

Grand-Duché de Luxembourg
Chambre des Députés

PROJET DE LOI
concernant
**LE BUDGET DES RECETTES
ET DES DEPENSES DE L'ETAT**

pour l'exercice

2007

VOLUME I

**Arrêté grand-ducal du 10 octobre 2006 autorisant le dépôt à la
Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes
et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après
délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Notre Ministre du Trésor et du Budget est autorisé à déposer en
Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget
des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007.

Palais de Luxembourg, le 10 octobre 2006

HENRI

*Le Ministre du Trésor et du
Budget,
Luc FRIEDEN*

VOLUME I

Projet de budget 2007

Exposé introductif

Table des matières

Introduction

Exposé introductif	13*
Chapitre A. - La situation et l'évolution économiques	15*
Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire	
1) Les orientations de politique budgétaire du programme gouvernemental	19*
2) La déclaration gouvernementale de politique générale du 12 octobre 2005	19*
3) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance	20*
4) Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2006 et 2007	22*
5) Le respect des recommandations du comité de coordination tripartite	23*
6) Le projet de budget pour 2007 d'après les règles de la législation sur la comptabilité de l'Etat	26*
7) Le financement des engagements financiers et des nouvelles politiques	27*
8) L'évolution structurelle de la dette publique et des réserves	30*
9) Le compte provisoire de l'Etat pour l'exercice 2005	31*
Chapitre C. - L'évolution du budget des recettes	
1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale	35*
2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat central	35*
3) Le regroupement économique des recettes	36*
4) Le produit présumé des principaux impôts directs	37*
5) Le produit présumé des principaux impôts indirects	40*
Chapitre D. - Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)	45*
Chapitre E. - La structure du projet de budget	79*
Chapitre F. - Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)	87*
Projet de loi budgétaire	105*

Budget des recettes

Chapitre Ier. - Recettes courantes

64 - Ministère des finances	
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)	
Section 64.0 - Impôts directs	3
64.1 - Impôts indirects	4
64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances	4
64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	4
64.4 - Remboursements de dépenses	5
Administration des douanes et des accises	
Section 64.5 - Douanes et accises	5
Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)	
Section 64.6 - Impôts, droits et taxes	6
64.7 - Recettes domaniales	7
64.8 - Recettes d'exploitation et autres	8
64.9 - Remboursements	9

65 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)	
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes	12
65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	12
65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	13
65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières	14
65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires	15
65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé	17
65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	18
65.7 - Recettes d'exploitation	19
65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat.	19

Chapitre II. - Recettes en capital

94 - Ministère des finances	
Section 94.1 - Autres recettes en capital	25
95 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)	
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie	27
95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat	27

Budget des dépenses

Chapitre III. - Dépenses courantes

00 - Ministère d'Etat	
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc	35
00.1 - Chambre des députés	35
00.2 - Cour des comptes	36
00.3 - Conseil d'Etat	36
00.4 - Gouvernement	38
00.5 - Conseil économique et social	42
00.6 - Centre de communications du Gouvernement	43
00.7 - Cultes	46
00.8 - Médias et communications	48
01 - Ministère des affaires étrangères et de l'immigration	
Section 01.0 - Dépenses générales	51
01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger.	53
01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux	56
01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions	59
01.4 - Immigration.	59
01.5 - Direction de la Défense.	60
01.6 - Défense nationale	62
01.7 - Coopération au développement et action humanitaire	68
01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne	71
02 et 03 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Section 02.0 - Culture: dépenses générales	74
02.1 - Service des sites et monuments nationaux	79
02.2 - Musée national d'histoire et d'art	82
02.3 - Bibliothèque nationale	83
02.4 - Archives nationales	86
02.5 - Centre national de l'audiovisuel	88
02.6 - Musée national d'histoire naturelle	91
02.7 - Centre national de littérature	92

02.8 - Commissariat à l'enseignement musical	95
02.9 - Musée de la Forteresse	96
03.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales	96
03.5 - Recherche et innovation	99
03.6 - Université du Luxembourg	102
04 - Ministère des finances	
Section 04.0 - Dépenses générales	105
04.1 - Contributions directes et métrologie	105
04.2 - Enregistrement et domaines	109
04.3 - Douanes et accises	113
05 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Section 05.0 - Dépenses générales	120
05.1 - Inspection générale des finances	121
05.2 - Trésorerie de l'Etat	124
05.3 - Direction du contrôle financier	125
05.4 - Cadastre et topographie.	126
06 - Ministère des finances: Dette publique	
Section 06.0 - Dette publique	132
07 - Ministère de la justice	
Section 07.0 - Justice	134
07.1 - Services judiciaires	137
07.2 - Etablissements pénitentiaires	142
07.3 - Juridictions administratives	148
07.4 - Police grand-ducale	150
08 - Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	
Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses	158
08.1 - Pensions	166
08.2 - Administration du personnel de l'Etat	167
08.3 - Institut National de l'Administration Publique	168
08.4 - Sécurité dans la fonction publique	170
08.5 - Centre informatique de l'Etat	172
08.6 - Service central des imprimés	175
08.7 - Service eLuxembourg	179
08.8 - Service médical - Dépenses diverses.	180
09 - Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	
Section 09.0 - Dépenses générales	183
09.1 - Finances communales	183
09.2 - Commissariats de district	184
09.3 - Caisse de prévoyance	187
09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	187
09.6 - Administration des services de secours	188
09.7 - Direction de l'aménagement du territoire(DATer)	194
09.8 - Aménagement communal	197
09.9 - Administration de la gestion de l'eau	198
10 et 11 - Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	
Section 10.0 - Dépenses générales	206
10.1 - Centre de technologie de l'éducation	209
10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	211
10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	213
10.4 - Sports scolaires et périscolaires	215

10.5 - Etablissements privés d'enseignement	216
10.6 - Service des restaurants scolaires	216
10.7 - Education différenciée	218
10.8 - Service de la formation des adultes	226
10.9 - Inspectorat	229
11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire	231
11.1 - Enseignement postprimaire	234
11.2 - Institut d'études éducatives et sociales	239
11.3 - Service de la formation professionnelle	240
11.4 - Sports. - Dépenses générales	244
11.5 - Institut national des sports	249
11.6 - Centre national sportif et culturel	251
11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	252
 12 et 13 - Ministère de la famille et de l'intégration	
Section 12.0 - Famille	256
12.1 - Service d'action socio-familiale. - Enfants et adultes	258
12.2 - Solidarité	261
12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers	262
12.4 - Fonds national de solidarité	265
12.5 - Caisse nationale des prestations familiales	268
12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	270
12.7 - Service d'action socio-familiale. - Personnes âgées	272
12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat	274
12.9 - Service national d'action sociale	276
13.1 - Service national de la jeunesse	278
 14 - Ministère de la santé	
Section 14.0 - Ministère de la santé	284
14.1 - Direction de la santé	292
14.2 - Laboratoire national de santé	304
14.5 - Dommages de guerre corporels	308
14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf	310
 15 - Ministère de l'environnement	
Section 15.0 - Dépenses générales	313
15.1 - Administration de l'environnement	316
15.2 - Administration des eaux et forêts	319
 16 - Ministère du travail et de l'emploi	
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales	327
16.1 - Administration de l'emploi	331
16.2 - Inspection du travail et des mines	335
16.3 - Ecole supérieure du travail	338
16.4 - Fonds pour l'emploi	340
16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées.	340
 17 et 18 - Ministère de la sécurité sociale	
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales	344
17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	345
17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale	349
17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales	351
17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales	353
17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie	355
17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	357
17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité	360
18.0 - Assurance pension contributive	360

18.1 - Assurance accidents	361
18.2 - Centre commun de la sécurité sociale	362
18.4 - Office des assurances sociales	363
18.5 - Caisse de pension des employés privés	364
18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels	365
18.7 - Caisse de pension agricole	365
 19 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	
Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales	368
19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales	371
19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture	373
19.3 - Remembrement des biens ruraux	379
19.4 - Service d'économie rurale	379
19.5 - Administration des services vétérinaires	382
19.6 - Viticulture	386
19.7 - Sylviculture	389
19.8 - Développement rural	390
 20 - Ministère de l'économie et du commerce extérieur	
Section 20.0 - Economie	393
20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)	398
20.2 - Service de l'énergie de l'Etat	403
20.3 - Centrales hydro-électriques	405
20.4 - Conseil de la concurrence	406
20.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences	407
20.6 - Commissariat aux affaires maritimes	408
20.7 - Inspection de la concurrence	409
 21 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	
Section 21.0 - Classes moyennes	411
21.1 - Tourisme	413
21.2 - Logement	416
 22 - Ministère des travaux publics	
Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales	422
22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales	423
22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres	427
22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales	430
22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres	433
 23 - Ministère des transports	
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales	437
23.1 - Circulation et sécurité routières	438
23.2 - Transports publics.	440
23.3 - Transports ferroviaires.	441
23.4 - Navigation et transports fluviaux	442
23.5 - Direction de l'Aviation civile	445
23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg	448
23.7 - Garage du gouvernement	453
23.8 - Aéroports et transports aériens	454
 24 - Ministère de l'égalité des chances	
Section 24.0 - Egalité des chances	456

Chapitre IV. - Dépenses en capital

30 - Ministère d'Etat	
Section 30.3 - Conseil d'Etat	463
30.4 - Gouvernement	463
30.5 - Conseil économique et social	464
30.6 - Centre de communications du Gouvernement	464
30.7 - Cultes	465
30.8 - Médias et Communications	465
31 - Ministère des affaires étrangères et de l'immigration	
Section 31.0 - Dépenses générales	468
31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger	468
31.4 - Immigration.	469
31.5 - Direction de la Défense	469
31.6 - Défense nationale	470
31.7 - Coopération au développement et action humanitaire	471
31.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.	471
32 et 33 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Section 32.0 - Affaires culturelles	473
32.1 - Service des sites et monuments nationaux	474
32.3 - Bibliothèque nationale	474
32.4 - Archives nationales	474
32.5 - Centre national de l'audiovisuel	475
32.7 - Centre national de littérature	475
33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales	475
33.5 - Recherche et innovation	476
34 - Ministère des finances	
Section 34.0 - Dépenses générales	478
34.1 - Contributions directes et métrologie.	479
34.2 - Enregistrement et domaines	480
34.3 - Douanes et accises.	480
35 - Ministère des finances: trésor et budget	
Section 35.0 - Dépenses générales	483
35.1 - Inspection générale des finances	483
35.2 - Trésorerie de l'Etat	484
35.3 - Direction du contrôle financier	484
35.4 - Cadastre et topographie	484
36 - Ministère des finances: Dette publique	
Section 36.0 - Dette publique	487
37 - Ministère de la justice	
Section 37.0 - Justice	489
37.1 - Services judiciaires	489
37.2 - Etablissements pénitentiaires	490
37.3 - Juridictions administratives	490
37.4 - Police grand-ducale	490
38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses	493
38.3 - Institut national de l'Administration Publique	493
38.4 - Sécurité dans la fonction publique.	494
38.5 - Centre Informatique de l'Etat	494
38.6 - Service central des imprimés.	495

38.7 - Service eLuxembourg	495
38.8 - Service médical - Dépenses diverses	496
39 - Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	
Section 39.0 - Dépenses générales	498
39.1 - Finances communales	498
39.2 - Commissariats de district	499
39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	500
39.6 - Administration des services de secours	500
39.7 - Direction de l'aménagement du territoire(DATer)	500
39.8 - Aménagement communal	501
39.9 - Administration de la gestion de l'eau	501
40 et 41 - Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	
Section 40.0 - Dépenses générales	505
40.1 - Centre de technologie de l'éducation	505
40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	506
40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	506
40.5 - Etablissements privés d'enseignement	506
40.6 - Service des restaurants scolaires	506
40.7 - Education différenciée	507
40.8 - Service de la formation des adultes	507
40.9 - Inspectorat	508
41.1 - Enseignement postprimaire	508
41.2 - Instituts d'études éducatives et sociales	508
41.3 - Service de la formation professionnelle	508
41.4 - Sports - Dépenses générales	509
41.5 - Institut national des sports	510
41.6 - Centre national sportif et culturel	510
41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	510
42 et 43 - Ministère de la famille et de l'intégration	
Section 42.0 - Famille	512
42.2 - Solidarité	512
42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers	512
42.4 - Fonds national de solidarité	513
42.5 - Caisse nationale des prestations familiales	513
42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	514
42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat	514
42.9 - Service national d'action sociale	515
43.1 - Service national de la jeunesse	515
44 - Ministère de la santé	
Section 44.0 - Ministère de la Santé	517
44.1 - Direction de la Santé	517
44.2 - Laboratoire national de santé	518
44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf	519
44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques	519
45 - Ministère de l'environnement	
Section 45.0 - Protection de l'environnement	523
45.1 - Administration de l'Environnement	523
45.2 - Administration des Eaux et Forêts	524
46 - Ministère du travail et de l'emploi	
Section 46.0 -Travail. - Dépenses générales	527
46.1 - Administration de l'Emploi	527
46.2 - Inspection du travail et des mines	528

46.3 - Ecole supérieure du travail	528
46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés	529
47 et 48 - Ministère de la sécurité sociale	
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	531
47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.	531
47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.	532
47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales	532
47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	532
48.2 - Centre commun de la sécurité sociale	532
48.4 - Office des assurances sociales	533
48.5 - Caisse de pension des employés privés.	533
48.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels	533
48.7 - Caisse de pension agricole	534
49 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	
Section 49.0 - Agriculture - Dépenses générales	536
49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales	536
49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture	537
49.4 - Service d'économie rurale	537
49.5 - Administration des services vétérinaires	538
49.6 - Viticulture	538
49.7 - Sylviculture	538
49.8 - Développement rural.	539
50 - Ministère de l'économie et du commerce extérieur	
Section 50.0 - Economie	541
50.1 - Service central de la statistique et des études économiques	543
50.2 - Service de l'énergie de l'Etat	543
50.7 - Inspection de la concurrence	544
51 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	
Section 51.0 - Classes moyennes	546
51.1 - Tourisme	546
51.2 - Logement	547
52 - Ministère des travaux publics	
Section 52.0 - Travaux publics. - Dépenses générales	552
52.1 - Ponts et chaussées	552
52.2 - Fonds des routes	561
52.3 - Bâtiments publics	561
52.4 - Bâtiments publics - Compétences communes	563
52.5 - Fonds d'investissements publics	571
53 - Ministère des transports	
Section 53.0 - Transports - Dépenses générales	574
53.1 - Circulation et sécurité routières	574
53.2 - Transports publics	574
53.3 - Transports ferroviaires	575
53.4 - Navigation fluviale	575
53.5 - Direction de l'aviation civile	576
53.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg	576
53.7 - Garage du Gouvernement	578
53.8 - Aéroports et transports aériens	578
54 - Ministère de l'égalité des chances	
Section 54.0 - Egalité des chances	580

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

Chapitre V. - Recettes pour ordre	587
Chapitre VI. - Dépenses pour ordre	593

Annexes

I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement	599
Fonds d'équipement militaire	600
Fonds pour les monuments historiques	601
Fonds de crise	602
Fonds de la dette publique	603
Fonds des pensions	604
Fonds pour la réforme communale	605
Fonds communal de dotation financière	606
Fonds spécial de la pêche	607
Fonds cynégétique	608
Fonds pour la gestion de l'eau	609
Fonds spécial des eaux frontalières	610
Fonds d'équipement sportif national	611
Fonds pour les investissements socio-familiaux	612
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	613
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	614
Fonds des investissements hospitaliers	616
Fonds spécial de la chasse	617
Fonds pour la protection de l'environnement	618
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto.	619
Fonds pour l'emploi	620
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	623
Fonds d'investissements publics administratifs.	624
Fonds d'investissements publics scolaires	627
Fonds des routes	629
Fonds du rail.	632
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux.	634
Fonds pour la loi de garantie.	635
Fonds pour la promotion touristique.	637
Fonds d'entretien et de rénovation.	638

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat	640
--	-----

Exposé introductif

L'exposé introductif du projet de budget, qui a pour objet de donner un aperçu général de la conjoncture économique et de fournir une vue d'ensemble sur la politique budgétaire et financière, est subdivisé en sept chapitres:

- | | |
|---------------|--|
| Chapitre A. - | La situation et l'évolution économiques |
| Chapitre B. - | <p>Les principales orientations de la politique budgétaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les orientations de politique budgétaire du programme gouvernemental 2) La déclaration gouvernementale de politique générale du 12 octobre 2005 3) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance 4) Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2006 et 2007 5) Le respect des recommandations du comité de coordination tripartite 6) Le projet de budget pour 2007 d'après les règles de la législation sur la comptabilité de l'Etat 7) Le financement des engagements financiers et des nouvelles politiques 8) L'évolution structurelle de la dette publique et des réserves 9) Le compte provisoire de l'Etat pour l'exercice 2005 |
| Chapitre C.- | <p>L'évolution du budget des recettes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale 2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat central 3) Le regroupement économique des recettes 4) Le produit présumé des principaux impôts directs 5) Le produit présumé des principaux impôts indirects |
| Chapitre D.- | Le commentaire du budget des dépenses (par ministères) |
| Chapitre E.- | La structure du projet de budget |
| Chapitre F.- | Le commentaire de la loi budgétaire (par articles) |

* * *

Les programmes détaillés des fonds spéciaux de l'Etat sont présentés comme annexes au projet de budget proprement dit.

En vue d'alléger l'exposé introductif, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires est publié au volume II du projet de budget; un exposé sommaire de la situation budgétaire est cependant intégré au chapitre C traitant des aspects importants de la situation financière.

A. La situation et l'évolution économiques

Résumé et faits principaux

En 2005, avec un taux de 4,6%, la croissance du PIB du Luxembourg avait légèrement accéléré par rapport à 2004. Malgré un ralentissement de l'activité perceptible aux Etats-Unis et en Europe, l'économie luxembourgeoise a bien résisté, ceci essentiellement grâce au dynamisme de la place financière.

Les perspectives pour 2006 sont dans l'ensemble favorables: l'environnement international, en particulier européen, constitue un soutien important et devrait permettre d'atteindre une croissance du PIB en volume proche de 5.5%. L'expansion a été particulièrement forte au dernier trimestre de 2005 et au premier trimestre de 2006, avec une croissance de plus de 7% (par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Pour 2007, pour diverses raisons, la croissance du PIB devrait fléchir et revenir à un taux proche du rythme tendanciel, de quelque 4%.

L'inflation devrait également ralentir en 2007, pourvu que les prix pétroliers se stabilisent, tandis que le chômage pourrait ne plus augmenter en moyenne annuelle.

A cet égard, il importe de préciser que les prévisions pour 2006 et 2007 seront affinées progressivement, notamment grâce à l'apport des comptes trimestriels, dont la prochaine version (en octobre) comportera une première estimation portant sur le deuxième trimestre 2006 (et corrigera les chiffres des trimestres précédents). Ultérieurement, la prévision sera également étendue aux années 2008 et 2009.

Si les prévisions macro-économiques constituent la base pour l'établissement du Budget de l'Etat, la réciproque est également vraie. Ainsi, dès la mise à disposition des chiffres harmonisés (SEC 95) du compte des recettes et dépenses pour 2007 (sur base du Budget, voire du Programme de stabilité et de croissance), le STATEC pourra se prononcer avec plus de précisions sur les perspectives économiques à moyen terme. La mise à jour des chiffres, accompagnés de commentaires, est implémentée aux Notes de conjoncture régulières du STATEC.

	Jan.06	Feb.06	Mrz.06	Apr.06	Mai.06	Jun.06	Jul.06	Aug.06	trois derniers mois	l'année précédente
Variations annuelles en %, sauf mention contraire										
Activité										
Production industrielle par jour ouvrable, en volume	6,3	2,5	3,6	4,1	-1,4	2,1	-0,6
Production dans la construction par jour ouvrable, en vol.	-2,0	5,3	1,7	-0,3	3,0	1,5	-3,8
Prix, salaires										
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2,9	3,0	3,0	2,9	3,1	3,2	2,9	2,8	3,0	2,5
Inflation sous-jacente	1,9	2,0	2,2	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,2	1,8
Prix pétroliers	21,9	18,7	16,4	15,7	20,0	19,8	13,1	12,0	14,8	18,6
Indice des prix à la production industrielle	1,1	3,9	4,2	5,5	7,5	7,3	6,8	8,1
Indice des prix à la construction ¹	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	3,3
Coût salarial moyen, par mois et par personne	3,3	4,3	3,6	4,0	4,0	3,3
Commerce extérieur										
Exportations de biens en valeur	7,6	14,1	15,4	5,3	17,3	6,4	9,5	5,5
Importations de biens en valeur	10,2	5,3	13,3	16,5	20,9	9,3	13,3	-1,5
Emploi, chômage										
Emploi salarié intérieur	3,6	3,9	4,0	3,9	4,2	4,3	4,3	...	4,3	3,1
Emploi national	1,7	1,9	2,0	1,9	2,1	2,2	2,2	...	2,2	1,5
Taux de chômage (en % de la population active, c.v.s. ²)	4,5	4,5	4,5	4,2	4,2	4,2	4,3	...	4,2	4,2

Sources: STATEC

Les données en italique sont des estimations

¹Estimations sur base de données semestrielles

²Nouvelle série (hors personnes en affectation temporaire indemnisée -ATI- et travailleurs frontaliers à capacité de travail réduite), c.v.s. - corrigé des variations saisonnières

Situation conjoncturelle au niveau des principales branches au début de 2006

L'année 2005 a été dominée par les très bonnes performances du secteur financier luxembourgeois. Des éléments tangibles sont déjà disponibles pour étendre ce constat aux premiers mois de 2006: il s'agit notamment des bons résultats des OPC (organismes de placement collectif) et du redressement simultané de la marge d'intérêt et des revenus sur commissions des établissements bancaires.

D'autres branches, comme l'industrie, la construction et le commerce avaient subi un ralentissement entre la mi-2004 et la mi-2005, en ligne avec le ralentissement conjoncturel dans la zone euro. Cependant, à partir du deuxième semestre 2005, la croissance s'est renforcée de nouveau dans ces secteurs.

L'industrie a été marquée par un fort recul de la production sidérurgique sur le début de 2005, mais celle-ci s'est bien reprise par la suite, tandis que les autres activités industrielles ont régulièrement gagné en intensité au fil des mois. Les enquêtes d'opinions et les premières données observées pour 2006 montrent une poursuite de cette dynamique.

L'actualité des premiers mois de 2006 a été marquée par l'arrêt de la production (ou du moins par des suppressions de postes) dans plusieurs sociétés considérées jadis comme des fleurons de l'industrie nationale. Les chiffres du chômage ne devraient cependant pas trop en souffrir, mais on peut supposer que ces mauvaises nouvelles pèsent sur le moral des consommateurs, ce dernier effectuant un recul d'ampleur en avril et mai 2006.

La construction présente en 2005, pour la deuxième année consécutive, un recul de l'activité. La construction non-résidentielle, ainsi que le domaine du génie civil, restent à la traîne, handicapés notamment par un début d'année morose. Cependant, et le phénomène prend de l'ampleur à partir du 2ème semestre, la construction résidentielle évolue positivement.

Le secteur du commerce est revenu sur le sentier de la croissance vers la fin de l'année 2005, sous l'impulsion du commerce de gros en particulier. Pour ce qui est du commerce de détail en revanche, l'année 2005 présente (et ce malgré un bon troisième trimestre) un résultat en quasi-stagnation, en ligne avec la faiblesse observée du moral des consommateurs.

Les services aux entreprises n'ont pour leur part pas réellement subi de creux conjoncturel au cours de 2005. Ils restent très dynamiques, à la fois en terme de chiffre d'affaires et d'emploi, portés notamment par la bonne tenue du secteur financier qui se répercute sur les activités juridiques, comptables et en conseil de gestion.

Le domaine du fret aérien est resté la locomotive du secteur des transports en 2005, profitant du développement des échanges internationaux.

En ce qui concerne la balance des paiements, le début de 2006 a été marqué par une nouvelle progression du solde des services de transport, sous l'effet justement de la croissance des recettes au titre du fret aérien. On n'observe malheureusement pas une dynamique aussi vertueuse pour le transport aérien de passagers, le principal acteur national devant faire face à une concurrence internationale croissante dans ce domaine.

	<u>2005</u>				<u>2006</u>
	<u>1er trim.</u>	<u>2e trim.</u>	<u>3e trim.</u>	<u>4e trim.</u>	<u>1er trim.</u>
	<i>Evolution en % (par rapport au même trimestre de l'année précédente)</i>				
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	-1,5	-10,0	-13,7	-5,7	3,7
Industrie, y compris énergie	0,9	1,4	3,9	5,7	5,5
Construction	-9,4	-0,3	0,2	7,0	4,6
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants, transports et communications	2,3	3,4	3,0	9,5	2,4
Activités financières	5,0	7,5	13,3	16,5	19,1
Immobilier, location et services aux entreprises	1,0	3,3	4,2	2,5	7,3
Autres activités de services	5,6	7,3	7,7	7,2	5,0
Total valeur ajoutée brute aux prix de base	2,3	4,4	6,1	8,5	8,4
Impôts sur les produits - Subventions sur les produits	-1,3	-2,3	-1,8	-0,5	-1,6
PIB au prix du marché	1,9	3,6	5,3	7,5	7,3

Source: STATEC

	<u>2005</u>				<u>2006</u>
	<u>1er trim.</u>	<u>2e trim.</u>	<u>3e trim.</u>	<u>4e trim.</u>	<u>1er trim.</u>
<i>Evolution en % (par rapport au même trimestre de l'année précédente)</i>					
Dépense de consommation finale	1,9	4,6	3,4	3,2	3,3
dont: dépense de consommation finale des ménages	0,3	3,3	1,5	2,4	3,6
dépense de consommation finale des ISBLSM ¹	19,9	20,0	19,5	7,0	7,0
dépense de consommation finale des Admin. Publiques	3,8	6,1	6,2	4,5	2,1
Formation brute de capital	-11,6	-3,0	-11,9	51,7	16,1
Exportations de biens et de services	6,4	6,4	11,1	12,0	15,2
Exportations de biens (y. c. export. or)	-2,4	3,1	6,3	-2,1	13,2
Exportations de services (y. c. cons. étrangers)	10,0	7,6	12,8	17,3	15,9
Importations de biens et de services (caf ²)	5,2	5,9	8,7	17,4	16,1
Importations de biens (y. c. import. or)	-0,9	0,8	-1,2	14,3	13,1
Importations de services (y. c. cons. luxembourgeois à l'étranger)	9,4	9,6	14,9	19,4	17,8
PIB au prix du marché	1,9	3,6	5,3	7,5	7,3

Source: STATEC

¹ Institutions sans but lucratif, au service des ménages

² Coût, assurance, fret

Inflation et salaires

Sur la première moitié de 2006, le taux d'inflation national (IPCN) s'élève à 3.0% en moyenne contre 2.5% en 2005 et un peu plus de 2% sur les années précédentes. Cette accélération provient, à côté de la hausse continue du prix du pétrole (+18.7% sur les six premiers mois de 2006 contre +18.6% en 2005), surtout de l'inflation sous-jacente. Après deux années de faible croissance (+1.8%), la hausse des prix domestiques atteint 2.1% sur le début de 2006. Les relèvements de certains tarifs publics (électricité et gaz naturel, crèches et foyers de jour pour enfants, services médicaux, contrôle technique des véhicules, transports publics, services de télévision et de radiodiffusion, cotisation "Ecotrel"...) sur les premiers mois de l'année ont notamment entraîné une hausse plus prononcée des prix.

A côté de l'Espagne et de la Grèce, le Luxembourg connaît ainsi l'inflation la plus importante en zone euro. Le Grand-Duché note toujours un écart défavorable envers ses quatre principaux partenaires commerciaux (chez qui le taux d'inflation avoisine les 2.1% en moyenne sur les six premiers mois de 2006).

Cette progression plus soutenue des prix à la consommation au Luxembourg ne s'est pas encore fait remarquer au niveau des salaires, qui pourraient même décélérer par rapport à 2005. En effet, sur le premier trimestre de 2006, les salaires (d'après les données de l'Inspection générale de la sécurité sociale) progressent au même rythme que l'année précédente (+3.7%). Au niveau des branches, on observe pourtant une certaine évolution. Les salaires dans les services financiers et les services aux entreprises, qui avaient fortement progressé en 2005, reviennent sur un rythme de croissance plus modéré sur le début de 2006. Dans la Santé, le Commerce et l'Industrie par contre, l'on note une accélération sur le début de 2006.

Emploi et chômage

Depuis 2003, la croissance de l'emploi salarié s'est continuellement renforcée et elle a atteint près de 4% au premier trimestre de 2006. Cette accélération s'observe surtout au niveau des travailleurs résidents dont la progression passe de 1.8% au quatrième trimestre 2005 à 2.2% au premier trimestre de 2006, alors que celle des travailleurs frontaliers ne passe que de 6.0% à 6.1% sur la même période.

Cette évolution favorable de l'emploi pourrait avoir contribué à faire diminuer le chômage. En effet, après des taux de croissance supérieurs à 10% pendant les quatre dernières années, le nombre de chômeurs n'augmente plus que de 3.5% sur le deuxième trimestre 2006. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières a quant à lui baissé à 4.2% au second trimestre 2006, après avoir atteint son pic au premier trimestre 2006 (4.5%).

Les prévisions macro-économiques pour 2006 et 2007

L'environnement mondial devrait être moins dynamique en 2007 qu'en 2006. La cause principale serait la montée des prix pétroliers et le ralentissement conjoncturel aux USA. Alors que les principaux instituts de conjoncture avaient déjà annoncé un *léger* ralentissement de la croissance mondiale en 2007, les récents développements devraient aller dans le sens d'un freinage plus marqué. En effet, la plupart des indicateurs précurseurs (ZEW, Ifo) semblent avoir atteint un pic au deuxième trimestre 2006.

L'économie luxembourgeoise devrait être affectée en premier lieu par le ralentissement des marchés d'actions, qui aura un impact direct sur l'activité du secteur financier. Le probable ralentissement de la consommation privée (en raison des mesures destinées à rétablir l'équilibre budgétaire; cf. encadré) aurait un léger impact négatif sur le PIB. La croissance du PIB en vol. devrait ainsi revenir en 2007 à quelque 4%, soit un chiffre très proche du rythme tendanciel, contre, pour rappel, quelque 5.5% en 2006.

L'emploi ne devrait être dans une première phase que très peu affecté par le ralentissement, dans la mesure où il profiterait, en raison des décalages habituels, encore du dynamisme de 2006. Il garderait ainsi en 2007 un rythme d'expansion de près de 4%. Aussi le chômage pourrait-il se stabiliser en moyenne annuelle, pour la première fois depuis 2001, sur base des chiffres «ADEM».

L'inflation devrait décélérer en 2007: l'IPCEN devrait s'accroître de 2.1% contre encore 2.8% en 2006. L'hypothèse principale, sous-tendant cette projection, est celle d'une stabilisation des prix pétroliers. Le prix du Brent devra rester à quelque 74 USD en moyenne annuelle, en 2007 (70 USD en 2006), pour que cette projection se réalise. Si les prix pétroliers pouvaient garder, sur le restant de 2006 et sur 2007, le niveau observé au moment de la clôture de rédaction (soit quelque 68 USD), la progression de l'IPCEN pourrait même tomber au-dessous de 2% en moyenne annuelle en 2007. Les échéances des tranches indiciaires étant fixées par voie législative, la hausse moyenne de la cote d'application sera de 2.1% en 2006 et de 2.3% en 2007.

	2005 (observé)		2006 (prévision)		2007 (prévision)	
	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution
PIB (vol., réf. 2000, Mia. EUR)	26.001	4,6	27.431	5,5	28.528	4,0
PIB (valeur, Mia EUR)	29.485	9,0	31.822	7,9	33.923	6,6
Prix implicites PIB (1995=1)	1,13	4,2	1,16	2,3	1,19	2,5
RNB (Mia. EUR)	25.362	9,0	27.372	7,9	29.178	6,6
Emploi total intérieur (*1 000)	307,1	2,9	318,4	3,7	329,9	3,6
Emploi indépendant (*1000)	20,4	2,1	20,3	-0,5	20,4	0,7
Emploi salarié (*1000)	286,7	2,9	298,2	4,0	309,5	3,8
Taux de chômage (ADEM, % pop. act.)	4,2	...	4,5	...	4,5	...
Prix à la consommation (IPCEN)	...	2,5	...	2,8	...	2,1
Echelle mobile (EMS, moyenne 1948=100)	640,24	2,5	653,52	2,1	668,46	2,3
Coût salarial moyen (1 000 eur/an)	48,80	3,0	50,50	3,5	52,40	3,8
Idem, évolution hors EMS	...	0,5	...	1,4	...	1,4
Masse salariale (mia EUR)	14,0	6,1	15,1	7,6	16,2	7,7
Productivité (VAB vol. / emploi) ¹	...	2,4	...	1,7	...	0,4
Coût salarial unitaire	...	0,6	...	1,7	...	3,4

Source: STATEC (5 septembre 2006)

¹ 2006-2007: PIB vol. / emploi total

B. Les principales orientations de la politique budgétaire

1) Les orientations de politique budgétaire du programme gouvernemental

Dans sa déclaration du 4 août 2004 devant la Chambre des Députés, le Gouvernement a insisté sur le fait qu'il veillera à maintenir la solidité actuelle des finances publiques et continuera à mener une politique budgétaire prudente qui vise notamment à maintenir la progression du total des dépenses de l'Etat dans les limites de la croissance économique dans une optique du moyen terme.

Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à respecter les objectifs du pacte de stabilité et de croissance arrêté au niveau de l'Union européenne.

En vue d'atteindre ces objectifs, et face à une évolution incertaine, voire négative, de certaines catégories d'impôts, le Gouvernement a par ailleurs déclaré dans son programme gouvernemental qu'il n'arrêtera pas de nouvelles mesures ayant un impact important sur la croissance des dépenses de l'Etat et qu'il maintiendra la dette publique à un bas niveau afin de ne pas accroître outre mesure les charges d'intérêts et d'amortissement.

2) La déclaration gouvernementale de politique générale du 12 octobre 2005

Le 12 octobre 2005, le Premier Ministre a présenté à la Chambre des Députés la déclaration de politique générale sur les priorités politiques du Gouvernement.

Dans cette déclaration, le Premier Ministre a notamment insisté sur certains déséquilibres qui se situent primordialement au niveau de l'inflation, au niveau du marché de l'emploi, du logement et des finances publiques.

Pour ce qui est des finances publiques il convient de noter que la détérioration des conditions d'équilibre qui s'est révélée à partir du début de la période 2000 à 2005 fut au départ de nature essentiellement conjoncturelle. Si les exercices budgétaires 2000 et 2001 affichaient encore des excédents substantiels atteignant 5,9% du produit intérieur brut, il est un fait que le ralentissement progressif de la conjoncture économique entre 2001 et 2003 n'a pas manqué d'influencer négativement l'évolution de la situation budgétaire de l'Administration publique. C'est ainsi que le solde budgétaire de l'Administration centrale est devenu déficitaire à partir de l'année 2002 et que celui de l'ensemble de l'Administration publique a également changé de signe à partir de l'année 2004. Le solde de financement des 3 secteurs de l'Administration publique (Etat, Communes, Sécurité sociale) est ainsi passé de +5,9% du PIB à -1,9% du PIB entre 2000 et 2005.

Rappelons qu'au cours de la première phase de cette période, le Gouvernement avait mené une politique anti-cyclique en maintenant notamment les dépenses d'investissements à leur niveau élevé. Si ces mesures se sont répercutées négativement sur les finances publiques, il importe néanmoins de constater que les effets conjoints de cette politique anti-cyclique et les répercussions des importantes mesures de réduction de la fiscalité des personnes physiques et des collectivités qui avaient été mises en œuvre au cours des années 2001 et 2002 ont contribué à la relance de l'activité économique au Luxembourg et ont favorisé le retour rapide à sa croissance tendancielle.

Après la reprise graduelle de la croissance économique, certains déséquilibres fondamentaux persistaient toutefois. Tel fut notamment le cas pour le taux de chômage, le taux d'inflation et les finances publiques.

C'est ainsi qu'entre le début de 2002 et le début de 2006, le taux de chômage est passé de 2,4% à 4,8%. L'accroissement très important des dépenses du fonds pour l'emploi au cours de cette période a eu des répercussions négatives sur l'évolution des soldes budgétaires de l'Administration publique. Le total des dépenses du fonds pour l'emploi est en effet passé de 207 millions en 2002 à 356 millions en 2005, ce qui correspond à un accroissement, en termes de PIB, de 0,4%.

Pour ce qui est des tendances inflationnistes au Luxembourg, il est un fait que sur l'ensemble de la période qui s'étend de 1996 à 2005, notre pays a enregistré un surplus d'inflation de 4,3 points de % par rapport à ses partenaires commerciaux principaux.

Comme le montant nominal d'une proportion très importante des dépenses de l'Etat (environ les deux tiers des dépenses courantes) est lié directement à l'évolution des prix par le biais essentiellement de l'échelle mobile des salaires, cette accélération de l'inflation et son maintien à un niveau élevé a influencé négativement l'évolution de la situation budgétaire de l'Administration publique. Le coût annuel brut d'une tranche indiciaire peut être évalué à quelque 125 millions (0,4% du PIB) pour l'Administration centrale et à 180 millions (0,6% du PIB) pour l'ensemble de l'Administration publique.

L'analyse de l'évolution de la situation budgétaire des 3 secteurs de l'Administration publique qui a été réalisée dans le cadre de la déclaration gouvernementale du 12 octobre 2005 et ultérieurement dans le contexte du Programme de stabilité et de croissance de novembre 2005 a abouti aux constatations suivantes:

- En prenant comme référence la période 2000 à 2005, il faut constater que l'évolution des recettes publiques de l'Administration centrale a été plus faible que la progression du PIB.
- Au cours de la même période, les dépenses publiques ont augmenté, en revanche, plus rapidement que la croissance économique.
- Au cours de la période 2000 à 2005, les dépenses publiques d'investissements et les transferts sociaux (maladie, retraite et allocations familiales) ont progressé plus rapidement que les autres dépenses de l'Administration centrale. A noter que ce sont les transferts de l'Etat au profit des régimes sociaux et plus particulièrement des caisses de retraite qui expliquent une partie essentielle des réserves de ces régimes ainsi que des soldes positifs annuels.
- La détérioration de la situation budgétaire de l'Administration publique est d'origine structurelle de sorte que le retour à l'équilibre ne se réalisera pas automatiquement.

A l'issue de l'analyse des perspectives d'évolution de notre situation économique et budgétaire, le Premier Ministre a insisté dans la déclaration gouvernementale du 12 octobre 2005, sur la nécessité de s'engager dans un vaste processus de réflexion sur la stratégie de consolidation budgétaire et plus particulièrement sur les économies à réaliser en vue de pouvoir freiner l'accroissement des dépenses de l'Etat.

3) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance

Le pacte de stabilité et de croissance qui a été modernisé en mars 2005 par le Conseil européen, sous Présidence luxembourgeoise, constitue le point d'ancrage essentiel de la politique de discipline budgétaire de l'Union européenne. Ce pacte est destiné à assurer une gestion saine des finances publiques dans la zone euro afin d'éviter qu'une politique budgétaire laxiste menée par un Etat membre ne pénalise les autres Etats à travers le jeu des taux d'intérêt et n'aboutisse ainsi à une perte de confiance dans la stabilité économique de la zone. Le pacte vise donc à assurer une convergence soutenue et durable des économies des Etats membres de la zone euro.

La mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance repose principalement sur deux piliers : le principe de surveillance multilatérale des positions budgétaires et la procédure des déficits excessifs.

Le pacte de stabilité oblige les Etats membres à établir annuellement un programme de stabilité qui décrit la politique budgétaire à moyen terme de chaque Etat membre en insistant plus particulièrement sur le respect des 2 critères centraux du pacte de stabilité et du traité de Maastricht.

Le premier critère vise à éviter que les déficits budgétaires des Administrations publiques des Etats membres ne dépassent la limite de 3% du Produit intérieur brut.

Chaque Etat membre est ainsi tenu de fixer un objectif à moyen terme au sujet de sa position budgétaire. Ces objectifs peuvent varier selon les Etats membres et peuvent s'écarter de l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire. Ainsi, une certaine flexibilité est assurée qui permet notamment de tenir compte des besoins d'investissements publics des Etats membres.

Le second critère a pour finalité d'éviter que la dette totale d'un Etat membre ne dépasse la limite de 60% du PIB ou, en cas de dépassement, diminue à un "rythme satisfaisant" pour atteindre cette valeur limite.

Dans sa dernière actualisation du programme de stabilité, le Gouvernement luxembourgeois a noté, pour ce qui est de son objectif budgétaire à moyen terme, qu'en novembre 2005 l'économie luxembourgeoise s'est caractérisée par une croissance potentielle élevée (supérieure à 4%) et par une

faible dette publique (ratio d'endettement inférieur à 10% du PIB), de sorte que le Luxembourg peut se fixer un objectif budgétaire à moyen terme moins contraignant (-0,8% du PIB). Ce taux tient compte du fait que l'exiguïté de son territoire et le degré d'ouverture très élevé de son économie rendent le Luxembourg relativement plus vulnérable à des chocs exogènes négatifs, ce qui se traduit notamment par une volatilité élevée de la croissance du PIB.

Conformément au pacte de stabilité et de croissance et au programme gouvernemental du 4 août 2004, le Gouvernement s'est engagé dans le cadre du programme de stabilité à réduire le déficit structurel de 0,5% en 2007 et 2008 et en vue d'atteindre son objectif budgétaire à moyen terme (-0,8% du PIB).

Dans son programme de stabilité de novembre 2005, le Gouvernement avait d'ailleurs clairement annoncé que, conformément à la déclaration de politique générale du 12 octobre 2005, une réflexion fondamentale "sera menée ensemble avec les partenaires sociaux au cours du premier semestre 2006 et que le projet de budget pour 2007 entérinera les décisions prises par le Gouvernement". Le programme de stabilité précise à cet égard que "le Gouvernement annoncera une série de mesures à caractère structurel qui permettront de mieux maîtriser la croissance des dépenses publiques." En clair, le Gouvernement s'est engagé à faire des efforts pour maintenir la progression des dépenses publiques en dessous de la progression des recettes, sans pour autant réduire le niveau absolu des dépenses.

Les principales mesures qui avaient été annoncées par le Gouvernement dans le cadre du programme de stabilité se résument comme suit:

- Compte tenu du fait qu'une part significative des dépenses publiques dépend directement ou indirectement du mécanisme d'indexation automatique des salaires, le Gouvernement présentera un certain nombre de pistes de réflexion pour éviter que le système ne conduise à trop d'augmentations automatiques des dépenses budgétaires.
- Le Gouvernement mènera avec les partenaires sociaux une discussion le financement des prestations sociales et plus particulièrement sur les mécanismes d'adaptation des prestations sociales à l'inflation et à l'évolution générales des salaires.
- En matière d'investissements publics, le Gouvernement entend maintenir les crédits budgétaires à un niveau élevé et formulera parallèlement des propositions pour réformer les instruments de financement des investissements publics.
- Le Gouvernement veillera également à ce que la politique salariale dans la fonction publique reste modérée au-delà de l'expiration fin 2006 de l'accord salarial en vigueur.

Au-delà de ces considérations tendant à réduire le niveau des dépenses publiques, il importe d'insister sur le fait que la déclaration de politique générale a également confirmé que les priorités actives du Gouvernement se situent dans les domaines de la politique de l'emploi – notamment en vue de diminuer le chômage –, de l'éducation et de la recherche, du développement d'un service de transports publics plus efficient et de la protection de l'environnement.

Dans ce contexte, le programme de stabilité a également insisté sur le fait que des dépenses supplémentaires devront être dégagées dans les années à venir afin d'atteindre les objectifs définis par le Gouvernement dans les domaines prioritaires de son action politique.

4) Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2006 et 2007

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisible du besoin de financement des 3 secteurs de l'Administration publique entre 2006 et 2007 :

	2006 Budget voté	2007 Prévisions
<u>En millions :</u>		
Administration publique	-528,4	-310,2
Administration centrale	-1.111,8	-993,2
Administrations communales	0,9	-38,0
Sécurité sociale	582,5	721,0
<u>En % du PIB</u>		
Administration publique	-1,7%	-0,9%
Administration centrale	-3,5%	-2,9%
Administrations communales	0,0%	-0,1%
Sécurité sociale	1,8%	2,1%

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort de ce tableau que compte tenu des chiffres du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2007 tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat, le besoin de financement de l'ensemble des 3 secteurs de l'Administration publique passera de -1,7% à -0,9% entre 2006 et 2007.

Il ressort également de ce tableau que le besoin de financement de l'Administration centrale se réduira de -3,5% en 2006 à -2,9% en 2007.

Le tableau ci-après récapitule l'évolution du total des recettes et du total des dépenses de l'Administration centrale entre 2006 et 2007:

	2006 Budget voté	2007 Prévisions	Variations
Dépenses totales.	9.759,3	10.107,4	+3,6%
en % du PIB.	31%	30%	-
Consommation intermédiaire.	664,3	704,4	6,0%
Formation de capital.	1.139,5	1.041,9	-8,6%
Rémunération des salariés.	1.843,4	1.984,0	7,6%
Subventions.	464,3	527,4	13,6%
Revenus de la propriété (intérêts débiteurs). . . .	68,8	40,3	-41,4%
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature.	663,3	791,5	19,3%
Prestations sociales en nature.	34,5	40,4	17,0%
Autres transferts courants.	4.264,6	4.382,7	2,8%
Transferts en capital à payer.	630,9	610,7	-3,2%
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.	-14,4	-15,9	10,3%
Recettes totales.	8.647,6	9.115,5	+5,4%
en % du PIB.	27%	27%	-
Production marchande et non marchande.	274,4	235,9	-14,0%
Impôts sur la production et les importations. . . .	3.938,8	3.981,8	1,1%
Revenus de la propriété.	194,1	243,1	25,2%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	3.698,5	4.050,8	9,5%
Cotisations sociales.	332,6	357,8	7,6%
Autres transferts courants.	135,2	169,5	25,4%
Transferts en capital à recevoir.	74,0	76,6	3,4%
Besoin de financement.	-1.111,8	-991,8	-10,8%
en % du PIB.	-3,5%	-2,9%	
PIB.	31.727,0	33.820,0	

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

La colonne "Variation" renseigne sur l'évolution des recettes et des dépenses entre 2006 et 2007

Rappelons que la rubrique "Administration centrale" comprend en plus des recettes et des dépenses de l'Etat central, tel qu'il est établi conformément aux règles de la loi du 9 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat, également les recettes et les dépenses des fonds spéciaux de l'Etat, ainsi que des organismes qui sont contrôlés par l'Etat ou qui sont financés majoritairement par l'Etat.

Il ressort de ce tableau que les chiffres budgétaires pour 2007 sont conformes tant aux orientations de la déclaration gouvernementale qu'aux objectifs du programme de stabilité.

L'amélioration très sensible du besoin de financement de l'Administration centrale entre 2006 et 2007 ainsi que de son évolution future ont pu être réalisés grâce essentiellement :

- à la réduction sensible du taux de progression des dépenses fonctionnement de l'Etat,
- à la mise en œuvre d'une politique plus sélective en matière d'investissement publics qui continuent de se situer au niveau le plus élevé de l'Union européenne,
- à la réduction du taux d'accroissement des dépenses de l'Etat en faveur de la sécurité sociale.

Pour ce qui est du solde de financement de la sécurité sociale entre 2006 (+1,7%) et 2007 (+2,1%), il convient de noter que cette évolution est imputable à plusieurs facteurs.

C'est ainsi tout d'abord qu'en matière d'assurance maladie, le solde déficitaire de l'année 2005 devrait se réduire sensiblement pour atteindre en 2007 un niveau proche de l'équilibre; il en résulte une amélioration du solde de plus de 50 millions entre 2005 et 2007.

Notons également que l'assurance dépendance qui sera encore déficitaire en 2006, devrait redevenir positif à partir de 2007 du fait de l'augmentation du taux de la contribution dépendance de 1,0 % à 1,4 %, qui a été approuvée dans le cadre des travaux du comité de coordination tripartite. L'amélioration du solde de l'assurance dépendance pourrait en définitive atteindre 60 millions entre 2006 et 2007.

L'essentiel de l'amélioration du solde global de la Sécurité sociale est toutefois imputable à l'évolution des recettes et dépenses de l'assurance pension (régime général), dont le solde positif augmentera en effet prévisiblement de quelque 170 millions entre 2005 et 2007. Alors que les dépenses sont supposées progresser de respectivement 3,5 % et 4,7 % en 2006 et 2007, les cotisations augmentent pendant cette période de quelque 6,7 et 7,3 %, ce sous l'effet essentiellement de la croissance de l'emploi et du nombre d'assurés, supposée atteindre respectivement 3,8 % et 4,0 % au cours des deux années considérées.

Le report de l'ajustement des rentes qui a été retenu dans le cadre des discussions du comité de coordination tripartite, du 1^{er} janvier 2007 au 1^{er} juillet 2007 et 2008, induit une économie de quelque 1,4 % ou 32 millions d'euros. Ce facteur contribue à l'amélioration du solde positif du régime.

Dans l'interprétation du solde budgétaire des 3 secteurs de l'Administration publique et plus particulièrement du solde de l'Administration centrale et de l'Administration de la sécurité sociale, il importe de garder à l'esprit que l'excédent de la sécurité sociale provient pour l'essentiel des transferts de revenus en provenance du budget de l'Etat, et donc de l'Administration centrale.

5) Le respect des recommandations du comité de coordination tripartite

Dans son avis du 28 avril 2006, le comité de coordination tripartite s'est tout d'abord exprimé favorablement au sujet de l'objectif retenu par le Gouvernement de réduire le déficit de l'administration publique de 0,5% du PIB par an, ceci conformément aux engagements pris dans le cadre de la 7^{ème} actualisation du Pacte de stabilité.

A cette fin, le Gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur un ensemble de propositions qui se déclinent autour de six axes, à savoir :

- 1) la maîtrise de l'inflation;
- 2) le rétablissement de l'équilibre budgétaire;
- 3) la mise en place d'un ensemble de dispositifs complémentaires en faveur de la compétitivité des entreprises;
- 4) le rétablissement de la situation sur le marché de l'emploi;
- 5) l'introduction d'un statut unique pour les salariés au sens de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;
- 6) les mesures dans le domaine de la sécurité sociale.

Pour ce qui est du rétablissement de l'équilibre budgétaire, il convient de rappeler que le Gouvernement et les partenaires sociaux avaient insisté sur la nécessité "d'arriver à une situation proche de l'équilibre budgétaire en 2009 au niveau de l'administration publique en mettant en œuvre un effort d'ajustement pendant les périodes de conjoncture favorable correspondant à une réduction du déficit structurel d'au moins 0,5% du PIB par an.

L'avis du Comité de coordination du 28 avril 2006 insiste à cet égard également sur le fait que "la détérioration de l'équilibre budgétaire est essentiellement due à une croissance trop rapide des dépenses. L'effort de consolidation budgétaire portera dès lors d'abord sur le côté des "dépenses", tout en comportant également une dimension "recettes".

Les mesures de consolidation budgétaire sur lesquelles le Gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord peuvent être résumées dans les termes suivants :

- L'efficacité des dépenses publique sera améliorée. La part relative des dépenses de fonctionnement courantes dans le total des dépenses de l'Administration centrale sera réduite en 2007, 2008 et 2009 et les engagements de renforcement au service de l'Etat seront considérablement réduits par rapport aux années précédentes.

- La progression programmée du montant des dépenses d'investissement sera revue et leur part relative en termes de pourcentage du PIB sera abaissée. Elles continueront toutefois à se situer à un niveau très élevé par rapport aux autres pays européens.

- La prise en charge des «baby years» et du complément différentiel de l'administration centrale vers les caisses de pensions, la prise en charge par l'Etat d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes de l'assurance accident industriel sera abrogée.

- L'ajustement des rentes et pensions prévu pour le 1^{er} janvier 2007 sera reporté et échelonné. Les rentes et pensions seront relevées de 1% à partir du 1^{er} juillet 2007, puis 1% à partir du 1^{er} juillet 2008.

Le taux de la contribution dépendance à charge des assurés passera le 1^{er} janvier 2007 de 1% à 1,4% et la participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance sera gelée à son montant nominal inscrit au budget 2006. Les partenaires sociaux et le Gouvernement conviennent de renégocier le financement de l'assurance dépendance fin 2009.

Le tableau ci-après compare les prévisions en matière d'économie budgétaire chiffrées qui avaient été réalisées dans le cadre du pacte de stabilité avec les prévisions actualisées du projet de budget pour 2007:

	(en millions)	
	Estimation tripartite avril 2006	Prévisions octobre 2006
1) Réduction des dépenses de fonctionnement courantes de l'Administration centrale	-25,0	-41,0
2) Limitation du nombre des engagements de renforcement au service de l'Etat pendant 3 ans (économie calculée par rapport à la moyenne de 2000 à 2006: 260 unités)	-6,4	-4,0
3) Standstill au niveau de l'accord salarial "Fonction publique" (Etat et secteurs assimilés)	-18,5	-18,5
4) Report de la date d'application de l'échelle mobile	-70,0	-70,0
5) Mesures dans le domaine de la Sécurité sociale	-68,9	-67,9
6) Suspension de l'indexation des prestations payées par la CNPF (en tenant compte de la mesure sub 4))	-20,0	-23,2
7) Dépenses d'investissements de l'Adm. Centrale	-150,0	-150,0
8) Mesures au titre des dépenses du fonds pour l'emploi	-15,0	-15,0
Total.	-373,8	-389,6

Pour ce qui est de l'évolution des dépenses d'investissement de l'Administration centrale, il convient de relever que conformément à ses engagements, les dépenses d'investissements directes et indirectes de l'Etat évolueront comme suit entre 2006 et 2007:

	Budget voté 2006	Propositions 2007
Formation de capital.....	1.139,5	1.041,9
Transferts en capital.....	630,9	610,7
Total.....	1.770,4	1.652,6
en % du PIB actualisé.....	5,6%	4,9%

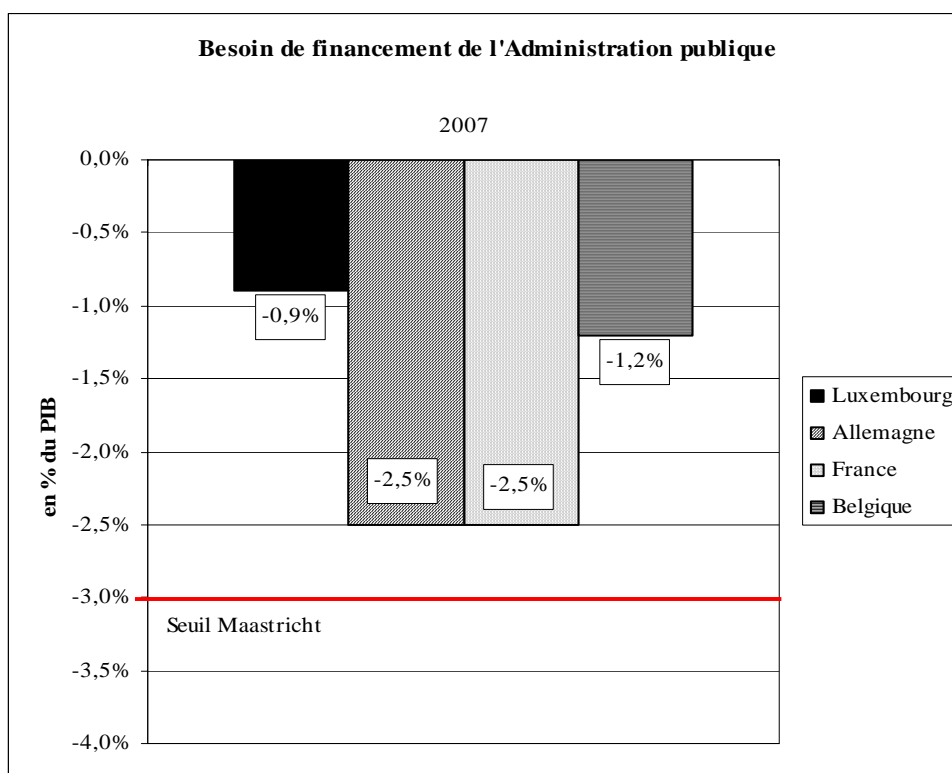
Pour ce qui est des orientations qui ont été retenues par le groupe de coordination tripartite au sujet des mesures "Sécurité sociale", il y a lieu de noter que les prévisions chiffrées qui avaient été faites à l'époque ne nécessitent pas de corrections.

Ainsi qu'il ressort donc du tableau ci-avant, les différentes mesures de restructuration auront prévisiblement pour effet de réduire les dépenses brutes de l'Administration centrale de quelque 390 millions.

Il en résulte qu'en l'absence de ces mesures l'évolution du total des dépenses de l'Administration centrale entre 2006 et 2007 se serait élevée à 7,6%:

	2006 Budget voté	2007 Projet de budget	Variations
- Dépenses totales	9.759,3	10.107,4	+3,6%
- Mesures de restructuration (estimations).....	-	+390,0	-
- Dépenses totales sans mesures	9.759,3	10.497,4	+7,6%

C'est d'ailleurs grâce à ces mesures de restructuration que des moyens financiers ont pu être dégagés dans l'intérêt de la mise en œuvre de nouvelles actions prioritaires de la politique du Gouvernement. C'est grâce également à ces mesures de restructuration que le besoin de financement de l'Administration publique se compare de nouveau favorablement à celui de nos principaux Etats voisins:



6) Le projet de budget pour 2007 d'après les règles de la législation sur la comptabilité de l'Etat

Ainsi qu'il a déjà été relevé ci-avant, le projet de budget de l'Etat tel qu'il est arrêté annuellement par l'article 1^{er} de la loi budgétaire se différencie sur plusieurs points du budget de l'Administration centrale qui est établi conformément aux règles de comptabilisation arrêtées dans le cadre du pacte de stabilité européen et du traité de Maastricht. Ces différences tiennent au fait que l'Administration centrale comprend, en plus des opérations en recettes et en dépenses du budget de l'Etat, également les recettes et les dépenses des fonds spéciaux et des organismes qui sont contrôlés ou financés majoritairement par l'Etat.

Les chiffres essentiels du projet de budget de l'Etat pour 2007 tel qu'il est établi d'après les règles de la loi du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat se présentent comme suit:

	Compte	Budget définitif	Projet de budget	Variation	
	2005	2006	2007	en valeur	en %
Budget courant					
Recettes	6.526.443,1	7.223.692,0	7.760.972,2	537.280,2	+7,44
Dépenses	6.430.658,7	6.854.398,7	7.221.718,2	367.319,5	+5,36
Solde	95.784,4	369.293,3	539.254,1	169.960,8	...
Budget en capital					
Recettes	102.857,0	104.342,8	80.698,9	-23.643,9	-22,66
Dépenses	892.955,7	774.931,5	789.860,2	14.928,7	1,93
Solde	-790.098,7	-670.588,7	-709.161,3	-38.572,6	...
Budget total					
Recettes	6.629.300,0	7.328.034,8	7.841.671,1	513.636,3	+7,01
Dépenses	7.323.614,3	7.629.330,2	8.011.578,4	382.248,1	+5,01
Solde	-694.314,3	-301.295,4	-169.907,2	131.388,2	...

Notes: Les montants sont indiqués en milliers d'euros.

Ce tableau synoptique regroupe toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Etat conformément aux dispositions de la loi du 8 juin 1999 sur le budget et la comptabilité de l'Etat

A cet égard, il importe d'insister sur le fait que les directives qui avaient été arrêtées au mois de février par le Ministère des Finances en vue de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2007 s'adressaient non seulement aux services et administrations de l'Etat mais à l'ensemble des organismes relevant du secteur de l'Administration centrale.

Il en résulte que les tendances qui se dégagent de l'analyse du projet de budget de l'Etat pour 2007 sont parfaitement en ligne avec les évolutions de la situation budgétaire de l'Administration centrale.

Ceci étant, il ressort du tableau précité que le projet de budget des dépenses de l'Etat progresse de 4,8% entre 2006 et 2007, alors que le projet de budget des recettes progresse de 7,01%.

Les principales conclusions qui se dégagent de l'analyse du tableau synoptique ci-avant peuvent se résumer comme suit:

- La progression du total des dépenses entre 2006 et 2007 (+5,0%) est inférieure à l'évolution prévisible du produit intérieur brut en valeur (+6,6%);
- L'accroissement du total des recettes (+7,0%) est supérieur à l'augmentation du total des dépenses entre 2006 et 2007 (+5,0%);
- Le déficit budgétaire s'améliore très sensiblement en passant de 694,3 millions en 2005 à 169,9 millions en 2007.

7) Le financement des engagements financiers et des nouvelles politiques

Le but des mesures de restructurations précitées qui ont été retenues par le Gouvernement après consultation des instances concernées consiste, au-delà de ses effets sur la compétitivité des acteurs économiques, à rétablir à moyen terme l'équilibre des finances publiques en ayant un effet durable sur le solde budgétaire.

Rappelons à cet égard que les principes de la bonne gouvernance budgétaire visent également à éviter de devoir imposer des charges excessives aux générations futures. Dans ce contexte, le Gouvernement est notamment conscient de son obligation d'assurer la pérennité des systèmes de sécurité sociale et de garantir l'équité entre les générations.

Le pacte de stabilité met un accent tout particulier sur la viabilité à long terme des finances publiques, notamment dans le contexte des changements démographiques prévisibles. D'ici la fin 2006, le Conseil Ecofin révisera en principe les objectifs budgétaires à moyen terme des Etats Membres afin de prendre en compte également les "passifs implicites". Le Conseil a toutefois pris soin de préciser qu'"à court terme, il ne faut pas s'attendre à ce que la politique budgétaire puisse absorber l'intégralité des effets structurels du vieillissement démographique et invite les Etats Membres à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre des réformes structurelles dans le domaine liés au vieillissement démographique".

S'il est vrai qu'à court et moyen terme le Luxembourg est mieux positionné que la plupart des autres Etats Membres de l'Union européenne pour affronter les défis relevés par le vieillissement démographique, toutes les projections concluent unanimement qu'à long terme, l'équilibre des systèmes de sécurité sociale n'est pas assuré. Par conséquent, dans son avis sur le 7^e actualisation du programme de stabilité, le Conseil de l'Union européenne a conclu que le Luxembourg doit "améliorer la viabilité à long terme et, à cette fin, en particulier contenir les hausses des dépenses publiques en réformant le système des retraites".

Le Gouvernement devra également dégager des marges de manœuvre budgétaires afin d'assurer le financement de grands engagements financiers, y compris les mesures visant à améliorer la qualité des finances publiques par la réorientation des budgets envers les dépenses qui favorisent la croissance économique à long terme, notamment par le biais d'investissements publics en faveur de l'éducation et de la recherche.

Le tableau ci-dessous présente des estimations concernant l'évolution future de certains grands engagements financiers de l'Etat et de certaines nouvelles politiques

	(en millions d'euros)	
	2000	2007
A. Grands engagements financiers		
- Accueil des élèves en dehors des heures de classe:		
Fonctionnement	0	18
Investissement	<u>0</u>	<u>29</u>
<i>Total</i>	<i>0</i>	<i>47</i>
- Foyers de jour pour enfants (crèches)	15	21
- Participation de l'Etat au financement des prestations familiales (p.ex. allocations familiales)	477	784
- Assurance maladie-maternité: contribution de l'Etat	412	686
- Assurance-pension: contribution de l'Etat	649	987
- Participation de l'Etat au financement de l'assurance-dépendance	73	140
- Mesures en faveur des personnes âgées (y compris invest.).....	57	58
- Politiques du logement.....	71	97
- Fonds pour l'emploi	213	402
<i>dont:</i> dépenses sidérurgie (p.ex.préretraite)	68	46
actions en faveur de l'emploi (p.ex. Proactif, OPE)	77	173
- Aide publique au développement	133	249
- Crédits en faveur de la Sécurité des personnes	145	252
- Politique environnementale (réalisation des engagements dans le cadre de l'accord de Kyoto)	0	73

	2000	2007
B. Politiques en faveur de la croissance à long terme		
- Crédits dans l'intérêt de l'Université du Luxembourg	17	49
- Crédits dans l'intérêt de la recherche publique (tous ministères)	20	140
- Education nationale:		
Fonctionnement	503	798
Investissement	<u>48</u>	<u>149</u>
<i>Total</i>	<i>551</i>	<i>945</i>
Infrastructures de transport:		
- Dépenses d'investissements du fonds du rail	39	194
- Transport des personnes en service public ferroviaire par bus.....	133	272

Cette liste qui n'est pas exhaustive soulève quelques réflexions sommaires:

Ainsi, il y a lieu de noter que l'accroissement des crédits du ministère de la **Famille** en faveur notamment de l'accueil des élèves en dehors des heures de classe et du développement des places offertes en foyers de jour témoigne de la volonté du Gouvernement de continuer à développer le tissu des infrastructures dans le domaine socio-familial.

Une importance toute particulière est réservée au développement des services d'accueil pour les enfants et notamment des foyers de jours et des « maisons relais ». En ce qui concerne ces derniers le projet de budget pour 2007 prévoit au total une participation de 47,4 millions aux frais afférents, frais de fonctionnement et frais d'investissements confondus.

Suite à un manque de places constaté en ce qui concerne les structures pour le placement d'enfants mineurs en détresse physique ou psychique, les crédits afférents progresseront très sensiblement entre 2006 et 2007. En particulier un crédit de 2,6 millions est prévu en vue de la création d'une trentaine de places supplémentaires dans des centres d'accueil.

A la suite notamment de la mise en service de certaines nouvelles structures au profit des personnes handicapées, il convient de relever également que les crédits relatifs à la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des structures visées connaissent une augmentation de 5,7% pour atteindre le montant record de 29,9 millions.

Les crédits du Ministère de la **Santé**, en ce qui concerne les infrastructures dans le domaine socio-thérapeutique, sont également marqués par la volonté du Gouvernement de poursuivre le développement des services de psychiatrie décentralisée ainsi que les structures oeuvrant dans les domaines de lutte contre la toxicomanie et la maladie du Sida.

Pour ce qui est de l'évolution future des **dépenses d'investissements**, il convient de noter que face à des besoins élevés en matière d'équipements collectifs, le Gouvernement entend persévérer dans son effort en ce qui concerne l'extension et la modernisation des infrastructures du pays (e.g. bâtiments scolaires, équipements sanitaires, maisons de retraite, installations de télécommunications, réseaux ferroviaires et routiers, etc.).

Rappelons à cet égard que le niveau d'investissement atteint par le Luxembourg continue à placer celui-ci parmi les pays de l'Union Européenne ayant les taux les plus élevés en la matière.

Dans ce contexte, il importe de noter également que le Gouvernement a décidé de recourir à des partenariats public-privé en vue de réalisation de projets d'investissements, notamment dans le domaine des infrastructures scolaires.

Le Gouvernement continue également à renforcer son effort de développement des capacités scientifiques et technologiques en faveur des acteurs publiques et privées de **la recherche** au Luxembourg.

La part de la recherche publique dans le PIB passera ainsi au Luxembourg de 0,13% en 2000 à 0,44% en 2007. A cela s'ajoute les investissements en recherche qui sont faits par les entreprises privées localisées au Grand-Duché et qui atteignent prévisiblement en 2007 un taux de quelque 2,0% du PIB.

Dans ce cadre, il importe de relever également que les **objectifs environnementaux** qui ont été contractés dans le cadre des accords de Kyoto représentent un défi tout particulier pour les finances publiques. Les solutions envisagées par le Gouvernement concernent aussi bien le côté recettes que le côté dépenses du budget. En effet, du côté des recettes publiques, le Gouvernement prévoit de procéder à un ajustement des accises sur les huiles minérales afin d'obtenir une réduction du volume des émissions de gaz à effet de serre induits par les ventes de carburants, notamment à des non-résidents et à une réforme environnementale de la taxe sur les véhicules automoteurs. L'impact sur le côté dépenses du budget se chiffre en moyenne à quelque 60-120 millions euros l'an au cours des prochaines années.

A noter que dans le domaine de la politique environnementale, le Luxembourg s'est également engagé à garantir à moyen terme la qualité et la sécurité d'approvisionnement des eaux, notamment par le biais de l'introduction du principe de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau (principe pollueur/payeur).

Pour ce qui est de **l'aide publique au développement**. Il convient de relever que suivant la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, le Luxembourg persévéra dans ses efforts pour aboutir à un niveau d'Aide publique au développement (APD) s'élevant à 1 % du Revenu national brut (RNB) dans les années à venir.

Dans cette optique, le montant retenu pour 2007 correspond à 0,90 % du RNB, alors que l'objectif fixé dans le cadre du budget de l'exercice 2006 s'élevait à 0,89 % du RNB.

Afin de pouvoir affronter ensemble avec les communes les problèmes qui se posent actuellement sur le marché du **logement**, le Gouvernement propose la conclusion de « pactes - logement » avec les communes, par lesquels l'Etat et les communes signataires s'engagent à unir leurs efforts pour augmenter l'offre de logements et pour réduire le coût du foncier et de l'habitat par la mise en œuvre de différentes mesures plus amplement précisées par ces conventions.

Les communes qui s'engagent ainsi à contribuer à la création de nouveaux logements sur leur territoire bénéficient, en contrepartie, d'une contribution financière de 4.500 euros, calculée et liquidée chaque année, pour tout nouvel habitant dépassant la croissance de 1 % de la population, et majorée de 50% pour les communes jugées prioritaires par l'IVL et dont les projets répondent à certaines conditions (réalisation dans des zones se situant favorablement par rapport au transport public etc.)

Le projet de budget pour 2007 du Ministère du **Logement** ne comporte qu'un crédit symbolique pour marquer l'engagement budgétaire de l'Etat, alors qu'un crédit de quelque 10 millions devrait être prévu à partir de 2008 pour le financement de ces dépenses.

Dans le même contexte, les crédits pour la réalisation d'ensembles de logements passent de 12, 8 millions en à 23,1 millions au budget 2006 et à 26,8 millions au projet de budget pour 2007.

Conformément aux orientations de la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, le Gouvernement poursuivra également en 2007 ses efforts dans l'intérêt de l'intensification de l'effort de **défense** du Luxembourg.

Ces priorités sont la sécurité et la défense du territoire du Grand-Duché, la coopération au niveau international, la défense collective et commune, et la prévention et la résolution des conflits armés, ainsi que l'organisation de missions d'assistance humanitaire.

Pour ce qui est de l'évolution du budget du Ministère des Transports, il y a lieu de rappeler que conformément à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, le développement des **transports publics** et l'amélioration de la sécurité routière constituent les premières priorités de l'action politique en matière de transports.

C'est ainsi que le Gouvernement entend réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferroviaire national. Les projets d'infrastructure requièrent en 2007 la mise à disposition via le Fonds du Rail d'une importante enveloppe budgétaire pour assurer le financement d'un programme d'investissement d'un montant de plus de 300 millions. Le Gouvernement place cet effort dans le cadre d'une politique de développement durable visant un système de transport performant et répondant aux besoins de mobilité de la population.

La priorité sera dans ce contexte réservée au raccordement ferroviaire de Kirchberg et à l'aménagement de la sortie nord de la Gare de Luxembourg. Parallèlement, la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et le raccordement de Belval-Ouest au réseau ferroviaire tout comme la construction d'une gare à Belval-Usines et d'un nouveau Centre de Maintenance pour les CFL, seront poursuivis.

Il ressort également des chiffres détaillés qui figurent dans les tableaux en annexe que le total des dépenses du budget du Ministère de l'**Education nationale** passe de 752,9 millions en 2006 à 838,4 millions en 2007, compte tenu des crédits pour le département des Sports. Ces crédits qui sont très largement destinés au financement du personnel de l'Education nationale et des Sports sont axés sur la réalisation de 4 priorités que sont l'offre scolaire de l'enseignement public, la réforme des structures et des contenus et l'amélioration des infrastructures scolaires.

Des crédits importants sont par ailleurs prévus au budget du Ministère des Travaux publics pour le financement des infrastructures scolaires. C'est ainsi que la mise en place de trois nouveaux lycées (construction du lycée de Redange, élaboration des projets de loi portant construction des lycées de Junglinster et d'Esch-Belval) se poursuit résolument. Les nouvelles constructions pour le « Neie Lycée » et le Lycée technique pour professions éducatives et sociales seront par ailleurs réalisées selon la formule « private public partnership ».

8) L'évolution structurelle de la dette publique et des réserves

Notons d'emblée que la dette de l'administration publique luxembourgeoise se situe nettement en dessous de la valeur limite de 60% du PIB prévu au plan européen de stabilité.

Au Luxembourg, le ratio entre la dette brute de l'administration publique et le PIB s'est en effet situé à 6,4% en 2005.

A cela, il y a lieu d'ajouter que l'administration centrale dispose de réserves budgétaires dont le montant total s'est établi à 970 millions à la fin de 2005. Cette réserve budgétaire fut accumulée notamment au cours de la période 1997-2001, pendant laquelle la situation budgétaire de l'administration centrale fut largement excédentaire. L'existence de cette réserve a d'ailleurs permis à l'administration centrale d'implémenter une politique budgétaire anti-cyclique en 2002-2004 et de maintenir les dépenses d'investissement à un niveau élevé sans pour autant avoir recours à l'emprunt, alors que le solde budgétaire de l'administration centrale est déficitaire depuis 2002.

Notons également dans ce contexte que la sécurité sociale est structurellement excédentaire et que ces excédents sont affectés à une réserve de compensation en vue de financement de prestations futures. Fin 2005, cette réserve s'est chiffrée à environ 6,6 milliards, soit 24,5% du PIB.

Par conséquent, la dette nette de l'administration publique est largement négative. En 2005, elle se chiffre à -30% du PIB. L'existence de ces réserves permettra d'amortir le choc subi par les dépenses publiques lié à l'évolution de la démographie.

L'évolution pluriannuelle de la dette publique se présente prévisiblement comme suit:

En % du PIB	2004	2005	2006	2007
Dette brute	6,6	6,4	9,6	9,9
Administration centrale	4,2	4,0	7,3	7,7
Administrations locales	2,3	2,4	2,3	2,2
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation de la dette brute	-0,1	-0,2	+3,2	+0,3

Pour les années 2005 et 2006, le Gouvernement prévoit l'émission d'un ou de plusieurs emprunts pour un montant total de 200 millions au titre de 2005 et de 2006, en vue du financement d'investissements en infrastructure par le biais des Fonds du Rail et Fonds des routes.

Un emprunt exceptionnel de 132 millions est par ailleurs prévu dans l'intérêt du financement de la reprise par l'Etat de terrains et d'immeubles faisant partie de l'infrastructure ferroviaire.

Relevons également que dans le cadre de contrats de location-vente, l'Etat a accordé des garanties financières à des promoteurs immobiliers en vue de la construction de certains immeubles présentant un intérêt public (Loi de garantie). Conformément à la décision d'Eurostat sur le traitement statistique des partenariats entre le secteur privé et le secteur public (Communiqué de presse du 11 février 2004), ces transactions sont enregistrées comme des prêts imputés dans les comptes de l'administration publique. En 2006, le financement par cette voie d'un certain nombre de projets de grande envergure (par exemple la nouvelle aérogare à Luxembourg-Findel, la Cité judiciaire à Luxembourg-Centre et l'extension du Palais de Justice CE à Luxembourg-Kirchberg) aura un impact significatif sur le niveau de la dette publique.

Par conséquent, la dette de l'administration centrale augmentera prévisiblement de 4% du PIB en 2005 à 7,3% du PIB en 2006 et elle atteindra 8,2% du PIB en 2008.

La dette de l'administration centrale comprend également les signes monétaires émis par le Trésor, les bons du Trésor et les emprunts émis par l'Etat.

Les bons du Trésor émis par l'Etat ne correspondent pas à des fonds récoltés par l'Etat et remboursables. Ils documentent des engagements pluriannuels vis-à-vis d'institutions financières internationales (BAsD, FAsD, BERD, FIDA, GEF, IDA, MIGA, Fonds "Kyoto"). Ces bons ne portent pas intérêts et ils sont payés au fur et à mesure où ils deviennent exigibles.

Rappelons finalement que le Gouvernement n'a pas procédé à l'émission d'emprunts nouveaux au cours des exercices budgétaires 1998 à 2005. Au 31 octobre 2005, la dette publique brute sous forme d'emprunts s'est chiffrée à 248,59 millions (0,9% du PIB).

Le tableau ci-après retrace l'évolution prévisible de la dette publique entre 2001 et 2007:

Exercice	PIB	Dette	Dette nette / PIB
2002	24.081	1.563	6,5%
2003	25.607	1.614	6,3%
2004	26.996	1.778	6,6%
2005	29.396	1.787	6,1%
2006	31.727	2.406	7,6%

Note: les chiffres sont exprimés en millions d'euros

La dette du secteur communal luxembourgeois reste peu élevée par rapport au PIB (2,4% du PIB en 2005). La dette agrégée des communes et des syndicats de communes se chiffre ainsi à 650 millions à la fin 2005. Les communes ne peuvent en effet recourir au crédit que pour financer des dépenses extraordinaires si aucun autre financement n'est ni possible ni économique et si le remboursement régulier des annuités est assuré. La loi limite étroitement les possibilités pour les syndicats de communes de recourir à l'emprunt.

La sécurité sociale est structurellement excédentaire, de sorte que sa dette brute est marginale.

9) Le compte provisoire de l'Etat central pour l'exercice 2005

Rappelons tout d'abord que le **budget de l'Etat central pour l'exercice 2005** qui a été arrêté par la loi du 21 décembre 2004 se présentait comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	6.828,7	73,8	6.902,5
Dépenses	6.285,4	706,1	6.991,5
Excédents	+543,3	-632,3	-89,0

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Le budget voté de l'exercice 2005 a toutefois été modifié à deux reprises:

La première modification a été réalisée en exécution de la loi du 21 août 2005 modifiant la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Cette loi a modifié la loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 en y ajoutant des dépenses additionnelles pour un montant total de 17.682.426 euros :

Article 08.0.11.310	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat	+ 14.149.426 euros
Article 08.0.33.002	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat	+ 1.435.000 euros
Article 08.0.12.350	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois	+ 2.098.000 euros
	Total	+ 17.682.426 euros

Le budget voté de l'exercice 2005 a également été modifié par la loi du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote. L'article 17 de cette loi a ajouté au budget de l'exercice 2005 un article nouveau avec les libellé et crédit suivants : "Lycée-pilote : frais d'exploitation courants 50.000 euros".

Compte tenu de ces dépenses supplémentaires, **le budget définitif de l'Etat de l'exercice 2005** se présente comme suit :

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	6.828,7	73,8	6.902,5
Dépenses	6.303,1	706,1	7.009,2
Excédents	+525,6	-632,3	-106,7

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Pour ce qui est maintenant de l'exécution du budget voté de l'exercice 2005, il y a lieu de relever que **le compte général de l'Etat central de l'exercice 2005** se présente comme suit par rapport au budget définitif pour le même exercice:

	Budget voté 2005	Compte 2005	Plus-ou moins-values	Variation en %
<u>Budget courant</u>				
Recettes	6.828,7	6.526,4	-302,3	-4,4%
Dépenses.....	6.303,1	6.430,4	127,3	2,0%
Excédents.....	525,6	96,0	-429,6	-
<u>Budget en capital</u>				
Recettes	73,8	102,9	29,1	39,4%
Dépenses.....	706,1	893,2	187,1	26,5%
Excédents.....	-632,3	-790,3	-158,0	-
<u>Budget total</u>				
Recettes.....	6.902,5	6.629,3	-273,2	-4,0%
Dépenses	7.009,2	7.323,6	314,4	4,5%
Excédents	-106,7	-694,3	-587,6	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le tableau ci-après présente les **principales plus- ou moins-values de dépenses** de l'exercice 2005 :

Article	Libellé	Budget définitif	Variation	Dépenses
01.7.35.060	- Subsidés au titre de l'action humanitaire	18,7	+ 6,3	24,9
08.0.11.310	- Traitements et pensions des fonctionnaires	27,1	-27,1	0,0
08.1.93.000	- Alimentation du Fonds des pensions	260,0	+15,5	275,5
09.1.93.000	- Fonds communal de dotation financière.....	313,7	+ 15,5	329,2

Article	Libellé	Budget définitif	Variation	Dépenses
11.1.11.000	- Traitements des fonctionnaires	259,4	+ 17,0	276,4
12.4.34.010	- Dotation du fonds national de solidarité: revenu minimum garanti	105,6	-9,1	96,5
12.4.42.010	- Dotation du fonds national de solidarité: forfait d'éducation	40,5	+ 6,9	47,4
12.5.42.007	- Participation de l'Etat au financement des allocations familiales	230,0	-11,0	219,0
17.5.42.003	- Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie : cotisations pour prestations en nature	437,0	+ 42,2	479,2
17.6.42.000	- Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	111,9	+27,1	139,0
18.8.42.000	- Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	828,2	+32,8	861,0
23.2.31.020	- Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	114,0	-9,5	104,5
23.2.31.040	- Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	69,0	+6,5	75,5
35.0.71.050	- Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	8,0	+10,1	18,1
35.0.71.051	- Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielle	10,0	+5,0	15,0
36.0.91.005	- Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements	5,0	+80,7	85,7
45.1.53.000	- Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie	30,0	-5,2	24,8
49.1.93.000	- Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	17,0	+9,0	26,0
50.0.71.010	- Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains	5,0	-5,0	0,0
50.0.73.071	- Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil	9,5	-5,1	4,4
52.2.93.000	- Alimentation du fonds des routes	10,0	+26,0	36,0
52.3.10.000	- Présidence de l'Union Européenne	1,0	+7,3	8,3
52.5.93.000	- Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	10,0	+91,0	101,0
	- Autres plus- ou moins-values	4.088,7	-12,6	4.076,1
	Total	7.009,2	+ 314,4	7.323,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Au vu de ce tableau, il importe de préciser qu'une dotation supplémentaire de 80,7 millions a été effectuée au profit du fonds de la dette publique, en vue de pouvoir assurer le financement des remboursements qui viennent à échéance en 2005 et 2006. A noter également que le dépassement au profit du fonds d'investissements publics administratifs a été effectué en vue de pouvoir assurer le financement du coût d'acquisition de l'une des 2 tours à Luxembourg-Kirchberg.

Le tableau ci-après présente les **principales plus- ou moins-values de recettes** de l'exercice 2005 :

Article	Libellé	Budget voté 2005	Variation	Compte général 2005
64.0.37.000	- Impôt sur le revenu des collectivités	1.125,0	-19,3	1.105,7
64.0.37.010	- Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	350,0	+5,4	355,4
64.0.37.011	- Impôt retenu sur les traitements et salaires.....	1.400,0	+77,3	1.477,3
64.0.37.020	- Impôt retenu sur les revenus de capitaux	120,0	+90,7	210,7
64.0.37.021	- Impôt sur la fortune	100,0	+64,6	164,6
64.5.36.010	- Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	903,1	-90,4	812,7
64.5.36.011	- Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	127,9	+11,5	139,3
64.5.36.012	- Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	55,2	-7,7	47,5
64.5.36.021	- Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds ...	3,5	+7,0	10,5
64.6.36.000	- Taxe sur la valeur ajoutée	1.588,9	-542,5	1.046,4
64.6.36.032	- Taxe d'abonnement sur les titres de société ...	405,0	+88,5	493,5
64.6.36.050	- Droits d'enregistrement	130,0	+30,6	160,6
64.7.16.010	- Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	36,0	+10,3	46,3
65.0.11.301	- Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	8,3	-7,5	0,8
65.1.42.002	- Organismes de la sécurité sociale: restitution	7,5	-6,6	0,9
65.5.28.014	- ARCELOR: dividende	13,0	+10,4	23,4
65.7.26.010	- Intérêts de fonds en dépôt	75,0	-27,6	47,4
65.8.10.010	- Recettes diverses non ventilées	20,0	-19,5	0,5
95.1.11.311	- Caisses de pension: transfert de cotisations	2,0	+8,6	10,6
95.1.59.000	- F.E.D.E.R. (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles	8,2	-7,3	0,9
95.1.86.030	- Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	1,0	+29,0	30,0
	- Autres recettes	422,9	+21,3	444,2
	Total	6.902,5	-273,2	6.629,3

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* * *

C. L'évolution du budget des recettes

1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale

Le tableau ci-après présente l'évolution du total des recettes de l'Administration centrale entre 2005 et 2007:

	2005	2006 Budget voté	Prévu 2007	Variation 2007/2006 en %
Recettes totales	8.381	8.648	9.116	5%
Production marchande/ non-marchande	235	274	236	-16%
Impôts sur la production et les importations	3.840	3.939	3.982	1%
Revenus de la propriété	144	194	243	20%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	3.638	3.699	4.051	9%
Cotisations sociales	316	333	358	7%
Autres transferts courants	147	135	170	20%
Transferts en capital à recevoir	61	74	77	3%

Note: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

La catégorie des recettes de l'administration centrale regroupe en plus des recettes budgétaires de l'Etat proprement dites, les recettes suivantes :

- les recettes propres des fonds spéciaux budgétaires,
- les recettes propres des établissements publics qui font partie du périmètre de l'administration centrale,
- les recettes propres des services de l'Etat à gestion séparée.

Il ressort de ce tableau que le total des recettes provenant des impôts sur la production et sur les importations - principalement les recettes d'accises et les recettes TVA – progresse de 3.939,0 millions en 2006 et de 3.982,0 millions en 2007 ou de 1,1%. Cette progression très faible du total des recettes de cette catégorie s'explique pour l'essentiel par la restructuration au niveau de certains assujettis à la TVA.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine évoluent par contre d'une manière favorable pour atteindre prévisiblement le montant de 4,1 milliards en 2007 contre 3,7 milliards en 2006. Cette catégorie de recettes comprend notamment l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt retenu sur les traitements et salaires, l'impôt sur les revenus de capitaux, Retenue libératoire sur les intérêts (résidents), Impôt sur la fortune, etc.

La progression de 9,5% de cette catégorie de recettes est pour l'essentiel imputable à la forte croissance de l'impôt retenu sur les traitements et salaires qui atteindra prévisiblement le montant de 1,8 milliards en 2007 contre 1,6 milliards en 2006, à la croissance importante de l'impôt retenu sur les revenus de capitaux qui est estimée pour 2007 à 220 millions contre 140 millions en 2006 et à la croissance de l'impôt sur le revenu des collectivités qui est estimée pour 2007 à 1,300 milliards contre 1,250 milliards en 2006.

2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat central

Le projet de budget des recettes pour l'exercice 2007 se présente comme suit par rapport au compte provisoire de l'exercice 2005 et au budget définitif pour l'exercice 2006.

	Compte provisoire 2005	Budget définitif 2006	Projet de budget 2007	Variation	
				en milliers	en %
Recettes courantes	6.526.443,1	7.223.692,0	7.760.972,2	+ 537.280,2	+ 7,44
Recettes en capital	102.857,0	104.342,8	80.698,9	-23.643,9	-22,66
Recettes totales	6.629.300,0	7.328.034,8	7.841.671,1	+ 513.636,3	+ 7,01

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

Ainsi qu'il a déjà été rappelé ci-avant, le budget de l'Etat central est établi tant en recettes qu'en dépenses conformément aux règles prévues par la loi modifiée du 6 juin 1999 sur le budget et la comptabilité de l'Etat central. Le budget de l'Administration centrale comprend en plus des recettes du budget de l'Etat central les recettes propres des organismes qui sont contrôlés par l'Administration centrale ou qui sont financés majoritairement par celle-ci.

Les prévisions de recettes courantes pour l'exercice 2007 se basent sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget; elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir.

3) Le regroupement économique des recettes

Le tableau synoptique ci-après fournit le regroupement économique des recettes du compte de l'exercice 2005, du budget voté pour 2006 ainsi que du projet de budget pour 2007.

	Compte provisoire 2005	Budget définitif 2006	Projet de budget 2007
1. Impôts directs	3.433.315,5	3.658.730,0	4.016.300,0
<i>dont:</i>			
Impôt général sur le revenu	3.150.655,0	3.346.500,0	3.726.500,0
Impôt fixé par voie d'assiette	355.430,6	385.000,0	430.000,0
Impôt sur le revenu des collectivités	1.105.735,3	1.250.000,0	1.300.000,0
Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.477.286,0	1.570.000,0	1.775.000,0
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	210.734,9	140.000,0	220.000,0
Impôt concernant les contribuables non résidents	1.468,1	1.500,0	1.500,0
Impôt sur la fortune	164.642,3	100.000,0	100.000,0
Impôts de solidarité	93.065,0	102.130,0	110.700,0
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	12.041,3	12.000,0	16.000,0
Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	0,0	45.000,0	25.000,0
Retenue libératoire nationale sur les intérêts	0,0	40.000,0	25.000,0
Autres impôts directs	12.911,9	13.100,0	13.100,0
2. Impôts indirects	2.802.708,2	3.169.529,7	3.328.516,0
<i>dont:</i>			
Taxe sur les véhicules automoteurs	31.067,8	34.000,0	28.000,0
Part dans les recettes communes de l'U.E.B.L.	812.716,0	915.000,0	940.000,0
Droits d'enregistrement	160.642,1	150.000,0	185.000,0
Droits d'hypothèques	15.647,6	14.000,0	20.500,0

	Compte provisoire 2005	Budget définitif 2006	Projet de budget 2007
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	1.046.414,1	1.352.289,7	1.350.711,0
<i>Taxe sur les assurances</i>	28.119,9	28.000,0	28.500,0
<i>Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés</i>	493.484,5	460.000,0	550.000,0
<i>Autres impôts indirects</i>	214.616,3	216.240,0	225.805,0
3. Autres recettes	393.276,3	499.775,1	496.855,1
dont:			
<i>Intérêts de fonds en dépôt</i>	47.366,2	70.000,0	70.000,0
<i>ARCELOR MITTAL: dividende</i>	23.379,2	25.000,0	66.500,0
<i>SES-Global S.A.: dividende</i>	10.245,2	9.328,0	5.000,0
<i>P. et T.: part de l'Etat dans le bénéfice</i>	25.000,0	35.000,0	35.000,0
<i>ILR: Part de l'Etat dans le bénéfice</i>	0,0	20.000,0	20.000,0
<i>Droits de timbre</i>	11.980,9	12.000,0	12.000,0
<i>Droits de succession</i>	44.057,0	45.000,0	50.000,0
<i>Autres recettes</i>	231.247,7	283.447,1	238.355,1
Recettes budgétaires	6.629.300,0	7.328.034,8	7.841.671,1

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

4) Le produit présumé des principaux impôts directs

A) Impôt général sur le revenu

Les tableaux suivants font ressortir pour les différentes catégories de cet impôt d'une part, les recettes effectives encaissées pendant une série de quatre exercices clos (exercices 2002 à 2005) ainsi que les recettes du budget définitif pour 2006 et, d'autre part, les recettes réalisées au cours des six premiers mois des exercices 2002 à 2006.

	Exercices entiers				
	2002	2003	2004	2005	2006
a) Assiette	240,0	282,4	298,9	355,4	385,0
b) Salaires	1.155,0	1.190,5	1.330,0	1.477,3	1.570,0
c) Collectivités	1.199,0	1.311,1	1.068,6	1.105,7	1.250,0
d) Capitaux	95,0	130,8	142,8	210,7	140,0
e) Non-résidents	2,2	1,3	1,4	1,5	1,5
Total	2.691,2	2.916,1	2.841,7	3.150,6	3.346,5
	Premiers semestres				
	2002	2003	2004	2005	2006
a) Assiette	123,3	138,2	141,9	160,8	179,2
b) Salaires	595,2	618,7	693,0	759,7	870,6
c) Collectivités	516,0	504,6	438,7	481,4	660,3
d) Capitaux	84,1	96,2	104,2	99,3	265,3
e) Non-résidents	1,0	1,1	1,4	1,7	0,2
Total	1.319,6	1.358,8	1.379,2	1.502,8	1.975,5

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Les encaissements de ces recettes ne se répartissent pas proportionnellement sur les 12 mois de l'année, de sorte qu'il convient de procéder à un examen détaillé des produits comptabilisés au cours du premier semestre avant de tirer des conclusions définitives au sujet de l'évolution future des différentes catégories de l'impôt sur le revenu.

a) Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette

Les recettes qui sont encaissées au titre de l'impôt fixé par voie d'assiette se composent en majeure partie des avances versées par les contribuables. Ainsi, en 2005, sur un total de quelque 355,4 millions euros de recettes (Impôt de solidarité compris), le montant total des avances s'est élevé à 276,2 millions euros, soit à 75,7%, du produit total.

En raison de l'évolution favorable de la situation économique engendrant notamment des revenus locatifs plus importants et des bénéficiaires au titre des professions libérales en progression, le produit de cet impôt devrait évoluer favorablement en 2006 et 2007.

Pour ce qui est des soldes d'impôt, il faut constater que les montants qui sont à percevoir au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire constituent au total quelque 20% à 25% des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.

Les soldes d'impôt connaissent actuellement un rythme de croissance qui évolue parallèlement à la progression globale de cet impôt.

En conclusion, le produit à encaisser au titre de cet impôt en 2007 peut être estimé à quelque 430 millions d'euros.

b) Impôt sur le revenu des collectivités

Malgré la réforme fiscale de 2002 avec un abaissement du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités de 30% à 22% et dont le coût budgétaire pour l'exercice 2002 avait été estimé à quelque 50 millions d'euros, le montant des avances a pu être maintenu aux alentours de 750 millions d'euros durant les années 2002 à 2004. En 2005 il est passé à 870 millions d'euros.

Pour la période 2006 à 2007 il est probable que les avances augmenteront légèrement pour atteindre 880 millions en 2006 et 900 millions en 2007. Le rattrapage des soldes d'impôt imputables aux années antérieures à l'exercice budgétaire a largement contribué à la croissance importante du niveau des recettes budgétaires en 2002 et 2003.

En considérant maintenant l'effet combiné de la croissance des avances et d'une diminution des soldes, l'Administration des Contributions estime qu'une recette de 1.300 millions est probable pour 2007.

c) Impôt retenu à la source sur les traitements et salaires

Globalement la progression du produit de cet impôt s'explique par l'augmentation du nombre des travailleurs salariés et des pensionnés, par l'accroissement réel des salaires et pensions ainsi que par la hausse de l'échelle mobile des salaires. La masse des rémunérations qui sont soumises à l'impôt retenu sur les traitements et salaires constitue un ensemble très hétérogène de sorte que les variations annuelles du produit de cet impôt ne permettent pas de tirer des conclusions probantes sur l'évolution des revenus et des impôts individuels. En vue de la détermination du produit de cet impôt, il importe également de tenir compte des différentes mesures d'allègement de la fiscalité des personnes physiques que le Gouvernement a mises en œuvre ces dernières années.

En 2003 la recette totale a connu une progression de 5,6 % et en 2004 une progression de 12%.

En 2005 la recette de l'impôt sur les traitements et salaires a progressé de quelque 11%. En 2004 la progression était de 12% par rapport à 2003. On peut considérer que cet accroissement est élevé et qu'il s'explique principalement par une conjoncture très favorable au niveau du secteur financier qui contribuera ainsi à une hausse conséquente de la masse salariale.

En se basant sur les chiffres publiés par le Statec, qui prévoient une croissance importante du PIB ainsi qu'une augmentation de la main-d'oeuvre, l'environnement économique au Luxembourg sera donc très favorable à une hausse des recettes d'impôt

Compte tenu de ces facteurs d'évolution, une prévision de recettes de 1.775 millions a été inscrite au projet de budget pour 2007.

d) Impôt retenu sur les revenus de capitaux

Parmi les éléments relevant de la catégorie des revenus de capitaux et soumis à cette imposition, ce sont les dividendes, pour lesquels le taux de retenue est de 25 %, qui déterminent essentiellement le produit de cet impôt. Les fluctuations conjoncturelles influencent le rendement annuel de la retenue à la source sur les revenus de capitaux au même titre, mais dans une bien moindre mesure que le produit de l'impôt sur le revenu des collectivités. Pour un exercice déterminé, le niveau de la recette en question dépend largement de la marche des affaires dans les divers secteurs économiques au cours de l'année précédente.

L'évolution de cette retenue peut subir des fluctuations en fonction des modifications des législations fiscales étrangères.

En tenant compte des recettes probables de l'exercice 2006 et en tenant compte de la volatilité importante de cet impôt notamment à cause du nombre restreint de contribuables, une prévision de 220 millions d'euros paraît appropriée pour l'exercice 2007.

* * *

B) Impôt sur la fortune

A partir de 2002 l'impôt sur la fortune peut être restitué aux entreprises si elles renoncent à distribuer une partie des bénéfices et si elles réinvestissent ces bénéfices au Luxembourg.

Compte tenu du fait que certaines entreprises ne cherchaient pas le bénéfice immédiat de cette mesure ou encore qu'elles réalisaient des pertes ou qu'elles ne réalisaient pas de bénéfice taxable, la recette d'impôt était de quelques 165 millions d'euros en 2005.

On peut penser qu'à partir de 2005 certaines entreprises, jusqu'alors déficitaires vont revenir dans une zone bénéficiaire et réserver des bénéfices. Elles pourront dès lors bénéficier de restitutions d'impôt sur la fortune. Notons également qu'à partir de 2005 des arriérés d'impôt à encaisser vont diminuer.

Compte tenu des faits indiqués et du fait que le Gouvernement a introduit une retenue libératoire sur les intérêts pour les résidents et a aboli l'impôt sur la fortune pour les personnes physiques, une recette de 100 millions d'euros a été inscrite au projet de budget pour l'exercice 2007.

C) Impôts de solidarité

Les impôts de solidarité - qui sont prélevés au moyen de majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (impôt fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires) - ont été introduits par la loi modifiée du 30 juin 1976 portant entre autres création d'un fonds pour l'emploi.

Rappelons que les taux de ce prélèvement fiscal supplémentaire ont été refixés en dernier lieu par la loi du 17 juin 1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises.

Pour les collectivités ce taux s'élève actuellement à 4 % et pour les personnes physiques à 2,5 %.

D) Retenue libératoire nationale sur les intérêts

Avec effet au 1^{er} janvier 2006, a été introduite une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts effectués au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques, qui sont résidents au Luxembourg, sans être des résidents fiscaux d'un autre Etat.

Vu la non existence de données fiables dû au secret bancaire, à la restructuration possible des portefeuilles et aux produits financiers et non financiers non soumis à la retenue, la prévision de recette doit rester très prudente.

Pour tous les produits imposables à la clôture annuelle, la perception de la retenue n'aura lieu qu'en 2007, d'où une estimation 2007 en légère hausse à 25 millions d'euros.

Cette estimation sous-entend que l'épargne des résidents ne subira pas de restructuration pour éviter cette retenue.

E) Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)

La loi du 21 juin 2005 transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne a introduit une retenue à la source sur les intérêts effectués au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques qui sont des résidents fiscaux d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

Le Luxembourg conserve 25% de la recette prélevée et en transfère 75% à l'Etat membre de l'Union européenne de résidence du bénéficiaire. L'ensemble des recettes perçues est comptabilisé au niveau de l'article 59 du budget des recettes pour ordre et transféré par l'intermédiaire de l'article 59 du budget des dépenses pour ordre à concurrence de 25% à l'article du budget des recettes.

En l'absence de données précises au sujet de la masse imposable, l'estimation du produit de cette recette s'avère très difficile. Pour 2007, il a paru indiqué d'inscrire au projet de budget une recette de **25** millions d'euros.

* * *

5) Le produit présumé des principaux impôts indirects

a) Taxe sur la valeur ajoutée

Le tableau synoptique ci-après indique l'évolution des recettes brutes et nettes encaissées au titre de la T.V.A. pendant une série pluriannuelle d'exercices clos (exercices 2000-2005):

<i>Exercice</i>	<i>Produit brut</i>	<i>Produit net</i>	<i>Variation</i>
2000.	1.242,9	973,3	-
2001.	1.359,0	1.009,2	3,7%
2002.	1.438,7	1.141,7	13,1%
2003.	1.605,6	1.262,1	10,5%
2004.	1.785,8	1.421,5	12,6%
2005.	1.383,9	1.046,4	-26,4%

Note: les chiffres sont exprimés en millions d'euros

Au sujet de cette taxe, il y a lieu de rappeler tout d'abord qu'à partir du 01.01.1980, le budget des Communautés européennes est financé intégralement, sans préjudice des autres recettes, par des ressources propres de ces Communautés, notamment par des recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. Du point de vue de la comptabilité de l'Etat, le produit brut de la taxe sur la valeur ajoutée est porté en recettes au budget des recettes pour ordre, et la quote-part de ce produit revenant aux Communautés européennes à titre de ressources propres est versée par l'intermédiaire du budget des dépenses pour ordre. En conséquence, seule la quote-part restant acquise à notre pays est transférée, par le truchement du même budget, au chapitre des recettes courantes (article 64.6.36.000).

Comme ces ressources propres se sont cependant avérées insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins financiers de l'Union européenne, le Conseil européen a adopté le 24.06.1988 de nouvelles modalités de financement aux termes desquelles la couverture des dépenses communautaires sera assurée en plus des ressources propres traditionnelles par l'introduction d'une ressource complémentaire permettant d'assurer l'équilibre budgétaire et fondée sur le P.N.B. des Etats membres.

Conformément au mécanisme adopté depuis 1980 pour le versement des ressources propres, cette contribution complémentaire est versée directement aux Communautés européennes sans transiter par le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

A cela il y a lieu d'ajouter qu'à partir de l'exercice 1990 la part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée qui revient au secteur communal est virée directement au fonds communal de dotation financière à partir du budget pour ordre.

Compte tenu de ces mécanismes budgétaires, l'évolution probable du produit de cet impôt se présente comme suit entre 2005 et 2007:

	2005 Compte	2006 Budget voté	2007 Projet de budget
1) Produit brut	1.383,9	1.750,0	1.755,0
2) Quote-part des recettes brutes à verser aux Communautés européennes			
- au titre des ressources propres	-38,0	-39,7	-40,3
- au titre de la contribution assise sur le P.N.B.	-183,1	-207,8	-213,9
3) Quote-part des recettes brutes à verser au fonds communal de dotation financière	-116,3	-150,3	-150,1
4) Produit net à transférer au budget des recettes courantes	1.046,4	1.352,3	1.350,7

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort notamment de ce tableau que les recettes en provenance de la TVA ont diminué très sensiblement en 2005 par rapport aux prévisions de recettes inscrites au budget voté de 2005.

D'après l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines plusieurs faits seraient à l'origine de cette moins-value.

L'une des causes réside dans le fait que l'effet de la hausse des taux de TVA sur l'essence sans plomb et les tabacs fabriqués est retardé en raison de la périodicité des déclarations et des paiements ainsi que de la dérogation permettant que les ventes de tabacs fabriqués munis de bandelettes fiscales renseignant l'ancien prix délivrées par l'Administration des Douanes et Accises avant le 1er janvier 2005, continuent à être soumises au taux intermédiaire de 12%, même si la taxe afférente devient exigible en 2005.

Une autre raison tient à la stagnation voire au léger recul de la consommation finale au Luxembourg pendant les 6 premiers mois des années 2004 et 2005. Ceci vaut tant pour les grandes surfaces que pour les secteurs des nouvelles technologies et des meubles. Seul le secteur de l'automobile semble échapper à cette tendance de régression.

Dans ce contexte, il importe également de noter que certains remboursements exceptionnels ont été sensiblement plus importants que prévu.

Le phénomène des faillites provoque par ailleurs des pertes fiscales sur trois niveaux: les fournisseurs régularisent leur taxe en aval en raison des créances irrécouvrables suite aux faillites de leurs clients, l'Administration ne recouvre que difficilement leurs créances auprès des entreprises en faillite, les clients des entreprises en faillite gardent leur droit de déduction de la taxe en amont grevant les factures réglées.

Finalement, il y a lieu de relever que le nombre des assujettis réclamant un remboursement de TVA sur base de leurs déclarations, c'est-à-dire les dossiers avec un excédent de taxe en amont, augmente continuellement. L'excédent de la taxe aval est dû, respectivement l'excédent de la taxe en amont est à restituer dès le dépôt de la déclaration de l'assujetti et non pas à partir de la notification du bulletin d'impôt par le bureau d'imposition compétent.

b) Droits d'enregistrement

D'après leurs composantes essentielles, les recettes concernant les droits d'enregistrement ont évolué comme suit pendant les dernières années:

Exercice	Produit	Variation
2000	212,2	-
2001	186,9	-11,9%
2002	122,4	-34,5%
2003	124,3	1,5%
2004	142,8	14,9%
2005	160,6	12,5%

Note: Les chiffres de ce tableau sont en millions d'euros

En vue de l'évaluation du produit à escompter au titre de cet impôt, il y a lieu de relever notamment que cette recette peut varier fortement d'une année à l'autre. En tenant compte des recettes escomptées pour 2006 et de l'évolution économique, il semble indiqué de retenir pour 2007 une prévision de recettes de 185 millions d'euros.

c) Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés

Au cours des dernières années, le rendement de cette taxe a évolué comme suit:

Exercice	Produit	Variation
2000	468,8	-
2001	468,2	-0,1%
2002	403,6	-13,8%
2003	357,8	-11,3%
2004	410,6	14,7%
2005	493,5	20,2%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort notamment de ce tableau qu'au cours de l'exercice 2002, les recettes ont fortement diminué (-13,8%) par rapport à celles de l'exercice 2001. Cette diminution s'est encore poursuivie au cours de l'exercice 2003.

A cet égard, il importe de rappeler que le taux normal a été ramené de 0,06 à 0,05% pour les organismes de placement collectif par la loi du 21 décembre 2001 portant réforme de certaines dispositions en matière d'impôts directs et indirects.

Cet abaissement du taux de 0,01% aura pour conséquence une diminution estimée de un sixième des recettes en rapport avec les OPC imposés au taux de 0,05% à partir du 2^{ième} trimestre 2002 (coût estimé à 45 millions d'euros).

A partir de 2004, les recettes provenant de la taxe d'abonnement ont à nouveau fortement progressé.

Compte tenu des perspectives d'évolution de la situation conjoncturelle, une prévision de 550 millions d'euros a été retenue pour 2007.

d) Les recettes en provenance des droits d'accises

Les recettes qui sont comptabilisées à ce titre au budget de l'Etat comprennent à la fois des accises communes UEBL et des accises autonomes luxembourgeoises. Ces recettes constituent l'essentiel des recettes de l'Administration des Douanes.

Ainsi qu'il ressort des tableaux en annexe, le montant total des recettes de l'Administration des Douanes se maintient quasiment au même niveau au cours de la période 2004 à 2007. C'est ainsi que les ventes de cigarettes et d'essence sont en régression et les ventes de Diesel continuent à évoluer favorablement.

Rappelons à cet égard qu'à partir du 1^{er} janvier 2005, la contribution sociale sur le Diesel, dont le produit est affecté directement au Fonds pour l'emploi, a été relevée de 12,5 cts/1000 litres. Un relèvement identique a été effectué à partir du 1^{er} janvier 2006, entraînant une plus-value de recettes de quelque 25,0 millions d'euros.

Ces relèvements sont dictés par la directive 2003/96/CE du Conseil et du Parlement Européen relative à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Cette directive prévoit en effet une taxation uniforme des produits énergétiques et de l'électricité.

La loi budgétaire de 2006 a introduit également une modification de la structure de la taxation de l'électricité, exigences de la directive 2003/54/CE relative au marché de l'électricité et de la directive 2003/96/CE prémentionnée.

Cette mesure entraînera des moins-values de taxation de quelque 4 millions d'euros.

Une disposition nouvelle a également été inscrite dans la loi budgétaire de 2006 en vue de défiscaliser la proportion de biocarburant contenu dans le Diesel et l'essence. Les directives 2003/30/CE visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou d'autres carburants renouvelables dans les transports et la directive 2003/96/CE prémentionnée en tracent le cadre communautaire. Le déchet fiscal maximum se chiffre à quelque 30 millions d'euros pour l'exercice 2006, dans l'hypothèse où tous les carburants étaient remplacés par les mélanges.

Dans le domaine de la taxation des ventes de cigarettes, il a été par ailleurs prévu de relever de 0,30% le droit d'accises autonomes sur les cigarettes par règlement grand-ducal afin d'atteindre le minimum communautaire des accises applicables aux cigarettes (57%). Ce droit s'élèvera alors à 1,30% au lieu de 1,00% du droit ad valorem engendrant une recette supplémentaire de 2 millions d'euros.

Finalement, il importe d'insister sur le fait que dans le cadre de la loi budgétaire pour 2006, a été introduite une taxe spécifique sur certaines boissons alcooliques sucrées et certaines préparations de boissons alcooliques instantanées ou concentrées. Cette mesure vise à prévenir la consommation d'alcool par les mineurs d'âge et au-delà de la consommation d'alcool en général.

Cette taxe additionnelle, instaurée sur tous les premix ou alcopops est fixée à un niveau de 1,50 € par bouteille de 25cl. Les chiffres du budget pour 2006 n'ont pas prévu de recettes supplémentaires en raison de l'effet dissuasif que cette taxation ne manquera pas d'avoir sur ce type de boissons alcooliques.

e) Recettes communes de l'U.E.B.L.

Le budget voté pour 2006 prévoit des recettes en provenance des accises communes UEBL d'un montant total de 915 millions d'euros. D'après les prévisions actuelles, ce chiffre passera à 940 millions d'euros en 2007.

* * *

D. Le Commentaire du budget des dépenses

00 et 30 - Ministère d'Etat

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc</i>	7.473.200	7.962.951	8.141.604
<i>Section 00.1 - Chambre des députés</i>	25.966.790	27.747.021	27.765.907
<i>Section 00.2 - Cour des comptes</i>	3.459.196	3.421.909	3.525.530
<i>Section 00.3 - Conseil d'Etat</i>	2.060.873	2.849.959	2.448.163
<i>Section 00.4 - Gouvernement</i>	25.175.220	26.421.909	26.224.671
<i>Section 00.5 - Conseil économique et social</i>	944.195	849.602	868.656
<i>Section 00.6 - Centre de communications du Gouvernement</i>	1.717.426	4.176.965	4.388.637
<i>Section 00.7 - Cultes</i>	19.651.174	20.522.169	21.336.596
<i>Section 00.8 - Médias et communications</i>	13.946.033	14.452.035	14.462.396
<i>Total des dépenses courantes</i>	100.394.107	108.404.520	109.162.160
<i>Section 30.3 Conseil d'Etat</i>	21.704	71.000	25.000
<i>Section 30.4 Gouvernement</i>	354.080	458.000	157.000
<i>Section 30.5 Conseil économique et social</i>	5.000	3.000	13.000
<i>Section 30.6 Centre de communications du Gouvernement</i>	909.473	1.141.000	1.254.500
<i>Section 30.7 Cultes</i>	78.769	0	100.000
<i>Section 30.8 Médias et communications</i>	14.391	12.500	17.009.250
<i>Total des dépenses en capital</i>	1.383.417	1.685.500	18.558.750
<i>Total général</i>	101.777.524	110.090.020	127.720.910

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Conformément aux instructions de la circulaire budgétaire le Ministère d'Etat a veillé à ce que les demandes de crédit s'inscrivent clairement dans la ligne de la politique du Gouvernement qui consiste à infléchir la dynamique des dépenses de l'administration publique pour créer les conditions du retour à l'équilibre budgétaire.

Le budget du Ministère d'Etat est toutefois marqué par quelques projets majeurs qui impactent fortement les crédits mis à sa disposition.

Le Luxembourg présente des déficits de compétitivité importants pour les grands acteurs du domaine des TIC – Technologies de l'Information et de la Communication, notamment en matière de connectivité Internet. Etant donné l'importance stratégique et financière capitale de la présence de ces acteurs dans notre pays, il importe de veiller à ce que les conditions d'implantation soient optimales.

A cet effet, le Conseil de Gouvernement a approuvé en mai 2006 un avant-projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information qui vise à améliorer la connectivité du Luxembourg en matière de communications électroniques en général et avec le réseau mondial Internet en particulier. Le projet de loi prévoit d'autoriser l'Etat à charger un organisme de droit public ou de droit privé:

- de la construction, de l'exploitation, de la gestion et de la mise en valeur d'un ou de plusieurs centres primaires d'accès à l'Internet,
- du développement, de la mise en valeur et de l'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux de fibres optiques reliant le pays aux centres primaires d'accès à l'Internet situés en dehors des frontières du Luxembourg,
- du développement, de la mise en valeur et de l'exploitation d'un réseau de fibres optiques reliant les centres nationaux d'accès à l'Internet aux centres primaires nationaux.

Il est prévu d'exploiter un réseau de communications électroniques reliant le Luxembourg aux centres primaires d'accès à l'Internet (article 30.8.51.050 – subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications).

Le Centre de Communication du Gouvernement va maintenir à un haut niveau technologique les infrastructures de télécommunication de l'Etat. Il continuera d'acquérir à cet effet des installations de télécommunication pour les autres administrations (article 30.6.74.021).

Les travaux préparatoires dans le contexte de la grippe aviaire ont mis au jour certaines déficiences au niveau de la gestion des crises. Les ministères concernés par la grippe aviaire se sont clairement prononcés pour une approche globale. Le regroupement de toutes les dépenses facilitera la gestion, augmentera la transparence, assurera des acquisitions standardisées et réalisera des économies d'échelle. Dans cette perspective, les deux nouveaux articles 00.4.12.356 et 30.4.74.301 permettront au Haut-Commissariat à la Protection Nationale de réagir directement en cas de manifestation d'une crise grave.

Enfin, le Ministère d'Etat disposera en 2007 des crédits nécessaires à l'établissement d'un Centre national de Crise (CNC).

01 et 31 - Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 01.0 - Dépenses générales</i>	5.271.586	6.286.785	4.295.417
<i>Section 01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger</i>	26.099.949	27.165.725	28.959.466
<i>Section 01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux</i>	9.998.098	8.039.564	8.672.290
<i>Section 01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions</i>	3.499.135	3.000.000	2.870.000
<i>Section 01.4 - Immigration</i>	0	1.415.000	1.376.900
<i>Section 01.5 - Direction de la Défense</i>	2.707.619	3.020.586	4.852.878
<i>Section 01.6 - Défense nationale</i>	52.554.608	57.163.477	61.129.400
<i>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</i>	167.142.228	193.148.359	213.545.931
<i>Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne</i>	49.294.949	3.000	0
<i>Total des dépenses courantes</i>	316.568.172	299.242.496	325.702.282
<i>Section 31.0 - Dépenses générales</i>	174.535	179.000	258.500
<i>Section 31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger</i>	1.117.416	1.072.000	879.000
<i>Section 31.4 - Immigration</i>	0	20.000	17.000
<i>Section 31.5 - Direction de la Défense</i>	23.527.037	35.049.000	34.850.500
<i>Section 31.6 - Défense nationale</i>	2.375.634	3.053.738	2.369.656
<i>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire</i>	99.489	180.000	123.100
<i>Section 31.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne</i>	166.519	0	0
<i>Total des dépenses en capital</i>	27.460.630	39.553.738	38.497.756
<i>Total général</i>	344.028.802	338.796.234	364.200.038

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Affaires étrangères et Immigration

Pour 2007, les frais de fonctionnement du Département à Luxembourg et des Missions diplomatiques et consulaires luxembourgeoises à l'étranger du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration présentent une évolution très modérée, ce qui contribue à l'effort de consolidation budgétaire du Gouvernement. Le Ministère ne prévoit l'ouverture d'aucune nouvelle Mission diplomatique en 2007 et se limitera à consolider le réseau diplomatique et consulaire existant.

Dans ce contexte, certaines dépenses connaissent toutefois encore une augmentation.

Le Gouvernement entend d'abord renforcer ses actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique relatives à l'Union européenne. Il est en effet préoccupant de voir que la politique européenne reste souvent mal comprise et qu'une conséquence en pourrait être une diminution du soutien de la population à l'idée d'intégration européenne.

Notons aussi la prise en charge du Ministère des frais de réalisation d'une conférence internationale à Luxembourg au début de 2007 de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT). Le but de cette conférence est l'adoption d'un protocole ferroviaire relatif aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. L'adoption du Protocole est supposée déboucher sur la désignation du pays où sera tenu le registre tenu par cet instrument et pour lequel le Luxembourg a posé sa candidature.

Un autre dossier important reste la gestion électronique des documents et la communication sécurisée entre la capitale et les missions à l'étranger. Ce projet a été préparé dès 2001 et commencé à être réalisé en 2003. La réalisation de ce projet est d'une importance primordiale pour le Ministère s'il veut disposer des moyens informatiques appropriés pour faire face à l'utilisation croissante des bases de données informatiques dans le travail quotidien. Ce projet est également à considérer comme une contribution importante du Ministère au développement du « e-government ». Grâce aux progrès visés par ce réseau, les délais de transmission de documents sécurisés et d'informations entre la Représentation permanente auprès de l'Union Européenne à Bruxelles et les Ministères à Luxembourg seront considérablement réduits, ce qui est un facteur important dans la discussion autour de la transposition ou de la mise en oeuvre de la législation communautaire.

Les crédits permettant au Luxembourg de participer à différentes opérations de gestion civile ou militaire de crises et de contribuer de manière générale au financement d'actions de secours et de solidarité sont inscrits à la section 01.2. Cette section a augmenté de presque 8 % par rapport au budget 2006. Il faut souligner que la plupart de ces dépenses sont des contributions obligatoires à des organismes internationaux.

Depuis 2006, le Ministère dispose d'une nouvelle section budgétaire réservée à l'immigration pour donner plus de visibilité à cette politique. Le budget du Ministère reflète ainsi de façon plus précise ses différents domaines d'activité, à savoir, dans l'ordre des sections budgétaires, l'administration, les relations internationales, l'immigration, la défense et la coopération.

A partir de 2007, la nouvelle section « immigration » ne comprendra plus seulement les crédits nécessaires à la réalisation de la politique de l'immigration du gouvernement, mais encore les moyens financiers indispensables au fonctionnement de cette Direction, lui conférant un certain degré d'indépendance en matière administrative et budgétaire.

Après l'acquisition, en 2003, d'un immeuble servant à abriter la Chancellerie et la Résidence, le Ministère a pu ouvrir une ambassade à Varsovie en automne 2006. Soucieux d'être plus présent en Asie, notamment aussi au niveau économique, l'ouverture d'un nouveau Consulat général à Shanghai en 2006 a été décidée par le Gouvernement. Ce Consulat général a également les attributions d'un Bureau BED (Board of Economic Development) et est géré en coopération avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Défense nationale

Conformément à la déclaration gouvernementale et aux engagements internationaux du Luxembourg, le budget de la Défense prévoit les crédits visant à mieux permettre au Luxembourg de contribuer aux efforts internationaux pour assurer la stabilité et la paix par une gestion active des crises.

Outre les crédits de fonctionnement propres à la section 01.5 « Direction de la Défense », cette section budgétaire comprend également les contributions du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'OTAN, du Corps Européen, de l'Agence Européenne de Défense, du Transport Aérien stratégique, de l'opération militaire de l'Union Européenne en Bosnie-Herzégovine (mission Althéa) ainsi qu'à la Capacité de surveillance terrestre de l'OTAN (AGS).

Les crédits inscrits à la section 31.5 « Direction de la Défense » permettent la liquidation des contributions du Luxembourg aux travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN.

Le fonds d'équipement militaire par lequel seront financés les grands projets d'investissements nécessaires pour permettre à l'armée de participer aux nouvelles missions de l'Union et de l'OTAN sera doté de 33 millions d'euros.

La section 01.6 prévoit les fonds nécessaires au fonctionnement de l'armée. Les crédits budgétaires reflètent les efforts engagés par le Gouvernement pour permettre à l'armée d'exercer ses missions tant sur le plan national que sur le plan international.

Il en est de même pour les acquisitions de munitions, de matériel de transmission, de protection NBC et d'équipements spéciaux dont les dépenses sont budgétisées à la section 31.6 « Défense nationale ».

Coopération au développement

La coopération au développement est une des priorités déclarées du gouvernement. L'engagement négocié sous présidence luxembourgeoise en 2005 d'augmenter progressivement l'aide publique au développement des 25 Etats membres de l'Union européenne trouve son pendant national dans la croissance régulière et responsable des crédits voués à la coopération au développement, dans le cadre d'orientations politiques clairement définies.

Conformément aux termes de l'accord de coalition d'août 2004, les propositions budgétaires pour 2007 évoluent à un rythme qui devra permettre une progression constante de l'effort consenti en vue de porter l'aide publique au développement (APD) à 1 pour cent du revenu national brut dans les années à venir.

Suivant les récentes projections pluriannuelles établies par le Comité de coordination tripartite, le taux d'APD devrait être de 0,90 pour cent du RNB en 2007.

Tout en respectant, au moyen des réductions conséquentes, les contraintes en matière de frais de fonctionnement, la répartition du budget proposé pour l'année 2007 sur les différents instruments de la Coopération luxembourgeoise reflète la continuité dans l'effort et la conséquence dans la méthode.

Si les priorités géographiques (10 pays cibles) et sectorielles (éducation, santé, eau et assainissement) de la Coopération restent les mêmes, il est proposé de les compléter par une action renforcée en matière de formation et d'insertion professionnelles et par un recours plus systématique aux instruments de microfinance. La création et le renforcement de perspectives d'un mieux-être matériel dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise sont l'expression directe d'une politique d'éradication de la pauvreté et mitigent par là même la tentation de l'émigration.

02 et 03 / 32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

	2005	2006	2007
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</i>	39.580.627	50.399.650	57.773.262
<i>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</i>	2.687.076	3.081.089	2.892.299
<i>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</i>	7.952.206	8.651.761	7.918.218
<i>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</i>	5.323.531	5.741.212	5.638.225
<i>Section 02.4 - Archives nationales</i>	1.552.061	1.897.729	1.841.214
<i>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</i>	3.853.461	4.372.043	4.072.483
<i>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</i>	6.041.849	6.283.716	6.243.235
<i>Section 02.7 - Centre national de littérature</i>	557.910	614.567	584.851
<i>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical</i>	7.421.257	8.163.645	8.400.490
<i>Section 02.9 - Musée de la forteresse</i>	0	0	25.000
<i>Section 03.0 - Enseignement supérieur: dépenses générales</i>	18.147.835	19.883.612	21.817.159
<i>Section 03.5 - Recherche et innovation</i>	55.721.170	63.771.862	85.689.124
<i>Section 03.6 - Université du Luxembourg</i>	35.250.703	48.696.349	53.162.796
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>184.089.686</i>	<i>221.557.235</i>	<i>256.058.356</i>
<i>Section 32.0 - Affaires culturelles</i>	12.991.802	17.277.770	16.571.695
<i>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</i>	144.436	300.000	251.940
<i>Section 32.3 - Bibliothèque nationale</i>	146.444	98.800	119.950
<i>Section 32.4 - Archives nationales</i>	59.922	49.000	55.100
<i>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</i>	356.013	339.000	0
<i>Section 32.7 - Centre national de littérature</i>	17.234	15.835	9.700
<i>Section 33.0 - Enseignement supérieur - Dépenses générales</i>	138.785	177.748	77.748
<i>Section 33.5 - Recherche et innovation</i>	5.802	6.100	6.100
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>13.860.438</i>	<i>18.264.253</i>	<i>17.092.233</i>
<i>Total général</i>	<i>197.950.124</i>	<i>239.821.488</i>	<i>273.150.589</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les crédits inscrits au budget de l'État 2007 pour le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche permettront pour le

Ministère de la Culture:

aux niveaux national et international:

l'organisation de l'événement culturel « Luxembourg et Grande Région : Capitale européenne de la Culture ».

au niveau national:

- 1) le fonctionnement des instituts culturels ;
- 2) la mise en route/la préfiguration/ les études de faisabilité des projets d'infrastructure culturelle ;
- 3) une amélioration des conditions de travail des acteurs culturels et de l'accès à la culture ;
- 4) une stimulation de la création artistique et des pratiques culturelles ;
- 5) une politique culturelle décentralisée ;
- 6) le rayonnement national et international de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg ainsi que de la Radio socio-culturelle, 100,7;
- 7) un engagement renforcé pour la langue et la littérature luxembourgeoises ;
- 8) une réorganisation du Fonds culturel national avec le développement de nouveaux mécanismes de financement de la culture.

au niveau international:

- 9) une promotion accrue de nos artistes (concerts, lectures, expositions...) à l'étranger ; un programme d'animation culturelle des Maisons du Grand-Duché à Bruxelles, à Berlin et des programmes «à la carte» pour nos ambassades à l'étranger;
- 10) l'accueil, dans le cadre de nos accords culturels, de spécialistes, de boursiers ;
- 11) les actions communes dans le cadre de la Grande région (Saarland, Rhénanie-Palatinat, Région lorraine, Province du Luxembourg belge) ;
- 12) la participation du Luxembourg aux travaux de la Commission européenne de Bruxelles, du Conseil de l'Europe, de l'ACCT (Francophonie) et de l'UNESCO ;
- 13) la confirmation des activités de l'Institut européen des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe installé à Luxembourg au Centre culturel de Rencontre, Abbaye de Neumünster.

b) Université du Luxembourg

L'Université du Luxembourg connaîtra deux grandes évolutions en 2006.

D'une part, il s'agit de réussir la transformation et l'intégration des anciennes structures et d'autre part, il s'agit de développer les premiers axes prioritaires de recherche.

Pour ce qui est du premier volet, celui-ci implique la transformation des enseignements en des formations axées sur le Processus de Bologne, c'est-à-dire en des formations de type "bachelor" et "master". Durant l'année académique 2005/06, l'Université offrira 23 formations de ce type, dont 6 seront des formations nouvellement créées, à savoir :

- master académique en droit européen,
- master académique « financial economics »,
- master académique « information and computer sciences »,
- master académique « evaluation and assessment »,
- master académique «histoire européenne contemporaine » ,
- master académique «European sustainable spatial development and analysis ».

Pour les autres formations, il s'agit d'une restructuration d'anciennes formations sur le modèle "bachelor/master".

La structuration de l'Université demande également la mise en place de services administratifs adéquats, surtout pour les besoins de la recherche, de la gestion des personnels, de la maintenance des systèmes informatiques et des affaires juridiques

L'encadrement de la recherche par une structure administrative est de la première importance. En effet, si l'on peut dire que la grille des salaires de l'Université du Luxembourg est compétitive sur un plan international, tel n'est pas le cas pour les conditions de travail dont bénéficient les enseignants-chercheurs. Voilà pourquoi, l'Université entend mettre en place 10 secrétariats pour les unités de recherche.

Les équipes de recherche doivent également être étoffées par des assistants (doctorants) et des assistants chercheurs (postdocs). En règle générale, il y a un assistant par professeur.

Au-delà du poste des investissements non récurrents, la bibliothèque connaît une augmentation de 500.000 €; en effet, c'est la bibliothèque qui constitue une des grandes faiblesses de l'Université, surtout dans les domaines du droit et des sciences naturelles. Pour ces dernières, les abonnements des revues en ligne directe font défaut.

S'agissant des axes prioritaires de recherche, l'Université entend d'abord mener un certain nombre de projets de recherche pour vérifier leur potentiel de développement dans une deuxième étape. Les projets retenus sont :

- Cellular communications in Health and Diseases,
- Computational Engineering Center,
- Cooperative Research in Earth and Environmental Sciences,
- Security and Trust in Digital Communication,
- Gouvernance européenne,
- Dynamics of Sustainable Social Development,
- Europeanisation of the Law,
- Risk Measurement and Performance Measurement: Operational, Credit and Market Risk Management.

c) Recherche

L'action du Gouvernement continuera à viser la consolidation et le déploiement du dispositif de recherche et de développement technologique créé au niveau national depuis la mise en vigueur de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R&D. Cette politique comportera la continuation de la politique volontariste du Gouvernement d'un investissement renforcé dans la société de la connaissance. Ainsi, un doublement de l'investissement public en matière de R&D, par rapport aux montants investis en 2006, est envisagé pour l'année 2009.

Afin de consolider l'acquis des développements des dernières années, le Gouvernement avait confié en 2005 à l'OCDE la mise en œuvre d'une étude-évaluation portant sur le système national de la recherche et de l'innovation, avec un accent sur l'analyse du dispositif national de la recherche publique et son lien avec le secteur privé. Les conclusions de cette étude encouragent le Gouvernement à continuer sur la voie entamée tout en portant soin d'appliquer un certain nombre d'ajustements au dispositif national de la recherche (améliorer la gouvernance du système, mettre en œuvre des mesures efficaces visant à assurer l'efficacité des activités de recherche (audits stratégiques, contrats de performance), concentrer l'effort de recherche sur un nombre limité de domaines clé, associer le secteur privé à la mise en œuvre de cette démarche, notamment par le concept des « *centres de compétence* »). Les travaux y relatifs viennent d'être entamés, les premiers résultats devront être disponibles pour la mi-2007.

Le *Fonds National de la Recherche* continuera à fournir la structure de coordination essentielle pour soutenir l'essor de la R&D au Luxembourg. L'étude de prospective (foresight study) commandité par le Fonds National de la Recherche et dont les premiers résultats sont attendus au cours du printemps 2007 contribuera à identifier les futurs programmes prioritaires en matière de recherche publique.

Vu le manque flagrant actuel de ressources humaines scientifiques, le Gouvernement entend également entreprendre des mesures visant à rendre la carrière de chercheur plus attrayante et moins précaire dans l'esprit de la *Charte européenne du chercheur* et du *Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*, élaborés récemment par la Commission européenne ; à cet égard les moyens financiers dans l'intérêt des aides à la formation-recherche sont substantiellement augmentées et un remaniement du programme des aides à la formation-recherche est à l'étude.

Sur le plan de la coopération scientifique et technologique, le Gouvernement poursuivra sa politique visant une intégration sélective mais durable du dispositif national de R&D dans les réseaux et initiatives de coopération scientifique et technologique européens et internationaux, notamment par le biais de l'adhésion au Laboratoire Européen de Biologie moléculaire.

04 et 34 – Ministère des Finances
05 et 35 - Ministère des Finances: Trésor et Budget
06 et 36 – Ministère des Finances: Dette publique

	2005	2006	2007
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 04.0 - Dépenses générales</i>	1.773.572	1.585.500	1.966.050
<i>Section 04.1 - Contributions directes et métrologie</i>	47.905.098	51.783.803	53.032.472
<i>Section 04.2 - Enregistrement et domaines</i>	25.046.571	25.960.642	28.208.579
<i>Section 04.3 - Douanes et accises</i>	35.356.076	43.417.833	42.258.644
<i>Total des dépenses courantes</i>	110.081.317	122.747.778	125.465.745
<i>Section 34.0 - Dépenses générales</i>	20.965.537	21.500.700	21.500.800
<i>Section 34.1 - Contributions directes et métrologie</i>	175.011	176.200	767.000
<i>Section 34.2 - Enregistrement et domaines</i>	42.417	186.200	164.200
<i>Section 34.3 - Douanes et accises</i>	512.343	2.948.000	3.867.700
<i>Total des dépenses en capital</i>	21.695.308	24.811.100	26.299.700
<i>Total 04 et 34</i>	131.776.625	147.558.878	151.765.445
<i>Section 05.0 - Dépenses générales</i>	28.210.010	28.621.280	31.992.590
<i>Section 05.1 - Inspection générale des finances</i>	2.215.790	1.941.202	1.979.400
<i>Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat</i>	2.495.645	2.294.162	2.430.239
<i>Section 05.3 - Direction du contrôle financier</i>	143.751	167.495	163.875
<i>Section 05.4 - Cadastre et topographie</i>	10.985.017	11.149.689	11.579.590
<i>Total des dépenses courantes</i>	44.050.213	44.173.828	48.145.694
<i>Section 35.0 - Dépenses générales</i>	36.837.576	21.300.100	16.100.200
<i>Section 35.1 - Inspection générale des finances</i>	12.972	29.870	11.700
<i>Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat</i>	921	1.000	1.300
<i>Section 35.3 - Direction du contrôle financier</i>	0	3.500	3.500
<i>Section 35.4 - Cadastre et topographie</i>	609.544	476.700	270.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	37.461.013	21.811.170	16.387.200
<i>Total 05 et 35</i>	81.511.226	65.984.998	64.532.894
<i>Section 06.0 - Dette publique</i>	27.036.832	24.944.200	31.178.800
<i>Section 36.0 - Dette publique</i>	85.676.000	5.000.000	5.000.000
<i>Total 06 et 36</i>	112.712.832	29.944.200	36.178.800
Total général	326.000.683	243.488.076	252.477.139

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Entre 2006 et 2007, l'évolution globale des crédits de ce département reste caractérisée, tout comme les années antérieures, par une progression modérée de l'ensemble des dépenses. D'une manière générale, l'évolution des crédits de toutes les administrations et services du ministère témoigne d'une action systématique visant à moderniser l'infrastructure et les équipements publics en vue d'assurer un fonctionnement optimal dans l'intérêt du citoyen. Dans cette optique, les efforts pour l'utilisation accrue de l'internet seront intensifiés : d'un côté pour l'information du public par le biais des sites du Ministère et de ses administrations et services, d'un autre côté pour permettre les déclarations électroniques (une première partie de cette application venant d'être réalisée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines).

Les crédits de location (budget des dépenses courantes) et d'acquisition d'immeubles bâtis et non-bâtis (budget des dépenses en capital) resteront soumis à une gestion rigoureuse favorisant l'utilisation prioritaire et maximale des surfaces appartenant à l'Etat.

Les activités à risque (lutte anti-drogues, attributions sécuritaires) nécessitent de la part des autorités douanières l'usage d'un matériel technique à la hauteur des exigences du temps. Le Gouvernement continue à doter l'administration des crédits indispensables d'après un échéancier pluriannuel.

En ce qui concerne l'administration du Cadastre et de la Topographie, son activité - en dehors des missions traditionnelles - sera marquée en 2007 par l'exploitation des programmes relatifs à la « Publicité Foncière » (mutations immobilières) et la continuation de la mise à jour du plan cadastral numérisé (échelle 1/5.000, échelle 1/20.000). Ces activités s'exerceront conjointement avec le Centre Informatique de l'Etat et les services concernés de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines. L'exercice 2007 verra également la mise à

jour des orthophotos réalisées en 2001, ainsi que la scannérisation avec indexation, reliure et digitalisation de la documentation cadastrale ancienne (1842-1950).

Les chiffres relatifs à l'évolution et aux besoins de financement de la dette publique sont commentés plus amplement au chapitre C « Les aspects importants de la situation financière ».

En exécution des différentes lois relatives à la participation du Grand-Duché à des institutions et opérations financières internationales, le budget des dépenses en capital prévoit les crédits appropriés. Pour autant que les engagements afférents ont été pris sous forme de bons du Trésor, l'amortissement de ces derniers se fait à charge du Fonds de la Dette Publique.

Conformément à la politique générale du Gouvernement, les interventions en faveur des pays en voie de développement et des pays en transition – y compris notamment celles entreprises à travers l'ATTF – se poursuivent au niveau élevé atteint au cours des exercices précédents.

07 et 37 – Ministère de la Justice

	2005	2006	2007
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 07.0 - Justice</i>	1.586.451	1.388.742	1.288.646
<i>Section 07.1 - Services judiciaires</i>	50.822.275	54.427.835	57.702.135
<i>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</i>	29.542.907	34.247.861	37.178.515
<i>Section 07.3 - Juridictions administratives</i>	2.493.450	2.826.113	2.753.678
<i>Section 07.4 - Police Grand-Ducale</i>	131.710.421	137.926.549	142.694.510
<i>Total des dépenses courantes</i>	216.155.504	230.817.100	241.617.484
<i>Section 37.0 - Dépenses générales</i>	30.435	33.500	16.000
<i>Section 37.1 - Services judiciaires</i>	72.110	79.500	45.500
<i>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</i>	842.986	765.500	776.000
<i>Section 37.3 - Juridictions administratives</i>	19.670	1.000	1.000
<i>Section 37.4 - Police Grand-Ducale</i>	7.178.426	7.221.520	9.057.275
<i>Total des dépenses en capital</i>	8.143.627	8.101.020	9.895.775
<i>Total général</i>	224.299.131	238.918.120	251.513.259

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La politique budgétaire du Ministère de la Justice se situe dans la continuité et reflète, sur le moyen terme, le souci du gouvernement de doter les organes judiciaires, les établissements pénitentiaires et la police des moyens nécessaires pour faire face à la criminalité de façon tant préventive que répressive. L'accroissement du personnel desdites institutions se poursuit ainsi par le biais de programmes pluriannuels de recrutement, pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la complexité des affaires judiciaires, d'un côté, et de la situation dans les établissements pénitentiaires, caractérisée par une hausse continue du nombre de détenus et les problèmes additionnels qui en découlent, de l'autre côté, et pour renforcer la présence des agents de la police sur le terrain.

Les crédits prévus pour l'assistance judiciaire continuent à croître en raison de l'augmentation du nombre des dossiers afférents (de 1.370 en 2001 à 2.428 en 2005). Il en va de même des frais de justice, englobant des activités, à charge du Ministère de la Justice, aussi diverses que les expertises médicales et techniques, les autopsies et autres prestations de médecins, interprètes, entreprises de dépannage . . . réquisitionnés par les organes de justice, les missions des avocats assurant les tutelles et curatelles décidées par la Justice, les publications de presse des organes judiciaires, les contributions des assesseurs des juridictions de travail. Outre les frais d'interprétation et les conséquences de la refixation des tarifs médicaux en cas de réquisition de justice, la nouvelle législation relative aux procédures d'identification par empreintes génétiques constitue un facteur important de la hausse, en fait continue, des crédits pour l'article relatif aux frais de justice.

Le Gouvernement poursuit la lutte contre la toxicomanie en milieu pénitentiaire, accordant aux programmes afférents, gérés de façon plus autonome par les deux établissements pénitentiaires, des moyens financiers en augmentation de presque 50%. Les crédits affectés aux établissements pénitentiaires, y compris et en particulier ceux relatifs aux services de santé, sont par ailleurs, de façon générale, influencés par le nombre de détenus qui, en moyenne annuelle, augmente de 10% environ.

Soucieux de garantir un niveau de sécurité élevé au Grand-Duché, le Gouvernement continuera, comme les années précédentes, à renforcer les rangs des agents de police. Ainsi, une cinquantaine de volontaires de police ont commencé leur instruction de base à l'Ecole de police. Parallèlement, des moyens d'investigation nouveaux seront installés à partir de 2007 dans certains quartiers sensibles de la ville de Luxembourg par l'introduction d'un système de vidéosurveillance. En outre, le programme d'acquisition de matériel d'intervention de la Police, notamment en matière de circulation routière, sera poursuivi à un rythme élevé.

Par ailleurs des efforts financiers importants seront nécessaires au niveau de l'informatique dans le cadre de l'élargissement de l'espace Schengen par une adaptation du système d'information Schengen (SIS) qui recense notamment les personnes recherchées. Pour accueillir les dix Etats entrés dans l'Union européenne en 2004, un système de deuxième génération, baptisé SIS II, doit être mis en place.

08 et 38 - Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 08.0 - Fonction Publique et Réforme Administrative – Dépenses diverses</i>	116.722.338	122.519.608	133.287.823
<i>Section 08.1 - Pensions.</i>	280.506.226	286.833.336	314.512.831
<i>Section 08.2 - Administration du Personnel de l'Etat</i>	800.019	807.209	843.796
<i>Section 08.3 - Institut National d'Administration Publique.</i>	932.033	1.018.420	949.108
<i>Section 08.4 - Sécurité dans la Fonction Publique.</i>	792.426	997.625	966.224
<i>Section 08.5 - Centre Informatique de l'Etat</i>	28.184.846	35.158.200	35.373.997
<i>Section 08.6 - Service Central des Imprimés.</i>	4.779.836	4.911.490	4.829.565
<i>Section 08.7 - Service eLuxembourg</i>	0	7.977.800	8.521.320
<i>Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses.</i>	0	0	149.580
<i>Total des dépenses courantes</i>	432.717.724	460.223.688	499.434.244
<i>Section 38.0 - Fonction Publique et Réforme Administrative – Dépenses diverses</i>	2.565.666	1.115.521	1.118.321
<i>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique.</i>	3.849	16.400	2.400
<i>Section 38.4 - Sécurité dans la Fonction Publique.</i>	0	0	1.500
<i>Section 38.5 - Centre Informatique de l'Etat</i>	8.535.427	10.567.000	10.608.450
<i>Section 38.6 - Service Central des Imprimés</i>	654.680	528.750	901.000
<i>Section 38.7 - Service eLuxembourg</i>	0	540.000	640.000
<i>Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses.</i>	0	0	7.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	11.759.622	12.767.671	13.279.171
<i>Total général</i>	444.477.346	472.991.359	512.713.415

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations figurent dans les sections afférentes des départements ministériels ; la section 08.0 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel en activité et en préretraite de l'Etat et qui, pour diverses raisons techniques, ne figurent pas dans les sections budgétaires des administrations et services de l'Etat. Les crédits des différents articles rentrent par ailleurs dans les compétences du département de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Dans la section 08.0, il est tenu compte des dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter d'éventuelles nouvelles mesures susceptibles d'affecter les cadres du personnel de l'Etat, du recrutement de certaines catégories de personnel et de diverses autres mesures. Les crédits y relatifs sont inscrits à l'article 08.0.11.310. Pour l'année 2007, le crédit inscrit audit article budgétaire se base sur l'avis du Comité de Coordination tripartite du 28 avril 2006.

La section 08.1 regroupe les dépenses pour pensions servies aux agents publics à charge du budget de l'Etat, l'article 08.1.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 et auquel sont imputées directement les dépenses et les recettes pour pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

L'évolution des crédits du Centre Informatique de l'Etat ainsi que de l'Institut National d'Administration Publique résulte de la volonté du Gouvernement de parvenir à une diminution globale des dépenses de fonctionnement de l'Administration centrale.

Il en est de même des crédits du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat.

Le service eLuxembourg dont les articles budgétaires ont été transférés au département de la fonction publique et de la réforme administrative suite à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 et à l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères, dispose de sa propre section 08.7. au budget de l'Etat depuis l'exercice budgétaire 2006.

Pour l'exercice budgétaire 2007, les crédits relatifs aux frais de fonctionnement du service médical seront transférés de la section 08.4 intitulée « Sécurité dans la Fonction Publique » vers une nouvelle section 08.8 « Service médical ».

09 et 39 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 09.0 - Dépenses générales.</i>	28.906	39.300	34.800
<i>Section 09.1 - Finances communales.</i>	347.665.962	377.647.526	420.365.469
<i>Section 09.2 - Commissariats de district.</i>	1.617.327	1.650.278	1.736.292
<i>Section 09.3 - Caisse de prévoyance.</i>	36.819.515	37.970.000	39.605.000
<i>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>	685.680	784.585	780.271
<i>Section 09.6 - Administration des services de secours.</i>	10.447.507	10.138.381	10.461.483
<i>Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer) . . .</i>	2.615.490	3.767.526	3.582.376
<i>Section 09.8 - Aménagement communal</i>	345.700	326.000	289.400
<i>Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau.</i>	7.315.544	9.881.409	9.688.189
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>407.541.631</i>	<i>442.205.005</i>	<i>486.543.280</i>
<i>Section 39.0 - Dépenses générales.</i>	34.583	10.100	2.600
<i>Section 39.1 - Finances communales.</i>	18.451.899	18.612.500	20.734.340
<i>Section 39.2 - Commissariats de district.</i>	1.086	8.000	2.500
<i>Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>	0	5.000	0
<i>Section 39.6 - Administration des services de secours.</i>	2.155.463	3.817.374	4.068.069
<i>Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer) . . .</i>	65.231	81.000	67.000
<i>Section 39.8 - Aménagement communal</i>	0	5.000	2.000
<i>Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau.</i>	16.824.645	20.597.100	20.204.200
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>37.532.907</i>	<i>43.136.074</i>	<i>45.080.709</i>
<i>Total général</i>	<i>445.074.538</i>	<i>485.341.079</i>	<i>531.623.989</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Au niveau du budget des dépenses courantes, les crédits augmentent de 44,3 millions d'euros, soit de 10% par rapport à l'exercice 2006.

Au niveau du budget des dépenses en capital, les crédits augmentent de 1,9 millions d'euros, soit 4,5% par rapport à l'exercice 2006.

En ce qui concerne le fonds communal de dotation financière (FCDF), il y a lieu de relever que la participation des communes dans le produit de trois impôts de l'Etat ainsi que l'allocation au secteur communal d'un montant forfaitaire calculé annuellement transitent par le FCDF. Malgré un léger recul exceptionnel du compte en 2005 par rapport à 2004, l'évolution à moyen terme de cette partie des revenus non affectés du secteur communal a été assez constante ces dernières années et marque une progression par rapport au budget de 2006.

Année	Budget	Compte
1998	309.529.771	313.902.275
1999	327.345.878	351.961.334
2000	348.808.500	389.240.503
2001	383.384.280	398.105.376
2002	399.013.389	401.319.900
2003	418.356.524	429.808.134
2004	445.673.890	476.671.606
2005	513.162.100	467.318.382
2006	531.036.400	-
2007	584.502.000	-

En ce qui concerne la section « Finances communales », les aides en capital aux communes pour les écoles centrales et pour les infrastructures scolaires en général ont été fixées selon le programme pluriannuel. Les infrastructures pour l'éducation précoce continuent à bénéficier d'un taux d'intervention de 50% jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'offre de l'éducation précoce par les communes sera rendue obligatoire.

Le budget des services de secours pour sa part prévoit notamment des crédits supplémentaires dans l'intérêt de son programme d'équipement pluriannuel pour la période 2006 – 2010 et est marqué par les obligations du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire découlant de l'exécution de la nouvelle loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours. A noter d'autre part l'inscription de crédits destinés à la mise en place progressive d'un réseau Intranet pour les besoins des unités et services relevant de l'Administration ainsi qu'à l'acquisition de défibrillateurs semi-automatiques pour les ambulances de la protection civile.

En ce qui concerne l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire s'est donné comme priorités d'affecter les moyens budgétaires à disposition à la poursuite de l'élaboration sous de nouvelles prémisses du plan directeur sectoriel « Transports » et de réaliser des plans directeurs sectoriels « Zones d'activités économiques », « Logement » et « Grands ensembles paysagers ».

Les parcs naturels seront accompagnés financièrement, comme par le passé, par le Ministère. Une nouvelle génération de programmes communautaires de l'Objectif 3 "Coopération territoriale européenne" (ci-devant Interreg) démarreront en 2007 et seront gérés par le Ministère. Il en est de même du nouveau programme de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ESPON - ORATE).

Pour ce qui est du budget des dépenses de l'Administration de la Gestion de l'Eau, celui-ci sera marqué par la transposition et l'implémentation de la directive européenne 2000/60/CE dite « directive-cadre » qui met à charge des Etats-membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un état de bonne qualité à l'échéance 2015. En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées. Les efforts de la lutte contre les inondations et la prévention des crues seront renforcés par le biais de la transposition de la "directive inondation". La renaturation des cours d'eau et la mise en place de zones de protection restent d'autres sujets forts du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et de l'Administration de la Gestion de l'Eau.

**10 et 11 / 40 et 41 – Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation
Professionnelle**

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 10.0 - Dépenses générales</i>	26.044.479	10.130.930	7.215.474
<i>Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation</i>	2.039.054	2.196.286	2.379.951
<i>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>	4.253.993	4.735.631	4.979.339
<i>Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>	7.774.906	7.635.776	3.716.052
<i>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires</i>	1.606.216	1.812.916	1.720.222
<i>Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement</i>	45.027.166	46.000.000	52.321.966
<i>Section 10.6 - Service des restaurants scolaires</i>	6.791.753	7.254.195	5.007.571
<i>Section 10.7 - Education différenciée</i>	34.196.897	35.901.632	37.519.957
<i>Section 10.8 - Service de la formation des adultes</i>	7.642.506	8.343.318	8.792.767
<i>Section 10.9 - Inspectorat</i>	2.770.572	3.017.753	3.031.319
<i>Section 11.0 - Education préscolaire et enseignement primaire</i>	211.783.135	240.097.664	246.078.798
<i>Section 11.1 - Enseignement postprimaire</i>	349.973.530	392.169.252	417.618.307
<i>Section 11.2 - Institut d'études éducatives et sociales</i>	4.779.233	0	0
<i>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle</i>	31.343.180	30.746.025	36.005.255
<i>Section 11.4 - Sports: dépenses générales</i>	5.372.029	5.921.865	5.479.785
<i>Section 11.5 - Institut national des sports</i>	1.279.437	1.325.310	1.392.741
<i>Section 11.6 - Centre national sportif et culturel</i>	7.615.240	7.834.728	7.805.224
<i>Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports Total des dépenses courantes</i>	626.666 750.919.992	663.361 805.786.642	663.702 841.728.430
<i>Section 40.0 - Dépenses générales</i>	185.964	164.000	895.400
<i>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation</i>	1.202.826	1.287.000	1.130.050
<i>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>	40.951	7.000	7.000
<i>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>	2.500	4.200	2.500
<i>Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement</i>	2.972.085	5.000.000	5.130.000
<i>Section 40.6 - Service des restaurants scolaires</i>	2.308.614	1.268.000	0
<i>Section 40.7 - Education différenciée</i>	350.408	369.560	245.000
<i>Section 40.8 - Service de la formation des adultes</i>	40.298	48.000	48.000
<i>Section 40.9 - Inspectorat</i>	0	6.000	6.000
<i>Section 41.1 - Enseignement postprimaire</i>	0	0	10.000
<i>Section 41.2 - Institut d'études éducatives et sociales</i>	74.474	0	0
<i>Section 41.3 - Service de la formation professionnelle</i>	216.480	222.000	300.000
<i>Section 41.4 - Sports: dépenses générales</i>	23.681.972	23.668.790	19.635.000
<i>Section 41.5 - Institut national des sports</i>	37.682	26.200	13.000
<i>Section 41.6 - Centre national sportif et culturel</i>	350.000	500.000	0
<i>Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports Total des dépenses en capital</i>	10.172 31.474.426	4.000 32.574.750	0 27.421.950

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget du département de l'Éducation Nationale est axé sur quatre priorités:

- 1 - Diversifier l'offre scolaire de l'enseignement public
- 2 - Réformer les structures
- 3 - Réformer les contenus
- 4 - Améliorer les infrastructures scolaires

1. Diversifier l'offre scolaire de l'enseignement public

Pour augmenter le nombre des voies d'accès à des formations diplômantes, l'Éducation nationale doit ouvrir des alternatives pour répondre à la diversité croissante de son public cible.

1. Innovant en matière de méthodes pédagogiques, d'évaluation et d'organisation (journée continue), le Neie Lycée fonctionne depuis la rentrée 2005.
2. Un concept parallèle pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire a été élaboré par le Groupe luxembourgeois pour une école nouvelle et sera approfondi, avec l'appui du ministère
3. La première école primaire du pays à être organisée en journée continue, l'école Jean-Jaurès à Esch-sur-Alzette, a ouvert ses portes en septembre 2006.
4. Une alternative au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois sera offerte, dès cette année scolaire 2006-2007, au Lycée technique du Centre sous la forme d'études en langue véhiculaire française menant au baccalauréat international.
5. À partir de 2007-2008, le Schengen-Lycée, école post-primaire à journée continue dont l'allemand sera la principale langue d'enseignement, viendra enrichir l'offre scolaire de part et d'autre de la frontière germano-luxembourgeoise.
6. L'e-bac, formation à distance menant au diplôme de fin d'études secondaires, permettra désormais aux adultes d'obtenir leur baccalauréat en mieux conciliant vie professionnelle, vie privée et études.

2. Réformer les structures

Tout en conservant l'armature architecturale de l'école luxembourgeoise, il s'agit de réaménager les nombreuses pièces afin de donner plus d'espace aux acteurs sur le terrain, aux élèves pour construire des apprentissages et aux enseignants pour concevoir en équipe les apprentissages qui conviennent le mieux aux élèves.

1. La réforme de la loi de 1912 entrera dans sa phase finale. La future loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire prévoit notamment de remplacer l'organisation traditionnelle en années scolaires par une organisation en cycles d'apprentissage, qui permettront une meilleure adaptation aux besoins et rythmes d'apprentissage des élèves. Pour chaque fin de cycle sont fixés des socles de compétences qu'il s'agira d'évaluer et de certifier. Les relations avec les parents sont facilitées dès cette année scolaire 2006-2007 avec l'introduction du carnet de liaison, document servant d'outil d'information et de communication entre l'enseignant et les parents.
2. Une proposition de restructuration de l'enseignement secondaire technique a été mise en consultation auprès des partenaires scolaires en juin 2006. Elle prévoit également l'enseignement fondé sur les compétences. L'encadrement des élèves par une équipe pédagogique à effectif limité et le rapprochement de l'enseignement secondaire et secondaire technique sont deux autres éléments importants du nouveau cadre envisagé.
3. La redéfinition de la tâche des professeurs de l'enseignement post-primaire a pour but d'adapter le travail exigeant des enseignants aux défis de l'école d'aujourd'hui. Il s'agira notamment de renforcer la disponibilité à l'école et le travail en équipe des enseignants et de créer les conditions pour un meilleur accompagnement des élèves dans leur diversité.
4. La future loi portant réforme de la formation professionnelle vise à mettre en place pour l'avenir un système de formation structurant de manière cohérente et flexible les différents types de formation professionnelle initiale, continue et de reconversion professionnelle.

3. Réformer les contenus

Afin d'établir les standards que tous les élèves doivent atteindre, l'enseignement luxembourgeois, à l'instar de ce qui se fait dans les autres pays européens, passe d'une logique de programmes à enseigner à une logique de savoirs et de savoir-faire qui restent acquis : les compétences.

1. L'introduction de cycles d'apprentissage s'accompagnera de la définition des compétences à atteindre à chaque étape du parcours scolaire. La définition des compétences dans une logique de cohérence et de continuité à travers l'ensemble du système éducatif constitue un énorme chantier sur lequel des groupes de travail représentant tous les ordres d'enseignement sont très actifs. L'évaluation et la certification seront adaptées en conséquence.
2. Les langues constituent le plus grand atout et en même temps le plus grand défi qui accompagnent nos élèves tout au long de leur parcours scolaire. Dans une perspective d'équité des chances, il s'agit de procéder à une révision de l'enseignement des langues pour promouvoir les compétences plurilingues de chaque élève tout en veillant que les langues ne se transforment pas en obstacle infranchissable pour la réussite d'une qualification professionnelle. La mise en œuvre du profil de la politique linguistique éducative, dont le plan d'action sera présenté en automne 2006, devra répondre à cet objectif.

4 - Améliorer les infrastructures scolaires

Etant donné que le règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «lycées» est en vigueur, un groupe de travail interministériel est chargé de l'organisation pratique du contrôle continu du plan directeur. La mise en place de trois nouveaux lycées (construction du lycée de Redange, élaboration des projets de loi portant construction des lycées de Junglinster et d'Esch-Belval) se poursuit. Tandis que celui de Redange ouvrira ses portes lors de la prochaine rentrée scolaire, les projets de loi relatifs aux deux autres lycées seront présentés au législateur au cours de l'année prochaine. Les nouvelles constructions pour le « Neie Lycée » et le Lycée technique pour professions éducatives et sociales seront réalisées selon la formule « private public partnerschip ».

Département ministériel des Sports

Dès 2006, la nouvelle loi du 3 août 2005 concernant le sport doit avoir une première visibilité grâce aux moyens budgétaires libérés pour son exécution. Ainsi il y a des incitations permettant de lancer des projets-pilotes qui complètent l'offre et l'animation sportives au niveau communal et qui mettent en œuvre des programmes de sport-santé. Il faut réagir contre la sédentarité croissante, pallier les déficiences de mobilité et prévenir l'obésité constatées auprès de beaucoup de jeunes.

Parallèlement au relèvement des moyens pour le sport-loisir, les participations étatiques pour le sport de compétition en général et le sport de haut niveau en particulier sont adaptées. Le soutien au bénévolat devient de plus en plus pressant. Les formes d'appui sont très variées pour contribuer aux structures administratives fédérales, ainsi il y aura à la fois une tâche additionnelle de directeur technique fédéral, une de secrétaire administratif ainsi qu'une prise en charge supplémentaire des coûts salariaux pour ces deux catégories de personnel administratif.

Un fonds supplémentaire est destiné à soutenir les activités des fédérations régissant les sports pour personnes inadaptées et handicapées et pour développer de nouvelles activités pour ces groupes cibles.

En ce qui concerne le sport de haut niveau, les concepts promotionnels des équipes nationales ainsi que les mesures spéciales individuelles pour les athlètes d'élite et les jeunes talents, l'option est prise de les soumettre à des évaluations et appréciations plus serrées afin de dégager les résultats y inhérents et devant justifier les apports renforcés de moyens. Pourront être soutenus forfaitairement des jeunes sportifs de talents inscrits dans des établissements de « sports-études » à l'étranger.

Au niveau des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS, il y aura la continuité indispensable pour créer ainsi des bases solides sur lesquelles les fédérations peuvent fonder leurs concepts de haut niveau. La mise en place d'un centre de formation pour le triathlon optimisera les conditions d'entraînement pour les jeunes de cette discipline en plein essor.

A partir de l'année scolaire 2006/2007 une structure d'accueil pour des jeunes talents sportifs est envisagée à l'INS. Cet internat sportif est assuré en gestion commune avec les Ministères de la Famille et de l'Education nationale.

Grâce à un projet informatique, le service médico-sportif avec ses 14 centres locaux disposera d'une gestion intégrée dès 2006 en vue d'un traitement accéléré des résultats. Des informations non médicales pourront être transmises inter-activement.

Un projet visant à mettre en place une structure de recherche en médecine du sport est planifié en partenariat avec centre de recherche publique de la santé. Il s'agit de préserver et d'améliorer la santé par l'activité physique et le sport ainsi que d'en évaluer les implications physiologiques et pathologiques sur le corps humain.

A travers le 8^e programme quinquennal et une quatrième alimentation du fonds d'équipement sportif, la réalisation des infrastructures des communes, syndicats de communes et des fédérations sportives sera poursuivie. Il est tenu compte que les modernisations et rénovations des équipements existants prennent une place de plus en plus importante au vu de l'ancienneté et de la vétusté de certaines installations et les crédits afférents seront progressivement majorés.

Un inventaire des installations sportives à travers le pays doit déterminer dans le contexte d'un plan d'aménagement général du territoire les besoins encore en souffrance dans ce domaine très onéreux tant au niveau des premiers investissements qu'au niveau des coûts de fonctionnement.

Outre l'enveloppe financière annuelle d'exploitation du Centre national sportif et culturel pour couvrir les mises à disposition des espaces et locaux selon les besoins, aux classes scolaires et aux fédérations sportives, il faut préserver le fonctionnement optimal du centre eu égard à sa multifonctionnalité, pourvoir à l'amortissement et au remplacement à moyen terme des nombreux équipements indispensables pour garder le nouvel ensemble pleinement opérationnel.

12 et 13 / 42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 12.0 - Famille</i>	9.823.531	12.595.130	12.027.616
<i>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</i>	118.201.208	130.672.092	137.396.242
<i>Section 12.2 - Solidarité</i>	12.592.546	10.800.342	13.362.629
<i>Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>	20.669.022	23.385.802	22.170.768
<i>Section 12.4 - Fonds national de solidarité</i>	161.372.311	200.865.325	205.602.862
<i>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</i>	729.697.545	755.844.781	779.014.903
<i>Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</i>	4.571.028	4.816.886	5.037.684
<i>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées</i>	6.734.042	7.380.932	7.125.078
<i>Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>	4.716.910	4.876.328	4.957.208
<i>Section 12.9 - Service national d'actions sociales</i>	3.473.991	3.551.751	3.775.233
<i>Section 13.1 - Service national de la jeunesse</i>	3.788.966	4.000.841	4.561.940
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>1.075.641.100</i>	<i>1.158.790.210</i>	<i>1.195.032.163</i>
<i>Section 42.0 - Famille</i>	60.081.083	68.137.500	68.138.500
<i>Section 42.2 - Solidarité</i>	50.000	25.000	100
<i>Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>	36.295	22.000	25.155
<i>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</i>	6.867	19.990	12.575
<i>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales</i>	714.779	707.720	769.860
<i>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</i>	43.564	11.554	45.000
<i>Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>	35.000	35.500	52.532
<i>Section 42.9 - Service national d'action sociale</i>	239	7.500	1.000
<i>Section 43.1 - Service national de la jeunesse</i>	344.029	181.165	170.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>61.311.856</i>	<i>69.147.929</i>	<i>69.215.222</i>
<i>Total général</i>	<i>1.136.952.956</i>	<i>1.227.938.139</i>	<i>1.264.247.385</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget du Ministère de la Famille et de l'Intégration témoigne de la volonté du Gouvernement de continuer à développer le tissu des infrastructures dans le domaine socio-familial.

Une importance toute particulière est réservée au développement des services d'accueil d'enfants et notamment des foyers de jours et des « maisons relais ». En ce qui concerne ces derniers le projet de budget pour 2007 prévoit au total une participation de 47,4 millions d'euros aux frais afférents, frais de fonctionnement et frais d'investissements confondus,

Suite à un manque de places constaté en ce qui concerne les structures pour le placement d'enfants mineurs en détresse physique ou psychique, les crédits afférents ont été augmentés d'une manière substantielle. En particulier a été prévu un crédit de 2,6 millions d'euros en vue de la création d'une trentaine de places supplémentaires dans des centres d'accueil.

A la suite notamment de la mise en service de certaines nouvelles structures au profit des personnes handicapées, les crédits relatifs à la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des structures visées connaissent une augmentation de 5,7% pour atteindre le montant record de 29,9 millions d'euros.

Les crédits du Ministère de la Santé, en ce qui concerne les infrastructures dans le domaine socio-thérapeutique, sont marqués par la volonté du Gouvernement de développer les services de psychiatrie décentralisée ainsi que les structures oeuvrant dans les domaines de lutte contre la toxicomanie et la maladie du Sida

14 et 44 – Ministère de la Santé

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 14.0 - Ministère de la santé</i>	29.506.933	32.400.527	33.077.653
<i>Section 14.1 - Direction de la santé</i>	16.549.226	15.735.922	16.099.425
<i>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</i>	14.856.102	15.603.452	15.877.180
<i>Section 14.5 - Dommages de guerre corporels</i>	5.628.857	5.993.084	5.560.598
<i>Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf</i>	2.917.849	3.133.796	3.123.066
<i>Total des dépenses courantes.</i>	69.458.967	72.866.781	73.737.922
<i>Section 44.0 - Ministère de la Santé</i>	2.983	3.000	3.000
<i>Section 44.1 - Direction de la Santé</i>	222.732	205.502	228.534
<i>Section 44.2 - Laboratoire national de santé</i>	1.120.130	951.600	955.100
<i>Section 44.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf</i>	493.128	482.575	500.000
<i>Section 44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques</i>	45.159.612	39.514.650	39.095.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	46.998.585	41.157.327	40.781.634
<i>Total général</i>	116.457.552	114.024.108	114.519.556

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les activités planifiées par le Ministère de la Santé pour l'exercice 2007 vont s'inscrire encore davantage dans les priorités identifiées par la politique du Gouvernement.

Le Ministère considère les technologies de l'information et des communications comme étant un levier important pour garantir un développement continu et durable du secteur de la santé. Il est visé de mettre à disposition de la population des outils performants qui contribuent à une amélioration de la qualité des soins et de l'efficacité du système de soins de santé en donnant un meilleur accès à l'information sur la santé. Ainsi les projets eSanté seront réalisés ou renforcés : le HealthNet, la transmission électronique de données d'analyses de mammographie, le portail santé et le projet carnet radiologique.

Dans le cadre de la médecine préventive, le Ministère maintiendra ses efforts en matière de promotion des modes de vie sains. Des programmes d'action avec des recommandations concrètes sont en cours d'élaboration.

En matière de psychiatrie, les recommandations formulées dans le cadre de l'étude Rössler sont mises en place et de nouvelles structures de prise en charge extra-hospitalières sont implémentées en étroite collaboration avec les acteurs du secteur hospitalier aigu.

Dans le cadre des efforts gouvernementaux de lutte contre les drogues, les structures destinées à accueillir et à prendre en charge des personnes ayant un problème de dépendance sont élargies.

Dans ce même ordre d'idée, les interventions de prophylaxie et de traitement des maladies sociales et d'autres affections sont poursuivies.

Une vaste campagne d'information et de sensibilisation avec des mesures concrètes est réalisée dans le cadre de la lutte contre le tabagisme.

Dans le cadre de HIV/SIDA, le nouveau plan d'action en matière de lutte contre le Sida 2006 –2010 sera implémenté.

Dans le secteur hospitalier, un nouveau plan hospitalier sera élaboré en vue d'une amélioration de l'organisation et de la mise à disposition des soins de santé.

15 et 45 – Ministère de l'Environnement

	2005	2006	2007
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 15.0 - Dépenses générales</i>	4.461.504	4.870.835	4.754.490
<i>Section 15.1 - Administration de l'environnement</i>	15.739.686	16.497.761	18.384.619
<i>Section 15.2 - Administration des eaux et forêts</i>	27.107.310	29.762.326	29.813.479
<i>Total des dépenses courantes</i>	47.308.500	51.130.922	52.952.588
<i>Section 45.0 - Protection de l'environnement</i>	9.631.182	17.210.000	17.343.700
<i>Section 45.1 - Administration de l'environnement.</i>	25.162.562	8.433.000	10.339.877
<i>Section 45.2 - Administration des eaux et forêts.</i>	1.155.301	702.900	753.600
<i>Total des dépenses en capital</i>	35.949.045	26.345.900	28.437.177
<i>Total général</i>	83.257.545	77.476.822	81.389.765

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'exercice budgétaire 2007 est caractérisé par les priorités suivantes :

- Introduction d'une contribution spéciale Kyoto
- La réforme de la taxe sur les véhicules automoteurs
- Mise en œuvre du 1^{er} Plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO₂
- Elaboration d'un Plan National pour le Développement Durable
- Mise en œuvre du 1^{er} Plan National concernant la Protection de la Nature

Introduction d'une contribution spéciale Kyoto

Le secteur des transports est de loin le secteur pesant le plus lourd dans le « bilan Kyoto » du Luxembourg. Alors que les exportations de carburants sont en grande partie à l'origine de cette hausse spectaculaire, les émissions en provenance du parc automobile national ont également plus que doublé au cours des 15 dernières années (740 000 tonnes de CO₂-équivalent en 1990 – 1,59 millions de tonnes en 2004).

Dans le cadre des accords de la Tripartite, il est prévu d'introduire une "contribution spéciale Kyoto" moyennant un relèvement progressif du taux des accises sur les carburants routiers (essence et diesel). Après évaluation de la situation, et si cela s'avère nécessaire, cette contribution pourra être ajustée à rythme annuel. Dans une première phase cette hausse des accises est la suivante:

- à partir du 1^{er} janvier 2007, les accises sur l'essence augmenteront de 2 cents/litre et les accises sur le diesel de 1,25 cents/litre
- à partir du 1^{er} janvier 2008, il y aura une hausse supplémentaire pour le diesel de 1,25 cents/litre. Les recettes ainsi générées (300 millions d'euros jusque 2012 sur base des ventes de carburant en 2004) seront affectées intégralement au Fonds de financement des mécanismes de Kyoto.

Réforme de la taxe sur les véhicules automoteurs

Par ailleurs, l'accord Tripartite prévoit également que la taxe sur les véhicules automoteurs serait réformée selon des critères environnementaux. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Elle taxera davantage les voitures présentant des émissions de CO₂ élevées et défavorisera ainsi les voitures à grosse consommation, tout en différenciant entre voitures essence et voitures diesel.

Inspiré du principe pollueur-payeur, l'augmentation de la taxe automobile aura comme objectif d'inciter le consommateur à donner préférence aux véhicules à faible consommation de carburant, i.e. à faibles émissions de

CO₂. En parallèle, il se propose de contribuer à limiter la pollution atmosphérique et les risques pour la santé humaine et l'environnement qui en résultent, causés par les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines.

Une partie des recettes ainsi générées, soit 40% pour l'exercice 2007 (évaluée à 28 millions d'euros) sera également affectée au Fonds de financement des mécanismes de Kyoto.

Mise en œuvre du 1^{er} Plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO₂

En 1998, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à 1990. Tant la Chambre des Députés que les gouvernements successifs ont soutenu cet engagement ambitieux, conscients à la fois de la nécessité d'agir face au changement climatique et de la contribution importante que le Luxembourg devra apporter, vu que ses émissions de gaz à effet de serre, calculées au prorata du nombre de ses habitants, figurent parmi les plus élevées au monde.

Le premier plan d'action a pour objet de proposer des mesures nouvelles respectivement de confirmer ou de réorienter des mesures existantes nécessaires en vue de la réduction des émissions de CO₂. Axées sur le respect des engagements auxquels le Luxembourg a souscrit dans le cadre du Protocole de Kyoto, ces mesures constitueront également le cadre d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques à plus long terme.

Parmi les mesures qui auront un impact financier dès l'année 2007, l'on peut citer les aides pour les particuliers (assainissement énergétique des maisons existantes, maisons à basse consommation énergétique, chaudières à pellets, collecteurs solaires thermiques), les aides aux communes (utilisation des énergies renouvelables et efficacité énergétique), de même que la structure centrale de conseil auprès de l'agence de l'Energie et les campagnes de sensibilisation du ministère de l'Environnement. Un autre volet important sera l'utilisation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto, pour l'achat de crédits d'émissions de CO₂ provenant de projets CDM et JI. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement devra poursuivre ses études sur les projections des émissions de gaz à effet de serre et l'impact des politiques et mesures.

Elaboration du plan National pour un Développement Durable

La loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable prévoit dans son article 10 l'établissement d'un plan national pour un développement durable sur base du rapport national.

Les travaux de la Commission interdépartementale du développement durable instituée sur base de la loi du 25 juin 2004 et du règlement grand-ducal du 14 juillet 2005, se concentrent actuellement sur la rédaction du rapport national sur la mise en œuvre du développement durable. Le timing retenu prévoit la finalisation de ce rapport pour l'automne 2006.

Sur base de ce rapport, la Commission interdépartementale concentrera ses efforts sur l'élaboration du plan national pour un développement durable, qui précisera les domaines d'action prioritaires du Luxembourg. Le processus d'élaboration du plan national de développement durable aura lieu au cours de l'année 2007.

Mise en œuvre du Plan National concernant la Protection de la Nature

Le premier Plan National concernant la Protection de la Nature sera finalisé au courant de l'année 2006. Ce plan qui guidera l'orientation politique comprendra les mesures prioritaires concernant la protection de l'environnement naturel, les sites prioritaires à protéger, la sensibilisation du public et l'estimation des coûts relatifs à sa mise en œuvre.

Les mesures d'exécution prévues par le plan démarreront en 2007. Une part importante sera consacrée à la sensibilisation du public et plus spécialement à l'éducation des jeunes.

16 et 46 – Ministère du Travail et de l'Emploi

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</i>	1.907.947	2.787.504	2.615.394
<i>Section 16.1 - Administration de l'emploi</i>	10.598.764	11.630.646	12.680.990
<i>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines</i>	6.763.861	7.436.958	7.900.342
<i>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail</i>	242.454	285.153	267.151
<i>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi</i>	103.065.039	152.130.100	160.700.100
<i>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</i>	20.475.541	27.231.418	29.444.218
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>143.053.606</i>	<i>201.501.779</i>	<i>213.608.195</i>
<i>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales</i>	0	208.131	16.000
<i>Section 46.1 - Administration de l'emploi</i>	69.322	90.428	93.385
<i>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</i>	123.325	134.100	132.000
<i>Section 46.3 - Ecole supérieure du travail</i>	0	0	1.500
<i>Section 46.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</i>	217.376	219.225	218.225
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>410.023</i>	<i>651.884</i>	<i>461.110</i>
<i>Total général</i>	<i>143.463.629</i>	<i>202.153.663</i>	<i>214.069.305</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La politique de l'emploi du Gouvernement actuel a été définie, dans les grandes lignes, dans le Plan d'Action National en faveur de l'Emploi (PAN) pour 2004 arrêté par le comité de coordination tripartite. Il y a toujours lieu de rappeler que l'essentiel de cette politique de l'emploi est financé par le fonds pour l'emploi dont les dépenses atteindront probablement les 401 millions d'euros pour l'année 2006 et 402 millions d'euros en 2007.

A l'image des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi reste dans une certaine mesure basée sur les options prises par le Luxembourg dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi.

Vu les spécificités du marché du travail luxembourgeois, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale continue à se caractériser par une multitude d'initiatives dans différents domaines qui seront régulièrement mises en causes en vue d'une efficacité accrue.

En ce qui concerne les prévisions de l'évolution du chômage au Luxembourg, l'Administration de l'Emploi ne s'attend pas à une baisse du taux de chômage. Par conséquent, il semble optimiste de ne prévoir pour 2007 qu'une légère augmentation du coût en matière de chômage et d'initiatives sociales en faveur de l'emploi.

Le rapprochement des demandeurs d'emploi aux emplois du premier marché sera poursuivi intensivement et il s'agira de mieux les encadrer pour qu'ils deviennent employables à travers la mise en place des parcours personnalisés d'insertion.

Le maintien dans l'emploi permettra d'organiser en douceur, dans une entreprise qui éprouve des difficultés, la transition des salariés sur le marché de l'emploi.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du fonds pour l'emploi :

- Les efforts pour accroître l'efficacité des initiatives sociales en faveur de l'emploi seront continués.

Malgré leur diversité, les initiatives actuellement en place ont comme but commun :

- la prise en charge de personnes éloignées du marché du travail ;
- d'améliorer l'employabilité par la formation et par le travail ;
- la gestion de structures adaptées aux besoins spécifiques de la population cible.

- En 2007, l'impact financier de la réforme de la législation sur les pensions d'invalidité, qui a joué pleinement de 2004 à 2006, continuera à afficher ses effets au niveau du fonds de l'emploi.

- Les dépenses correspondant à la contrepartie nationale de certains projets retenus pour la période de programmation 2007-2008, dans le cadre de l'OBJECTIF 3 du Fonds social européen et du programme d'initiative communautaire EQUAL sont à charge du fonds pour l'emploi en ce qui concerne les demandeurs d'emploi sans emploi.

Les différentes mesures en faveur de l'emploi de l'accord tripartite d'avril 2006 auront des répercussions financières directes ou indirectes au fonds pour l'emploi. Il prévoit notamment la création de 1000 places d'apprentissage supplémentaires et d'un nombre supplémentaire considérable de places de stages d'insertion et de réinsertion professionnelle.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du budget du Ministère du Travail et de l'Emploi :

Pour la section 16.5. la progression des crédits 16.5.31.051 et 16.5.32.020 reflète les effets de la mise en vigueur de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Pour la section 16.0 la principale différence concerne un transfert des dépenses de l'article « participation à une mise au travail des chômeurs » vers le fonds pour l'emploi.

17 et 18 / 47 et 48 – Ministère de la Sécurité Sociale

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales</i>	109.301	317.748	179.550
<i>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale.</i>	3.839.384	3.255.227	3.519.204
<i>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.</i>	3.466.641	3.755.957	3.807.084
<i>Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.</i>	1.681.714	1.755.030	1.763.234
<i>Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales.</i>	441.499	469.619	470.253
<i>Section 17.5 - Assurance maladie-maternité-dépendance-U.C.M.</i>	745.007.900	772.865.069	823.436.265
<i>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation.</i>	3.205.405	4.689.117	4.788.550
<i>Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité.</i>	62.216	62.444	57.461
<i>Section 18.0 - Assurance pension contributive</i>	891.566.105	936.687.080	983.591.424
<i>Section 18.1 - Assurance accidents</i>	18.077.530	18.429.000	5.050.000
<i>Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale</i>	4.800.199	0	44.500
<i>Section 18.4 - Office des assurances sociales</i>	6.366.069	26.130	172.841
<i>Section 18.5 - Caisse de pension des employés privés.</i>	3.189.698	0	0
<i>Section 18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</i>	645.602	0	0
<i>Section 18.7 - Caisse de pension agricole</i>	328.790	0	0
<i>Total des dépenses courantes</i>	1.682.788.053	1.742.312.421	1.826.880.366
<i>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale.</i>	49.606	369.750	798.710
<i>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.</i>	15.710	13.526	14.344
<i>Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.</i>	17.321	27.000	11.015
<i>Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales.</i>	0	1.750	0
<i>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation.</i>	27.159	32.000	16.000
<i>Section 48.2 - Centre commun de la sécurité sociale</i>	390.627	0	0
<i>Section 48.4 - Office des assurances sociales</i>	23.059	0	0
<i>Section 48.5 - Caisse de pension des employés privés.</i>	25.795	0	0
<i>Section 48.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</i>	7.031	0	0
<i>Section 48.7 - Caisse de pension agricole</i>	2.242	0	0
<i>Total des dépenses en capital.</i>	558.550	444.026	840.069
<i>Total général.</i>	1.683.346.603	1.742.756.447	1.827.720.435

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le rapport sur la période de couverture 1999-2005 du régime général de pension publié au mois de décembre 2005, présente l'évolution du régime sur la période révolue et établit des prévisions sur l'évolution du régime pour les années à venir de 2006 à 2050. La comparaison avec la période de couverture 1992-1998 révèle que la situation financière du régime général s'est nettement améliorée. Ce n'est qu'en se plaçant dans une optique à long terme qu'on peut déceler les problèmes de financement du système. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement en concertation étroite avec les partenaires sociaux entend lancer un procès de réflexion et d'actions en vue d'assurer la viabilité à long terme de nos systèmes de pension.

Compte tenu de la fragilité de l'équilibre financier de l'assurance maladie, le processus amorcé lors de la réunion du comité quadripartite d'octobre 2004 a été poursuivi et affiné au cours de l'exercice 2005. Tous les acteurs de l'assurance maladie, prestataires de soins, partenaires sociaux et l'Etat, sont désormais réunis dans une démarche commune et se sont engagés dans un programme d'action pour le système de la santé et de l'assurance maladie. Ce programme vise à éviter des doubles emplois coûteux, à soigner mieux en dépensant mieux, en proposant des bonnes pratiques médicales au sens large du terme.

Tout en maintenant les principes fondamentaux de la loi de 1998 portant introduction d'une assurance dépendance, la loi du 23 décembre 2005 a introduit un certain nombre de modifications ponctuelles concernant notamment les prestations accordées, les relations avec les prestataires d'aides et de soins et les missions de la Cellule d'évaluation et d'orientation. Le nouveau texte prévoit entre autre l'instauration d'une Commission de qualité des prestations qui a pour mission d'élaborer des propositions de lignes directrices et de standards de référence, notamment en matière de qualité des aides et soins, aides techniques et adaptations du logement. Etant donné que pour la première fois depuis sa création en 1999, l'assurance dépendance accuse un déficit budgétaire, un groupe de travail et de réflexion a été mis en place au sein du Ministère de la Sécurité sociale en vue de faire le bilan du fonctionnement de l'assurance dépendance. Le groupe de travail passe en revue les différents aspects et domaines de l'assurance dépendance pour examiner lesquels de ces domaines fonctionnent bien et de relever d'autre part ceux où il y a des risques de déraillement en matière de coûts pour les années à venir. Dans une seconde phase ce groupe de travail se penchera sur les remèdes à apporter face aux problématiques relevées.

En matière d'assurance accident, les travaux en vue de reformer cette branche de risque ont été entamés.

L'avis du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006 envisage l'introduction d'un statut unique pour les salariés au sens de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail. Les services du ministère de la sécurité sociale, du ministère du travail et de l'emploi en collaboration avec les partenaires sociaux sont en train d'élaborer les modifications légales qui s'imposent.

Dans la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays du 2 mai 2006, il a été retenu à la suite de l'avis du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006 que dans le cadre des mesures de consolidation budgétaire différentes interventions de l'Etat au niveau de la Sécurité sociale seraient désormais à charge des cotisants.

Ainsi, il a été convenu de transférer la prise en charge des « baby years » et du complément différentiel de l'administration centrale vers les caisses de pension et d'abroger la prise en charge par l'Etat d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes de l'assurance accident industriel.

D'autre part, la participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance sera gelée à son montant nominal inscrit au budget 2006, c'est-à-dire à 140 millions. En contrepartie, la cotisation de l'assurance dépendance passera de 1 à 1,4% à partir du 1er janvier 2007. Les soins aux personnes dépendantes sont nécessaires, mais ils coûtent cher. C'est pourquoi les prestations et les performances de l'assurance dépendance feront l'objet d'un examen critique au cours de l'année prochaine. Il a été convenu de revoir le financement de l'assurance dépendance fin 2009.

Toutes ces mesures ont été inscrites dans un avant-projet de loi qui a été adopté au début du mois de septembre par le Gouvernement en conseil.

Il est rappelé que dans le domaine de l'assurance-pension, l'intervention principale de l'Etat au niveau des pensions se fait à raison d'un tiers des cotisations. La participation de l'Etat dépend donc essentiellement de la progression de la masse des revenus cotisables. En 2005 la contribution nette des pouvoirs publics au financement de l'assurance pension s'élevait à 916 millions d'euros et accuse une augmentation d'environ 61 millions d'euros, soit 7% par rapport à 2004. Les chiffres définitifs pour l'exercice 2006 ne sont pas encore connus mais cette progression semble se proroger pour cet exercice et les exercices subséquents.

En matière d'assurance maladie l'Etat assume trente-sept pour cent des cotisations dues au titre des soins de santé. Sa participation dépend, d'ailleurs comme en matière d'assurance pension, essentiellement de la progression de la masse des revenus cotisables. En matière des prestations en espèces, l'Etat prend en charge dix pour cent des cotisations dues au titre des indemnités pécuniaires. En dehors de la progression de la masse salariale, l'intervention de l'Etat se trouve donc encore influencée par une augmentation des taux de cotisations. Le total des contributions de l'Etat, comptabilisées par l'UCM dans son décompte de l'exercice 2005, se chiffrait à environ 611 millions d'euros et accuse une augmentation de 65 millions d'euros, soit 12% par rapport à 2004. Cette hausse s'explique par une augmentation du taux de cotisation pour soins de santé de 5,1% en 2004 à 5,4% en 2005. En déduisant les effets de cette augmentation de cotisation, la contribution de l'Etat au financement de l'assurance maladie a augmenté de 7% par rapport à 2004, soit le même pourcentage comme en matière d'assurance pension.

19 et 49 Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales</i>	1.106.141	1.383.423	1.704.163
<i>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</i>	36.839.494	37.313.026	40.503.535
<i>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</i>	13.065.344	13.645.001	13.585.807
<i>Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux</i>	4.703.673	5.111.462	5.490.792
<i>Section 19.4 - Service d'économie rurale</i>	3.515.075	3.805.636	3.912.152
<i>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires</i>	5.316.254	6.707.156	6.423.017
<i>Section 19.6 - Viticulture</i>	3.141.187	3.471.109	3.427.077
<i>Section 19.7 - Sylviculture</i>	2.098.489	2.426.500	2.828.848
<i>Section 19.8 - Développement rural</i>	906.563	1.167.250	1.264.750
<i>Total des dépenses courantes</i>	70.692.220	75.030.563	79.140.141
<i>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales</i>	78.943	80.500	60.000
<i>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</i>	27.165.041	27.250.000	27.250.000
<i>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</i>	473.258	387.700	358.368
<i>Section 49.4 - Service d'économie rurale</i>	4.086	9.500	9.000
<i>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires</i>	159.931	405.000	291.000
<i>Section 49.6 - Viticulture</i>	101.039	118.176	91.045
<i>Section 49.7 - Sylviculture</i>	2.879.089	2.862.500	2.854.500
<i>Section 49.8 - Développement rural</i>	2.447	0	1.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	30.863.834	31.113.376	30.915.413
<i>Total général</i>	101.556.054	106.143.939	110.055.554

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'agriculture luxembourgeoise reste un secteur économique qui se trouve continuellement confronté à une situation de revenu difficile face à une augmentation continue des frais de production. Néanmoins faut-il relever que tant l'agriculture que la viticulture constituent des secteurs clés de notre société. Conscient de ce fait le département de l'agriculture entend poursuivre ses efforts afin de garantir aux opérateurs de ces secteurs une perspective pour le futur notamment par l'élaboration et la mise en vigueur d'une nouvelle loi au soutien du développement rural, qui sera basée sur le plan de développement rural introduit auprès des instances communautaires européennes à Bruxelles.

L'agriculture, au-delà de l'importance sociale, environnementale et socio-culturelle du secteur, a une influence non négligeable sur le marché des biens d'investissement, des biens intermédiaires et des services et constitue un facteur important pour l'économie en général. Elle reste toutefois un secteur sensible et fragile, exposé aux aléas climatiques et aux fluctuations économiques du marché mondial des produits agricoles.

La production de produits de qualité et de niche ainsi que leur continuelle amélioration constituent des éléments essentiels pour la survie de notre agriculture.

Les crédits inscrits au budget des dépenses de l'Etat et concernant plus particulièrement l'indemnité compensatoire annuelle, la prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage, et les primes dans l'intérêt de la

sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier reflètent l'évolution des indemnités et primes respectives compte tenu des directives du plan de développement rural 2007 à 2013.

Le crédit inscrit au budget en capital et destiné à l'alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture tient compte d'une part des engagements restants à honorer au titre des dispositions de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural venant à échéance le 31 décembre 2006 et des engagements prévisibles découlant des mesures prévues dans le cadre de la nouvelle loi de soutien au développement rural en voie d'élaboration et dont l'entrée en vigueur est prévue au courant de l'année 2007.

Le secteur agroalimentaire reste confronté à une restructuration profonde que le département de l'agriculture entend accompagner de manière positive pour créer un cadre permettant de trouver, dans l'intérêt des agriculteurs producteurs, des solutions viables pour tous les opérateurs. La survie de cette industrie est indispensable pour sauvegarder la transformation des produits de qualité dans des conditions allant de pair avec les standards de qualité promus par le ministère. Dans ce contexte il faut également relever la participation de l'Etat au financement d'une toute nouvelle usine de traitement et de transformation du lait.

Depuis un certain nombre d'années déjà, le département de l'agriculture ne se lasse de faire avancer le projet de la création d'une zone horticole destinée à offrir aux exploitations horticoles la possibilité d'étendre et de diversifier leurs productions et surtout de permettre aux jeunes de ce secteur de pouvoir s'établir à leur propre compte. Aussi le département entend-il continuer, en 2007, ses efforts de planification de la zone et entamer les travaux d'aménagement.

En fonction de la réalisation des grands axes routiers et en fonction des besoins fonciers des exploitations agricoles et viticoles l'Office national du remembrement continue à déployer ses efforts de restructuration des biens fonciers des exploitations agricoles et viticoles afin d'en améliorer les conditions de travail et de revenu.

Afin de garantir l'impact des mesures environnementales et le respect des conditions imposées, le département entend continuer ses efforts dans cette direction. Aussi continuera-t-il le régime de prime à l'entretien de l'espace naturel et le régime d'aide en faveur de méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement.

Etant donné que les directives communautaires sont restrictives en ce qui concerne une indemnisation par l'Etat de dommages et de pertes et notamment de pertes de revenus indirectes subies par les exploitations agricoles en cas d'apparition de calamités naturelles et d'épizooties, le département avait, à partir de l'année 2004, introduit, dans le domaine des plantations des secteurs agricoles et viticoles, un régime d'assurances permettant de couvrir une partie des pertes de revenus dues à des calamités naturelles. Ce régime a été élargi à partir de l'exercice 2006 sur le secteur de l'horticulture.

Dans cet ordre d'idées le département avait prévu de proposer aux propriétaires de cheptels animaliers un régime semblable de participation de l'Etat dans le paiement des primes pour assurances contractées en cas d'apparition d'épizooties. Pour des raisons techniques et administratives l'entrée en vigueur de ce régime a dû être reporté à la fin de l'exercice 2006, de façon à ce qu'il ne sortira ses premiers effets pratiques qu'en 2007. Ces assurances visent certains risques qui ne sont pas couverts par la législation sur la police sanitaire du bétail en cas d'apparition d'épizooties et de maladies animalières. Il est évident qu'à l'avenir l'Etat ne saura plus intervenir par des subventions directes pour tous les sinistres qui peuvent être couverts par une assurance.

En ce qui concerne le secteur animalier, le département entend continuer, ensemble avec ses services vétérinaires et les services du ministère de la santé, ses efforts afin de garantir la santé des cheptels animaliers par des mesures de protection adéquates et d'appuyer les exploitations agricoles tant sur le plan de la prévention que sur le plan de la lutte active contre ces maladies et épizooties animales.

Dans le secteur viticole le département continuera ses efforts pour aider à améliorer la qualité des vins, à diversifier l'offre et à intensifier la promotion de nos produits viticoles afin d'améliorer la performance de ce secteur économique important pour la région mosellane.

En 2000, le département a réalisé un inventaire forestier national servant de base pour les études et cartographies nécessaires à toute gestion performante des ressources de l'économie forestière. Afin de valoriser au mieux le potentiel économique que représentent nos forêts privées, le secteur de la sylviculture continuera à être soutenu par le département. D'autre part, il y a lieu de relever que la certification du développement durable de nos forêts présente une nécessité absolue pour garantir un écoulement adéquat du bois en provenance de ces mêmes forêts.

20 et 50 – Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 20.0 - Economie</i>	5.615.505	8.566.496	12.366.706
<i>Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).</i>	10.837.165	12.427.201	12.841.576
<i>Section 20.2 - Service de l'énergie de l'Etat</i>	1.279.273	1.229.192	1.168.236
<i>Section 20.3 - Centrales hydro-électriques</i>	438.515	78.839	79.888
<i>Section 20.4 - Conseil de la concurrence.</i>	9.857	150.036	175.170
<i>Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences.</i>	1.655.313	1.813.489	1.815.596
<i>Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes.</i>	1.062.559	1.181.417	1.164.613
<i>Section 20.7 - Inspection de la concurrence</i>	0	34.600	31.600
<i>Total des dépenses courantes</i>	20.898.187	25.481.270	29.643.385
<i>Section 50.0 - Economie</i>	40.756.759	52.656.000	42.501.000
<i>Section 50.1 - STATEC</i>	114.546	165.000	139.300
<i>Section 50.2 - Service de l'énergie de l'Etat</i>	130.948	49.500	35.823
<i>Section 50.7 - Inspection de la concurrence</i>	0	0	18.150
<i>Total des dépenses en capital</i>	41.002.253	52.870.500	42.694.273
<i>Total général</i>	61.900.440	78.351.770	72.337.658

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La maîtrise des dépenses pour assurer l'équilibre budgétaire à moyen terme reste un objectif central de la politique budgétaire du Gouvernement.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur essaye d'y contribuer activement par une politique d'affectation rationnelle et efficiente de ses ressources.

La lecture du budget du Ministère doit se faire eu égard à la finalité de son action qui est de faciliter la création de valeur ajoutée et la croissance de l'économie nationale. Ainsi, il peut contribuer à la génération des recettes de l'Etat.

En plus de la poursuite de ses activités classiques, le Ministère s'apprête à lancer de nouvelles initiatives dans les domaines suivants :

- Recherche-innovation : contribuer à augmenter la capacité d'innovation et de gestion de la technologie des entreprises en les encourageant à recourir aux conseils d'experts externes agréés pour leurs compétences spécifiques respectivement en co-finançant sur une période donnée le recrutement d'un assistant innovation ;
- Développement et diversification industrielle : création de nouvelles zones industrielles autour de pôles d'activités spécifiques, établissement d'un plan sectoriel zones d'activités économiques ;
- Société de l'information : contribution à la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental par le développement du portail www.innovation.public.lu ainsi que du portail guichet unique pour entreprises; www.entreprises.public.lu qui, en plus de la fourniture d'un contenu informatif, devra permettre le déchargement de formulaires vierges, le retour de formulaires remplis et le traitement automatique par l'administration de formulaires électroniques ;
- Sécurité informatique ; commerce électronique ;
- Protection des consommateurs : mise en place d'une structure de coopération administrative avec les autorités compétentes dans les autres Etats membres de l'Union européenne ;
- Economies d'énergie : campagnes de sensibilisation et d'information tant des particuliers que des professionnels du bâtiment relativement à la nouvelle approche en matière de performance énergétique des bâtiments ; stimulation de la recherche et de l'innovation.

Ces initiatives se traduisent tantôt par des dépenses en capital, tantôt par des mesures de sensibilisation et d'accompagnement de l'initiative privée respectivement de dépenses courantes pour le financement de la mise en place de nouvelles dispositions administratives voire législatives.

En tout état de cause, ces initiatives exigent fréquemment un recours ponctuel à des compétences pointues dans un domaine très spécialisé ce qui explique l'augmentation des dépenses de frais d'experts et d'études, ainsi que des dépenses de publicité, d'information et de sensibilisation.

L'évolution de la structure du budget du Ministère (augmentation des dépenses dites courantes, réduction des dépenses en capital) reflète aussi une évolution dans la pondération de nos politiques économiques dans le contexte de l'évolution des politiques communautaires. Ainsi, l'approfondissement du marché intérieur européen s'accompagne d'un recentrage progressif des politiques économiques, se traduisant par une politique d'aides directes à l'investissement plus restrictive d'une part, et le développement, d'autre part, des politiques de réglementation et d'encadrement des marchés exigeant la mise en place d'observatoires, de structures de réseaux de coopération administrative intracommunautaires, de systèmes de certification et plus généralement de structures et de mesures de surveillance des marchés.

STATEC

Le programme statistique 2006-2007 a été adopté par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et notifié au Gouvernement. Le programme statistique est contraint par la législation communautaire mais prévoit également de développer et d'analyser des statistiques qui permettent de suivre la politique économique structurelle (formation continue, TIC, recherche et innovation, diversification,...). Le programme statistique met l'accent sur le développement de la comptabilité nationale trimestrielle et la création de « comptes financiers ». Les premiers sont essentiels pour suivre la conjoncture de près ; l'importance des seconds – dont le lancement très en retard par rapport aux obligations communautaires – s'explique par le rôle prépondérant de la place financière luxembourgeoise. La réduction de la charge administrative fera un grand progrès avec la mise en place de la « Centrale des Bilans » que le STATEC prépare avec enthousiasme.

21 et 51 Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
<i>Section 21.0 - Classes moyennes</i>	6.197.483	7.791.153	9.983.737
<i>Section 21.1 - Tourisme</i>	5.627.157	6.262.245	6.308.418
<i>Section 21.2 - Logement</i>	55.012.780	56.796.601	57.345.867
<i>Total des dépenses courantes</i>	66.837.420	70.849.999	73.638.022
<i>Section 51.0 - Classes moyennes</i>	6.346.086	6.607.500	6.855.000
<i>Section 51.1 - Tourisme</i>	7.154.278	7.475.000	7.601.500
<i>Section 51.2 - Logement</i>	25.491.637	38.719.547	42.220.888
<i>Total des dépenses en capital</i>	38.992.001	52.802.047	56.677.388
<i>Total général</i>	105.829.421	123.652.046	130.315.410

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

I. CLASSES MOYENNES

Sections 21.0 et 51.0

Le secteur des Classes Moyennes constitue un pilier important de l'économie luxembourgeoise. Il englobe environ 16.000 entreprises artisanales, commerciales y compris le secteur Horeca, ainsi que certaines professions libérales. Le secteur emploie environ 140.000 personnes, soit un peu plus de quarante pour cent de l'emploi intérieur. Au cours des dix dernières années, il a créé plus de 30.000 emplois nouveaux supplémentaires.

L'éloquence de ces chiffres conforte le Gouvernement dans sa décision de prendre des mesures en vue de mettre en place et de maintenir un cadre juridique, administratif et fiscal favorable à la création d'entreprises et à l'expansion économique.

Dans ce contexte, le Gouvernement soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise, convaincu de la nécessité de

sensibiliser l'opinion publique à l'esprit d'entreprise et au goût du risque, et d'encourager ainsi à la création d'entreprise.

En outre, le Gouvernement participe aux frais des services de promotion près des Chambres de Commerce et des Métiers (art. 21.0.41.000) qui sont appelés à conseiller et accompagner les entreprises dans leurs efforts d'adaptation aux conditions réglementaires et économiques.

Les mesures d'aides sous forme de bonification d'intérêts (art. 21.0.31.030), d'assistance technique (art. 21.0.31.040), de subvention en capital et de prime de premier établissement (51.0.53.040) sont appelées à favoriser la création d'entreprises nouvelles, la transmission d'établissements existants et le renforcement de la compétitivité des entreprises existantes.

Le Gouvernement soutiendra par ailleurs des activités de promotion du secteur du commerce luxembourgeois dans la Grande-Région (art. 21.0.33.000) en vue d'attirer un nombre accru de consommateurs frontaliers au Grand-Duché. Dans ce contexte, le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement lancera un programme, ensemble avec les représentants des secteurs concernés, en vue de faire du *Luxembourg, le centre régional du commerce*. L'objectif global du programme consiste à fidéliser le résident et à pouvoir aspirer une part plus importante du pouvoir d'achat des non-résidents vers le commerce et le secteur du tourisme luxembourgeois.

Le programme prévoit entre autres à promouvoir le commerce luxembourgeois auprès des consommateurs dans la Grande-Région en s'appuyant sur les forces du commerce luxembourgeois, à agir sur les faiblesses qui seraient, le cas échéant, identifiées et à développer son attrait pour les clients résidents et frontaliers.

Le programme recouvre toute une panoplie de composantes permettant d'aboutir au résultat final dans toutes ses dimensions et notamment la communication, le marketing et la formation.

II. TOURISME

Sections 21.1 et 51.1

Les principales actions projetées par le Ministère du Tourisme pour les années à venir en général et en particulier pour 2007 peuvent se résumer comme suit :

- Initier des actions ou soutenir toute initiative visant à professionnaliser davantage l'organisation touristique régionale, la formation touristique de même que le marketing touristique ;
- Soutenir et développer la promotion de l'offre touristique luxembourgeoise, que ce soit via une plus grande visibilité dans les différents médias ou par une présentation plus moderne et cohérente de la destination touristique luxembourgeoise lors des différents foires et salons touristiques au Luxembourg et à l'étranger, notamment l'offre culturelle du Luxembourg, capitale européenne de la culture 2007;
- Dans l'optique de professionnaliser davantage l'accueil touristique, il y a lieu de développer des instruments de benchmarking d'abord servant de base à l'élaboration de critères de qualité voire d'une classification au niveau non seulement des différentes structures d'accueil touristiques mais également au niveau de tous les prestataires de services touristiques.

III. LOGEMENT

Sections 21.2 et 51.2

Les moyens budgétaires permettront au ministre ayant le Logement dans ses attributions de mettre en œuvre le **programme d'action « Logement »** prévoyant toute une panoplie de mesures, ceci en vue de poursuivre une politique active du logement. Le budget tient également compte **des nouvelles mesures pour baisser, sinon pour stabiliser de manière durable le prix du foncier et de l'habitat.**

Le Gouvernement présentera à court terme un **projet de loi** promouvant l'habitat, créant un pacte « logement » avec les communes et instituant une politique active de maîtrise du foncier. Ce projet de loi crée de nouveaux instruments et améliore des instruments existants utiles pour aboutir à une augmentation substantielle de l'offre de logements au Luxembourg.

Les **aides individuelles au logement** dites « aides à la personne », constitueront également en l'an 2007 un moyen efficace pour augmenter la solvabilité de la population en vue d'accéder à la propriété d'un logement sur

un marché qui présente toujours un fort déséquilibre entre l'offre et la demande. Les particuliers sont aidés à se constituer le capital de départ nécessaire par le biais de diverses primes. La diminution de leur charge mensuelle de remboursement du prêt hypothécaire par diverses subventions d'intérêt, surtout dans une phase ascendante des taux hypothécaires, constitue une des initiatives clés de l'Etat en matière de promotion de l'accession des particuliers à la propriété.

Dans le contexte d'un développement durable, le budget tient toujours compte du fait que, l'acquisition d'un logement ancien suivie d'une rénovation est favorisée de sorte que la prime d'acquisition, y compris la prime d'amélioration est supérieure au montant de la prime de construction.

Le budget 2007 tiendra toujours compte des nouvelles dispositions introduites dans la loi de 1979 par une loi du 8 novembre 2002. En effet, la loi de 1979 a été adaptée et complétée par l'introduction d'une aide au financement de la **garantie locative** ainsi que d'une **aide épargne-logement généralisée**.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du « **Carnet de l'habitat** » en 2006, suite au règlement grand-ducal du 25 mai 2005 fixant les conditions et modalités d'octroi et de calcul de la participation étatique aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement et aboutissant à la conclusion d'une convention avec l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseils (OAI) le 19 janvier 2006, le budget 2007 mettra le département du logement en mesure de faire face au programme national de rénovation de logements dans le but d'une diminution de la consommation d'énergie, et donc d'une diminution des émissions de CO₂, et la création d'emplois au niveau notamment des petites et moyennes entreprises. Au-delà l'Etat participera aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement.

Nonobstant ces aides à la personne, une certaine partie de la population demeurera dans l'impossibilité de se procurer un logement décent sur le marché privé.

Pour ces personnes, le marché des promoteurs publics subventionné par l'Etat constituera un moyen privilégié pour devenir propriétaire ou locataire d'un logement.

Les promoteurs publics disposeront également en l'an 2007 de moyens appropriés pour poursuivre, voire élargir leurs activités.

L'ensemble des aides revenant à ces promoteurs publics, dites « aides à la pierre », est octroyé dans le cadre d'un **programme pluriannuel**, dont la 8^{ième} édition est en phase de réalisation et dont le budget 2007 tiendra compte.

Ce programme est en train d'être complété surtout eu égard aux projets communaux qui seront réalisés dans le cadre du **pacte « logement »** qui prévoit que l'Etat aidera à l'avenir toutes les communes qui s'engagent, via une convention avec le Gouvernement, à contribuer à la création de nouveaux logements sur leur territoire dans la perspective d'augmenter par ce fait leur population de plus de 15% sur une période de dix années (c'est-à-dire au-delà du taux actuel moyen de croissance de la population résidente) et qui participent activement aux efforts et mesures du Gouvernement à réduire le coût du foncier et de l'habitat.

Il y a lieu de souligner aussi que le budget 2007 permettra de développer « **l'Observatoire de l'habitat** » qui a été mis en place en 2003 afin de disposer d'une meilleure connaissance du développement et de l'habitat.

Dans le cadre du programme directeur de l'aménagement du territoire, la mise en œuvre du **plan sectoriel logement** sera poursuivie en 2007.

22 et 52 - Ministère des Travaux Publics

		2005	2006	2007
		Compte	Budget	Projet de budget
Section 22.0 -	Travaux publics. - Dépenses générales	3.858.764	3.728.475	4.801.850
Section 22.1 -	Ponts et chaussées. - Dépenses générales	66.643.291	71.740.604	72.086.963
Section 22.2 -	Ponts et chaussées. - Travaux propres	20.708.268	21.253.862	22.165.700
Section 22.3 -	Bâtiments publics. - Dépenses générales	10.975.980	11.575.677	12.013.534
Section 22.4 -	Bâtiments publics. - Compétences propres	27.024.414	23.761.000	13.053.440
Total des dépenses courantes		129.210.717	132.059.618	124.121.487
Section 52.0 -	Travaux publics. - Dépenses générales	0	1.355.000	105.100
Section 52.1 -	Ponts et chaussées	68.336.860	88.243.334	86.131.600
Section 52.2 -	Fonds des routes	36.000.000	10.000.000	10.000.000
Section 52.3 -	Bâtiments publics	37.588.196	31.142.400	4.750.720
Section 52.4 -	Bâtiments publics. - Compétences communes	29.391.045	32.000.000	7.897.238
Section 52.5 -	Fonds d'investissements publics	154.951.405	102.250.000	157.250.000
Total des dépenses en capital		326.267.506	264.990.734	266.134.658
Total général		455.478.223	397.050.352	390.256.145

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'évolution globale des crédits du Ministère des Travaux Publics est de - 1,71 %.

L'évolution des dépenses courantes du département est de - 6,01 %.

La subdivision intra-départementale des dépenses courantes est la suivante :

- Section 22.0 - Travaux publics - Dépenses générales : + 28,79 % ;
- Section 22.1 - Ponts et Chaussées - Dépenses générales : + 0,48 % ;
- Section 22.3 - Bâtiments Publics - Dépenses générales : + 3,78 % ;
- Section 22.2 - Ponts et Chaussées - Travaux propres : + 4,29 % ;
- Section 22.4 - Bâtiments Publics - Compétences propres : - 45,06 %.

A noter que la progression du total des crédits de la section 22.0 (Ministère) s'explique par les dotations supplémentaires de 499.900 euros en matière de frais relatifs à la location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs et de 120.000 euros en matière de frais de contentieux, représentant une adaptation aux besoins réels constatés depuis plusieurs exercices.

A noter par ailleurs, que la progression du total des crédits de la section 22.2 (Administration des Ponts & Chaussées) résulte pour l'essentiel de l'augmentation de +31% des crédits pour l'achat de courant dans l'intérêt de la voirie de l'Etat, ainsi que de la hausse de +23% du financement du service d'hiver.

Pour ce qui est des crédits de la section 22.4 (Administration des Bâtiments Publics), il y a lieu de souligner qu'en raison de la création du fonds d'entretien et de rénovation à partir du 1^{er} janvier 2007, des crédits d'un montant de 12.334.000 euros destinés à entretenir les immeubles de l'Etat seront transférés au budget des dépenses en capital. S'y ajoute que les crédits budgétaires de 800.000 euros destinés à l'exécution de travaux de transformation dans des immeubles loués par l'Etat (article 22.4.12.089) ont été transférés au budget des dépenses en capital (article 52.3.72.026), ceci afin d'assurer une meilleure adéquation avec la structure budgétaire.

L'évolution du budget des dépenses en capital du département est de +0,43 %.

La subdivision intra-départementale des dépenses en capital est la suivante :

- Section 52.0 - Travaux publics - Dépenses générales : - 92,24 %
- Section 52.1 - Ponts et Chaussées - Dépenses générales : - 2,39 %
- Section 52.3 - Bâtiments publics - Compétences propres : - 84,75 %
- Section 52.4 - Bâtiments Publics - Compétences communes : - 75,32 %
- Sections 52.2 et 52.5 - Alimentation du Fonds des routes et des Fonds d'investissements publics: + 49,33 %

La progression du total des dépenses d'alimentation des fonds spéciaux résulte de la création, à partir de 2007, du fonds d'entretien et de rénovation des immeubles de l'Etat. En raison de la création de ce fonds, un montant total de 55.000.000 euros sera transféré du budget des dépenses de l'Administration des Bâtiments Publics vers le nouveau fonds spécial.

L'évolution importante du budget en capital du Ministère des Travaux Publics(section 52.0) s'explique par la réduction significative du crédit concernant le remboursement en capital des crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public « Le Fonds Belval ». La loi du 25 juillet 2002 portant création de l'établissement public autorise le Fonds Belval à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives d'autorisation. En effet, suite au remboursement intégral du prêt relatif au bâtiment provisoire CRP Gabriel Lippmann en 2006, aucun remboursement n'est à l'heure actuelle prévu pour l'exercice 2007. Toutefois, le montant du crédit en question serait à adapter, le cas échéant, en fonction d'une consolidation plus rapide des prêts que celle actuellement prévue. Ceci vaut plus spécialement pour la salle de musique amplifiée « Rockhal ».

Parmi les crédits concernant les dépenses générales du budget en capital de l'Administration des Ponts et Chaussées (section 52.1), il y a lieu de souligner les augmentations de crédits relatifs aux routes nationales (+ 4,21 %), aux chemins repris (+ 3,85 %) ainsi qu'aux travaux d'assainissement de l'Aéroport de Luxembourg (+17,94%).

Les sections budgétaires 52.3 et 52.4 concernant les dépenses générales respectivement les compétences communes de l'Administration des Bâtiments Publics sont proposées dans l'intérêt de la réalisation de divers travaux d'entretien, de construction et de transformation des bâtiments occupés par les départements ministériels et dans l'intérêt de l'acquisition de biens mobiliers.

Ces sections sont à considérer sous l'aspect de la création, à partir de l'exercice 2007, du « Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat ».

Ce fonds spécial nouvellement institué sera destiné à prendre à charge aussi bien les dépenses d'entretien, de maintenance et de remise en état d'une propriété de l'Etat, que les opérations de rénovation, de transformation, de mise en conformité, de reconstruction et d'extension d'une propriété de l'Etat.

La création du fonds d'entretien et de rénovation se fait dans l'optique de la mise en place, par l'Administration des Bâtiments Publics, d'un système d'entretien préventif des immeubles de l'Etat.

L'entretien préventif est une démarche globale de gestion de patrimoine immobilier, couvrant l'ensemble des travaux effectués sur tous les ouvrages et équipements constituant ce patrimoine, dans le but d'obtenir le meilleur fonctionnement possible et d'assurer le maintien de sa valeur.

L'entretien préventif veut éviter que d'infimes défauts n'évoluent vers des désordres graves. Il est essentiellement divisé en deux types d'intervention : l'entretien et la rénovation. L'entretien préventif est donc une notion économique appliquée à la gestion du patrimoine, qui tend à accroître la longévité des bâtiments par la mise en oeuvre d'interventions d'entretien et de rénovation exécutées à bon escient, dirigé en cela par un système informatique intégrant toutes les données du patrimoine.

En raison de la création du fonds d'entretien et de rénovation, la plupart des articles budgétaires des sections 52.3 et 52.4 (ainsi qu'un certain nombre d'articles de la section 22.4) à l'exception de ceux concernant l'acquisition et le remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux et de ceux concernant les travaux d'aménagement à effectuer dans des immeubles loués par l'Etat et dans les bâtiments loués aux institutions internationales, seront abandonnés et les crédits afférents feront l'objet d'un transfert vers le nouveau fonds spécial.

A noter également que l'ensemble des crédits pour l'acquisition et le remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux a été diminué de manière forfaitaire de 10 % par rapport à l'exercice 2006.

En ce qui concerne les fonds spéciaux, il y a lieu de noter que hormis la dotation initiale destinée à l'alimentation du fonds d'entretien et de rénovation qui sera nouvellement créé, l'alimentation globale des autres fonds spéciaux a été maintenue au niveau du budget de 2006.

Dans le domaine de la grande voirie de communication, l'alimentation du fonds des routes de l'ordre de 10.000.000 euros (qui sera complétée moyennant dotation supplémentaire à réaliser par le biais d'un emprunt) devra permettre de poursuivre les grands chantiers en cours. Il s'agit notamment de la route du Nord, de la liaison Micheville, du projet CITA et de l'entretien lourd de la grande voirie.

Les dépenses du fonds pour la loi de garantie serviront à procéder aux remboursements des montants préfinancés dans le cadre des contrats de location-vente conclus en vertu de la loi modifiée du 13 avril 1970 dite loi de garantie. Compte tenu de la finalisation de différents chantiers d'envergure dans les années à venir, le fonds en question verra ses dépenses s'accroître lors des exercices futurs.

L'alimentation globale des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et sociaux de l'ordre de 94.500.000 euros permettra de réaliser le programme prioritaire d'investissements publics que le Gouvernement s'est donné, ceci notamment dans les domaines scolaire, sanitaire et social, administratif et culturel.

23 et 53 – Ministère des Transports

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales	994.313	1.472.973	1.365.570
Section 23.1 - Circulation et sécurité routières	4.953.249	4.987.666	5.667.003
Section 23.2 - Transports publics	236.960.355	252.734.254	269.677.733
Section 23.3 - Transports ferroviaires	258.213.253	267.149.803	265.596.624
Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux	2.062.743	2.413.907	2.334.698
Section 23.5 - Direction de l'aviation civile	7.477.180	3.788.285	3.464.861
Section 23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg	16.094.874	22.407.468	17.141.833
Section 23.7 - Garage du gouvernement	451.423	283.376	317.093
Section 23.8 - Aéroports et transports aériens	0	0	13.297.300
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>527.207.390</i>	<i>555.237.732</i>	<i>578.862.715</i>
Section 53.0 - Transports. - Dépenses générales	4.404	41.000	15.000
Section 53.1 - Circulation et sécurité routières	710.902	861.000	493.700
Section 53.2 - Transports publics	6.004.060	4.117.500	5.783.244
Section 53.3 - Transports ferroviaires	15.000.000	15.000.100	15.000.200
Section 53.4 - Navigation fluviale.	247.002	306.200	320.000
Section 53.5 - Direction de l'aviation civile	719.044	13.500	2.400
Section 53.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg	11.302.190	7.166.650	6.492.235
Section 53.7 - Garage du gouvernement	167.036	184.000	184.000
Section 53.8 - Aéroports et transports aériens	0	0	7883000
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>34.154.638</i>	<i>27.689.950</i>	<i>36.173.779</i>
<i>Total général</i>	<i>561.362.028</i>	<i>582.927.682</i>	<i>615.036.494</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

1. Considérations générales

Selon l'accord de coalition annexé à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, le développement des transports publics et l'amélioration de la sécurité routière constituent les premières priorités de l'action politique en matière de transports. Les crédits budgétaires pour 2007 en tiennent compte.

Les crédits pour frais d'experts et d'études inscrits à l'article 23.0.12.120 permettent de finaliser en 2007 le plan directeur sectoriel « Transports » et d'élaborer des projets de développement qui se dégagent de l'IVL et qui concernent entre autres les concepts de trafic pour la « Nordstad » et pour la région Sud. Par ailleurs, ce crédit sert à une adaptation du concept bus à l'extension projetée du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg par le biais d'un tram léger et à la finalisation des études sur les gares périphériques de Cessange et de Howald.

Par ailleurs, cet article budgétaire prévoit des crédits pour la finalisation d'une étude sur la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation routière, entamée en 2006.

L'article 23.0.12.140 permettra d'organiser également en 2007 une semaine de la mobilité destinée à sensibiliser les citoyens pour l'usage des transports publics.

A noter que les études ayant pour objet des projets de développement du réseau ferré sont financées à charge du Fonds du Rail.

2. Circulation et sécurité routières

L'intensification de la lutte contre l'insécurité routière constitue une des préoccupations majeures en matière de politique des transports.

Plusieurs crédits du budget des dépenses documentent l'effort de prévention des accidents de la circulation :

- les crédits de l'ordre de 200.000 euros pour financer les campagnes préventives contre les accidents de la circulation ;
- les crédits pour la finalisation de l'étude sur la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation routière ainsi que d'un audit de sécurité en vue de déceler et d'analyser les passages routiers dangereux ;
- les crédits pour accorder des subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières ;
- la participation étatique au financement des « Late Night Busses » censés jouer un rôle clef dans la prévention des accidents nocturnes pendant les fins de semaine.

3. Transports publics

La forte évolution des crédits destinés à couvrir les frais d'exploitation des services de transports publics s'explique par la nécessité de poursuivre une adaptation conséquente de l'offre de ces services aux besoins des usagers, aussi bien au niveau de la capacité du matériel roulant qu'à celui des horaires et itinéraires des différentes lignes publiques. En effet, le Gouvernement entend ainsi faire des transports publics une véritable alternative à la voiture individuelle et atteindre à l'horizon 2020 un partage modal de 25% en faveur des transports publics.

En ce qui concerne le service public par rail, le nombre des navetteurs a connu une augmentation considérable. Ainsi, le nombre de clients sur le sillon lorrain a progressé de 5%. La fréquentation des trains en direction de l'Allemagne, notamment à destination de Schweich, a même augmenté de 10% en 2006. Les usagers des trains en direction de la Belgique ont également augmenté de plus de 10%. Cette tendance à la hausse va se poursuivre en 2007, étant donné qu'à partir de décembre 2006, Virton sera desservi par six paires de train par jour, relation dont devraient profiter environ 700 navetteurs. Ceci entraînera une augmentation des recettes dans le cadre du transport public transfrontalier d'un ordre de grandeur de 28.000 euros par mois.

En ce qui concerne la Gare centrale, il importe de noter que le nouveau Centre d'Accueil et de Vente dans la gare de Luxembourg sera opérationnel fin mai 2007. Ceci aura comme conséquence que la gare de Luxembourg sera plus accueillante pour les clients, d'autant plus que la Centrale de Mobilité sera intégrée dans ces nouveaux locaux.

Quant aux services publics par route, le concept bus de 2005 pourra être définitivement implanté en 2007 grâce à une série de mesures à prendre fin 2006 et début 2007 sur plus de 40 lignes d'autobus régulières et consistant principalement dans une augmentation de la capacité et dans une densification des horaires.

Au niveau des infrastructures, un effort particulier sera réservé en 2007 à la réalisation d'une nouvelle gare routière à Esch-sur-Alzette. Une première tranche de trois millions d'euros est prévu à cette fin à l'article budgétaire 53.2.52.010, qui couvre également les dépenses en relation avec des mesures de sécurisation ainsi qu'avec la gare régionale de Vianden et les « Park and Ride » de Frisange, de Livange et de la ligne du Nord.

Par ailleurs, le système de perception tarifaire électronique e-go sera opérationnel en 2007, d'où la nécessité de conclure un contrat de maintenance, garantissant l'application du système sur tout le réseau national. Un réseau de vente plus performant et un système de contrôle plus efficace serviront à relever également le niveau de recettes à réaliser dans les moyens de transport public.

Dans le cadre des transports pour compte de l'éducation différenciée, de l'intégration scolaire au primaire et préscolaire, de la réinsertion des travailleurs handicapés dans la vie professionnelle et des personnes

handicapées physiques et polyhandicapées, cinq unités de transport par rapport à l'exercice précédent ont été mises en compte pour l'exercice 2007. Au courant de l'organisation de la rentrée scolaire 2006/2007, une demi-douzaine de nouvelles courses s'y sont ajoutées.

Par ailleurs, le Gouvernement entend continuer à participer au projet « CUTE » destiné à promouvoir la technologie de la pile à combustible (« Brennstoffzellenbus ») dans l'intérêt d'un transport public écologique. Pour 2007, un crédit de l'ordre de 433.000 euros est prévu à cette fin.

Retenons finalement que la dotation budgétaire pour la Communauté des Transports, qui a entre autres pour mission la mise en place d'une Centrale de Mobilité, s'élève pour 2007 à quelque 2,9 millions d'euros, soit une augmentation de 40% par rapport aux crédits budgétaires de 2006.

4. Infrastructures ferroviaires

Le Gouvernement entend réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferroviaire national. Les projets d'infrastructure requerront en 2007 la mise à disposition via le Fonds du Rail d'une enveloppe budgétaire de quelque 309 millions d'euros, dont 106 millions d'euros pour la maintenance du réseau et 75,4 millions d'euros pour l'entretien constructif.

La priorité sera dans ce contexte réservée à l'extension du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg par l'introduction d'un tram léger, au raccordement ferroviaire de Kirchberg et de Findel et à l'aménagement de la sortie nord de la Gare de Luxembourg. Parallèlement, la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et le raccordement de Belval-Ouest au réseau ferroviaire tout comme la construction d'une gare à Belval-Usines et d'un nouveau centre de remisage et de maintenance pour les CFL, seront poursuivis.

Un second aspect concerne les raccordements ferroviaires internationaux. La programmation des travaux de réalisation du projet Eurocap-Rail du côté luxembourgeois bénéficiera en 2007 d'un traitement prioritaire. Pour ce qui est du TGV-Est, les dernières tranches de la contribution luxembourgeoise sont prévues d'être imputées à charge de l'exercice 2006.

5. Aviation civile et Aéroport de Luxembourg

Les crédits demandés pour 2007 augmentent notamment dans le domaine de la sûreté aérienne de manière considérable. Le Gouvernement vient en effet d'adapter son plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport conformément aux exigences internationales. Les dépenses liées à sa mise en œuvre s'élèvent à quelque 17,1 millions d'euros.

Pour ce qui est de la nouvelle aérogare, les travaux de construction seront terminés fin 2007. La société luxAirport, en charge de ces travaux, pourra dès lors commencer avec l'exploitation de cette infrastructure d'importance nationale.

Quant aux travaux liés à la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport, à la revalorisation du site de Höhenhof et à la construction d'une nouvelle tour-radar, il y a lieu de relever que ces dépenses sont imputées à charge des crédits du budget des dépenses en capital du Ministère des Travaux publics.

24 et 54 – Ministère de l'Égalité des Chances

	2005 Compte	2006 Budget	2007 Projet de budget
Section 24.0 - Égalité des Chances	8.007.330	9.034.906	9.064.698
Section 54.0 - Égalité des Chances	0	12.597	16.197
<i>Total général</i>	<i>8.007.330</i>	<i>9.047.503</i>	<i>9.080.895</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les actions du ministère de l'Égalité des chances se concentrent autour de la mise en œuvre du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (2006-2008). Le plan introduit la méthode de l'intégration de la dimension du genre dans toutes les actions politiques des ministères. Les mesures inscrites dans le plan

couvrent les 12 domaines critiques de la plate-forme d'action de Pékin et se déroulent sous la responsabilité des ministères respectifs.

Les mesures introduites par le MEGA couvrent les domaines suivants : pauvreté, lutte contre la violence, économie, média, mécanismes institutionnels de promotion, formations en genre, prise de décision, exercice des droits fondamentaux, discrimination à l'égard des filles. Le ministère, coordonnant le plan d'action, a engagé l'évaluation des mesures.

Le ministère de l'Égalité des chances participera à la mise en œuvre de la stratégie-cadre communautaire concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et le projet portera sur la promotion de la politique communale de l'égalité des femmes et des hommes. Le projet a pour objectif de promouvoir la politique de l'égalité des femmes et des hommes au niveau régional et communal. Il fait partie intégrante du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes.

Les crédits inscrits à l'article 24.0.33.000 pour les services pour filles, femmes et femmes avec enfants permettront la consolidation et la continuation des mesures en cours.

Les crédits inscrits aux articles 24.0.33.012, 24.0.33.011 et 54.0.74.070 serviront à attribuer un prix à une ou plusieurs communes ou à des entreprises du secteur privé ayant pris des mesures novatrices et/ou exemplaires pour arriver à l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.

E.- La structure du projet de budget

Le projet de budget de 2007 est publié en deux volumes.

Le **volume I** comprend:

- 1) un exposé introductif se composant des chapitres suivants:
 - A.- La situation et l'évolution économiques;
 - B.- Les principales orientations de la politique budgétaire;
 - C.- L'évolution du budget des recettes;
 - D.- Le commentaire du budget des dépenses (par ministères);
 - E.- La structure du projet de budget;
 - F.- Le commentaire de la loi budgétaire (par articles);
- 2) le projet de la loi budgétaire;
- 3) le tableau des recettes et des dépenses;
- 4) les annexes concernant - la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat;
- l'encours des garanties financières accordées par l'Etat.

Le **volume II** sera consacré à la programmation pluriannuelle des dépenses en capital pour la période 2006-2010.

* * *

Le numérotage du projet de budget

Chacun des cinq chapitres du projet de budget proprement dit de 2006 est subdivisé, d'une part, en sections groupées d'après les divers départements ministériels et, d'autre part, en articles détaillés et numérotés. Le numérotage introduit en 1991 a été maintenu. Il est renvoyé au chapitre explicatif du projet de budget de 1991 (pages 47* à 49*).

Les départements ministériels tels qu'ils ont été constitués par l'arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portent les numéros de codes suivants:

Au budget des recettes courantes	
ministère des finances	64
ministère des finances: trésor et budget.	65
Au budget des recettes en capital	
ministère des finances	94
ministère des finances: trésor et budget	95
Au budget des dépenses courantes	
ministère d'Etat	00
ministère des affaires étrangères et de l'immigration	01
ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche.	02 et 03
ministère des finances	04
ministère des finances: trésor et budget.	05
ministère des finances: dette publique	06
ministère de la justice	07
ministère de la fonction publique et de la réforme administrative.	08
ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.	09
ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	10 et 11
ministère de la famille et de l'intégration	12 et 13
ministère de la santé	14
ministère de l'environnement	15
ministère du travail et de l'emploi.	16
ministère de la sécurité sociale	17 et 18
ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	19
ministère de l'économie et du commerce extérieur.	20

ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	21
ministère des travaux publics	22
ministère des transports	23
ministère de l'égalité des chances	24
Au budget des dépenses en capital	
ministère d'Etat	30
ministère des affaires étrangères et de l'immigration.	31
ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche.	32
ministère des finances	34
ministère des finances: budget	35
ministère des finances: dette publique	36
ministère de la justice	37
ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	38
ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	39
ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	40 et 41
ministère de la famille et de l'intégration	42 et 43
ministère de la santé	44
ministère de l'environnement	45
ministère du travail et de l'emploi	46
ministère de la sécurité sociale	47 et 48
ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	49
ministère de l'économie et du commerce extérieur	50
ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	51
ministère des travaux publics	52
ministère des transports	53
ministère de l'égalité des chances	54

* * *

Les classifications du projet de budget

Le projet de budget comporte une **quadruple classification des recettes et des dépenses**, à savoir:

- I. - La classification administrative des recettes et des dépenses;
- II. - La classification fonctionnelle des recettes et des dépenses;
- III.- La classification économique des recettes et des dépenses;
- IV.- La classification comptable des recettes et des dépenses.

I.- La classification administrative

La classification administrative s'identifie avec la présentation traditionnelle du budget subdivisé en articles par départements ordonnateurs et par administrations subordonnées et ceci en application du principe de la spécialité budgétaire, c'est-à-dire du principe de l'inscription détaillée au budget de chaque recette et de chaque dépense.

II.- La classification fonctionnelle

La classification fonctionnelle qui subdivise les dépenses de l'Etat suivant leur destination a pour but de regrouper dans des tableaux synoptiques toutes les dépenses de l'Etat en une synthèse des missions essentielles assumées par lui.

Le système de classification est basé sur la nouvelle "classification Benelux des dépenses et des recettes des administrations publiques", élaborée par la commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et paraétatiques de l'union économique Benelux. Ladite classification a été approuvée par le comité des ministres du Benelux en date du 27 novembre 1989 et elle a été publiée au Mémorial, recueil B N° 5 du 24 janvier 1990. Ci-après un extrait de la nouvelle classification:

01- Administration générale, relations étrangères et coopération au développement

- 01.1 Administration générale: organes exécutifs, législatifs et administratifs
- 01.2 Gestion financière et domaniale
 - 01.20 Généralités

- 01.22 Appareil fiscal
- 01.23 Services financiers
- 01.24 Monnaie
- 01.25 Affaires domaniales
- 01.3 Services centraux de l'appareil administratif
 - 01.30 Généralités
 - 01.32 Planification et statistique
 - 01.33 Personnel
 - 01.34 Autres
- 01.4 Relations étrangères
 - 01.40 Généralités
 - 01.42 Représentation à l'étranger
 - 01.43 Participation à des organisations internationales à caractère général
- 01.5 Coopération au développement
 - 01.50 Généralités
 - 01.52 Aide bilatérale aux pays en voie de développement
 - 01.53 Aide par le biais d'organisations internationales
 - 01.54 Autres aides aux pays en voie de développement

02 - *Défense nationale*

- 02.0 Généralités
- 02.1 Armée de terre
- 02.4 Pensions militaires
- 02.5 Assistance militaire à l'étranger

03 - *Ordre public et sécurité*

- 03.0 Généralités
- 03.1 Justice
- 03.2 Police
- 03.3 Système pénitentiaire
- 03.4 Services d'incendie
- 03.5 Protection civile
- 03.6 Autres services de protection

04 - *Enseignement et recherche scientifique fondamentale*

- 04.0 Enseignement - généralités
- 04.1 Services connexes à l'enseignement
 - 04.10 Généralités
 - 04.12 Enseignement primaire
 - 04.13 Enseignement secondaire
 - 04.14 Enseignement tertiaire
- 04.2 Enseignement primaire
- 04.3 Enseignement secondaire
 - 04.30 Généralités
 - 04.32 Financement des études
 - 04.33 Enseignement de formation générale et enseignement scientifique préparatoire
 - 04.34 Enseignement technique et professionnel
 - 04.35 Formes communes d'enseignement
 - 04.36 Enseignement secondaire spécial
 - 04.37 Autres formes d'enseignement secondaire
- 04.4 Enseignement du troisième degré
 - 04.40 Généralités
 - 04.42 Financement des études
 - 04.43 Enseignement universitaire
 - 04.44 Autres formes d'enseignement supérieur
- 04.5 Autres formes d'enseignement
 - 04.50 Généralités
 - 04.52 Education différenciée
 - 04.53 Autres
- 04.6 Recherche scientifique fondamentale

05 - *Santé publique*

- 05.0 Généralités
- 05.1 Médecine préventive
- 05.2 Traitement médical
 - 05.22 Traitement médical intra-muros
 - 05.23 Traitement médical extra-muros
- 05.3 Autres services de santé

06 - Prévisions sociales

06.0 Généralités

06.1 Assurance sociale

06.10 Généralités

06.12 Vieillesse et décès

06.13 Famille

06.14 Chômage

06.15 Incapacité de travail

06.17 Autres

06.2 Assistance sociale

06.3 Services sociaux

06.30 Généralités

06.32 Services sociaux au profit des enfants

06.33 Services sociaux au profit des personnes âgées

06.34 Services sociaux au profit des handicapés

06.35 Dommages de guerre et de calamités

06.36 Autres services sociaux

06.4 Affaires générales relatives au travail

06.40 Généralités

06.42 Relations et protection du travail

06.43 Emploi

07 - Logement, aménagement du territoire et environnement

07.0 Généralités

07.1 Logement

07.2 Aménagement du territoire

07.3 Environnement

07.30 Généralités

07.32 Hygiène publique

07.33 Gestion qualitative des eaux de surface

07.34 Enlèvement et traitement des immondices

07.35 Autres aspects de l'environnement

07.4 Eau potable

07.5 Nature et paysage

08 - Culture, loisirs et cultes

08.0 Généralités

08.1 Arts et archéologie

08.2 Education populaire et permanente

08.3 Sports et loisirs

08.4 Radio, télévision et presse

08.5 Cultes et organisations philosophiques et sociales

09 - Combustibles et énergie

09.0 Généralités

09.1 Combustibles

09.2 Electricité et autres formes d'énergie

10 - Agriculture, chasse et pêche

10.0 Généralités

10.1 Agriculture, horticulture, viticulture et élevage

10.2 Remembrement

10.3 Sylviculture

10.4 Chasse et pêche

10.5 Mise en valeur et développement des terres

11 - Affaires économiques générales, commerce, industrie et services

11.0 Généralités

11.1 Affaires économiques générales

11.2 Industries extractives

11.3 Industrie

11.4 Commerce et entreposage

11.5 Horeca

11.6 Tourisme

11.7 Autres services

12 - Transports et communications

12.0 Généralités

12.1 Routes

- 12.10 Généralités
- 12.12 Infrastructure
- 12.13 Métro, tram et bus
- 12.14 Autres services de circulation et de transport
- 12.2 Chemins de fer
- 12.3 Voies navigables et ports
 - 12.30 Généralités
 - 12.32 Infrastructure
 - 12.33 Bateaux et bacs de traversée
 - 12.34 Autres services de navigation maritime et intérieure
- 12.4 Voies aériennes
- 12.5 Pipelines
- 12.6 Communications
- 12.7 Travaux hydrauliques
 - 12.70 Généralités
 - 12.72 Travaux d'endiguement
 - 12.73 Autres travaux hydrauliques
- 12.8 Extension des terres

13 - Dépenses et recettes qui ne sont pas, ou pas immédiatement, ventilées dans les groupes principaux 01 à 12

- 13.1 Intérêts
- 13.2 Relations avec les pouvoirs locaux pour autant qu'elles ne sont pas commises dans d'autres fonctions
- 13.4 Projets ayant des destinations diverses
- 13.5 Amortissements
- 13.6 Impôts
- 13.9 Dépenses et recettes à ventiler dans les groupes principaux O à 13

14 - Dette publique

- 14.1 Amortissement de/recours à la dette publique consolidée, en monnaie nationale
- 14.2 Amortissement de/recours à la dette publique en monnaie étrangère
- 14.3 Démonétisation et monétisation
- 14.4 Opérations de placement
- 14.5 Amortissement de/recours à la dette à court terme
- 14.6 Achats et ventes de dette publique.

III. - La classification économique

La classification économique qui, comme son nom l'indique, permet de classer les recettes et les dépenses de l'Etat d'après leur nature économique et suivant un plan axé sur la comptabilité nationale, a pour objet de dégager la nature économique de l'activité de l'Etat et de mettre ainsi en évidence l'influence des transactions de l'Etat sur l'économie nationale.

Le système de classification correspond à la "classification économique Benelux des dépenses et des recettes des administrations publiques" qui, tout comme la classification fonctionnelle uniforme, a été mise au point par la commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et para-étatiques fonctionnant dans le cadre de l'union économique Benelux. Cette classification a été approuvée par le comité des ministres de l'union économique au cours de sa réunion du 29 juin 1981 (cf. Mémorial, recueil A No 85, du 1er décembre 1981).

Le schéma de classification est le suivant:

Débit

Crédit

1- Dépenses et recettes courantes pour biens et services (dépenses de consommation)

- | | |
|--|---|
| 10 Non ventilé | 10 Non ventilé |
| 11 Salaires et charges sociales | |
| 12 Achat de biens non durables et de services | |
| 13 Achat de biens militaires durables | |
| 14 Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil
n'augmentant pas la valeur | |
| 15 Coûts imputés | |
| | 16 Vente de biens non durables et de services |
| | 17 Vente de biens militaires durables |

*Débit**Crédit*

18 Recettes provenant de travaux de génie civil
et d'autres biens d'investissement produits

19 Profits imputés en raison de la production de
biens d'investissement en régie propre

2 - Intérêts, fermages et autres revenus de la propriété et de l'entreprise

20 Non ventilé

21 Intérêts de la dette publique

22 Contributions aux pertes d'exploitation
occasionnelles d'entreprises publiques

23 Intérêts imputés en débit

24 Location de terres et paiements courants pour
l'utilisation d'actifs incorporels

20 Non ventilé

26 Intérêts de créances des pouvoirs publics

27 Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques

28 Autres produits du patrimoine

29 Intérêts imputés en crédit

3 - Transferts de revenus à destination et en provenance d'autres secteurs

30 Non ventilé

31 Subventions d'exploitation

32 Transferts de revenus, autres que des sub-
ventions d'exploitation, aux entreprises et
institutions financières

33 Transferts de revenus aux organismes privés
sans but lucratif au service des ménages

34 Transferts de revenus aux ménages

35 Transferts de revenus à l'étranger

30 Non ventilé

36 Impôts indirects et "prélèvements"

37 Impôts directs et cotisations versées aux admi-
nistrations de sécurité sociale

38 Autres transferts de revenus des entreprises,
institutions financières, organismes privés sans
but lucratif au service des ménages et des ména-
ges

39 Transferts de revenus de l'étranger

4 - Transferts de revenus à l'intérieur du secteur administrations publiques

40 Non ventilé

41 Transferts de revenus à l'administration centrale

42 Transferts de revenus aux administrations de sé-
curité sociale

43 Transferts de revenus aux administrations pub-
liques locales

44 Transferts de revenus à l'enseignement non
universitaire spécial/libre

40 Non ventilé

46 Transferts de revenus de l'administration centrale

47 Transferts de revenus des administrations de sé-
curité sociale

48 Transferts de revenus des administrations publi-
ques locales

49 Transferts de revenus de l'enseignement non
universitaire spécial/libre

*Débit**Crédit**5 - Transferts en capital à destination et en provenance d'autres secteurs*

50 Non ventilé	50 Non ventilé
51 Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	
52 Transferts en capital aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	
53 Transferts en capital aux ménages	
54 Transferts en capital à l'étranger	
	56 Impôts en capital
	57 Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital)
	58 Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages (à l'exclusion des impôts en capital)
	59 Transferts en capital de l'étranger

6 - Transferts en capital à l'intérieur du secteur administrations publiques

60 Non ventilé	60 Non ventilé
61 Transferts en capital à l'administration centrale	
62 Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale	
63 Transferts en capital aux administrations publiques locales	
64 Transferts en capital à l'enseignement non universitaire spécial/libre	
	66 Transferts en capital de l'administration centrale
	67 Transferts en capital des administrations de sécurité sociale
	68 Transferts en capital des administrations publiques locales
	69 Transferts en capital de l'enseignement non universitaire spécial/libre

7- Investissements et désinvestissements

70 Non ventilé	70 Non ventilé
71 Achat de terrains et de bâtiments dans le pays	
72 Construction de bâtiments	
73 Réalisation d'ouvrages de génie civil	
74 Acquisition d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels	
75 Constitution de stocks	
	76 Vente de terrains et de bâtiments dans le pays
	77 Vente d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels
	78 Réduction de stocks
	79 Amortissements

8 - Octrois et remboursements de crédits; participations et liquidations de participations

80 Non ventilé	80 Non ventilé
81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	
82 Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	
83 Octrois de crédits aux ménages	
84 Octrois de crédits et participations à l'étranger	

*Débit**Crédit*

- 85 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques
- 86 Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières
- 87 Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages
- 88 Remboursements de crédits par et liquidations de participations à l'étranger
- 89 Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur des administrations publiques

9 - Dette publique

- 91 Remboursement de la dette publique consolidée
- 92 Démonétisations
- 93 Dotations de fonds de réserve
- 94 Remboursement de la dette à court terme

- 96 Produit des emprunts consolidés
- 97 Monétisations
- 98 Prélèvements sur fonds de réserve
- 99 Produit des emprunts à court terme

IV. - La classification comptable

La classification comptable permet de regrouper les recettes et les dépenses suivant leur destination économique finale. Elle correspond dans la grande majorité des cas à la classification économique, les classes comptables étant confondues par ailleurs avec les classes économiques ci-dessus. Pour le détail de cette classification, il y a lieu de se référer au volume "Systèmes de Classification Budgétaire 1991", publié par l'Inspection Générale des Finances.

F. Le commentaire de la loi budgétaire

Chapitre A - Arrêté du budget

Art 1er. - Arrêté du budget

L'article 1er arrête le projet de budget pour l'exercice 2007 de l'Etat luxembourgeois tel qu'il se présente d'après les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget et la comptabilité de l'Etat.

	Compte	Budget définitif	Projet de budget	Variation	
	2005	2006	2007	en euros	en %
Budget courant					
Recettes.	6.526.443.088,0	7.223.692.016,0	7.760.972.242,0	537.280.226,0	+7,44%
Dépenses.	6.430.658.668,0	6.854.398.693,0	7.221.718.157,0	367.319.464,0	+5,36%
Solde.	95.784.420,0	369.293.323,0	539.254.085,0	169.960.762,0	...
Budget en capital					
Recettes.	102.856.955,0	104.342.830,0	80.698.900,0	-23.643.930,0	-+22,66%
Dépenses.	892.955.679,0	774.931.546,0	789.860.164,0	14.928.618,0	+1,93%
Solde.	-790.098.724,0	-670.588.716,0	-709.161.264,0	-38.572.548,0	...
Budget total					
Recettes.	6.629.300.043,0	7.328.034.846,0	7.841.671.142,0	513.636.296,0	+7,01%
Dépenses.	7.323.614.347,0	7.629.330.239,0	8.011.578.321,0	382.248.082,0	+5,01%
Solde.	-694.314.304,0	-301.295.393,0	-169.907.179,0	131.388.214,0	...

Notes: Les montants sont indiqués en millions d'euros.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 2007 en comparaison avec le budget définitif pour 2006.

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2.- Prorogation des lois établissant les impôts

D'après l'article 100 de la Constitution, «les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées».

Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 porte reconduction des lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2006, sous réserve des dispositions proposées aux articles 3 à 13 ci-après.

Art. 3.- Modification de la loi concernant l'impôt sur le revenu

Actuellement, le taux de retenue à la source perçu sur les revenus de capitaux suivant l'article 146 L.I.R. (dividendes) s'élève à 20% et s'applique aux revenus bruts sans aucune déduction. Ce taux est fixé à 25%, si le débiteur des revenus prend à sa charge l'impôt à retenir et s'applique au montant effectivement mis à la disposition du bénéficiaire.

Les revenus passibles de la retenue sur les revenus de capitaux sont délimités par l'article 146 L.I.R., dans la mesure où il s'agit de revenus indigènes.

La quasi-totalité des Conventions contre les doubles impositions conclues par le Luxembourg avec des pays étrangers, prévoient que les contribuables personnes physiques qui résident dans l'autre Etat contractant, peuvent demander le remboursement de la retenue pour la quote-part du montant qui excède les 15%. Un nombre de plus en plus important de contribuables non résidents possèdent des actions dans des sociétés luxembourgeoises et demandent, à l'appui d'un certificat d'imposition établi par l'administration fiscale de leur pays de résidence, le remboursement de la retenue à hauteur de 5%. Afin d'alléger les démarches administratives aux contribuables et à l'Administration des contributions directes, il est proposé de remplacer l'actuel taux de 20% par le taux de 15%. De cette façon, les contribuables non résidents n'ont plus besoin de faire chacun sa demande de remboursement concernant les 5% qui dépassent le taux d'imposition maximal réservé au Luxembourg par les conventions, et l'Acid n'a plus besoin de procéder à ces remboursements.

Il est rappelé que la retenue d'impôt sur les dividendes n'est pas libératoire. Dans le cadre de l'imposition par voie d'assiette, la retenue à la source est imputée sur l'impôt dû dans les conditions de l'article 154 L.I.R. . La baisse du taux de la retenue n'a ainsi pas d'incidence sur le montant définitif d'impôt à payer individuellement par le contribuable résident.

Art. 4.- Taxe sur la valeur ajoutée

Les dispositions des paragraphes (1) à (3) de l'article 4 portent sur le régime de TVA applicable aux services à forte intensité de main-d'œuvre.

Depuis le 1^{er} janvier 2000 les services à forte intensité de main-d'œuvre, tels que repris dans l'annexe Abis, bénéficient du taux réduit de 6%, ceci en application de l'article 40, paragraphe 1, point 1^o, sous d) et de l'annexe Abis, telles que ces dispositions ont été introduites par l'article IV points 1^o et 2^o de la loi du 24 décembre 1999 modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. Ces dispositions ont été basées sur le nouveau paragraphe 6 de l'article 28 de la sixième directive TVA, tel qu'il y a été introduit par la directive 1999/85/CEE du Conseil du 22 octobre 1999 modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la possibilité d'appliquer à titre expérimental un taux de TVA réduit sur les services à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi que sur la décision 2000/185/CE du Conseil du 28 février 2000 autorisant les Etats membres à appliquer un taux réduit de TVA sur certains services à forte intensité de main-d'œuvre conformément à la procédure prévue à l'article 28, paragraphe 6, de la directive 77/388/CE. Aux termes de l'article IV, point 3^o de ladite loi du 24 décembre 1999, les dispositions de l'article 40, paragraphe 1, point 1^o, sous d), ainsi que de l'Annexe Abis sont supprimées avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Toutefois, ladite mesure de faveur a été prorogée d'année en année par la loi budgétaire respective pour les exercices 2003 à 2006, en dernier lieu par l'article 6, paragraphe (1), de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006, et ceci sur base de prorogations successives de la directive 1999/85/CEE et de la décision 2000/185/CEE susmentionnées.

La directive 2006/18/CE du Conseil du 14 février 2006 modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la décision du Conseil autorisant certains Etats membres à appliquer un taux réduit de TVA sur certains services à forte intensité de main-d'œuvre conformément à la procédure prévue à l'article 28, paragraphe 6, de la directive 77/388/CEE, décision qui est en voie d'être adoptée par le Conseil de l'Union européenne, ont pour objet de proroger jusqu'au 31 décembre 2010 l'expérience des taux réduits pour les services à forte intensité de main-d'œuvre et de prévoir la possibilité pour tous les Etats membres d'y participer dans les mêmes conditions.

Afin d'éviter que ladite mesure de faveur ne doive être prorogée d'année en année jusqu'à la survenance du terme fixé pour l'heure actuelle par l'article 1^{er}, paragraphe 2, point a), de la directive 2006/18/CE du Conseil du 14 février 2006 au 31 décembre 2010 par des lois budgétaires successives respectives, il est proposé de ne plus prévoir une clause de temporisation ("sunset-clause"). En outre, pour des raisons de simplification textuelle, il est proposé que l'Annexe Abis énumérant les services à forte intensité de main-d'œuvre bénéficiant du taux réduit de 6% soit supprimée en tant que telle et que les

services en question soient incorporés dans l'Annexe A, celle-ci devant ainsi regrouper, à partir du 1^{er} janvier 2007, tous les biens et services soumis au taux réduit de 6%.

Concernant le paragraphe (4) ayant trait aux services de radiodiffusion et de télévision, le critère d'exclusion des "productions pornographiques" est remplacé par les termes plus généraux de "contenu destiné exclusivement aux adultes" en vue d'éviter des problèmes de différenciation en matière d'application des taux de TVA.

Les dispositions reprises au paragraphe (6) ont pour objet de transposer en droit national, en ce qui concerne la TVA, les mesures annoncées dans le discours sur l'état de la Nation du 2 mai 2006 par le Premier Ministre à la Chambre des députés dans le contexte de la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2006. Il est ainsi prévu que les services relevant de l'exercice d'une profession libérale, les services fournis par les agences de voyages et les organisateurs de circuits touristiques ainsi que les services de publicité, visés respectivement aux points 7°, 8° et 9° de l'Annexe C et bénéficiant actuellement du taux intermédiaire de TVA de 12%, soient supprimés de ladite Annexe C avec comme conséquence leur soumission au taux normal de 15% avec effet à partir du 1^{er} janvier 2007. Pour des raisons de simplification textuelle, il est proposé de faire accompagner la suppression des points 7° à 9° actuels par une renumérotation des différentes positions subsistantes de l'Annexe C.

Art. 5.- Registre public maritime

La présente modification vise à alléger la fiscalité du secteur maritime en supprimant la perception des droits d'enregistrement (0,24%) sur l'enregistrement d'ouvertures de crédit en rapport avec le financement de navires avec constitution d'hypothèque. Les actes visés sont donc à enregistrer au seul droit fixe de 12 euros.

Art. 6.- Mise à la consommation d'essences ou de gasoil utilisés comme carburant

En 2003, l'Union Européenne a adopté la directive 2003/30/CE visant à promouvoir l'utilisation des biocarburants ou autres carburants renouvelables qui incite les Etats membres à fixer des objectifs indicatifs pour l'introduction d'une part minimale de biocarburants sur le marché: 2% en 2005 et 5,75% en 2010. Sont à considérer comme biocarburants les carburants renouvelables liquides ou gazeux utilisés dans les transports et produits à partir des matières premières de la biomasse (matières organiques).

Dans son récent rapport, le Luxembourg a pu notifier à Bruxelles un pourcentage de 0,021% de biocarburants dans la consommation totale de carburants pour l'année 2005. En effet, la seule consommation de biocarburants sur le territoire luxembourgeois provient de la Ville de Luxembourg qui utilise du biodiesel à 100% dans une partie de son parc d'autobus. Afin de pouvoir réaliser les objectifs de la directive précitée, il s'avère que de considérables progrès restent à faire.

L'importateur de pétrole est en conséquence responsable pour se procurer les carburants adéquats et pour les mettre sur le marché. Le pourcentage des composants bio dans les huiles minérales est fixé à au moins 2,0% en valeur énergétique sur la quantité totale mise à la consommation, sans distinction de produit. Ceci correspond à 2,17% vol. pour le gasoil et à 2,93% vol. pour les essences.

S'il n'arrive pas à atteindre les quantités prescrites pour l'année concernée, l'importateur devra payer une taxe de pollution de 1.200 euros/1.000 litres pour les quantités ne remplissant pas les critères prévus. Un taux fixé à un montant inférieur, risquerait d'inciter les opérateurs à payer plutôt la taxe de pollution que de suivre l'obligation du législateur.

L'administration des douanes et accises qui contrôle les mises à la consommation des carburants est au mieux placée pour contrôler également si l'opérateur a rempli ses obligations ou non et de procéder le cas échéant à la perception de la taxe de pollution.

Un règlement grand-ducal peut déterminer les modalités d'application du présent article. Cette approche permet au Gouvernement de réagir aux offres du marché de biocarburants et de promouvoir encore davantage l'utilisation de biocarburants issus de ressources naturelles renouvelables.

Un déchet fiscal n'est pas généré, vu qu'il n'y a pas de restitutions de l'accise pour les pourcentages de biocarburants ajoutés aux carburants.

Art. 7.- Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les produits énergétiques

Cet article reprend les taux du droit d'accise commun UEBL ainsi que les taux des droits d'accise autonomes. Ces taux n'ont pas été modifiés par rapport à la loi budgétaire 2006, sauf qu'à partir du 1^{er} octobre 2007, suivant décision du Conseil des Douanes du 3 juillet 2006, le taux commun sur l'essence avec plomb sera ramené au même niveau que celui de l'essence sans plomb. Bien que ce produit n'est utilisé qu'en quantités minimales (+/- 300.000 litres/année), le droit d'accise autonome sera relevé du même montant, et à la même date, afin d'éviter des pertes budgétaires.

Les maxima prévus au paragraphe (3) ont été relevés légèrement pour faire face à d'éventuelles adaptations au courant de l'exercice.

L'instauration d'une taxe sur le gaz naturel, lorsqu'il est utilisé comme combustible, demande par mesure d'équivalence, l'imposition du gaz de pétrole liquéfié et du méthane.

Le paragraphe 7, en application de la Directive 2003/30/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants provenant d'huiles végétales, graisses, de la biomasse, etc., dans les transports ainsi qu'en vertu de l'article 16 de la Directive 2003/96/CE, exonère de l'accise tous ces produits, visés par lesdites Directives, lorsqu'ils sont utilisés pour servir de carburants.

Il est évident que si les produits visés au paragraphe 7, qui sont d'après la nomenclature NC de par définition des produits à l'état pur, sont mélangés avec d'autres produits, avant leur mise à la consommation (p.ex. du diesel routier), ils changent de code NC et ne rentrent plus dans les catégories de produits exonérés de l'accise.

Art. 8.- Droit d'accise autonome additionnel dénommé contribution sociale

Les plafonds fixés pour l'exercice 2006 seront maintenus.

A l'instar des dispositions prévues à l'article 7, les biocarburants, utilisés comme carburants, sont exonérés de l'accise autonome additionnelle, dite contribution sociale.

Art. 9.- Redevance de contrôle sur le fuel domestique

Le texte sur la redevance de contrôle sur le fuel domestique reste inchangé. Pour mémoire, ce taux avait doublé en 2004 en raison d'un nouveau taux minimum fixé au niveau communautaire par la directive susmentionnée.

Par analogie aux articles 7 et 8, les produits visés à l'article 16 de la Directive 2003/96/CE sont exonérés de ladite redevance.

Art. 10.- Taxe sur la consommation de l'énergie électrique

En application de la Directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre de taxation des produits énergétiques et de l'électricité ainsi que de la Directive 2003/54/CE relative au marché de l'électricité, un remaniement des bases d'imposition de l'électricité est devenu nécessaire en 2006, suivant que la consommation est de type professionnelle ou non-professionnelle.

Or, il s'est avéré que l'utilisation de l'électricité pour des procédés minéralogiques, constitue au même titre que l'électricité utilisée dans les procédés métallurgiques, un coût financier non-négligeable pour certaines industries établies dans le pays. Le bout de texte "et minéralogiques" (prévu dans la Directive 2003/96/CE) est ajouté dans la loi pour faire profiter ces industries du même taux super-réduit.

Les taux ne subissent aucun changement.

Art. 11.- Taxe sur la consommation de gaz naturel

Cet article instaure une taxe sur le gaz naturel conformément aux exigences de la directive 2003/96/CE du Conseil et du Parlement Européen relative à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Cette directive vise une taxation plus uniforme des produits énergétiques et de l'électricité au niveau de l'Union Européenne.

La directive précitée prévoit dans son article 15 g) l'introduction d'une taxe sur le gaz naturel au plus tard à partir du moment où la consommation de gaz naturel atteint 20% de la consommation nationale d'énergie. Ce niveau étant dépassé au Grand-Duché, l'introduction de la taxe ne peut plus être retardée.

En attendant la nouvelle loi sur l'organisation du marché du gaz naturel, il y a lieu, afin de permettre l'instauration d'une taxe sur le gaz naturel, de modifier l'actuelle loi du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel.

Le paragraphe 1a) précise ce qu'il y a lieu d'entendre par "point de fourniture" et "point de comptage".

Le paragraphe 1c) introduit un nouvel article 31bis dans la loi du 6 avril 2001, instaurant ainsi la taxe sur la consommation de gaz naturel.

La taxe "gaz naturel" prévoit des taux qui varient selon des catégories qui sont déterminées en fonction de la consommation constatée à un point de fourniture. Ces catégories sont annuellement fixées par la loi budgétaire qui peut prévoir des exemptions à la taxe "gaz naturel" pour certaines catégories.

Le point 2. prévoit une exonération du paiement de la taxe "gaz naturel" pour la consommation de gaz naturel pour les besoins du stockage du gaz naturel, étant donné que ce gaz sera tôt ou tard utilisé par un consommateur final dont la consommation est assujettie à la taxe "gaz naturel".

Le point 3. ne donne pas lieu à commentaire.

Le point 4. prévoit la détermination des taux de la taxe "gaz naturel" par le biais de la loi budgétaire et accorde ainsi au législateur la flexibilité nécessaire pour prendre en compte les développements récents sur les marchés du gaz naturel luxembourgeois et internationaux.

Le point 5. précise que les gestionnaires de réseau sont les débiteurs de la taxe vis-à-vis du fisc. Afin d'enlever tout doute quant au tarif applicable, il est précisé que la consommation mensuelle est réputée avoir eu lieu à l'expiration du mois respectif. Afin de permettre à l'Administration un recouvrement efficace, il est proposé que les gestionnaires de réseau déposent des garanties financières dont les modalités sont fixées par règlement grand-ducal.

Les points 6. et 7. précisent que les clients finals, et en cas de fourniture intégrée, les fournisseurs, sont débiteurs solidaires et indivisibles de la taxe "gaz naturel". En outre, les paragraphes prémentionnés garantissent que les fournisseurs et gestionnaires du réseau disposent des moyens nécessaires pour collecter de façon efficace la taxe "gaz naturel".

Le point 8. vise à inciter les gestionnaires de réseau à fournir des renseignements se rapprochant le plus possible de la consommation de gaz réelle. En effet, il faut prévenir à ce que l'administration des douanes et accises soient confrontées à des problèmes relatifs à l'exactitude des données de consommation à livrer périodiquement par les gestionnaires de réseau pour ne pas compliquer davantage le recouvrement de la taxe "gaz naturel".

Les dispositions du point 9 garantissent que les clients finals alimentés par une conduite directe contribuent à la taxe "gaz naturel". En effet, ces clients ne font pas partie du ou des réseaux existants et doivent en conséquence être désignés comme des gestionnaires de réseaux en ce qui concerne la taxe "gaz naturel".

Le point 10. assimile les gestionnaires d'une ligne directe aux gestionnaires de réseau.

L'Administration des Douanes et accises est chargée de la perception de la taxe "gaz naturel".

Le point 13. prévoit la possibilité d'une étroite collaboration entre l'autorité de régulation et l'administration des douanes et accises en vue d'optimiser la perception de la taxe "gaz naturel".

Le point 14. donne à l'Administration des Douanes et Accises les pouvoirs nécessaires pour garantir la perception de la taxe "gaz naturel".

Le point 15. autorise le Grand-Duc à préciser les modalités de perception de la taxe.

Le point 16. tend à inciter les assujettis à fournir des données correctes pour pouvoir procéder à la taxation.

Le point 17. ne donne pas lieu à commentaire.

Le paragraphe (2) définit les diverses catégories de consommateurs (points de comptage).

Comme pour l'électricité, il est fait une distinction entre les usages non-professionnels et les usages professionnels. Il en est de même des exonérations prévues qui concernent les entreprises grandes consommatrices ayant conclu des accords environnementaux avec l'Etat respectivement les unités de production d'électricité où l'électricité est imposée.

Le paragraphe (3) fixe les taux applicables pour l'année 2007. Les taux appliqués sont, après conversion de la grandeur de mesure Gigajoule en kWh, les taux minima prévus à l'annexe C de la Directive 2003/96/CE.

Au paragraphe (4), étant donné que la taxe "gaz naturel" se calcule en centièmes d'euros par kWh consommé, rapporté au pouvoir calorifique supérieur, il y a lieu de définir pour l'application de ladite taxe un facteur de conversion permettant de convertir le volume brut, mesuré par les compteurs gaz, en énergie exprimée en kWh. Ce facteur correspond au pouvoir calorifique supérieur du mètre cube brut de gaz naturel et a été déterminé sur base d'une moyenne de l'année 2005.

Art. 12.- Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés

Quant aux tabacs manufacturés, il y a lieu de noter que les taux des droits d'accise communs et les taux maxima inscrits pour les droits d'accise autonomes restent inchangés, sauf pour les tabacs fine coupe.

Avec la loi budgétaire de 2005, la notion prix de référence pour les deux catégories d'emballage (20 et 30 pièces) qui ne représentent pas le paquet populaire (25 pièces) a été introduite.

A part l'objectif santé et lutte anti-tabac, cette mesure a également pour objet de limiter les pertes fiscales que l'Etat risque de courir par des ventes croissantes des produits "bon marché".

Ainsi, ces prix de référence servent de base pour le calcul du quotient de 90% d'accise minimale due, en cas de vente de cigarettes à très bas prix.

Vu les ventes de l'année en cours, il est nécessaire d'adapter pour 2007 la valeur du MPPC à 3,80 euros pour 25 cigarettes.

Pour le tabac à fumer, la valeur de la catégorie représentant le MPPC est fixée pour 2007 à 4,15 euros pour 50 grammes.

Les prix de référence ainsi que les pourcentages exacts de la taxe minimale seront fixés par règlement grand-ducal.

Art. 13.- Droit d'accise commun sur les alcools et boissons alcoolisées et taxe de consommation sur les alcools

Cet article ne connaît que de légères adaptations textuelles vis-à-vis de la loi budgétaire 206, à savoir:

- la fourchette de production annuelle pour les bières est précisée;
- le degré alcoométrique des produits intermédiaires est précisé;
- le degré alcoométrique des boissons confectionnées est précisé.

Chapitre C - Autres dispositions financières

Art. 14.- Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse

La disposition de cet article, qui subordonne au paiement d'une taxe l'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse, reproduit sans changement le texte de l'article 13 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005.

Chapitre D – Disposition concernant le budget des dépenses

Art. 15.- Crédits pour rémunérations et pensions

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des ouvriers) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

Art. 16.- Nouveaux engagements de personnel

Paragraphes (1) et (2)

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites aux paragraphes (1) et (2) de l'article 15 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005 et qui ont en principe pour but de réaliser un blocage de l'effectif global du personnel occupé par l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

Paragraphe (3)

Ce paragraphe reconduit les dispositions spéciales du paragraphe (3) de l'article 15 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005 qui déterminent les engagements supplémentaires de personnel au service de l'Etat auxquels le Gouvernement peut procéder par dérogation aux dispositions générales des paragraphes (1) et (2).

Ainsi, le nombre maximum des engagements supplémentaires de personnel visés sous a) est fixé à 130 unités pour l'année 2007.

Le texte proposé sous b) tend à autoriser les engagements de renforcement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement post primaire.

Le texte sous c) reconduit le dispositif de la loi budgétaire pour 2006 prévoyant la possibilité du remplacement par anticipation d'emplois non vacants pour une durée maximale de 6 mois.

Le texte sous d) reconduit pour l'exercice 2007 les dispositions du point d) de l'article 15, paragraphe (3) de la loi budgétaire du 23 décembre 2005.

Les engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle se feront aux termes du texte proposé sous e) dans la limite de 800 hommes-heures/semaine.

Les engagements cités au point f), avec effet au 16 septembre 2007, résultent de la loi du 1^{er} juillet 2005 arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l'organisation judiciaire. Ils portent – au tribunal d'arrondissement de Luxembourg – sur une nouvelle chambre correctionnelle et – au parquet de

Luxembourg – sur un poste de premier substitut et un poste de substitut, ainsi que, pour les besoins du service central d'assistance sociale, de 2 agents de probation.

Le texte du point g) prévoyant le recrutement de travailleurs handicapés se trouve complété depuis l'exercice 2001 afin de rendre plus efficace la procédure organisant la réaffectation d'agents déclarés inaptes à remplir leurs fonctions par la Commission des pensions, mais qui restent capables d'occuper un autre poste. La rigidité de la procédure afférente fait qu'auparavant ces réaffectations demeuraient difficiles et débouchaient sur des situations souvent peu satisfaisantes tant pour l'administration - selon les cas l'administration d'origine ou la nouvelle administration d'affectation était contrainte de mettre à disposition un poste - que pour les agents concernés - en cas d'absence d'accord entre administrations concernées sur les modalités de la ré-affectation, celle-ci risquait de rester en suspens pendant un temps plus ou moins long.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra en 2007 l'effort pour l'emploi des travailleurs handicapés difficilement à placer. En effet, le secteur public devra jouer un rôle pilote respectivement dans la relance du maintien et du reclassement professionnel des travailleurs handicapés, tout en tenant compte de l'obligation d'emploi (quota de 5 %) de cette catégorie de personnes.

La loi du 25 juillet 2002 prévoit la création d'une réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Le point h) autorise la création d'une cinquième tranche de 20 postes pour cette réserve, une première tranche de 100 unités ayant été créée par la loi budgétaire pour 2003, une deuxième tranche de 100 unités par la loi budgétaire pour 2004, une troisième tranche de 80 unités par la loi budgétaire pour 2005 et une quatrième tranche de 40 unités par la loi budgétaire de 2006.

Le texte du point i) vise des chargés de cours qui ont été engagés sous contrats à durée déterminée en l'absence de clause de renouvellement ou en présence d'une fausse formulation de cette clause ne tenant pas compte des dérogations à la législation sur les contrats de travail spécifiques à l'enseignement. Dans ces conditions, et compte tenu de la jurisprudence, les intéressés seraient en droit de faire requalifier leur relation de travail en contrat à durée indéterminée par les juridictions administratives. Cette position est confirmée par le Ministère du travail et par la Commission d'Economies et de Rationalisation.

Paragraphe (4)

Ce paragraphe a pour but de proroger, pour la durée de l'année 2007, les autorisations provisoires de création d'emplois prévues par l'article 15, paragraphe (4) de la loi budgétaire du 23 décembre 2005 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures, pour autant que ces autorisations n'ont pas encore été régularisées moyennant la constitution d'une base légale définitive par le vote d'une loi spéciale.

Il est rappelé, en effet, qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois qui ne sont pas prévus par une disposition légale, soit que le service public en question n'a pas encore été définitivement organisé, soit que la loi portant organisation du service public ne prévoit pas ces emplois ou ne les prévoit pas en nombre suffisant. Les autorisations conférées par la loi budgétaire n'ont cependant qu'un caractère provisoire et restent donc limitées à la durée d'une année, la création définitive de l'emploi et la régularisation de la situation étant subordonnées au vote d'une loi spéciale (voir à ce sujet l'avis du conseil d'Etat du 20 décembre 1963 concernant le projet de budget pour 1964, document parlementaire n° 990-2).

Paragraphe (5)

Le paragraphe (5) reconduit pour 2007 les dispositions correspondantes de la loi budgétaire pour 2006 relatives à la procédure d'autorisation d'engagement de personnel de l'Etat.

Paragraphes (6) et (7)

Les paragraphes en question ont trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'Etat et de certains services assimilés. Ils reconduisent le dispositif des exercices antérieurs.

Art. 17.- Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat

En vertu de l'article 2 de la loi du 17 mai 1999 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise, la condition de nationalité ne s'applique pas à l'égard des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne qui sont candidats aux emplois dans les secteurs

- de la recherche,
- de l'enseignement,
- de la culture,
- des transports terrestres,
- des postes et télécommunications,
- de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité,

sauf dans les cas où ces emplois comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public.

Le point (1) de l'article sous revue reprend les postes occupés ou susceptibles d'être occupés par des ressortissants communautaires dans les secteurs autres que ceux repris ci-dessus. La libre circulation des travailleurs au sens du droit communautaire ne s'y appliquant pas, il y a en effet lieu de prévoir une dérogation expresse à la condition de nationalité exigée pour l'accès à la fonction publique. Par ailleurs, il est également dérogé dans cette hypothèse à la condition de la connaissance adéquate des trois langues administratives, notamment pour des fonctions à caractère plutôt technique dont l'exercice, tout en exigeant des connaissances particulières et une expérience professionnelle étendue, ne requiert pas toujours pour autant la maîtrise des trois langues de l'administration.

Dans un souci d'égalité de traitement et d'appréciation, ces dérogations sont à soumettre à un avis conforme préalable du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative.

D'autre part, une dérogation expresse à la condition de nationalité s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. La liste des postes qui peuvent ainsi être occupés, sur avis conforme du Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, par des ressortissants de pays tiers est fixée au point (2).

Selon les dispositions du point (3), le statut du personnel non communautaire, engagé en vertu du point (2) de l'article sous revue, est régi par la loi modifiée du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de services des employés privés et par la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

En ce qui concerne le personnel engagé auprès de nos représentations à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères se propose de mettre en place, par voie de règlement grand-ducal, un régime cohérent et harmonisé pour les agents visés, sans préjudice de l'application des dispositions impératives du droit local respectif. En attendant la mise en place de ce cadre réglementaire, le personnel concerné restera à titre transitoire, comme dans le passé, soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 18.- Attribution du produit des amendes et confiscations

Cet article proroge, pour l'année 2007, la modification apportée par l'article 19 de la loi budgétaire du 23 décembre 1975 à la loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive.

A noter que la participation financière de l'Etat au produit des amendes s'ajoute aux 75 % du produit des avertissements taxés revenant au secteur communal au titre du paragraphe 3 de l'article 1^{er} de la loi du 05.06.1998 modifiant notamment la réglementation de la circulation routière.

Art. 19.- Dispositions concernant la sécurité sociale

Cette disposition, qui régleme certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement des institutions de sécurité sociale, reproduit le texte de l'article 18 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005.

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat

Art. 20.- Indemnités pour pertes de caisse

Le texte de cet article, qui autorise le Ministre du Trésor et du Budget à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'Etat, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de l'article 19 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005.

Art. 21.- Mode de paiement de certaines indemnités spéciales

Cet article reconduit les dispositions de l'article 20 modifié par la loi du 28 mai 2004 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005.

Art. 22.- Avances: marchés à caractère militaire

Aux termes du dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics, le montant de l'avance à concéder pour un même contrat ne peut excéder 40% du montant estimé du marché. L'application de cette limite, déjà prévue par l'ancienne législation sur les marchés publics, aux travaux, fournitures et services à caractère militaire, a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2007.

Art. 23.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane

Cet article a pour objet de proroger, pour l'exercice 2007, la disposition introduite par l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 1978. Cette disposition tend à assouplir les règles de l'article 43 de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat afin de permettre, dans le cadre du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les opérations de comptabilité relatives aux droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes.

A noter que la disposition en cause a également été reconduite pour l'exercice 2006 par l'article 22 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005.

Art. 24.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Tout comme pour l'exercice 2006, cet article tend à renouveler, pour l'exercice 2007, la disposition spéciale introduite par l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 1979 et permettant de régler, par le truchement du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les frais de rémunération de personnel civil pour compte d'autorités militaires alliées.

Art. 25.- Recettes et dépenses pour ordre: stockage public de produits agricoles

Cet article entend renouveler, pour l'exercice 2007, la disposition introduite par l'article 15 de la loi budgétaire du 23 décembre 1972 et modifiée par la loi budgétaire du 23 décembre 1975. Cette disposition permet de réaliser, par l'intermédiaire du budget des recettes et des dépenses pour ordre, la majeure partie des opérations financières qui sont susceptibles d'être effectuées par les organismes d'intervention de notre pays dans le cadre du stockage public de produits agricoles pour le compte des communautés européennes.

Pour tenir compte des contraintes de la gestion de ces sommes pour le compte des communautés européennes, il est proposé de permettre à la fin de l'exercice le report d'éventuels excédents de recettes et de dépenses.

Art. 26.- Recettes et dépenses pour ordre: interventions financières des fonds de financement des dépenses agricoles

Le texte de cet article est légèrement adapté afin d'englober toutes les dépenses prévues par le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune.

Les contraintes de gestion de ces sommes pour le compte des communautés européennes demandent les mêmes facilités de dépassement en cours d'année et de report en fin d'exercice que dans le cadre du stockage public.

Art. 27.- Recettes et dépenses pour ordre: intervention financière des fonds structurels, interventions financières diverses de l'Union européenne

A. Le règlement (CEE) no 2052/88 du Conseil du 24 juin 1988 concernant les missions des fonds à finalité structurelle, leur efficacité, ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et celles de la Banque Européenne d'Investissement et des autres instruments financiers existants a précisé et rationalisé les missions des fonds structurels communautaires pour la période 1994-1999. Le règlement (CE) no 1260/99 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les fonds structurels maintient les objectifs du règlement (CEE) no 2052/88 pour la nouvelle période de programmation 2000-2006. Ces deux règlements garantissent que les interventions des fonds structurels ne se font plus directement aux bénéficiaires, mais sont octroyées par l'intermédiaire des autorités compétentes à désigner par les Etats membres.

Cette disposition permet de rendre, par l'intermédiaire du budget des recettes et dépenses pour ordre, les interventions des fonds structurels au Luxembourg plus transparentes.

B. Il est également prévu de faire percevoir par la Trésorerie de l'Etat les fonds versés par l'Union européenne dans le cadre du système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation, les fonds pour la réalisation de projets dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les fonds pour la réalisation de projets en relation avec les programmes "Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen" ainsi que les fonds versés pour la réalisation de l'exercice européen EULUX 2007 dans le domaine des services de secours. En conséquence, les dépenses afférentes sont à liquider à charge du budget des dépenses pour ordre, ce qui garantira en outre un contrôle des opérations en cause par la Cour des Comptes.

Art. 28.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants

D'après l'article 13 de la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, la contribution sociale prélevée sur les carburants est destinée au financement des dépenses du fonds pour l'emploi. Aux termes de la loi, cette contribution sociale est dès lors à considérer comme une recette directement affectable à ce fonds spécial. Afin de pouvoir comptabiliser la recette afférente et son versement au fonds pour l'emploi dans les chiffres budgétaires, ces opérations sont à enregistrer au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 29.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du service national de santé au travail

A. Aux termes de l'article 17, paragraphe (3) de la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé « Centre hospitalier neuropsychiatrique », l'établissement rembourse à l'Etat les traitements, indemnités, salaires et charges patronales des agents publics en service à l'entrée en vigueur de la loi susvisée, qui peuvent opter pour le maintien de leur statut, alors que les agents engagés après cette date bénéficient d'un contrat de louage de service de droit privé.

La disposition en question reflète donc le principe que la charge des rémunérations des agents du Centre gardant leur statut public incombe au Centre, et non à l'Etat, à l'instar de la charge des rémunérations du personnel sous contrat privé, ce alors même que pour des raisons pratiques le calcul des carrières et le

paiement des rémunérations des agents publics continuera comme par le passé à être effectué par les services compétents de l'Etat.

La disposition proposée est donc à rapprocher :

- de celle prévue à l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications, disposition aux termes de laquelle « le versement des pensions aux agents de l'ancienne administration des postes et télécommunications ou de l'actuelle entreprise des postes et télécommunications est effectué par l'Etat et imputé au budget des recettes et des dépenses pour ordre »

ainsi que

- de celle prévue à l'article 30 de la loi budgétaire pour 2000, aux termes de laquelle, « au cours de 2000, les dépenses pour ordre concernant le versement des pensions au personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes. »

Ainsi qu'il résulte du commentaire de ce dernier article, cette disposition a pour objet d'éviter qu'un retard accidentel concernant le versement de la participation notamment de l'entreprise des postes et télécommunications ait pour effet de perturber la liquidation des pensions aux agents concernés.

Dans le cas du Centre hospitalier neuro-psychiatrique, la loi prévoit expressément un remboursement par ce dernier des rémunérations avancées, sans toutefois en préciser les délais et autres modalités.

La disposition proposée permet en conséquence un certain décalage entre les remboursements de la part du Centre et les frais avancés par l'Etat, tout en impliquant qu'à la clôture de l'exercice la totalité des sommes avancées au cours de l'exercice écoulé soient remboursées.

B. Par analogie avec la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé "Centre hospitalier neuropsychiatrique", la loi du 22 décembre 2000 portant création d'un établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées prévoit également la reprise des agents ayant bénéficié d'un statut de fonctionnaires, respectivement d'employés ou d'ouvriers de l'Etat.

La loi du 22 décembre 2000 a aligné les modalités de paiement des rémunérations et charges sociales de ces agents publics sur celles retenues dans la loi précitée créant le Centre hospitalier neuro-psychiatrique et rappelées sous A. ci-dessus.

En conséquence, cet article prévoit les mêmes modalités pour ce qui est de la traduction budgétaire de l'approche proposée.

Art. 30.- Recettes et dépenses pour ordre: Projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale, cogérés par l'Inspection générale de la sécurité sociale

Le crédit symbolique est à inscrire afin de pouvoir avancer les frais de personnel et les frais de gestion par l'Etat luxembourgeois pour des projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale, qui seront le cas échéant cogérés moyennant les services de l'Inspection générale de la sécurité sociale. Il s'agit dans ce cas de projets dont les recettes et/ou les dépenses dépassent la date de la clôture de l'exercice 2006, ainsi que des projets nouveaux dont le début se situerait en 2007.

Chapitre F - Disposition concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 31.- Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

L'important dispositif légal de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, instauré depuis 1977 et étant venu à expiration le 31 décembre 1985 (pour autant qu'il n'ait pas déjà fait l'objet d'une prorogation au titre de la loi du 1er juillet 1983 concernant diverses mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie), est prorogé d'un an.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 32.- Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2007

(1) La dotation financière pour l'année 2007 du secteur communal par le biais dudit fonds est définie par un montant forfaitaire fixe adapté pour l'année 2007 ainsi que par 3 quotes-parts de 18, 10 et 20 pour cent du produit des 3 impôts de l'Etat à savoir:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- la taxe sur la valeur ajoutée;
- la taxe sur les véhicules routiers.

La dotation globale revenant aux communes reste soumise au rendement effectif des 3 impôts.

(2) Le paragraphe III introduit une modification du mode d'alimentation du fonds, mode défini par l'article 38, IV de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1988.

Avec l'introduction au niveau de l'alimentation de la composante "taxe sur les véhicules routiers", l'alimentation du fonds se fait dorénavant sur base de quatre éléments. Ce changement de la technique budgétaire au niveau de l'alimentation ne modifie en rien la dotation proprement dite. A l'instar de ce qui est fait pour la TVA, il est proposé de prévoir une alimentation directe du fonds communal de dotation financière aussi à partir du produit de la taxe sur les véhicules routiers dont le produit total est imputé au budget des recettes pour ordre et dont la part alimentant le fonds communal de dotation financière est dès lors liquidée à charge du même article du budget des dépenses pour ordre. Ce montant peut dès lors être déduit du crédit prévu à l'article 09.1.93.000.

L'application des dispositions du fonds communal de dotation financière permet de reconduire également pour l'exercice 2007 la suspension du règlement ministériel du 17 janvier 1962 en question.

Art. 33.- Fonds communal de péréquation conjoncturelle

Cet article reconduit pour l'année 2007 les dispositions qui figurent à l'article 32 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005.

Les années de référence 2007 et 2005 sont substituées à celles de 2006 et 2004 (paragraphe (1) et (3)).

La date du 31 décembre 2005 est remplacée par celle du 31 décembre 2006 (paragraphe (2)).

Art. 34.- Infrastructures pour l'éducation précoce

Le régime d'aide introduit en 1999 en faveur de la réalisation par les communes des infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'éducation précoce sera prorogé d'un an. En conséquence l'article 30 reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1999 et reconduite au cours des exercices suivants.

Comme au cours des années antérieures, cette disposition autorise le Gouvernement à allouer aux communes une aide incitative de 50 % dans l'intérêt de la réalisation de nouvelles salles de classe pour l'accueil des enfants.

Les aides sont allouées dans le cadre d'un programme d'investissement à établir par chaque commune en fonction de ses besoins respectifs. Rappelons encore dans ce contexte que la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 prévoit que l'enseignement précoce devra être généralisé dans tout le pays à partir de 2009.

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 35.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Projets de construction

L'article 35 reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1991 et reconduite au cours des exercices suivants.

Cette disposition autorise le Gouvernement à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses relatives à la construction, la transformation ou la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 7,5 millions euros.

Art. 36.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il va de soi d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Depuis toujours les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études pour les phases "avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi" étaient traditionnellement pris en charge par des crédits budgétaires appropriés.

Compte tenu du nombre accru de projets à réaliser au cours des exercices à venir, les dépenses en question augmenteront sensiblement et comme il est par ailleurs difficile d'appréhender le montant exact de ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est préférable d'imputer ces dépenses dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

Art. 37.- Fonds du Rail – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds du Rail des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial et retenues dans le cadre de la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de grands projets d'infrastructures, procédure qui a été adoptée par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes lors de sa réunion du 10 juillet 2006.

Etant donné que les frais d'études font partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il importe d'imputer ces dépenses à charge des crédits du Fonds du Rail.

Ainsi, tous les honoraires d'architectes et d'ingénieurs relatifs aux différentes phases de planification ("avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi") des projets d'infrastructures retenus sont imputés sur les avoirs du Fonds du Rail

Art. 38.- Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

Cet article a pour objet de permettre l'imputation à charge des crédits du Fonds des Routes des dépenses d'investissements relatives à des projets de construction non susceptibles de dépasser le seuil prévu à l'article 80 (1)c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, mais trop importants en volume afin de pouvoir être absorbés par les crédits du budget en capital du département des Travaux Publics.

Art. 39.- Disposition concernant le Fonds des Routes – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds des Routes des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial.

Par ailleurs, cet article permettra la prise en charge par le fonds en question de l'ensemble des études et de pré-études de certains projets y énumérés limitativement.

Art. 40.- Dispositions concernant le Fonds d'entretien et de rénovation

1. Définition de la notion d'entretien préventif

L'entretien préventif est une démarche globale de gestion de patrimoine immobilier, couvrant l'ensemble des travaux effectués sur tous les ouvrages et équipements constituant ce patrimoine, dans le but d'obtenir le meilleur fonctionnement possible et d'assurer le maintien de sa valeur.

L'entretien préventif veut éviter que d'infimes défauts n'évoluent vers des désordres graves. Il est essentiellement divisé en deux types d'intervention: l'entretien et la rénovation.

Par entretien, il est entendu toute action continue destinée au maintien ou à la remise en état d'une construction, sans modification majeure de l'utilisation et de la valeur.

Par rénovation, il est entendu toute opération tendant à améliorer une construction par des interventions profondes, pour en modifier l'utilisation et en accroître la valeur.

L'entretien préventif est donc une notion économique appliquée à la gestion du patrimoine, qui tend à accroître la longévité des bâtiments par la mise en œuvre d'interventions d'entretien et de rénovation exécutées à bon escient, dirigé en cela par un système informatique intégrant toutes les données du patrimoine.

Celui-ci propose la nature des interventions à réaliser, leur positionnement optimal dans l'espace-temps et permet également de renseigner sur leur coût.

2. Objectifs de l'entretien préventif

L'objectif essentiel de l'entretien préventif s'articule autour de huit axes principaux, à savoir:

- augmentation de la durée de vie des bâtiments publics par voie d'un bon entretien au moment opportun;
- maintien de la valeur économique du patrimoine le plus long possible et de ce fait, protection de l'investissement public;
- connaissance détaillée de la valeur du patrimoine construit;
- disposition de moyens financiers suffisants et flexibles pour éviter toute dépréciation inutile;
- plus-values à moyen et à long terme grâce à la réduction globale des dégradations par une meilleure maîtrise de la qualité;
- augmentation de la qualité de fonctionnement des bâtiments, y compris le confort, la conformité et la sécurité des usagers;
- amélioration du niveau de satisfaction des occupants;
- transparence informationnelle détaillée du patrimoine.

3. L'entretien préventif, un concept global

L'entretien préventif d'un bâtiment comprend la totalité des interventions effectuées depuis sa mise en service jusqu'à sa démolition finale.

4. Création du Fonds d'entretien et de rénovation

La situation actuelle ne correspond pas aux exigences de transparence budgétaire préconisées par l'introduction de l'entretien préventif. En effet, les travaux liés au maintien du patrimoine se font à la fois par le biais d'un nombre important d'articles individuels du budget annuel, mais aussi en ce qui concerne la rénovation, par le biais des Fonds d'investissements publics proprement dits et notamment ceux repris dans la loi budgétaire qui sont pluriannuels.

Il faut donc impérativement désannualiser le financement des travaux d'entretien et de rénovation et arriver à la création d'un fonds pluriannuel destiné à l'entretien préventif.

Ce fonds devra nécessairement couvrir deux types d'interventions à savoir: l'entretien et la rénovation.

5. Conclusion

Pour les raisons énoncées ci-dessus, il y a donc lieu de créer un fonds d'entretien et de rénovation permettant néanmoins de distinguer le financement d'opérations courantes sans apport de plus-value de celui lié à des opérations plus exceptionnelles et de nature à apporter une plus-value au bâtiment.

Ce fonds d'entretien et de rénovation financera tous les travaux relatifs aux interventions liées

- aux études et à l'établissement d'un état des lieux pour les travaux d'entretien et de rénovation;
- à l'exécution des travaux d'entretien;
- à l'exécution des travaux de rénovation.

Toutes ces dépenses devront faire l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Chapitre I - Dispositions diverses

Art. 41.- Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le Gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeur-bailleurs

Cette disposition proroge la possibilité prévue par les lois budgétaires des exercices antérieurs et permettant à l'Etat d'inscrire une hypothèque légale sur des immeubles rénovés par des associations poursuivant un but social ou aménagés par des « employeurs-bailleurs » au profit de travailleurs étrangers.

Art. 42.- Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales

Afin de pouvoir continuer à accorder une participation financière aux frais d'études et d'éventuelles lignes de crédit de nouveaux projets importants, la liste des projets de construction pour 2006 est remplacée par une nouvelle liste pour 2007.

Art. 43.- Constitution de services de l'Etat à gestion séparée

En exécution de l'article 74, alinéa (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat la liste des administrations qui fonctionnent sous le régime de "services de l'Etat à gestion séparée" sont arrêtées par la loi budgétaire.

La loi budgétaire de l'exercice 2006 énumère les établissements scolaires suivants:

Athénée de Luxembourg, Lycée Michel Rodange à Luxembourg, Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg, Lycée technique agricole d'Ettelbrück, Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique d'Ettelbrück, Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch, Lycée technique Josy Barthel à Mamer, Lycée technique de Lallange, Centre de Logopédie, Lycée technique "Ecole de Commerce et de Gestion" à Luxembourg, Lycée de Garçons de Luxembourg (LGL) et Lycée technique Nic. Biever à Dudelange, Lycée technique du Centre de Luxembourg, Lycée Hubert Clement d'Esch/Alzette, Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg, Lycée classique et lycée technique de Diekirch, Lycée classique d'Echternach, Lycée de garçons d'Esch/Alzette, Lycée Robert Schumann à Luxembourg, Lycée du Nord, Lycée technique Mathias Adam de Pétange, Lycée technique pour professions de santé, Lycée à Rédange, Neie Lycée et Lycée technique pour professions éducatives et sociales.

L'introduction de la gestion séparée dans 29 établissements scolaires au 1^{er} janvier 2006 a été bien accueillie et le bilan au terme de 6 mois de fonctionnement sous le nouveau statut est largement positif.

A cette liste de services de l'Etat à gestion séparée s'ajoutent encore deux administrations, le

a) Service des restaurants scolaires,

b) Centre national de l'audiovisuel, dont la transformation en service de l'état à gestion séparée est motivée comme suit:

ad a) "A partir de 2007 fonctionnera le Service des restaurants scolaires sous le régime de la gestion séparée.

Les propositions de la section 10.6 tiennent compte d'une séparation du service des équipements scolaires et du service des restaurants scolaires. Actuellement, les recettes d'exploitation des restaurants scolaires sont centralisées par un comptable extraordinaire et portées à l'article 65.4.16.059 du budget des recettes. Afin d'avoir une vue d'ensemble des recettes et des dépenses par restaurant et d'assurer un suivi journalier des opérations financières, il est prévu de constituer le service de l'Etat à gestion séparée. La dotation au SEGS se composerait des articles 10.6.12.000 à 10.6.12.302 et des articles de la section 40.6."

Ad b) "Il est prévu que le CNA sera également constitué Service à gestion séparée à partir de 2007.

Le CNA procède en effet depuis plusieurs années à la vente de produits CD, de films, de publications, d'éditions de coffrets CD et des droits sur les images appartenant au CNA.

Cette situation va encore changer au moment de l'ouverture du nouveau bâtiment: plusieurs points de vente (donc de recettes) vont être rajoutés: l'accueil et le shop, la médiathèque, la billetterie des salles de cinéma, l'espace exposition, la part du loyer de la cafétéria revenant au CNA en raison de son pourcentage (62%) inscrit dans la convention signée entre la Ville et l'institut, les entrées du Château d'Eau aménagé en nouveau musée pour la fameuse collection The Bitter Years ainsi que, et surtout, la progression de la vente on-line des images, grâce au programme de digitalisation et de stockage dans le futur robot. La situation à l'avenir sera donc très intéressante dans la mesure où les recettes permettront de couvrir à long terme une partie des dépenses de fonctionnement de l'institut.

Art. 44.- Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2007

Cet article reconduit pour l'exercice 2007 les dispositions de l'article 41 de la loi budgétaire du 23 décembre 2005.

Rappelons à cet égard que l'expérience acquise au cours des premiers exercices de mise en œuvre de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat a enseigné qu'il est extrêmement difficile de clôturer l'ordonnancement dans un délai de 2 mois, alors que sous l'ancienne législation (datant de 1936) les ordonnateurs disposaient de 4 mois.

Lors des consultations menées avec l'ensemble des départements au sujet des enseignements à tirer des premiers exercices de fonctionnement sous l'empire de la nouvelle loi, tous les départements ont affirmé que le respect du nouveau délai n'a pu être réalisé qu'au prix d'efforts considérables.

Finalement, le report d'un mois des dates ultimes d'ordonnancement et de paiement est proposé tout en maintenant inchangée la date du 31 mai à laquelle le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des Députés et transmis à la Cour des Comptes.

En concordance avec les prolongements de délais proposés ci-dessus aux points I et II en ce qui concerne la procédure ordinaire de l'exécution du budget, les délais impartis aux comptables extraordinaires pour les paiements et la reddition de leurs comptes sont reportés d'un mois, le délai pour le reversement du solde à la trésorerie de l'Etat est prolongé de quinze jours.

Art. 45.- Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

Cet article est destiné à autoriser les emprunts prévus au projet de budget pour l'exercice 2007.

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2007 prévoit en effet l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 200 millions d'euros dont 100 millions pour le fonds du rail et 100 millions pour le fonds des routes.

Art. 46.- Dispositions concernant la loi modifiée du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Ad alinéa (1)

L'ensemble des dotations que l'Etat luxembourgeois a effectuées sur la base de l'article 11 de la loi modifiée du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement au profit de la SNCI depuis la création de cette dernière en 1977 s'élève à 173.792.623 euros, dont 163.464.517 euros sont libérés.

L'ensemble des dotations effectivement libérées se retrouve au passif du bilan de la banque sous le poste «Capital souscrit». Les 10.328.106 euros qui constituent la différence entre le total des dotations prévues et la dotation effectivement libérée figurent à l'actif du bilan de la SNCI sous le poste « Capital souscrit non versé ».

Le tableau ci-dessous résume les dotations intervenues depuis la création de la SNCI en 1977:

La dotation souscrite et libérée de la SNCI est constituée de:

Dotation de l'Etat suivant art.11 (1) de la loi du 2 août 1977 modifiée ...	27.268.289
Dotation spéciale suivant art.11 (2) de la loi du 2 août 1977 modifiée	12.394.676
Remboursement de crédits à l'équipement suivant art.11 (4) de la loi du 2 août 1977	28.354.308
Contribution Nationale d'Investissement du 8 avril 1982	9.096.876
Libération de capital de janvier 1992 (loi du 21 décembre 1991) (art.11(1))	24.789.352
Libération de capital de mai 1992 (loi du 21 décembre 1991) (art.11(1)) ...	24.789.352
Libération de capital de juin 2001 (arrêté ministériel du 25 mai 2001) (art.11 (1))	<u>36.771.664</u>
Total	163.464.517

Un premier objectif poursuivi par le nouveau libellé de l'article 11 est de procéder à un toilettage de texte en supprimant les alinéas (2), (3) et (4) ainsi que la référence à l'office des séquestres à l'alinéa (1), pour ainsi prévoir à travers le nouvel alinéa (1) une disposition unique quant à la dotation de l'Etat à la SNCI.

Un deuxième objectif, de fond cette fois-ci, est de prévoir une dotation supplémentaire de l'Etat de 201.207.377 euros, qui vient s'ajouter à la dotation actuelle de 173.792.623 euros, dont 163.464.517 euros sont libérés, avec toujours la possibilité d'atteindre le niveau de la dotation en une ou plusieurs tranches.

Ad alinéa (2)

Il s'agit de l'ancien alinéa (5) de l'article 11, resté inchangé.

Ad alinéa (3)

Il s'agit de l'ancien alinéa (6) de l'article 11, resté inchangé.

Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi

Art. 47.- Entrée en vigueur de la loi

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, la loi budgétaire doit entrer en vigueur le premier jour de l'année civile à laquelle elle s'applique, en l'espèce il s'agit du 1.1.2007.

PROJET DE LOI

concernant

le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007

Chapitre A - Arrêté du budget

Art. 1er - Arrêté du budget

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2007 est arrêté:

En recettes à la somme de	euros	7.841.671.142
soit:		
recettes courantes.....	euros	7.760.972.242
recettes en capital.....	euros	80.698.900
	euros	<u>7.841.671.142</u>
En dépenses à la somme de	euros	8.011.578.321
soit:		
dépenses courantes	euros	7.221.718.157
dépenses en capital	euros	789.860.164
	euros	<u>8.011.578.321</u>

Le tout conformément aux tableaux annexés.

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2. - Prorogation des lois établissant les impôts

Les impôts directs et indirects existants au 31 décembre 2006 sont recouvrés pendant l'exercice 2007 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, sous réserve des dispositions des articles 3 à 13 ci-après.

Art.3. - Modification de la loi concernant l'impôt sur le revenu

La loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu est modifiée comme suit, avec effet à partir de l'année d'imposition 2007:

A l'article 148, alinéa 1^{er}, les taux de 20% et de 25% sont remplacés par les taux de 15% et de 17,65%.

Art.4. – Taxe sur la valeur ajoutée

La loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée est modifiée comme suit:

(1) Au point 1° du paragraphe 1 de l'article 40, la lettre d) est supprimée.

(2) L'Annexe A est modifiée de manière à lui donner la teneur suivante:

" Annexe A – Liste des biens et services soumis au taux réduit

- 1° Gaz liquéfiés ou à l'état gazeux, propres au chauffage, à l'éclairage et à l'alimentation de moteurs
- 2° Energie électrique
- 3° Plantes vivantes et autres produits de floriculture
- 4° Coiffage d'hommes ou de dames
- 5° Réparation de bicyclettes, de chaussures et d'articles de cuir ainsi que les retouches de vêtements et de linge de maison
- 6° Lavage de vitres de logements privés et nettoyage de ces logements."

(3) L'Annexe Abis est supprimée.

(4) À l'annexe B de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée, le texte du point 19° prend la teneur suivante:

"Services de radiodiffusion et de télévision, à l'exception des productions ayant un contenu destiné exclusivement aux adultes."

(5) L'Annexe C est modifiée de manière à lui donner la teneur suivante:

"Annexe C – Liste des biens et services soumis au taux intermédiaire

- 1° Vins de raisins frais titrant 13° ou moins d'alcool, à l'exception de vins enrichis en alcool, des vins mousseux et des vins dits de liqueur
- 2° Combustibles minéraux solides, huiles minérales et bois destinés à être utilisés comme combustibles
- 3° Préparations pour lessives et préparations de nettoyage
- 4° Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires; publications de propagande touristique
- 5° Vêtements sur mesure pour hommes livrés par les tailleurs
- 6° Chaleur, froid et vapeur d'eau
- 7° Garde et gestion de titres
- 8° Gestion de crédits et de garanties de crédits par une personne ou un organisme autres que ceux ayant accordé les crédits."

Art.5. – Registre public maritime

L'article 23 de la loi modifiée du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois est modifié comme suit:

Le premier alinéa de l'article 23 de cette loi est complété par la phrase suivante:

" Il en est de même, en ce qui concerne les droits proportionnels d'enregistrement, des actes d'ouverture de crédit, s'il est établi par les dispositions de la convention qu'ils sont destinés au financement, avec constitution de garantie hypothécaire, de navires construits ou en construction."

Art.6. – Mise à la consommation d'essences ou de gasoil utilisés comme carburants

(1) Durant l'exercice en cours, l'essence et le gasoil utilisés comme carburants et mis à la consommation dans le pays par un même opérateur, doivent, en moyenne, être additionnés de biocarburants au sens de l'article 2 de la Directive 2003/30/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 mai 2003, à raison d'au moins 2,0% calculés sur base de la teneur énergétique des carburants, sans préjudice des normes européennes appropriées énonçant les spécifications techniques pour les carburants destinés au transport (EN 228 et EN 590).

(2) Les opérateurs sont obligés de justifier l'addition de biocarburants moyennant des preuves documentaires certifiant de la contribution à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre arrêté par la décision 2002/358/CE du Conseil.

(3) En cas de non-respect de l'obligation d'additionner les essences et le gasoil de biocarburants au pourcentage prescrit ci-dessus, l'opérateur concerné est redevable d'une taxe de pollution de 1.200 euros/1.000 litres, calculée en soustrayant de la quantité de biocarburant qui aurait dû être mise à la consommation par l'opérateur en application du paragraphe (1) la quantité effectivement mise sur le marché par cet opérateur.

(4) Les carburants remplissant les conditions du paragraphe (1), ne peuvent prétendre à aucune exonération d'accises sur les quantités de biocarburants ajoutées.

(5) L'administration des douanes et accises est chargée du contrôle et des vérifications comptables, ainsi que de la perception de la taxe de pollution.

(6) Un règlement grand-ducal peut déterminer les modalités d'application du présent article.

Art.7. – Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les produits énergétiques

(1) Lorsque l'essence au plomb est mis à la consommation dans le pays, elle est soumise à un droit d'accise commun dont le taux est fixé comme suit:

Essence au plomb	294,9933 €	par 1.000 litres à 15°C
----------------------------	------------	-------------------------

A partir du 1^{er} octobre 2007, le taux du droit d'accise commun pour l'essence au plomb est fixé comme suit:

Essence au plomb	245,4146 €	par 1.000 litres à 15°C
----------------------------	------------	-------------------------

(2) Lorsqu'ils sont mis à la consommation dans le pays, les produits énergétiques ci-après sont soumis à un droit d'accise commun dont le taux est fixé comme suit:

a) essence sans plomb	245,4146 €	par 1.000 litres à 15°C
b) gasoil		
i) utilisé comme carburant	198,3148 €	par 1.000 litres à 15°C
ii) utilisé comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales	18,5920 €	par 1.000 litres à 15°C
iii) utilisé comme combustible	0 €	par 1.000 litres à 15°C
c) pétrole lampant		
i) utilisé comme carburant	294,9933 €	par 1.000 litres à 15°C
ii) utilisé comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales	18,5920 €	par 1.000 litres à 15°C
iii) utilisé comme combustible	0 €	par 1.000 litres à 15°C
d) fioul lourd	13 €	par 1.000 kg
e) gaz de pétrole liquéfiés		
i) utilisé comme carburant	0 €	par 1.000 kg
ii) utilisé comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales	37,1840 €	par 1.000 kg
iii) utilisé comme combustible	0 €	par 1.000 kg
f) houille et coke	0 €	par 1.000 kg
g) gaz naturel		
i) utilisé comme carburant	0 €	par MWh

(3) Les produits énergétiques ci-après utilisés comme carburant sont soumis à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser les taux suivants par 1.000 litres à la température de 15°C.

a) essence au plomb	120,00€
b) essence sans plomb avec une teneur en soufre de plus de 10mg/kg	90,00€

c) essence sans plomb avec une teneur en soufre de 10mg/kg ou moins	80,00€
d) gasoil avec une teneur en soufre de plus de 10mg/kg	90,00€
e) gasoil avec une teneur en soufre de 10mg/kg ou moins	80,00€
f) pétrole lampant	10,00€
g) gaz de pétrole liquéfié et méthane (par 1.000 kg)	105,00€
h) gaz naturel par MWh	0,00€

(4) Les produits énergétiques ci-après utilisés comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales sont soumis à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser les taux suivants par 1.000 litres à la température de 15°C:

- a) Gasoil : 10,00 €
- b) Pétrole lampant: 10,00 €

(5) Les produits énergétiques ci-après, lorsqu'ils sont utilisés comme combustibles, sont soumis à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser les taux suivants:

a) Fioul lourd	5,00 €	par 1.000 kg
b) gaz de pétrole liquéfié et méthane	10,00 €	par 1.000 kg

(6) Les produits relevant des codes NC 1507 à 1518 inclus, les produits relevant des codes NC 3824 90 55 et 3824 90 80 à 3824 90 99 inclus, pour ce qui est de leurs composants issus de la biomasse et les produits relevant des codes NC 2207 20 00 et 2905 11 00 qui ne sont pas d'origine synthétique sont soumis à un droit d'accise autonome de 0,00 €

(7) Un règlement grand-ducal détermine les taux et les modalités d'application du présent article.

(8) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise commun sur les produits énergétiques.

(9) Chaque fois qu'il est fait référence dans le présent article ainsi que dans les articles suivants à des codes NC en matières de produits énergétiques, il y a lieu d'entendre les codes NC tels que définis à l'article 2 point 5 de la Directive 2003/96/CE.

Art. 8. – Droit d'accise autonome additionnel dénommé contribution sociale

(1) En vertu de l'article 7bis de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant

- 1. création d'un fonds pour l'emploi;
- 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet, le taux de l'accise autonome additionnel dénommé contribution sociale qui ne peut pas être dépassé pour l'année 2007, est fixé comme suit par mille litres à la température de 15°C:

a) essence au plomb	168,00€
b) essence sans plomb	168,00€
c) gasoil	50,00€

(2) Les produits relevant des codes NC 1507 à 1518 inclus, les produits relevant des codes NC 3824 90 55 et 3824 90 80 à 3824 90 99 inclus, pour ce qui est de leurs composants issus de la biomasse et les produits relevant des codes 2207 20 00 et 2905 11 00 qui ne sont pas d'origine synthétique, utilisés comme carburant, sont soumis à un droit d'accise autonome additionnel de 0,00 euro.

(3) Les taux et les conditions d'application du présent article sont arrêtés par voie de règlement grand-ducal.

(4) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les huiles minérales.

Art. 9. – Redevance de contrôle sur le fuel domestique

(1) Le fuel domestique utilisé comme combustible, qui est mis à la consommation dans le pays, est soumis à une redevance de contrôle de 10,00 euros par 1.000 litres à 15°C.

(2) Les produits relevant des codes NC 1507 à 1518 inclus, les produits relevant des codes NC 3824 90 55 et 3824 90 80 à 3824 90 99 inclus, pour ce qui est de leurs composants issus de la biomasse et les produits relevant des codes 2207 20 00 et 2905 11 00 qui ne sont pas d'origine synthétique, utilisés comme combustibles, sont exonérés de la redevance de contrôle.

(3) Sont applicables à la redevance de contrôle les dispositions légales et règlementaires relatives au droit d'accise commun sur les huiles minérales.

Art. 10. - Taxe sur la consommation de l'énergie électrique

(1) La loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est modifiée de la façon suivante:

Le point c) du paragraphe 1 de l'article 28 est remplacé par:

c) les points de comptage affichant une consommation d'électricité utilisée principalement pour la réduction chimique et l'électrolyse, ainsi que dans les procédés métallurgiques et minéralogiques.

(2) En application de l'article 28 paragraphe 4 de la même loi, le taux de la taxe "électricité" est fixé comme suit pour l'année 2007:

a) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie a) prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,1 cent par kWh consommé.

b) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie b) prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,05 cent par kWh consommé.

c) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie c) prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,01 cent par kWh consommé.

(3) Le produit de la taxe "électricité" à charge du secteur de l'énergie électrique affectée au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget des recettes et dépenses pour ordre.

Art.11. – Taxe sur la consommation de gaz naturel

(1) La loi modifiée du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel est modifiée de la façon suivante:

a.- L'article 2 est complété par les points suivants:

29. "point de fourniture" un point de comptage ou un ensemble de points de comptage d'un même utilisateur du réseau qui sont situés sur un même site et qui sont connectés entre eux par une même installation de gaz naturel se situant en aval desdits points de comptage. Le terme "point de fourniture" ne correspond pas nécessairement à une localisation physique déterminée et est utilisé indépendamment de la direction de la fourniture de gaz naturel, un regroupement à la fois de points de comptage servant à l'injection ou au prélèvement étant toutefois exclu;

30. "point de comptage" un point du réseau de transport ou d'un réseau de distribution où une quantité d'énergie est mesurée par un dispositif de mesurage pouvant être situé soit à l'interface entre deux réseaux soit au niveau du raccordement d'un client;

b.- Le chapitre VIII de la loi modifiée du 6 avril 2000 relative au marché du gaz naturel devient le chapitre IX.

c.- Entre le chapitre VII et le chapitre IX est inséré le chapitre VIII suivant:

"Chapitre VIII.- Taxe sur la consommation de gaz naturel"

Art 31bis – 1. Il est instauré une taxe "gaz naturel" sur la consommation de gaz naturel des clients finals.

Le taux de la taxe "gaz naturel" varie selon des catégories qui sont déterminées en fonction des besoins et de la consommation constatée à un point de fourniture. La loi budgétaire détermine annuellement ces catégories. Elle peut également prévoir des exemptions à la taxe "gaz naturel" pour certaines applications. Chaque client final est redevable de la taxe "gaz naturel" qui est égale à la somme des taxes dues pour chacun de ses points de fourniture.

2. La consommation de gaz naturel à des fins de stockage ne tombe pas sous le champ d'application de la taxe "gaz naturel".

3. Le taux de la taxe "gaz naturel" est exprimé en centièmes d'euros par kWh consommé, rapporté au pouvoir calorifique supérieur.

4. La loi budgétaire détermine annuellement les taux de la taxe "gaz naturel".

5. Tout client final et, en cas de fourniture intégrée, son fournisseur sont débiteurs solidaires et indivisibles de la taxe "gaz naturel". Tout gestionnaire de réseau distribuant du gaz naturel collecte la taxe "gaz naturel" auprès de ses clients qui sont soit des clients finals, soit, en cas de fourniture intégrée, des fournisseurs. En cas de fourniture intégrée, le fournisseur collecte au nom et pour compte du gestionnaire de réseau concerné, la taxe "gaz naturel" auprès de ses clients finals, et a l'obligation de la transférer au gestionnaire de réseau.

6. Tout gestionnaire de réseau distribuant du gaz naturel à des clients finals sis au Grand-Duché de Luxembourg, doit récupérer la taxe "gaz naturel" exigible dans le chef du client final par toutes voies de droit, soit directement auprès du client final, soit auprès du fournisseur devant collecter la taxe "gaz naturel". Le gestionnaire de réseau a également le droit d'effectuer, moyennant déconnexion, une suspension de l'approvisionnement en gaz naturel en vertu de l'article 1134-2 du code civil quel que soit le montant de la contribution non réglée ou devant être transférée. En cas de fourniture intégrée, le fournisseur ayant avec le client final un contrat incluant le paiement de la taxe "gaz naturel" devant être transférée par le fournisseur au gestionnaire de réseau, a les mêmes droits que le gestionnaire de réseau pour récupérer la contribution, quel que soit le montant de la contribution non réglée.

7. Par fourniture intégrée, il y a lieu d'entendre une fourniture qui comprend, en plus de la fourniture proprement dite, toutes les autres prestations nécessaires à l'acheminement du gaz naturel jusqu'au point de prélèvement, notamment les prestations concernant l'accès aux et l'utilisation des réseaux.

8. Les conditions d'exigibilité de la taxe et le taux de la taxe à retenir sont ceux en vigueur à la date à laquelle s'effectue la fourniture du gaz naturel au consommateur. La fourniture est réputée avoir lieu à l'expiration de chaque mois auquel se rapporte une facture ou une demande d'acompte pour la fourniture de gaz naturel. Le gestionnaire de réseau, et le cas échéant le fournisseur, sont tenus de déposer une garantie pour couvrir les risques inhérents aux livraisons de gaz naturel. Le Grand-Duc peut prescrire le dépôt d'une garantie, dont le montant est destiné à couvrir, en matière d'accise, les risques inhérents à la mise à la consommation du gaz naturel.

9. En cas d'omission de déclaration de la part d'un gestionnaire de réseau de distribution et lorsque les indications sont incomplètes ou erronées, l'administration des douanes et accises est habilitée, après consultation de l'autorité de régulation, à recourir à des estimations concernant le gaz naturel distribué par ce gestionnaire de réseau. Ces estimations font foi à moins qu'endéans un délai de 3 mois le contraire soit

prouvé. Les données sont considérées comme étant incomplètes ou erronées, notamment lorsque la différence entre les quantités déclarées par le gestionnaire diffère de la somme des quantités livrées par le réseau en amont et les producteurs directement connectés au réseau en question en tenant toutefois compte de pertes de réseau.

10. Pour l'application du présent article, les gestionnaires exploitant une conduite directe sont considérés comme des gestionnaires de réseau.

11. L'administration des douanes et accises est chargée de la perception de la taxe "gaz naturel".

12. Tout gestionnaire de réseau doit disposer d'une "autorisation produits énergétiques et électricité". Cette autorisation est requise auprès du directeur des douanes et accises.

13. L'autorité de régulation et l'autorité fiscale compétente visée au paragraphe 11, collaborent et échangent des données sur la consommation du gaz naturel à des fins de mise en œuvre des dispositions du présent article.

14. Quant aux modalités de perception et de recouvrement, ainsi que pour toutes les infractions aux mesures prises en exécution du présent article, la taxe "gaz naturel" est assimilée en tous points au droit d'accise. A cet effet, les agents des douanes et accises disposent des moyens et des compétences qui leur sont attribués en matière d'accises par la loi générale sur les douanes et accises et par les dispositions légales spécifiques concernant les accises.

15. Le Grand-Duc est autorisé à prendre toute mesure en vue d'assurer l'exacte perception de la taxe "gaz naturel" due et de régler la surveillance et le contrôle des personnes dans le chef desquelles cette taxe est exigible.

16. Toute omission de déclaration, toute déclaration incomplète ou inexacte et toute manœuvre ayant pour but d'éviter la taxe "gaz naturel" seront punies d'une amende égale au décuple de la taxe pour laquelle il a été tenté d'obtenir abusivement la décharge, l'exemption, le remboursement ou la suspension, avec un minimum de 250 euros.

17. (1) Indépendamment des amendes prévues par le paragraphe 16., le paiement de la taxe éludée est toujours exigible.

(2) Le taux de la taxe "gaz naturel" en vertu de la loi modifiée du 6 avril 2001 relative au marché du gaz naturel varie selon les catégories suivantes qui sont déterminées en fonction de la consommation constatée à un point de comptage:

a) les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie A;

b) les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux de la catégorie C1, C2 et D;

c) les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1;

d) les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le Gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B;

e) les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D.

Les modalités d'agrément des points de comptage de la catégorie C1 peuvent être fixée par règlement grand-ducal.

Les contrôles au niveau du comptage sont effectués par l'administration des douanes et accises.

Chaque client final est redevable de la taxe "gaz naturel" qui est égale à la somme des taxes dues pour chaque point de comptage.

(3) En application de l'article 31bis 4. de la loi modifiée du 6 avril 2000 relative à l'organisation du marché du gaz naturel, les taux de la taxe "gaz naturel" sont fixés comme suit pour l'exercice 2007:

a) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie A définie à l'article 31bis de la loi susmentionnée est fixé à 0,108 cent par kWh consommé;

b) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie B définie à l'article 31bis de la loi modifiée du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel est fixé à 0,054 cent par kWh consommé;

c) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie C1 définie à l'article 31bis de la loi modifiée du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel est fixé à 0,005 cent par kWh consommé;

d) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie C2 définie à l'article 31bis de la loi modifiée du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel est fixé à 0,030 cent par kWh consommé;

e) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie D définie à l'article 31bis de la loi modifiée du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel est fixé à 0 cent par kWh consommé.

(4) En application de la présente loi et pour les besoins du calcul de la taxe "gaz naturel", la quantité d'énergie à considérer (exprimée en kWh) est calculée à partir du volume brut de gaz naturel (exprimé en mètre cube) moyennant le pouvoir calorifique supérieur du mètre cube brut qui est fixé à 10,99 kWh/m³.

Pour les catégories C1, C2 et D, la quantité d'énergie à considérer (exprimée en kWh) est celle relevée au point de comptage respectif par le gestionnaire de réseau.

Art.12. – Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés

(1) Un droit d'accise commun ad valorem, fixé comme suit, est perçu sur les tabacs manufacturés mis à la consommation dans le pays:

a) Cigares et cigarillos: 5,00 pour cent du prix de vente au détail suivant le barème établi par le Ministre des Finances.

b) Cigarettes: 45,84 pour cent du prix de vente au détail suivant le barème établi par le Ministre des Finances.

c) Tabacs à fumer fine coupe destinés à rouler les cigarettes et autres tabacs à fumer: 31,50 pour cent du prix de vente au détail suivant le barème établi par le Ministre des Finances.

(2) Outre le droit d'accise commun ad valorem, les cigarettes mises à la consommation dans le pays sont soumises à un droit d'accise commun spécifique fixé à 6,8914 euros par 1.000 pièces.

(3) Les tabacs à fumer fine coupe destinés à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer qui sont mis à la consommation dans le pays sont passibles, d'après un barème établi par le Ministre des Finances, d'un droit d'accise autonome ad valorem ne pouvant pas dépasser 10 pour cent du prix de vente au détail.

(4) Les cigarettes, qui sont mises à la consommation dans le pays, sont passibles d'un droit d'accise autonome, d'après un barème établi par le Ministre des Finances, se composant:

a) d'une part ad valorem ne pouvant dépasser 10 pour cent du prix de vente au détail;

b) d'une part spécifique qui, ensemble avec le droit d'accise spécifique commun, doit représenter entre 5 et 55 pour cent du poids fiscal total et ne doit pas dépasser 10,00 euros par 1.000 pièces.

(5) a) Le total du droit d'accise commun et du droit d'accise autonome ne peut en aucun cas être inférieur à 90 pour cent du montant cumulé des mêmes impôts appliqués aux cigarettes appartenant à la catégorie la plus vendue (MPPC).

b) Il en est de même pour les cigarettes vendues en d'autres emballages que la catégorie la plus vendue (MPPC), alors que la catégorie la plus vendue de ces cigarettes (en emballage de 20 ou de 30 pièces) peut faire prix de référence pour le calcul des 90 pour cent.

Pour l'année 2007 la catégorie retenue servant de base pour le calcul des accises suivant le point a) est le paquet 25/3,80 euros.

Il est toutefois dérogé à la règle sous a) en ce qui concerne les cigarettes que le fabricant cède aux membres de son personnel aux conditions fixées par règlement grand-ducal.

(6) Pour le tabac à fumer fine coupe destiné à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer, le total des droits d'accise ne peut en aucun cas être inférieur à soixante pour cent du montant du même impôt appliqué aux tabacs à fumer appartenant à la classe de prix 50g./4,15 euros.

(7) Un règlement grand-ducal détermine les taux et le pourcentage, ainsi que les prix de références applicables en vertu des paragraphes 3, 4, 5 et 6 ci-avant.

(8) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise commun sur les tabacs manufacturés.

(9) Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'application du présent article.

Art. 13. - Droit d'accise commun sur les alcools et boissons alcoolisées et taxe de consommation sur les alcools

(1) La bière mise à la consommation dans le pays est soumise à un droit d'accise commun fixé à 0,7933 euro par hectolitre-degré Plato de produit fini.

Le taux visé ci-dessus est réduit comme suit, par hectolitre-degré Plato de produit fini, pour les bières brassées par les petites brasseries indépendantes situées au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, selon la production de bière de l'année précédente des brasseries concernées, pour autant que celle-ci n'excède pas 200.000 hectolitres de bière par an:

<u>Production annuelle</u>	<u>Droit d'accise commun</u>
N'excédant pas 50.000 hl	0,3966 €
Excédant 50.000 hl mais n'excédant pas 200.000 hl	0,4462 €

(2) Les vins mis à la consommation dans le pays sont soumis à un droit d'accise commun fixé comme suit par hectolitre de produit fini :

- Vins tranquilles:	0,0000 €
- Vins mousseux:	0,0000 €

(3) Les autres boissons fermentées mises à la consommation dans le pays sont soumises à un droit d'accise commun fixé comme suit par hectolitre de produit fini:

- Boissons non mousseuses:	0,0000 €
- Boissons mousseuses:	0,0000 €

(4) Les produits intermédiaires, qui ont un titre alcoométrique acquis excédant 15% vol., mis à la consommation dans le pays sont soumis à un droit d'accise commun de 66,9313 euros par hectolitre de produit fini.

Les produits intermédiaires mis à la consommation dans le pays qui ont un titre alcoométrique acquis n'excédant pas 15% vol., sont soumis à un droit d'accise commun de 47,0998 euros par hectolitre de produit fini.

(5) L'alcool éthylique mis à la consommation dans le pays est soumis à un droit d'accise commun fixé à 223,1042 euros par hectolitre d'alcool pur à la température de 20°C.

Un règlement grand-ducal pourra fixer des taux réduits sur les alcools et eaux-de-vie fabriqués par les distilleries qui sont juridiquement et économiquement indépendantes et qui ne produisent pas plus de 20 hl d'alcool pur par an. Les taux réduits ne peuvent pas être inférieurs de plus de 50% au taux normal.

(6) L'alcool éthylique est soumis au Grand-Duché à une taxe de consommation.

Le montant de la taxe de consommation de l'alcool éthylique est fixé à 818,0486 euros par hectolitre d'alcool à 100% vol.

Un règlement grand-ducal pourra fixer des taux réduits sur les alcools et eaux-de-vie fabriqués par les distilleries qui sont juridiquement et économiquement indépendantes et qui ne produisent pas plus de 20 hl d'alcool pur par an. Les taux réduits ne peuvent pas être inférieurs de plus de 50% au taux normal.

(7) La taxe de consommation est due:

- a) en cas de régime suspensif lors de la mise en consommation;
- b) en cas de libre circulation lors de l'importation.

Elle sera perçue sur la base d'une déclaration écrite accompagnée du document prévu pour la circulation intra-communautaire de produits soumis à accises.

Dans les distilleries imposées par voie de forfait la taxe est due dès que la déclaration de travail est faite.

(8) Est exempt de la taxe de consommation l'alcool éthylique exporté.

Sont exemptés de la taxe de consommation les alcools et eaux-de-vie pour lesquels décharge du droit d'accise commun est accordée.

Dans ces cas la taxe de consommation sera remboursée s'il est justifié par les intéressés que la taxe de consommation a réellement été perçue par l'Etat grand-ducal.

(9) Quant aux modalités de perception et de recouvrement, la taxe de consommation est assimilée en tous points au droit d'accise commun. La taxe de consommation est perçue simultanément avec le droit d'accise commun chaque fois qu'il y a lieu.

(10) Il est instauré une taxe additionnelle qui est perçue sur certaines boissons alcooliques sucrées et certaines préparations de boissons alcooliques instantanées ou concentrées, appelées "boissons alcooliques confectionnées" ou "alcopops", ayant un titre alcoométrique acquis excédant 1,2% vol. mais n'excédant pas 10% vol., mises à la consommation dans le pays.

La taxe additionnelle est assise sur le volume du produit fini et est fixée à 600 euros par hectolitre de produit fini.

Quant aux modalités de perception et de recouvrement, la taxe additionnelle est assimilée en tous points au droit d'accise commun. La taxe additionnelle est perçue simultanément avec le droit d'accise commun chaque fois qu'il y a lieu.

(11) Les infractions sont punies comme suit:

a) En ce qui concerne l'alcool indigène, toute omission de déclaration, toute déclaration incomplète ou inexacte et toute manœuvre ayant pour but d'éluder la taxe de consommation seront punies conformément aux articles 32 à 57 de la loi du 27 juillet 1925.

b) En ce qui concerne l'alcool étranger, et sous réserve d'application du point d) suivant, toute infraction aux dispositions du présent article ayant pour effet de rendre exigible la taxe de consommation est punie d'une amende égale au décuple de la taxe éludée avec un minimum de 251 euros.

c) En ce qui concerne les produits visés au point (10) ci-dessus, toute infraction aux mesures prises en vue de l'exécution du présent article ayant pour effet de rendre exigible la taxe additionnelle est punie d'une amende égale au décuple de la taxe éludée avec un minimum de 251 euros.

L'amende est doublée en cas de récidive.

Indépendamment des pénalités énoncées ci-dessus, les produits pour lesquels la taxe de consommation ou la taxe additionnelle sont exigibles, les moyens de transport utilisés pour l'infraction, de même que les objets employés ou destinés à la fraude, sont saisis et la confiscation en est prononcée. En outre, les délinquants encourent une peine d'emprisonnement de quatre mois à un an lorsque:

1° des produits tombant sous l'application du présent article sont fabriqués sans déclaration préalable ou soustraits à la prise en charge prescrite en vue d'assurer la perception de la taxe de consommation ou de la taxe additionnelle ;

2° la fraude est pratiquée soit dans un établissement clandestin, soit dans une usine régulièrement établie mais ailleurs que dans les locaux dûment déclarés.

d) Tout transport et toute détention de produits soumis à la taxe de consommation ou à la taxe additionnelle et non couverts par le document administratif d'accompagnement prescrit par le Ministre des Finances, entraînent l'application du point b) ou du point c) ci-dessus.

e) Toute infraction aux dispositions du présent article ou aux mesures prises en vue de son exécution et qui n'est pas sanctionnée par les points b) et c) ci-dessus, est punie d'une amende de 620 à 3.099 euros.

f) Indépendamment des peines prévues par les points b), c), d) et e) ci-dessus, le paiement des droits éludés est toujours exigible.

(12) Les conditions d'application du présent article sont déterminées par règlement grand-ducal.

Chapitre C - Autres dispositions financières

Art. 14. - Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2007 au paiement d'une taxe de 100 euros.

Chapitre D - Dispositions concernant le budget des dépenses

Art. 15. - Crédits pour rémunérations et pensions

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice.

Art. 16. - Nouveaux engagements de personnel

(1) Au cours de l'année 2007, il n'est procédé à aucun engagement de personnel au service de l'Etat, sauf en cas de nécessité établie et s'il s'agit du remplacement du titulaire d'un emploi vacant.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend:

a) les fonctionnaires, les employés et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de l'Etat à la date du 31 décembre 2006;

b) les fonctionnaires, les employés et ouvriers occupés à tâche partielle dans la limite des effectifs en hommes-heures/an au 31 décembre 2006.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2007 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux deux paragraphes qui précèdent, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2007:

a) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète dans les différents services de l'Etat, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 130 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe (2) a);

b) à des engagements de renforcement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement postprimaire, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 50 unités;

c) aux engagements de personnel pour les besoins des services de l'Etat reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée ne puisse être supérieure à six mois.

d) au remplacement à titre définitif des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit;

e) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat dans la limite de 800 hommes-heures/semaine;

f) pour les besoins de l'administration judiciaire, à l'engagement de 5 magistrats, de 1 rédacteur et de 3 employés, ainsi que, pour les besoins du service central d'assistance sociale de 2 agents de probation;

g) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat, dans les établissements publics et dans la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois et disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi qu'à des réaffectations d'agents de l'Etat reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat respectivement la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, dans la limite de 2.200 hommes-heures/semaine;

h) à des engagements de renforcement de personnel enseignant pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 20 unités.

i) à l'engagement en qualité d'employé de l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle de 8 agents actuellement engagés sous d'autres régimes, dont 1 agent au Service de la formation des adultes et 7 agents au Centre de langues Luxembourg.

(4) Sont prorogées, pour la durée de l'année 2007, les autorisations de création d'emplois énumérées ci-après et prévues par l'article 15, paragraphe 4) de la loi budgétaire du 23 décembre 2005 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures:

1. pour le compte du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative:

- des ouvriers pour les besoins de l'administration gouvernementale;

2. pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

- un assistant social pour les besoins du service d'action socio-familiale – Enfants et adultes

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'Etat y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi afférente du 24 décembre 1946.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre carrières ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'Etat, la décision visée à l'alinéa 1er incombe au Conseil de Gouvernement. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'Etat, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas précédents, le Conseil de Gouvernement peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa premier du point (5) du présent article, autoriser le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministre de la Famille et de l'Intégration, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas deux mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier Ministre, Ministre d'Etat, qui le transmet à la commission spéciale visée à l'alinéa premier du présent paragraphe.

(6) Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière, la participation de l'Etat aux dépenses de rémunération du personnel de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par le Ministre compétent, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en Conseil.

(7) La participation de l'Etat aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 282 du code des assurances sociales, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les Ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en conseil.

Art. 17. - Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat

(1) En dehors des personnes visées à l'article 15 de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'Etat, et par dérogation à l'article 3a) et e) de la même loi, sont autorisés pour 2007, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne:

	Administration	Carrière	Effectif
I.	Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration		
	Commissariat du Gouvernement aux étrangers	employé de bureau	1
		assistant social	2
	Service national d'action sociale	pédagogue	1
		assistant social	1

Centres socio-éducatifs de l'Etat	éducateur gradué, infirmier, éducateur, éducateur instructeur	20
Maisons d'enfants de l'Etat	agent socio-éducatif (psychologue, assistant social, éducateur gradué, éducateur)	4
II. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement		
Représentations diplomatiques et touristiques	employé de bureau	52
III. Services dépendant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:		
Ministère	employé dans la carrière supérieure	0,5
Musée national d'histoire naturelle	employé géophysicien employé géologue	1 1
Musée national d'histoire et d'art	employé technique employé-restaurateur employé dans la carrière supérieure	1 1 5
Centre national de l'audiovisuel	employé technique employé dans la carrière supérieure	4 2
Service des Sites et Monuments nationaux	employé dans la carrière supérieure (architecte spécialisé en conserva- tion du patrimoine)	1
IV. Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur :		
Commissariat aux affaires maritimes	employé de la carrière supérieure	3
ILNAS/OLAS	employé de la carrière supérieure	2
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques	employé informaticien employé de la carrière supérieure	1 4
Service de la concurrence, des prix et de la protection des consommateurs	employé juriste	1
V. Services dépendant du Ministère de la Sécurité sociale:		
Inspection générale de la sécurité sociale: Cellule d'évaluation et d'orientation	ergothérapeute médecin infirmier ingénieur-maître en ingénierie de la santé	3 1 1 1

Inspection générale de la sécurité sociale	employé universitaire mathématicien	1
	employé universitaire informaticien	1
Contrôle médical de la sécurité sociale	médecin-conseil	1
Contrôle arbitral des assurances sociales	médecin-conseil	1
Centre commun de la sécurité sociale	employé informaticien	3
VI. Services dépendant du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement	employé architecte	1
VII. Ministère et services dépendant du Ministère de l'Environnement	employé ingénieur	1
	employé de la carrière supérieure	1
	employé de la carrière moyenne	1
VIII. Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural	employé de la carrière supérieure	1,5
	employé de la carrière moyenne	1
	employé laborantin	3
IX. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	employé de la carrière supérieure	3
X. Services dépendant du Ministère des Finances : Administration des Contributions	employé de la carrière supérieure (informaticien)	2
XI. Ministère des Travaux publics : Administration des Ponts et Chaussées	employé architecte-paysagiste	1
	employé	6
	employé ingénieur-technicien	2
Administration des Bâtiments publics Le paragraphe (3) n'est pas applicable.	employé technique	2
XII. Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative	employé de la carrière supérieure	1
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Centre informatique de l'Etat	employé de la carrière moyenne	2
	employé de la carrière supérieure	1
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative, Service e-Luxembourg	employé de la carrière supérieure	3
XIII. Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:		
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé de la carrière supérieure	5
Service informatique	employé de la carrière supérieure	1
Centre de langues Luxembourg	chargé de cours	3
XIV. Services dépendant du Ministère d'Etat: Comité économique et social de la Grande Région	employé de la carrière supérieure	1
	employé de la carrière moyenne	1
XV. Services dépendant du Ministère du Travail et de l'Emploi : Administration de l'emploi	médecin du travail	1

XVI. Services dépendant du Ministère de la Santé:		
Direction de la Santé	orthophoniste	4
	licencié en santé publique	2
	médecin	2
	assistante sociale	2
	infirmier	2
	infirmier gradué	1
Laboratoire national de santé	médecin	5
	cytotechnicien	3
	laborantin	5
	ingénieur	3
XVII Services dépendant du Ministère des Transports,		
Direction de l'aviation civile	employé de la carrière supérieure	1
(2) Outre les personnes visées au point (1), sont autorisés pour 2007, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un pays membre de l'Union européenne:		
I. Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration		
Maison de soins VIANDEN	infirmier ou aide-soignant	5
Maison de soins DIFFERDANGE	infirmier ou aide-soignant	5
Maison de soins ECHTERNACH	infirmier ou aide-soignant	2
Service des personnes âgées (Centres intégrés)	aide-soignant ou assist. senior	2
	infirmier	1
Centre du Rham	aide-soignant	1
II. Services dépendant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle:		
Enseignement primaire	chargé de cours dans les classes primaires luxembourgeoises à régime linguistique francophone	1
Enseignement postprimaire	chargé d'éducation	6
Education différenciée	agent socio-éducatif	3
Service de la formation des adultes	chargé de cours	4
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé de la carrière supérieure (psychologue)	1
Service de la scolarisation des enfants étrangers	employé	2
III. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration:		
Représentations diplomatiques et bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise	employé de bureau	15
IV. Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:		
Représentations économiques	employé de bureau	10,5
V. Services dépendant du Ministère des Travaux publics :		
Administration des Ponts et Chaussées	employé	2
VI. Services dépendant du Ministère d'Etat :		
Service Central de Législation	employé de bureau	1

VII. Service dépendant du Ministère de la Culture :

Bibliothèque nationale

employé de la carrière supérieure 1

(3) Le recrutement du personnel visé au présent article ne peut se faire qu'après publication des vacances d'emploi par au moins deux quotidiens luxembourgeois. Les décisions relatives aux engagements de cette catégorie de personnel sont prises par le Gouvernement en conseil.

Le statut du personnel engagé en vertu du paragraphe (2) du présent article est régi par la loi modifiée du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de service des employés privés et par la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

Toutefois, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, économiques et touristiques à l'étranger est fixé par voie de règlement grand-ducal.

Par dérogation à l'alinéa précédent, entre les dates d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et du règlement grand-ducal visé à l'alinéa précédent, le personnel concerné est soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 18.- Attribution du produit des amendes et confiscations

La loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive est remplacée pour l'année 2007 par les dispositions suivantes:

“Le produit des amendes et des confiscations en matière répressive reste acquis à l'Etat à concurrence de quatre-vingt-dix pour cent. Cinq pour cent du produit sont répartis entre les communes du pays pour contribuer à leurs charges de police et de bienfaisance publique. Les cinq pour cent restants sont répartis par le gouvernement entre tous les fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale qui ont donné des preuves réelles de leur zèle, de leur intelligence et de leurs capacités dans l'accomplissement habituel des devoirs de leur service.

Toutefois, les deux montants à répartir ne peuvent être inférieurs à 150.000 €”

Art. 19.- Dispositions concernant la sécurité sociale

Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 16, paragraphe (7) ci-avant, le Fonds national de solidarité et la Caisse nationale des prestations familiales ne peuvent ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2007 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de l'Etat à ces dépenses que sur autorisation préalable des membres du gouvernement compétents, le Ministre du Budget entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat**Art. 20.- Indemnités pour pertes de caisse**

Le Ministre du Budget peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses, accorder aux comptables de l'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

Art. 21.- Mode de paiement de certaines indemnités spéciales

Le Gouvernement en conseil peut autoriser le paiement par avances des indemnités spéciales énumérées ci-après:

- indemnités pour leçons supplémentaires dans l'enseignement postprimaire et supérieur;
- prime de 30 points indiciaires allouée aux fonctionnaires en activité auprès du service du contrôle de la circulation aérienne auprès de l'administration de l'aéroport de Luxembourg;

- prime pour sujétions particulières de 12 points indiciaires allouée dans les conditions et selon les modalités définies par le Gouvernement en conseil à certaines catégories d'expéditionnaires administratifs ou techniques et employés de l'administration des bâtiments publics, de l'administration des ponts et chaussées, de l'administration des services techniques de l'agriculture, de l'administration de la gestion de l'eau, de l'administration de l'environnement et de l'administration des eaux et forêts.

Art. 22.- Avances: marchés à caractère militaire

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

Art. 23.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane

Au cours de l'exercice 2007 les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes. Si, à la clôture définitive de cet exercice, les dépenses excèdent encore les recettes, le surplus est reporté à l'exercice suivant. Un pareil report est également opéré en cas d'excédent des recettes sur les dépenses.

Art. 24.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Au cours de l'exercice 2007, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération du personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 25.- Recettes et dépenses pour ordre: stockage public de produits agricoles

(1) Les recettes et les dépenses effectuées par les organismes d'intervention dans le cadre du stockage public de produits agricoles pour le compte des communautés européennes peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre pour autant qu'elles concernent directement soit l'achat soit l'écoulement des mêmes produits.

(2) Au cours de l'exercice 2007, les dépenses pour ordre concernant les opérations visées au paragraphe précédent peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes. Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant. Un pareil report est également opéré en cas d'excédent des dépenses sur les recettes.

Art. 26.- Recettes et dépenses pour ordre: interventions financières des fonds de financement des dépenses agricoles

(1) Au cours de l'exercice 2007, les recettes et les dépenses effectuées pour le compte des communautés européennes à titre de dépenses agricoles peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice 2007, les dépenses pour ordre concernant les opérations visées au paragraphe précédent peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes. Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant. Un pareil report est également opéré en cas d'excédent des dépenses sur les recettes.

Art. 27.- Recettes et dépenses pour ordre: intervention financière des fonds structurels, interventions financières diverses de l'Union européenne

(1) Les recettes et les dépenses effectuées par les autorités luxembourgeoises dans le cadre de l'application de l'intervention financière des fonds structurels communautaires sont imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant.

(3) Les dispositions prévues aux paragraphes (1) et (2) ci-avant s'appliquent également aux recettes en provenance de l'Union européenne ainsi qu'aux dépenses afférentes en relation avec le système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation et en relation avec des projets dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

(4) Les dispositions prévues aux paragraphes (1) et (2) ci-avant s'appliquent également aux recettes en provenance de l'Union européenne ainsi qu'aux dépenses afférentes en relation avec les programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen.

(5) Les dispositions prévues aux paragraphes (1) et (2) ci-avant s'appliquent également aux recettes en provenance de l'Union européenne ainsi qu'aux dépenses afférentes en relation avec l'exercice européen EULUX 2007 dans le domaine des services de secours.

Art. 28.- Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants

Le produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds pour l'emploi peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 29.- Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du Service national de santé au travail.

A. (1) Le paiement par l'Etat des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

B. (1) Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées et de l'établissement public dénommé Service national de santé au travail.

Art. 30.- Recettes et dépenses pour ordre: Projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale, cogérés par l'Inspection générale de la sécurité sociale.

(1) Le paiement par l'Etat de la quote-part du Grand-Duché de Luxembourg des frais de personnel et de gestion pour la prise en charge des projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale, cogérés par l'Inspection générale de la sécurité sociale, ainsi que le remboursement par la Commission européenne des montants en question, peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des frais de personnel et de gestion des projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Chapitre F - Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 31.- Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

(I) Sont prorogées avec effet au 1er janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2007:

1. les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi;

2. les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu;

3. les dispositions des articles 36 et 37 de la loi du 19 décembre 1983 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1984.

(II) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'Etat et des établissements publics sont à charge du fonds pour l'emploi, institué par la loi modifiée du 30 juin 1976.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 32.- Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2007

I) Dotation

(1) Le fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988 est doté pour l'année 2007 d'après les règles suivantes:

1. un montant de 18 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;

2. un montant de 10 pour cent du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de cette taxe;

3. un montant de 20 pour cent du produit de la taxe sur les véhicules routiers;

4. un montant forfaitaire de 23.523.000 euros.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 2007, sans qu'il soit fait de distinction d'exercice.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée visé au paragraphe précédent, sous 2., est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année 2007, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe et de la contribution assise sur le produit national brut.

II) Répartition

(1) La dotation est répartie entre les communes d'après les règles suivantes:

Une somme de 99.157 euros est allouée à chaque commune.

Une somme supplémentaire de 18.592 euros est attribuée à la commune pour chaque conseiller

communal dépassant le nombre de 7. Le nombre de conseillers à prendre en considération est celui prévu à l'article 184 de la loi électorale du 18 février 2003 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

(2) Le solde est réparti à raison de:

1. 65 pour cent entre les communes d'après leur population;

2. a) 9,75 pour cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2004;

b) 5,25 pour cent au prorata de la surface des terrains relatifs aux propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2004;

3. 20 pour cent entre les communes à titre d'allocation régionale en fonction de la population multipliée par le degré d'urbanisation de la commune, ce degré étant défini par le rapport entre la densité de la population de chaque commune et la densité moyenne du pays.

4. On entend aux termes du présent paragraphe

- par densité le rapport entre la population et la superficie du territoire;
- par population la population de résidence la plus récente calculée par le service central de la statistique et des études économiques;
- par superficie celle publiée par le service central de la statistique et des études économiques.

(3) 1. A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel revenant à chaque commune dans le cadre du fonds communal de dotation financière sont versées aux communes. Toutefois une première avance peut être versée en début du premier trimestre. Le montant des avances est déterminé pour chaque trimestre par le Ministre ayant le budget dans ses attributions. La répartition de ces avances entre les communes est faite par le Ministre de l'Intérieur, conformément aux dispositions des sections (1) et (2) qui précèdent.

2. Après la fin de l'année, le Ministre de l'Intérieur détermine sur la base des dispositions des sections (1) et (2) ci-avant les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu du paragraphe I. de la présente section.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article 76 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat les avances trimestrielles ainsi que les versements définitifs dont question aux alinéas qui précèdent sont imputés sur le même exercice que celui sur lequel ont été imputées les alimentations du fonds y relatives.

III) Divers

L'article 38, de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, est modifié comme suit:

1. A la section II, les paragraphes (1) à (3) sont remplacés par le texte suivant:

"(1) Le fonds est alimenté par

- 1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,
- 2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers,
- 4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'intérieur.

(2) On entend par produit net de la taxe de consommation sur l'alcool au sens du présent article les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année de référence, sans qu'il ne soit fait de distinction d'exercice, déduction faite des restitutions et décharges de la taxe effectuées pendant la même année.

(3) Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année de référence, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe.

Les parties visées au paragraphe (1), points 2° et 3°, sont celles déterminées annuellement dans le cadre de la dotation du présent fonds au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe sur les véhicules routiers. "

2. À la section IV, l'année 2006 est remplacée par l'année 2007."

Art .33.- Fonds communal de péréquation conjoncturale

(1) Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2007 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2006 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent, aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2007, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2005.

Art. 34.- Infrastructures pour l'éducation précoce

(1) Au cours de l'exercice budgétaire 2007, le Gouvernement est autorisé à participer au financement des infrastructures communales réalisées dans l'intérêt de l'accueil des classes de l'éducation précoce. La participation financière de l'Etat est fixée à 50 % du coût éligible sans pouvoir dépasser un montant plafond fixé par règlement grand-ducal.

(2) Les aides sont versées dans la limite des crédits budgétaires.

(3) Les conditions et modalités d'allocation de cette participation financière peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 35.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.- Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2007, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs :

- Institut viti-vinicole Remich (cave crémant)	5.475.000 euros
- Dépôt Musée d'Histoire à Bertrange (FAPRAL)	4.800.000 euros
- Garage central pour les forces de l'ordre	7.400.000 euros
- Unité de sécurité Dreibern	5.705.000 euros
- Eaux et Forêts Ellergonn (1ère phase)	4.405.000 euros
- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation	2.500.000 euros

- Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: réhabilitation de l'immeuble	6.900.000 euros
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports	5.440.000 euros
- Château de Roebé Larochette	3.950.000 euros
- Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons	7.200.000 euros
- Maison d'enfants à Schifflange: extension	946.400 euros
- Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange	4.600.000 euros
- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes)	2.402.000 euros
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	1.785.000 euros
- Centre Marienthal: travaux d'infrastructure	2.850.000 euros
- INS Luxembourg : réfection de la pelouse et modernisation du hall omnisports	7.166.250 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig : réfection toitures plates et béton mur d'enceinte	5.000.000 euros
- Musée «A Possen» Bech-Kleinmacher: transformation	2.043.000 euros
- Château de Schoenfels: centre d'accueil et atelier thérapeutique	3.800.000 euros
- Police grand-ducale Strassen : nouvelle construction	2.000.000 euros
- Stand de tir Reckenthal : extension	6.500.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig : mesures de sécurité	5.000.000 euros
- Administration de l'Eau Diekirch : Hôtel du Midi	2.000.000 euros
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg	2.000.000 euros
- Centre de recherche public-Santé: pavillon provisoire	7.000.000 euros
- Ferme Casel Givenich	1.809.400 euros
- Caserne Herrenberg: réhabilitation des infrastructures techniques	5.000.000 euros

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- ISERP Walferdange: modernisation	4.721.500 euros
- Lycée Robert Schuman: bibliothèque, cafétéria, structures d'accueil, parking et alentours	6.600.000 euros
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette	4.900.000 euros
- Athénée: réhabilitation salle des fêtes	7.385.000 euros
- Lycée technique Michel Lucius : nouvelle aile et salles de classes	4.500.000 euros
- Lycée technique des Arts et Métiers : réhabilitation cuisine et extension structure d'accueil	6.500.000 euros
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher (ancien bât.): mesures de sécurité	6.700.000 euros
- Lycée technique Ettelbruck et CNFPC Ettelbruck: salle des sports provisoire dans CHNP	2.400.000 euros
- I.S.T.: bâtiment des laboratoires	1.500.000 euros
- Piscine olympique Kirchberg : rénovation façades vitrées et vestiaires	4.850.000 euros
- Lycée technique hôtelier Diekirch : mise en conformité cuisine	1.800.000 euros
- Lycée technique hôtelier Diekirch: salle des sports	3.000.000 euros
- Lycée technique Michel Lucius : démolition aile caduque	750.000 euros

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- CHNP Ettelbruck: remise en état	3.600.000 euros
- Femmes en détresse : immeuble rue Rollingergrund, 153, Luxembourg	3.850.000 euros
- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz	3.200.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal : aménagements	3.700.000 euros
- CIPA Niederkorn : transformation, adaptation au projet SERVIOR	2.400.000 euros
- Foyer Eislécker Héem Lullange : transformation	3.500.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff	3.070.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Schifflange	4.000.000 euros
- Kräizbiert Dudelage : mise en conformité Centre Emile Mayrisch	2.000.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère	1.800.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne	1.200.000 euros
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre	1.500.000 euros
- Domaine Thermal Mondorf : mise en conformité de la cuisine centrale	1.500.000 euros

Art. 36.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2007, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs:

- Justice de paix Esch/Alzette
- 3^{ième} bâtiment administratif Kirchberg (Bâtiment Konrad Adenauer)
- Centre Marienthal
- Centre Hollenfels
- Ateliers Bâtiments publics à Bertrange-Bourmicht
- Caserne Herrenberg: agrandissement, transformation, rénovation
- Bâtiment Schuman : transformation pour les besoins de la Bibliothèque Nationale
- Rond Point Gluck : immeuble pour les besoins de l'administration des services de secours
- Centre de Recherche Public-Santé
- Centre de Recherche et d'Etudes Robert Schuman : extension
- Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettelbruck : extension et mise en conformité
- Laboratoire médecine vétérinaire et médecine légale (2^{ième} phase)
- Laboratoire pour l'ASTA
- Centre de conférence Kirchberg (2^{ième} extension)
- Centre d'intervention (service incendie et sauvetage) Findel
- Cité policière, Verlorenkost
- Ponts et Chaussées à Remich: ateliers
- Cour des Comptes de l'UE (2^{ième} extension)
- Cour de Justice de l'U.E. : mise en conformité des bâtiments annexes A, B et C
- Cour des Comptes, Avenue Monterey : extension
- Nouveau Centre pénitentiaire

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- CNFPC Helfent/Bertrange
- Lycée technique agricole Ettelbruck: extension
- Lycée technique Ettelbruck: nouvelle annexe
- Lycée technique Bonnevoie: extension et mise en état
- Lycée technique pour professions de santé Luxembourg
- Nouveau Lycée à Junglinster
- Centre de Logopédie
- Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette (aile des sports)
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck Diekirch : extension
- Lycée technique Mathias Adam : modernisation bâtiment Jenker
- Lycée technique Pôle nord
- Lycée Pôle sud-est
- Lycée Pôle sud
- Lycée technique Michel Lucius Luxembourg
- Uni Luxembourg
- Athénée: rénovation
- Neie Lycée Mersch
- Lycée technique du Centre
- Institut d'Etudes éducatives et sociales Mersch
- Lycée technique place V. Hugo à Esch/Alzette
- Deuxième Ecole Européenne

- Lycée "Nordstad"
- Lycée classique Echternach : salle des sports
- Lycée technique du Centre: salle des sports et réfectoire cuisine
- Uni Luxembourg: transformation Ecole Américaine

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- C.I.P.A. à Mertzig
- Maison de soins à Vianden : remise en état
- Barrage de Rosport : assainissement
- Barrage d'Esch-sur-Sûre : évacuateur de crues
- C.I.P.A. et Maisons de soins à Echternach
- C.I.P.A. à Bofferdange
- C.I.P.A. à Bofferdange: cuisine centrale
- Internat socio-familial (anc. CNA) Dudelange
- Maison à appartements, rue des Archiducs

Art. 37.- Fonds du Rail – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2007, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds du Rail les frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau ferré existant.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette
- Gare périphérique de Cessange (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des projets 1 et 2 (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Cessange)
- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Bettembourg
- Gare périphérique de Howald (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des projets 4 et 5 (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Howald)
- Installation d'un nouveau Poste Directeur pour la Gare de Luxembourg
- Réaménagement de la Gare de Luxembourg avec les têtes Sud et Ouest (sans les projets 3 et 6)
- Extension du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg (tram léger)
- Gare périphérique de Kirchberg (LUXEXPO)
- Tunnel de raccordement en direction d'Oberkorn
- Optimisation ligne Kleinbettingen (modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes dans le cadre du projet Eurocap Rail)
- Gare de Differdange. Renouvellement et modernisation des installations fixes
- Gare de Luxembourg. Reconstruction d'un passage supérieur (rue d'Alsace)
- Ligne du Nord. Reconstruction d'un pont-rivière (Ettelbruck)
- Aménagement d'une voie d'évitement à Michelau

Art. 38.- Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2007, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les dépenses d'investissement concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissement concernant les travaux de construction, des équipements techniques et des équipements de la voirie ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

- Pénétrante de Differdange	5.200.000 euros
- N34 à Bertrange – section médiane + Giratoire: "Rue de l'Industrie/N34" à Bertrange	6.100.000 euros
- Reconstruction du pont sur l'Alzette à Hesperange (OA 753)	2.500.000 euros
- Pont sur la Sûre à Moestroff (OA174)	1.850.000 euros
- Pont frontalier sur la Moselle à Remich (OA39)	1.450.000 euros
- Réhabilitation du pont sur les CFL à Schieren (OA 127)	1.410.000 euros

Art. 39.- Dispositions concernant le Fonds des Routes.- Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2007, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruits concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

- Liaison Micheville [A4]
- Echangeur de Burange [A13–N31]
- Echangeur de Pontpierre [A4–N13]
- Echangeur de Hesperange [A3–CR231]
- Elargissement des autoroutes A3/A6
- Route de liaison A7/A6 dite « Tangente Ouest » [CR101–CR102–N12–N6]
- Liaison Strassen-Nord [N6–CR181/A6]
- Elargissement du viaduc de la Haute-Syre sur l'A1
- Réaménagement des aires de service
- Amélioration de la sécurité du réseau autoroutier
- Modernisation des tunnels existants (exemples: sorties de secours tunnels St Esprit et Howald, ventilation tunnel Howald)
- Pont Adolphe à Luxembourg [N2]
- Contournement de Bascharage – Dippach [N5/E44]
- Pénétrante de Differdange [N32]
- Contournement de Niederfeulen et d'Ettelbruck [N15]
- Contournement de Junglinster [N11/E29]
- Contournement d'Echternach – tronçon N10-N11/E29 dit « Voie Charly »
- Contournement de Bous 2e tronçon N2/E29-N28
- Contournement de Remich [N2/E29–N16]
- Contournement-Nord de Differdange [N31] avec déviation du CR175
- Contournement de Troisvierges [N12]
- Contournement de Hosingen [N7/E421]
- Transversale de Clervaux [N7–N18]
- Descente vers la vallée de l'Alzette [CR181–N7]
- Boulevard de Merl [N6–N5–A4–N4]
- Boulevard Cloche d'Or [A3 (rond-point Glück)–N4]
- Rue Raiffeisen [CR231]
- Extension du CITA sur la voirie annexe
- Viaducs de Lultzhausen et d'Insenborn [N27 sur le lac d'Esch-sur-Sûre]
- Pont frontalier à Grevenmacher [N10a sur la Moselle]
- Nouvel accès SIDOR [CR169–N4/A4]
- Raccordement de l'échangeur de Merttert à la N1 et au Port de Merttert, y compris le nouveau pont frontalier

Art. 40.- Fonds d'entretien et de rénovation**Création du fonds**

I.- Il est institué sous la dénomination de "fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat" un fonds spécial, appelé par la suite "le fonds".

Le fonds est placé sous l'autorité du ministre ayant dans ses attributions les travaux publics, dénommé ci-après "le ministre".

Objet et champ d'application du fonds

II.- Le fonds a pour objet:

- a) l'entretien, la maintenance et la remise en état des immeubles bâtis de l'Etat;
- b) la rénovation, la transformation et la mise en conformité de ces immeubles.

Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

III.- Le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du fonds les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi pour les projets qui dépassent le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Alimentation du fonds

IV.- Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

Gestion du fonds

V.- Il est créé un comité de gestion du fonds chargé de conseiller le ministre, placé sous l'autorité du ministre, composé de:

- cinq délégués du ministre dont deux délégués de l'Administration des Bâtiments Publics;
- un délégué du ministre ayant dans ses attributions le budget.

Le comité est présidé par un délégué du ministre.

Un règlement grand-ducal précise les modalités de fonctionnement de ce comité.

VI.- Le comité de gestion a pour mission:

- la planification pluriannuelle des dépenses du fonds;
- l'ajustement du rythme des dépenses aux disponibilités financières du fonds;
- la coordination des projets;
- la présentation d'un rapport annuel sur l'exécution et le financement des travaux.

VII.- Le comité de gestion peut recueillir tous les renseignements nécessaires à l'appréciation des dossiers qui lui sont soumis et se faire assister par des experts.

Chapitre I - Dispositions diverses

Art. 41.- Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs.

L'Etat est autorisé à inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble subventionné en vertu des articles 51.2.51.005; 51.2.51.006; 51.2.51.040 et 51.2.52.000 des tableaux annexés à la présente loi budgétaire.

L'Etat se libérera de son engagement relatif à la participation financière après l'inscription de cette hypothèque. Sa radiation est faite par le conservateur des hypothèques sur requête du ministre compétent. Les formalités relatives à l'inscription et à la radiation de l'hypothèque ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sauf le salaire des formalités hypothécaires qui est à charge du bénéficiaire de la participation étatique.

Art. 42.- Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales

L'article 35 de la loi du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002 et relatif au fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales est modifié comme suit :

I. Le paragraphe (4) est modifié comme suit :

« Disposition concernant les frais d'étude et lignes de crédit :

Pour l'exercice 2007, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge du fonds la participation de l'Etat aux frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation, du dossier projet de loi ainsi que les intérêts débiteurs des lignes de crédit, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous :

- construction d'un CIPA, Sanem
- extension du CIPA, Berbourg
- construction d'un CIPA, Contern
- construction et transformation d'un CIPA, Rumelange
- construction d'un CIPA, Diekirch
- transformation du CIPA Fondation Pescatore, Luxembourg
- construction et transformation d'une Maison de Soins, Differdange
- construction et transformation d'une Maison de Soins, Hamm
- construction d'une structure d'accueil pour personnes handicapées, Mondorf

Par projet, les dépenses pour frais d'études et lignes de crédit ne peuvent pas dépasser le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ».

Art. 43.- Constitution de services de l'Etat à gestion séparée

Les administrations suivantes sont constituées comme services de l'Etat à gestion séparée:

I. Administrations dépendant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:

- Musée national d'histoire et d'art;
- Musée national d'histoire naturelle;
- Centre national de l'audiovisuel.

II. Administration dépendant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle:

- Centre de Logopédie;
- Athénée de Luxembourg;
- Lycée classique et lycée technique de Diekirch;
- Lycée classique d'Echternach;
- Lycée de garçons de Luxembourg ;
- Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg;
- Lycée Michel Rodange à Luxembourg;

- Lycée Hubert Clement d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg;
- Lycée technique agricole d'Ettelbrück;
- Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg;
- Lycée technique d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée technique d'Ettelbrück;
- Lycée du Nord;
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher;
- Lycée technique de Bonnevoie;
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch;
- Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg;
- Lycée technique Mathias Adam de Pétange;
- Lycée technique Nic. Biever à Dudelange;
- Lycée technique "Ecole de commerce et de gestion";
- Lycée technique pour professions de santé;
- Lycée technique du Centre de Luxembourg;
- Lycée technique Josy Barthel à Mamer;
- Lycée technique de Lallange;
- Lycée à Rédange;
- "Neie Lycée";
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales;
- Service des restaurants scolaires.

III. Administration dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:

- Commissariat aux affaires maritimes.

Art. 44.- Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2007.

I) Pour l'exercice 2007, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 mars de l'année suivante.

II) Pour l'exercice 2007, par dérogation à l'article 9 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

III) 1. Pour l'exercice 2007, par dérogation à l'article 72 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les fonds dont le comptable extraordinaire n'a pas fait emploi au 31 janvier de l'année qui suit celle qui donne sa dénomination à l'exercice sont reversés à la trésorerie de l'Etat pour le 15 février au plus tard.

2. Pour l'exercice 2007, par dérogation à l'article 73 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire rend compte de l'emploi de ses fonds à l'ordonnateur dans le délai indiqué dans la décision d'allocation des fonds et qui ne peut être postérieur au dernier jour du mois de février qui suit l'exercice sur lequel ils sont imputables.

Art. 45.- Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

Le Ministre ayant le budget dans ses attributions est autorisé à émettre, selon les besoins, en une ou plusieurs tranches, un emprunt pour un montant global de deux cents millions euros (200.000.000 euros).

Le produit d'une ou de plusieurs tranches de cet emprunt sera réparti comme suit:

Un montant de cent millions euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds des routes conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.

Un montant de 100 millions euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds du rail conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

Art. 46.- Dispositions concernant la loi modifiée du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement

L'article 11 de la loi modifiée du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement est remplacé par le libellé suivant:

« Art.11

Les fonds propres de la Société Nationale comprennent:

- (1) Une dotation de l'Etat au montant de 375 millions d'euros pouvant être libérée en tranches.
- (2) Les dons et legs pouvant échoir à la Société Nationale sous forme de valeurs mobilières.
- (3) L'avoir du compte de réserves visé à l'article 19 alinéa (2) de la présente loi. »

Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi

Art. 47.- Entrée en vigueur de la loi

La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 2007.

Budget des recettes

CHAPITRE Ier

RECETTES COURANTES

64.0 - Impôts directs

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
64 - MINISTERE DES FINANCES					
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)					
Section 64.0 - Impôts directs					
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	1.105.735.271	1.250.000.000	1.300.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	46.072.303	52.000.000	54.200.000
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	355.430.644	385.000.000	430.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	1.477.286.049	1.570.000.000	1.775.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.468.107	1.500.000	1.500.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	46.992.736	50.130.000	56.500.000
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	210.734.936	140.000.000	220.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune	164.642.301	100.000.000	100.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	-	45.000.000	25.000.000
37.023 (26.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	5.459.360	6.000.000	6.000.000
37.024 (38.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	1.029.770	450.000	600.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	12.041.250	12.000.000	16.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	-	40.000.000	25.000.000
Total de la section 64.0.....			3.426.892.727	3.652.080.000	4.009.800.000

64.1 - Impôts indirects

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 64.1 - Impôts indirects					
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	248.005	270.000	260.000
36.091 (36.09)	13.60	Taxe sur le loto	3.026.709	3.750.000	3.600.000
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	14.400.006	13.000.000	19.950.000
Total de la section 64.1.....			17.674.720	17.020.000	23.810.000
Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances					
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	790.789	300.000	300.000
16.070 (16.00)	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	2.050	12.000	2.000
36.100 (16.00)	01.22	Recettes du service de métrologie	16.875	25.000	18.000
38.000 (16.00)	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	12.000	7.200	7.200
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	-	100	100
Total de la section 64.2.....			821.714	344.300	327.300
Section 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					
28.001 (36.02)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	1.139.799	1.280.000	1.000.000
28.002 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	-	100	100
28.003 (16.00)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.243.948	1.250.000	1.350.000

64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
28.005 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	-	100	100
		Total de la section 64.3.....	2.383.747	2.530.200	2.350.200
Section 64.4 - Remboursements de dépenses					
11.350 (11.00)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.014.153	100	800.000
12.020 (12.14)	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	-	100	100
12.090 (12.21)	13.90	Ecostart: remboursements de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	-	198.000	242.000
14.380 (38.00)	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	267.143	250.000	280.000
		Total de la section 64.4.....	1.281.296	448.200	1.322.100
Administration des douanes et des accises Section 64.5 - Douanes et accises					
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	89.566	50.000	50.000
28.000 (36.02)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	3.871.173	2.000.000	3.000.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	812.715.985	915.000.000	940.000.000
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	139.346.395	140.000.000	135.000.000
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	47.483.488	50.800.000	55.000.000
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	3.261.064	3.400.000	3.100.000
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	31.067.810	34.000.000	28.000.000
36.021 (16.00)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	10.529.961	3.500.000	3.500.000

64.5 - Douanes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
36.022 (37.00)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	108.733	100.000	100.000
36.023 (36.02)	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	-	-	3.000.000
36.024 (36.02)	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	-	-	20.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets	530.328	550.000	550.000
36.071 (26.00)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	13.570	50.000	50.000
38.000 (16.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	88.620	80.000	90.000
38.050 (38.00)	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	51.227	25.000	30.000
39.001 (16.11)	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	5.333.257	4.500.000	5.500.000
Total de la section 64.5.....			1.054.491.177	1.154.055.000	1.176.990.000
Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9) Section 64.6 - Impôts, droits et taxes					
16.010 (16.11)	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	16.280.013	17.650.000	17.650.000
16.011 (16.11)	12.40	Aviation civile: taxes et redevances aéronautiques diverses	12.689	10.500	13.000
16.060 (16.13)	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	1.639.343	1.600.000	1.650.000
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	1.046.414.091	1.352.289.716	1.350.711.000
36.030 (36.04)	13.60	Droits d'hypothèques	15.647.574	14.000.000	20.500.000
36.031 (36.04)	13.60	Hypothèques: salaires	845.155	800.000	850.000
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	493.484.469	460.000.000	550.000.000
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement	160.642.088	150.000.000	185.000.000

64.6 - Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances	28.119.873	28.000.000	28.500.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	464.218	390.000	475.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	22.775	16.000	23.000
38.041 (16.00)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	4.400	6.500	5.000
38.050 (37.00)	13.60	Droits de timbre	11.980.875	12.000.000	12.000.000
38.051 (16.00)	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	-	1.895.000	1.895.000
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	1.885.972	2.000.000	3.830.000
Total de la section 64.6.....			1.777.443.535	2.040.657.716	2.173.102.000
Section 64.7 - Recettes domaniales					
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	367.541	400.000	600.000
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	46.344.551	40.000.000	46.000.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	410.362	472.000	450.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	730.509	1.052.000	1.000.000
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	13.790	13.000	18.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	2.210.475	2.200.000	2.200.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	4.262.562	3.691.900	3.165.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	216.169	40.000	150.000
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	2.743.776	2.743.776	2.744.000
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	2.324.269	2.366.500	2.044.000

64.7 - Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	67.735	74.250	84.250
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	20.316	29.000	30.000
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières	937	4.650	5.000
17.000 (13.00)	02.10	Vente de biens militaires durables	-	100	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	787.931	425.000	500.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	201.968	190.000	200.000
Total de la section 64.7.....			60.702.891	53.702.176	59.190.350
Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres					
12.320 (16.12)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	35.606	30.000	65.000
12.360 (16.12)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	1.969	6.000	5.400
12.361 (16.12)	10.10	Taxes de contrôle des semences	96.000	64.000	57.000
12.380 (16.12)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	233.736	230.000	230.000
14.380 (14.10)	07.33	Récupération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour intervention en cas de prévention de pollutions accidentelles des eaux	-	100	-
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	476.377	100.000	400.000
16.059 (16.12)	06.42	Recette provenant des participations aux frais des cours et programmes de formation en matière de sécurité et de santé des travailleurs	-	100	-
16.070 (16.00)	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	545.474	7.500.000	4.800.000
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: recettes diverses	-	200.000	-
16.074 (16.00)	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	61.979	50.000	50.000

64.8 - Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34.360 (16.00)	05.22	Recouvrement des frais d'entretien des personnes placées dans des établissements de cure	-	100	-
36.100 (38.10)	13.60	Droits en sus et amendes	5.205.058	4.000.000	5.000.000
36.101 (16.00)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	-	100	100
38.000 (16.00)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	190.515	150.000	190.000
38.001 (38.10)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	216.394	120.000	200.000
38.002 (16.00)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	-	2.500	2.500
38.003 (16.00)	10.10	Taxes de contrôle des viandes	362.533	400.000	400.000
38.004 (16.00)	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	-	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	-	100	100
38.050 (16.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	59.046	60.000	60.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	11.735.748	11.500.000	12.000.000
38.053 (38.00)	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte	39.484	40.000	40.000
38.054 (16.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	255.039	120.000	170.000
Total de la section 64.8.....			19.514.958	24.573.100	23.670.200
Section 64.9 - Remboursements					
12.360 (12.30)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	-	100	100

64.9 - Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.361 (12.30)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	-	100	100
12.380 (12.30)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	99.563	110.000	110.000
12.381 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	5.708	5.000	5.000
14.380 (38.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.017.334	1.370.000	1.220.000
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	-	100	100
Total de la section 64.9.....			1.122.605	1.485.300	1.335.300
Total du département 64.....			6.362.329.370	6.946.895.992	7.471.897.450

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
-11	Remboursements de dépenses de personnel	1.014.153	100	800.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	472.582	643.300	714.700
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.284.477	1.620.100	1.500.000
16	Vente de biens non durables et de services	79.611.272	80.559.676	83.405.250
17	Vente de biens militaires durables	0	100	100
28	Autres produits du patrimoine	7.244.819	5.145.200	6.050.200
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	0	100	0
36	Impôts indirects et prélèvements	2.813.571.455	3.173.924.816	3.333.184.100
37	Impôts directs	3.426.892.727	3.652.080.000	4.009.800.000
38	Autres transferts de revenus	25.018.656	26.422.600	27.113.100
39	Transferts de revenus de l'étranger	7.219.229	6.500.000	9.330.000
Total		6.362.329.370	6.946.895.992	7.471.897.450

65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
65 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR ET BUDGET					
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 - 65.8)					
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Communes, syndicats de communes et autres organismes im- plantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	2.469.210	2.750.000	2.500.000
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers fores- tiers et autres frais de débardage	750.120	6.500.000	8.295.000
11.302 (48.22)	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	-	-	8.000
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépen- ses de fonctionnement des installations d'éclairage rou- tier de la voirie de l'Etat	46.065	15.000	50.000
Total de la section 65.0.....			3.265.395	9.265.000	10.853.000
Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale					
11.310 (11.11)	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'acci- dent	-	6.000	3.000
11.312 (11.11)	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépi- nières domaniales et en zone verte	36.678	150.000	50.000
11.353 (47.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dé- penses de personnel et de pensions	44.168	350.000	50.000
16.000 (16.20)	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés commu- naux: participation au frais d'investissement pour l'im- plémentation d'un système intégré de gestion du person- nel de l'Etat	-	-	60.000

65.1 - Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34.310 (47.00)	06.12	Caisses de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	3.318.843	3.500.000	3.500.000
42.000 (11.00)	06.12	Caisses de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	-	25.000	25.000
42.001 (42.00)	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	768	30.000	25.000
42.002 (67.00)	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	898.657	8.500.000	1.000.000
Total de la section 65.1.....			4.299.114	12.561.000	4.713.000
Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	101.459	100.000	75.000
<i>Détail:</i>					
1) Remboursement des traitements des chefs de cantonnement (ingénieurs principaux et ingénieurs) (20% à charge de l'Etat)..... 75.000					
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	129.050	150.000	171.322
11.320 (11.00)	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	50.000	350.000	383.971
11.321 (11.00)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	1.347.367	1.400.000	1.459.182
11.322 (11.00)	05.22	Centre National Sportif et Culturel: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat	-	-	750.000
11.323 (11.00)	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	1.584.230	750.000	250.000
12.390 (12.30)	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	-	471.700	700.000
28.015 (27.10)	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	25.000.000	35.000.000	35.000.000

65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établ. pub.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
28.016 (28.20)	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	-	30.000.000	30.000.000
28.017 (28.20)	13.90	ILR: (Institut luxembourgeois de régulation) Part de l'Etat dans le bénéfice	-	20.000.000	20.000.000
38.000 (27.00)	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	-	100	100
42.310 (38.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	39.935	2.000	2.000
Total de la section 65.2.....			28.252.041	88.223.800	88.791.575
Section 65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières					
10.320 (16.00)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	189.284	100.000	200.000
11.320 (16.00)	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	33.218	350.000	35.000
11.321 (27.00)	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	-	100	100
11.330 (11.00)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	128.862	150.000	150.000
11.340 (11.00)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	31.766	32.150	32.955
16.000 (74.00)	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	-	10.000	1.000
16.010 (16.11)	12.20	SNCF (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	-	-	100.000
16.060 (16.13)	11.70	Cegedel: versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette	73.706	100	-
16.070 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés et quasi sociétés non-financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	-	1.000	1.000
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	-	1.000	1.000

65.3 - Remboursements versés par les sociétés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
28.000 (28.00)	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la redevance annuelle	1.000	1.000	1.000
38.000 (16.00)	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	145.945	225.000	250.000
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	37.324	20.000	50.000
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques	-	500.000	50.000
38.012 (38.10)	13.90	SNCF (Société nationale des chemins de fer): remboursements	-	-	100.000
Total de la section 65.3.....			641.105	1.390.350	972.055
Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires					
10.011 (16.12)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	3.032.117	2.500.000	2.500.000
11.010 (31.00)	13.90	Fonds pour l'emploi: remboursement relatif à l'occupation de jeunes au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire	-	100	-
16.000 (16.12)	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	3.813.004	3.400.000	3.600.000
16.034 (16.12)	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	3.394.296	3.000.000	3.300.000
16.040 (16.12)	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouvrés	291.998	300.000	300.000
16.041 (16.12)	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses	2.584.587	100	650.000
16.050 (16.12)	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	131.392	121.000	223.000
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	265.907	98.000	116.100
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.716.499	1.650.000	1.775.000

65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Extraits cadastraux.....	380.000		
		2) Mesurages pour le compte des communes et des particuliers.....	1.145.000		
		3) Vente de produits topographiques.....	250.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.775.000</i>		
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschen- hof): versement des recettes	184.552	150.000	180.000
16.054 (16.12)	08.10 08.20	AN (Archives nationales), BNL (Bibliothèque nationale), CNA (Centre national de l'audiovisuel) et CNL (Centre national de littérature): versement des recettes	110.145	15.000	280.850
16.056 (16.12)	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	43.767	5.000	50.000
16.058 (16.12)	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	1.747	1.500	2.000
16.059 (16.11)	04.10	Restaurants scolaires: versement des frais de repas pris par les élèves et autres recettes	2.833.588	1.611.000	-
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	248.170	140.000	275.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et rembour- sements	106.697	100.000	100.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	807.071	680.000	833.900
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recet- tes	209.657	550.000	210.000
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des re- cettes pour effets d'habillement	37.558	40.000	40.000
16.075 (16.00)	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du programme de distribution "Films made in Luxembourg"	184.813	125.000	-
16.079 (16.00)	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des re- cettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	34.920	35.000	38.000
16.080 (16.00)	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes	-	25.000	40.000
38.040 (16.00)	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	996.997	1.105.000	1.424.370
38.041 (37.00)	01.40	Département des affaires étrangères: versement des re- cettes et remboursements	822.321	1.000.000	1.000.000

65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
38.042 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	98.930	70.000	75.000
38.055 (16.00)	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	21.620	12.000	25.000
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	576.706	540.000	540.000
Total de la section 65.4.....			22.549.059	17.273.700	17.578.220
Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé					
27.000 (27.10)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	-	100	100
28.004 (27.10)	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	4.646	4.600	4.600
28.011 (28.20)	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	5.510.150	5.000.000	6.060.000
28.012 (28.20)	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	814.656	812.000	812.000
28.013 (28.20)	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	1.050.000	630.000	1.155.000
28.014 (28.20)	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende	23.379.203	25.000.000	66.500.000
28.016 (28.20)	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	31.500	30.240	141.750
28.017 (28.20)	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	10.245.229	9.328.000	5.000.000
28.018 (28.20)	11.30	Société du Port fluvial de Mertert SA: dividende	6.250	6.250	6.250
28.019 (28.20)	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	889.735	1.000.000	1.000.000
28.020 (28.20)	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	105.435	100	100
Total de la section 65.5.....			42.036.804	41.811.290	80.679.800

65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux					
10.000 (39.40)	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	1.765.294	1.000	1.000
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	149.892	75.000	150.000
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	550.818	250.000	550.000
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'UE: remboursement de frais de voyage et de réunions	-	1.000	1.000
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	332.241	1.000.000	500.000
11.361 (39.10)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	1.131.885	895.000	946.000
12.360 (39.10)	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	-	51.750	53.910
12.380 (39.40)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	-	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	284.115	325.000	420.000
16.045 (39.10)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	21.306	100	25.000
16.060 (39.10)	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radio-électriques établies sur le territoire du Grand-Duché	-	100	100
16.061 (39.10)	06.36	Commission Européenne: subsides dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre hommes et femmes	-	100	-
39.000 (39.10)	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	-	7.062	7.062
39.001 (39.10)	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	-	100	100
39.002 (39.10)	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	-	100	100

65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
39.003 (59.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	-	1.978.102	100
39.004 (16.00)	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	-	100	100
39.006 (39.10)	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement); remboursement de l'aide financière à la Turquie	4.579	100	2.500
39.007 (31.00)	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois"	-	38.870	38.870
53.000 (59.10)	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	4.080.505	4.087.000	4.150.000
Total de la section 65.6.....			8.320.635	8.710.584	6.845.942
Section 65.7 - Recettes d'exploitation					
10.002 (57.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	13.866	5.000	15.000
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	47.366.246	70.000.000	70.000.000
29.000 (96.00)	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	211.527	1.000.000	100.000
38.000 (38.50)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	-	25.000	1.000
Total de la section 65.7.....			47.591.639	71.030.000	70.116.000
Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
10.000 (12.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	4.303.190	5.000.000	5.000.000
10.001 (12.00)	13.90	Remboursements sur note de crédit	8.565	20.000	10.000
10.002 (34.00)	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	5.173	5.000	5.000

65.8 - Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
10.003 (39.00)	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	40.878	1.000	1.000
10.010 (16.20)	13.90	Recettes diverses non ventilées	471.923	20.000.000	1.000.000
16.000 (16.20)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de frais de repas pris par les élèves au LTH (Lycée technique hôtelier Alexis Heck)	599	-	-
16.040 (33.00)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	2.294.515	1.500.000	2.500.000
16.050 (16.12)	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	-	100	100
38.000 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	1.322	2.000	2.000
38.001 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	6.601	2.000	7.000
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	-	100	100
38.053 (38.00)	08.10	Dons et produits de successions en faveur de la protection civile	25.160	100	-
Total de la section 65.8.....			7.157.926	26.530.300	8.525.200
Total du département 65.....			164.113.718	276.796.024	289.074.792

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
10	Recettes non ventilées	9.830.290	27.632.000	8.732.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	8.870.964	15.259.350	16.360.530
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	46.065	538.550	804.010
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	284.115	325.000	420.000
16	Vente de biens non durables et de services	19.390.494	13.559.100	14.702.050
26	Intérêts de créances	47.366.246	70.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0	100	100
28	Autres produits du patrimoine	67.037.804	126.812.190	165.680.700
29	Intérêts imputés en crédit	211.527	1.000.000	100.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.318.843	3.500.000	3.500.000
38	Autres transferts de revenus	2.156.220	2.961.300	2.984.570
39	Transferts de revenus de l'étranger	581.285	2.564.434	588.832
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	939.360	8.557.000	1.052.000
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	4.080.505	4.087.000	4.150.000
Total		164.113.718	276.796.024	289.074.792

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
10	Recettes non ventilées	9.830.290	27.632.000	8.732.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	9.885.117	15.259.450	17.160.530
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	518.647	1.181.850	1.518.710
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.568.592	1.945.100	1.920.000
16	Vente de biens non durables et de services	99.001.766	94.118.776	98.107.300
17	Vente de biens militaires durables	0	100	100
26	Intérêts de créances	47.366.246	70.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0	100	100
28	Autres produits du patrimoine	74.282.623	131.957.390	171.730.900
29	Intérêts imputés en crédit	211.527	1.000.000	100.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.318.843	3.500.100	3.500.000
36	Impôts indirects et prélèvements	2.813.571.455	3.173.924.816	3.333.184.100
37	Impôts directs	3.426.892.727	3.652.080.000	4.009.800.000
38	Autres transferts de revenus	27.174.876	29.383.900	30.097.670
39	Transferts de revenus de l'étranger	7.800.514	9.064.434	9.918.832
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	939.360	8.557.000	1.052.000
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	4.080.505	4.087.000	4.150.000
Total		6.526.443.088	7.223.692.016	7.760.972.242

Budget des recettes

CHAPITRE II

RECETTES EN CAPITAL

94.1 - Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
94 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 94.1 - Autres recettes en capital					
56.000 (56.10)	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	-	100	100
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession	44.057.046	45.000.000	50.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	21.085	50.000	50.000
58.010 (51.00)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	10.306	100	100
58.031 (80.00)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	286.758	150.000	150.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	710.288	2.000.000	1.000.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	1.195.059	5.000.000	1.000.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables	273.095	150.000	150.000
Total de la section 94.1.....			46.553.637	52.350.200	52.350.200
Total du département 94.....			46.553.637	52.350.200	52.350.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
56	Impôts en capital	44.057.046	45.000.100	50.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	21.085	50.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	297.064	150.100	150.100
76	Vente de terrains et de bâtiments	1.905.347	7.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	273.095	150.000	150.000
Total		46.553.637	52.350.200	52.350.200

95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
95 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR ET BUDGET					
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 - 95.1)					
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie					
58.030 (97.00)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	6.147.637	100	100
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financière internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	-	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	-	100	100
96.001 (96.11)	01.23	Emission de certificats de trésorerie	-	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	82.477	100	100
Total de la section 95.0.....			6.230.114	500	500
Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
11.311 (67.00)	06.12	Caisses de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	10.584.407	5.000.000	15.000.000
12.370 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator)	-	100.000	100
12.371 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	54.540	48.000	48.000
17.000 (59.11)	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	-	100	100
53.360 (53.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	8.618.698	6.500.000	8.000.000

95.1 - Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
59.000 (59.11)	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	864.874	10.344.030	4.300.000
86.030 (86.40)	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	29.950.685	30.000.000	1.000.000
		Total de la section 95.1.....	50.073.204	51.992.130	28.348.200
		Total du département 95.....	56.303.318	51.992.630	28.348.700

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	10.584.407	5.000.000	15.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	54.540	148.000	48.100
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	8.618.698	6.500.000	8.000.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	6.147.637	100	100
59	Transferts de capital à l'étranger	864.874	10.344.030	4.300.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de partici- pations dans les entreprises et institutions financières	29.950.685	30.000.000	1.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
Total		56.303.318	51.992.630	28.348.700

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes en capital**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	10.584.407	5.000.000	15.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	54.540	148.000	48.100
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	8.618.698	6.500.000	8.000.000
56	Impôts en capital	44.057.046	45.000.100	50.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	21.085	50.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	6.444.701	150.200	150.200
59	Transferts de capital à l'étranger	864.874	10.344.030	4.300.000
76	Vente de terrains et de bâtiments	1.905.347	7.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	273.095	150.000	150.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	29.950.685	30.000.000	1.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
Total		102.856.955	104.342.830	80.698.900

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes courantes et en capital

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
10	Recettes non ventilées	9.830.290	27.632.000	8.732.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	20.469.524	20.259.450	32.160.530
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	573.187	1.329.850	1.566.810
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.568.592	1.945.100	1.920.000
16	Vente de biens non durables et de services	99.001.766	94.118.776	98.107.300
17	Vente de biens militaires drables	-	200	200
26	Intérêts de créances	47.366.246	70.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	74.282.623	131.957.390	171.730.900
29	Intérêts imputés en crédit	211.527	1.000.000	100.000
-34	Remboursements de transferts de revenus au ménages	3.318.843	3.500.100	3.500.000
36	Impôts indirects et prélèvements	2.813.571.455	3.173.924.816	3.333.184.100
37	Impôts directs	3.426.892.727	3.652.080.000	4.009.800.000
38	Autres transferts de revenus	27.174.876	29.383.900	30.097.670
39	Transferts de revenus à l'étranger	7.800.514	9.064.434	9.918.832
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	939.360	8.557.000	1.052.000
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	12.699.203	10.587.000	12.150.000
56	Impôts en capital	44.057.046	45.000.100	50.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	21.085	50.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	6.444.701	150.200	150.200
59	Transferts en capital à l'étranger	864.874	10.344.030	4.300.000
76	Vente de terrains et bâtiments	1.905.347	7.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	273.095	150.000	150.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	29.950.685	30.000.000	1.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
Total		6.629.300.043	7.328.034.846	7.841.671.142

Budget des dépenses

CHAPITRE III

DEPENSES COURANTES

Remarques générales

- 1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers) **et pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

- 2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 22.06.1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 22.06.1963 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des ouvriers".

- 3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi du 22 juillet 2002 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 668,46 points pour toute l'année 2007.
- 4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés directement à l'échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 668,46 points pour toute l'année 2007.

00.0 - Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
00 - MINISTERE D'ETAT					
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc					
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	946.350	980.097	994.241
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.741.193	3.957.361	4.185.296
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	575.082	595.590	595.590
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.122.723	1.193.766	1.217.533
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	211.020	215.871	215.871
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	739.000	877.467	788.320
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	137.832	142.799	144.753
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	139.282		
		3) Charges sociales patronales.....	4.064		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	144.753		
		Total de la section 00.0.....	7.473.200	7.962.951	8.141.604
Section 00.1 - Chambre des Députés					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés	24.966.790	26.534.550	26.613.913
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif).....	1.000.000	1.212.471	1.151.994
		Total de la section 00.1.....	25.966.790	27.747.021	27.765.907

00.2 - Cours des Comptes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 00.2 - Cour des Comptes					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	3.459.196	3.421.909	3.525.530
Total de la section 00.2.....			3.459.196	3.421.909	3.525.530
Section 00.3 - Conseil d'Etat					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	477.573	533.500	553.361
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	519.363		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.047		
		3) Charges sociales patronales.....	21.509		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	553.361		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	143.890	155.245	164.739
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	135.364		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.969		
		3) Charges sociales patronales.....	18.888		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		Total.....	164.739		
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	54.933	57.462	58.665
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	49.492		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.299		
		3) Charges sociales patronales.....	6.874		
		Total.....	58.665		
11.100 (11.40)	01.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	412	632	540
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.254.862	1.729.320	1.365.908
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.015	5.000	5.000

00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	37.051	46.400	36.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.600		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	8.500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	700		
		4) Consommables bureautiques.....	2.100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	12.100		
		<u>Total.....</u>	<u>36.500</u>		
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	19.840	37.500	26.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....	10.000		
		2) Frais téléphoniques.....	7.000		
		4) Téléx et téléfax.....	500		
		8) Abonnements Internet.....	8.900		
		<u>Total.....</u>	<u>26.400</u>		
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	27.302	45.000	35.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Location.....	35.400		
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	25.049	81.400	94.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	3.000		
		2) Entreprise de nettoyage.....	50.000		
		3) Eau, gaz, électricité, taxes.....	40.000		
		4) Divers.....	1.400		
		<u>Total.....</u>	<u>94.400</u>		
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	1.308	110.000	30.000
12.300 (12.13)	01.10	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice)	15.638	47.000	76.000
24.010 (12.12)	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères	-	500	250

00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	1.000	1.000	1.000
		Total de la section 00.3.....	2.060.873	2.849.959	2.448.163
Section 00.4 - Gouvernement					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	6.140.156	8.633.995	8.759.274
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			8.409.312
		3) Charges sociales patronales.....			259.914
		4) Allocations de repas.....			90.048
		Total.....			8.759.274
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	196.983	230.000	210.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	696	2.000	1.500
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	32.133	40.000	36.000
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.299.434	300.000	300.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225.766	1.300.000	1.300.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	17.405	11.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			2.000
		2) Réparations et entretien.....			5.000
		3) Carburant et lubrifiants.....			5.000
		Total.....			12.000
12.021 (12.14)	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.333	8.200	8.052
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.052
		3) Réparation et entretien.....			5.000
		Total.....			8.052
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	15.447	16.000	15.500

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 15.500			
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau	3.528	3.700	3.700
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.700			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.110.352	900.000	900.000
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audio- visuels. (Crédit non limitatif).....	73.581	90.000	90.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	35.358	37.000	53.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 12.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 29.000			
		3) Chauffage..... 11.000			
		9) Divers..... 1.000			
		<i>Total</i> 53.000			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	373.435	200.000	250.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	498.608	500.000	500.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	460.695	560.000	450.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	1.142.362	1.275.000	1.275.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.826.413	6.000.000	6.000.000
12.134 (12.16)	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires télé- phoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.800	75.000	75.000
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses	978	1.400	1.300
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	453.751	470.350	476.538

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.310 (34.00)	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.782	10.000	10.000
12.315 (12.12)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	10.851	13.000	12.500
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.511.578	2.000.000	2.000.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	273.420	350.000	350.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	884.628	1.250.000	1.100.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	56.730	87.000	73.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres	400.000	550.000	550.000
12.344 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	10.517	20.000	17.000
12.345 (12.14)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	36.511	45.000	45.000
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	170.890	200.000	195.000
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses	-	20.000	17.000
12.348 (12.30)	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	38.073	70.000	60.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	298.326	50.000	50.000
12.356 (12.30)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	1.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
12.375 (12.30)	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	44.645	70.000	62.000

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation. (Sans distinction d'exercice)	156.476	172.000	155.000
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	6.700	103.463	93.463
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	470.000	480.000	430.000
33.015 (33.00)	08.40	Subside de fonctionnement au conseil de presse	86.763	-	-
33.016 (33.00)	08.40	Participation de l'Etat au profit de l'association de la presse interrégionale	10.000	-	-
33.017 (33.00)	01.10	Subventions au profit d'institutions et de fondations internationales	25.000	-	-
33.019 (33.00)	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlées de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation	6.500	6.800	6.500
34.040 (34.40)	01.10	Dommmages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193.544	200.000	200.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	22.770	25.000	25.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	20.428	44.000	50.000
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.421.073	1.000	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	2.071
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	1.001	-
12.550 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	-	1.203
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	-	-	1.870

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.846 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	26.801	-	-
		Total de la section 00.4.....	25.175.220	26.421.909	26.224.671
Section 00.5 - Conseil économique et social					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	176.598	310.837	328.742
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	312.733		
		2) Charges sociales patronales.....	11.788		
		4) Allocation de repas.....	4.221		
		Total.....	328.742		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	279.043	164.466	168.174
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	151.307		
		2) Charges sociales patronales.....	12.646		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	168.174		
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2.033	3.094	3.135
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	3.135		
11.320 (11.30)	01.10	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.263	-	-
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.193	9.100	8.500
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	27.205	45.660	46.150
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	20.446	28.000	26.000
12.060 (12.12)	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	643	1.000	1.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	24.127	22.000	22.000

00.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.120 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études. (Crédit non limitatif).....	199.161	234.000	237.527
12.121 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux. (Crédit non limitatif).....	5.615	8.145	6.928
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	3.300	1.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	57.058	15.000	15.000
12.310 (12.30)	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence; frais de réunion; frais de secrétariat	1.472	2.500	2.000
12.320 (12.11)	01.10	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	22.838	-	-
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	1.500	2.500	2.500
Total de la section 00.5.....			944.195	849.602	868.656
Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement					
11.010 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.190.914	1.653.154	1.640.435
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.330.970					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 86.227					
3) Charges sociales patronales..... 188.063					
4) Allocations de repas..... 35.175					
<i>Total..... 1.640.435</i>					
11.020 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	575.667	634.275
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 533.135					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 24.911					

00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 76.229			
		Total..... 634.275			
11.040 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.417	3.705	3.167
11.130 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	3.750	4.109	4.000
		<u>Détail:</u>			
		3) Permanence à domicile..... 150			
		5) Prestations individuelles..... 3.850			
		Total..... 4.000			
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	17	250	100
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	19.295	27.380	32.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 4.300			
		2) Carburants et lubrifiants..... 16.600			
		3) Réparation et entretien..... 11.000			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 32.000			
12.030 (12.30)	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail	-	-	1.500
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau	14.214	20.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 12.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.700			
		4) Consommables bureautiques..... 3.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.850			
		6) Documentation et bibliothèque..... 450			
		Total..... 20.000			
12.050 (12.12)	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.350.000	1.300.000
12.060 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	19.784	25.000	24.820
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 200			
		2) Contrats d'entretien..... 4.620			

00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Réparations et pièces de rechange..... 16.500 9) Divers..... 3.500 Total..... 24.820			
12.061 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Location..... 46.900 2) Contrats d'entretien..... 122.200 3) Réparations et pièces de rechange..... 269.678 9) Divers..... 3.700 Total..... 442.478	269.057	290.000	442.478
12.070 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques <u>Détail:</u> 2) Contrats d'entretien..... 16.830 3) Réparations et pièces de rechange..... 13.000 Total..... 29.830	27.265	25.000	29.830
12.071 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 2) Contrats d'entretien..... 55.682 3) Réparations et pièces de rechange..... 7.500 9) Divers..... 5.000 Total..... 68.182	41.250	68.500	68.182
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien <u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 6.900 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 60.750 3) Chauffage..... 38.000 4) Réparations et entretien..... 9.500 9) Divers..... 1.000 Total..... 116.150	102.093	95.000	116.150
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	8.280	20.000	50.000
12.190 (12.30)	02.00	Frais de formation du personnel	17.385	17.500	20.000
12.300 (12.30)	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	1.045	1.500	1.500

00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	660	-	-
		Total de la section 00.6.....	1.717.426	4.176.965	4.388.637
		Section 00.7 - Cultes			
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes	19.516.321	20.387.449	21.179.830
		<u>Détail:</u>			
		I. CULTE CATHOLIQUE			
		1) Rémunérations de base.....	17.612.300		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.241.753		
		3) Charges sociales patronales.....	817.519		
		4) Allocations de repas.....	350.341		
		II. CULTE PROTESTANT			
		A EGLISE PROTESTANTE			
		1) Rémunérations de base.....	278.165		
		3) Charges sociales patronales.....	11.277		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		B EGLISE PROTESTANTE REFORMEE			
		1) Rémunérations de base.....	191.934		
		3) Charges sociales patronales.....	7.483		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		III. CULTE ISRAELITE			
		1) Rémunérations de base.....	331.510		
		3) Charges sociales patronales.....	14.494		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		IV. CULTE ORTHODOXE			
		1) Rémunérations de base.....	187.649		
		3) Charges sociales patronales.....	8.257		
		4) Allocations de repas.....	4.221		

00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>V. CULTE ANGLICAN</i>			
		1) Rémunérations de base..... 102.921			
		3) Charges sociales patronales..... 4.529			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		<i>Total..... 21.179.830</i>			
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	15.000	15.000	20.000
33.010 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6.250	6.250	6.250
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants	44.783	44.100	43.853
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise protestante du Luxembourg (y compris un subside de 1364 euros pour l'Eglise protestante européenne à Luxembourg)..... 24.320			
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette..... 9.820			
		3) "English Speaking Church Community" à Luxembourg..... 2.480			
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg..... 2.480			
		5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap"..... 2.480			
		6) Indemnités pour services de tiers..... 2.273			
		<i>Total..... 43.853</i>			
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite	23.950	24.500	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Communauté israélite de Luxembourg..... 20.780			
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette..... 3.720			
		<i>Total..... 24.500</i>			
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	1.240	1.240	16.240
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique	41.150	41.150	41.150
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2.480	2.480	2.480
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.581 (12.11)	08.50	Bâtiments: exploitation et entretien	-	-	2.293
		Total de la section 00.7.....	19.651.174	20.522.169	21.336.596

00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 00.8 - Médias et Communications					
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.019	75.610	75.909
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour servi- ces extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	446	800	750
12.003 (12.15)	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour servi- ces de tiers, honoraires d'experts, frais de documenta- tion, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.651	85.000	85.000
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	21	1.000	750
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	77.559	90.000	125.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.711	3.475	3.345
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	400		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.945		
		3) Réparation et entretien.....	800		
		9) Lavage, nettoyage.....	200		
		<i>Total.....</i>	<i>3.345</i>		
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	1.007	1.500	1.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.000		
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	3.144	2.950	2.950
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	2.300		
		2) Lavage et repassage serviettes.....	650		
		<i>Total.....</i>	<i>2.950</i>		
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.859	180.500	25.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	-	5.000	8.900
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	400	2.500	1.000

00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.345 (12.30)	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.544	150.000	150.000
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice)	148.439	90.000	110.351
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif).....	6.581.867	6.547.500	6.766.545
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Sans distinction d'exercice)	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias audiovisuels: subsides à des associations privées	10.000	9.000	9.000
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.984	86.700	84.850
41.010 (41.40)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440.000	535.700	533.046
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	978.000	1.028.100	1.029.000
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	4.500.000	4.500.000	4.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	5.382	-	-
12.870 (12.13)	08.70	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	-	106.700	-
		Total de la section 00.8.....	13.946.033	14.452.035	14.462.396
		Total du département 00.....	100.394.107	108.404.520	109.162.160

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
10	Dépenses non ventilées	36.761.354	38.989.082	39.288.288
11	Salaires et charges sociales	29.749.105	34.662.044	35.297.928
12	Achat de biens non durables et de services	17.955.666	20.112.411	19.760.217
24	Dotations de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	500	250
31	Subventions d'exploitation	7.531.867	7.497.500	7.716.545
33	Transferts de revenus aux administrations privées	732.336	716.503	670.956
34	Transferts de revenus aux ménages	218.794	227.480	227.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	105.912	134.200	138.350
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.918.000	6.063.800	6.062.046
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.421.073	1.000	100
Total		100.394.107	108.404.520	109.162.160

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 01.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	1.190	2.000	-
11.131 (11.12)	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.389	15.345	9.000
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indem- nités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102.313	-	-
12.001 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage. (Sans distinction d'exercice)	140.995	-	-
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.120.880	1.306.500	1.250.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6.991	6.200	3.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.000		
		3) Réparations et entretien.....	900		
		Total.....	3.700		
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau	37.935	60.000	54.000
12.070 (12.30)	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	1.726	2.000	2.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	51.050	54.000	22.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	22.000		
12.120 (12.30)	01.42	Frais de traduction. (Sans distinction d'exercice)	2.750	20.000	15.000
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxem- bourg, notamment dans le cadre des activités des mis- sions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	798.631	50.000	200.000

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.141 (12.16)	01.42	Activités de promotion du Luxembourg: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris frais de réception et frais de séjour de personnes tierces; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration et frais d'envois de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.241	-	-
12.143 (12.16)	01.40	Célébration du 20e anniversaire de la signature du Traité de Schengen: Participation à des actions de sensibilisation et d'information	1.008	-	-
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement. (Sans distinction d'exercice)	-	8.000	5.000
12.191 (12.30)	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	-	22.000	15.000
12.192 (12.30)	01.42	Frais de réalisation de la conférence diplomatique UNIDROIT	-	-	116.000
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	491.768	2.546.980	276.692
12.301 (12.30)	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	631.516	-	-
12.302 (12.30)	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.399.748	1.690.000	1.846.000
12.303 (12.30)	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.367	35.000	32.000
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	14.000	14.000	14.000
12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Sans distinction d'exercice)	77.425	84.000	84.000
12.330 (12.30)	01.43	Frais de banque	-	100	-
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	190.695	233.850	218.275

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.350 (12.30)	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	40.857	55.000	50.000
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	3.000	3.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Sans distinction d'exercice)	14.636	30.000	27.000
12.362 (12.30)	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	28.810	28.810	28.810
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.665	20.000	23.840
Total de la section 01.0.....			5.271.586	6.286.785	4.295.417
Section 01.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
11.000 (11.00)	01.42	Traitements des fonctionnaires	8.598.944	8.780.525	9.325.042
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			8.874.045		
3) Charges sociales patronales.....			329.995		
4) Allocations de repas.....			121.002		
Total.....			9.325.042		
11.020 (11.00)	01.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	-
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.219.769	4.357.506	5.335.379
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	244.681	246.600	270.000

01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	162.022	136.000	150.000
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.165.244	7.534.817	8.025.332
11.301 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place: pensions et autres frais y relatifs. (Sans distinction d'exercice)	26.631	34.087	87.489
12.010 (12.13)	01.42	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice)	84.707	120.000	108.000
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	402.776	228.000	350.000
12.012 (11.40)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.037	210.000	195.000
12.020 (12.14)	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	206.760	215.000	215.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances et assurances-casco.....	70.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	73.000		
		3) Réparations et entretien.....	52.000		
		9) Divers.....	20.000		
		<i>Total.....</i>	<i>215.000</i>		
12.080 (12.11)	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage. (Sans distinction d'exercice)	118.856	130.000	127.000
12.081 (12.11)	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	536.040	550.000	600.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	440.000		
		3) Chauffage.....	160.000		
		<i>Total.....</i>	<i>600.000</i>		
12.082 (12.11)	01.42	Bâtiments: réparations et entretien. (Sans distinction d'exercice)	153.295	240.000	210.000
12.083 (12.11)	01.42	Bâtiments: diverses dépenses. (Sans distinction d'exercice)	328.550	350.000	350.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Assurances et assurances multirisques.....	78.000		
		9) Divers:			
		a) Menus travaux.....	74.500		
		b) Entretien du mobilier.....	39.500		

01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>c) Autres dépenses.....</i> <i>158.000</i>			
		<i>Total.....</i> <i>350.000</i>			
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	281.973	100	281.974
12.085 (12.11)	01.42	Bâtiments: Entretien des cages Faraday. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	18.000	15.000
12.100 (12.11)	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.412.976	1.337.000	1.075.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Loyers.....</i> <i>915.000</i>			
		<i>2) Charges locatives accessoires.....</i> <i>160.000</i>			
		<i>Total.....</i> <i>1.075.000</i>			
12.110 (12.30)	01.42 02.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	8.000	7.000
12.120 (12.30)	01.42	Frais d'experts et d'agences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.978	58.000	58.000
12.190 (12.30)	01.42	Formation et stages. (Sans distinction d'exercice)	12.475	28.000	25.000
12.200 (12.30)	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	27.779	33.250	33.250
12.250 (12.00)	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque. (Sans distinction d'exercice)	1.016.235	1.090.000	1.010.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1204 Frais de bureau.....</i> <i>376.350</i>			
		<i>1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....</i> <i>506.900</i>			
		<i>1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....</i> <i>46.750</i>			
		<i>1207 Location et entretien des équipements informatiques.....</i> <i>50.000</i>			
		<i>1230 Frais de banque.....</i> <i>30.000</i>			
		<i>Total.....</i> <i>1.010.000</i>			
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96.847	630.000	350.000
12.253 (12.00)	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	90.043	40.000	40.000

01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice)	469.543	550.000	495.000
12.301 (12.30)	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions. (Sans distinction d'exercice)	49.925	50.000	50.000
12.310 (12.30)	01.42	Taxes et impôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.589	28.000	26.000
12.330 (12.30)	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	139.274	155.000	145.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.511 (12.13)	01.42	Frais de déménagement	-	7.740	-
		Total de la section 01.1.....	26.099.949	27.165.725	28.959.466
		Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux			
11.300 (11.00)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.306	50.000	49.000
12.300 (35.40)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.173	87.500	74.000
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.641.184	3.767.145	4.129.912
		<i>Détail:</i>			
		1) Organisation des Nations Unies (O.N.U.)			
		a) Contributions normales.....	1.086.645		
		2) a) Organisation du Traité Atlantique Nord (O.T.A.N.).....	121.191		
		3) Organisation pour la coopération et le développement économique (O.C.D.E.), y compris l'agence internationale pour l'énergie.....	590.288		
		4) Conseil de l'Europe, y compris le fonds eu-			

01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		ropéen pour la jeunesse.....	465.706		
		5) Union de l'Europe occidentale (U.E.O.).....	40.827		
		6) Union économique BENELUX.....	179.048		
		7) Bureau international du travail (B.I.T.).....	183.869		
		8) Organisation Mondiale des Douanes (OMD).....	19.034		
		9) Organisation mondiale pour le commerce (OMC).....	401.794		
		10) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).....	11.525		
		11) Conférence de La Haye de droit international privé.....	14.434		
		12) Cour permanente d'arbitrage à La Haye.....	2.976		
		13) Bureau international pour la publication du tarif douanier (loi du 5.7.1924).....	5.940		
		14) Organisation maritime internationale (OMI).....	42.133		
		15) Organisation sur la sécurité et la coopéra- tion en Europe (O.S.C.E.).....	531.104		
		16) WASSENAAR - Arrangement.....	1.559		
		17) Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie.....	88.030		
		18) Tribunal international sur le Rwanda.....	78.092		
		19) a) Traité de non-prolifération des armes nu- cléaires (CTBTO).....	67.235		
		b) Prohibition des armes chimiques (OPCW).....	49.288		
		20) Cour Pénale Internationale.....	108.342		
		21) Union Européenne.....	31.852		
		23) MAE, divers, imprévus.....	9.000		
		<i>Total</i>	<u>4.129.912</u>		
35.031 (35.40)	01.43 03.10 06.36	Subventions à des institutions et organisations interna- tionales; subventions pour le financement d'actions in- ternationales de secours et de solidarité	1.099.590	1.160.000	1.160.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Subventions à des institutions et organisa- tions internationales			
		1) Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies.....	100.000		
		2) Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme.....	250.000		
		3) Fonds des Nations Unies de contributions vo- lontaires aux victimes de la torture.....	20.000		
		4) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).....	5.000		
		5) Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....	20.000		
		6) Comité européen pour la prévention de la tor- ture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).....	15.000		
		B - Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité			
		1) Promotion des droits de l'homme.....	500.000		
		2) Action dans le secteur désarmement et de la non-polifération.....	150.000		
		C - Actions au titre de la stabilisation de l'Eu- rope du Sud-Est.....	100.000		
		<i>Total</i>	<u>1.160.000</u>		

01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.664.604	2.384.919	2.739.378
		<u>Détail:</u>			
		A. 1) Contributions aux mécanismes de gestion de crise de l'UE.....	100.000		
		B. 1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.).....	29.501		
		2) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.).....	24.902		
		4) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO).....	37.436		
		7) Mission d'observation des Nations Unies en Georgie (MONUG).....	19.590		
		8) Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).....	158.900		
		10) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MONUC).....	615.189		
		12) Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE).....	105.591		
		13) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP).....	16.868		
		14) Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI).....	249.358		
		15) Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).....	60.000		
		16) Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL/MINUL).....	347.890		
		17) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).....	307.932		
		18) Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB).....	214.399		
		a) Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).....	451.822		
		<u>Total.....</u>	<u>2.739.378</u>		
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.621	50.000	50.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	519.620	540.000	470.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Fondation Asie-Europe.....	200.000		
		2) Actions internationales dans le domaine de la diplomatie préventive.....	270.000		
		<u>Total.....</u>	<u>470.000</u>		
		Total de la section 01.2.....	9.998.098	8.039.564	8.672.290

01.3 - Relations économiques internationales et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 01.3 - Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions					
12.140 (12.16)	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	-	-	20.000
35.040 (35.50)	01.52 01.53 01.54	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.499.135	3.000.000	2.850.000
Total de la section 01.3.....			3.499.135	3.000.000	2.870.000
Section 01.4 Immigration					
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	185.000	140.000
12.001 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage. (Sans distinction d'exercice)	-	140.000	116.000
12.002 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	-	-	2.400
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	-	3.000
<i>Détail:</i>					
		1) Assurances.....	600		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.600		
		3) Réparation et entretien.....	700		
		9) Divers.....	100		
		<i>Total</i>	<u>3.000</u>		
12.070 (12.12)	01.40	Location et entretien des équipements informatiques	-	-	30.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	-	-	48.000
12.150 (12.30)	01.40	Frais d'examens médicaux	-	15.000	12.500
12.250 (12.00)	01.42	Centre de rétention. (Crédit non limitatif).....	-	250.000	5.000
12.300 (12.30)	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	475.000	520.000

01.4 - Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.300 (12.30)	13.90	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	-	350.000	500.000
		Total de la section 01.4.....	-	1.415.000	1.376.900
Section 01.5 - Direction de la Défense					
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	4.130	3.000	5.715
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	80.000	22.338
12.000 (12.15)	02.00 02.10 03.20	Indemnités pour services de tiers	-	2.000	2.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....		2.500	
12.012 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	41.541	95.000	90.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.798	2.700	3.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....		600	
		2) Carburants et lubrifiants.....		2.000	
		3) Réparations et entretien.....		800	
		Total.....		3.400	
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	3.713	5.000	4.700
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....		4.700	
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	12.592	13.380	13.791
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel d'entretien.....		1.500	
		2) Contrat de nettoyage.....		12.291	
		Total.....		13.791	
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	618	6.000	2.500

01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Sans distinction d'exercice)	18.548	18.700	18.700
33.010 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	10.000	10.000	10.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	2.479	2.479	2.479
33.013 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	33.600	6.000	6.000
34.040 (35.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.232	50.000	20.000
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	862.026	850.000	885.000
35.033 (35.40)	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	203.065	150.000	155.000
35.034 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité". (Crédit non limitatif).....	103.000	25.000	100.000
35.035 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	814.647	500.000	2.500.000
35.036 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100.000	100
35.039 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.978	500.000	500.000
35.040 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	150.000	10.000
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	487.191	450.000	500.000

01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (12.00)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	1.327	655
35.534 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partena- riat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité"	1.461	-	-
		Total de la section 01.5.....	2.707.619	3.020.586	4.852.878
		Section 01.6 - Défense nationale			
11.000 (11.00)	02.10	Traitements des fonctionnaires	23.489.544	25.579.668	25.814.498
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	21.062.043		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.813.081		
		3) Charges sociales patronales.....	1.442.705		
		4) Allocations de repas.....	496.669		
		Total.....	25.814.498		
11.010 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	798.075	911.216	1.003.746
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	860.405		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.486		
		3) Charges sociales patronales.....	114.177		
		4) Allocations de repas.....	25.678		
		Total.....	1.003.746		
11.020 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	169.005	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.697.455	1.702.616	1.804.285
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.519.580		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	82.130		
		3) Charges sociales patronales.....	202.575		
		Total.....	1.804.285		

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.040 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	102.406	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 100			
11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.468.501	16.443.070	16.770.258
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations et mesures sociales..... 11.433.963			
		2) Primes de démobilisation, de rengagement et extraordinaires..... 1.551.017			
		3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix..... 528.464			
		4) Indemnités pour sélections..... 33.671			
		5) Cotisations sociales..... 3.223.143			
		Total..... 16.770.258			
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.021	60.000	66.750
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de servi- ce ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	479.101	560.178	559.623
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138.369	223.923	185.118
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	185	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	25.248	28.662	35.735
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	35.223	33.106	37.069
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 37.069			
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	28.895	32.808	33.889
11.140 (11.40)	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.558	65.200	63.650

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Sans distinction d'exercice)	899.430	945.000	945.000
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	204.492	204.700	199.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Membres de l'armée.....	40.000		
		2) Enseignants de l'armée.....	60.000		
		3) Autres enseignants.....	99.000		
		<i>Total.....</i>	<i>199.000</i>		
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée en- gagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	215.518	229.930	254.881
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers	162.534	194.452	161.629
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	161.629		
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	156.195	180.000	80.000
12.012 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger	213.773	150.000	185.000
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	139.339	162.000	150.000
12.021 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	225.251	220.000	267.420
12.022 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.084.138	1.054.240	1.055.000
12.040 (12.12)	02.10	Frais de bureau	83.327	91.000	115.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	55.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	20.000		
		3) Matériel photographique.....	4.000		
		4) Consommables bureautiques.....	32.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.000		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>115.000</i>		
12.050 (12.12)	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	114.724	122.000	165.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	10.000		

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) <i>Frais téléphoniques</i> 155.000			
		<i>Total</i> 165.000			
12.070 (12.15)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	59.798	215.000	143.700
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Contrats d'entretien</i> 92.600			
		3) <i>Réparations et pièces de rechange</i> 42.400			
		9) <i>Divers</i> 8.700			
		<i>Total</i> 143.700			
12.080 (12.11)	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	847.326	858.892	1.050.000
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Electricité, eau, gaz, taxes</i> 323.160			
		3) <i>Chauffage</i> 525.000			
		4) <i>Réparations et entretien</i> 45.440			
		5) <i>Evacuation de déchets toxiques</i> 156.400			
		<i>Total</i> 1.050.000			
12.090 (12.21)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.682	89.742	89.788
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers</i> 89.788			
12.100 (12.11)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	551.558	600.831	600.881
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers</i> 600.881			
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	314.995	315.000	315.000
12.150 (12.30)	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	14.109	20.000	17.000
12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice)	178.189	220.000	220.000
12.180 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel didactique. (Sans distinction d'exercice)	9.867	9.300	7.285
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Matériel didactique</i> 5.785			
		2) <i>Cartes topographiques</i> 1.500			
		<i>Total</i> 7.285			

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	369.401	607.500	500.000
12.191 (12.30)	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	18.400	19.800	19.800
12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	12.646	14.299	14.335
12.300 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	901.567	1.010.000	912.790
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement.....	649.365		
		2) Articles pour les ateliers de tailleur et de coordonnier.....	57.400		
		3) Effets d'habillement pour cadre en activité (contre remboursement).....	50.000		
		4) Matériel et vêtements de sport.....	50.225		
		5) Lavage, nettoyage et désinfection.....	40.000		
		6) Matériel individuel de protection N.B.C.....	65.800		
		<i>Total</i>	912.790		
12.301 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.215	45.000	45.000
12.302 (12.30)	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	34.590	124.644	102.500
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	437.276	844.858	1.000.000
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel. (Crédit non limitatif).....	819.705	841.500	3.830.000
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	51.553	62.000	62.000
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses	25.910	50.000	40.000

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.340 (12.30)	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice)	233.614	281.400	343.850
12.350 (12.30)	02.10	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice)	748.274	749.100	748.900
12.351 (12.30)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice)	100.706	200.000	285.000
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger; frais de transport pour matériel et personnel militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	137.595	150.000	150.000
12.353 (12.30)	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger	39.056	100.000	200.000
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	334.764	349.000	350.000
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique	15.804	16.500	15.500
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs	13.276	20.000	15.000
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	86.996	92.000	82.000
12.390 (35.00)	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	1.776	52.500	5.320
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.623	8.744	8.820
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.650 (11.12)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	7.030	-	-
12.510 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	1.513	-
12.512 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	242

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.800 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	-	-	1.553
Total de la section 01.6.....			52.554.608	57.163.477	61.129.400
Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire					
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	368.309	430.000	430.000
12.050 (12.12)	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	-	-	4.000
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	274.783	450.000	425.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Sans distinction d'exercice)	131.202	350.000	325.000
12.250 (12.14)	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	563.733	1.050.000	1.000.000
<i>Détail:</i>					
		1109 Personnel détaché.....	126.800		
		1130 Personnel recruté sur place.....	219.505		
		1201 Frais de route et de séjour.....	70.000		
		1) Assurances.....	11.650		
		2) Carburants.....	17.200		
		3) Réparation et entretien.....	8.400		
		4) Divers.....	2.100		
		1204 Frais de bureau.....	27.500		
		1205 Frais postaux et télécommunications.....	65.600		
		1206 Entretien des installations de télécommunicat.....	5.500		
		1207 Entretien des équipements informatiques.....	11.500		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	6.550		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	14.650		
		3) Chauffage.....	6.000		
		4) Réparations et entretien.....	8.000		
		9) Divers.....	24.500		
		1210 Loyers et charges d'immeubles.....	264.760		
		1211 Frais de contentieux.....	100		
		1212 Frais d'experts.....	40.100		
		1219 Formations et stages.....	8.000		
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile.....	2.580		
		1230 Frais de représentation.....	17.750		
		1240 Frais de scolarité.....	15.000		

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		1290 Divers..... 26.255			
		Total..... 1.000.000			
12.300 (12.30)	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	699.613	900.000	700.000
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.850	10.000	10.000
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice)	1.242.593	1.500.000	1.400.000
33.010 (33.00)	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	318.480	400.000	413.090
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.045.110	9.876.266	9.796.841
		<u>Détail:</u>			
		1) Contributions au "trust fund" du Centre pour le Développement de l'Entreprise..... 371.841			
		2) Contributions au Fonds Européen de Développement (FED)..... 9.425.000			
		Total..... 9.796.841			
35.030 (35.40)	01.53 05.10 06.36	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	7.450.000	11.000.000	13.000.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Banque mondiale			
		1) Programme africain de lutte contre l'onchocercose..... 530.000			
		2) Water and Sanitation Program..... 380.000			
		3) Fast Track Initiative..... 620.000			
		B - Organisation Mondiale de la Santé			
		1) Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.)..... 1.000.000			
		2) Département santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (CAH)..... 560.000			
		5) Programme de lutte contre la tuberculose (CDS)..... 480.000			
		7) Roll Back Malaria - RBM (CDS)..... 560.000			
		8) Health Systems Policies..... 440.000			
		9) Policy making for health in development..... 440.000			
		0) Human Resources for Health..... 520.000			
		C - UNICEF:			
		1) Education des filles..... 900.000			

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Développement de la petite enfance..... 730.000 D - PNUD: 1) Lutte contre la pauvreté et OMD..... 900.000 2) Good governance..... 450.000 3) Trust Fund sur l'Environnement..... 450.000 E - UNFPA: 1) Santé maternelle et reproductive..... 800.000 2) Lutte contre la fistule..... 350.000 3) Recensement..... 250.000 F - ONUSIDA: 1) Global Coalition on Woman and AIDS..... 600.000 2) "3 Ones"..... 600.000 G - OCDE: 1) CAD: Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide..... 150.000 2) Club du Sahel..... 150.000 H - AIEA: 1) Contribution à l'AIEA..... 60.000 I - GAVI: 1) Contribution au GAVI..... 590.000 J - BIT: 1) Contribution au BIT..... 490.000 Total..... 13.000.000			
35.031 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Programme des Nations Unies pour le déve- loppement (PNUD)..... 1.700.000 2) Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA)..... 1.300.000 3) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)..... 910.000 4) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)..... 1.400.000 5) Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)..... 1.400.000 6) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)..... 1.300.000 7) Programme des Nations Unies pour l'Environne- ment (PNUE)..... 410.000 8) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)..... 1.900.000 9) Bureau de la coordination des affaires huma- nitaires des Nations Unies (OCHA)..... 300.000 10) Comité international de la Croix-Rouge (CICR)..... 700.000 11) Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)..... 410.000 12) Fonds global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria..... 2.250.000 14) Fonds Commun pour les Produits de Base..... 20.000 Total..... 14.000.000	9.549.356	12.000.000	14.000.000

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	346.069	510.000	419.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture (FAO).....	300.000		
		2) Organisation internationale pour les migra- tions (OIM).....	22.000		
		3) Organisation des Nations Unies pour le dé- veloppement industriel (ONUDI).....	90.000		
		4) Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).....	7.000		
		<i>Total</i>	419.000		
35.060 (35.00)	01.52 01.53 01.54	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'ur- gence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide ali- mentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.900.000	25.000.000	26.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Aide humanitaire et alimentaire d'urgence.....	6.750.000		
		2) Aide humanitaire et alimentaire en partena- riat avec des organisations internationales:			
		a) Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).....	4.000.000		
		b) Programme Alimentaire Mondial (PAM).....	4.000.000		
		c) Comité International de la Croix-Rouge (CICR).....	4.000.000		
		d) OCHA.....	4.000.000		
		4) Aide humanitaire et alimentaire dans le ca- dre d'actions de prévention, de réhabilita- tion et de reconstruction.....	2.750.000		
		5) Reconstruction dans le contexte du Tsunami.....	1.000.000		
		<i>Total</i>	26.500.000		
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	113.250.130	129.672.093	145.123.000
		Total de la section 01.7.....	167.142.228	193.148.359	213.545.931
		Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne			
11.300 (11.00)	01.43	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémen- taire, indemnités pour services extraordinaires, in- dennités de poste et du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.514.256	1.000	-

01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.659.396	1.000	-
12.300 (11.00)	01.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.121.297	1.000	-
Total de la section 01.9.....			49.294.949	3.000	-
Total du département 01.....			316.568.172	299.242.496	325.702.282

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Dépenses non ventilées	77.856.618	68.262.969	71.054.037
12	Salaires et charges sociales	57.437.887	26.889.371	27.318.275
24	Achat de biens non durables et de services	18.548	18.700	18.700
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	2.850	10.000	10.000
33	Subventions d'exploitation	1.635.962	2.297.289	2.360.379
34	Transferts de revenus aux ménages	6.232	50.000	20.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	65.872.754	71.592.074	79.297.891
37	Impôts directs et cotisations versées aux administra- tions de sécurité sociale	487.191	450.000	500.000
93	Dotations de fonds de réserve	113.250.130	129.672.093	145.123.000
Total		316.568.172	299.242.496	325.702.282

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
02 ET 03 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 02.0 - Culture: dépenses générales					
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	18.749	16.149
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 16.149					
11.130 (11.12)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services extraordinaires	-	100	100
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraor- dinaires	6.419	6.825	2.700
12.000 (12.15)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services de tiers	-	100	100
12.001 (12.15)	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indem- nités pour services de tiers	221.372	258.000	320.000
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	2.056	1.500	1.450
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	26.142	20.500	18.450
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	211.464	190.000	151.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	58.870	44.000	50.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 13.190					
2) Carburants et lubrifiants..... 15.300					
3) Réparation et entretien..... 17.010					
9) Divers..... 4.500					
Total..... 50.000					
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau	8.523	7.730	6.957
12.041 (12.12)	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, re- liures et frais divers	76.758	92.500	75.000
<i>Détail:</i>					
5) Frais d'impression et de reliure..... 7.500					

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 67.500			
		Total..... 75.000			
12.042 (12.12)	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	30.253	30.000	7.900
12.043 (12.12)	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: ali- mentation, reliures et frais divers	1.462	750	675
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	7.950	15.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques..... 4.000			
		9) Frais de connexion au réseau RESTENA..... 4.000			
		Total..... 8.000			
12.070 (12.12)	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	24.804	20.000	18.000
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 14.000			
		9) Divers..... 4.000			
		Total..... 18.000			
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.594	25.000	24.883
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 4.883			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 9.000			
		3) Chauffage..... 9.000			
		5) Assurances..... 2.000			
		Total..... 24.883			
12.100 (12.11)	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	154.808	153.942	164.339
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 164.339			
12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158.394	279.370	271.126
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	106.997	50.000	68.400
12.130 (12.16)	08.00	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	98.088	78.300	119.827
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	9.715	15.000	10.000

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 10.000			
12.141 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	24.690	26.000	23.400
12.142 (12.16)	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers	24.282	30.000	27.000
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	16.301	75.000	75.000
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	81.812	200.000	100.000
12.301 (12.30)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	8.233	10.500	8.500
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	2.632	3.500	7.500
12.303 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	262.377	400.000	360.000
12.305 (12.30)	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	112.182	125.000	112.500
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.355	500	500
12.312 (33.00)	08.10	Promotion de la création culturelle. (Sans distinction d'exercice)	136.109	80.000	120.000
12.313 (12.30)	08.10 08.20	Soutien à la production littéraire: frais divers	149.872	-	-
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	3.770.252	3.973.970	4.225.000
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	-	70.000	70.000
33.005 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.097.250	1.125.000	1.175.000
33.009 (31.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl "Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007". (Crédit non limitatif).....	675.400	5.000.000	12.000.000
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	607.676	550.000	550.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	326.626	60.000	60.000
33.014 (31.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	110.000	120.000	120.000

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.015 (33.00)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	2.000	2.000	2.000
33.016 (33.00)	08.10	Soutien à la production littéraire: subsides	54.015	-	-
33.017 (33.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	179.076	182.076	264.350
33.021 (93.00)	08.00	Dotation au Fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	540.000	390.000	-
33.022 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	107.500	120.000	120.000
33.023 (33.00)	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	41.220	37.800	37.800
33.029 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	114.500	145.000	-
33.030 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble "Les Musiciens"	307.500	500.000	500.000
33.031 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine	275.500	375.500	375.500
33.032 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Sans distinction d'exercice)	194.000	200.000	200.000
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	99.825	140.000	140.000
34.061 (34.41)	08.10	Bourses de formation orchestre pour jeunes musiciens	54.809	-	-
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	-	247.500	247.500
34.071 (34.50)	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	7.650	45.000	40.000
34.072 (34.50)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	10.984	20.000	5.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	199.888	200.000	200.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	174.194	170.000	170.000
41.010 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	3.485.236	3.669.524	3.706.100
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	2.300.000	2.750.000	3.105.000

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
41.012 (41.40)	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	5.500.000	7.000.000	7.900.000
41.013 (41.40)	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	847.666	1.500.000	1.800.000
41.014 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	10.200.000	10.200.000	10.250.000
41.015 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	1.317.610	1.400.000	1.400.000
41.016 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	3.459.000	5.600.000	5.938.506
43.000 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes	-	45.000	45.000
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	350.000	350.000	350.000
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	124.000	154.000	154.000
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	350.000	350.000	350.000
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	99.200	99.200	99.200
43.005 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat à l'organisation de la célébration du Centenaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette: sub-sides	-	100.000	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	157	-
12.620 (12.14)	08.00	Frais d'experts et d'études	-	48.790	-
12.800 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	9.113	-	-
12.803 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	-	28.255	-
33.500 (33.00)	06.34 08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des asso-ciations	90.479	26.000	-
33.502 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	-	1.000.000	-

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.506 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	47.744	122.012	-
33.524 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale	-	25.000	-
34.572 (34.51)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	-	-	3.850
43.501 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	300.000	-	-
43.504 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette	99.200	-	-
Total de la section 02.0.....			39.580.627	50.399.650	57.773.262
Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	712.297	735.431	692.042
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	653.489		
		3) Charges sociales patronales.....	27.297		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		Total.....	692.042		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	145.509	160.318	202.322
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	161.907		
		3) Charges sociales patronales.....	36.194		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	202.322		
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	24.980	13.871	9.937
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
		1) Rémunérations de base.....	9.937		
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	46.937	56.792	50.710
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	42.470		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.299		

02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales.....			5.941
		Total.....			50.710
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	558	865	653
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	20.317	22.000	19.800
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.340	8.500	7.425
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			900
		2) Carburants et lubrifiants.....			3.825
		3) Réparation et entretien.....			2.700
		Total.....			7.425
12.040 (12.12)	08.10	Frais de bureau	16.316	20.000	18.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			12.600
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			2.700
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.700
		Total.....			18.000
12.050 (12.12)	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	9.135	10.000	9.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....			3.600
		2) Frais téléphoniques.....			5.400
		Total.....			9.000
12.070 (12.12)	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	1.789	2.000	1.800
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien.....			1.800
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	242.602	210.000	250.000
12.081 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	11.704	15.000	13.500
12.082 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	4.132	11.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Réparations et entretien.....			6.000
12.130 (12.16)	08.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	46.847	10.000	-

02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.140 (12.16)	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures; dépenses diverses	11.791	12.500	11.250
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 11.250			
12.141 (12.16)	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	9.000	12.000	10.800
12.170 (12.30)	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	2.249	2.000	1.800
12.300 (12.30)	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	758	3.000	1.050
12.301 (12.30)	08.10	Informatisation du catalogue du patrimoine national: dépenses diverses	-	33.672	-
12.310 (12.30)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	14.024	30.000	25.000
12.320 (12.30)	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	14.774	42.000	15.000
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	4.285	5.000	5.000
33.010 (33.00)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	124.110	40.410	40.410
34.070 (34.50)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	890.325	991.600	920.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Travaux extraordinaires pour la mise en valeur d'ensembles et d'immeubles historiques ou typiques..... 920.000			
35.060 (35.00)	08.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	800
43.000 (43.22)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	327.297	632.130	580.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Travaux extraordinaires pour la mise en valeur d'ensembles et d'immeubles historiques ou typiques..... 580.000			
		Total de la section 02.1.....	2.687.076	3.081.089	2.892.299

02.2 - Musée national d'histoire et d'art

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	2.895.190	3.104.450	3.074.615
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.836.980					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 61.886					
3) Charges sociales patronales..... 118.765					
4) Allocations de repas..... 56.984					
<u>Total..... 3.074.615</u>					
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	855.084	930.747	1.064.738
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 920.208					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.779					
3) Charges sociales patronales..... 122.349					
4) Allocations de repas..... 20.402					
<u>Total..... 1.064.738</u>					
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	93.203	99.988	62.108
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 62.108					
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	437.938	445.743	444.063
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 373.356					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.683					
3) Charges sociales patronales..... 52.024					
<u>Total..... 444.063</u>					
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
12.140 (12.16)	08.00	Participation aux frais de l'organisation de l'exposi- tion "L'art et la culture aux temps de Sigismund de Lu- xembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180.241	742.133	100
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéolo- gique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	311.254	124.000	124.000

02.2 - Musée national d'histoire et d'art

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.221 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.049.696	1.075.000	1.075.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art. (Crédit non limitatif).....	2.129.600	2.129.600	2.073.494
Total de la section 02.2.....			7.952.206	8.651.761	7.918.218
Section 02.3 - Bibliothèque nationale					
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires	1.786.334	1.866.693	1.892.552
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.784.043					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.840					
3) Charges sociales patronales..... 73.604					
4) Allocations de repas..... 33.065					
Total..... 1.892.552					
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	847.872	866.455	997.335
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 863.723					
3) Charges sociales patronales..... 114.617					
4) Allocations de repas..... 18.995					
Total..... 997.335					
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	128.284	12.500	12.422
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 12.422					
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	270.575	300.151	321.722
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 270.019					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 14.012					
3) Charges sociales patronales..... 37.691					
Total..... 321.722					
11.040 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100

02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.060	3.173	2.266
12.000 (12.15)	08.20	Indemnités pour services de tiers	3.110	6.000	1.000
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	220	200	200
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.338	3.500	3.325
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.100			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.100			
		3) Réparation et entretien..... 1.125			
		Total..... 3.325			
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau	41.358	33.000	34.090
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 34.090			
12.041 (12.12)	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	1.024.379	1.051.200	1.017.500
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 119.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 898.500			
		Total..... 1.017.500			
12.043 (12.12)	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais divers	12.218	9.000	8.100
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	45.476	50.000	45.000
12.051 (12.12)	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications	538	540	618
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 618			
12.070 (12.12)	08.20	Entretien des équipements informatiques	5.579	6.200	5.580
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	221.931	243.000	234.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 53.607			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 129.209			
		3) Chauffage..... 46.900			

02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Divers..... 4.784			
		Total..... 234.500			
12.090 (12.21)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.897	300.000	301.023
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 297.473			
		2) Charges locatives accessoires..... 3.550			
		Total..... 301.023			
12.100 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	267.025	272.000	136.140
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 131.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 5.140			
		Total..... 136.140			
12.120 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études	-	85.000	75.000
12.125 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	855	6.000	4.800
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	29.561	23.000	20.700
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	16.920	16.000	16.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 6.000			
		2) Campagnes publicitaires..... 10.000			
		Total..... 16.000			
12.141 (12.16)	08.20	Organisation d'expositions temporaires	14.885	10.500	12.590
		<u>Détail:</u>			
		4) Expositions..... 12.590			
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	10.101	11.000	10.000
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	20.359	10.000	7.000
12.220 (12.30)	08.20	Dépenses pour projets de recherche exécutés au titre I de la loi du 9 mars 1987	60.384	-	-
12.300 (12.30)	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique: dépenses diverses	9.448	10.000	9.000

02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.301 (12.30)	08.20	Projet "e-Bibliothèque nationale": dépenses diverses	71.431	-	-
12.302 (12.30)	08.20	Frais de surveillance	54.638	56.000	49.000
12.303 (12.30)	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national. (Sans distinction d'exercice)	67.657	80.000	72.000
12.304 (12.30)	08.20	Bibliothèque numérique: numérisation et désacidification, conservation du patrimoine numérique; dépenses diverses	-	400.000	323.862
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.098	10.000	24.800
Total de la section 02.3.....			5.323.531	5.741.212	5.638.225
Section 02.4 - Archives nationales					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	724.903	763.231	782.070
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunération de base.....	722.036		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	14.349		
		3) Charges sociales patronales.....	30.208		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		<i>Total</i>	782.070		
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	488.558	528.540	488.799
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	410.053		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	9.059		
		3) Charges sociales patronales.....	55.617		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>Total</i>	488.799		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	9.431	10.000	9.937
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
		1) Rémunérations de base.....	9.937		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	71.671	72.816	74.242

02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			60.927
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			4.617
		3) Charges sociales patronales.....			8.698
		<i>Total.....</i>			<i>74.242</i>
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	651	1.010	746
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1.190	1.190	1.190
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	-	100	-
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	300	200
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.338	2.000	1.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			216
		2) Carburants et lubrifiants.....			684
		3) Réparation et entretien.....			900
		<i>Total.....</i>			<i>1.800</i>
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	16.753	23.100	20.790
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			9.900
		5) Frais d'impression et de reliure.....			10.890
		<i>Total.....</i>			<i>20.790</i>
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	3.093	3.500	3.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			3.150
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	-	10.850	9.930
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			9.930
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	81.727	90.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			6.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			65.000
		3) Chauffage.....			19.000
		<i>Total.....</i>			<i>90.000</i>

02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	28.870	78.000	107.200
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	-	7.000	31.500
12.140 (12.16)	01.34	Organisation d'expositions; frais divers	7.063	25.500	17.000
12.190 (12.30)	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	18.592	2.160
12.300 (12.30)	01.34	Matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	82.100	78.500	65.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Alimentation; matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; dépenses di- verses.....	52.580		
		2) Frais de fonctionnement des services techni- ques et du service éducatif.....	12.420		
		<i>Total</i>	65.000		
12.301 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	27.773	34.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisitions pour la bibliothèque.....	27.000		
12.304 (12.30)	01.34	Opération de nettoyage, de numérotation, de classement et d'emballage du Fonds "Dommages de Guerre". (Sans distinction d'exercice)	-	140.000	30.000
12.320 (12.30)	01.34	Restauration de documents anciens	5.940	8.000	37.500
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.500	1.000
43.000 (43.22)	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales	-	-	40.000
		Total de la section 02.4.....	1.552.061	1.897.729	1.841.214
		Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires	88.575	213.748	90.630

02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	85.462		
		3) Charges sociales patronales.....	3.761		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	90.630		
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	889.759	916.996	902.023
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	769.977		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.810		
		3) Charges sociales patronales.....	104.648		
		4) Allocations de repas.....	17.588		
		Total.....	902.023		
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.262	6.250	6.211
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	6.211		
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	57.401	40.752	75.004
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	62.866		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.263		
		3) Charges sociales patronales.....	8.875		
		Total.....	75.004		
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.639	5.000	-
12.011 (12.13)	08.20	Frais de déplacement et d'hébergement des collaborateurs externes du CNA	1.949	3.000	-
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6.030	6.000	-
12.030 (12.16)	08.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	484	500	-
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau	12.355	11.500	-
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	23.906	21.500	-
12.060 (12.12)	08.20	Entretien des installations de télécommunications	2.800	2.855	-
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	27.698	24.000	-

02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.100 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.756	-	-
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication, dépenses diverses	112.540	80.000	-
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	19.389	32.000	-
12.142 (12.16)	08.20	Frais d'édition de documents audiovisuels, dépenses diverses	59.033	60.960	-
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	29.711	10.000	-
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	7.799	10.000	-
12.200 (12.30)	08.20	Frais d'assurances pour équipements audiovisuels	-	15.000	-
12.300 (12.30)	08.20	Matériel audiovisuel: frais d'acquisition, de restauration et dépenses connexes	56.293	65.000	-
12.310 (12.30)	08.20	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses	15.999	110.000	-
12.320 (12.30)	08.20	Archivage du patrimoine audiovisuel: frais de copiage et de restauration, dépenses diverses	281.847	285.000	-
12.321 (12.30)	08.20	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA	178.694	179.360	-
12.330 (12.30)	08.20	Frais de productions audiovisuelles; indemnités aux collaborateurs; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	197.952	250.000	-
12.333 (12.30)	08.20	Frais de réalisation du projet d'exposition "Yves Dorme", dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	76.871	147.212	-
12.340 (74.00)	08.20	Acquisition de droits d'auteur; dépenses diverses	7.982	10.000	-
12.350 (12.30)	08.20	Service technique et technologique commun: frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses	31.879	150.000	-
12.352 (12.30)	08.20	Recherche documentaire et historique, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	768	1.000	-
12.353 (12.30)	08.20	Programme de distribution "Films made in Luxembourg" et autres produits du centre: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	171.519	180.000	-
12.354 (12.30)	08.20	Frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales: dépenses diverses	-	100.000	-

02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.355 (12.30)	08.20	Promotion audiovisuelle des activités culturelles et artistiques au Grand-Duché; frais de production, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	35.178	20.000	-
12.360 (12.30)	08.20	Digitalisation du patrimoine film et vidéo: dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	1.280.460	1.280.460	-
12.361 (12.30)	08.20	Mise en place d'un système informatique intégré	49.354	40.000	-
33.000 (33.00)	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Cler-vaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000	40.000	-
33.001 (35.00)	08.10	Promotion des oeuvres cinématographiques luxembourgeoises à l'étranger	49.174	50.000	-
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.905	3.950	-
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel. (Crédit non limitatif).....	-	-	2.998.615
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.500 (33.00)	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Cler-vaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	2.500	-	-
		Total de la section 02.5.....	3.853.461	4.372.043	4.072.483
		Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	1.582.037	1.754.957	1.789.495
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.684.484		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.175		
		3) Charges sociales patronales.....	67.585		
		4) Allocations de repas.....	30.251		
		Total.....	1.789.495		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.595.800	1.761.007	1.827.719
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.579.926		

02.6 - Musée national d'histoire naturelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de <i>rémunération</i> 2.614 3) Charges sociales patronales..... 210.004 4) Allocations de repas..... 35.175 <hr/> Total..... 1.827.719			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	207.440	47.495	47.203
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 47.203			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	327.572	351.125	362.633
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 304.406			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de <i>rémunération</i> 15.743			
		3) Charges sociales patronales..... 42.484			
		Total..... 362.633			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	-	3.906	2.842
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	21.780	24.222
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géody- namique et de Séismologie"	218.500	220.000	220.000
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	15.500	15.000	15.000
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scien- tifiques du Centre de Recherche Scientifique	30.000	30.000	30.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée na- tional d'histoire naturelle. (Crédit non limitatif).....	2.065.000	2.065.000	1.918.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	13.446	5.621
		Total de la section 02.6.....	6.041.849	6.283.716	6.243.235
		Section 02.7 - Centre national de littérature			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	251.910	268.098	274.711

02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			256.865
		3) Charges sociales patronales.....			12.223
		4) Allocation de repas.....			5.623
		Total.....			274.711
11.010 (11.10)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	59.456	60.904	62.219
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			54.916
		3) Charges sociales patronales.....			5.876
		4) Allocation de repas.....			1.427
		Total.....			62.219
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.946	5.001	7.453
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....			7.453
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	86.341	86.457	89.793
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			78.881
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.471
		3) Charges sociales patronales.....			8.441
		Total.....			89.793
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	372	577	372
12.000 (12.15)	01.34	Conversion informatique des inventaires de fonds d'ar- chives: indemnités pour services de tiers	-	26.000	-
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	1.530	1.100	1.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	454	2.000	1.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			845
		2) Carburants et lubrifiants.....			620
		3) Réparation et entretien.....			185
		Total.....			1.650
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	9.429	11.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			1.182

02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.091 4) Consommables bureautiques..... 455 5) Frais d'impression et de reliure..... 7.272 <hr/> Total..... 10.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	13.046	11.000	11.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 7.500 2) Frais téléphoniques..... 3.480 4) Téléx et téléfax..... 20 <hr/> Total..... 11.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	22.627	24.000	27.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 2.411 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 22.178 4) Réparations et entretien..... 2.411 <hr/> Total..... 27.000			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	27.011	35.000	21.023
12.140 (12.16)	01.34 08.00 08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	27.209	3.000	2.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 2.700			
12.141 (12.16)	01.34 08.00	Organisation d'expositions temporaires	-	25.000	25.000
12.190 (12.30)	01.34 08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	13.041	15.000	13.500
12.300 (12.30)	01.34 08.00	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	10.602	9.500	9.500
12.310 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	29.118	30.000	27.000
35.060 (35.00)	01.34 08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	818	930	930
		Total de la section 02.7.....	557.910	614.567	584.851

02.8 - Commissariat à l'enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical					
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	3.396	5.000	3.400
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	24.719	25.500	21.500
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour ser- vices de tiers	3.584	8.000	3.600
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.022	2.000	1.800
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau	3.592	4.560	3.600
12.042 (12.12)	08.00	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	-	15.000	15.000
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	443	1.800	1.620
12.070 (12.12)	08.00	Entretien des équipements informatiques	346	1.000	400
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	3.749	4.300	3.870
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	500	100	-
12.190 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	11.125	15.000	-
12.300 (12.30)	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales	-	2.000	1.800
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	-	60.000	20.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	781	11.585	10.900
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'en- seignement musical	7.367.000	8.001.000	8.313.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.690 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	6.800	-
Total de la section 02.8.....			7.421.257	8.163.645	8.400.490

02.9 - Musée de la Forteresse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 02.9 - Musée de la Forteresse					
12.300 (12.16)	08.10	Dépenses diverses en relation avec l'ouverture du Musée de la Forteresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	25.000
Total de la section 02.9.....			-	-	25.000
Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales					
11.020 (11.10)	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	11.250	11.180
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			11.180
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	210.772	102.798	250.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			70.000
		2) Cours et examens.....			180.300
		<i>Total.....</i>			<u>250.300</u>
11.131 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	45.091	46.500	42.278
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			42.278
11.132 (11.12)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	-	64.000	64.000
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	143.913	47.540	118.375
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			28.352
		2) Cours et examens.....			90.023
		<i>Total.....</i>			<u>118.375</u>
12.001 (12.15)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.900	31.500	26.376

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 26.376			
12.002 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	112.000	161.000
12.010 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9.217	8.000	7.200
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	50.396	52.600	47.340
12.040 (12.12)	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	11.342	12.600	11.340
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 11.340			
12.041 (12.12)	04.10	Frais de bureau	8.542	9.000	8.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 8.100			
12.050 (12.12)	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	18.414	23.770	21.500
12.070 (12.12)	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	10.544	10.696	9.626
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	29.619	40.000	42.978
12.120 (12.30)	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	48.000	48.000	45.130
12.121 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études	55.230	67.000	61.462
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses	79.901	130.000	117.000
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	13.797	20.000	18.000
12.142 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	262.191	305.000	289.750
12.221 (12.30)	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif).....	373.542	326.640	387.455
12.300 (12.30)	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif).....	500.000	500.000	450.000
12.301 (12.30)	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	3.268	7.000	4.000

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.303 (12.30)	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	2.261	4.500	4.000
33.000 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	-	-	40.000
33.001 (41.40)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	955.899	801.837	654.264
33.010 (33.00)	04.00	Subsides aux associations estudiantines	13.900	13.950	13.950
34.010 (34.30)	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessitant ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	255.688	284.235	270.000
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Nantolin	65.670	118.928	97.600
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.213.478	1.346.000	1.500.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.290.000	9.750.000	11.477.425
34.064 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.116.000	4.204.000	4.204.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	267.788	302.996	303.700
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.592	24.592	24.592
35.060 (34.00)	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	20.723	28.410	28.410
44.000 (44.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	176.822	176.822	176.822
44.001 (44.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	605.000	700.000	750.000
44.003 (35.00)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Sans distinction d'exercice)	62.500	66.417	66.500
44.004 (35.00)	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région	35.207	43.479	-

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	16.079	-
11.631 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	16.382	2.219	489
12.500 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	1.566	1.758	-
12.510 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	426	-	630
12.512 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	635	-
12.550 (12.12)	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	19.303	-	-
12.630 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses	51.108	12.267	2.482
12.642 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	22.648	364	6.584
12.800 (12.30)	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	-	442	1.321
44.502 (35.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut "Training of European Statisticians"	-	451	-
44.503 (35.00)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	12.195	7.337	-
Total de la section 03.0.....			18.147.835	19.883.612	21.817.159
Section 03.5 - Recherche et innovation					
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	533.587	456.331	528.853
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			478.440		
3) Charges sociales patronales.....			43.378		
4) Allocations de repas.....			7.035		
<i>Total.....</i>			528.853		
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	51	100	100

03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	11.270	14.000	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 8.140			
		5) Prestations individuelles..... 5.860			
		Total..... 14.000			
12.010 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.344	550	1.200
12.012 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	59.913	50.000	100.000
12.040 (12.12)	04.60	Frais de bureau	7.882	6.500	6.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 660			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 660			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 239			
		4) Consommables bureautiques..... 1.323			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.118			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.500			
		Total..... 6.500			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124.701	124.701	124.701
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 124.701			
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	132.000	120.000	400.000
12.130 (12.16)	04.60	Frais de publication. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	-	2.500	-
12.140 (12.16)	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	5.084	8.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 8.000			
12.190 (12.30)	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	4.500	5.000	-
12.191 (12.30)	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	-	500	500

03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
32.010 (32.00)	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Sans distinction d'exercice)	-	450.000	650.000
33.006 (33.00)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	-	50.000	150.000
33.010 (41.00)	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	8.180	8.180	8.000
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	69.750	96.000	445.770
34.060 (41.00)	04.60	Bourses de formation-recherche	3.272.882	3.300.000	6.300.000
34.061 (34.40)	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	-	-	5.000
34.070 (34.50)	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	500	-	-
35.020 (35.30)	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.861.517	5.376.500	9.576.500
41.010 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Sans distinction d'exercice)	7.160.966	11.800.000	14.750.000
41.011 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.479.552	888.000	900.000
41.012 (41.40)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics. (Crédit non limitatif).....	14.832.491	19.000.000	24.350.000
41.013 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche. (Crédit non limitatif).....	13.090.000	14.500.000	18.000.000
41.014 (41.40)	04.60 01.40	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	2.145.000	2.250.000	2.850.000
41.015 (41.40)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique. (Crédit non limitatif).....	4.920.000	5.265.000	6.500.000

03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
41.016 (41.40)	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé. (Crédit non limitatif).....	-	-	10.000
41.017 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets-pilotes de partenariat public-privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	10.000
Total de la section 03.5.....			55.721.170	63.771.862	85.689.124
Section 03.6 - Université du Luxembourg					
11.000 (11.00)	04.60	Traitements des fonctionnaires	2.664.959	2.921.344	2.853.943
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.709.613					
2) Primes..... 11.406					
3) Charges sociales patronales..... 96.342					
4) Allocations de repas..... 36.582					
Total..... 2.853.943					
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	632.332	858.545	721.965
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 623.723					
3) Charges sociales patronales..... 82.765					
4) Allocations de repas..... 15.477					
Total..... 721.965					
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	715.072	861.820	811.500
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 685.866					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 30.563					
3) Charges sociales patronales..... 95.071					
Total..... 811.500					
11.040 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100

03.6 - Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.131 (11.12)	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
41.010 (41.40)	04.43 04.44	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.238.340	44.054.340	48.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.631 (11.12)	04.43	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	275.088
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 275.088			
		Total de la section 03.6.....	35.250.703	48.696.349	53.162.796
		Total du département 02/03.....	184.089.686	221.557.235	256.058.356

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	19.537.427	20.912.623	21.349.165
12	Achat de biens non durables et de services	11.576.726	13.363.851	9.280.403
32	Transferts de revenus autres que de subventions d'exploitation aux entreprises	-	450.000	650.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	10.027.536	15.364.735	21.292.044
34	Transferts de revenus aux ménages	18.307.811	20.537.263	25.260.375
35	Transferts de revenus à l'étranger	8.561.304	6.131.463	10.341.632
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	106.170.461	134.071.464	156.960.215
43	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	9.016.697	9.731.330	9.931.200
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universi- taire spécial/libre	891.724	994.506	993.322
Total		184.089.686	221.557.235	256.058.356

04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
04 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 04.0 - Dépenses générales					
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	79.630	35.450	108.300
11.300 (11.12)	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	564.994	450.000	550.000
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	441.470	457.000	500.000
12.120 (12.30)	01.20	Fiscalité: études comparatives sur le plan européen	-	75.000	75.000
12.190 (12.30)	13.90	Frais de formation du personnel	675	10.000	-
12.310 (12.30)	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales	11.700	15.000	12.000
33.010 (33.00)	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte. (Crédit non limitatif).....	39.484	40.000	40.000
33.012 (33.00)	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	32.000	36.300	104.000
33.013 (33.00)	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek"	7.500	7.500	17.500
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	9.526	9.250	9.250
43.010 (43.21)	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	586.593	450.000	550.000
Total de la section 04.0.....			1.773.572	1.585.500	1.966.050
Section 04.1 - Contributions directes et métrologie					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	35.669.466	39.018.848	40.020.968

04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Contributions directes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	34.022.588		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.357.352		
		3) Charges sociales patronales.....	1.469.086		
		4) Allocations de repas.....	712.031		
		<i>B - Métrologie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	429.614		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.484		
		3) Charges sociales patronales.....	18.464		
		4) Allocations de repas.....	8.349		
		<i>Total.....</i>	<i>40.020.968</i>		
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.411.416	3.806.403	4.008.514
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.423.728		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.936		
		3) Charges sociales patronales.....	456.180		
		4) Allocations de repas.....	114.670		
		<i>Total.....</i>	<i>4.008.514</i>		
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	189.101	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) R# unérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	922.954	976.716	1.072.242
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	896.851		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	49.773		
		3) Charges sociales patronales.....	125.618		
		<i>Total.....</i>	<i>1.072.242</i>		
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	524	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	6.215	9.852	6.958
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	1.617	1.617	1.675
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	39.766	50.000	47.926

04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	40.000		
		4) Indemnités de remplacement.....	7.926		
		Total.....	47.926		
12.001 (12.25)	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	86.786	87.600	89.040
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....	89.040		
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	54.224	70.000	60.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	31.506	42.000	38.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	6.300		
		2) Carburants et lubrifiants.....	18.500		
		3) Réparations et entretien.....	10.800		
		9) Divers.....	2.400		
		Total.....	38.000		
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	455	530	480
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	156.663	232.470	195.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	60.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	30.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	5.000		
		4) Consommables bureautiques.....	40.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	50.000		
		9) Divers.....	10.000		
		Total.....	195.000		
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	203.574	234.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques.....	190.000		
		4) Téléx et Téléfax.....	8.000		
		9) Divers.....	2.000		
		Total.....	200.000		
12.055 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	1.658.568	1.685.000	1.700.000

04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 1.700.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	23.797	44.000	41.762
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 25.762			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 16.000			
		Total..... 41.762			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	2.523	5.000	2.500
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	301.203	350.500	350.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 62.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 225.000			
		3) Chauffage..... 30.000			
		4) Réparations et entretien..... 8.000			
		5) Assurances..... 11.500			
		6) Contrat d'intervention..... 12.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 350.000			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.079.450	2.049.237	2.081.071
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.997.385			
		2) Charges locatives accessoires..... 83.686			
		Total..... 2.081.071			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.558.945	1.541.830	1.571.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.548.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 23.000			
		Total..... 1.571.000			
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	177.149	150.000	150.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.560	8.000	5.000
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	692.054	770.000	736.500

04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	22.431	20.000	20.000
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	361.423	350.000	350.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.630	50.000	42.000
12.320 (12.30)	01.22	Service de métrologie; acquisition et entretien d'instruments de contrôle; dépenses diverses	7.369	8.300	7.500
12.350 (12.12)	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.839	30.000	35.000
12.360 (12.30)	01.22	Frais de surveillance des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	167.480	190.000	195.000
35.030 (35.40)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	410	1.700	1.700
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.800 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux	-	-	2.436
Total de la section 04.1.....			47.905.098	51.783.803	53.032.472
Section 04.2 - Enregistrement et domaines					
11.000 (11.00)	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires	17.983.077	19.826.470	20.221.746
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			17.518.565		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			1.552.474		
3) Charges sociales patronales.....			758.156		
4) Allocations de repas.....			392.551		
Total.....			20.221.746		
11.010 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.501.138	1.634.878	1.873.413

04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.600.633			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.098			
		3) Charges sociales patronales..... 213.215			
		4) Allocations de repas..... 53.467			
		<u>Total..... 1.873.413</u>			
11.020 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	495.860	100	100
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	612.702	631.224	649.509
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 544.721			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 28.695			
		3) Charges sociales patronales..... 76.093			
		<u>Total..... 649.509</u>			
11.040 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	3.192	5.470	4.305
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	6.300	6.350	6.350
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	36.115	45.100	45.606
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 26.500			
		4) Indemnités de remplacement..... 8.406			
		9) Divers..... 10.700			
		<u>Total..... 45.606</u>			
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypo- thèques. (Crédit non limitatif).....	169.271	165.000	175.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 175.000			
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	14.881	18.500	60.500

04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	42.000		
		4) Prestations individuelles.....	2.500		
		9) Divers.....	16.000		
		<i>Total.....</i>	<i>60.500</i>		
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	31.543	28.000	33.500
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.760	10.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	3.600		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.300		
		3) Réparations et entretien.....	3.300		
		9) Divers.....	800		
		<i>Total.....</i>	<i>11.000</i>		
12.030 (12.16)	01.22 01.25	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.902	1.000	1.000
12.040 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau	148.955	161.000	161.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	45.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	14.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	4.500		
		4) Consommables bureautiques.....	82.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.000		
		9) Divers: destruction de documents.....	5.000		
		<i>Total.....</i>	<i>161.000</i>		
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	970.760	859.400	1.030.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	875.400		
		2) Frais téléphoniques.....	150.000		
		9) Divers.....	4.600		
		<i>Total.....</i>	<i>1.030.000</i>		
12.060 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommunications	3.169	11.600	7.500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et entretien.....	7.500		
12.080 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	127.432	109.000	150.000

04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 25.000			
		2) Eau, électricité, taxes..... 70.000			
		3) Chauffage..... 55.000			
		<i>Total</i> 150.000			
12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	343.030	348.000	368.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 341.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 27.000			
		<i>Total</i> 368.000			
12.100 (12.11)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78.780	79.000	79.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 73.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 5.500			
		<i>Total</i> 79.000			
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.462	18.000	1.000.000
12.140 (12.16)	01.22 01.24	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	-	-	1.250
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	29.566	27.900	59.800
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif).....	118.281	130.000	130.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	510.636	650.000	550.000
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	774.885	450.000	800.000
12.330 (12.30)	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif).....	27.990	23.000	25.000

04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.340 (11.00)	01.25	Travaux d'entretien, de plantation et de boisement sur les terrains des forts Thungen et Olisy	9.833	6.000	-
12.350 (12.30)	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; carnets d'avertissements taxés; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114.980	70.500	108.500
12.360 (12.30)	01.22	Carnets d'avertissements taxés. (Crédit non limitatif).....	-	15.000	-
12.370 (12.50)	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuelles de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement; dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170.723	220.100	175.000
12.380 (12.30)	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales. (Crédit non limitatif).....	1.352	2.700	2.700
12.390 (12.12)	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	39.544	40.000	45.000
23.000 (21.11)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	675.000	350.000	400.000
24.010 (12.12)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.053	2.250	2.250
43.010 (43.21)	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif).....	21.399	9.000	15.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.610 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	-	6.000	-
12.895 (11.00)	01.22 01.25	Frais de représentation et menues dépenses	-	-	16.450
Total de la section 04.2.....			25.046.571	25.960.642	28.208.579
Section 04.3 - Douanes et accises					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	30.034.430	31.696.823	32.135.755
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			27.411.628		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.752.089		

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 1.312.159 4) Allocations de repas..... 659.879 <u>Total..... 32.135.755</u>			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	157.377	355.462	376.997
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 324.755 3) Charges sociales patronales..... 43.096 4) Allocations de repas..... 9.146 <u>Total..... 376.997</u>			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	123.098	7.201	7.119
		<u>Détail:</u>			
		B) - Etudiants 1) Rémunérations de base..... 7.119			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	578.437	625.282	640.604
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 537.074 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 28.480 3) Charges sociales patronales..... 75.050 <u>Total..... 640.604</u>			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	44.636	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.080 (11.31)	01.22	Frais médicaux	875	3.000	1.900
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	294.879	320.020	320.661
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif).....	55.316	55.000	55.000
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service	29.652	36.215	27.514
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	135.605	140.000	151.373
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 50.415 4) Indemnités de remplacement..... 2.000 9) Divers..... 98.958 <u>Total..... 151.373</u>			

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.131 (11.12)	01.22	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	7.817	8.500	7.918
		<i>Détail:</i>			
		3) <i>Permanence à domicile</i>			7.918
11.150 (11.12)	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	8.639	20.000	10.000
11.300 (11.00)	01.22	Prime de formation	202.345	206.000	206.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	31.725	35.000	35.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	206.454	240.000	230.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Assurances</i>			40.000
		2) <i>Carburant</i>			90.000
		3) <i>Réparations et entretien</i>			100.000
		<i>Total</i>			230.000
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	51.319	48.000	48.000
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	91.578	100.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i>			28.000
		2) <i>Location et entretien des machines à photo- copier</i>			35.000
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i>			16.000
		4) <i>Consommables bureautique</i>			6.000
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i>			4.000
		9) <i>Divers</i>			11.000
		<i>Total</i>			100.000
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	656.642	710.000	690.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais postaux</i>			490.000
		2) <i>Frais téléphoniques</i>			100.000
		3) <i>Luxpac</i>			75.000
		4) <i>Télex et téléfax</i>			8.000
		9) <i>Divers</i>			17.000
		<i>Total</i>			690.000
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	61.531	88.000	58.909

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			18.909
		3) Réparations et pièces de rechange.....			40.000
		Total.....			58.909
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	119.655	1.212.000	1.592.859
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			63.000
		2) Contrats d'entretien.....			1.510.259
		3) Réparations et pièces de rechange.....			19.600
		Total.....			1.592.859
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	278.815	255.000	270.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			30.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			95.000
		3) Chauffage.....			45.000
		4) Réparations et entretien.....			80.000
		9) Divers.....			20.000
		Total.....			270.000
12.081 (12.11)	01.22	Entretien des logements de service. (Sans distinction d'exercice)	143.513	150.000	150.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.605	20.000	20.000
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.027.960	1.150.730	1.159.935
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			986.063
		2) Charges locatives accessoires.....			173.872
		Total.....			1.159.935
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.612	5.000.000	3.135.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	17.291	20.000	19.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	31.759	35.000	34.000
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir	201.041	58.000	55.000

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.305 (12.30)	01.22	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	-	11.000	11.000
12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	33.881	43.000	40.000
12.320 (12.30)	01.22	Documentation administrative; imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	307.035	500.000	400.000
12.321 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.432	50.000	50.000
12.330 (12.30)	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.662	2.500	2.500
12.340 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	9.692	11.000	10.300
12.350 (12.30)	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.360 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.874	25.000	25.000
12.370 (12.50)	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.945	29.000	29.000
12.390 (12.30)	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	57.714	60.000	60.000
24.010 (12.12)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	86.340	90.800	92.000
36.010 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.570 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	34.895	-	-
		Total de la section 04.3.....	35.356.076	43.417.833	42.258.644
		Total du département 04.....	110.081.317	122.747.778	125.465.745

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	93.366.444	100.143.381	102.733.853
12	Achat de biens non durables et de services	15.254.568	21.607.497	21.500.092
23	Intérêts imputés en débit	675.000	350.000	400.000
24	Achat de biens non durables et de services	88.393	93.050	94.250
33	Subventions d'exploitation	78.984	83.800	161.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	9.936	10.950	10.950
-36	Remboursements d'impôts indirects	-	100	100
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	607.992	459.000	565.000
Total		110.081.317	122.747.778	125.465.745

05.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
05 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR ET BUDGET					
Section 05.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance. (Sans distinction d'exercice)	40.200	40.800	40.800
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 40.800					
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6.104	8.670	7.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 800					
2) Carburants et lubrifiants..... 3.500					
3) Réparation et entretien..... 2.500					
9) Divers..... 200					
Total..... 7.000					
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau	30.937	30.460	32.440
<i>Détail:</i>					
3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 370					
6) Documentation et bibliothèque..... 30.770					
9) Dépenses diverses..... 1.300					
Total..... 32.440					
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien	8.529	9.000	9.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 8.500					
9) Divers..... 500					
Total..... 9.000					
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.834.134	7.300.000	6.500.000
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.093.196	18.800.000	19.000.000

05.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.120 (12.30)	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	28.150	28.150
12.122 (12.30)	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	223.758	400.000	300.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.467	1.000	1.000.000
12.300 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
12.310 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73.884	1.000	1.000
12.320 (12.00)	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	2.572.000
33.010 (33.00)	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations interna- tionales	-	1.000	1.000
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calami- tés naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
41.010 (12.00)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paie- ments du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.844.801	2.000.000	2.500.000
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
Total de la section 05.0.....			28.210.010	28.621.280	31.992.590
Section 05.1 - Inspection générale des finances					
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires	1.026.188	1.110.655	1.231.544
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.176.835		
3) Charges sociales patronales.....			40.639		
4) Allocations de repas.....			14.070		
Total.....			1.231.544		
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	150.002	286.586	244.015

05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			210.459
		3) Charges sociales patronales.....			27.928
		4) Allocations de repas.....			5.628
		Total.....			244.015
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.935	73.827	76.790
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			64.631
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			3.163
		3) Charges sociales patronales.....			8.996
		Total.....			76.790
11.040 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	01.23	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	186	284	279
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....			100
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	197	500	300
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.520	2.500	1.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			300
		2) Carburants et lubrifiants.....			600
		3) Réparation et entretien.....			600
		9) Divers.....			100
		Total.....			1.600
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau	17.616	25.000	22.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.000
		2) Location et entretien des machines à photoco-			

05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>pie.</i> 3.400			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 3.500			
		4) Consommables bureautiques..... 5.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.000			
		9) Divers..... 100			
		<u>Total</u> 22.000			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	2.350	500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 500			
12.060 (12.12)	01.23	Location et entretien des installations de télécommunications	-	100	-
12.070 (12.12)	01.23	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	146	3.600	3.750
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrat de maintenance..... 3.500			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 250			
		<u>Total</u> 3.750			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	18.137	20.000	19.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 5.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 2.000			
		3) Chauffage..... 12.400			
		9) Divers..... 100			
		<u>Total</u> 19.500			
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	948.758	400.000	360.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	10.000
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	1.105	5.500	5.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.23	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	3.322
		Total de la section 05.1.....	2.215.790	1.941.202	1.979.400

05.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat					
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires	1.571.912	1.695.440	1.767.793
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.665.362		
		3) Charges sociales patronales.....	70.070		
		4) Allocations de repas.....	32.361		
		<i>Total</i>	1.767.793		
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	79.979	55.872	56.582
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	48.711		
		3) Charges sociales patronales.....	6.464		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	56.582		
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	90.318	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	27	350	150
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau	10.865	12.400	11.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.800		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	1.650		
		4) Consommables bureautiques.....	3.100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	600		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total</i>	11.750		
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	3.890	5.500	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	7.000		
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	23.995	23.800	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	24.500		
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	-	500	200

05.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	156.509	150.000	160.000
12.350 (10.00)	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
23.000 (23.00)	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
23.010 (91.00)	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de fac- tures en devises. (Crédit non limitatif).....	558.150	350.000	400.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	-	-	1.964
		Total de la section 05.2.....	2.495.645	2.294.162	2.430.239
		Section 05.3 - Direction du contrôle financier			
11.000 (11.10)	01.30	Traitements des fonctionnaires	133.660	140.995	142.875
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			134.910
		3) Charges sociales patronales.....			6.558
		4) Allocations de repas.....			1.407
		Total.....			142.875
11.020 (11.00)	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour	38	200	200
12.020 (12.14)	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.142	1.700	1.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			600
		2) Carburants et lubrifiants.....			600
		3) Réparation et entretien.....			500
		Total.....			1.700
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau	8.715	16.000	13.000

05.3 - Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.000		
		4) Consommables bureautiques.....	4.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.500		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i>	13.000		
12.070 (12.12)	01.30	Location et entretien des équipements informatiques	196	2.500	-
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	5.000
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel	-	1.000	1.000
		Total de la section 05.3	143.751	167.495	163.875
		Section 05.4 - Cadastre et topographie			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	8.315.855	8.795.904	8.894.331
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.320.746		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	49.820		
		3) Charges sociales patronales.....	350.705		
		4) Allocations de repas.....	173.060		
		<i>Total</i>	8.894.331		
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	141.107	101.094	129.421
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	107.307		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.356		
		3) Charges sociales patronales.....	14.240		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		<i>Total</i>	129.421		
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	81.393	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	190.726	208.755	202.724
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	165.731		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.393		
		3) Charges sociales patronales.....	23.600		
		Total.....	202.724		
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	1.294	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	6.307	10.554	8.759
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	2.500	1.000
12.001 (12.15)	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.520	80.000	50.000
12.003 (12.15)	01.22	Création et actualisation de la base de données topo- cartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	111.528	483.000	801.000
12.008 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	28.068	25.000	25.000
12.009 (12.15)	01.22	Actualisation des fichiers cadastraux (AFC): mise à jour des fichiers alphanumériques et graphiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	733.797	-	-
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	21.236	22.500	22.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	43.004	44.300	45.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....	6.800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	16.600		
		3) Réparation et entretien.....	20.600		
		9) Divers.....	1.000		
		Total.....	45.000		
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.228	1.450	1.450
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	54.325	59.000	57.000

05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			17.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			4.000
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			5.300
		4) Consommables bureautiques.....			14.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			15.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.000
		9) Divers.....			700
		<i>Total</i>			57.000
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	114.867	121.000	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			67.000
		2) Frais téléphoniques.....			53.000
		<i>Total</i>			120.000
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	4.224	11.500	7.000
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	301.608	375.000	343.523
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	38.741	35.500	41.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			8.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			19.000
		3) Chauffage.....			14.000
		<i>Total</i>			41.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	27.103	29.082	29.082
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			20.080
		2) Charges locatives accessoires.....			9.002
		<i>Total</i>			29.082
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	81.375	84.850	84.850
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			78.550
		2) Charges locatives accessoires.....			6.300
		<i>Total</i>			84.850

05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.125 (12.30)	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	221.874	60.000	68.000
12.140 (12.16)	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	8.206	10.000	10.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	11.430	18.000	15.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	7.137	13.000	10.000
12.300 (12.30)	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage; fourniture et pose de bornes et rivets; construction et réparation de signaux de triangulation; dépenses diverses	10.110	12.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien et renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage.....	4.000		
		2) Fourniture et pose de bornes et rivets.....	6.000		
		3) Construction et réparation de signaux de triangulation.....	500		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>11.000</i>		
12.310 (12.30)	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses relatives au laboratoire photographique	1.973	8.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Reliure des plans et registres cadastraux et acquisition du matériel y relatif.....	2.000		
		2) Dépenses relatives au laboratoire photographique.....	2.000		
		<i>Total.....</i>	<i>4.000</i>		
12.320 (12.30)	01.22	Travaux d'abornement des frontières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.663	2.500	2.000
12.330 (12.30)	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.553	50.000	400.000
12.340 (12.30)	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	9.029	18.000	14.000
12.360 (12.15)	01.22	Création d'une base de données cartographique (BD-L-Carto): indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	184.240	160.000	-
12.365 (11.00)	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel. (Crédit non limitatif).....	19.432	65.000	36.000
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.938	75.000	80.000

05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.380 (12.30)	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	86.065	145.000	45.000
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	353	1.000	500
24.010 (12.12)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	411	1.000	750
35.060 (35.00)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	11.847	12.000	14.000
35.061 (35.00)	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.450	8.000	6.000
Total de la section 05.4.....			10.985.017	11.149.689	11.579.590
Total du département 05.....			44.050.213	44.173.828	48.145.694

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	11.881.062	12.521.366	12.799.835
12	Achat de biens non durables et de services	29.750.492	29.280.162	32.423.809
23	Intérêts imputés en débit	558.150	350.100	400.100
24	Intérêts imputés en crédit	411	1.000	750
33	Transferts de revenus aux administrations privées	-	1.000	1.000
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	15.297	20.000	20.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.844.801	2.000.000	2.500.000
93	Dotations de fonds de réserve	-	100	100
Total		44.050.213	44.173.828	48.145.694

06.0 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
06 - MINISTERE DES FINANCES:					
DETTE PUBLIQUE					
Section 06.0 - Dette publique					
12.300 (12.30)	01.23	Dettes publiques: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires. (Crédit non limitatif).....	315	500	500
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.246	100	100
21.005 (21.10)	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif).....	25.934.000	23.443.500	30.178.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	201.650	500.000	100
93.001 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	891.621	1.000.000	1.000.000
93.002 (21.10)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	-	100	100
Total de la section 06.0.....			27.036.832	24.944.200	31.178.800
Total du département 06.....			27.036.832	24.944.200	31.178.800

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: dette publique**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
12	Achat de biens non durables et de services	9.561	600	600
21	Intérêts de la dette publique	25.934.000	23.443.500	30.178.000
93	Dotations de fonds de réserve	1.093.271	1.500.100	1.000.200
Total		27.036.832	24.944.200	31.178.800

07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
07 - MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 07.0 - Justice					
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	9.990	30.400	35.620
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	27.620		
		2) Cours et examens.....	3.000		
		5) Prestations individuelles.....	5.000		
		<i>Total</i>	35.620		
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	13.357	12.280	60.620
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	36.670		
		2) Cours et examens.....	17.950		
		4) Prestations individuelles.....	6.000		
		<i>Total</i>	60.620		
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.046	1.000	5.500
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....	100		
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380.130	400.000	400.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	683	2.650	2.000
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses	36.195	37.000	37.000
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	1.962	5.500	2.500
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96.638	270.000	100.000
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	2.500	500
12.130 (12.16)	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.202	28.000	28.000

07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.250 (12.00)	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	69.835	91.150	84.400
		<u>Détail:</u>			
		1113 Indemnités de permanence à domicile.....	4.000		
		1115 Indemnités pour heures supplémentaires.....	100		
		1200 Indemnités pour services de tiers.....	100		
		12010 Frais de route et de séjour.....	500		
		12012 Frais de route et de séjour à l'étranger.....	6.000		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs			
		1) Assurances.....	2.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	8.500		
		3) Réparation et entretien.....	9.000		
		9) Divers.....	500		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.500		
		2) Location et entretien des machines à pho- tocopier.....	1.500		
		4) Consommables bureautiques.....	5.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.000		
		9) Divers.....	500		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	700		
		2) Frais téléphoniques.....	6.500		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	1.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	6.400		
		2) Réparations et entretien.....	2.000		
		1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours; dépenses diverses.....	6.000		
		1231 Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipement de sport; frais de participation à des compétitions.....	500		
		1232 Frais de représentation; cérémonies; récep- tions, couronnes et dépôts de fleurs; frais de cultes; dépenses diverses.....	1.500		
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-			

07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>électrique, dépenses diverses.....</i> 12.000			
		<i>1235 Acquisition de munition.....</i> 300			
		<i>12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équi- pement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers.....</i> 300			
		<i>Total.....</i> 84.400			
12.391 (12.30)	01.43 03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réu- nions, réceptions officielles; dépenses diverses	5.261	15.000	7.500
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	1.240	5.000	2.240
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	1.900	1.900	1.900
33.012 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favo- risant la réintégration sociale des détenus	134.249	-	-
34.010 (11.00)	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves. (Crédit non limitatif).....	19.045	19.400	19.893
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicri- sie, de chroniques et d'ouvrages de droit	4.300	4.400	4.400
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages ré- sultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	531.164	200.000	250.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	217.632	240.000	230.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.663	1.562	1.473
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	6.054	-	-
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	13.708	20.000	15.000
12.895 (12.11)	03.10	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acqui- sitions	4.197	-	-
		Total de la section 07.0.....	1.586.451	1.388.742	1.288.646

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 07.1 - Services judiciaires					
11.000 (11.00)	03.10	Traitements des fonctionnaires	35.807.497	40.066.061	41.314.704
<i>Détail:</i>					
<i>A - Cour supérieure de justice:</i>					
1) Rémunérations de base..... 5.491.116					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 60.709					
3) Charges sociales patronales..... 170.682					
4) Allocations de repas..... 59.094					
<i>B - Tribunaux d'arrondissements:</i>					
1) Rémunérations de base..... 12.301.485					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 246.511					
3) Charges sociales patronales..... 467.607					
4) Allocations de repas..... 162.508					
<i>C - Juges de paix:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.763.666					
3) Charges sociales patronales..... 139.044					
4) Allocations de repas..... 47.135					
<i>D - Service central d'assistance sociale:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.697.492					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.139					
3) Charges sociales patronales..... 156.750					
4) Allocations de repas..... 67.184					
<i>E - Personnel administratif:</i>					
1) Rémunérations de base..... 11.878.724					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 106.883					
3) Charges sociales patronales..... 520.422					
4) Allocations de repas..... 250.445					
<i>F - Fonctionnaires détachés à d'autres services:</i>					
1) Rémunérations de base..... 81.463					
3) Charges sociales patronales..... 3.585					
4) Allocations de repas..... 1.407					
<i>G - Attachés de justice:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.521.469					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.557					
3) Charges sociales patronales..... 67.673					
4) Allocations de repas..... 30.954					
<u>Total.....</u>					
41.314.704					
11.010 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.905.933	3.778.768	4.117.392

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.529.454			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.575			
		3) Charges sociales patronales..... 469.100			
		4) Allocations de repas..... 113.263			
		<u>Total..... 4.117.392</u>			
11.020 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	796.951	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	895.635	893.840	892.011
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 741.420			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 45.727			
		3) Charges sociales patronales..... 104.864			
		<u>Total..... 892.011</u>			
11.040 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	8.466	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux	1.479	2.500	1.500
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	4.934	10.002	8.907
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	74.822	102.781	83.676
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 22.974			
		2) Cours et examens..... 57.905			
		5) Prestations individuelles..... 2.797			
		<u>Total..... 83.676</u>			
11.131 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	2.500
11.132 (12.00)	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	143.040	135.000	145.000
11.133 (11.12)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordina- ires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	248	3.000	1.000

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 1.000			
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	11.745	24.000	22.298
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 6.058			
		2) Cours et examens..... 14.005			
		9) Divers..... 2.235			
		<u>Total..... 22.298</u>			
12.001 (12.15)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.896	5.000	4.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	188.496	65.650	267.218
12.003 (12.15)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.782	30.000	40.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	76.111	82.500	80.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16.839	30.000	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 10.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 12.000			
		3) Réparation et entretien..... 6.000			
		9) Divers..... 6.000			
		<u>Total..... 34.000</u>			
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	13.482	15.000	20.000
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	307.748	325.000	320.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 100.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 100.000			
		3) Réparation et entretien des autres machines de bureau..... 10.000			
		4) Frais d'impression et de reliure..... 100.000			
		5) Réfection des registres de l'Etat Civil..... 5.000			
		6) Documentation et JURIFRANCE..... 3.000			
		9) Divers..... 2.000			
		<u>Total..... 320.000</u>			
12.041 (12.12)	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	122.138	150.000	150.000

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.288.063	1.375.000	1.375.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 1.200.000			
		2) Frais téléphoniques..... 175.000			
		Total..... 1.375.000			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	19.367	25.000	22.810
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats d'entretien..... 19.810			
		2) Location..... 2.500			
		3) Acquisitions d'appareils GSM..... 500			
		Total..... 22.810			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	383.212	400.000	470.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 55.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 285.000			
		3) Chauffage..... 130.000			
		Total..... 470.000			
12.090 (12.21)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	50.990	51.500	56.430
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 56.430			
12.100 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	119.102	84.500	84.500
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	17.218	652.000	702.627
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel	47.480	57.500	53.600
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.678.431	2.045.000	3.000.000
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	64.417	90.000	75.000
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.845.434	2.000.000	2.300.000

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.320 (12.30)	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	50.000
12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif).....	291.600	310.000	354.750
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	9.712	10.000	14.030
12.335 (24.10)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consul- tance dans l'intérêt des agents du service	9.908	10.000	10.000
24.015 (12.12)	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchi- ment: participation aux frais de maintenance. (Crédit non limitatif).....	13.847	43.000	20.000
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judi- ciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.376.557	1.350.000	1.415.000
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	117.130	120.000	120.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modi- fiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	54.991	65.000	60.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	3.067	1.767	2.580
11.631 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices extraordinaires	2.479	-	-
11.633 (11.12)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordina- ires	421	-	-
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	112	-	744
12.501 (12.15)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	397	-	-
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.140	406	472
12.540 (12.12)	03.10	Frais de bureau	-	807	-
12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	-	6.953	-
12.690 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	200	-	-
12.800 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales	720	-	-

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34.550 (34.30)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	3.038	-	10.186
		Total de la section 07.1.....	50.822.275	54.427.835	57.702.135
Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires					
11.000 (11.00)	03.30	Traitements des fonctionnaires	19.812.014	22.689.623	24.300.256
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Services administratifs:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.461.146		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	102.418		
		3) Charges sociales patronales.....	101.881		
		4) Allocations de repas.....	28.140		
		<i>B - Services de garde:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	13.143.160		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.101.596		
		3) Charges sociales patronales.....	1.082.381		
		4) Allocations de repas.....	384.109		
		<i>C - Services techniques:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.486.480		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	161.888		
		3) Charges sociales patronales.....	187.367		
		4) Allocations de repas.....	61.908		
		<i>D - Services éducatifs:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	862.585		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	58.869		
		3) Charges sociales patronales.....	65.423		
		4) Allocations de repas.....	22.512		
		<i>E - Services médicaux et paramédicaux:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	553.483		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	51.971		
		3) Charges sociales patronales.....	40.558		
		4) Allocations de repas.....	11.960		
		<i>F - Services psycho-sociaux:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	490.365		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	22.076		
		3) Charges sociales patronales.....	36.045		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		<i>G - Fonctionnaires détachés à d'autres adminis-</i>			

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>trations:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			666.582
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			42.496
		3) Charges sociales patronales.....			50.345
		4) Allocations de repas.....			14.070
		<i>Total.....</i>			<u>24.300.256</u>
11.010 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	361.316	381.881	401.848
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			315.404
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			30.049
		3) Charges sociales patronales.....			45.842
		4) Allocations de repas.....			10.553
		<i>Total.....</i>			<u>401.848</u>
11.020 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	312.482	417.583	430.802
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			337.130
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			43.201
		3) Charges sociales patronales.....			50.471
		<i>Total.....</i>			<u>430.802</u>
11.100 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.015	145.973	128.660
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	350	350	350
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			300
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			50
		<i>Total.....</i>			<u>350</u>
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service	11.356	24.900	15.914
11.130 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	7.180	8.380	8.380
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens.....			8.380
11.131 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	-	15.500	16.250

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile..... 16.250			
12.000 (12.15)	03.30	Indemnités pour services de tiers	7.155	1.800	7.454
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 7.454			
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	20.491	26.400	27.500
12.020 (12.14)	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	35.095	33.750	37.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 20.100			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 17.800			
		<u>Total..... 37.900</u>			
12.040 (12.12)	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	1.189	4.800	3.050
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	24.020	27.500	26.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 11.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 3.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 10.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		<u>Total..... 26.500</u>			
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	6.099	6.500	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		4) Consommables bureautiques..... 1.600			
		6) Documentation et bibliothèque..... 800			
		<u>Total..... 7.000</u>			
12.050 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	71.898	66.000	190.520
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 3.960			

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<p>2) <i>Frais téléphoniques</i>..... 186.560</p> <p><i>Total</i>..... 190.520</p>			
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	10.101	12.000	11.170
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux</i> 1.500			
		2) <i>Frais téléphoniques</i> 9.670			
		<i>Total</i> 11.170			
12.052 (12.12)	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	967	2.200	2.200
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	4.500	93.000	77.500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Location</i> 72.500			
		3) <i>Réparations et pièces de rechange</i> 3.500			
		4) <i>Téléphone mobile</i> 1.500			
		<i>Total</i> 77.500			
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	2.887	5.500	4.500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Installation téléphonique</i> 3.000			
		3) <i>Equipement radiophonique</i> 1.500			
		<i>Total</i> 4.500			
12.070 (12.12)	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	52.801	218.000	216.427
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Location</i> 17.000			
		2) <i>Contrats d'entretien</i> 64.057			
		3) <i>Réparation et pièces de rechange</i> 3.000			
		4) <i>Surveillance électronique</i> 129.370			
		9) <i>Divers</i> 3.000			
		<i>Total</i> 216.427			
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	261.992	275.000	275.000
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	34.419	40.000	40.000
12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	970.518	1.146.000	1.300.000

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	736.000		
		3) Chauffage.....	371.000		
		6) Elimination de déchets.....	102.000		
		7) Contrats d'entretien et d'exploitation.....	91.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.300.000</i>		
12.083 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entre- tien; dépenses diverses	161.080	170.000	254.200
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	89.500		
		3) Chauffage.....	151.200		
		6) Elimination de déchets.....	13.500		
		<i>Total.....</i>	<i>254.200</i>		
12.150 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psy- chiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vacci- nations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.286.996	1.240.000	1.495.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg.....	1.178.143		
		2) Centre pénitentiaire Givenich.....	316.857		
		<i>Total.....</i>	<i>1.495.000</i>		
12.190 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance	40.868	85.000	85.000
12.191 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	76.631	118.800	135.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	80.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	55.000		
		<i>Total.....</i>	<i>135.000</i>		
12.210 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.386.637	1.578.000	1.735.925
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	1.567.733		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	168.192		
		<i>Total.....</i>	<i>1.735.925</i>		
12.300 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	29.239	40.000	40.000
12.305 (12.30)	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	9.152	14.000	100
12.310 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	171.680	211.500	228.000

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			210.000
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			18.000
		<i>Total</i>			228.000
12.311 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	311.144	341.500	373.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			350.000
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			23.000
		<i>Total</i>			373.000
12.320 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	304.513	350.500	350.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			220.000
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			130.000
		<i>Total</i>			350.000
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	30.782	31.616	32.744
12.331 (12.30)	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.130.871	2.667.817	2.719.503
12.340 (12.50)	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.315	1.500	1.500
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	21.911	31.000	40.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg.....			36.000
		2) Centre pénitentiaire Givenich.....			4.500
		<i>Total</i>			40.500
12.370 (12.30)	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	386.722	471.700	700.000
33.000 (33.00)	03.30	Participations de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	-	152.563	190.809
34.090 (11.00)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	918.530	1.030.000	1.256.500

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
42.000 (42.00)	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	44.036	12.370	3.522
11.631 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile	18.839	-	7.033
12.510 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	760	32	249
12.650 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service	74.409	57.123	-
12.690 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance	400	-	-
12.800 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	2.026	-	-
12.805 (12.30)	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	-	-	549
12.811 (12.50)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; enseignement et réadaptation sociale; dépenses diverses	1.978	-	-
12.830 (12.50)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	29.543	-	-
		Total de la section 07.2.....	29.542.907	34.247.861	37.178.515
		Section 07.3 - Juridictions administratives			
11.000 (11.10)	03.10	Traitements des fonctionnaires	2.186.514	2.299.628	2.254.971
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	2.128.754		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.717		
		3) Charges sociales patronales.....	83.360		
		4) Allocations de repas.....	28.140		
		Total.....	2.254.971		
11.010 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	171.066	149.598

07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	125.917		
		2) primes, indemnités et autres suppl. de rémun.....	3.049		
		3) Charges sociales patronales.....	17.114		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		<i>Total.....</i>	<i>149.598</i>		
11.020 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	273	419	396
11.130 (11.12)	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	496	1.000	1.000
11.131 (11.12)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42	100	100
11.132 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	136.955	144.500	144.990
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	825	1.000	1.000
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.177	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Tenue des magistrats.....	900		
		2) Tenue de service des greffiers.....	100		
		<i>Total.....</i>	<i>1.000</i>		
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	49.757	65.500	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	8.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	6.000		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....	1.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	4.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	40.000		
		<i>Total.....</i>	<i>60.000</i>		
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	34.548	35.100	36.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	30.000		
		2) Frais téléphoniques.....	4.500		
		3) Luxpac.....	500		

07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) <i>Télex et Téléfax</i> 900 9) <i>Divers</i> 200 <i>Total</i> 36.100			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations <i>Détail:</i> 2) <i>Contrats d'entretien</i> 2.773 9) <i>Divers</i> 500 <i>Total</i> 3.273	2.352	3.300	3.273
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses <i>Détail:</i> 1) <i>Nettoyage</i> 30.000 2) <i>Electricité</i> 23.200 3) <i>Chauffage</i> 12.900 5) <i>Ascenseurs-entretien</i> 5.800 6) <i>Surveillance</i> 25.500 <i>Total</i> 97.400	77.442	97.400	97.400
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	3.000	500
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <i>Détail:</i> 1) <i>Significations et traductions</i> 2.500 2) <i>Publication presse écrite</i> 500 <i>Total</i> 3.000	3.069	3.000	3.000
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	-	-	250
Total de la section 07.3.....			2.493.450	2.826.113	2.753.678
Section 07.4 - Police grand-ducale					
11.000 (11.00)	03.20	Traitements des fonctionnaires <i>Détail:</i> 1) <i>Rémunérations de base</i> 88.406.327 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de</i>	102.378.074	108.281.601	112.229.782

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>rémunération</i> 15.095.451 3) <i>Charges sociales patronales</i> 6.517.972 4) <i>Allocations de repas</i> 2.210.032 <hr/> <i>Total</i>112.229.782			
11.010 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.537.324	2.751.888	3.003.894
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base</i> 2.579.517 3) <i>Charges sociales patronales</i> 341.364 4) <i>Allocations de repas</i> 83.013 <hr/> <i>Total</i> 3.003.894			
11.020 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	6.938	100	12.500
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base</i> 12.500			
11.030 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	947.013	1.018.822	1.060.512
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base</i> 890.844 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 45.940 3) <i>Charges sociales patronales</i> 123.728 <hr/> <i>Total</i> 1.060.512			
11.040 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	17.124	100	100
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base</i> 100			
11.060 (43.00)	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Du- cale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	570.657	100	100
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base</i> 100			
11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.067.839	2.695.023	2.680.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base</i> 2.150.477 3) <i>Charges sociales patronales</i> 529.523 <hr/> <i>Total</i> 2.680.000			
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.603	25.000	31.000

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	31.278	31.343	31.343
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	627.279	1.017.571	890.725
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	90.851	120.930	123.712
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	101.043	90.595	98.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	4.500		
		2) Cours et examens.....	60.000		
		5) Prestations individuelles.....	34.000		
		<i>Total</i>	98.500		
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	317.622	373.000	376.084
11.140 (11.40)	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	842.499	905.700	896.000
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	299.987	298.830	392.000
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	212.356	215.500	215.500
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.179	78.305	106.696
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers	16.659	22.500	20.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	17.500		
		9) Divers.....	2.500		
		<i>Total</i>	20.000		
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour	86.247	110.000	90.000
12.011 (12.13)	03.20	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
12.012 (12.13)	02.00 02.10 03.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	211.906	225.000	215.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	226.247	240.000	260.000

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.021 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	695.474	725.000	897.800
12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	754.204	940.000	890.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparation et entretien.....	690.000		
		9) Divers.....	200.000		
		<i>Total</i>	890.000		
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.810.327	1.900.000	1.955.000
12.040 (12.12)	03.20	Frais de bureau	653.208	660.500	655.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	183.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	125.500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	93.500		
		4) Consommables bureautiques.....	155.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	18.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	48.500		
		9) Divers.....	31.000		
		<i>Total</i>	655.000		
12.042 (12.12)	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers. (Crédit non limitatif).....	26.587	47.500	30.000
12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1.178.861	1.325.000	1.260.000
12.051 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.502	850.000	900.000
12.060 (12.12)	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	284.419	296.050	167.000
12.080 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.563.836	1.570.530	1.766.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	747.755		
		2) Electricité, eau, gaz, taxes.....	819.414		
		3) Chauffage.....	105.616		
		4) Réparations et entretien.....	69.500		
		5) Assurances.....	9.000		
		9) Divers.....	15.015		
		<i>Total</i>	1.766.300		

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	941.615	907.000	1.015.078
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	923.652		
		2) Charges locatives accessoires.....	91.426		
		Total.....	1.015.078		
12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.133.846	3.123.000	3.083.626
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	2.706.684		
		2) Charges locatives.....	376.942		
		Total.....	3.083.626		
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études	24.885	25.000	25.000
12.140 (12.16)	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	129.847	130.000	158.750
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	499.394	515.000	575.000
12.200 (12.30)	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	26.292	26.400	28.200
12.251 (12.00)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	363.378	429.000	430.000
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau.....	10.000		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	12.810		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	2.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien.....	41.635		
		1210 Loyers et charges locatives.....	275.102		
		1232 Frais de représentation; dépenses diverses.....	2.500		
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique.....	85.953		
		Total.....	430.000		
12.252 (12.00)	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.084.177	-	-

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.300 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	854.084	900.000	822.300
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	131.441	147.715	239.000
12.304 (12.30)	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.391	50.000	40.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	86.743	90.000	90.000
12.311 (12.13)	03.20	Frais d'exploitation et de maintenance du système de comparaison d'empreintes digitales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87.906	130.000	-
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses	33.663	38.000	43.410
12.321 (12.30)	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	28.793	36.000	36.000
12.340 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice)	3.199.955	3.800.000	3.900.000
12.345 (12.30)	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	140.000
12.350 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions	186.326	250.000	244.650
12.351 (12.30)	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	435.707	450.000	510.000
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif).....	8.667	12.500	12.500
12.390 (12.12)	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	13.630	12.000	14.500

07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
24.010 (12.12)	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	16.266	24.200	24.200
33.010 (33.00)	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	-	100	100
34.040 (34.40)	02.00	Dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.733	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	539	2.173	1.485
11.631 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile	-	1.910	-
11.650 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	-	9.463	-
12.510 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	400	-
12.860 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes.	-	-	6.063
		Total de la section 07.4.....	131.710.421	137.926.549	142.694.510
		Total du département 07.....	216.155.504	230.817.100	241.617.484

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	175.792.698	189.267.308	196.620.766
12	Achat de biens non durables et de services	36.924.184	38.294.129	41.391.390
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	30.113	67.200	44.200
33	Transferts de revenus aux administrations privées	137.389	159.563	195.049
34	Transferts de revenus aux ménages	3.053.488	2.788.800	3.135.979
35	Transferts de revenus à l'étranger	217.632	240.000	230.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	-	100	100
Total		216.155.504	230.817.100	241.617.484

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
		Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	53.827.540	55.251.860	66.618.709
		<i>Détail:</i>			
		<i>A) - Fonctionnaires affectés aux départements mi- nistériels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	47.972.328		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	283.571		
		3) Charges sociales patronales.....	2.054.326		
		4) Allocations de repas.....	817.114		
		<i>B) - Fonctionnaires détachés à d'autres services</i>			
		<i>a) Inspection générale de la sécurité sociale</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.435.530		
		3) Charges sociales patronales.....	107.164		
		4) Allocations de repas.....	45.024		
		<i>b) Ecole supérieure du travail</i>			
		1) Rémunérations de base.....	37.751		
		3) Charges sociales patronales.....	1.661		
		4) Allocations de repas.....	703		
		<i>c) Centre de communications du Gouvernement</i>			
		1) Rémunérations de base.....	285.516		
		3) Charges sociales patronales.....	11.703		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>d) Institut supérieur d'études et de recher- ches pédagogiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	53.448		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.047		
		3) Charges sociales patronales.....	2.352		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>e) Administration du personnel de l'Etat</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.916.156		
		3) Charges sociales patronales.....	82.416		
		4) Allocations de repas.....	31.656		
		<i>f) Institut national de l'administration publique</i>			
		1) Rémunérations de base.....	646.733		
		3) Charges sociales patronales.....	27.851		

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) <i>Allocations de repas</i>	11.255		
		<i>g) Centre de langues</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	183.390		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	8.069		
		4) <i>Allocations de repas</i>	3.517		
		<i>h) Ecole européenne</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	162.527		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	7.152		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.814		
		<i>i) Formation des adultes</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	178.423		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	7.850		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.813		
		<i>j) Ambassades et représentations permanentes</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	2.300.499		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	97.181		
		4) <i>Allocations de repas</i>	36.582		
		<i>k) Institut d'études éducatives et sociales</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	81.264		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	3.576		
		4) <i>Allocations de repas</i>	1.407		
		<i>l) Administration des bâtiments publics</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	81.264		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	3.576		
		4) <i>Allocations de repas</i>	1.407		
		<i>m) Centre de documentation et de recherche sur la résistance</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	81.264		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	3.576		
		4) <i>Allocations de repas</i>	1.407		
		<i>n) Lycée technique des arts et métiers</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	162.527		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	7.152		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.814		
		<i>o) Lycée de Mersch</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	81.264		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	3.576		
		4) <i>Allocations de repas</i>	1.407		
		<i>p) Centre de psychologie et d'orientation scolaires</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	151.003		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	6.644		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.814		
		<i>q) Lycée technique hôtelier Alexis Heck</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	81.264		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	3.576		
		4) <i>Allocations de repas</i>	1.407		
		<i>r) Inspection générale des finances</i>			

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base.....	794.160		
		3) Charges sociales patronales.....	34.513		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>s) Centre national sportif et culturel</i>			
		1) Rémunérations de base.....	81.264		
		3) Charges sociales patronales.....	3.576		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>t) Centre national de l'audiovisuel</i>			
		1) Rémunérations de base.....	81.264		
		3) Charges sociales patronales.....	3.576		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>u) Lycée technique Michel Lucius</i>			
		1) Rémunérations de base.....	81.264		
		3) Charges sociales patronales.....	3.576		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>v) Lycée technique d'Esch-sur-Alzette</i>			
		1) Rémunérations de base.....	162.527		
		3) Charges sociales patronales.....	7.152		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>w) Centre informatique de l'Etat</i>			
		1) Rémunérations de base.....	75.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.322		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>x) Lycée technique d'Ettelbruck</i>			
		1) Rémunérations de base.....	156.766		
		3) Charges sociales patronales.....	6.897		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>y) Lycée technique agricole d'Ettelbruck</i>			
		1) Rémunérations de base.....	156.766		
		3) Charges sociales patronales.....	6.897		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>z) Lycée technique Nic. Biever</i>			
		1) Rémunérations de base.....	75.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.322		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>aa) Board of Economic Development</i>			
		1) Rémunérations de base.....	102.126		
		3) Charges sociales patronales.....	4.064		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ab) Direction du Contrôle financier</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.656.471		
		3) Charges sociales patronales.....	115.067		
		4) Allocations de repas.....	45.024		
		<i>ac) Lycée technique Mathias Adam Pétange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	81.264		
		3) Charges sociales patronales.....	3.576		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ad) Service de coopération de la recherche</i>			

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	198.491		
		3) Charges sociales patronales.....	8.127		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>ae) Lycée du Nord Wiltz</i>			
		1) Rémunérations de base.....	75.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.322		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>af) Lycée des Garçons</i>			
		1) Rémunérations de base.....	81.264		
		3) Charges sociales patronales.....	3.576		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ag) Lycée Michel Rodange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	81.264		
		3) Charges sociales patronales.....	3.576		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ah) Lycée Classique Diekirch</i>			
		1) Rémunérations de base.....	75.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.322		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ai) Lycée de Redange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	75.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.322		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>aj) Centre National de Littérature (Mersch)</i>			
		1) Rémunérations de base.....	75.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.322		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ak) Inspectorat de l'Enseignement primaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	345.520		
		3) Charges sociales patronales.....	15.203		
		4) Allocations de repas.....	6.331		
		<i>al) Lycée technique du Centre</i>			
		1) Rémunérations de base.....	75.502		
		3) Charges sociales patronales.....	3.322		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>am) Société Nationale de Crédit et d'Investissements</i>			
		1) Rémunérations de base.....	96.365		
		3) Charges sociales patronales.....	4.064		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total.....</i>	<u>66.618.709</u>		
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	31.165.609	34.540.880	38.528.701
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	33.323.534		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 292.014 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 3.940.218 4) <i>Allocations de repas.....</i> 972.935 <hr/> <i>Total.....</i> 38.528.701			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.050.296	34.944	34.867
		<u>Détail:</u>			
		B) <i>Etudiants</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 34.867			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	8.639.176	9.431.820	10.506.658
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 8.774.116			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 501.644			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 1.230.898			
		<i>Total.....</i> 10.506.658			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	229.370	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.429	87.684	69.330
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Indemnités d'habillement.....</i> 69.330			
11.130 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	733.440	745.223	734.000
11.131 (11.12)	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extra- ordinaires	1.472	2.000	1.000
11.132 (11.12)	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	19.284	10.000	10.000
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.240	50.000	32.000
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnai- res ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.375	5.000	5.000

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.300 (11.20)	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.067.609	4.332.000	3.687.000
11.301 (41.40)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.292.974	-	-
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	8.445.000	5.841.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:			
		a) Personnel visé par la limitation des engagements nouveaux (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): 130 unités.....	5.522.400		
		b) Personnel enseignant de l'enseignement postprimaire (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): recrutement de professeurs-stagiaires de 1re année (engagements de renforcement): 50 unités.....	3.554.123		
		d) Remplacements anticipatifs.....	620.000		
		e) Personnel divers occupé à titre permanent et à tâche partielle.....	1.485.000		
		f) Personnel divers occupé à titre temporaire.....	1.273.000		
		g) Employés et ouvriers suppléants.....	1.962.000		
		h) Agents relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés.....	1.379.000		
		i) Magistrats et personnel de l'administration judiciaire: 11 unités.....	637.697		
		j) Réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire: 20 unités.....	318.280		
		3) Cotisations pour le financement du service national de santé au travail.....	90.000		
		4) A déduire: moins-values de dépenses résultant de la non-occupation temporaire d'emplois.....	-11.000.000		
		Total.....	5.841.500		
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	672.672	5.000	100

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.312 (12.15)	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	5.000
11.313 (12.15)	01.33	Régularisation de montant indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	-	37.500	-
12.001 (12.16)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	42.406	35.000	31.500
12.010 (12.13)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	-	360	300
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	62.588	150.000	120.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	5.952	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			6.000
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	13.960	21.500	17.000
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	4.083	7.500	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			6.000
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.136	25.000	22.500
12.120 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	401.581	500.000	400.000
12.121 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Plans d'amélioration et de qualité	-	-	400.000
12.125 (12.30)	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.953.906	3.000.000	750.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	68.355	31.300	15.000
12.141 (12.16)	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	408.279	484.000	242.500
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales	15.442	20.000	-

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.30	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.253.410	-	-
12.301 (12.13)	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données. (Crédit non limitatif).....	525	5.000	2.000
33.000 (11.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	830.260	787.024	873.169
33.002 (33.00)	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires ré- sultant de la loi entérinant l'accord salarial du 31 mai 2005. (Crédit non limitatif).....	1.351.419	-	-
34.010 (34.30)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040.957	1.162.000	1.224.000
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifi- cations d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	2.767.251	3.000.000	2.800.000
35.060 (35.00)	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	262.390	264.350	264.350
41.000 (41.40)	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés pu- blics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	37.185	37.185	37.185
41.001 (41.50)	01.33	Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	152.306	-	-
43.000 (43.21)	01.10	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'infor- mation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	197.992	-	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	1.004	368	1.116
11.650 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	2.611	-	-
12.500 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'admi- nistration	78	-	-
12.512 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	4.010	-
12.641 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	-	688

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.500 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	776	-	-
34.580 (34.52)	01.33	Bonification d'intérêt aux agents publics	-	-	450
Total de la section 08.0.....			116.722.338	122.519.608	133.287.823
Section 08.1 - Pensions					
11.051 (11.00)	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants. (Crédit non limitatif).....	4.466	6.000	5.931
<i>Détail:</i>					
1) Pensions et suppléments:					
a) Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants..... 1.977					
b) Rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants..... 3.954					
<u>Total..... 5.931</u>					
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Sans distinction d'exercice)	10.331	13.000	13.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	1.167	10.000	5.000
34.010 (34.30)	06.12	Pensions partielles du régime général d'assurance pension à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément aux articles 10 à 15 de la loi du 28.7.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension. (Crédit non limitatif).....	3.318.835	3.300.000	3.750.000
34.011 (11.00)	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.622.464	2.000.000	1.603.900
<i>Détail:</i>					
1) Suppléments de pension payés aux employés de l'Etat en retraite ou à leurs survivants..... 88.900					

08.1 - Pensions

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) <i>Suppléments de pension payés aux ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants.....</i> 1.515.000 <i>Total.....</i> 1.603.900			
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275.548.963	281.504.336	309.135.000
		Total de la section 08.1.....	280.506.226	286.833.336	314.512.831
		Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat			
11.000 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires	133.545	138.491	140.382
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 130.311			
		2) <i>Prime responsabilité.....</i> 4.600			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 4.064			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 1.407			
		<i>Total.....</i> 140.382			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	350.930	351.682	393.555
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 335.268			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 3.485			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 44.953			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 9.849			
		<i>Total.....</i> 393.555			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.808	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	54.209	51.666	52.739
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 44.165			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 2.395			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 6.179			
		<i>Total.....</i> 52.739			

08.2 - Administration du personnel de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	4.257	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	232	460	460
12.000 (12.15)	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Sans distinction d'exercice)	43.361	50.000	45.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour	96	250	200
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	17.981	21.000	18.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.755			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 4.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 150			
		4) Consommables bureautiques..... 4.100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.650			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.750			
		9) Divers..... 995			
		Total..... 18.900			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	8.880	11.000	9.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 9.900			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	2.349	2.360	2.360
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	180.371	180.000	180.000
		Total de la section 08.2.....	800.019	807.209	843.796
		Section 08.3 - Institut national de l'Administration Publique			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	237.530	252.264	231.772

08.3 - Institut National de l'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			199.960
		3) Charges sociales patronales.....			26.535
		4) Allocations de repas.....			5.277
		<i>Total</i>			231.772
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	61.000	53.223	51.325
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			42.920
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.395
		3) Charges sociales patronales.....			6.010
		<i>Total</i>			51.325
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	505	784	576
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des sta- giaires: indemnités pour services extraordinaires	85.090	157.924	133.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			125.070
		9) Divers.....			7.930
		<i>Total</i>			133.000
11.131 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services extraordinaires	114.034	176.635	176.635
12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour ser- vices de tiers	69.924	98.095	80.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			80.000
12.001 (12.15)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services de tiers	296.949	215.032	215.034
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			215.034
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	28.657	21.706	21.706
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	13.624	13.349	12.033
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			12.033
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	3.698	2.984	2.784
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			2.784

08.3 - Institut National de l'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	15.972	10.000	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 7.500			
12.190 (12.30)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	4.407	5.000	15.000
12.191 (12.30)	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	643	1.500	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	-	8.140	-
11.631 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services extraordinaires	-	1.784	743
		Total de la section 08.3.....	932.033	1.018.420	949.108
		Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	248.292	258.012	263.058
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 242.917			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.199			
		3) Charges sociales patronales..... 8.128			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		<u>Total..... 263.058</u>			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	349.183	513.515	572.491
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 509.931			
		3) Charges sociales patronales..... 54.821			
		4) Allocations de repas..... 7.739			
		<u>Total..... 572.491</u>			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	27.109	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.10)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	4.612	4.309	4.365

08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			3.613
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			240
		3) Charges sociales patronales.....			512
		<i>Total</i>			4.365
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	-	74	74
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	-	3.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			1.500
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	2.577	6.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			5.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	3.751	3.500	3.000
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	19.953	23.469	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			8.925
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			1.302
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			372
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.719
		6) Documentation et bibliothèque.....			6.124
		9) Divers.....			558
		<i>Total</i>			20.000
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	1.460	7.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			6.000
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	-	1.100	500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			500
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	16.134	53.297	47.500

08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.908	48.000	40.000
12.300 (12.30)	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	-	620	620
12.400 (12.30)	01.34	Frais de fonctionnement du service médical; dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	41.193	43.100	-
12.401 (12.30)	01.34	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du médecin du travail et du médecin du contrôle. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	24.904	30.000	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers.	-	-	2.016
12.540 (12.12)	01.34	Frais de bureau	-	2.029	-
12.620 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	7.350	-	-
Total de la section 08.4.....			792.426	997.625	966.224
Section 08.5 - Centre informatique de l'Etat					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	7.799.107	9.115.085	9.895.686
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunération de base.....	9.332.748		
		3) Charges sociales patronales.....	389.878		
		4) Allocations de repas.....	173.060		
		<i>Total</i>	9.895.686		
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	764.392	899.468	911.444
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	787.895		
		3) Charges sociales patronales.....	104.554		
		4) Allocations de repas.....	18.995		
		<i>Total</i>	911.444		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	59.178	100	100

08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Employés</i>			
		1) Rémunération de base.....			100
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	174.413	178.618	182.231
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			153.216
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			7.665
		3) Charges sociales patronales.....			21.350
		Total.....			182.231
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.007	1.442	1.000
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	480	816	816
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			816
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes d'informatique (centre informatique et autres ad- ministrations). (Crédit non limitatif).....	929.950	1.085.000	1.222.650
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	1.387	2.000	2.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	9.433	11.900	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			3.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			4.100
		3) Réparation et entretien.....			4.900
		Total.....			12.500
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	540	600	600
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	13.515	21.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			5.300
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			2.300
		5) Frais d'impression et de reliure.....			5.300
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.300

08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Divers..... 800			
		Total..... 16.000			
12.041 (12.12)	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.757	130.000	120.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Consommables bureautiques..... 120.000			
12.042 (12.12)	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	3.393	7.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.322.026	4.728.200	4.200.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 78.000			
		2) Frais téléphoniques..... 26.730			
		4) Téléx et téléfax..... 250			
		8) a) ISDN..... 102.560			
		b) INTERNET..... 334.790			
		9) a) Lignes téléphoniques louées..... 3.621.180			
		10) Divers..... 36.490			
		Total..... 4.200.000			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	19.291	20.000	30.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Entretien..... 27.500			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.500			
		Total..... 30.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.949.541	3.002.000	3.100.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 1.179.300			
		2) Contrats d'entretien..... 1.818.700			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 102.000			
		Total..... 3.100.000			
12.071 (12.12)	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345.583	400.000	360.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 360.000			

08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	368.830	357.100	392.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 100.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 220.000			
		3) Chauffage..... 6.800			
		4) Réparations et entretien..... 25.000			
		5) Assurances..... 30.600			
		9) Divers..... 10.000			
		<u>Total..... 392.400</u>			
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.524.070	6.000.000	6.000.000
12.190 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	198.667	281.000	251.000
12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informa- tique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.290.950	1.292.796	1.031.270
12.301 (12.30)	01.34	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	205.597	196.000	198.000
12.303 (12.30)	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	207.013	177.675	170.200
12.304 (12.30)	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature élec- tronique des transactions de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.455	1.000.000	670.000
24.010 (12.12)	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques au- près de secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.837.271	6.250.000	6.600.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	-	300	-
		Total de la section 08.5.....	28.184.846	35.158.200	35.373.997
		Section 08.6 - Service central des imprimés			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	1.346.812	1.410.213	1.554.048
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.436.207			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 18.397 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 63.565 4) <i>Allocations de repas.....</i> 35.879 <hr/> <i>Total.....</i> 1.554.048			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	255.067	228.646	175.436
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 152.703 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 2.614 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 15.898 4) <i>Allocations de repas.....</i> 4.221 <hr/> <i>Total.....</i> 175.436			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	40.161	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	196.430	237.503	193.187
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 161.930 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 8.624 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 22.633 <hr/> <i>Total.....</i> 193.187			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	14.540	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage	40.444	50.767	48.560
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 48.560			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.882	7.204	5.720
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	7.456	8.700	6.168
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.700	1.230	1.230
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.962	4.100	4.170

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			470
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.000
		3) Réparation et entretien.....			1.700
		<i>Total</i>			4.170
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	359	400	360
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	29.082	28.700	25.830
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			4.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.200
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			1.200
		4) Consommables bureautiques.....			19.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			100
		6) Documentation et bibliothèque.....			230
		9) Divers.....			100
		<i>Total</i>			25.830
12.041 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif).....	491.312	520.000	494.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			494.000
12.042 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression	239.777	230.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....			210.000
12.043 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	48.505	50.000	49.300
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais de reliure et de façonnage.....			49.300
12.044 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	316.020	310.000	205.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			205.000
12.045 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	162.814	200.000	192.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Frais d'entretien des machines de bureau.....			192.000

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.046 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	206.780	220.000	200.000
12.047 (12.12)	01.34	Frais informatiques	21.919	11.500	11.500
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	335.738	385.000	339.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 330.000			
		2) Frais téléphoniques..... 7.000			
		4) Téléfax..... 600			
		6) Sémaphone..... 1.600			
		<u>Total..... 339.200</u>			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	5.722	5.550	6.550
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 6.550			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	69.263	68.700	69.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 3.200			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 60.000			
		5) Assurances..... 4.000			
		9) Divers..... 2.500			
		<u>Total..... 69.700</u>			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	317.056	313.967	291.478
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 291.478			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de confection de documents parlementaires. (Crédit non limitatif).....	168.175	175.000	170.000
12.131 (12.16)	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	234.961	235.000	225.000
12.140 (12.16)	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	6.970	8.100	7.500
12.170 (12.30)	01.34	Entretien des équipements spéciaux	164.086	155.000	155.000
12.190 (12.30)	01.34	Formation du personnel	750	850	650
12.300 (12.30)	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	12.487	19.500	14.000

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.301 (12.30)	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	4.893	5.000	5.000
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif).....	21.257	20.500	21.000
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	-	160	144
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.541 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau	12.456	-	-
12.542 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression et de duplication	-	-	147.634
Total de la section 08.6.....			4.779.836	4.911.490	4.829.565
Section 08.7 Service eLuxembourg					
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	4.500	4.050
12.040 (12.12)	Divers codes	Frais de bureau	-	6.000	5.400
12.050 (12.12)	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	-	3.000	3.000
12.080 (12.11)	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien	-	4.300	3.870
12.120 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	6.500.000	7.500.000
12.121 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	440.000
12.190 (12.30)	Divers codes	Frais de formation du personnel	-	10.000	15.000
33.001 (33.00)	Divers codes	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'infor- mation	-	100.000	50.000

08.7 - Service eLuxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
43.000 (43.22)	Divers codes	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'in- formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	850.000	500.000
		Total de la section 08.7.....	-	7.977.800	8.521.320
08.8 - Service médical - Dépenses diverses					
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'admi- nistration. (Crédit non limitatif).....	-	-	37.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 37.500			
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	2.560
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	-	-	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		9) Divers..... 1.000			
		<u>Total..... 6.000</u>			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunica- tions. (Crédit non limitatif).....	-	-	3.120
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 1.000			
		2) Frais téléphoniques..... 2.120			
		<u>Total..... 3.120</u>			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	-	-	24.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 24.100			
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales	-	-	25.000
12.160 (12.30)	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	-	-	3.500
12.190 (12.30)	01.33	Frais de formation du personnel	-	-	7.800

08.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	-	-	40.000
		Total de la section 08.8.....	-	-	149.580
		Total du département 08.....	432.717.724	460.223.688	499.434.244

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	117.143.553	128.157.504	142.314.433
12	Achat de biens non durables et de services	23.606.102	32.811.129	30.281.613
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	4.837.271	6.250.000	6.600.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.182.455	887.024	923.169
34	Transferts de revenus aux ménages	8.749.507	9.462.000	9.378.350
35	Transferts de revenus à l'étranger	262.390	264.510	264.494
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	189.491	37.185	37.185
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	197.992	850.000	500.000
93	Dotations de fonds de réserve	275.548.963	281.504.336	309.135.000
Total		432.717.724	460.223.688	499.434.244

09.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 09.0 - Dépenses générales					
12.012 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	14.924	25.000	20.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	7.027	6.500	6.000
<i>Détail:</i>					
		6) Documentation et bibliothèque.....			5.000
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total</i>			6.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	4.953	4.800	4.800
<i>Détail:</i>					
		1) Nettoyage.....			4.800
12.140 (12.16)	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	2.002	3.000	2.000
<i>Détail:</i>					
		1) Brochures et dépliants.....			2.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	600
12.540 (12.12)	01.10	Frais de bureau	-	-	1.400
Total de la section 09.0.....			28.906	39.300	34.800
Section 09.1 - Finances communales					
11.060 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les ma- jorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communaux (article 4-2* du règlement grand- ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.408.490	9.681.007	10.497.850

09.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	3.411	5.900	4.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Commission permanente des finances communales et des subsides.....	1.500		
		2) Conseil supérieur des finances communales.....	2.500		
		Total.....	4.000		
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	991.574	991.574	991.574
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le déve- loppement de ses relations avec les organisations commu- nales des autres pays (jumelages)	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des commu- nes dans le financement de l'enseignement musical	7.367.000	8.001.000	8.313.000
43.010 (43.21)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds commu- nal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.000	100.000	50.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif).....	329.155.417	358.832.000	400.473.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	4.125	-	-
		Total de la section 09.1.....	347.665.962	377.647.526	420.365.469
		Section 09.2 - Commissariats de district			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.228.697	1.198.225	1.282.962
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.207.673		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.116		
		3) Charges sociales patronales.....	50.661		
		4) Allocations de repas.....	22.512		
		Total.....	1.282.962		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	152.457	205.998	210.660

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	176.405		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.227		
		3) Charges sociales patronales.....	24.103		
		4) Allocations de repas.....	4.925		
		<i>Total</i>	210.660		
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	60.491	63.787	65.017
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	54.597		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.803		
		3) Charges sociales patronales.....	7.617		
		<i>Total</i>	65.017		
11.040 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.100 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeu- bles et charges locatives accessoires payés à des sec- teurs autres que le secteur des administrations publi- ques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.319	55.000	55.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	55.000		
12.102 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'im- meubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.751	44.000	43.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	38.751		
		2) Charges locatives accessoires.....	4.249		
		<i>Total</i>	43.000		
12.250 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonc- tionnement. (Sans distinction d'exercice)	28.801	29.202	26.956
		<i>Détail:</i>			
		1110 Indemnités d'habillement.....	93		
		1201 Frais de route et de séjour.....	2.000		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.500		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	821		

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 842			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 10.250			
		2) Frais téléphoniques..... 4.250			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité et taxes..... 3.200			
		Total..... 26.956			
12.251 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonction- nement. (Sans distinction d'exercice)	27.361	28.528	27.750
		<u>Détail:</u>			
		1120 Indemnités d'habillement..... 47			
		1201 Frais de route et de séjour..... 2.700			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 250			
		4) Consommables bureautiques..... 800			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.355			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.500			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 12.000			
		2) Frais téléphoniques..... 1.500			
		4) Télex et téléfax..... 248			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 350			
		Total..... 27.750			
12.252 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonc- tionnement. (Sans distinction d'exercice)	20.950	21.938	21.347
		<u>Détail:</u>			
		1110 Indemnités d'habillement..... 47			
		1201 Frais de route et de séjour..... 3.650			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.800			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 900			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) <i>Consommables bureautiques</i> 600 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 2.100 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 1.500 1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i> 1) <i>Frais postaux</i> 6.100 2) <i>Frais téléphoniques</i> 2.200 4) <i>Télex et téléfax</i> 250 1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i> 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 1.700 <i>Total</i> 21.347			
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	3.500	3.500	3.500
		Total de la section 09.2.....	1.617.327	1.650.278	1.736.292
Section 09.3 - Caisse de prévoyance					
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.773.919	30.970.000	33.080.000
42.001 (34.20)	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26. 3. 1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	692.039	670.000	-
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.353.557	6.330.000	6.525.000
		Total de la section 09.3.....	36.819.515	37.970.000	39.605.000
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	584.640	707.154	702.518
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base</i> 658.850 3) <i>Charges sociales patronales</i> 28.542			

09.4 - Service de contrôle de la compta. des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 15.126			
		Total..... 702.518			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	55.670	58.721	60.243
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 54.516			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.840			
		3) Charges sociales patronales..... 2.480			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 60.243			
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	29.378	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour	10.844	12.910	12.910
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	3.825	2.700	2.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 600			
		6) Documentation et bibliothèque..... 400			
		Total..... 2.500			
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	1.323	3.000	2.000
		Total de la section 09.4.....	685.680	784.585	780.271
		Section 09.6 - Administration des services de secours			
11.000 (11.00)	03.50	Traitements des fonctionnaires	1.990.375	2.053.756	2.186.183
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.948.304			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 110.379			
		3) Charges sociales patronales..... 86.697			
		4) Allocations de repas..... 40.803			
		Total..... 2.186.183			

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.010 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	440.852	473.491	484.579
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 412.394			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.098			
		3) Charges sociales patronales..... 55.534			
		4) Allocations de repas..... 10.553			
		Total..... 484.579			
11.020 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	10.016	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	614.808	678.330	688.088
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 571.031			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 35.231			
		3) Charges sociales patronales..... 81.826			
		Total..... 688.088			
11.040 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	37.711	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	03.50	Indemnités d'habillement	1.952	3.316	2.389
11.130 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	63.944	74.963	65.776
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 2.232			
		2) Cours et examens..... 29.076			
		3) Permanence à domicile..... 5.120			
		5) Prestations individuelles..... 24.219			
		9) a) Brevets d'instructeurs et frais de recy- clage..... 4.668			
		b) Divers..... 461			
		Total..... 65.776			
11.150 (11.12)	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	-	2.480	2.000
12.000 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	122.144	116.991	129.151
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 2.622			

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Cours et examens.....			80.417
		5) Prestations individuelles.....			32.922
		9) a) Brevets d'instructeurs et frais de recy- clage.....			12.296
		b) Divers.....			894
		<i>Total</i>			<u>129.151</u>
12.010 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	99.048	126.945	134.688
12.012 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	20.868	23.000	23.000
12.020 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	53.047	56.378	56.000
12.021 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles	66.274	54.790	65.000
12.022 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	164.221	184.000	175.000
12.030 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	301.028	306.165	300.000
12.040 (12.12)	03.50	Frais de bureau	15.954	17.300	16.310
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.900
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			2.000
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			300
		4) Consommables bureautiques.....			3.650
		5) Frais d'impression et de reliure.....			4.850
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.000
		7) Petit équipement du programme quinquennal.....			610
		<i>Total</i>			<u>16.310</u>
12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	123.496	176.000	155.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			35.000
		2) Frais téléphoniques.....			120.000
		<i>Total</i>			<u>155.000</u>
12.060 (12.12)	03.50	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	351.650	350.083	299.610
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			124.610

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 175.000			
		Total..... 299.610			
12.070 (12.12)	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.408	67.275	60.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 50.000			
		4) Calibrage et mise à jour du modèle mathématique..... 10.000			
		Total..... 60.000			
12.080 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	122.599	118.050	132.357
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 14.627			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 63.724			
		3) Chauffage..... 47.375			
		4) Réparations..... 4.540			
		5) Assurances..... 805			
		9) Divers..... 1.286			
		Total..... 132.357			
12.081 (12.11)	03.40	Service des examens médicaux des sapeurs-pompiers: bâtiments: exploitation et entretien	7.566	9.000	8.000
12.100 (12.11)	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	474.354	487.170	527.414
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 525.926			
		2) Charges locatives accessoires..... 1.488			
		Total..... 527.414			
12.120 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	2.266	31.785	40.000
12.125 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études en matière informatique	72.657	-	-
12.126 (12.11)	03.40 03.50	Mise en place d'un site Internet de la protection civile	22.221	30.000	18.000
12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	16.129	36.920	31.000
12.140 (12.16)	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	13.848	190.000	20.000
12.150 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	-	1.200	1.200

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.151 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile. (Crédit non limitatif).....	-	30.000	30.000
12.170 (12.16)	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	38.147	25.677	13.794
12.180 (12.30)	03.50	Acquisition de matériel didactique	11.262	16.360	49.900
12.190 (12.30)	03.50	Formation du personnel	20.843	30.000	30.000
12.192 (12.30)	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX; frais d'organisation d'une conférence dans le cadre du 10e anniversaire du groupe de support psychologique	10.298	-	131.700
12.200 (12.30)	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	27.846	27.850	27.850
12.300 (12.30)	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	7.232	2.500	2.500
12.301 (12.30)	03.50	Frais d'équipements divers financés par des dons et successions. (Crédit non limitatif).....	25.092	100	-
12.310 (12.30)	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	125.791	148.000	135.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Recrutement, entraînement et autres frais de la brigade grand-ducale des volontaires de la protection civile.....			3.000
		2) Remboursement des pertes de salaires et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile.....			65.000
		3) Frais d'hébergement des élèves à l'école nationale de la protection civile.....			61.000
		4) Frais de ravitaillement.....			5.145
		5) Autres frais dans le cadre du programme quinquenal.....			855
		<u>Total.....</u>			<u>135.000</u>
12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	836.291	398.000	409.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Matériel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits adsorbants et autre matériel pour la lutte contre la pollution des cours d'eau par hydrocarbures.....			238.000

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) <i>Entretien du matériel d'intervention.....</i> 82.000 3) <i>Indemnités du chef d'accidents à l'occasion d'opérations de sauvetage.....</i> 15.000 4) <i>Frais de ravitaillement.....</i> 12.000 5) <i>Enlèvement de déchets toxiques et dangereux....</i> 16.000 6) <i>Frais en relation avec l'intervention de chiens.....</i> 1.000 7) <i>Comprimés diodure de potassium.....</i> 21.000 8) <i>Remplacement périodique de matériel d'inter- vention.....</i> 14.000 9) <i>Matériel diagnostic pour pandémie.....</i> 10.000 <i>Total.....</i> 409.000			
12.330 (12.30)	03.50	Indemnités pour frais de représentation	669	669	872
31.050 (33.00)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	250.000	425.000	425.000
32.020 (34.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif).....	10.995	14.000	12.000
33.011 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs- pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	55.528	55.528	55.528
33.012 (31.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	10.412	10.412	10.412
35.060 (35.00)	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.000 (43.22)	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif).....	3.761.003	3.100.000	3.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	-	3.400	324
12.510 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour	568	-	361
31.550 (31.32)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	-	175.000	-

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
32.520 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	897	-	-
		Total de la section 09.6.....	10.447.507	10.138.381	10.461.483
Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)					
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	1.339	2.000	1.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité interministériel de l'aménagement du territoire.....			600
		b) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire.....			1.000
		Total.....			1.600
11.320 (33.00)	13.90	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	132.350	132.350
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	1.810	2.400	1.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire.....			1.800
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	5.653	4.500	4.500
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	30.598	27.500	27.500
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.337	1.160	1.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			300
		2) Carburants et lubrifiants.....			600
		3) Réparations et entretien.....			100
		9) Divers.....			100
		Total.....			1.100
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau	32.501	21.000	21.000

09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 300			
		2) Location et entretien des photocopieurs..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 12.000			
		5) Impression et reliure..... 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.500			
		9) Divers..... 1.200			
		<i>Total</i> 21.000			
12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	36.408	36.000	37.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 36.000			
		3) Réparations et entretien..... 1.000			
		<i>Total</i> 37.000			
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	20.206	21.000	21.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 1.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 11.500			
		3) Chauffage..... 7.800			
		9) Divers..... 200			
		<i>Total</i> 21.000			
12.120 (12.30)	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	629.689	1.255.000	1.237.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de stagiaires..... 6.000			
		3) Plan régional Sud..... 50.000			
		4) Plans sectoriels..... 390.762			
		6) Concept "Nordstad"..... 376.000			
		7) Autres plans régionaux..... 75.000			
		9) Friches industrielles..... 65.000			
		11) Integratives Verkehrs- und Landesentwick- lungskonzept (IVL)..... 99.238			
		13) Sud-ouest de la Ville de Luxembourg..... 75.000			
		14) Activités européennes..... 100.000			
		<i>Total</i> 1.237.000			
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	96.321	100.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre..... 40.000			
		2) Parc naturel de l'Our..... 40.000			
		3) Projets communs..... 10.000			
		<i>Total</i> 90.000			

09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.125 (12.30)	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Sans distinction d'exercice)	-	-	18.000
12.130 (12.16)	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports; frais de confection et de publication de plans et de cartes. (Sans distinction d'exercice)	5.219	60.000	20.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	17.356	80.000	40.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	13.219	25.000	15.000
12.320 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	-	100.000	100.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	886.234	817.520	749.546
		<i>Détail:</i>			
		1) Programme Interreg III A WLL.....	81.877		
		2) Programme Interreg III B.....	257.000		
		3) Programme Interreg III C.....	22.269		
		4) Interact.....	12.500		
		5) ESPON.....	375.900		
		<i>Total.....</i>	<i>749.546</i>		
35.011 (35.20)	07.20	Contribution à l'Institut de la Grande Région (IGR)	25.000	-	-
35.060 (35.00)	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux; contributions à des organismes internationaux	-	25.125	32.513
35.061 (35.00)	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	3.020	3.170	3.170
35.065 (35.00)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Sans distinction d'exercice)	63.090	98.325	98.325
		<i>Détail:</i>			
		1) IGR (Institut de la Grande Région).....	20.000		
		2) Frais de traduction de la Commission Régionale.....	15.500		
		3) Maison de la Grande Région.....	48.400		
		4) Participation aux projets.....	14.425		
		<i>Total.....</i>	<i>98.325</i>		
43.000 (33.00)	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	-	70.000	50.000
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	557.623	625.476	680.972

09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel Haute Sûre.....	355.422		
		2) Parc naturel de l'Our.....	325.550		
		Total.....	680.972		
43.031 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Sans distinction d'exercice)	188.517	200.000	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre.....	55.000		
		2) Parc naturel de l'Our.....	55.000		
		3) Projets communs.....	50.000		
		Total.....	160.000		
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	-	60.000	40.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.690 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	350	-	-
		Total de la section 09.7.....	2.615.490	3.767.526	3.582.376
		Section 09.8 - Aménagement communal			
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	31.825	30.000	26.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement.....	26.400		
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	12.150	22.000	22.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement.....	12.000		
		2) Commission d'aménagement: frais d'experts.....	10.000		
		Total.....	22.000		
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	1.417	5.000	4.000

09.8 - Aménagement communal

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau	7.592	9.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.300		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	800		
		3) Consommables bureautiques.....	3.000		
		4) Frais d'impression et de reliure.....	300		
		5) Documentation et bibliothèque.....	1.500		
		6) Divers.....	100		
		<i>Total</i>	9.000		
12.120 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des commu- nes. (Sans distinction d'exercice)	39.961	40.000	10.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	72.755	35.000	35.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de parti- cipation	-	5.000	3.000
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'é- laboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain. (Sans distinction d'exercice)	90.000	180.000	180.000
43.010 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'é- laboration de plans de développement urbain. (Sans distinction d'exercice)	90.000	-	-
		Total de la section 09.8.....	345.700	326.000	289.400
		Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau			
11.000 (11.10)	10.40	Traitements des fonctionnaires	1.942.272	3.987.830	3.993.927
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.717.781		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	48.567		
		3) Charges sociales patronales.....	156.525		
		4) Allocations de repas.....	71.054		
		<i>Total</i>	3.993.927		
11.010 (11.10)	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	208.919	289.235	305.121
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	259.232		

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.310 3) Charges sociales patronales..... 34.840 4) Allocations de repas..... 7.739 Total..... 305.121			
11.020 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	93.158	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.331.779	1.357.772	1.400.550
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.162.785			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 73.685			
		3) Charges sociales patronales..... 164.080			
		Total..... 1.400.550			
11.040 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	781	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.40	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	14.021	23.007	17.748
12.000 (12.13)	10.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.852	25.000	21.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des stations limnimétriques..... 1.200			
		2) Frais de travaux et d'analyses effectuées par des étudiants..... 20.000			
		Total..... 21.200			
12.010 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour	39.020	41.500	40.000
12.012 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	35.193	30.000	39.000
12.020 (12.14)	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	134.247	127.000	144.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 22.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 69.500			
		3) Réparations et entretien..... 52.000			
		Total..... 144.000			
12.030 (12.16)	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	7.806	8.000	8.000

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.040 (12.12)	10.40	Frais de bureau	51.490	51.500	51.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	17.600		
		2) Location et entretien des photocopieurs.....	5.700		
		4) Consommables bureautiques.....	7.700		
		5) Impression et reliure.....	7.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	12.000		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i>	51.500		
12.041 (14.10)	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément au projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
12.050 (12.12)	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	36.856	32.600	32.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	7.660		
		2) Frais téléphoniques.....	24.000		
		9) Divers.....	440		
		<i>Total</i>	32.100		
12.060 (12.12)	10.40	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	3.825	4.200	4.000
12.070 (12.12)	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	63.133	71.620	94.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....	120		
		2) Contrats d'entretien.....	93.130		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	1.400		
		<i>Total</i>	94.650		
12.080 (12.11)	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.526	77.850	67.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	19.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	18.000		
		3) Chauffage.....	17.000		
		4) Réparations et entretien.....	5.500		
		8) Installations sanitaires du Lac.....	2.000		
		9) Divers.....	5.000		
		<i>Total</i>	67.000		
12.100 (12.11)	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	262.203	267.500	267.500

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			243.500
		2) Charges locatives accessoires.....			24.000
		Total.....			267.500
12.110 (12.30)	10.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	500
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	339.391	910.000	850.000
12.122 (12.30)	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	13.289	20.000	21.600
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques	-	-	10.000
12.140 (12.16)	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires	69.041	75.000	70.000
12.160 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	269.496	272.000	275.000
12.170 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	24.349	26.000	24.500
12.171 (12.30)	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique. (Sans distinction d'exercice)	9.922	15.000	15.000
12.190 (12.30)	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionne- ment et journées d'études: frais d'organisation et de participation	29.475	37.000	35.000
12.220 (12.30)	10.40	Frais de participation au projet de recherche "Interac- tion nappe-rivière dans le bassin de l'Alzette"	8.874	9.600	-
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses	202.734	-	-
12.301 (12.30)	07.40 10.00	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles. (Sans distinction d'exercice)	88.351	50.000	60.000
12.302 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.862	2.500	2.000
12.303 (12.30)	07.40	Frais d'études pour la désignation des zones de protec- tion des sources et puits. (Sans distinction d'exercice)	149.088	-	-
12.304 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.310 (12.30)	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement	15.562	46.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des installations, des machines et du matériel.....	14.000		
		2) Achat d'aliments pour poissons.....	10.000		
		3) Repeuplement; acquisition d'oeufs embryonnés et d'alevins.....	5.000		
		9) Frais généraux et dépenses diverses.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>30.000</i>		
12.311 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au con- trôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau. (Sans distinction d'exercice)	485.599	460.000	400.860
12.312 (12.30)	07.30	Mise en place d'un système intégré de gestion de l'eau	47.616	-	-
12.320 (12.30)	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispo- sitifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	125	100
12.321 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	5.309	12.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location Salle de Conférences.....	3.000		
		2) Frais accessoires (photocopie, infrastructure bureautique).....	8.000		
		<i>Total.....</i>	<i>11.000</i>		
12.330 (12.30)	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeu- plement obligatoire dans les eaux intérieurs de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif).....	3.626	6.000	5.000
14.010 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	-	10.000	5.000
14.011 (14.10)	07.33 07.40	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de répara- tion. (Sans distinction d'exercice)	-	100	100
14.013 (14.10)	12.32	Cours d'eau navigables et flottables: travaux d'entre- tien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	106.304	111.000	105.000
14.014 (14.10)	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exé- cuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
14.016 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	283.613	500.000	400.000
24.000 (24.10)	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	250	250
31.050 (31.32)	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice)	6.272	23.000	1.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	10.500	10.000	10.000
33.001 (33.00)	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics	241.202	250.000	225.000
35.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens. (Sans distinction d'exercice)	110.000	200.000	177.000
35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	62.123	62.000	63.700
43.000 (43.22)	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	50.000	50.000	50.000
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectuées par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice)	198.000	223.000	223.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78.865	65.300	71.060

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
93.001 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.000	40.620	59.723
		Total de la section 09.9.....	7.315.544	9.881.409	9.688.189
		Total du département 09.....	407.541.631	442.205.005	486.543.280

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	18.311.111	21.029.922	22.130.561
12	Achat de biens non durables et de services	6.936.174	7.829.741	7.545.904
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	389.917	621.200	510.200
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	250	250
31	Subventions d'exploitation	256.272	623.000	426.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	11.892	14.000	12.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	323.839	332.137	307.137
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.152.967	1.209.740	1.127.854
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	36.819.515	37.970.000	39.605.000
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	14.029.662	13.637.095	14.274.591
93	Dotations de fonds de réserve	329.310.282	358.937.920	400.603.783
Total		407.541.631	442.205.005	486.543.280

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Section 10.0 - Dépenses générales					
11.020 (11.00)	04.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16.792.626	-	-
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	4.661	7.500	5.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 5.000					
11.131 (11.12)	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministè- re de l'éducation nationale et de la formation profes- sionnelle: indemnités pour services extraordinaires	7.167	18.215	12.000
11.133 (11.12)	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	6.108	6.261	6.418
11.135 (11.12)	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour ser- vices extraordinaires	-	496	496
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 496					
12.001 (12.15)	04.33 04.34 04.43	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.484	2.500	2.250
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.250					
12.010 (12.13)	04.33 04.34 04.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	171	500	200
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	248.167	250.000	250.000
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.756	2.770	2.770
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 283					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.462					
3) Réparation et entretien..... 1.000					

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Divers..... 25			
		Total..... 2.770			
12.041 (12.12)	04.00	Frais de bureau	3.809	4.000	3.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.600			
12.042 (12.12)	04.00	Frais de documentation	16.728	21.000	17.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 17.000			
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.038.580	10.600	10.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 10.600			
12.081 (12.11)	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploita- tion et d'entretien des bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.120 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études	16.862	-	-
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	495.441	211.000	278.000
12.126 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice)	-	-	90.000
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationa- le et de la formation professionnelle: frais d'impres- sion; frais pour droits d'auteur; acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	896.481	950.000	855.000
12.140 (12.16)	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	84.022	150.000	135.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 49.910			
		2) Campagnes publicitaires..... 63.990			
		3) Foires..... 21.100			
		Total..... 135.000			
12.190 (12.30)	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	562	1.000	1.500
12.302 (12.30)	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement	1.281	1.500	1.350
12.303 (12.30)	04.33 04.34	Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique: dotation au centre de coordination	500.000	500.000	-

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.307 (12.30)	04.33 04.34	Frais de participation aux échanges franco-allemands	27.403	32.000	28.800
12.308 (12.30)	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	92.999	95.000	85.500
12.315 (12.30)	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dé- penses diverses	225.335	248.500	248.500
12.319 (12.30)	04.33 04.34	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geesse- knäppchen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.326.325	2.626.000	1.890.000
12.320 (12.30)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'é- ducation et la formation: dépenses diverses	1.218	71.202	69.000
12.321 (12.30)	04.33 04.34	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisa- tion de manifestations et frais divers	13.737	18.000	30.000
12.323 (12.30)	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	416.856	72.742	-
12.324 (12.30)	04.60	Unité nationale d'Eurydice: frais de fonctionnement	-	5.200	-
33.000 (33.00)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonc- tionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.792.641	1.744.725	1.601.500
33.002 (33.00)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fonda- tion Restena pour l'accès des établissements d'enseigne- ment postprimaire aux services téléinformatiques	775.000	801.837	654.264
33.010 (33.00)	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou mani- festations à caractère pédagogique: subsides	26.507	30.000	30.000
33.011 (33.00)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	50.000	10.000	10.000
33.012 (33.00)	04.00	Subside à l'asbl "Jonk Entrepreneuren Luxembourg"	42.900	-	2.500
33.014 (33.00)	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement de partenariats éducatifs européens: contrepartie nationale	1.600	16.000	-
33.016 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes met- tant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds so- cial européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	371.503	51.480
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	-	111.000	190.260
34.060 (34.40)	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyages pour des activités à ca- ractère pédagogique	54.053	68.000	65.000
34.063 (34.40)	04.01	Bourses d'études et de voyages dans l'intérêt des pro- grammes de coopération européenne	17.236	-	-

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.754	45.000	43.650
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.009	23.000	23.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	-	-	400.000
41.050 (41.12)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire	-	45.000	45.000
41.051 (41.12)	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger	-	45.000	45.000
41.052 (41.12)	04.00	Frais pour études, recherches, voyages et activités dans l'intérêt de la coopération européenne	-	20.000	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	411	1.297
12.580 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	-	15.879	19.439
12.819 (12.30)	04.33 04.34	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geeseknappchen	-	1.207.000	-
32.510 (32.00)	04.50	Participation de l'Etat aux frais de formation des pilotes professionnels	-	270.489	-
		Total de la section 10.0.....	26.044.479	10.130.930	7.215.474
		Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	844.973	853.085	1.066.613
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	993.247		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.600		
		3) Charges sociales patronales.....	42.033		
		4) Allocation de repas.....	26.733		
		Total.....	1.066.613		
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	35.596	48.870	51.415

10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	43.452		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	697		
		3) Charges sociales patronales.....	5.859		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	51.415		
11.020 (11.10)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	1.251	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	71.686	73.331	76.524
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	63.289		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.269		
		3) Charges sociales patronales.....	8.966		
		<i>Total</i>	76.524		
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	279	433	279
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	954	2.500	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	2.000		
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4.951	2.516	3.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	1.887	1.800	1.620
12.041 (12.12)	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	5.004	6.000	5.400
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	5.400		
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	3.031	4.000	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	3.500		
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	20.394	25.000	22.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	600		

10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 15.400 3) Chauffage..... 6.000 4) Réparations et entretien..... 500 <hr/> Total..... 22.500			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	102.246	105.000	94.500
12.301 (12.30)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: dépenses diverses	637.998	700.000	1.052.500
12.302 (12.30)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg: dépenses diverses	310.055	372.500	-
Total de la section 10.1.....			2.039.054	2.196.286	2.379.951
Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
11.000 (11.00)	04.01	Traitements des fonctionnaires	328.645	300.945	324.685
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 291.808			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 17.477			
		3) Charges sociales patronales..... 11.179			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		<hr/> Total..... 324.685			
11.010 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	441.661	458.144	604.064
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 523.500			
		3) Charges sociales patronales..... 69.308			
		4) Allocations de repas..... 11.256			
		<hr/> Total..... 604.064			
11.020 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	164.014	150.000	150.000
12.000 (12.15)	04.01	Evaluation du projet pilote portant sur la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers	23.000	32.000	-

10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.040 (12.12)	04.01	Frais de bureau	9.990	10.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.200		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	2.400		
		4) Consommables bureautiques.....	2.400		
		<i>Total.....</i>	<i>9.000</i>		
12.190 (12.30)	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	534.510	600.000	630.000
12.191 (12.30)	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires	-	25.000	22.500
12.192 (12.30)	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspection	-	10.000	9.000
12.221 (12.30)	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques. (Sans distinction d'exercice)	1.986.278	1.699.157	1.614.790
		<i>Détail:</i>			
		A) Projets en cours.....	1.351.271		
		B) Nouveaux projets.....	263.519		
		<i>Total.....</i>	<i>1.614.790</i>		
12.222 (12.30)	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380.328	610.000	825.000
12.223 (12.30)	04.01	Prévention des toxicomanies dans l'enseignement primaire et postprimaire	64.997	-	-
12.224 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	114.142	42.185	38.000
12.225 (12.30)	04.01	Etude sur le redoublement des élèves	18.702	-	-
12.226 (12.30)	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	127.878	110.000	100.000
12.227 (12.30)	04.01	Mise en place d'un système de monitoring pour tous les ordres d'enseignement de l'éducation nationale au Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	-	100.000	-
12.228 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote "Ganzdagsschoul" au primaire. (Crédit non limitatif).....	-	75.000	160.000
12.229 (12.30)	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets relatifs aux profils d'apprentissage	-	140.000	140.000
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	59.848	58.000	52.200

10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.301 (12.30)	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	-	315.100	300.000
		Total de la section 10.2.....	4.253.993	4.735.631	4.979.339
Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	4.900.650	5.041.782	1.250.964
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.183.392			
		3) Charges sociales patronales..... 48.577			
		4) Allocations de repas..... 18.995			
		Total..... 1.250.964			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	344.499	291.772	103.758
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 89.738			
		3) Charges sociales patronales..... 11.909			
		4) Allocations de repas..... 2.111			
		Total..... 103.758			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	557.446	11.383	11.253
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 11.253			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	4.901	16.796	7.703
11.131 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordi- naires	13.847	16.000	14.000

10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 14.000			
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	11.908	35.101	61.129
12.001 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	44.177	50.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 35.000			
12.002 (12.15)	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement postprimaire: indemnités pour services de tiers	-	-	32.433
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 32.433			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	14.033	10.000	8.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	24.329	20.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.475			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.875			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.875			
		4) Consommables bureautiques..... 2.130			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.520			
		9) Divers..... 1.125			
		Total..... 15.000			
12.041 (12.12)	04.10	Frais de documentation	9.938	6.500	5.000
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	14.098	17.000	14.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 7.000			
		2) Frais téléphoniques..... 7.500			
		Total..... 14.500			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	19.375	19.405	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 15.000			
12.170 (12.30)	04.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	-	2.000	-
12.190 (12.30)	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	11.372	12.000	12.000

10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.191 (12.30)	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	48.432	60.000	50.000
12.300 (12.30)	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers	22.586	33.000	20.000
33.010 (33.00)	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	9.198	13.000	13.000
33.011 (33.00)	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	50.840	52.112	52.112
33.012 (33.00)	04.10	Formation initiale et continue des délégués des parents d'élèves: participation aux frais	-	5.000	5.000
34.060 (34.40)	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	50.349	100.000	70.000
34.061 (34.40)	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	1.503.712	1.662.725	1.800.000
34.062 (34.40)	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	119.216	160.000	120.000
Total de la section 10.3.....			7.774.906	7.635.776	3.716.052
Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires					
12.080 (12.11)	04.13	Crédit commun pour la prise en charge des frais de nettoyage des installations sportives mises à disposition des fédérations en dehors des heures de classe	2.960	3.000	-
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.150.622	1.257.110	1.257.110
<i>Détail:</i>					
1) Loyers..... 1.257.110					
12.300 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	83.102	91.260	82.000
33.010 (33.00)	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	75.000	76.875	76.875
33.011 (33.00)	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	65.000	66.625	66.625
33.012 (33.00)	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	27.000	27.675	27.675

10.4 - Sports scolaires et périscolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.013 (33.00)	04.12 04.13 04.20	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	2.052	2.107	2.107
33.014 (33.00)	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	195.500	195.500	195.500
33.015 (33.00)	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	4.980	4.980	4.980
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.590 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	-	87.784	7.350
Total de la section 10.4.....			1.606.216	1.812.916	1.720.222
Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement					
44.000 (44.00)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et post-primaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.027.166	46.000.000	52.321.966
Total de la section 10.5.....			45.027.166	46.000.000	52.321.966
Section 10.6 - Service des restaurants scolaires					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	36.714	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	87.247	91.002	92.156
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			78.875
		3) Charges sociales patronales.....			10.467
		4) Allocations de repas.....			2.814
		Total.....			92.156

10.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	2.187.839	2.116.431	2.161.959
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.815.366			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 89.389			
		3) Charges sociales patronales..... 257.204			
		Total..... 2.161.959			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	71.788	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif).....	67.563	91.126	150.040
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 150.040			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	6.786	10.232	6.972
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	6.944	6.944	6.944
12.000 (12.15)	04.10	Remplacement de personnel en congé de maladie: indem- nités pour services de tiers	2.696	4.000	-
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.540	2.800	-
12.020 (12.14)	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.242	10.000	-
12.030 (12.16)	04.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	39.916	40.000	-
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	3.027	4.000	-
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	5.323	5.300	-
12.120 (12.30)	04.10	Frais de contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimen- taire	4.195	5.000	-
12.190 (12.30)	04.10	Frais de perfectionnement du personnel	2.500	3.000	-

10.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des restaurants scolaires: frais des repas et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.989.449	4.450.060	-
12.301 (12.30)	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des restaurants scolaires. (Sans distinction d'exercice)	270.984	414.000	-
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif).....	-	-	2.589.200
Total de la section 10.6.....			6.791.753	7.254.195	5.007.571
Section 10.7 - Education différenciée					
11.000 (11.00)	04.52	Traitements des fonctionnaires	16.684.916	18.911.600	19.572.613
<i>Détail:</i>					
<i>A - Education différenciée</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.244.677					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 41.393					
3) Charges sociales patronales..... 91.754					
4) Allocations de repas..... 34.472					
<i>B - Centre de logopédie</i>					
1) Rémunérations de base..... 4.485.752					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 111.114					
3) Charges sociales patronales..... 194.499					
4) Allocations de repas..... 85.827					
<i>C - Institut pour déficients visuels</i>					
1) Rémunérations de base..... 471.927					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 22.536					
3) Charges sociales patronales..... 21.308					
4) Allocations de repas..... 9.146					
<i>D - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.375.048					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 34.585					
3) Charges sociales patronales..... 59.375					
4) Allocations de repas..... 30.954					
<i>E - Service de guidance</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.772.759					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 31.734					
3) Charges sociales patronales..... 73.131					

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) <i>Allocations de repas</i>	24.975		
		<i>F - Centre d'observation</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	178.697		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>	5.519		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	7.107		
		4) <i>Allocations de repas</i>	2.814		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	346.729		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>	20.604		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	16.164		
		4) <i>Allocations de repas</i>	7.739		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	211.384		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>	12.142		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	9.836		
		4) <i>Allocations de repas</i>	4.221		
		<i>I - Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	245.752		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>	9.934		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	10.968		
		4) <i>Allocations de repas</i>	5.628		
		<i>J - Centre d'intégration scolaire</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	266.804		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>	11.590		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	11.932		
		4) <i>Allocations de repas</i>	5.628		
		<i>K - Institut pour enfants autistiques et psy- chotiques</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	522.021		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>	12.602		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	23.524		
		4) <i>Allocations de repas</i>	11.960		
		<i>L - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	5.839.053		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>	171.874		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	251.323		
		4) <i>Allocations de repas</i>	132.098		
		<i>Total</i>	19.572.613		
11.010 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.837.472	4.197.947	8.802.464

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.584.161		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	22.725		
		3) Charges sociales patronales.....	478.636		
		4) Allocations de repas.....	80.903		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	489.810		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.707		
		3) Charges sociales patronales.....	68.340		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>C - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.026.085		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.678		
		3) Charges sociales patronales.....	136.920		
		4) Allocations de repas.....	23.216		
		<i>D - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	785.893		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.938		
		3) Charges sociales patronales.....	103.373		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>E - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	282.870		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.723		
		3) Charges sociales patronales.....	37.899		
		4) Allocations de repas.....	7.739		
		<i>G - Institut pour enfants autistiques et psycho- tique</i>			
		1) Rémunérations de base.....	242.761		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.526		
		3) Charges sociales patronales.....	32.551		
		4) Allocations de repas.....	6.332		
		<i>H - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.012.809		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.071		
		3) Charges sociales patronales.....	134.808		
		4) Allocations de repas.....	25.678		
		<i>I - Centre d'observation Pétange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	135.081		
		3) Charges sociales patronales.....	17.925		
		4) Allocations de repas.....	3.166		
		<i>Total.....</i>	<u>8.802.464</u>		
11.020 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2.495.150	100	100

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.021 (11.00)	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux	2.244.678	4.003.613	-
11.030 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.535.473	1.615.634	1.671.742
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base..... 29.423			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.176			
		3) Charges sociales patronales..... 4.061			
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base..... 566.332			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 31.596			
		3) Charges sociales patronales..... 82.995			
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base..... 59.630			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.266			
		3) Charges sociales patronales..... 8.347			
		<i>D - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base..... 21.540			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 894			
		3) Charges sociales patronales..... 2.978			
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base..... 40.872			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.046			
		3) Charges sociales patronales..... 5.563			
		<i>F - Centre d'intégration</i>			
		1) Rémunérations de base..... 6.199			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 131			
		3) Charges sociales patronales..... 840			
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 53.899			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.962			
		3) Charges sociales patronales..... 7.546			
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base..... 119.978			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.965			

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 16.581			
		<i>I - Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 152.120			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.947			
		3) Charges sociales patronales..... 21.109			
		<i>J - Institut pour enfants autistiques et psychoti- ques</i>			
		1) Rémunérations de base..... 14.303			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 523			
		3) Charges sociales patronales..... 1.968			
		<i>K - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 339.602			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.443			
		3) Charges sociales patronales..... 46.907			
		<i>Total..... 1.671.742</i>			
11.040 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	23.208	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	10.663
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 10.663			
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	15.337	23.250	23.250
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	36.278	45.000	38.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 18.000			
		2) Cours et examens..... 19.000			
		5) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali- sés: prestations individuelles..... 1.000			
		<i>Total..... 38.000</i>			
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice)	232.390	220.000	211.795
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers	7.224	12.000	7.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 5.000			
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali-			

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>sés: prestations individuelles.....</i> 2.500			
		<i>Total.....</i> 7.500			
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	6.960	6.600	5.940
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	21.418	31.600	25.000
12.080 (12.11)	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	546.922	550.000	559.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 559.000			
12.090 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	518.891	510.000	537.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 537.650			
12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	816.117	820.000	811.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 804.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 7.000			
		<i>Total.....</i> 811.000			
12.120 (12.30)	04.52	Evaluation pratique du volet scolaire: fais d'experts et d'études	-	61.000	-
12.160 (12.30)	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharma- ceutique	1.478	1.488	1.340
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	40.438	108.500	173.500
12.252 (12.00)	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	49.633	49.540	55.000
12.253 (12.00)	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'ex- ploitation courants	146.601	142.000	140.000
12.254 (12.00)	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	124.997	127.500	100.000
12.255 (12.00)	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	18.384	18.815	15.000
12.256 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	108.181	100.650	90.000

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.257 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	71.168	75.500	36.000
12.258 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	70.070	67.850	65.000
12.261 (12.00)	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	17.576	18.400	18.400
12.263 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	16.019	22.000	28.000
12.264 (12.00)	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	34.835	37.235	35.000
12.265 (12.00)	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	59.715	68.300	68.000
12.267 (12.00)	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	101.454	120.000	100.000
12.268 (12.00)	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants	16.200	16.830	16.000
12.269 (12.00)	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants	22.214	25.720	22.000
12.270 (12.00)	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	17.371	17.700	17.500
12.271 (12.00)	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	-	-	50.000
12.272 (12.00)	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	61.920	73.500	62.000
12.273 (12.11)	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants	17.269	17.600	20.000
12.280 (12.00)	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement courants	16.803	15.000	12.000
12.281 (12.00)	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	57.147	50.000	45.000
32.010 (12.00)	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger	53.356	52.000	52.500
33.000 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.446	100	100
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	1.487	1.487	1.487
34.010 (34.30)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	5.637	6.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Education différenciée.....	4.686		

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Centre de logopédie..... 1.314			
		Total..... 6.000			
34.011 (34.30)	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.441.530	1.480.000	1.450.000
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	14.173	14.173	14.173
41.050 (41.12)	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	429.668	559.484	575.000
43.005 (43.22)	04.52	Remboursement à la commune de Rédange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	69.302	62.688	65.897
43.007 (43.22)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la classe logopédique au centre scolaire "Parc Hosingen" gérée par le syndicat intercommunal SISPOLO. (Sans distinction d'exercice)	38.364	-	-
44.003 (44.00)	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	9.000	9.000	5.000
44.004 (44.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	27.000	27.000	27.000
44.006 (44.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	159.304	361.580	361.580
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de personnel..... 296.580			
		2) Autres frais..... 65.000			
		Total..... 361.580			
44.007 (44.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	528.220	563.782	758.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de personnel..... 639.260			
		2) Autres frais..... 118.740			
		Total..... 758.000			
44.008 (44.00)	04.52	"Letzeburger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	238.000	358.989	473.350
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de personnel..... 462.348			
		2) Autres frais..... 11.002			
		Total..... 473.350			
44.009 (44.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	79.620	220.913	220.913

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais de personnel</i> 220.913			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	04.52	Indemnités d'habillement	883	984	-
12.590 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	-	-	62.400
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Charges locatives accessoires</i> 62.400			
43.501 (43.22)	04.52	Services de guidance régionaux de l'enfance et commis- sions médico-psycho-pédagogiques communales: participa- tion de l'Etat aux frais de fonctionnement	-	880	-
		Total de la section 10.7.....	34.196.897	35.901.632	37.519.957
		Section 10.8 - Service de la formation des adultes			
11.000 (11.00)	04.30	Traitements des fonctionnaires	1.758.167	1.896.418	2.145.945
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 2.034.851			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 4.968			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 77.282			
		4) <i>Allocations de repas</i> 28.844			
		<u>Total</u> 2.145.945			
11.010 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.422.375	3.488.561	3.976.199
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 3.459.002			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 458.103			
		4) <i>Allocations de repas</i> 59.094			
		<u>Total</u> 3.976.199			
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	957.088	1.325.761	1.149.638
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 996.009			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 132.172			

10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) Allocation de repas..... 21.457			
		Total..... 1.149.638			
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	306.141	323.871	334.580
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 281.446			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.936			
		3) Charges sociales patronales..... 39.198			
		Total..... 334.580			
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	28.005	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.53	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.275	2.009	1.918
11.130 (11.12)	04.33	Etudes secondaires et secondaires techniques dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et au- tres indemnités. (Crédit non limitatif).....	39.272	55.550	252.490
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 252.490			
11.131 (11.12)	04.34	Etudes secondaires techniques dirigées du soir: indemni- tés des professeurs chargés de cours et autres indemni- tés. (Crédit non limitatif).....	184.215	193.920	-
11.132 (11.12)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	149.679	136.350	78.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 78.000			
11.133 (11.12)	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	40.083	47.470	43.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Prestations individuelles..... 43.000			
11.134 (11.12)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karls- ruhe: indemnités pour services extraordinaires	13.643	18.180	16.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 16.000			

10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.135 (11.12)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités des professeurs et chargés de cours. (Sans distinction d'exercice)	1.115	22.220	20.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 20.000			
11.136 (11.12)	04.53	Centre de langues: indemnités des professeurs chargés de cours pour remplacement et examens. (Crédit non limitatif).....	-	-	58.350
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 58.350			
11.137 (11.12)	04.33 04.34	Projet e bac: indemnités des professeurs chargés de cours. (Crédit non limitatif).....	-	-	19.000
12.000 (12.15)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	99.065	131.300	97.550
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 97.550			
12.001 (12.15)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers	5.707	6.060	6.020
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 6.020			
12.002 (12.15)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	5.509	9.999	15.740
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 15.740			
12.003 (12.15)	04.53	Centre de langues: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	-	-	14.820
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 14.820			
12.004 (12.15)	04.53	Projet e bac: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	-	23.600
12.010 (12.13)	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3.650	3.500	6.000
12.080 (12.11)	04.53	Bâtiments: exploitation et entretien	96.962	123.000	123.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 19.000			

10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 52.000 3) Chauffage..... 52.000 <u>Total..... 123.000</u>			
12.090 (12.11)	04.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.352	22.353	25.200
		<u>Détail:</u> 1) Loyers..... 25.200			
12.125 (12.30)	04.00	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée pour la gestion administrative du Service de la formation des adultes et du Centre de langues Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	104.638	138.000	10.120
12.126 (12.30)	04.00	Tests informatisés: développement de tests de placement et de certification en langues sur support informatisé	35.542	16.726	24.000
12.190 (12.30)	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	10.000	5.000
12.250 (12.00)	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	68.557	77.640	69.900
12.300 (12.30)	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers; entretien; matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	20.430	7.330	6.597
12.301 (12.30)	04.53	Organisation des examens en langues: frais divers. (Crédit non limitatif).....	24.036	22.000	20.000
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices	185.000	195.000	185.000
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices	70.000	70.000	65.000
		Total de la section 10.8.....	7.642.506	8.343.318	8.792.767
		Section 10.9 - Inspectorat			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	2.522.049	2.644.260	2.669.061
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 2.529.046 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 14.533 3) Charges sociales patronales..... 93.121			

10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 32.361			
		Total..... 2.669.061			
11.010 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	53.896	54.271	58.921
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 50.253			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 523			
		3) Charges sociales patronales..... 6.738			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 58.921			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	40.111	12.955	9.691
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 9.691			
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des pa- trons de stage. (Sans distinction d'exercice)	52.895	52.900	52.900
11.132 (11.12)	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités	-	110.000	111.363
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	36.497	40.660	38.000
12.040 (12.12)	04.20	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux inspec- teurs de l'enseignement primaire	2.975	2.975	-
12.041 (12.12)	04.20	Frais de bureau	17.518	33.510	30.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 20.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 10.000			
		Total..... 30.000			
12.050 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	20.314	35.000	30.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 18.000			
		2) Frais téléphoniques..... 12.000			
		Total..... 30.000			
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.238	15.200	15.300
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 15.300			

10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.191	8.522	8.522
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 7.876			
		2) Charges locatives accessoires..... 646			
		<i>Total</i> 8.522			
12.190 (12.30)	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	7.500	6.750
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.631 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	888	-	-
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	811
		Total de la section 10.9.....	2.770.572	3.017.753	3.031.319
		Section 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	161.621.607	172.869.700	181.578.587
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Instituteurs et institutrices d'éducation précoce et préscolaire</i>			
		1) Rémunérations de base..... 45.123.538			
		3) Charges sociales patronales..... 1.985.436			
		4) Allocations de repas..... 814.079			
		<i>B - Instituteurs et institutrices des écoles primaires</i>			
		1) Rémunérations de base..... 125.953.011			
		3) Charges sociales patronales..... 5.541.932			
		4) Allocations de repas..... 2.160.591			
		<i>Total</i> 181.578.587			
11.010 (11.10)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	7.548.538	15.097.468	16.463.791
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 14.280.946			
		3) Charges sociales patronales..... 1.916.502			

11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 266.343			
		Total..... 16.463.791			
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2.610.812	249.395	267.125
		<u>Détail:</u>			
		A - Enseignement primaire			
		1) Rémunérations de base..... 231.046			
		3) Charges sociales patronales..... 31.006			
		4) Allocations de repas..... 5.073			
		Total..... 267.125			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.750	80.000	65.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 21.385			
		2) Cours et examens..... 43.615			
		Total..... 65.000			
11.131 (11.12)	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de supplé- ants	103.422	73.600	76.400
11.132 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire. (Sans distinction d'exercice)	625.993	620.000	755.380
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers	4.816	5.500	4.950
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 4.950			
12.001 (12.15)	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.207.555	10.609.400	10.909.550
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 10.909.550			
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du pas- sage primaire-postprimaire. (Sans distinction d'exercice)	50.023	52.395	66.940
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.611	4.000	3.600
12.125 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	114.916	130.000	105.000
12.190 (12.30)	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolai- res étrangers	1.250	1.250	1.125
12.300 (12.30)	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement; frais de documentation concernant l'enseignement primai- re	1.185	1.200	1.150

11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.301 (12.30)	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; frais pour droits d'auteur. (Sans distinction d'exercice)	3.019.729	2.900.000	2.900.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Réimpression.....	550.000		
		2) Frais de conception.....	1.200.000		
		3) Impression de nouveaux manuels.....	550.000		
		4) Droits d'auteur.....	150.000		
		5) Achat de livres.....	100.000		
		6) Achat de matériel didactique.....	330.000		
		7) Menues dépenses.....	20.000		
		<i>Total.....</i>	<i>2.900.000</i>		
12.302 (12.30)	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	3.203	3.250	2.925
12.303 (12.30)	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	9.246	10.000	9.000
33.000 (33.00)	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	4.150	4.150	3.100
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	8.500	8.500	8.500
33.002 (33.00)	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	2.750	2.750	2.000
33.003 (33.00)	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	50.000	52.500	52.500
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	6.000	6.000	5.000
33.005 (33.00)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	4.150	4.150	3.100
43.000 (43.22)	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	17.973.167	29.679.890	22.610.523
43.001 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	5.163.416	4.700.000	6.672.602
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de remplacement du personnel enseignant en congé de maternité, en congé de maladie et autres.....	1.341.205		
		2) Leçons supplémentaires et leçons de remplacement du personnel enseignant.....	5.331.397		
		<i>Total.....</i>	<i>6.672.602</i>		

11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
43.004 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	40.000	40.000	40.000
43.005 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui. (Sans distinction d'exercice)	455.098	525.000	460.000
43.006 (43.22)	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	12.500	12.500	12.500
43.007 (43.22)	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire.- Part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.778.814	1.900.000	2.665.350
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	247.238	350.000	250.000
43.009 (43.22)	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	44.000	100.000	80.000
43.010 (43.22)	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
44.000 (44.00)	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	4.500	4.500	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	196	466	-
		Total de la section 11.0.....	211.783.135	240.097.664	246.078.798
		Section 11.1 - Enseignement postprimaire			
11.000 (11.00)	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires	276.370.330	292.697.390	311.041.329
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Fonctionnaires affectés aux établissements d'enseignement postprimaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	287.169.695		
		3) Charges sociales patronales.....	12.801.120		
		4) Allocations de repas.....	4.062.678		
		<i>B - Fonctionnaires détachés à d'autres établissements et services</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.686.108		
		3) Charges sociales patronales.....	243.831		

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) <i>Allocations de repas</i> 77.897			
		<i>Total</i>311.041.329			
11.010 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	18.909.862	22.082.596	21.984.906
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 20.156.470			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 1.393.798			
		4) <i>Allocations de repas</i> 434.638			
		<i>Total</i> 21.984.906			
11.020 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.721.188	20.134.112	25.497.924
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 22.319.630			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 2.409.862			
		4) <i>Allocations de repas</i> 768.432			
		<i>Total</i> 25.497.924			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	12.443.253	13.734.123	14.545.765
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 11.717.095			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 1.246.863			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 1.581.807			
		<i>Total</i> 14.545.765			
11.040 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	524.135	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 100			
11.100 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	78.710	122.647	91.396
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.927.827	2.697.998	2.751.353
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Jetons de présence</i> 296.904			
		2) <i>Cours et examens</i> 2.395.791			
		9) <i>Divers</i> 58.658			
		<i>Total</i> 2.751.353			
11.131 (11.12)	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires	11.401	30.000	15.000
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.875.301	12.589.650	15.439.247

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.150 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345.974	683.502	545.332
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	43.080		
		2) Cours et examens.....	148.192		
		9) Divers.....	354.060		
		<i>Total</i>	545.332		
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	212.493	343.816	250.000
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	634.896	611.347	701.047
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	701.047		
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.112.254	2.694.229	2.851.874
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	2.851.874		
12.150 (12.30)	04.34	Paiement d'honoraires pour l'examen médical des élèves en stage de formation effectuant un travail sur un poste à risques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	18.599	18.600	18.600
12.301 (12.30)	04.33 04.34	Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch: annexes de Mersch: dépenses de fonctionnement de l'internat	165.560	-	-
12.302 (12.30)	04.33 04.34	Lycée du nord.- Dépenses de fonctionnement de l'internat	25.000	-	-
12.305 (12.30)	04.34	Lycée technique pour professions de santé.- Dépenses de fonctionnement des internats	2.502	-	-
12.306 (12.30)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	30.000	30.000	20.000
12.307 (12.30)	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	21.943	25.000	22.000
12.309 (12.30)	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	123.636	20.000	15.000

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.310 (12.30)	04.34	Initiation à la gestion d'entreprise	-	-	48.000
12.311 (32.00)	04.33 04.34	Conférence nationale des élèves: frais divers	-	-	1.000
32.010 (31.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	955.851	1.012.800	956.000
35.010 (35.20)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	10.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	957.000	957.000	400.000
41.050 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	642.717	767.265	656.394
41.051 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	629.429	1.220.985	1.082.698
41.052 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	326.222	586.402	553.558
41.053 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	528.796	556.330	523.872
41.054 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	236.963	447.419	435.178
41.055 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	223.657	412.935	406.549
41.056 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	437.219	500.427	429.881
41.057 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	755.655	771.514	604.363
41.058 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	632.529	656.428	576.665
41.059 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck	891.051	999.371	1.024.193
41.060 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	1.049.060	1.063.793	1.096.963
41.061 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	930.049	1.238.300	1.056.821
41.062 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck	1.291.239	1.423.051	1.301.472
41.063 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	370.134	740.532	843.708

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
41.064 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	464.122	526.479	468.197
41.065 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	795.962	851.353	805.297
41.066 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	1.137.040	725.889	654.854
41.067 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	531.144	708.947	586.355
41.068 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	339.125	581.968	596.633
41.069 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	696.951	743.215	742.882
41.070 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion"	256.686	299.702	265.978
41.071 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	385.211	617.850	494.707
41.072 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	2.048.268	2.113.358	1.722.023
41.073 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer	842.494	758.759	755.996
41.074 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	671.108	782.250	704.025
41.075 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée à Rédinge	3.052	15.000	25.000
41.076 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	45.603	654.121	588.709
41.077 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	-	544.231	514.808
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Sans distinction d'exercice)	336.911	362.590	293.306
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement	-	922	-
11.650 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	-	-	20.108
12.500 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers	-	12.756	-
12.510 (12.13)	04.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.301	-	-
12.590 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	-	-	8.373

11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 8.373			
12.768 (12.00)	04.34	Lycée technique Mathias Adam de Pétange: frais d'exploitation courants	6.117	-	-
43.500 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	-	-	572.768
Total de la section 11.1.....			349.973.530	392.169.252	417.618.307
Section 11.2 - Institut d'études éducatives et sociales					
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	1.003.723	-	-
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.001.418	-	-
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	64.932	-	-
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	43.595	-	-
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement	186	-	-
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	58.947	-	-
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers	224.136	-	-
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	11.749	-	-
12.080 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	122.190	-	-
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques	178.483	-	-
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	841.867	-	-
12.250 (12.00)	04.34	Frais d'exploitation courants	127.672	-	-
12.300 (12.30)	04.34	Projet pédagogique "Média Use"	2.921	-	-
12.303 (12.30)	04.34	Projet d'établissement: l'action éducative et sociale au Luxembourg à travers les siècles	6.850	-	-

11.2 - Institut d'études éducatives et sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'institut d'études éducatives et sociales	89.932	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
43.500 (43.22)	04.34	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'institut d'études éducatives et sociales	632	-	-
		Total de la section 11.2.....	4.779.233	-	-
		Section 11.3 - Service de la formation professionnelle			
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	2.455.810	3.011.391	3.081.861
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	2.906.843		
		3) Charges sociales patronales.....	121.552		
		4) Allocations de repas.....	53.466		
		Total.....	3.081.861		
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.066.175	5.570.473	5.700.839
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	4.940.616		
		3) Charges sociales patronales.....	660.326		
		4) Allocations de repas.....	99.897		
		Total.....	5.700.839		
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.048.894	1.237.370	1.266.356
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.094.909		
		3) Charges sociales patronales.....	146.824		
		4) Allocations de repas.....	24.623		
		Total.....	1.266.356		
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	445.077	490.486	501.864
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	422.650		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	19.833		
		3) Charges sociales patronales.....	59.381		
		Total.....	501.864		

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentis- sage dues aux personnes adultes en formation sous con- trat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300.493	1.515.000	2.474.238
11.061 (11.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	10.000
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.766	2.739	2.465
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	426.191	450.000	427.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 427.000			
11.131 (11.12)	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabi- lité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	116.853	118.000	117.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 117.000			
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	602.497	515.000	582.178
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 582.178			
12.001 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabi- lité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	88.816	89.000	89.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 89.000			
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	73.787	84.000	85.600
12.020 (12.14)	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18.732	22.400	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 8.492			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.482			
		3) Réparation et entretien..... 7.026			
		Total..... 20.000			
12.080 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	577.945	610.000	610.000

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	127.429		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	170.739		
		3) Chauffage.....	156.831		
		4) Réparations et entretien.....	104.615		
		9) Divers.....	50.386		
		<i>Total.....</i>	<i>610.000</i>		
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.578	14.600	14.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	14.600		
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.638	45.400	45.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	45.000		
12.140 (12.16)	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers	77.922	125.000	66.500
12.141 (12.16)	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	41.788	50.000	50.000
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	7.178	10.000	4.000
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas. (Crédit non limitatif).....	154.855	169.500	155.000
12.250 (12.00)	04.34	Frais d'exploitation courants	145.939	165.000	450.000
12.300 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens	169.641	210.000	210.000
12.301 (12.30)	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	7.364	16.000	8.000
12.302 (12.30)	04.32	Frais de maintenance informatiques	10.578	7.000	3.500
32.010 (31.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.999.881	13.000.000	17.000.000
33.000 (33.00)	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.010 (33.00)	04.32	Participation aux frais de fonctionnement de l'a.s.b.l. Foprogest chargée de la gérance des fonds communautaires dans l'intérêt des formations professionnelles pour jeunes et adultes	75.000	-	-
34.050 (34.30)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	3.500	8.600	8.600
34.051 (34.30)	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000
41.000 (31.00)	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	47.820	48.680	48.680
41.001 (31.00)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	530.000	862.500	862.500
41.002 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	519.104	726.586	771.173
41.003 (31.00)	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	79.400	79.400	79.400
41.004 (31.00)	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	49.158	50.000	50.000
41.005 (31.00)	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	110.000	110.000	110.000
41.010 (41.40)	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	1.031.800	1.031.800	1.000.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.501 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	-	-	6.281
<i>Détail:</i>					
2) Cours et examens..... 6.281					
12.800 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens	-	-	54.808
41.502 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	-	-	28.712

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
44.501 (44.00)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	-	300.000	-
Total de la section 11.3.....			31.343.180	30.746.025	36.005.255
Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	247.458	259.349	262.880
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 251.938					
3) Charges sociales patronales..... 8.128					
4) Allocations de repas..... 2.814					
Total..... 262.880					
11.020 (11.10)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	5.001	6.220
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 6.220					
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	3.172	5.487	3.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 3.500					
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	74.609	43.820	59.382
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 59.382					
11.132 (11.12)	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	52	1.820	400
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 400					
11.133 (11.12)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services extraordinaires	-	-	10.000
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 10.000					
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	3.879	2.024	4.000

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 4.000			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	561.309	500.000	544.332
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 544.332			
12.002 (12.15)	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	5.657	7.280	6.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 6.000			
12.003 (12.15)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services de tiers	-	-	5.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 5.000			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour	10.250	9.500	8.350
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	35.565	34.500	31.050
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.923	8.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.700			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.100			
		3) Réparation et entretien..... 4.200			
		Total..... 10.000			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	17.134	18.500	16.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.521			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.629			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 438			
		4) Consommables bureautiques..... 2.629			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 5.433			
		Total..... 16.650			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	-	1.000	720
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 720			

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)..... <i>Détail:</i> 3) <i>Chauffage</i> 18.000	17.398	18.000	18.000
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des admi- nistrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <i>Détail:</i> 1) <i>Loyers</i> 43.240 2) <i>Charges locatives accessoires</i> 45.000 <i>Total</i> 88.240	537.923	545.000	88.240
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	9.263	8.600	6.000
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)..... <i>Détail:</i> 1) <i>Analyses médicales</i> 15.000 2) <i>Matériel</i> 15.000 3) <i>Mesures antidopage</i> 53.610 4) <i>Dépenses diverses</i> 6.390 <i>Total</i> 90.000	90.548	87.500	90.000
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1.446	1.600	1.600
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance- responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	67.871	122.991	87.754
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	10.871	13.500	12.150
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	3.938	4.000	2.000
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	18.423	94.880	56.000
12.303 (12.30)	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg (4e phase)	30.286	25.000	10.000
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisa- tion et dépenses diverses	4.481	7.000	5.000
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	63.993	120.000	95.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Lu- xembourg: frais divers	17.986	6.000	5.000

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	34.769	36.000	32.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	11.478	12.000	10.800
12.350 (12.30)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives, aux frais de location d'agrès de sport et aux frais de sécurité dans les installations sportives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	205.180	-	-
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	54.380	60.000	60.000
12.362 (12.30)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses	-	-	20.000
12.370 (12.30)	08.30	Participation du Luxembourg aux 5es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	47.050	-	-
12.380 (12.30)	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: dépenses diverses	337.500	-	-
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	6.760
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif).....	298.439	282.800	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement.....	227.000		
		2) Dirigeants sportifs.....	73.000		
		<i>Total.....</i>	<u>300.000</u>		
33.000 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	542.000	-	-
33.003 (33.00)	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locatives accessoires payées par l'association sans but lucratif "ALPAPS - Special Olympics Luxembourg" dans l'intérêt de son secrétariat. (Sans distinction d'exercice)	3.600	3.600	900
33.010 (33.00)	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	520.000	570.500	560.500
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	75.000	75.000	70.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	95.000	105.000	95.000

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	480.000	557.750	595.250
33.015 (33.00)	08.30	Accueil d'une étape du Tour de France: participation aux frais de l'association organisatrice	-	100.000	-
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs	-	13.000	12.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	186.000	186.000
33.020 (33.00)	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: subsides aux fédérations et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	-	362.500	375.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Programmes fédéraux et mesures diverses de promotion.....			195.000
		2) Section du sport d'élite à l'armée.....			80.000
		3) Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la préparation olympique.....			100.000
		Total.....			375.000
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	-	565.000	565.000
33.022 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat; participation aux frais de programmes spéciaux et de stages pour cadres fédéraux	742.500	796.250	859.500
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement	12.300	10.300	30.000
33.024 (33.00)	08.30	Participation aux frais d'installation du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et de ses fédérations membres. (Sans distinction d'exercice)	-	-	10.000
35.030 (35.40)	08.30	Participation du Luxembourg aux 5es Jeux de la Francophonie: frais de participation	16.252	-	-
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	7.048	7.845	7.985
35.060 (35.00)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.278	30.368	24.862
41.010 (41.40)	08.30	Contribution dans l'intérêt d'une structure de recherche en médecine du sport: convention avec le centre de recherche public de la Santé	-	130.000	130.000

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes. (Sans distinction d'exercice)	-	34.000	50.000
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO. (Sans distinction d'exercice)	37.820	33.600	33.000
Total de la section 11.4.....			5.372.029	5.921.865	5.479.785
Section 11.5 - Institut national des sports					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	295.320	305.140	298.369
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 276.775					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.047					
3) Charges sociales patronales..... 11.919					
4) Allocations de repas..... 5.628					
<u>Total..... 298.369</u>					
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	175.033	182.234	219.877
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 186.535					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.614					
3) Charges sociales patronales..... 25.100					
4) Allocations de repas..... 5.628					
<u>Total..... 219.877</u>					
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5.616	6.250	10.404
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 10.404					
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	456.850	482.929	492.572
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 396.498					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 38.367					
3) Charges sociales patronales..... 57.707					
<u>Total..... 492.572</u>					

11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.364	3.669	2.484
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	2.974	2.975	3.720
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 3.720			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers	-	250	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 200			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour	150	150	135
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.979	5.300	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 300			
		2) Carburants et lubrifiants..... 500			
		3) Réparation et entretien..... 4.000			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 5.000			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	726	813	730
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 192			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 130			
		4) Consommables bureautiques..... 96			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 216			
		6) Documentation et bibliothèque..... 96			
		Total..... 730			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	3.826	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 3.500			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	203.755	200.000	220.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 65.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 125.000			

11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Chauffage..... 14.000			
		4) Réparations et entretien..... 16.000			
		Total..... 220.000			
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation	99.890	103.500	110.000
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	27.954	28.500	25.650
		<u>Détail:</u>			
		1) Literie, mobilier, vaisselle..... 13.000			
		2) Acquisition et location de matériel de sport..... 9.000			
		3) Entretien des appareils du centre médico-sportif spécialisé..... 400			
		4) Entretien des installations de plein air..... 3.250			
		Total..... 25.650			
		Total de la section 11.5.....	1.279.437	1.325.310	1.392.741
		Section 11.6 - Centre national sportif et culturel			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	484.668	517.707	535.792
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 444.070			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 60.921			
		3) Charges sociales patronales..... 20.953			
		4) Allocations de repas..... 9.848			
		Total..... 535.792			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	127.070	112.373	56.992
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 40.894			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 7.557			
		3) Charges sociales patronales..... 6.430			
		4) Allocations de repas..... 2.111			
		Total..... 56.992			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

11.6 - Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	103.502	104.448	112.240
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 79.724			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.598			
		3) Charges sociales patronales..... 15.918			
		Total..... 112.240			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
41.010 (41.40)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif).....	6.900.000	7.100.000	7.100.000
		Total de la section 11.6.....	7.615.240	7.834.728	7.805.224
		Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	238.099	248.211	254.373
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 241.303			
		3) Charges sociales patronales..... 10.256			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 254.373			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5.880	6.250	6.179
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 6.179			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	115.649	113.100	135.000
		<i>Détail:</i>			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence.....			100
		b) - Centres de formation			
		4) Prestations individuelles.....			80.900
		c) - Formations			
		2) Cours et examens.....			54.000
		Total.....			135.000
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	158.402	180.050	165.000
		<i>Détail:</i>			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence.....			50
		b) - Centres de formation			
		5) Prestations individuelles.....			133.950
		c) - Formations			
		2) Cours et examen.....			31.000
		Total.....			165.000
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour	22.904	23.500	21.000
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	9.427	10.500	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.782
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			1.391
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			148
		4) Consommables bureautiques.....			742
		5) Frais d'impression et de reliure.....			3.022
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.915
		Total.....			10.000
12.140 (12.16)	08.30	Centres de formation; frais de publicité, de sensibili- sation et d'information	2.486	2.500	2.000
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	539	3.000	2.000

11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationaux et internationaux sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour	8.365	10.000	7.000
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif).....	52.175	52.000	48.000
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	338	1.500	1.500
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports; dépenses diverses	2.450	2.500	2.500
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	-	1.450	1.450
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour	8.452	7.000	5.500
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales	1.500	1.500	1.900
Total de la section 11.7.....			626.666	663.361	663.702
Total du département 10/11.....			750.919.992	805.786.642	841.728.430

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	582.469.781	616.894.846	654.080.044
12	Achat de biens non durables et de services	42.646.444	44.719.234	37.262.892
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	-	6.760
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	16.307.527	14.618.089	18.308.500
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.935.101	7.149.926	6.610.265
34	Transferts de revenus aux ménages	3.203.685	3.492.325	3.530.100
35	Transferts de revenus à l'étranger	112.014	121.886	125.570
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	27.815.436	33.073.324	33.762.444
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	26.357.194	37.871.248	33.871.046
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	46.072.810	47.845.764	54.170.809
Total		750.919.992	805.786.642	841.728.430

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION					
Section 12.0 - Famille					
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	1.729	10.000	5.600
11.300 (31.11)	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.347	92.416	98.500
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	2.286	8.000	4.500
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	24.248	30.000	28.000
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	82.185	90.000	80.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	11.914	15.000	13.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	3.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	5.500		
		3) Réparation et entretien.....	5.000		
		<i>Total</i>	13.500		
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	16.989	25.675	25.675
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	7.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	8.850		
		9) Divers.....	9.325		
		<i>Total</i>	25.675		
12.060 (12.12)	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	1.398	2.000	2.000
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	36.893	49.550	45.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	9.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	15.000		
		3) Chauffage.....	20.000		

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 45.000			
12.120 (12.30)	06.33 06.34	Frais d'experts et d'études; évaluation et programmation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	-	100.000	-
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100.000	100.000
12.123 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études	-	-	300.000
12.170 (12.30)	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs socio-familiaux, jeunesse et immigration	173.071	300.000	175.000
12.250 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	180.564	198.000	177.672
12.300 (12.30)	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; dépenses diverses	17.840	33.500	23.000
12.302 (33.00)	06.32 06.33	Frais d'experts et d'études pour la collecte d'informations sur la situation des générations	-	50.000	-
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	5.827	17.000	15.300
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	81.339	120.253	127.439
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Sans distinction d'exercice)	6.465.353	8.226.306	7.500.000
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	200.000	200.000
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	61.975	158.000	80.000
35.060 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux	16.430	26.430	26.430

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
42.000 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.550.143	2.743.000	3.000.000
		Total de la section 12.0.....	9.823.531	12.595.130	12.027.616
Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes					
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	99.609	106.791	107.936
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	94.272		
		3) Charges sociales patronales.....	12.257		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	107.936		
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....		100	
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	141.235	145.000	152.000
12.120 (12.30)	06.32 06.36	Evaluation et programmation des structures d'accueil et d'assistance pour mineurs et jeunes adultes: frais d'experts et d'études	74.000	74.368	-
12.121 (12.30)	06.32 06.36	Frais d'experts et d'études relatifs à la situation des personnes handicapées	-	25.000	-
12.122 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études pour la mise en oeuvre de la politique jeunesse	11.181	11.719	-
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	8.422	25.000	10.000
12.141 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	9.492	9.500	8.550
12.142 (12.16)	06.32	Rédaction et impression d'un manuel pédagogique pour les maisons relais pour enfants	-	-	25.000
12.300 (12.30)	06.32	Promotion des droits de l'enfant et lutte contre l'exploitation sexuelle: dépenses diverses	29.509	35.000	80.000

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.301 (33.00)	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Sans distinction d'exercice)	1.168.448	1.800.000	1.600.000
12.310 (33.00)	06.32	Programme d'action contre l'exploitation sexuelle d'enfants: dépenses diverses	68.879	70.000	-
12.320 (12.30)	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	14.645	15.000	12.000
12.340 (33.00)	06.34	Participation de l'Etat aux frais relatifs à la coopération transfrontalière avec le Centre Européen de formation professionnelle pour personnes handicapées de Bitbourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.244	-	-
12.341 (33.00)	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	9.536	32.000	40.000
12.350 (33.00)	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.331	6.000	2.400
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	5.739.722	7.152.846	7.339.392
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	2.372.102	618.521	600.159
33.002 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	20.464.148	21.698.654	20.668.985
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	4.715.092	5.134.144	5.633.350
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	19.345.202	20.980.794	21.389.614
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	6.813.076	7.415.207	7.697.719
33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	5.173.443	6.691.152	6.695.074
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	601.340	445.357	281.290
33.010 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	1.832.076	1.895.269	2.204.530
33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif).....	4.729.990	5.058.653	4.949.055
33.012 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants	38.399	72.000	62.000

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.013 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Crédit non limitatif).....	19.297	50.000	50.000
33.014 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées	25.500	55.000	50.000
33.015 (33.00)	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	52.771	55.000	55.000
33.016 (33.00)	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse. (Crédit non limitatif).....	55.959	100.000	2.600.000
33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	210.689	238.541	252.416
33.018 (33.00)	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	200.000	200.000
33.019 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	154.356	170.000	170.000
33.020 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	656.937	651.715	661.438
33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés	2.950.482	3.410.256	3.613.763
33.022 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	139.960	46.000	46.000
33.023 (33.00)	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement	357.925	370.017	385.333
33.024 (33.00)	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement	296.502	572.681	708.057
33.025 (33.00)	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement	428.005	426.421	447.936
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	134.000	114.500	114.500
33.027 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'activités et d'animation des Services d'activités Junior	21.881	22.474	-
33.028 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.105.411	4.072.000	3.331.800

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.029 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	-	10.000	10.000
33.030 (33.00)	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.031 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	26.718.110	28.327.966	30.054.645
34.010 (34.30)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	53.046	71.666	75.000
43.000 (43.22)	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	1.804	83.967	83.000
43.001 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.269.085	12.028.698	14.844.000
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	75.353	77.015	84.100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.801 (33.00)	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants	9.014	-	-
		Total de la section 12.1.....	118.201.208	130.672.092	137.396.242
		Section 12.2 - Solidarité			
11.130 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	-	447	447
11.131 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	595	1.350	900
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers	-	75	75
12.001 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	521	1.500	900
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	1.000

12.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études: étude sur les sans-abri	25.000	15.000	-
12.300 (12.30)	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses	18.016	37.184	5.000
34.010 (34.30)	06.20	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédi- rentiers des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice)	546.708	600.000	675.000
34.011 (42.00)	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance- maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.807	18.000	14.000
34.012 (53.00)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.479	2.479	1.000
34.013 (34.30)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'é- tranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.156.931	5.000.000	6.960.000
34.014 (12.00)	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.972	75.000	75.000
35.060 (35.00)	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.503	2.478	2.478
43.000 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents in- digènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.114.902	3.115.000	3.700.000
43.001 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigè- nes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.614.112	1.926.829	1.926.829
Total de la section 12.2.....			12.592.546	10.800.342	13.362.629
Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers					
11.000 (11.00)	06.36	Traitements des fonctionnaires	543.784	638.166	783.370

12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	731.573		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.646		
		3) Charges sociales patronales.....	30.488		
		4) Allocations de repas.....	12.663		
		<i>Total</i>	783.370		
11.010 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	709.519	701.501	895.284
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	767.728		
		3) Charges sociales patronales.....	101.878		
		4) Allocations de repas.....	25.678		
		<i>Total</i>	895.284		
11.020 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	78.686	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	238.513	247.351	258.699
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	219.432		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.959		
		3) Charges sociales patronales.....	30.308		
		<i>Total</i>	258.699		
11.040 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	790	1.730	837
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	2.094	2.937	2.937
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	9.371	12.000	10.000
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	3.588	8.000	6.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	30.047	32.686	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	5.616		

12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 15.930 3) Entretien..... 7.354 4) Divers..... 100 <hr/> Total..... 29.000			
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau	3.124	3.200	2.880
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.358.976	980.000	1.300.000
12.090 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	67.214	70.000	41.000
12.100 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locati- ves accessoires payés à des secteurs autres que le sec- teur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	460.899	500.000	464.400
12.130 (12.16)	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts. (Crédit non limitatif).....	116.323	130.000	117.000
12.140 (12.16)	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	6.831	30.000	10.000
12.190 (12.30)	06.36	Organisation d'une conférence nationale pour étrangers	-	-	60.000
12.250 (12.00)	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'héberge- ment de travailleurs migrants: frais d'exploitation; dé- penses diverses	7.031	11.639	8.000
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation	260	7.500	2.000
12.301 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination. (Sans distinction d'exercice)	-	20.000	18.000
12.302 (12.30)	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage. (Crédit non limitatif).....	3.938.148	5.500.000	4.364.800
12.303 (12.30)	06.36	Année européenne de l'Egalité des chances pour tous: frais d'organisation, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	-	-	120.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associa- tions socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers; subsides pour des projets d'intégration d'en- vergure nationale	94.050	105.000	100.000
33.011 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	32.226	32.226	32.226

12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.012 (33.00)	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.064.253	13.000.000	12.000.000
33.013 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	549.048	623.337	624.594
33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	99.750	109.263	111.900
33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	43.682	86.840	57.141
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	180.792	400.000	700.000
34.010 (34.30)	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	28.960	100.000	50.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement	790	-	-
12.500 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	273	-	500
33.511 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	-	32.226	-
		Total de la section 12.3.....	20.669.022	23.385.802	22.170.768
		Section 12.4 - Fonds national de solidarité			
11.000 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	2.030.997	2.204.278	2.317.441

12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.173.481		
		3) Charges sociales patronales.....	94.715		
		4) Allocations de repas.....	49.245		
		<i>Total</i>	<u>2.317.441</u>		
11.010 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	317.512	354.774	348.016
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	303.440		
		3) Charges sociales patronales.....	33.320		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		<i>Total</i>	<u>348.016</u>		
11.020 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	50.053	5.779	5.809
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.809		
12.080 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	59.861	60.507	62.810
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	42.761		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	12.449		
		4) Réparations et entretien.....	4.000		
		5) Assurances.....	3.600		
		<i>Total</i>	<u>62.810</u>		
12.100 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques	552.627	582.350	599.000
12.110 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	24.754	22.000	24.000
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	201.687	237.127	252.718
		<i>Détail:</i>			
		11.10 Indemnités d'habillement.....	234		
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....	20.622		
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....	24.338		
		12.01 Frais de route et de séjour, frais de démé- nagement.....	800		
		12.02 Frais d'exploitation des véhicules automoteur....	3.519		
		12.04 Frais de bureau.....	44.600		
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	154.960		
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....	2.500		

12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation..... 1.000</i> <i>12.30 Divers..... 145</i> <hr/> <i>Total..... 252.718</i>			
12.300 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.000	94.000	80.000
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affilia- tion et de perception des cotisations commun aux insti- tutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	319.309	720.000	810.000
34.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à cou- vrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu mi- nimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96.507.756	94.791.000	102.523.000
34.011 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à cou- vrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en fa- veur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	924.813	814.000	693.000
34.013 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à cou- vrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrecouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif).....	1.222.500	1.133.000	1.200.000
34.014 (12.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.720.890	5.000.000	7.000.000
34.015 (12.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admi- ses à durée indéterminée dans les centres intégrés, mai- sons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines so- cial, familial et thérapeutique; 2) aux personnes sé- journant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.590.425	5.000.000	5.998.000
34.016 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à cou- vrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	9.172.000	10.200.000

12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
42.010 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.425.375	80.531.000	73.441.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	41.788	521	-
12.600 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	71.945	1.155
12.610 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	70.163	-	-
12.750 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	87.141	71.044	46.913
12.800 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	150.660	-	-
		Total de la section 12.4.....	161.372.311	200.865.325	205.602.862
		Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales			
11.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	3.545.591	3.964.741	3.999.399
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	3.754.823		
		3) Charges sociales patronales.....	166.640		
		4) Allocations de repas.....	77.936		
		Total.....	3.999.399		
11.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	1.512.172	1.590.275	1.708.080
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.476.150		
		3) Charges sociales patronales.....	185.030		
		4) Allocations de repas.....	46.900		
		Total.....	1.708.080		
11.020 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	35.815	16.973	19.772

12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 19.772			
12.070 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: lo- cation et entretien des équipements informatiques	127.855	215.000	288.602
12.080 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ex- ploitation et entretien des bâtiments	214.065	221.000	231.630
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 94.630			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 49.680			
		3) Chauffage..... 82.320			
		4) Réparations et entretien..... 5.000			
		<u>Total..... 231.630</u>			
12.090 (42.00)	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	637.970	847.012	850.000
12.110 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	41.227	37.940	61.090
12.250 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	287.903	357.840	411.920
		<i>Détail:</i>			
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires..... 16.460			
		12.00 Indemnités pour services de tiers..... 50.870			
		12.011 Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement..... 270			
		12.012 Frais de route et de séjour à l'étranger..... 2.000			
		12.04 Frais de bureau..... 128.230			
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 185.970			
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications..... 16.600			
		12.14 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information..... 2.800			
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation..... 4.960			
		12.30 Divers..... 3.760			
		<u>Total..... 411.920</u>			
12.310 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affilia- tion et de perception des cotisations commun aux insti- tutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.199.595	2.570.000	2.108.410
42.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193.628.724	204.076.000	220.203.000

12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
42.001 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance propre- ment dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.773.386	8.624.000	9.048.000
42.002 (42.00)	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.718.624	4.549.000	4.916.000
42.004 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.063.273	35.722.000	37.035.000
42.005 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	72.418.301	72.000.000	73.912.000
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le finan- cement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145.032.434	153.771.000	164.653.000
42.007 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	219.016.916	218.736.000	210.862.000
42.008 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.361.346	43.000.000	42.832.000
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le finan- cement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.082.348	5.546.000	5.875.000
Total de la section 12.5.....			729.697.545	755.844.781	779.014.903
Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	3.147.381	3.537.985	3.569.673
<i>Détail:</i>					
1) Rémunération de base.....			3.007.754		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			345.667		
3) Charges sociales patronales.....			145.550		
4) Allocation de repas.....			70.702		
Total.....			3.569.673		

12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	206.894	207.287	369.875
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 305.240			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.849			
		3) Charges sociales patronales..... 42.344			
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		Total..... 369.875			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	202.051	8.101	8.248
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunération de base..... 8.248			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	350.708	346.198	353.652
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 296.890			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.330			
		3) Charges sociales patronales..... 41.432			
		Total..... 353.652			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	6.817	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.101 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.116	1.920	1.723
11.131 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	61.716	53.318	54.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 16.885			
		2) Cours et examens..... 23.431			
		4) Prestations individuelles..... 1.200			
		9) Divers..... 12.984			
		Total..... 54.500			
12.001 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	37.943	22.983	23.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 11.725			
		2) Cours et examens..... 6.578			
		3) Prestations individuelles..... 517			
		9) Divers..... 4.680			
		Total..... 23.500			

12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.011 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour	19.843	24.766	22.000
12.031 (12.16)	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	261	429	444
12.081 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	69.809	70.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	78.105		
		3) Chauffage.....	1.895		
		<i>Total</i>	80.000		
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	2.479	2.479	2.479
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des ad- ministrations publiques	4.462	34.463	35.183
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études	-	2.500	2.250
12.191 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	4.305	8.000	6.000
12.251 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	445.833	458.057	458.057
12.252 (12.00)	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	-	28.300	40.000
34.010 (34.30)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraor- dinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	9.410	10.000	10.000
		Total de la section 12.6.....	4.571.028	4.816.886	5.037.684
		Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées			
12.140 (12.16)	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	5.474	15.500	5.500
12.301 (12.30)	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; in- dennités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	31.334	50.500	45.500
12.303 (12.30)	06.33	Lëtzebuerger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indennités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publi- cité; dépenses diverses	27.039	30.000	27.000

12.7 - Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.305 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	7.403	12.000	10.000
33.010 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	3.951.413	4.384.806	4.627.772
33.013 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.137.771	1.500.000	1.700.000
33.014 (33.00)	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	13.204	26.000	20.000
33.015 (31.00)	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	81.807	91.455	85.000
33.017 (33.00)	06.30	Participation de l'Etat aux frais des organismes gestionnaires privés développant des initiatives de formation et de consultation en faveur de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques ainsi que de leurs familles	222.500	228.507	-
33.018 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gériatrique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	25.000
33.019 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133.800	600.000	300.000
43.040 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	122.297	294.664	279.306
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
43.540 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	-	137.500	-
		Total de la section 12.7.....	6.734.042	7.380.932	7.125.078

12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	2.251.373	2.324.371	2.587.628
<i>Détail:</i>					
1) Rémunération de base..... 2.322.274					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 105.043					
3) Charges sociales patronales..... 105.438					
4) Allocation de repas..... 54.873					
<u>Total..... 2.587.628</u>					
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.103.338	1.252.550	1.076.324
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 875.459					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 53.652					
3) Charges sociales patronales..... 123.294					
4) Allocations de repas..... 23.919					
<u>Total..... 1.076.324</u>					
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	141.470	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	462.095	495.328	491.082
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 410.904					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 22.646					
3) Charges sociales patronales..... 57.532					
<u>Total..... 491.082</u>					
11.040 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	13.521	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.946	3.100	1.700
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	16.999	26.282	22.122
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.509					
5) Prestations individuelles..... 7.048					

12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Primes des chefs d'unités..... 13.565			
		Total..... 22.122			
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	-	1.000	1.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	7.942	8.000	8.000
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	20.589	23.000	20.700
12.002 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	20.333	16.000	18.000
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.788	8.000	6.000
12.040 (12.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de documentation	11.188	11.913	10.700
12.041 (12.12)	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	445	750	600
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	181.358	203.515	237.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 72.600			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 91.600			
		3) Chauffage..... 72.800			
		Total..... 237.000			
12.100 (12.11)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	12.240	13.000	13.000
12.150 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif).....	93.508	100.000	100.000
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	113.708	86.180	92.000
12.250 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	100.933	111.103	100.000
12.251 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers	100.161	108.461	100.000
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	13.545	13.926	12.530
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	44.430	50.000	50.500

12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.310 (12.50)	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	372	372
		<u>Détail:</u>			
		1) Droit d'accise et taxe de consommation.....			124
		2) Taxe sur la valeur ajoutée.....			248
		<u>Total.....</u>			372
34.010 (34.30)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	-	-	7.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.650 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	-	4.277	250
12.751 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig frais d'exploitation et frais divers	-	15.000	-
		Total de la section 12.8.....	4.716.910	4.876.328	4.957.208
		Section 12.9 - Service national d'action sociale			
11.000 (11.00)	06.20	Traitements des fonctionnaires	654.813	699.864	653.355
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			619.838
		3) Charges sociales patronales.....			23.054
		4) Allocations de repas.....			10.463
		<u>Total.....</u>			653.355
11.010 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	414.756	423.786	493.521
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			428.499
		3) Charges sociales patronales.....			56.652
		4) Allocations de repas.....			8.370
		<u>Total.....</u>			493.521
11.020 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	9.678	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			100

12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.030 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	12.715	13.489	14.856
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	12.384		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	719		
		3) Charges sociales patronales.....	1.753		
		Total.....	14.856		
11.040 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	3.216	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	46	67	47
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers	8.924	11.404	8.925
		<i>Détail:</i>			
		5) Indemnités pour l'encadrement des travaux d'utilité collective.....	8.925		
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour	2.474	2.500	2.500
12.040 (12.12)	06.20	Frais de bureau	619	910	764
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....	764		
12.050 (12.12)	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	222	478	350
		<i>Détail:</i>			
		4) Téléfax.....	350		
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	-	3.000	1.000
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études	-	25.000	5.000
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.383	481	1.482
12.170 (12.30)	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	-	1.487	1.487

12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.310 (33.00)	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif).....	212.568	225.691	191.710
33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	2.102.206	2.092.824	2.399.044
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais de personnel</i>	2.292.091		
		2) <i>Frais de route</i>	21.618		
		3) <i>Frais d'administration</i>	47.272		
		4) <i>Frais de fonctionnement</i>	38.063		
		<i>Total</i>	2.399.044		
34.010 (34.30)	06.20	Secours urgents à des personnes indigentes bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti	49.578	49.578	-
34.050 (34.30)	06.20	Subventions pour formation professionnelle	793	992	992
		Total de la section 12.9.....	3.473.991	3.551.751	3.775.233
		Section 13.1 - Service national de la jeunesse			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	646.370	697.277	810.394
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	766.696		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	31.035		
		4) <i>Allocations de repas</i>	12.663		
		<i>Total</i>	810.394		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	775.606	877.006	905.771
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i>	779.849		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>	3.659		
		3) <i>Charges sociales patronales</i>	103.972		
		4) <i>Allocations de repas</i>	18.291		
		<i>Total</i>	905.771		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	116.161	37.304	37.137

13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	37.137		
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	291.549	309.127	310.147
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	259.361		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.509		
		3) Charges sociales patronales.....	36.277		
		Total.....	310.147		
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	30.709	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.100	1.803	1.162
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	15.336	13.940	14.438
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	750		
		5) Prestations individuelles.....	13.688		
		Total.....	14.438		
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	103.230	111.130	145.328
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.750		
		4) Prestations individuelles.....	143.578		
		Total.....	145.328		
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	12.150	18.000	13.450
12.020 (12.14)	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	37.666	38.500	48.320
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	7.595		
		2) Carburants et lubrifiants.....	18.730		
		3) Réparation et entretien.....	21.995		
		Total.....	48.320		
12.040 (12.12)	06.32	Frais de bureau	30.591	27.500	28.482

13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	7.740		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	7.210		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	850		
		4) Consommables bureautiques.....	3.975		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.825		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.882		
		<i>Total</i>	28.482		
12.050 (12.12)	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	37.025	42.690	44.216
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	20.550		
		2) Frais téléphoniques.....	21.010		
		4) Télex et téléfax.....	2.200		
		9) Divers.....	456		
		<i>Total</i>	44.216		
12.070 (12.12)	06.32	Entretien et programmation des équipements informatiques	-	22.500	26.627
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	246.547	119.510	123.780
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	84.280		
		3) Chauffage.....	39.500		
		<i>Total</i>	123.780		
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.380	2.500	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	2.400		
		2) Charges locatives accessoires.....	100		
		<i>Total</i>	2.500		
12.100 (12.11)	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	75.738	80.250	80.250
12.140 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	74.797	62.700	70.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliantes.....	48.070		
		2) Publicité.....	8.670		
		3) Campagne "Tous différents, tous égaux".....	13.260		
		<i>Total</i>	70.000		

13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.170 (12.30)	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	17.175	18.005	18.648
12.190 (12.30)	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps; échange de jeunes; éducation des loisirs; dépenses diverses	273.983	370.000	400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service animation.....	154.450		
		2) Service formation.....	66.400		
		3) Fonctionnement Eisenborn.....	26.400		
		4) Fonctionnement Hollenfels.....	22.800		
		5) Fonctionnement Marienthal.....	20.000		
		6) Fonctionnement Lultzhausen.....	44.552		
		7) Fonctionnement Larochette.....	1.000		
		8) Fonctionnement Erpeldange.....	1.000		
		9) Fonctionnement Weicherdange.....	1.000		
		10) Prêt de matériel.....	7.000		
		11) Service informations.....	500		
		12) Fonctionnement Agence / Eurodesk.....	24.000		
		13) Frais communs.....	4.957		
		14) Campagne "Tous différents, tous égaux".....	25.941		
		<i>Total.....</i>	<i>400.000</i>		
12.191 (12.30)	06.32	Activités en relation avec "Letzebuerg 2007". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
12.251 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation bâtiments	-	138.000	142.930
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage, entretien.....	126.810		
		2) Matériel PAN.....	16.120		
		<i>Total.....</i>	<i>142.930</i>		
33.010 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	72.054	65.155	74.385
33.016 (33.00)	06.32	Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises: participation aux frais d'animation	125.000	75.000	-
33.020 (33.00)	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	128.763	130.931	145.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Plan d'action national en faveur de l'emploi.....	131.085		
		2) Projet d'initiation à la mécanique du vélo.....	13.915		
		<i>Total.....</i>	<i>145.000</i>		
33.021 (33.00)	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	156.847	165.135	165.135
		<i>Détail:</i>			
		1) Projets pilotes.....	85.815		
		2) Priorités biannuelles.....	69.090		

13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) <i>Information aux jeunes</i> 10.230			
		<i>Total</i> 165.135			
33.022 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.809	125.000	95.000
34.010 (12.30)	06.32	Service volontaire d'orientation: frais de fonctionnement	-	-	389.000
34.060 (34.40)	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides	25.127	30.975	30.975
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Activités internationales</i> 6.760			
		2) <i>Voyages éducatifs: cas sociaux</i> 24.215			
		<i>Total</i> 30.975			
34.061 (34.40)	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires; bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	411.253	420.162	435.165
43.000 (43.22)	06.32	Participation aux frais de surveillance, d'exploitation et d'animation du Centre d'animation et de rencontre pour le Sport et la Jeunesse à Lultzhausen et du Centre de Lasauvage	27.000	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.520 (33.00)	06.32	Participation à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	-	641	-
33.521 (33.00)	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	-	-	3.500
		Total de la section 13.1.....	3.788.966	4.000.841	4.561.940
		Total du département 12/13.....	1.075.641.100	1.158.790.210	1.195.032.163

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	20.201.076	21.271.512	22.332.282
12	Achat de biens non durables et de services	14.759.203	19.595.092	18.193.814
33	Transferts de revenus aux administrations privées	136.005.017	148.644.173	151.445.292
34	Transferts de revenus aux ménages	117.350.448	122.288.852	136.337.632
35	Transferts de revenus à l'étranger	29.933	28.908	28.908
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	772.070.870	829.298.000	845.777.000
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	15.224.553	17.663.673	20.917.235
Total		1.075.641.100	1.158.790.210	1.195.032.163

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
14 - MINISTERE DE LA SANTE					
Section 14.0 - Ministère de la santé					
11.010 (11.00)	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	137.647	150.097	146.085
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 116.034					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.452					
3) Charges sociales patronales..... 16.785					
4) Allocations de repas..... 2.814					
Total..... 146.085					
11.011 (11.00)	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	183.969	238.037	237.886
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 195.156					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 11.497					
3) Charges sociales patronales..... 27.012					
4) Allocations de repas..... 4.221					
Total..... 237.886					
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	22.789	30.770	25.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission consultative des Laboratoires..... 630					
c) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués) (voir l'article 64.8.16.15 des recettes)..... 1.200					
d) Conseil supérieur d'hygiène..... 840					
e) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires..... 2.160					
f) Comité de surveillance du S.I.D.A..... 980					
g) Conseil de discipline du Collège médical..... 200					
h) Conseil supérieur de discipline du Collège..... médical 200					
i) Conseil de discipline du Collège vétérinaire..... 100					
j) Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire..... 100					
k) Commission permanente pour le secteur hospitalier..... 900					
m) Comité interministériel organismes					

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>génétiqnement modifiés"</i> <i>(membres + secrétaire).....</i> 500			
		n) <i>Commission de surveillance du CHNP.....</i> 700			
		o) <i>Commission de conciliation.....</i> 100			
		p) <i>Groupe de prévention de l'infection nosocomiale.....</i> 100			
		q) <i>Comité d'éthique de recherche.....</i> 100			
		r) <i>Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....</i> 1.500			
		s) <i>Commission de surveillance du programme de substitution.....</i> 280			
		t) <i>Commission consultative pour l'ostéodensitométrie.....</i> 180			
		u) <i>Commissions de surveillance psychiatrie.....</i> 700			
		v) <i>Commission scientifique et technique programme mammographie.....</i> 600			
		2) <i>Prestations individuelles</i>			
		a) <i>Indemnité du commissaire de Gouvernement aux hôpitaux.....</i> 7.930			
		b) <i>Indemnisation pour permanences à domicile (règl. g-d. du 25.10.1990.).....</i> 2.500			
		c) <i>Indemnités du juge délégué au contrôle des admissions dans des établissements ou services psychiatriques fermés.....</i> 2.500			
		<i>Total.....</i> 25.000			
11.132 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	3.595	3.471	3.471
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	15.064	28.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Jetons de présence</i>			
		a) <i>Commission consultative des Laboratoires.....</i> 2.000			
		c) <i>Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués).....</i> 2.000			
		d) <i>Conseil Supérieur d'hygiène.....</i> 2.450			
		e) <i>Cellule de crise en matière de denrées alimentaires.....</i> 120			
		f) <i>Comité de surveillance du S.I.D.A.....</i> 1.330			
		g) <i>Conseil de discipline du Collège médical.....</i> 400			
		h) <i>Conseil supérieur de discipline du Collège médical.....</i> 200			
		i) <i>Conseil de discipline du Collège vétérinaire.....</i> 400			
		j) <i>Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire.....</i> 200			
		k) <i>Commission permanente pour le secteur hospitalier.....</i> 2.000			
		m) <i>Groupe de guidance pour la prévention de l'infection nosocomiale au Grand-Duché de Luxembourg.....</i> 1.120			
		n) <i>Comité interministériel OGM Experts.....</i> 120			

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>o) Comité d'éthique de recherche.....</i> 980 <i>p) Commission de conciliation.....</i> 500 <i>q) Commission de surveillance CHNP.....</i> 350 <i>r) Commission consultative pour l'ostéodensi- tométrie.....</i> 660 <i>s) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....</i> 2.500 <i>t) Commission de surveillance du programme de substitution.....</i> 500 <i>u) Divers.....</i> 500 <i>v) Commission scientifique et technique du Programme Mammographie.....</i> 970 <i>w) Commissions de surveillance psychiatrie.....</i> 700 <i>Total.....</i> 20.000			
12.003 (12.15)	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des lo- caux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	473.108	435.000	475.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	2.467	5.000	4.000
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	128.030	125.000	130.000
12.015 (12.13)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique:dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	-	-	500
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.183	4.000	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			500
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.500
		3) Réparations et entretien.....			1.500
		<i>Total.....</i>			3.500
12.040 (12.12)	05.00	Ministère de la santé: frais de documentation	8.774	10.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Consommables bureautiques.....			500
		3) Documentation et bibliothèque.....			6.000
		4) Logiciels.....			500
		<i>Total.....</i>			7.000
12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	12.046	15.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			5.000
		9) Divers.....			2.000
		<i>Total.....</i>			7.000
12.044 (12.12)	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	21.667	31.500	20.000

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.050 (12.12)	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	98	400	400
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais téléphoniques.....			400
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	217.820	210.000	211.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			15.000
		2) Frais de surveillance du bâtiment.....			30.000
		3) Eau, gaz, électricité, taxes.....			90.000
		4) Réparations et entretien.....			15.000
		5) Chauffage.....			56.000
		9) Divers.....			5.000
		Total.....			211.000
12.122 (12.30)	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.349	80.000	30.000
12.123 (12.30)	05.00	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier:frais d'experts et d'études,frais d'accompagnement,divers	-	100.000	100.000
12.124 (12.30)	05.00	Frais d'exploitation du Groupement d'Intérêt Economique - HealthNet. (Sans distinction d'exercice)	199.933	200.000	-
12.125 (12.30)	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.128 (12.30)	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé	-	-	400.000
12.140 (12.16)	05.00	Promotion des professions de santé: Campagne d'informa- tion et de sensibilisation dans les écoles luxembour- geoises	24.571	-	-
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différen- cié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	19.561	40.000	30.000
12.152 (12.30)	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vagi- naux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la pro- phylaxie du cancer	85.249	80.000	85.000
12.153 (12.30)	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'in- terventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.664	10.000	9.000
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et ser- vices relevant du ministère de la santé	15.559	20.000	18.000

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.191 (12.30)	05.00	Participation aux frais d'organisation d'une conférence OMS/UNICEF sur l'élimination de la carence iodée en Europe	-	65.000	-
12.250 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.739.005	1.843.348	1.870.000
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses	24.570	20.512	20.512
12.340 (12.30)	05.20	Service médical d'urgence: frais de fonctionnement	12.373	-	-
12.342 (12.30)	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	570	590	590
12.345 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	1.000
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	107.415	110.315	113.000
31.020 (31.22)	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	177.274	229.130	180.000
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	-	20.000	20.000
31.032 (31.12)	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	80.218	82.500	83.511
31.050 (31.32)	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.854.944	1.913.000	1.973.733
31.051 (31.32)	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration. (Crédit non limitatif).....	6.575	9.400	7.000
33.001 (33.00)	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	344.415	354.393	367.640
33.002 (41.00)	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	621.647	606.096	606.096
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	72.000	82.000	82.000

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	-	8.000	20.000
33.005 (33.00)	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	12.000	23.000	15.000
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	-	50.000	50.000
33.008 (41.00)	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	770.877	714.964	545.963
33.010 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'élaboration d'un Registre National de Néphrologie. (Sans distinction d'exercice)	12.196	-	-
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	-	6.500	5.000
33.012 (33.00)	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	16.500	16.500	16.500
33.013 (33.00)	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	144.500	44.000	44.000
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	4.040.345	4.465.003	4.757.409
		<i>Détail:</i>			
		1) Service de rééducation précoce.....	1.170.966		
		2) Hëllef fir de Puppelchen.....	1.181.517		
		3) Service d'évaluation et de rééducation fonctionnelles - CHL.....	796.335		
		4) AIDS - Berôdung de la Croix-Rouge.....	753.262		
		5) ALUPSE.....	299.529		
		6) Fondation contre le Cancer.....	176.691		
		7) Patienteverriedung.....	156.750		
		8) Association luxembourgeoise des groupes sportifs pour cardiaques.....	68.400		
		9) Association luxembourgeoise du diabète.....	123.959		
		10) Plan d'action:luttre contre le SIDA 2006/2010 nouveau projet.....	30.000		
		<i>Total.....</i>	<i>4.757.409</i>		
33.015 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	4.951.761	6.041.236	5.865.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Jugend - an Drogenhëllef.....	2.176.178		
		2) CNDS - ABRIGADO: Foyer d'accueil et d'herbergement pour toxicomanes.....	1.196.923		
		3) Médecins sans frontières - Solidarité Jeunes.....	461.476		
		4) Stëmm vun der Strooss.....	632.252		
		5) Stëmm vun der Strooss Esch/Alzette.....	286.744		
		6) Centre de prévention des toxicomanies.....	811.896		
		7) Centre de prévention pour toxicomanes - sud.....	100		
		8) CHNP - Foyer Rosport.....	99.581		

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) <i>Stëmm vun der Strooss: atelier thérapeutique et structure d'herbergement.....</i> 100 10) <i>Centre Emmanuel.....</i> 200.000 <hr/> <i>Total.....</i> 5.865.250			
33.016 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: rem- boursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	36.000	40.000	35.467
33.017 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale. (Crédit non limitatif)..... <i>Détail:</i> <i>A. Centres extra-hospitaliers de traitement</i> 1) <i>Ligue d'hygiène mentale/Centre de santé men- tale.....</i> 1.468.224 2) <i>Centre de prévention et d'information.....</i> 183.020 3) <i>Réseau Psy-Psychesch Hëllef Dobaussen.....</i> 1.671.010 <i>B. Ateliers thérapeutiques</i> 1) <i>Association d'aide par le travail thérapeuti- que pour personnes psychotiques</i> a) <i>Ateliers thérapeutiques Walferdange.....</i> 812.238 b) <i>Atelier Ditzesbach.....</i> 788.384 c) <i>Atelier Nord.....</i> 433.082 d) <i>Atelier Sud.....</i> 650.519 e) <i>Administration.....</i> 304.117 2) <i>Mathëllef asbl - Ferme thérapeutique Moutfort....</i> 15.000 3) <i>Caritas - Atelier buanderie et Service d'ac- compagnement psycho-social.....</i> 736.130 <i>C. Logements thérapeutiques</i> 1) <i>CERMM.....</i> 644.333 2) <i>Liewen Dobaussen.....</i> 892.485 D) <i>Reforme de la Psychiatrie - Nouveaux Projets.....</i> 36.000 <hr/> <i>Total.....</i> 8.634.542	7.240.205	7.868.519	8.634.542
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	20.000	20.000	20.000
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la pro- motion de la santé	16.250	50.000	100.000
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico- social	30.988	36.000	30.000
33.021 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	3.524.053	3.580.257	3.461.600
33.023 (33.00)	05.00	Subsides dans l'intérêt de l'organisation d'une campagne en faveur du don du sang	17.262	-	-
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	57.740	65.000	58.500

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34.010 (34.30)	05.20	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du ministère de la santé	4.440	-	-
34.011 (12.00)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	660.517	350.000	350.000
34.012 (12.00)	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	312.470	315.000	315.000
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	-	5.000	4.000
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	279.111	416.460	374.814
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale. (Crédit non limitatif).....	231.898	503.154	638.147
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	251.541	268.000	289.850
		<i>Détail:</i>			
		1) Cotisations à l'OMS.....	271.850		
		2) Autres cotisations et contributions.....	18.000		
		Total.....	289.850		
41.010 (41.40)	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	121.198	126.000	110.000
41.011 (41.40)	05.10	Participations financières au centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	8.236	50.000	-
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Sans distinction d'exercice)	24.110	24.319	29.386
42.001 (51.00)	05.10	Remboursement au CHNP des montants en rapport avec le redressement de traitements, indemnités et salaires d'exercices antérieurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	140.886	-
42.003 (31.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.520	10.716	10.985

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	100
12.500 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	-	3.868	-
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	46	-	88
12.512 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	156	-
12.651 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différen- cié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	2.010	330	528
33.510 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'élaboration d'un Régistre National de Néphrologie.	-	-	7.500
33.516 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: rem- boursement des frais de gérance des services du Minis- tère de la Santé	33.010	-	-
Total de la section 14.0.....			29.506.933	32.400.527	33.077.653
Section 14.1 - Direction de la santé					
11.000 (11.00)	05.00	Traitements des fonctionnaires	5.200.442	5.713.023	5.743.637
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	5.384.264		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	70.044		
		3) Charges sociales patronales.....	208.778		
		4) Allocations de repas.....	80.551		
		<u>Total.....</u>	5.743.637		
11.010 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.642.236	3.990.740	4.286.488
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	3.697.182		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.635		
		3) Charges sociales patronales.....	486.789		
		4) Allocations de repas.....	86.882		
		<u>Total.....</u>	4.286.488		
11.020 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	244.793	100	100

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	190.208	195.262	202.011
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 169.510			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.834			
		3) Charges sociales patronales..... 23.667			
		<u>Total..... 202.011</u>			
11.040 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	05.00	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	970	1.504	1.050
11.130 (11.12)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	4.525	8.801	6.000
11.131 (11.12)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	3.314	3.324	3.489
11.132 (11.12)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'au- tres affections - service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	-	1.364	900
12.001 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	6.326	12.000	23.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	78.259	87.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Secrétariat général..... 6.500			
		2) Services audiophonologiques..... 21.016			
		3) Services de pléoptie et d'orthoptie..... 16.000			
		4) Division de la médecine scolaire..... 19.000			
		5) Service de la médecine dentaire scolaire..... 8.584			
		6) Service d'action socio-thérapeutique..... 7.000			
		7) Service des Statistiques..... 300			
		8) Div.Méd.Prév.et Sociale..... 1.600			
		<u>Total..... 80.000</u>			
12.040 (12.12)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	1.907	2.550	2.300
12.042 (12.12)	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	-	19.050	2.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression et de reliure..... 2.000			
12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	253.473	256.000	196.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Services audiophonologiques..... 2.000			
		2) Services orthoptique et pléoptique..... 194.000			
		Total..... 196.000			
12.102 (12.11)	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage. (Crédit non limitatif).....	3.750	3.750	3.750
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	3.827	10.000	9.000
12.121 (12.30)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	2.094	7.000	5.000
12.122 (12.30)	05.50	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg.	-	-	25.000
12.123 (12.30)	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux. (Crédit non limitatif).....	-	3.000	500
12.124 (12.30)	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	5.000
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	14.292	18.000	15.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	69.676	100.000	75.000
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.129 (12.30)	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux. (Crédit non limitatif).....	-	500	500
12.130 (12.16)	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	500	500
12.131 (12.16)	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	-	15.000	17.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.133 (12.16)	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	12.434	15.000	13.500
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	361.021	434.678	391.210
		<u>Détail:</u>			
		a) Acquisition de matériel didactique.....	10.000		
		b) Réimpression de matériel didactique.....	15.000		
		c) Campagne d'hygiène bucco-dentaire.....	18.750		
		d) Campagne anti-tabac.....	50.000		
		e) Plan National Sida	50.000		
		f) Campagne de sensibilisation à l'AVC.....	20.000		
		i) Education sanitaire des enfants et des jeunes.....	30.000		
		l) Alimentation saine.....	97.460		
		p) Campagne usage rationnel des antibiotiques.....	50.000		
		q) Campagne vaccination grippe.....	50.000		
		<u>Total.....</u>	<u>391.210</u>		
12.141 (12.16)	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	3.888	5.000	4.500
12.142 (12.16)	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	14.996	20.000	18.000
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	-	5.000	4.000
12.144 (12.16)	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement	3.408	5.000	7.000
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	38.782	45.000	35.000
12.250 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	185.744	205.579	185.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		<i>1204 Frais de bureau</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.670		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	1.900		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.480		
		<i>1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		1) Frais postaux.....	155.280		
		2) Frais téléphoniques.....	6.500		
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		<i>1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i>			
		1) Assurances.....	1.670		

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.500 3) Réparations et entretien..... 2.500 C - Dépenses spécifiques au service 1231 Dépenses diverses..... 3.500 Total..... 185.000			
12.251 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 2.500 2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 700 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 400 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.000 6) Documentation et bibliothèque..... 2.800 B - Autres frais généraux 1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs 1) Assurances..... 3.000 2) Carburants et lubrifiants..... 7.000 3) Réparations et entretien..... 7.000 1203 Achat et nettoyage de tabliers..... 250 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage..... 1.300 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 7.750 3) Chauffage..... 5.000 C - Dépenses spécifiques au service 1216 Acquisition de produits de désinfection..... 800 1217 Acquisition de matériel de protection..... 1.000 1231 Dépenses diverses..... 850 Total..... 41.350	39.682	45.942	41.350
12.252 (12.00)	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dé- penses diverses <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 6.150 3) Location et entretien des machines de bureau.... 1.000 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.500 6) Documentation et bibliothèque..... 4.500 B - Autres frais généraux 1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs 1) Assurances..... 650 2) Carburants et lubrifiants..... 1.200 3) Réparations et entretien..... 750	19.465	19.152	17.250

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i> 1231 Divers..... 500 Total..... 17.250			
12.253 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses <u>Détail:</u> <i>A - Frais administratifs</i> 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 7.000 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.500 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.500 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.500 6) Documentation et bibliothèque..... 6.500 <i>C - Dépenses spécifiques au service</i> 1202 Frais d'exploitation des voitures de service 1) Assurances..... 700 2) Carburants..... 700 3) Réparations..... 500 1230 Frais en relation avec les organismes génétiquement modifiés..... 2.000 1232 Divers..... 1.100 Total..... 25.000	25.232	26.100	25.000
12.254 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses <u>Détail:</u> <i>A - Frais administratifs</i> 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 1.500 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 800 5) Frais d'impression et de reliure..... 4.500 6) Documentation et bibliothèque..... 1.400 1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications 2) Frais téléphoniques..... 1.320 <i>B - Autres frais généraux</i> 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage..... 905 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 6.450 1220 Assurances..... 150 <i>C - Dépenses spécifiques au service</i> 1216 Acquisition et entretien de matériel thérapeutique..... 2.200 1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements de faible valeur..... 800 1231 Dépenses diverses..... 900 Total..... 20.925	34.282	35.700	20.925
12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses	35.138	35.950	34.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i>	1.000		
		3) <i>Location et entretien des machines de bureau....</i>	2.500		
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i>	3.500		
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i>	1.500		
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		1) <i>Frais postaux.....</i>	1.250		
		120 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) <i>Nettoyage.....</i>	2.000		
		2) <i>Eau, gaz, électricité.....</i>	6.000		
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			
		1216 <i>Acquisition et entretien de matériel orthop- tique.....</i>	14.000		
		1218 <i>Acquisition et entretien de matériel didac- tique.....</i>	250		
		1231 <i>Dépenses diverses et pharmacie.....</i>	2.000		
		<i>Total.....</i>	34.000		
12.256 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	102.250	121.090	120.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i>	2.850		
		2) <i>Location et entretien des machines à photoco- pier.....</i>	1.200		
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i>	750		
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i>	1.250		
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		9) <i>Divers.....</i>	20.000		
		1206 <i>Achat de biens et de services auprès de l'EDF....</i>	2.400		
		1207 <i>Achat de biens et de services auprès de la CEGEDEL.....</i>	3.000		
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		1202 <i>Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs</i>			
		1) <i>Assurances.....</i>	400		
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i>	3.000		
		3) <i>Réparations et entretien.....</i>	2.000		
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			
		12160 <i>Acquisition et entretien de matériel de labo- ratoire.....</i>	52.150		
		12161 <i>Acquisition de dosimètres.....</i>	30.000		
		12162 <i>Divers.....</i>	1.000		
		<i>Total.....</i>	120.000		
12.257 (12.00)	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	11.681	13.930	16.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		A Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	500		
		2) Location et entretien des machines de bureau.....	900		
		3) Frais d'impression et de reliure.....	1.000		
		4) Documentation et bibliothèque.....	1.000		
		B Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs			
		1) Assurances.....	800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.300		
		3) Réparation et entretien.....	2.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	1.000		
		C Dépenses spécifiques			
		1217 Acquisition et entretien du petit outillage et d'équipements de faible valeur.....	4.000		
		1231 Dépenses diverses.....	1.500		
		Total.....	16.000		
12.258 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	51.728	62.000	54.000
		<i>Détail:</i>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	500		
		2) Entretien + consommable imprimante.....	20.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	500		
		4) Consommables bureautiques.....	8.160		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	5.250		
		6) Documentation et bibliothèque.....	500		
		C - Dépenses spécifiques au service			
		12070 Acquisition et entretien de l'équipement informatique.....	16.090		
		1230 Divers.....	3.000		
		Total.....	54.000		
12.259 (12.00)	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	8.467	20.000	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	380		
		2) Carburants et lubrifiants.....	800		
		3) Réparations et entretien.....	1.050		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.320		
		2) Réparation et entretien des machines de bureau.....	650		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.500		

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		1207 Informatique..... 1.250 1214 Frais d'envois..... 5.500 1230 Divers..... 50 <hr/> Total..... 17.000			
12.260 (12.00)	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement <u>Détail:</u> 1202 Exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 800 2) Carburants et lubrifiants..... 1.000 3) Réparations et entretien..... 1.200 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 2.800 5) Frais d'impression et de reliure..... 9.000 1218 Formation continue..... 1.100 1230 Divers..... 1.100 <hr/> Total..... 17.000	15.509	23.000	17.000
12.261 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionne- ment <u>Détail:</u> 1202 Exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 1.300 2) Carburants et lubrifiants..... 2.300 3) Réparations et entretien..... 4.900 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 4.300 2) Entretien photocopieuse..... 500 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.800 6) Documentation et bibliothèque..... 5.700 1205 Achats de biens et de services postaux et de télécommunications 2) Frais téléphoniques..... 3.000 1216 Acquisition et entretien de matériel médical..... 1.000 1231 Dépenses diverses..... 4.200 <hr/> Total..... 29.000	28.762	29.500	29.000
12.262 (12.12)	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonction- nement <u>Détail:</u> 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 1.965 2) Location et entretien des machines de bureau.... 1.500 3) Frais d'impression et de reliure..... 125 4) Documentation et bibliothèque..... 525 5) Divers..... 500 1216 Acquisition de matériel médical..... 200 <hr/> Total..... 4.815	4.605	5.350	4.815
12.300 (12.30)	05.00	Frais d'établissement et de maintenance de la liste de transparence des médicaments: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	-	100

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.301 (12.30)	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	7.146	10.000	10.000
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Sans distinction d'exercice)	175.845	205.000	195.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Honoraires des médecins scolaires.....	165.000		
		2) Matériel médical.....	27.500		
		3) Divers.....	1.500		
		4) Education à la santé.....	1.000		
		<u>Total.....</u>	<u>195.000</u>		
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.261.593	167.155	119.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination contre la rage.....	9.000		
		2) Dépistage du S.I.D.A.....	70.000		
		4) Suivi des traitements contre les agents de maladie multirésistants.....	4.000		
		6) Trousses d'urgence.....	20.000		
		7) Divers.....	16.000		
		<u>Total.....</u>	<u>119.000</u>		
12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif).....	2.445.003	2.595.000	3.000.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination systématique contre l'hépatite B.....	110.000		
		2) Vaccination contre l'hépatite B: groupes à hauts risques.....	30.000		
		3) Vaccin combiné rubéole-rougeole-oreillons.....	150.000		
		4) Vaccins combinés (tétanus, diphtérie, coqueluche, polio, hépatite B, haemophilus influenzae type B.....	1.300.000		
		5) Vaccins monovalents.....	40.000		
		6) Programme de vaccination méningite C.....	180.000		
		7) Vaccin conjugué contre le pneumocoque.....	1.181.000		
		8) Honoraires médicaux.....	3.000		
		9) Frais d'organisation.....	6.000		
		<u>Total.....</u>	<u>3.000.000</u>		
12.306 (12.30)	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	145.624	226.700	200.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Programme Mammographie</i>			
		<i>1204 Frais de bureau</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.000		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	2.400		
		5) Frais d'impression.....	20.000		
		<i>1216 Acquisition et entretien d'équipement</i>			
		informatique de faible valeur.....	1.300		
		<i>1217 Honoraires et frais de route.....</i>	<i>15.400</i>		
		<i>1218 Formation continue.....</i>	<i>10.000</i>		
		<i>1220 Update et maintenance du RIS/PACS prg.....</i>	<i>20.000</i>		
		<i>B - Autres Programmes</i>			
		<i>1221 Programme cancer colon/rectum.....</i>	<i>25.000</i>		
		<i>1222 Campagne cancer du sein.....</i>	<i>25.000</i>		
		<i>1223 Campagne cancer de la peau.....</i>	<i>10.000</i>		
		<i>1224 Campagne cancer du col de l'utérus.....</i>	<i>20.000</i>		
		<i>1229 Plan de santé national: prévention des cancer....</i>	<i>16.000</i>		
		<i>1231 Divers.....</i>	<i>3.000</i>		
		<i>C - Etudes et évaluations.....</i>	<i>29.900</i>		
		<i>Total.....</i>	<i>200.000</i>		
12.307 (12.30)	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe. (Sans distinction d'exercice)	75.000	75.000	75.000
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	6.347	20.000	10.000
12.309 (12.30)	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	5.830	10.000	9.000
12.310 (12.30)	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés; dépenses diverses	-	1.500	1.000
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	318.151	432.000	510.000
12.312 (12.30)	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale. (Sans distinction d'exercice)	96.500	-	-
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	38.292	250	250
12.314 (11.00)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	7.453	10.000	100

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.316 (12.00)	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	9.308	10.000	18.000
12.317 (12.30)	05.00	Division de la Radioprotection: Projet Carnet Radiologique	34.181	53.500	-
12.318 (12.30)	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTE"	-	75.000	75.000
12.340 (12.30)	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	15.245	18.000	16.000
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	-	5.000	5.000
12.342 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire. (Sans distinction d'exercice)	8.876	12.000	10.000
12.343 (12.30)	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs"	-	5.000	10.000
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Sans distinction d'exercice)	2.611	3.000	3.000
33.006 (33.00)	05.00	Programme de mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: subsides	13.952	-	-
33.007 (33.00)	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	73.777	75.000	75.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	115	14	-
12.601 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	258	-	-
12.751 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	-	185	-
12.753 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	-	2.645	-
12.803 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladie contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe	-	33.334	-

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.812 (12.30)	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammo- graphie digitale	90.953	64.000	-
		Total de la section 14.1.....	16.549.226	15.735.922	16.099.425
Section 14.2 - Laboratoire national de santé					
11.000 (11.00)	05.20	Traitements des fonctionnaires	6.066.796	6.463.503	6.777.995
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.339.139		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	69.676		
		3) Charges sociales patronales.....	259.786		
		4) Allocations de repas.....	109.394		
		Total.....	6.777.995		
11.010 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.868.917	4.248.437	4.384.991
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.803.956		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.614		
		3) Charges sociales patronales.....	498.574		
		4) Allocations de repas.....	79.847		
		Total.....	4.384.991		
11.020 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	263.773	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	607.262	660.061	674.094
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	518.589		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	75.427		
		3) Charges sociales patronales.....	80.078		
		Total.....	674.094		
11.040 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	32.242	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.100 (11.40)	05.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	29.115	49.771	41.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement..... 41.800			
11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	19.695	25.400	2.100
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 2.100			
12.000 (12.15)	05.20	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 100			
12.010 (12.13)	05.20	Frais de route et de séjour	338	900	600
12.020 (12.14)	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18.386	16.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 7.000			
		3) Réparations et entretien..... 6.000			
		<i>Total</i> 16.000			
12.040 (12.12)	05.20	Frais de bureau	144.383	153.400	145.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et consommables de bureau..... 31.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 5.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.500			
		4) Petites machines de bureau..... 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 40.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 55.000			
		7) Documentation informatique..... 500			
		8) Divers..... 8.000			
		<i>Total</i> 145.000			
12.050 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	137.129	150.000	138.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 78.500			
		2) Frais téléphoniques..... 59.000			
		9) Divers..... 500			
		<i>Total</i> 138.000			
12.060 (12.12)	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	4.171	7.000	7.000

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			6.000
		3) Réparations et pièces de rechange.....			1.000
		Total.....			7.000
12.070 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	35.407	65.000	63.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			60.000
		3) Réparation.....			3.000
		Total.....			63.000
12.080 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	327.418	350.000	337.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			145.500
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			186.500
		3) Chauffage.....			5.000
		Total.....			337.000
12.100 (12.11)	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	34.172	35.000	36.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			36.000
12.120 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	83.447	30.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'assistance technique en matière in- formatique.....			40.000
12.121 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	115.155	100.000	90.000
12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérum et matériels divers de laboratoire	2.214.360	2.350.000	2.215.000
12.161 (12.30)	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	76.623	100.000	85.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Animaux.....			7.000
		4) Linge.....			15.000
		7) Elimination des déchets.....			28.000
		8) Désinfection.....			18.000
		9) Divers.....			17.000
		Total.....			85.000

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.162 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils. (Crédit non limitatif).....	370.486	340.000	360.000
12.171 (12.30)	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	15.825	21.000	17.000
12.190 (12.30)	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	11.534	20.000	15.000
12.220 (12.30)	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	36.913	36.200	36.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Département d'immunologie.....	30.000		
		2) Département de microbiologie.....	6.200		
		<i>Total</i>	36.200		
12.300 (12.30)	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	50.698	60.000	55.000
12.301 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	160.857	152.000	152.000
12.302 (12.30)	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, pro- duits cosmétiques et objets usuels et médicaments; frais d'études et dépenses diverses	95.648	110.000	125.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Denrées et boissons alimentaires.....	35.000		
		2) Résidus de pesticides.....	20.000		
		3) Objets en contact avec les denrées alimentai- res.....	10.000		
		4) Utilisation de techniques immunologiques.....	60.000		
		<i>Total</i>	125.000		
12.303 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.639	35.000	35.000
12.304 (12.30)	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Labora- toire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
34.050 (11.00)	05.20	Indemnités des stagiaires	2.197	7.000	6.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	05.20	Frais de bureau	1.281	386	-
12.550 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cation	-	202	-
12.570 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	-	105	-

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.580 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	-	12.040	-
12.620 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	-	-	22.000
12.660 (12.30)	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	6.555	1.867	-
12.662 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	2.301	1.820	-
12.690 (12.30)	05.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	960	-
12.801 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	1.093	-	-
12.803 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	286	-	-
Total de la section 14.2.....			14.856.102	15.603.452	15.877.180
Section 14.5 - Dommages de guerre corporels					
11.010 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	47.078	54.003	54.691
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	47.041		
		3) Charges sociales patronales.....	6.243		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	54.691		
11.020 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	1.832	600	600
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	600		
12.000 (12.15)	06.35	Indemnités pour services de tiers	1.202	1.672	1.672
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	780		
		2) Indemnités spéciales.....	892		
		Total.....	1.672		

14.5 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.010 (12.13)	06.35	Frais de route et de séjour	35	100	100
12.040 (12.12)	06.35	Frais de bureau	825	1.200	1.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	563		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	272		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	242		
		6) Documentation et bibliothèque.....	123		
		<i>Total</i>	1.200		
12.050 (12.12)	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	615	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	1.000		
12.070 (12.12)	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre com- mun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.496	39.500	19.000
12.080 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	7.289	6.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	7.500		
		<i>Total</i>	8.000		
12.110 (12.30)	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.121 (12.30)	06.35	Frais d'expertises	-	7.000	5.000
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre cor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.487.520	5.766.400	5.400.000
34.001 (34.20)	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918. (Crédit non limitatif).....	13.645	14.000	14.400
42.000 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances so- ciales dans la rémunération d'employés détachés à l'of- fice des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	51.320	51.894	54.735

14.5 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
42.500 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	-	49.515	-
		Total de la section 14.5.....	5.628.857	5.993.084	5.560.598
		Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf			
11.010 (31.11)	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	559.348	645.036	574.405
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	489.184		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	10.452		
		3) Charges sociales patronales.....	64.920		
		4) Allocations de repas.....	9.849		
		Total.....	574.405		
11.030 (31.11)	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	768.326	903.458	884.777
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	696.174		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	84.660		
		3) Charges sociales patronales.....	103.943		
		Total.....	884.777		
11.031 (31.11)	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	597.670	542.476	549.411
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	442.946		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	40.240		
		3) Charges sociales patronales.....	66.225		
		Total.....	549.411		
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	992.505	1.042.826	1.114.473
		<u>Détail:</u>			
		<i>I.- Frais de personnel:</i>			
		a) Indemnités d'habillement.....	1.487		

14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>b) Personnel propre: traitements et charges.....</i>			
		<i>689.004</i>			
		<i>II.- Frais de matériel:</i>			
		<i>a) Fournitures énergétiques.....</i>			
		<i>60.800</i>			
		<i>b) Autre matériel.....</i>			
		<i>7.000</i>			
		<i>c) Frais d'entretien et de réparation.....</i>			
		<i>200.000</i>			
		<i>III.- Amortissement des équipements.....</i>			
		<i>38.553</i>			
		<i>IV- Frais de révision.....</i>			
		<i>1.500</i>			
		<i>V.- Travaux effectués par des entreprises tierces.....</i>			
		<i>45.000</i>			
		<i>VI.- Part des frais de gestion imputables:</i>			
		<i>a) Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 %.....</i>			
		<i>69.779</i>			
		<i>b) Frais énumérés sub V: taux 3 %.....</i>			
		<i>1.350</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>1.114.473</i>			
		Total de la section 14.6.....	2.917.849	3.133.796	3.123.066
		Total du département 14.....	69.458.967	72.866.781	73.737.922

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	22.496.542	23.929.638	24.601.481
12	Achat de biens non durables et de services	14.232.682	13.282.160	13.246.940
31	Subventions d'exploitation	3.221.542	3.410.171	3.494.717
33	Transferts de revenus aux administrations privées	22.049.478	24.146.468	24.797.467
34	Transferts de revenus aux ménages	6.991.798	7.377.014	7.102.361
35	Transferts de revenus à l'étranger	251.541	268.000	289.850
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	129.434	176.000	110.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	85.950	277.330	95.106
Total		69.458.967	72.866.781	73.737.922

15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT					
Section 15.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	4.321	750	750
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			750
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers	112	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			100
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	86.623	150.000	140.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.592	1.650	2.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			350
		2) Carburants et lubrifiants.....			900
		3) Réparations et entretien.....			1.150
		<i>Total</i>			2.400
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau	11.498	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....			3.500
		6) Documentation.....			8.500
		<i>Total</i>			12.000
12.070 (12.12)	07.30	Entretien du matériel informatique. (Sans distinction d'exercice)	89.408	90.000	94.763
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats d'entretien.....			93.763
		3) Réparations et pièces de rechange.....			1.000
		<i>Total</i>			94.763
12.082 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	63.499	64.000	66.560
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			6.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			52.000
		3) Chauffage.....			4.260
		5) Assurances.....			2.800

15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 66.560			
12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.167.628	1.198.000	1.215.345
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 1.215.345			
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	288.090	350.000	300.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	12.500	12.500
12.140 (12.16)	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses	292.541	370.000	330.000
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel	2.380	7.140	4.500
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.616	12.500	10.000
12.302 (12.30)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	200.000	212.590	233.808
12.304 (12.30)	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	107.256	140.000	80.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	45.000
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	-	35.000	31.500
12.310 (12.30)	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.311 (12.30)	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice)	17.875	18.000	18.000
12.314 (12.30)	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	29.526	28.000	25.000
12.315 (12.30)	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	187.283	195.000	176.000
12.316 (33.00)	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	127.735	190.000	275.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	144.500	100.000	100.000
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	85.000	90.000	90.000
33.004 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	25.000	30.500	30.500
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Sans distinction d'exercice)	140.000	145.000	130.500
33.006 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Sans distinction d'exercice)	30.000	31.000	31.000
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Sans distinction d'exercice)	588.500	622.900	610.000
33.013 (33.00)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire de projets européens. (Sans distinction d'exercice)	-	-	30.000
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Sans distinction d'exercice)	264.525	184.000	184.000
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	319.228	342.000	290.164

15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats inter-communaux. (Sans distinction d'exercice)	80.000	85.000	95.000
43.301 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Sans distinction d'exercice)	99.768	100.000	90.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	-	3.105	-
		Total de la section 15.0.....	4.461.504	4.870.835	4.754.490
		Section 15.1 - Administration de l'environnement			
11.000 (11.00)	07.30	Traitements des fonctionnaires	4.394.260	4.147.885	4.207.667
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.970.915			
		3) Charges sociales patronales..... 164.995			
		4) Allocations de repas..... 71.757			
		Total..... 4.207.667			
11.010 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	297.260	322.246	287.223
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 247.363			
		3) Charges sociales patronales..... 32.825			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		Total..... 287.223			
11.020 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	93.971	5.143	5.084
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 5.084			
11.030 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	40.813	42.806	43.638

15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			36.608
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			1.917
		3) Charges sociales patronales.....			5.113
		<i>Total</i>			43.638
11.040 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	7.925	12.831	800
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour	33	500	500
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	22.330	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			9.053
		2) Carburants et lubrifiants.....			8.423
		3) Réparation et entretien.....			7.524
		<i>Total</i>			25.000
12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.103	1.200	7.200
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau	40.749	42.800	41.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			15.000
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			6.550
		5) Frais d'impression et de reliure.....			9.250
		6) Documentation et bibliothèque.....			10.000
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total</i>			41.800
12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	77.967	73.000	82.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			55.000
		2) Frais téléphoniques.....			27.000
		<i>Total</i>			82.000
12.060 (12.12)	07.30	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	329	1.750	5.000

15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	35.653	50.000	47.480
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	39.980		
		3) Réparation et pièces de rechange.....	7.500		
		Total.....	47.480		
12.120 (12.30)	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	205.951	315.000	396.000
12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	171.730	195.000	151.027
12.140 (12.16)	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	19.474	22.000	17.000
12.141 (12.16)	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	13.888	17.500	13.000
12.160 (12.30)	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	18.146	20.000	20.000
12.190 (12.30)	07.30	Cours de formation du personnel	8.405	10.000	10.000
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	326.594	323.000	313.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Air.....	233.000		
		3) Déchets.....	80.500		
		Total.....	313.500		
12.302 (12.30)	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	134.400	130.000	100.000
12.303 (12.30)	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses	41.592	100.000	80.000
12.304 (12.30)	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	-	25.000	10.000

15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.305 (12.30)	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	74.946	130.000	125.000
12.306 (12.30)	07.30	Frais de formation en relation avec le système de contrôle de fuites dans les équipements frigorifiques et climatiques	10.168	25.000	7.500
12.310 (12.16)	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
12.314 (12.16)	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	373.532	300.000	258.000
12.316 (12.16)	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés. (Sans distinction d'exercice)	307.981	135.000	110.000
32.010 (51.00)	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	21.000	25.000	20.000
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.999.486	10.000.000	12.000.000
Total de la section 15.1.....			15.739.686	16.497.761	18.384.619
Section 15.2 - Administration des eaux et forêts					
11.000 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Traitements des fonctionnaires	8.287.873	8.787.400	8.899.396
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	7.867.333		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	510.314		
		3) Charges sociales patronales.....	351.151		
		4) Allocations de repas.....	170.598		
		Total.....	8.899.396		
11.010 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	476.678	545.881	598.494

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	513.865		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.091		
		3) Charges sociales patronales.....	68.468		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>Total</i>	598.494		
11.020 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	175.047	13.784	13.643
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	13.643		
11.030 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	586.526	212.138	227.427
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	194.153		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.629		
		3) Charges sociales patronales.....	26.645		
		<i>Total</i>	227.427		
11.031 (11.00)	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	13.084.732	14.336.709	14.243.714
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	10.445.998		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.082.655		
		3) Charges sociales patronales.....	1.715.061		
		<i>Total</i>	14.243.714		
11.040 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	7.683	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.041 (11.00)	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	160.014	158.189
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	158.189		
11.100 (11.40)	07.50 10.30 10.40	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	105.715	178.728	148.454

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.120 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	-	8.085	-
11.130 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires	573.521	896.450	845.826
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			925
		5) Prestations individuelles.....			844.901
		<i>Total</i>			845.826
12.000 (12.15)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services de tiers	38.311	16.500	2.225
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			2.225
12.010 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	37.983	57.000	50.000
12.011 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais de route et de séjour, frais de déménagement	898	-	-
12.020 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: frais d'exploitation des véhi- cules automoteurs	148.921	155.000	175.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			17.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			60.000
		3) Réparation et entretien.....			98.000
		<i>Total</i>			175.000
12.021 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	174.250	156.600	163.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			26.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			64.500
		3) Réparation et entretien.....			72.000
		<i>Total</i>			163.000
12.040 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Frais de bureau	79.780	87.600	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			43.900
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			12.000
		3) Location et entretien des autres machines de			

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>bureau..... 100</i> 4) <i>Consommables bureautiques..... 26.000</i> 5) <i>Frais d'impression et de reliure..... 6.500</i> 6) <i>Documentation et bibliothèque..... 1.500</i> <hr/> <i>Total..... 90.000</i>			
12.050 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	192.941	219.000	216.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux..... 55.500</i> 2) <i>Frais téléphoniques..... 154.000</i> 5) <i>Radiophonie..... 6.500</i> <hr/> <i>Total..... 216.000</i>			
12.060 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	93	1.000	750
12.070 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des équipements informatiques	28.547	33.500	34.811
12.080 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	59.964	63.000	64.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Nettoyage..... 5.000</i> 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes..... 39.000</i> 3) <i>Chauffage..... 20.000</i> <hr/> <i>Total..... 64.000</i>			
12.090 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	152.083	164.500	161.500
		<u>Détail:</u> 1) <i>Loyers..... 161.500</i>			
12.100 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.680	29.550	45.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Loyers..... 43.650</i> 2) <i>Charges locatives accessoires..... 1.350</i> <hr/> <i>Total..... 45.000</i>			
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	348.515	220.000	220.000
12.121 (12.30)	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement; indemnités pour services de tiers	-	206.000	206.000

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	64.250	67.500	67.500
12.130 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publication	35.927	65.000	62.000
12.190 (12.30)	07.50 10.30 10.40	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses; frais de formation des ouvriers forestiers	17.802	55.900	55.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours de l'école forestière.....	1.750		
		2) Cours de bûcheronnage.....	250		
		3) Cours de l'entraînement préparatoire.....	3.700		
		4) Cours de l'examen pour l'obtention du permis de chasse.....	5.500		
		5) Cours de perfectionnement et stage.....	17.000		
		6) Frais de formation des ouvriers forestiers.....	27.000		
		<i>Total.....</i>	<i>55.200</i>		
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrie, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	11.972	30.000	30.000
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	46.521	60.000	60.000
12.302 (12.30)	07.33 07.50 10.40	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Sans distinction d'exercice)	1.038.555	1.155.000	1.075.000
12.303 (12.30)	07.0 10.0	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques; documentation photographique; dépenses diverses	14.010	12.200	12.200
12.304 (12.30)	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	-	27.800	26.000
12.310 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif).....	169.238	157.000	157.000
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier; dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	271.800	142.000	142.000

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Dépenses pour la destruction d'animaux nuisibles.....			1.500
		2) Indemnisation des dégâts causés par le gibier....			500
		3) Exploitation des chasses, marquage du gibier et installation de gagnages dans les forêts domaniales.....			27.500
		4) Dépenses résultant de l'acquisition et de la distribution de nourriture pour gibier dans les domaines forestiers de l'Etat en temps de gel et de neige.....			500
		5) Participation à la lutte contre la peste porcine: indemnités pour sangliers abattus.....			100.000
		6) Indemnisation des dégâts causés par le blaireau et les corvidés.....			10.500
		7) Frais généraux et dépenses diverses.....			1.500
		<i>Total.....</i>			<i>142.000</i>
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses	75.859	73.500	75.700
24.001 (24.10)	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers	13.816	13.850	13.850
31.050 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement nature prévues avec les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.03.2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	550.000	550.000
34.050 (34.38)	07.50 10.30 10.40	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	-	-	145.000
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Sans distinction d'exercice)	359.924	432.000	432.000
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	355.985	316.078	308.487
93.003 (93.00)	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.079	32.759	32.028
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.620 (11.12)	10.40	Gratifications pour croix de service	-	-	5.985

15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.630 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires	6.831	23.200	-
		Total de la section 15.2.....	27.107.310	29.762.326	29.813.479
		Total du département 15.....	47.308.500	51.130.922	52.952.588

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	28.143.156	29.697.355	29.686.490
12	Achat de biens non durables et de services	7.606.533	8.333.480	8.083.569
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	13.816	13.850	13.850
31	Subventions d'exploitation	0	550.000	550.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	21.000	25.000	20.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.013.000	1.019.400	1.022.000
34	Transferts de revenus aux ménages	8.999.486	10.000.000	12.145.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	583.753	526.000	474.164
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	539.692	617.000	617.000
93	Dotations de fonds de réserve	388.064	348.837	340.515
Total		47.308.500	51.130.922	52.952.588

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI					
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	6.679	7.166	7.781
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 117					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.027					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 268					
5) Prestations individuelles					
a) Ecole Supérieure du Travail..... 6.344					
b) Divers..... 25					
<u>Total..... 7.781</u>					
11.131 (11.12)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces extraordinaires	917	819	4.110
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers	2.187	2.500	2.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 149					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.745					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 602					
9) Divers..... 4					
<u>Total..... 2.500</u>					
12.001 (12.15)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces de tiers	1.933	1.042	2.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.000					
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	326	2.000	2.000
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	131.541	200.000	150.000
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.320	4.523	7.336
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.760					
2) Carburants et lubrifiants..... 4.176					

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 1.400			
		Total..... 7.336			
12.040 (12.12)	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	324	375	375
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 50			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 25			
		6) Documentation et bibliothèque..... 300			
		Total..... 375			
12.041 (12.12)	06.40	Frais de bureau	26.888	27.500	27.500
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 27.475			
		9) Divers..... 25			
		Total..... 27.500			
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	15.863	17.200	16.580
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 11.000			
		4) Réparations et entretien..... 3.105			
		9) Divers..... 2.475			
		Total..... 16.580			
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	-	20.000	20.000
12.121 (12.30)	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	-	200	200
12.122 (12.30)	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire	-	5.000	2.500
12.124 (12.30)	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	-	130.000	120.000
12.140 (12.16)	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.176	10.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 7.200			
		2) Campagnes publicitaires..... 1.800			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 10.000			
12.150 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	11.270	8.550	10.000

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	-	30.600	20.000
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif).....	209.836	200.000	200.000
32.011 (31.00)	06.43	Prestations de réemploi: subsides en vue de la création et de la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois; subside pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	-	500.000	500.000
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	35.471	45.000	40.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	200.200	208.670	212.401
33.001 (33.00)	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	65.000	250.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	46.778	75.000	75.000
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	336.805	343.000	343.000
33.014 (33.00)	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère. (Crédit non limitatif).....	100.000	150.000	100.000
33.015 (33.00)	06.40	Participation aux frais de réalisation d'une banque de données sur les conventions collectives applicables dans la région transfrontalière	20.428	25.000	-
33.016 (33.00)	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	250.000	250.000	250.000

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.190 (12.30)	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	-	1.000	1.000
34.050 (34.38)	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	139.482	175.000	-
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	11.000	4.000	4.200
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
41.000 (41.50)	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.279	9.268	9.630
41.001 (41.50)	04.50	Subsides à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	198.450	208.400	208.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Chambre du travail.....	125.100		
		2) Chambre des employés privés.....	83.300		
		<i>Total.....</i>	<i>208.400</i>		
43.000 (43.22)	06.40	Prise en charge partielle par l'Etat du coût des travaux extraordinaires organisés par les communes en faveur des personnes déplacées de leur pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour	2.496	1.921	8.481
12.624 (12.30)	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	124.000	-	-
12.650 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	4.173	-	-
12.690 (12.30)	13.90	Participation dans les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	-	799	-
33.502 (33.00)	06.42	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	-	57.771	-

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34.550 (34.38)	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	15.125	-	10.300
		Total de la section 16.0.....	1.907.947	2.787.504	2.615.394
Section 16.1 - Administration de l'emploi					
11.000 (11.00)	06.43	Traitements des fonctionnaires	6.079.261	6.855.137	7.396.579
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	6.943.692		
		3) Charges sociales patronales.....	297.414		
		4) Allocations de repas.....	155.473		
		Total.....	7.396.579		
11.010 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.143.934	1.318.035	1.546.037
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.319.164		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	18.030		
		3) Charges sociales patronales.....	176.130		
		4) Allocations de repas.....	32.713		
		Total.....	1.546.037		
11.020 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	160.476	2.500	2.484
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	2.484		
11.030 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	142.554	183.915	181.498
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	151.420		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.814		
		3) Charges sociales patronales.....	21.264		
		Total.....	181.498		
11.040 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	28.963	100	100

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	06.43	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.372	2.203	1.870
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement.....			1.870
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	8.929	12.032	10.180
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclasse- ment professionnel des travailleurs handi- capés.....			2.160
		b) Commission mixte des travailleurs à capa- cité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail.....			2.400
		c) Orientation professionnelle.....			3.700
		d) Commission médicale.....			1.920
		Total.....			10.180
12.000 (12.15)	06.43	Indemnités pour services de tiers	7.513	11.620	9.840
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclasse- ment professionnel des travailleurs han- dicapés.....			2.275
		b) Commission mixte des travailleurs à capa- cité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail.....			1.760
		c) Orientation professionnelle.....			805
		d) Commission médicale.....			5.000
		Total.....			9.840
12.001 (12.15)	06.43	Frais des agents de gardiennage. (Sans distinction d'exercice)	38.191	40.000	82.383
12.010 (12.13)	06.43	Frais de route et de séjour	19.974	27.000	22.000
12.020 (12.14)	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	6.497	5.492	6.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.145
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.500
		3) Réparations et entretien.....			2.800
		9) Divers.....			355
		Total.....			6.800
12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau	181.552	189.300	187.000

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	51.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	30.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	2.800		
		4) Consommables bureautiques.....	30.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	65.000		
		6) Documentation et bibliothèque			
		a) Chômage et emploi.....	4.500		
		b) Orientation professionnelle.....	900		
		c) Accompagnement personnalisé.....	900		
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite.....	900		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>187.000</i>		
12.050 (12.12)	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	577.401	569.930	906.254
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	871.476		
		2) Frais téléphoniques.....	32.478		
		4) Téléx et téléfax.....	2.300		
		<i>Total.....</i>	<i>906.254</i>		
12.060 (12.12)	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	3.060	4.830	4.275
		<i>Détail:</i>			
		2) Entretien des installations de télécommunications.....	3.275		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>4.275</i>		
12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	4.611	13.800	11.000
12.080 (12.11)	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	139.274	137.445	135.057
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	12.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	109.500		
		3) Réparations et entretien.....	2.567		
		4) Assurances.....	8.990		
		9) Divers.....	2.000		
		<i>Total.....</i>	<i>135.057</i>		
12.100 (12.11)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.680.277	1.639.626	1.739.532

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.665.336			
		2) Charges locatives accessoires..... 74.196			
		Total..... 1.739.532			
12.125 (12.30)	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	292.665	517.050	350.000
12.140 (12.16)	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	49.306	58.000	51.200
		<i>Détail:</i>			
		1) a) Chômage et emploi..... 35.000			
		b) Orientation professionnelle..... 12.200			
		c) Accompagnement personnalisé..... 2.000			
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite..... 2.000			
		Total..... 51.200			
12.170 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	1.027	3.720	1.500
12.180 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psy- chotechnique	9.950	10.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Orientation professionnelle..... 6.000			
		2) Travailleurs à capacité de travail réduite..... 3.000			
		Total..... 9.000			
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	600	7.500	6.750
12.300 (12.30)	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	4.147	5.100	4.590
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du laboratoire psycho- technique..... 4.590			
12.302 (12.30)	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des de- mandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action na- tional en faveur de l'emploi 1998	11.233	8.000	6.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du centre d'évaluation..... 2.150			
		2) Matériel de tests psychologiques..... 4.600			
		Total..... 6.750			
33.000 (33.00)	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	5.997	5.827	5.827

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
35.060 (35.00)	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	-	2.484	2.484
		Total de la section 16.1.....	10.598.764	11.630.646	12.680.990
Section 16.2 - Inspection du travail et des mines					
11.000 (11.00)	06.42	Traitements des fonctionnaires	2.767.890	3.214.255	3.452.123
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.254.045		
		3) Charges sociales patronales.....	135.466		
		4) Allocations de repas.....	62.612		
		Total.....	3.452.123		
11.010 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.381.426	1.612.320	1.749.908
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.481.322		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	30.659		
		3) Charges sociales patronales.....	200.641		
		4) Allocations de repas.....	37.286		
		Total.....	1.749.908		
11.020 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	124.135	8.705	8.821
		<i>Détail:</i>			
		B. - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	8.821		
11.030 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	160.587	142.418	187.156
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	159.361		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.934		
		3) Charges sociales patronales.....	21.861		
		Total.....	187.156		
11.040 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	10.287	11.484	15.456
		<u>Détail:</u>			
		1) Indemnités fonctionnaires et employés..... 14.666			
		2) Indemnités ouvriers..... 790			
		Total..... 15.456			
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour	15.403	18.585	19.913
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	61.627	41.127	62.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 12.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 25.000			
		3) Réparations et entretien..... 25.000			
		Total..... 62.000			
12.030 (12.16)	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	5.600	8.400	7.560
12.040 (12.12)	06.42	Frais de bureau	94.550	97.700	98.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles de bureau..... 33.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 17.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 8.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 7.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 16.000			
		9) Divers..... 16.000			
		Total..... 98.000			
12.050 (12.12)	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	35.343	46.300	41.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 27.000			
		2) Frais téléphoniques..... 13.000			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 41.500			
12.080 (12.11)	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	9.434	11.000	11.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 11.000			
12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	14.080	19.352	19.452

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers			
		a) Loyer agence Diekirch.....	5.652		
		2) Charges locatives accessoires.....	12.000		
		3) Frais de chauffage Diekirch.....	1.800		
		Total.....	19.452		
12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.382.831	1.326.358	1.499.838
		<i>Détail:</i>			
		4) Contrat d'assurances multirisques			
		a) Agence d'Esch/Alzette.....	1.010		
		5) Frais de consommation de gaz.....	4.000		
		9) Frais de location des nouveaux locaux de l'agence d'Esch/Alzette.....	78.000		
		11) Frais de location garages Esch /Alzette.....	3.060		
		12) Frais de location bâtiment Gutenberg à Strassen.....	1.083.768		
		13) Frais bâtiment Gutenberg à Strassen.....	270.000		
		14) Décompte Ger-Adtec 1.9.2006-31.8.2007.....	60.000		
		Total.....	1.499.838		
12.120 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	-	10.000	100
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	233.854	260.000	200.000
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	189.416	180.000	164.500
12.130 (12.16)	06.42	Frais de production, de gestion et de reproduction du code de la sécurité au travail ayant donné lieu à des avances ou à des commandes fermes correspondantes. (Crédit non limitatif).....	-	8.500	-
12.131 (12.16)	06.42	Frais de publication Internet	33.170	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Maintenance site "Focal Point Luxembourg".....	10.000		
12.132 (12.16)	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	20.027	30.000	10.000
12.170 (12.30)	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	10.173	12.000	10.500
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	17.011	26.000	30.000

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.300 (12.30)	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	49.056	80.000	100.000
33.000 (12.30)	06.42	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	-	150.000	130.000
34.110 (31.00)	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail. (Sans distinction d'exercice)	79.787	110.000	70.000
35.030 (35.00)	06.42	Contributions à des organismes internationaux	68.174	1.246	1.246
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement	-	-	1.169
12.510 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour	-	1.108	-
		Total de la section 16.2.....	6.763.861	7.436.958	7.900.342
		Section 16.3 - Ecole supérieure du travail			
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	22.628	37.383	37.545
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			224
		2) Cours et examens.....			37.321
		Total.....			37.545
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers	20.354	19.696	17.118
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			298
		2) Cours et examens.....			16.820
		Total.....			17.118
12.010 (12.13)	04.50	Frais de route et de séjour	5.160	5.365	6.160
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour.....			6.160

16.3 - Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.040 (12.12)	04.50	Frais de bureau	5.818	6.678	7.135
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.732		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.931		
		5) Frais d'impression.....	2.100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	372		
		Total.....	7.135		
12.050 (12.12)	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	7.186	6.651	7.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....	7.800		
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	4.573	4.760	4.760
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	4.560		
		9) Divers.....	200		
		Total.....	4.760		
12.140 (12.16)	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	-	1.000
12.170 (12.30)	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	118	1.000	500
		<u>Détail:</u>			
		1) Acquisition de petits outillages et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	500		
12.190 (12.30)	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	176.617	203.620	185.133
		<u>Détail:</u>			
		A - Cours de formation des délégués du personnel (loi du 18.5.1979):			
		1) Frais d'entretien et de nourriture.....	114.135		
		2) Achat de manuels et de matériel didactique.....	19.000		
		B - Cours de formation de fin de semaine et du soir:			
		1) Assurances-accidents et responsabilité civile.....	700		
		2) Frais d'hébergement et de nourriture en rapport avec les cours de fin de semaine.....	12.495		
		3) Frais d'achat de manuels et de matériel didactique.....	1.000		
		4) Remise des prix des clôtures des cours.....	8.000		
		1) Frais d'entretien et de nourriture.....	23.352		
		2) Achat de manuels et de matériel didactique.....	4.000		

16.4 - Fonds pour l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>D - Cours de formation des délégués à l'égalité.....</i> 2.451			
		<i>Total.....</i> 185.133			
		Total de la section 16.3.....	242.454	285.153	267.151
Section 16.4 - Fonds pour l'emploi					
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.065.039	102.130.000	110.700.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Impôt de solidarité sur le revenu des collectivités.....			
		2) Impôt de solidarité sur le revenu des personnes physiques.....			
		<i>Total.....</i> 110.700.000			
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	50.000.000	50.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		Total de la section 16.4.....	103.065.039	152.130.100	160.700.100
Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
12.040 (12.12)	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	2.432	2.500	2.250
12.170 (12.30)	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	1.000
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.299.940	6.172.500	6.362.428

16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux disposi- tions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travail- leurs handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.846.712	11.115.170	13.089.915
		<u>Détail:</u>			
		1) Autisme a.s.b.l. Beckerich.....	318.026		
		2) Coopérations a.s.b.l.....	607.810		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange/Mess.....	2.851.564		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	1.054.183		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	1.054.183		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	1.567.881		
		7) Coopérative Ligue HMC - Cap.....	2.843.201		
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange.....	369.557		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	321.453		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	226.077		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	109.037		
		12) Yolande a.s.b.l. - Atelier Betzdorf.....	571.133		
		13) Yolande a.s.b.l. - Atelier Remich.....	267.719		
		14) ATP Atelier Walfer.....	928.091		
		<u>Total.....</u>	<u>13.089.915</u>		
32.020 (31.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ou- vrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	817.128	698.679	970.000
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Sans distinction d'exercice)	6.466.083	8.355.483	8.691.357
		<u>Détail:</u>			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich.....	341.339		
		2) Coopérations a.s.b.l.....	653.296		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange-Mess.....	1.649.071		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	465.052		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	674.493		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	1.311.957		
		7) Coopérative Ligue HMC.....	2.209.619		
		8) Coopérative op der Schock - Rédange.....	345.301		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	245.209		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	276.999		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	132.219		
		12) Yolande a.s.b.l. - Atelier Betzdorf.....	241.842		
		13) Yolande a.s.b.l. - Atelier Remich.....	144.960		
		<u>Total.....</u>	<u>8.691.357</u>		
34.090 (34.40)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handi- capés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.246	80.000	80.000

16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.501 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	-	807.086	247.268
		Total de la section 16.5.....	20.475.541	27.231.418	29.444.218
		Total du département 16.....	143.053.606	201.501.779	213.608.195

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	12.040.038	13.408.572	14.602.917
12	Achat de biens non durables et de services	5.958.444	6.347.323	6.650.622
31	Subventions d'exploitation	13.146.652	17.287.670	19.452.343
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	852.599	1.243.679	1.510.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	7.426.291	10.493.837	10.305.853
34	Transferts de revenus aux ménages	288.640	369.000	164.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	68.174	3.830	3.830
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	207.729	217.668	218.030
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	-	100	-
93	Dotations de fonds de réserve	103.065.039	152.130.100	160.700.100
Total		143.053.606	201.501.779	213.608.195

17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.986	5.350	4.300
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Commission de surveillance.....</i> 150					
b) <i>Commission de nomenclature.....</i> 1.000					
c) <i>Conseil scientifique.....</i> 3.150					
<i>Total.....</i> 4.300					
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	3.900	8.260	13.500
<i>Détail:</i>					
1) a) <i>Commission de surveillance.....</i> 1.150					
b) <i>Commission de nomenclature.....</i> 2.300					
c) <i>Conseil scientifique.....</i> 10.050					
<i>Total.....</i> 13.500					
12.012 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	85.591	85.000	85.000
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	11.810	160.000	54.200
<i>Détail:</i>					
a) <i>Frais d'experts généraux.....</i> 100					
b) <i>Conseil scientifique.....</i> 54.000					
c) <i>Frais de consultation.....</i> 100					
<i>Total.....</i> 54.200					
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication	-	2.500	2.500
12.140 (12.16)	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	50.000	14.000
12.250 (12.00)	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement; Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi	5.514	5.150	4.850
<i>Détail:</i>					
1204 <i>Frais de bureau</i>					
1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 650					
6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 3.700					
9) <i>Divers.....</i> 100					
1205 <i>Achat de biens et de services postaux</i>					

17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		1) <i>Frais postaux</i> 400			
		<i>Total</i> 4.850			
33.010 (33.00)	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	500	1.488	1.200
		Total de la section 17.0.....	109.301	317.748	179.550
		Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.970.341	1.465.201	1.531.620
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 1.458.344			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 53.929			
		4) <i>Allocations de repas</i> 19.347			
		<i>Total</i> 1.531.620			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	742.341	834.531	833.931
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 814.482			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 6.447			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 10.892			
		4) <i>Allocations de repas</i> 2.110			
		<i>Total</i> 833.931			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	164.730	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	107.393	108.164	115.386
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 98.475			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 3.393			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 13.518			
		<i>Total</i> 115.386			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	465	721	465
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	2.279	4.618	3.812
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 112			
		2) Cours et examens..... 3.200			
		9) a) Médiateur - secrétariat..... 500			
		Total..... 3.812			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	5.712	10.319	9.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 350			
		2) Cours et examens..... 8.500			
		4) Indemnités pour stagiaires..... 300			
		9) a) Médiateur..... 500			
		Total..... 9.650			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	85	900	600
12.020 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.731	1.600	1.930
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 380			
		2) Carburants et lubrifiants..... 900			
		3) Réparations et entretien..... 500			
		9) Divers..... 150			
		Total..... 1.930			
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	58.325	53.000	53.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 17.700			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 200			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 14.500			
		4) Consommables bureautiques..... 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 17.000			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 53.000			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	13.374	13.570	16.570

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			13.000
		2) Contrat Distri+.....			3.570
		Total.....			16.570
12.070 (12.12)	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	82.209	182.500	185.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			2.500
		9) Participation au centre commun de la sécurité sociale.....			182.500
		Total.....			185.000
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	7.099	8.500	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			4.500
		4) Réparations et entretien.....			3.500
		Total.....			8.000
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	3.258	3.260	3.330
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			3.330
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	148.627	235.000	299.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Gestion des réserves du patrimoine.....			30.000
		2) Frais d'interprètes et de traduction.....			10.000
		3) Module d'équilibre général de la protection sociale.....			60.000
		4) Développement du modèle luxembourgeois d'Euromod.....			20.000
		5) Etude incapacité de travail - OCDE.....			35.000
		6) Réalignement administratif de la Sécurité sociale.....			25.000
		7) Transposition CAF (Common Assessment Framework).....			20.000
		8) Programme d'action pour le système de santé et l'assurance maladie.....			99.800
		Total.....			299.800
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	442.604	246.000	353.487
		<i>Détail:</i>			
		1) DataWareHouse.....			20.000

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) GEIDE: contrat de maintenance..... 20.000 3) Modélisation des procédures..... 20.000 4) Politique de sécurité des données..... 1.000 5) Assistances diverses..... 10.000 6) PENCOM: Assistance plan d'accompagnement au changement dans le cadre du logiciel PC..... 282.387 7) Procédures opérationnelles..... 100 Total..... 353.487			
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Publication et diffusion du Rapport général de la sécurité sociale..... 9.000 2) Publication et diffusion de DROIT sur la sécurité sociale..... 7.000 3) Publication d'un dépliant IGSS-CEO..... 2.000 4) Publication en langue anglaise de certains chapitres regroupés du Droit sécurité sociale..... 2.500 5) Mise à jour du code des assurances sociales (Partie Nationale)..... 12.500 6) Mise à jour du code des assurances sociales (Réglementation Internationale)..... 13.000 Total..... 46.000	30.860	51.000	46.000
12.190 (12.30)	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Organisation de colloques et de séminaires..... 250 2) Cours spéciaux informatiques et de recyclage..... 21.750 3) Cours de formation des vérificateurs PENCOM..... 23.000 Total..... 45.000	22.602	24.000	45.000
12.300 (33.00)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organis- mes de sécurité sociale (ALOSS)	3.156	3.943	3.943
35.010 (35.20)	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.193	1.000	100
35.060 (35.00)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) Cotisation Bateliers Rhénans..... 7.380	7.000	7.200	7.380
Total de la section 17.1.....			3.839.384	3.255.227	3.519.204

17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.412.742	2.578.341	2.630.076
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.514.005		
		3) Charges sociales patronales.....	85.117		
		4) Allocations de repas.....	30.954		
		<i>Total</i>	2.630.076		
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	380.728	430.151	423.397
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	365.720		
		3) Charges sociales patronales.....	48.531		
		4) Allocations de repas.....	9.146		
		<i>Total</i>	423.397		
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	22.271	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	417	417
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons du conseil supérieur.....	417		
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	-	476	476
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons du conseil supérieur.....	476		
12.001 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	253.502	266.319	272.931
		<i>Détail:</i>			
		1) Médecins-dentistes.....	154.462		
		2) Pharmaciens-réviseurs.....	118.469		
		<i>Total</i>	272.931		
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	9.702	13.000	10.000
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	16.729	17.579	17.579
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.779		
		2) Location et entretien des machines à photoco-			

17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>pie</i> 496			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 198			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.056			
		6) Documentation et bibliothèque..... 10.000			
		9) Divers..... 50			
		<i>Total</i> 17.579			
12.041 (12.12)	06.10	Frais de bureau: acquisition de dictaphones	1.607	-	-
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	14.772	17.050	16.366
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 10.932			
		2) Frais téléphoniques..... 5.075			
		4) Téléx et téléfax..... 359			
		<i>Total</i> 16.366			
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	40.460	91.250	95.813
12.080 (12.11)	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	533	372	372
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	261.372	290.470	290.470
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 290.470			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47	1.000	500
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	10.311	6.598	6.598
12.190 (12.30)	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	4.876	5.000	5.000
12.250 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif).....	36.989	31.496	36.989

17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.501 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	-	6.338	-
		Total de la section 17.2.....	3.466.641	3.755.957	3.807.084
		Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	972.721	1.062.673	1.138.496
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.071.230			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.199			
		3) Charges sociales patronales..... 41.183			
		4) Allocations de repas..... 16.884			
		Total..... 1.138.496			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	179.833	301.336	199.909
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 171.520			
		3) Charges sociales patronales..... 22.761			
		4) Allocations de repas..... 5.628			
		Total..... 199.909			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	94.687	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	30.588	32.142	32.611
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 27.522			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.436			
		3) Charges sociales patronales..... 3.653			
		Total..... 32.611			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	12.587	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	93	146	94
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	3.077	3.600	3.600
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Vacations du président ff.....	3.200		
		b) Indemnités des délégués-patrons et délé- gués-assurés.....	400		
		Total.....	3.600		
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	21.867	23.600	22.500
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et délé- gués-assurés.....	22.350		
		b) Indemnités des médecins-conseils.....	100		
		c) Taxes de témoin, remboursements pour per- tes de salaire.....	50		
		Total.....	22.500		
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	2.655	2.800	2.800
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	11.304	13.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.500		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	2.500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	200		
		4) Consommables bureautiques.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.300		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.500		
		Total.....	16.000		
12.041 (12.12)	06.10	Frais de mise sur pied d'une documentation médicale	3.968	3.500	-
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	49.514	52.500	54.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	50.000		
		2) Frais téléphoniques.....	4.200		
		3) Téléx et télécopie.....	500		
		Total.....	54.700		
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	20.116	38.725	37.253

17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	22.253		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	14.500		
		5) Assurances.....	500		
		<i>Total</i>	37.253		
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.921	68.808	68.808
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	67.608		
		2) Charges locatives accessoires.....	1.200		
		<i>Total</i>	68.808		
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.928	150.000	170.000
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	855	2.000	9.785
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunication	-	-	6.478
		Total de la section 17.3	1.681.714	1.755.030	1.763.234
		Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	218.515	229.651	233.675
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	219.960		
		3) Charges sociales patronales.....	9.494		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>Total</i>	233.675		
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	66.084	68.579	67.371
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	63.183		
		3) Charges sociales patronales.....	2.781		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	67.371		

17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	11.435	11.994	12.076
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 10.294			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 367			
		3) Charges sociales patronales..... 1.415			
		Total..... 12.076			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	46	73	47
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	22.639	25.354	25.316
		<u>Détail:</u>			
		4) Vacances du président, des assesseurs-ma- gistrats et des assesseurs-employeurs et salariés..... 23.487			
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation des président, juges-asseesseurs, secrétaire et experts)..... 1.829			
		Total..... 25.316			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	3.470	3.800	3.600
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et des dé- légués-assurés..... 3.500			
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin..... 100			
		Total..... 3.600			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	534	550	600
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	3.999	4.000	4.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco-			

17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>pie</i> 100			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 50			
		4) Consommables bureautiques..... 600			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 650			
		6) Documentation et bibliothèque..... 600			
		<i>Total</i> 4.000			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	7.268	8.000	8.150
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 7.100			
		2) Frais téléphoniques..... 1.050			
		<i>Total</i> 8.150			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	2.136	2.748	2.298
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 400			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.700			
		9) Divers..... 198			
		<i>Total</i> 2.298			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.024	104.670	104.670
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 93.670			
		2) Charges locatives accessoires..... 11.000			
		<i>Total</i> 104.670			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.349	10.000	8.250
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'expertises médicales..... 8.000			
		2) Frais de déplacement..... 250			
		<i>Total</i> 8.250			
		Total de la section 17.4.....	441.499	469.619	470.253
		Section 17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie			
11.000 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	137.832	142.929	145.000

17.5 - Union des caisses de maladie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	139.482		
		3) Charges sociales patronales.....	4.111		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total.....</i>	<i>145.000</i>		
34.010 (42.00)	06.30	Assurance maladie et assurance dépendance: prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif).....	373.045	546.140	452.805
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurance maladie.....	376.930		
		2) Assurance dépendance.....	75.875		
		<i>Total.....</i>	<i>452.805</i>		
34.011 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat en faveur de l'assurance dépendance des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., articles 32 et 377, alinéa 1). (Crédit non limitatif).....	61.573	-	-
42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78.608.709	82.000.000	88.000.000
42.001 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.491.096	27.834.000	31.500.000
42.002 (42.00)	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.680.000	3.640.000	3.968.679
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	479.237.626	500.400.000	540.000.000
42.005 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1c. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.841.367	16.700.000	17.616.577
42.006 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S. article 29, alinéa 1b. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.396.416	1.480.000	1.613.204
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139.033.896	140.000.000	140.000.000

17.5 - Union des caisses de maladie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	146.340	122.000	140.000
Total de la section 17.5.....			745.007.900	772.865.069	823.436.265
Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.067.373	2.064.979	2.101.175
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.880.609					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 101.660					
3) Charges sociales patronales..... 83.027					
4) Allocations de repas..... 35.879					
Total..... 2.101.175					
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	420.891	674.874	834.548
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 690.003					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 35.275					
3) Charges sociales patronales..... 95.200					
4) Allocations de repas..... 14.070					
Total..... 834.548					
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	14.713	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	390	500	725
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 725					
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	560	600	650
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 450					

17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) Indemnités pour stagiaires..... 200			
		Total..... 650			
12.010 (12.15)	06.10	Frais de route et de séjour	12.304	16.000	13.000
12.020 (12.15)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10.727	11.600	11.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 2.400			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.700			
		3) Réparations et entretien..... 3.500			
		9) Divers..... 400			
		Total..... 11.000			
12.040 (12.15)	06.10	Frais de bureau	18.964	20.914	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.500			
		3) Entretien photocopieur..... 4.000			
		4) Consommables bureautiques..... 1.300			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.000			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 20.000			
12.041 (12.12)	06.10	Frais de bureau: acquisition d'appareils photographiques digitaux	-	1.200	-
12.050 (12.15)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	11.434	14.900	12.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 12.500			
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	40.460	91.250	91.250
12.080 (12.15)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	83	100	100
		<u>Détail:</u>			
		4) Réparations et entretien..... 100			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	250.999	251.000	251.610
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 251.610			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	-	-

17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	931.856	1.005.000	889.542
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	103.000	150.000	175.000
12.130 (12.16)	06.10	Rédition du guide pratique de l'Assurance Dépendance	-	-	3.170
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	249.316	310.065	310.970
12.160 (12.15)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	13.488	13.240	3.256
12.190 (12.15)	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	9.180	14.000	14.000
12.191 (12.30)	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance	-	-	7.500
12.250 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif).....	49.421	48.454	48.454
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	780		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	2.980		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	17.007		
		3) Chauffage.....	3.357		
		4) Réparations et entretien.....	24.250		
		5) Assurances.....	80		
		Total.....	48.454		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.30)	06.10	Frais de route et de séjour	-	341	-
12.620 (12.14)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires	241	-	-
		Total de la section 17.6.....	3.205.405	4.689.117	4.788.550

17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité					
11.130 (31.11)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	4.500	4.166	4.166
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			447
		5) Prestations individuelles: indemnité du président.....			3.719
		Total.....			4.166
12.000 (31.11)	06.10	Indemnités pour services de tiers	874	1.228	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			1.000
12.010 (31.11)	06.10	Frais de route et de séjour	130	250	150
12.040 (31.11)	06.10	Frais de bureau	212	300	240
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			240
33.010 (31.00)	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	52.000	52.000	47.000
35.030 (31.00)	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif).....	4.500	4.500	4.905
Total de la section 17.7.....			62.216	62.444	57.461
Section 18.0 Assurance pension contributive					
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	861.045.427	901.000.000	975.000.000
42.001 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.922.074	8.757.000	8.564.824

18.0 - Assurance pension contributive

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
42.002 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des majorations proportionnelles résultant des périodes d'assurance visées à l'article 171, alinéa 1, sous 7) du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.270.000	-
42.003 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.565.925	21.632.000	-
42.004 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	180	-
42.005 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.679	27.900	26.600
Total de la section 18.0.....			891.566.105	936.687.080	983.591.424
Section 18.1 - Assurance accidents					
42.000 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Participation aux frais de prestations: prise en charge d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes (articles 98 et 100 du code des assurances sociales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.713.769	12.410.000	-
42.001 (42.00)	04.10 06.15 06.43	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.740.225	4.460.000	3.964.000
<u>Détail:</u>					
1) Accidents survenus					
a) lors des activités préscolaires, scolaires périscolaires, universitaires et périuni- versitaires (article 90, alinéa 1 C.A.S.)					
b) aux personnes participant aux cours et examens organisés ou agréés par l'Etat, les communes et les chambres profession- nelles ainsi qu'aux chargés de cours et aux membres ou auxiliaires des jurys affé- rentes (article 90, alinéa 2 C.A.S.)..... 3.249.000					
2) Accidents survenus aux personnes participant aux actions de secours et de sauvetage appor-					

18.1 - Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>tées à la personne ou aux biens d'un tiers en péril, ainsi que lors d'exercices théoriques et pratiques se rapportant directement à ces actions (article 90, alinéa 4 C.A.S.) et accidents survenus aux personnes exerçant une activité à titre bénévole au profit de services sociaux agréés par l'Etat (article 90, alinéa 9 C.A.S.).....</i>			
		3) <i>Accidents survenus aux personnes bénéficiant d'une mesure de mise au travail (RMG, chômage, jeunes délinquants) (article 90, alinéas 5 à 7 C.A.S.).....</i>	158.000		
		4) <i>Accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions aux mandataires publics (article 90, alinéa 8 C.A.S.).....</i>	428.000		
		5) <i>Accidents survenus lors de travaux de construction en régie inférieurs à quarante heures de travail, tels que visés par l'ancien article 90 (loi du 17.12.1925) et maintenus en vigueur par l'article 33 alinéa 1 de la loi du 17.11.1997.....</i>	47.000		
		<i>Total.....</i>	82.000		
		<i>Total.....</i>	3.964.000		
42.002 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole.- Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.623.536	1.559.000	1.086.000
		<u>Détail:</u> 2) <i>Prise en charge de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales.....</i>	961.000		
		3) <i>Prise en charge du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997.....</i>	125.000		
		<i>Total.....</i>	1.086.000		
		Total de la section 18.1.....	18.077.530	18.429.000	5.050.000
		Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.278.350	-	-
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	358.200	-	-
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.987	-	-

18.2 - Centre commun de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.050 (12.12)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	495.580	-	-
12.080 (12.11)	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	116.951	-	-
12.090 (12.21)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	470.786	-	-
12.110 (12.30)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	88.141	-	-
12.125 (12.30)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'experts et d'études	45.487	-	-
12.250 (12.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: (indemnités, frais d'administration et frais d'exploita- tion des voitures)	37.334	-	-
12.251 (12.00)	06.10	Section "informatique" - Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	896.272	-	-
12.300 (12.30)	06.10	Frais de confection et d'émission d'une nouvelle carte de légitimation internationale en vue du remplacement du formulaire E111	11.111	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	-	-	44.500
		Total de la section 18.2.....	4.800.199	-	44.500
		Section 18.4 - Office des assurances sociales			
11.000 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	3.803.708	-	-
11.010 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- dennités des employés occupés à titre permanent	733.410	-	-
11.030 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: sa- laire des ouvriers occupés à titre permanent	354.794	-	-
12.050 (42.00)	06.12 06.15	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	71.281	-	-
12.080 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d' entretien des bâtiments	156.761	-	-

18.4 - Office des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.090 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	523.432	-	-
12.110 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	39.763	-	-
12.250 (12.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (in- demnités, frais d'administration et de contrôle, frais d'exploitation des voitures). (Sans distinction d'exercice)	189.854	-	-
12.300 (42.00)	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de ma- ladie. (Crédit non limitatif).....	444.679	-	-
12.302 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécuri- té sociale. (Crédit non limitatif).....	48.387	26.130	25.745
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.520 (42.00)	06.12 06.15	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	-	3.996
12.800 (12.30)	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de maladie	-	-	143.100
Total de la section 18.4.....			6.366.069	26.130	172.841
Section 18.5 - Caisse de pension des employés privés					
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	1.689.229	-	-
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre permanent	592.922	-	-
11.030 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: sa- laire des ouvriers occupés à titre permanent	28.347	-	-
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d' entretien des bâtiments	163.971	-	-
12.090 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	517.773	-	-

18.5 - Caisse de pension des employés privés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.110 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	100.995	-	-
12.250 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (in- demnités, frais d'administration, frais d'exploitation des voitures). (Sans distinction d'exercice)	96.461	-	-
Total de la section 18.5.....			3.189.698	-	-
Section 18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels					
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	520.044	-	-
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre permanent	45.020	-	-
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d' entretien des bâtiments	38.171	-	-
12.090 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	20.214	-	-
12.250 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (in- demnités, frais d'administration)	21.936	-	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.810 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais effectifs des élec- tions pour le renouvellement des organes de la caisse	217	-	-
Total de la section 18.6.....			645.602	-	-
Section 18.7 - Caisse de pension agricole					
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	232.825	-	-
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre permanent	49.390	-	-
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d' entretien des bâtiments	15.332	-	-

18.7 - C.P.A.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.090 (12.21)	06.12	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.198	-	-
12.250 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités et frais d'administration)	13.045	-	-
		Total de la section 18.7.....	328.790	-	-
		Total du département 17/18.....	1.682.788.053	1.742.312.421	1.826.880.366

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	19.751.506	10.051.290	10.347.009
12	Achat de biens non durables et de services	8.434.651	4.356.723	4.540.083
33	Transferts de revenus aux administrations privées	52.500	53.488	48.200
34	Transferts de revenus aux ménages	434.618	546.140	452.805
35	Transferts de revenus à l'étranger	35.693	12.700	12.385
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.654.079.085	1.727.292.080	1.811.479.884
Total		1.682.788.053	1.742.312.421	1.826.880.366

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales					
11.100 (11.40)	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.525	4.423	3.226
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	6.197	12.600	10.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 10.000					
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	1.748	2.800	2.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.500					
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	322	500	500
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	4.724	8.000	6.000
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	167.878	200.000	200.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.228	2.900	2.900
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 350					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.710					
3) Réparation et entretien..... 840					
Total..... 2.900					
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	17.615	29.000	26.097
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 5.650					
2) Carburants et lubrifiants..... 10.447					
3) Réparation et entretien..... 10.000					
Total..... 26.097					
12.030 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	495	1.050	3.000
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	42.127	48.000	45.000

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	13.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	15.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	15.000		
		9) Divers.....	2.000		
		<i>Total</i>	45.000		
12.041 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	20.555	27.000	24.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	20.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.500		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	24.000		
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	80.174	90.000	85.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Affranchissement.....	85.000		
12.051 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	2.868	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	3.000		
		2) Frais téléphoniques.....	2.000		
		<i>Total</i>	5.000		
12.060 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des installa- tions de télécommunications	292	600	550
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et entretien.....	550		
12.070 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques	4.234	3.650	4.370
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	5.234	7.200	6.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	5.000		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	6.500		
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	11.417	12.500	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	1.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	12.000		

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Divers..... 500			
		Total..... 14.000			
12.100 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.536	39.350	37.505
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 37.505			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	125.000	250.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	84.515	150.000	80.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	37.428	70.000	45.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Campagnes publicitaires..... 45.000			
12.141 (12.16)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de participation de l'agriculture aux foires et expositions agricoles organisées au Grand-Duché et dans les pays membres de l'Union Européenne	100.750	-	-
12.145 (12.16)	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	25.000	-	-
12.190 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	-	16.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	148.200	155.200	470.000
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	30.000	30.000	30.000
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	15.000	15.000	15.000
34.050 (34.30)	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	18.500	21.000	21.000
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck	77.673	120.000	97.500
34.100 (34.50)	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	12.500	12.500	12.500

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34.101 (34.50)	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	-	1.250	1.250
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	139.823	178.900	178.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Organismes animaliers.....			70.800
		2) Organismes végétaux.....			42.100
		3) Organismes de technique agraire.....			43.250
		4) Organismes divers.....			17.600
		5) Organismes de développement rural.....			4.400
		<i>Total</i>			178.150
41.010 (41.40)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	11.583	10.000	11.300
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.530 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	-	-	315
		Total de la section 19.0.....	1.106.141	1.383.423	1.704.163
		Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Sans distinction d'exercice)	114.220	200.000	200.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	52.026	52.000
12.340 (31.11)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	129.944	130.000	127.000
12.350 (12.30)	07.50	Prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier à haut risque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.331	-	-
12.355 (11.10)	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	767.147	850.000	801.653

19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
31.051 (31.32)	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.843.935	16.000.000	16.000.000
31.052 (31.32)	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	911.898	1.000	1.000
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.007.927	1.975.000	2.190.000
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.662	3.000	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.450.895	1.560.000	1.500.000
31.057 (31.32)	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier. (Sans distinction d'exercice)	-	1.330.000	1.600.000
31.059 (31.32)	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.465.091	5.600.000	7.523.200
31.060 (12.12)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.061	17.700	15.000
33.010 (33.00)	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	37.200	37.200	37.200
33.011 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	75.379	130.000	120.000
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Sans distinction d'exercice)	1.620	90.000	90.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Sans distinction d'exercice)	52.556	259.000	267.575

19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34.106 (34.50)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur les produits du terroir par la Chambre d'agriculture. (Sans distinction d'exercice)	61.000	-	-
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	757.602	100	100
42.000 (42.00)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.221.703	2.213.000	2.292.134
42.001 (42.00)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.613.660	3.645.000	3.786.573
42.002 (42.00)	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.160.574	3.210.000	3.800.000
43.000 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	-	10.000	100.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
31.556 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.	82.089	-	-
		Total de la section 19.1.....	36.839.494	37.313.026	40.503.535
		Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	6.784.484	6.659.902	6.728.188
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	6.245.611		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	82.602		
		3) Charges sociales patronales.....	266.660		

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) <i>Allocations de repas</i> 133.315			
		<i>Total</i> 6.728.188			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.527.620	1.693.306	1.814.970
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 1.564.444			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 4.356			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 208.181			
		4) <i>Allocations de repas</i> 37.989			
		<i>Total</i> 1.814.970			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	102.721	10.043	10.278
		<u>Détail:</u>			
		B) - <i>Etudiants</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 10.278			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	504.487	481.714	492.599
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 410.753			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 24.136			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 57.710			
		<i>Total</i> 492.599			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	266.269	154.773	158.083
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 131.158			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 8.405			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 18.520			
		<i>Total</i> 158.083			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	17.226	25.882	22.659
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.408	3.244	6.390
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Jetons de présence</i> 5.828			
		5) <i>Prestations individuelles</i> 475			
		9) <i>Divers</i> 87			
		<i>Total</i> 6.390			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	28.425	29.767	34.181

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			2.749
		4) Prestations individuelles.....			27.211
		9) Divers.....			4.221
		<i>Total.....</i>			<i>34.181</i>
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	38.448	40.100	40.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	112.724	114.000	105.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			16.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			53.565
		3) Réparation et entretien.....			25.935
		9) Divers.....			9.600
		<i>Total.....</i>			<i>105.600</i>
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	5.214	5.710	3.500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	80.763	71.000	71.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			41.000
		4) Consommables bureautiques.....			23.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			6.000
		9) Divers.....			500
		<i>Total.....</i>			<i>71.000</i>
12.041 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif).....	28.353	30.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....			25.000
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	91.938	80.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			41.000
		2) Frais téléphoniques.....			47.000
		9) Divers.....			2.000
		<i>Total.....</i>			<i>90.000</i>
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	2.974	4.100	2.985
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			2.985

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	73.242	113.500	96.847
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	86.847		
		3) Réparations et pièces de rechanges.....	9.000		
		9) Divers: Abonnement GPS.....	1.000		
		Total.....	96.847		
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	75.002	71.230	71.230
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	9.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	40.000		
		3) Chauffage.....	22.230		
		Total.....	71.230		
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	84.830	85.600	91.858
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	91.858		
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles. (Sans distinction d'exercice)	249.645	368.730	371.580
12.122 (12.30)	10.10	Frais d'analyses de l'ADN dans le cadre du contrôle de l'étiquetage de la viande bovine	1.449	-	-
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	404.177	145.850	75.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des ex- positions et manifestations	14.595	5.750	5.750
12.160 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	164.337	210.900	190.000
12.170 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	65.637	93.000	75.300
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	12.840	21.000	17.000
12.315 (12.30)	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	45.112	60.000	54.600
12.320 (12.30)	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station; attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	23.300	23.300	23.300

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Espèces bovine et porcine.....	15.120		
		2) Race chevaline.....	8.180		
		<i>Total.....</i>	<i>23.300</i>		
12.330 (12.30)	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182.327	180.000	195.307
31.050 (31.32)	10.10	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice)	875.000	940.000	-
32.010 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production. (Sans distinction d'exercice)	663.901	738.000	-
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.809.293
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	16.200	16.200	16.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg.....	8.700		
		2) Flockbook du texel luxembourgeois.....	2.500		
		3) Association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers.....	2.500		
		4) Association des bergers.....	2.500		
		<i>Total.....</i>	<i>16.200</i>		
33.011 (31.00)	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux stud-books	18.600	18.600	18.600
33.012 (31.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	41.428	49.600	49.600
33.013 (31.00)	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	25.600	25.600	20.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Syndicats arboricoles pour l'organisation de démonstrations pratiques et de conférences et coopératives fruitières pour la vulgarisation fruitière.....	4.960		
		2) Fédération horticole professionnelle luxembourgeoise dans l'intérêt de l'enseignement et de la vulgarisation.....	11.160		
		3) Association sans but lucratif "Lëtzebuerger Rousefrënn" dans l'intérêt de l'organisation de cours théoriques et pratiques pour la cul-			

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>ture rosière et de la propagation de nouvelles variétés de roses.....</i> 1.490 4) <i>Subventions à l'association "Conservatoire de plantes médicinales de Winseler".....</i> 1.750 5) <i>Office international du coin de terre et des jardins ouvriers.....</i> 1.240 <i>Total.....</i> 20.600			
33.014 (33.00)	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	17.900	49.400	37.900
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux, Luxembourg.....</i> 12.400			
		2) <i>Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Luxembourg.....</i> 15.000			
		3) <i>Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Esch/Alzette.....</i> 500			
		4) <i>Société pour la protection des animaux, Dudelange.....</i> 10.000			
		<i>Total.....</i> 37.900			
33.015 (33.00)	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	5.000	5.000	5.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Fédération colombophile luxembourgeoise.....</i> 640			
		2) <i>Associations cynologiques.....</i> 4.360			
		<i>Total.....</i> 5.000			
33.016 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Sans distinction d'exercice)	33.885	42.500	47.430
33.017 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice)	36.500	44.700	41.136
33.018 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	11.000	11.000	11.000
33.019 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	7.000	7.000	7.000
33.020 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale de la viande de porc	325	-	-
33.021 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des salaisons fumées	325	-	-
33.023 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice)	49.356	54.000	54.643

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.024 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	12.000	15.000	20.000
33.027 (33.00)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; dépenses diverses	-	285.000	63.200
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif).....	252.280	400.000	416.000
43.002 (43.22)	10.10	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	8.497	160.000	95.000
Total de la section 19.2.....			13.065.344	13.645.001	13.585.807
Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux					
11.000 (11.00)	10.20	Traitements des fonctionnaires	133.673	136.462	140.792
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 140.792					
41.010 (41.40)	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	4.570.000	4.900.000	5.300.000
43.000 (43.22)	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif).....	-	75.000	50.000
Total de la section 19.3.....			4.703.673	5.111.462	5.490.792
Section 19.4 - Service d'économie rurale					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	2.752.131	3.033.175	3.035.110
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.861.568					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.047					

19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 116.029			
		4) Allocations de repas..... 53.466			
		Total..... 3.035.110			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	241.975	289.574	400.679
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 346.526			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 45.459			
		3) Charges sociales patronales..... 8.694			
		Total..... 400.679			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	111.748	8.744	8.644
		<u>Détail:</u>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 8.644			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	117.980	113.155	114.578
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 96.483			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.423			
		3) Charges sociales patronales..... 4.672			
		Total..... 114.578			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	644	988	841
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	13.486	19.500	17.000
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	32.472	38.000	37.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 13.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 10.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 9.500			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 37.000			

19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	812	1.500	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléphone.....	500		
		4) Téléx et téléfax.....	500		
		<i>Total</i>	1.000		
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	25.810	27.000	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	3.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	21.000		
		4) Réparations et entretien.....	400		
		5) Assurances.....	600		
		6) Enlèvement ordures.....	2.500		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i>	29.000		
12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	101.079	101.100	101.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	101.100		
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	6.000	4.500
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	420	1.200	7.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de déci- sions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	88.900	125.000	115.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression.....	50.000		
		2) Frais d'envoi.....	65.000		
		<i>Total</i>	115.000		
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	-	8.500	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'entretien d'équipements spéciaux.....	7.000		

19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.310 (12.30)	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation; frais de documentation; frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques; dépenses diverses	2.071	5.000	6.500
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif).....	25.547	27.100	27.100
Total de la section 19.4.....			3.515.075	3.805.636	3.912.152
Section 19.5 - Administration des services vétérinaires					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	2.710.440	2.899.322	2.860.931
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.718.554					
3) Charges sociales patronales..... 102.981					
4) Allocations de repas..... 39.396					
Total..... 2.860.931					
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	315.621	421.471	542.721
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 471.000					
3) Charges sociales patronales..... 61.872					
4) Allocations de repas..... 9.849					
Total..... 542.721					
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	94.826	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	116.817	130.067	132.184
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 107.095					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.603					
3) Charges sociales patronales..... 15.486					
Total..... 132.184					

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	2.150	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10 10.11	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	465	722	851
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	25.064	29.700	28.240
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 28.240			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 100			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	39.956	30.000	42.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16.124	18.000	18.660
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.980			
		2) Carburants et lubrifiants..... 10.180			
		3) Réparation et entretien..... 5.500			
		Total..... 18.660			
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.973	2.500	2.500
12.031 (12.16)	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de tra- vail et de protection	1.099	4.600	3.000
12.040 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	16.298	18.500	17.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.400			
		4) Consommables bureautiques..... 3.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 5.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.000			
		Total..... 17.900			
12.041 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	7.738	10.150	8.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.000			

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) <i>Consommables bureautiques</i> 100 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 2.350 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 2.600 9) <i>Divers</i> 100 <hr/> <i>Total</i> 8.650			
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux</i> 10.680 2) <i>Frais téléphoniques</i> 745 3) <i>Luxpac</i> 500 4) <i>Téléfax</i> 1.075 9) <i>Divers</i> 6.000 <hr/> <i>Total</i> 19.000	17.178	20.320	19.000
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux</i> 7.000 4) <i>Téléfax</i> 1.500 9) <i>Emballages</i> 8.000 <hr/> <i>Total</i> 16.500	14.023	19.100	16.500
12.060 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des in- stallations de télécommunications <u>Détail:</u> 3) <i>Réparations et pièces de rechange</i> 500	-	700	500
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien <u>Détail:</u> 1) <i>Nettoyage</i> 14.810 9) <i>Divers</i> 11.000 <hr/> <i>Total</i> 25.810	19.367	25.880	25.810
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires ex- ternes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	525.629	950.000	900.000
12.121 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer en vue du dépistage de l'E.S.B. chez les animaux domestiques. (Crédit non limitatif).....	244.474	-	-
12.122 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétéri- naire de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	8.736	30.000	26.000
12.123 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire. (Crédit non limitatif).....	6.048	8.064	7.500

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	2.513	13.500	75.000
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	359.827	750.000	539.384
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de prises de sang.....			282.744
		3) Frais d'inspection des viandes.....			1.640
		4) Honoraires dus aux vétérinaires praticiens pour assurer l'épidémiosurveillance dans les exploitations agricoles.....			210.000
		5) Participation de l'Etat aux honoraires des actes d'euthanasie des animaux de production en agonie.....			45.000
		<i>Total.....</i>			<u>539.384</u>
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réac- tifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	708.391	1.218.370	900.000
12.161 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	33.884	-	-
12.162 (12.30)	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de ma- tériel vétérinaire	6.456	8.000	7.000
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences	6.276	5.000	12.500
12.300 (12.30)	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	1.985	2.500	22.750
12.310 (12.30)	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'in- stallations dans le cadre de la lutte contre les épi- zooties; prise en charge des frais en rapport avec l'é- limination de matériel animalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	358	72.000	64.330
33.010 (31.00)	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	8.676	8.676	8.676
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	-	1.102	-
12.620 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	3.862	-	-
12.625 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	-	130.755
12.650 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	-	-	9.375

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.660 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail	-	8.612	-
Total de la section 19.5.....			5.316.254	6.707.156	6.423.017
Section 19.6 - Viticulture					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	763.990	796.352	776.864
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 723.834					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.646					
3) Charges sociales patronales..... 30.314					
4) Allocations de repas..... 14.070					
Total..... 776.864					
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	342.317	392.990	345.472
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 268.803					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 28.742					
3) Charges sociales patronales..... 39.485					
4) Allocations de repas..... 8.442					
Total..... 345.472					
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	18.492	4.732	4.755
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 4.755					
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	425.138	484.771	487.378
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 412.076					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.204					
3) Charges sociales patronales..... 57.098					
Total..... 487.378					
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	9.431	100	100

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.504	3.848	3.266
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			100
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	3.588	4.510	4.701
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			50
		4) Prestations individuelles.....			4.651
		Total.....			4.701
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	1.773	2.500	2.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.170	11.700	10.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.800
		2) Carburants et lubrifiants.....			3.500
		3) Réparation et entretien.....			5.000
		9) Divers.....			200
		Total.....			10.500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	15.062	17.000	16.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.200
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.900
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			200
		4) Consommables bureautiques.....			4.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			1.800
		6) Documentation et bibliothèque.....			6.400
		9) Divers.....			200
		Total.....			16.700
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	10.714	12.500	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			7.250

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) <i>Frais téléphoniques</i> 4.750			
		<i>Total</i> 12.000			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	2.859	3.100	2.000
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Contrats d'entretien</i> 2.000			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	56.901	54.950	64.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> 2.300			
		2) <i>Eau, électricité, taxes</i> 28.500			
		3) <i>Chauffage (gaz)</i> 25.700			
		9) <i>Divers</i> 7.500			
		<i>Total</i> 64.000			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	38.612	118.600	86.050
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	90	1.000	500
12.160 (12.30)	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	103.903	119.235	118.960
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Contrat de maintenance</i> 46.689			
		2) <i>Acquisition et entretien des instruments de laboratoire</i> 72.271			
		<i>Total</i> 118.960			
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'é- tudes; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	11.015	14.050	12.431
12.300 (12.30)	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	65.042	73.000	68.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Vignobles</i> 18.000			
		2) <i>Frais de cave</i> 49.000			
		3) <i>Sélection de clones</i> 1.000			
		<i>Total</i> 68.000			
12.301 (12.30)	10.10 10.11	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vigne- rons indépendants	2.231	2.231	2.000
33.011 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de so- lidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	580.740	580.740	588.200

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.013 (31.00)	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	42.000	42.000	40.000
33.015 (53.00)	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses; travaux de consolidation des coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	21.992	30.000	25.000
34.050 (34.30)	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	-	1.000	1.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif).....	530.794	540.000	575.000
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Sans distinction d'exercice)	84.829	160.000	180.000
Total de la section 19.6.....			3.141.187	3.471.109	3.427.077
Section 19.7 - Sylviculture					
12.000 (12.15)	10.30	Indemnités pour services de tiers	6.608	-	-
12.030 (12.16)	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	140.000	140.000
12.120 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses	680.110	850.000	1.250.000
12.121 (12.30)	12.30 10.30	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Développement d'agents de contrôles biologiques dans les cultures annuelles et pérennes"	-	40.000	17.400
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	49.728	53.500	54.600
12.130 (12.16)	10.30	Frais de publication	95.994	25.000	25.000
12.140 (12.16)	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	24.893	27.500	27.500
12.300 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.073.174	1.110.000	1.140.000

19.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Coupes et entretien.....	1.050.000		
		2) Pépinières.....	90.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.140.000</i>		
12.301 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	200	100
12.302 (12.30)	12.00 07.50	Participation de l'Etat au projet INTERREG "ProHolz-Pro-Bois": achats de biens et services spécifiques. (Sans distinction d'exercice)	79.604	83.500	87.000
31.050 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	20.880	18.000	15.000
33.010 (31.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	67.498	78.800	72.248
		Total de la section 19.7.....	2.098.489	2.426.500	2.828.848
		Section 19.8 - Développement rural			
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	5.352	10.000	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliant.....	8.000		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>8.500</i>		
12.180 (12.30)	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique	-	250	250
12.190 (12.30)	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	7.036	6.000	6.000
12.191 (12.30)	10.00	Frais de fonctionnement du réseau LEADER+ Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	17.234	-	-
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	15.000	15.000	15.000

19.8 - Développement rural

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.012 (43.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). (Sans distinction d'exercice)	584.657	800.000	800.000
33.014 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER. (Sans distinction d'exercice)	67.065	70.000	80.000
33.015 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'Initiative Communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) - Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	42.242	41.000	55.000
33.016 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007 - 2013. (Sans distinction d'exercice)	-	-	75.000
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	164.576	225.000	225.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.640 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	3.401	-	-
		Total de la section 19.8.....	906.563	1.167.250	1.264.750
		Total du département 19.....	70.692.220	75.030.563	79.140.141

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	17.399.343	17.792.460	18.130.199
12	Achat de biens non durables et de services n'augmentant pas la valeur	8.155.222	10.136.106	10.003.534
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	173.747	182.300	497.100
31	Subventions d'exploitation	26.725.438	27.474.700	28.874.300
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	663.901	739.000	1.809.293
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.834.799	2.474.247	2.325.633
34	Transferts de revenus aux ménages	1.091.752	1.604.750	1.661.825
35	Transferts de revenus à l'étranger	897.425	179.000	178.250
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.581.583	4.910.000	5.311.300
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	8.995.937	9.068.000	9.878.707
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	173.073	470.000	470.000
Total		70.692.220	75.030.563	79.140.141

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
20 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR					
Section 20.0 - Economie					
11.000 (11.00)	11.10	Traitements des fonctionnaires	102.668	212.341	215.129
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			204.409
		3) Charges sociales patronales.....			7.836
		4) Allocations de repas.....			2.884
		Total.....			215.129
11.010 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.020 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	3.734	3.727
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			3.727
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.983	3.121	2.500
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.404	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		c) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteur.....			100
		e) Commission spéciale consultative prévue par la loi-cadre de développement et de diversification économiques.....			2.200
		f) Conseil national de la propriété industri- elle.....			200
		g) Conseil national d'accréditation, de cer- tification, de normalisation et de promo- tion de qualité.....			300
		h) Comité d'accréditation.....			200
		Total.....			3.000
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	446	2.100	950
		<i>Détail:</i>			
		e) Conseil national de la propriété			

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>industrielle.....</i> 150			
		<i>f) Commission spéciale consultative prévue par la loi cadre de développement et de diversification économiques.....</i> 150			
		<i>g) Comité d'accréditation.....</i> 300			
		<i>h) Commission du droit d'auteur.....</i> 200			
		<i>i) Conseil national d'accréditation, de cer- tification, de normalisation et de promo- tion de qualité.....</i> 150			
		<i>Total.....</i> 950			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour	1.953	3.000	2.700
		<u>Détail:</u>			
		<i>1) Direction de la concurrence.....</i> 1.620			
		<i>2) Direction de la consommation.....</i> 540			
		<i>3) Services généraux.....</i> 540			
		<i>Total.....</i> 2.700			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	308.881	500.000	500.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	15.463	13.500	13.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>1) Assurances.....</i> 4.000			
		<i>2) Carburants et lubrifiants.....</i> 4.000			
		<i>3) Réparations et entretien.....</i> 5.000			
		<i>Total.....</i> 13.000			
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	15.978	17.500	23.600
		<u>Détail:</u>			
		<i>2) Entretien des machines de bureau.....</i> 100			
		<i>4) Consommables bureautiques.....</i> 5.900			
		<i>5) Frais d'impression et de reliure.....</i> 7.600			
		<i>6) Documentation et bibliothèque.....</i> 10.000			
		<i>Total.....</i> 23.600			
12.070 (12.12)	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de main- tenance et élimination des déchets	13.463	20.000	16.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>1) Réparations et entretien.....</i> 13.000			
		<i>2) Maintenance et élimination.....</i> 1.000			
		<i>3) Frais de consultance et d'aide informatique.....</i> 2.000			
		<i>Total.....</i> 16.000			
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	79.675	150.000	228.600
		<u>Détail:</u>			
		<i>1) Nettoyage.....</i> 158.600			

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) Eau, gaz, électricité, taxes, déchets..... 20.000 4) Réparations et entretien..... 30.000 9) Divers..... 20.000 <hr/> Total..... 228.600			
12.081 (12.11)	11.10	Frais de gardiennage du site WSA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	2.000.000
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	297.162	663.500	1.304.200
12.121 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	86.475	370.000	360.000
12.122 (12.30)	11.10	Frais d'études et de mise en place d'une infrastructure à clé publique (Projet PKI). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.958	-	-
12.141 (12.16)	11.10	Organisation de journées du consommateur	75.417	79.000	70.000
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication	7.000	15.000	7.700
12.145 (12.16)	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	16	50.000	75.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 70.000 9) Divers..... 5.000 <hr/> Total..... 75.000			
12.146 (12.16)	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix lu- xembourgeois pour la qualité	17.000	17.600	17.000
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisa- tion et de participation	17.270	30.000	20.000
12.191 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	10.918	46.000	20.000
12.300 (12.30)	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de dif- fusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	64.167	80.000	82.000
12.301 (12.30)	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuel- le	10.688	11.500	15.000
12.302 (12.30)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillan- ce: surveillance des prestataires émettant des certifi- cats qualifiés. (Crédit non limitatif).....	-	12.000	4.000
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	223.162	1.000.000	1.110.000

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.304 (12.30)	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillan- ce: frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138.564	150.000	250.000
12.305 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionne- ment	33.687	35.000	32.000
12.306 (12.30)	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan na- tional pour l'innovation et le plein emploi (programme gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lis- bonne). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	400.000
12.310 (12.30)	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, di- rectes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et étu- des, autres dépenses directes, participation à des dé- penses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	933.881	1.550.000	1.750.000
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	100
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques an- nexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	15.279	37.500	30.000
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de sti- muler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entre- prises de production de biens et de services, de facili- ter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.000	100.000	100.000
31.052 (31.32)	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activi- tés d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisa- tion, étalonnage, expertises, audits technologiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	220.000	350.000
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	20.000	20.000
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le ca- dre de l'application du règlement (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'ap- plication	123.419	275.000	230.000
31.058 (31.32)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillan- ce: frais de participation à des programmes d'intercom- paraison entre laboratoires ou d'essais d'aptitude	2.500	2.500	-

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
31.059 (31.32)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillan- ce: cotisation et contribution au Mouvement Luxembour- geois pour la Qualité	3.150	3.300	3.300
32.010 (31.00)	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité; frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement tech- nique et commercial de la petite et moyenne industrie	132.000	132.000	120.000
32.011 (31.00)	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les acti- vités d'innovation et de recherche appliquée: participa- tion à des dépenses, notamment aux frais de fonctionne- ment d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice)	539.047	249.000	253.000
32.013 (12.30)	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffu- sion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	87.613	100.000	180.000
32.015 (32.00)	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entre- prises	-	-	40.000
32.016 (31.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'é- veil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	233.640	325.000	275.000
32.017 (31.00)	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innova- tion, notamment par l'étude des concepts de pépinière d' entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovan- tes, de technopôles, de pôles de compétences technologi- ques (clusters): dépenses et frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	250.000	325.000	425.000
32.019 (31.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire; participations dans les frais d'études. (Sans distinction d'exercice)	150.000	160.000	160.000
33.000 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonc- tionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice)	867.400	830.000	815.000
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonc- tionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice)	158.999	164.000	167.000
33.003 (33.00)	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	107.451	100.000	250.000

20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.010 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	50.000	100
33.012 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.380	25.000	25.000
34.040 (34.40)	09.00	Dommmages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	100	-
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	334.923	400.000	397.000
<i>Détail:</i>					
1) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.) de Genève et des unions administrées par celle-ci en vertu de la convention de Paris, de la convention de Berne, de l'arrangement de Nice, du traité de coopération en matière de brevets (P.C.T.) et de l'arrangement de Strasbourg (I.P.C.)..... 28.250					
2) Organisation européenne des brevets..... 105.000					
3) Accréditation, certification, normalisation et promotion de la qualité (European cooperation for Accreditation, European Organization for Quality, European Organisation for Conformity Assessment, European Foundation for Quality Management, IAF-International Accreditation Forum, ILAC-International Laboratory Accreditation Cooperation)..... 14.020					
4) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)..... 193.000					
5) Charte européenne de l'Energie..... 7.000					
9) Divers..... 49.730					
<i>Total</i> 397.000					
Total de la section 20.0.....			5.615.505	8.566.496	12.366.706
Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)					
11.000 (11.00)	01.32	Traitements des fonctionnaires	3.960.355	4.393.529	4.617.758

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.354.966		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.680		
		3) Charges sociales patronales.....	178.210		
		4) Allocations de repas.....	80.902		
		<i>Total</i>	4.617.758		
11.010 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.487.320	4.318.630	4.769.254
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.190.891		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.308		
		3) Charges sociales patronales.....	482.082		
		4) Allocations de repas.....	94.973		
		<i>Total</i>	4.769.254		
11.020 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	665.148	5.041	4.954
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.954		
11.030 (11.00)	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.070 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	9.050	8.500	7.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	7.100		
11.100 (11.40)	01.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	-	1.271	1.030
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement.....	1.030		
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	7.248	7.250	7.380
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.600		
		2) Cours de formation.....	5.780		
		<i>Total</i>	7.380		
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers	1.264	1.700	1.750

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.750			
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	10.068	19.000	7.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour, frais de déménagement..... 7.250			
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.904	6.000	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.400			
		3) Réparations et entretien..... 1.500			
		Total..... 7.500			
12.040 (12.12)	01.32	Frais de bureau	69.059	85.000	83.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 8.700			
		2) Location, réparation et entretien des machines à photocopier..... 7.650			
		3) Location, réparation et entretien des autres machines de bureau..... 750			
		4) Consommables bureautiques..... 32.800			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 32.000			
		7) Archivage..... 500			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 83.000			
12.050 (12.12)	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	153.863	164.500	166.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 161.000			
		2) Frais téléphoniques..... 500			
		9) Divers: Service courrier..... 4.500			
		Total..... 166.000			
12.070 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	112.259	112.000	112.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Location..... 46.500			
		2) Contrats d'entretien..... 44.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.000			
		4) Assistance technique et consultation..... 11.000			
		9) Divers..... 9.000			
		Total..... 112.500			

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	97.850	101.000	98.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage et entretien..... 97.500			
		9) Divers..... 500			
		<i>Total</i> 98.000			
12.090 (12.21)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	334.319	395.000	371.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 285.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 78.000			
		3) Charges locatives salles informatiques..... 8.000			
		<i>Total</i> 371.000			
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	470.683	470.000	466.000
		<i>Détail:</i>			
		c) Règlement SEC95 et plan d'action statistique..... 100.000			
		g) Enquêtes par sondage..... 15.000			
		i) Enquêtes sur les dépenses des salariés fron- taliers sur le territoire du Luxembourg..... 90.000			
		k) Etude pilote en vue de l'intégration d'une série indiciaire correspondant aux coûts d'hébergement des logements occupés par leur propriétaire..... 84.000			
		o) Projections socio-économiques à long terme..... 40.000			
		p) Elaboration des comptes financiers..... 114.000			
		q) Indice coût du travail (calcul automatique et extension des calculs aux sections LMNO de la Nace Rév. 11)..... 8.000			
		s) Développement et extension sur le portail des statistiques..... 15.000			
		<i>Total</i> 466.000			
12.121 (12.30)	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans. (Crédit non limitatif).....	223.882	500.000	240.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Mise en place de la Centrale des Bilans..... 238.000			
		2) Contribution "XBRL-Luxembourg asbl"..... 2.000			
		<i>Total</i> 240.000			
12.130 (12.16)	01.32	Frais de publication. (Crédit non limitatif).....	82.240	145.000	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Publications du Statec..... 120.000			
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation	27.311	35.000	35.000

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.220 (12.30)	01.32	<p><i>Détail:</i></p> <p>1) Frais de formation..... 35.000</p> <p>Programme de recherche concernant des sujets macro-éco- nomiques relatifs aux missions du STATEC en matière d' analyse économique. (Sans distinction d'exercice).....</p>	142.500	180.000	180.000
12.300 (12.30)	01.32	<p><i>Détail:</i></p> <p>1) Recherche en matière de modélisation économé- rique..... 140.000</p> <p>2) Recherche en matière de compétitivité..... 40.000</p> <p>Total..... 180.000</p> <p>Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: im- primés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....</p>	594.947	872.650	993.600
12.301 (12.30)	01.32	<p><i>Détail:</i></p> <p>1) Enquêtes sur les activités économiques..... 18.000</p> <p>2) Enquêtes statistiques pour la politique com- mune des transports..... 3.500</p> <p>3) IPC - Relèvement des prix..... 500</p> <p>4) Enquêtes sur la conjoncture..... 1.200</p> <p>5) Enquêtes sur les forces de travail..... 161.950</p> <p>6) Poursuite des enquêtes rendues nécessaires pour la mise en oeuvre de la politique agri- cole commune..... 350</p> <p>7) Enquêtes sur la structure des salaires, sur les charges salariales et sur l'emploi..... 9.000</p> <p>8) Enquête annuelle sur les investissements di- rects de et à l'étranger..... 1.600</p> <p>11) SILC (Survey on Income and Living Conditions)..... 427.000</p> <p>12) Enquêtes sur les parités de pouvoir d'achat: biens d'équipement et projets de construction..... 30.000</p> <p>13) Autorisations de bâtir..... 500</p> <p>16) Statistique communautaire en sciences et technologies</p> <p>a) Recherche et développement - Innovation..... 90.000</p> <p>b) Statistique sur la société de l'information..... 250.000</p> <p>Total..... 993.600</p> <p>Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression</p>	36.948	33.600	33.600
12.302 (12.30)	01.32	<p><i>Détail:</i></p> <p>1) Recensement agricole annuel:</p> <p>a) indemnités pour services de tiers..... 4.500</p> <p>b) frais d'impression et de reliure..... 4.100</p> <p>2) Relèvement des personnes et des exploitations (part du STATEC)..... 25.000</p> <p>Total..... 33.600</p> <p>Système INTRASTAT: frais d'impression de la documenta- tion, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion</p>	19.241	135.000	70.000

20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression de la documentation.....	1.100		
		2) Gravage de CD-rom.....	6.400		
		3) Développement et maintenance du support informatique INTRASTAT.....	62.500		
		<i>Total</i>	70.000		
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	197.348	286.100	286.100
		<i>Détail:</i>			
		3) Imprimés.....	8.600		
		4) Indemnités des ménages.....	127.500		
		5) Indemnités des enquêteurs.....	150.000		
		<i>Total</i>	286.100		
24.010 (12.12)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	127.720	140.000	160.000
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions internationales	1.638	2.700	2.700
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.500 (11.10)	01.32	Indemnités d'habillement	-	1.130	-
12.720 (12.14)	01.32	Recherche en matière de modélisation économétrique	-	7.500	-
		Total de la section 20.1	10.837.165	12.427.201	12.841.576
		Section 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat			
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires	854.903	761.829	676.442
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	636.628		
		3) Charges sociales patronales.....	27.854		
		4) Allocations de repas.....	11.960		
		<i>Total</i>	676.442		
11.010 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	157.174	166.513	184.842
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	160.360		
		3) Charges sociales patronales.....	20.964		

20.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 3.518			
		Total..... 184.842			
11.020 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2.298	100	2.491
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 2.491			
12.010 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	250	100
12.012 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	20.108	24.200	24.000
12.020 (12.14)	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.511	4.800	4.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 1.450			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.950			
		3) Réparations et entretien..... 1.300			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 4.800			
12.040 (12.12)	09.00	Frais de bureau	10.245	10.500	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.400			
		4) Consommables bureautiques..... 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.100			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.200			
		9) Divers..... 300			
		Total..... 10.000			
12.050 (12.12)	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	9.245	11.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 2.300			
		2) Frais téléphoniques..... 6.000			
		9) Divers..... 1.700			
		Total..... 10.000			
12.080 (12.11)	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien	30.657	36.000	34.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 27.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 3.600			
		3) Chauffage..... 3.200			
		4) Réparations et entretien..... 100			

20.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Divers..... 100			
		Total..... 34.000			
12.130 (12.16)	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	253	3.000	1.000
12.190 (12.30)	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	850	1.500	1.500
12.250 (12.00)	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	15.738	8.500	16.500
12.301 (12.30)	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	33.155	35.000	45.000
35.060 (35.00)	09.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	139.136	166.000	150.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.750 (12.00)	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	-	-	7.561
		Total de la section 20.2.....	1.279.273	1.229.192	1.168.236
		Section 20.3 - Centrales hydro-électriques			
11.000 (11.00)	09.20	Traitements des fonctionnaires	438.329	78.525	79.629
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 70.878			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.047			
		3) Charges sociales patronales..... 3.297			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 79.629			
11.100 (11.40)	09.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	186	289	234
12.010 (12.13)	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	25	25
		Total de la section 20.3.....	438.515	78.839	79.888

20.4 - Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 20.4 - Conseil de la concurrence					
11.000 (11.10)	13.90	Traitements des fonctionnaires	-	127.716	130.840
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			125.756
		3) Charges sociales.....			4.037
		4) Allocations de repas.....			1.047
		<u>Total.....</u>			<u>130.840</u>
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.500	480	4.575
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....			4.575
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	1.500	240	4.575
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....			4.575
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour	-	1.000	-
12.011 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	2.181	8.000	8.000
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	-	2.500	4.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....			1.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			3.000
		<u>Total.....</u>			<u>4.000</u>
12.130 (12.13)	11.10	Frais de publication	4.676	5.000	4.500
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	5.000	4.000
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	7.170

20.4 - Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.500 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	-	-	7.410
		Total de la section 20.4.....	9.857	150.036	175.170
Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commis- sion et office des licences					
11.010 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	49.508	51.389	52.496
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	49.044		
		3) Charges sociales patronales.....	2.009		
		4) Allocations de repas.....	1.443		
		Total.....	52.496		
12.040 (12.12)	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	1.816	5.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.250		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	750		
		Total.....	3.000		
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	323.956	410.000	410.000
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale de participants, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; acquisition et édition de matériel d'exposition, de matériel de promotion; participation à des dépenses spé- cifiques de la chambre de commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de partici- pations luxembourgeois collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	690.034	737.000	740.000
		<i>Détail:</i>			
		A) Participation à des foires et à des salons spécialisés.....	685.000		
		B) Acquisition de matériel d'exposition et de promotion.....	15.000		
		C) Contrat de collaboration avec la Chambre de			

20.5 - Commission et office des licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Commerce.....</i> 40.000			
		<i>Total.....</i> 740.000			
12.142 (12.16)	01.42 11.10	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010: travaux de conception préparatoires et de réalisation de l'exposition. (Sans distinction d'exercice)	-	-	20.000
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	389.999	410.000	410.000
33.001 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	200.000	200.000	180.000
Total de la section 20.5.....			1.655.313	1.813.489	1.815.596
Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes					
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires	131.615	138.490	143.465
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			134.314
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			3.680
		3) Charges sociales patronales.....			4.064
		4) Allocations de repas.....			1.407
		<i>Total.....</i>			143.465
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	475.172	586.499	616.928
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			532.510
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			1.743
		3) Charges sociales patronales.....			70.012
		4) Allocations de repas.....			12.663
		<i>Total.....</i>			616.928

20.6 - Commissariat aux affaires maritimes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	3.564	4.120	4.120
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 350			
		2) Cours et examens..... 970			
		3) Permanence à domicile..... 2.800			
		Total..... 4.120			
41.010 (41.12)	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	452.208	452.208	400.000
		Total de la section 20.6.....	1.062.559	1.181.417	1.164.613
		Section 20.7 - Inspection de la concurrence			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	10.000	9.000
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	-	1.100	1.100
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.100			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	-	20.000	18.000
12.145 (12.16)	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 2.000			
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	1.500	1.500
		Total de la section 20.7.....	-	34.600	31.600
		Total du département 20.....	20.898.187	25.481.270	29.643.385

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	10.350.425	10.873.797	11.535.364
12	Achat de biens non durables et de services	6.139.835	9.718.065	12.964.821
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	15.279	37.500	30.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	127.720	140.000	160.000
31	Subventions d'exploitation	589.068	1.030.900	1.113.400
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.392.300	1.291.000	1.453.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.355.230	1.369.000	1.437.100
34	Transferts de revenus aux ménages	425	100	-
35	Transferts de revenus à l'étranger	475.697	568.700	549.700
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	452.208	452.208	400.000
Total		20.898.187	25.481.270	29.643.385

21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
21 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT					
Section 21.0 - Classes moyennes					
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	6.133	11.000	10.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 10.000					
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers	6.727	12.500	10.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 10.000					
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour	152	800	800
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	19.914	26.000	24.000
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau	758	1.500	1.300
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 1.300					
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	4.000	4.100	4.500
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 4.500					
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	15.927	55.000	50.000
12.121 (12.30)	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des au- torisations	-	4.000	4.500
12.125 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	12.075	25.000	15.000
31.030 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'améliora- tion structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.042.861	2.800.000	2.600.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du sec- teur des classes moyennes: subventions au titre de l'ar- ticle 2 alinéa (3) de la loi. (Sans distinction d'exercice)	-	150.000	150.000

21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	90.000	110.000	90.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	3.000	3.000	3.555
31.053 (31.32)	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications. (Sans distinction d'exercice)	-	135.000	140.000
33.000 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	-	-	2.500.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	-	5.082	5.082
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	3.700.500	3.800.000	3.870.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service de promotion près la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel).....			3.070.000
		2) Service de promotion près la chambre de commerce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des classes moyennes.....			800.000
		<i>Total</i>			3.870.000
41.001 (31.00)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	130.000	150.000	190.000
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	110.000	110.000	110.000
41.003 (31.00)	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers	-	-	5.000

21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	5.436	247.894	150.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	277	-
12.620 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études	-	90.000	-
		Total de la section 21.0.....	6.197.483	7.791.153	9.983.737
		Section 21.1 - Tourisme			
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	720.274	760.154	780.052
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	576.198		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	77.494		
		3) Charges sociales patronales.....	72.192		
		4) Allocations de repas.....	54.168		
		Total.....	780.052		
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour	149	200	180
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	22.252	20.000	21.000
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.925	5.100	4.620
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....	820		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.100		
		3) Réparation et entretien.....	700		
		9) Divers.....	1.000		
		Total.....	4.620		
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau	574	700	650
		<u>Détail:</u>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	50		

21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 600			
		Total..... 650			
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	136.920	230.000	234.029
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 200.290			
		2) Charges locatives accessoires..... 33.739			
		Total..... 234.029			
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice)	250.844	246.000	200.000
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	3.398	3.500	2.950
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	28.365	18.920	15.000
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	231.951	260.000	210.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Sans distinction d'exercice)	523.855	608.000	600.000
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	211.400	277.000	300.000
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	-	100	100
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	143.734	145.000	140.000
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	191.663	202.000	192.000
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	-	100	100

21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehenen	52.200	70.000	75.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	288.696	345.000	340.000
33.013 (31.00)	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	-	100	100
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	30.000	30.000	30.000
33.015 (41.40)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	1.822.357	1.890.500	1.890.500
33.016 (33.00)	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	399.159	450.811	441.419
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen"	45.482	70.000	55.000
33.018 (35.00)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	27.553	27.610	27.610
33.019 (12.00)	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	-	10.000	100
33.021 (33.00)	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	248.455	276.000	516.195
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	29.000	100	100
33.025 (41.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	66.431	50.000	35.000
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	6.200	6.200	6.200
33.028 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement de l'EXPO-GAST '06 - CULINARY WORLD CUP, organisé par le VATEL-CLUB a.s.b.l	-	25.000	-

21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	64.581	108.000	90.000
35.060 (35.00)	11.60	Contributions à des organismes internationaux	8.113	16.150	10.613
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	69.626	75.000	75.000
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Sans distinction d'exercice)	-	5.000	14.900
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.511 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehenen	-	30.000	-
		Total de la section 21.1.....	5.627.157	6.262.245	6.308.418
		Section 21.2 - Logement			
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.189.386	1.160.680	1.240.124
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.064.404		
		3) Charges sociales patronales.....	141.248		
		4) Allocations de repas.....	34.472		
		Total.....	1.240.124		
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	76.126	3.600	3.559
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	3.559		
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	605.507	621.443	555.523
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	450.488		
		3) Charges sociales patronales.....	95.825		

21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 9.210			
		Total..... 555.523			
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.029	3.450	2.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 2.250			
		9) Divers..... 250			
		Total..... 2.500			
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	52.863	54.780	56.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 2.500			
		9) Divers..... 54.000			
		Total..... 56.500			
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.943	1.500	1.800
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	5.017	4.500	4.500
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.949	2.500	2.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 400			
		2) Carburants et lubrifiants..... 900			
		3) Réparation et entretien..... 900			
		9) Divers..... 400			
		Total..... 2.600			
12.030 (12.16)	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	732	1.000	800
12.040 (12.12)	07.10	Frais de bureau	56.368	60.500	56.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 13.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 7.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 300			
		4) Consommables bureautiques..... 10.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 22.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.500			
		Total..... 56.800			
12.050 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	79.871	100.000	90.000

21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> 90.000			
12.070 (12.12)	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	14.375	26.535	26.535
12.080 (12.11)	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	80.046	91.000	83.500
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> 65.000			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> 16.000			
		4) <i>Réparations et entretien</i> 2.000			
		9) <i>Divers</i> 500			
		<i>Total</i> 83.500			
12.100 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	178.073	176.903	190.946
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Loyers</i> 190.946			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	239.995	255.000	230.000
12.121 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat. (Sans distinction d'exercice)	217.500	230.000	240.000
12.140 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de con- cours et de conférences; confection de plans et de ma- quettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses	121.899	144.500	130.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Brochures et dépliants</i> 24.000			
		2) <i>Campagnes publicitaires</i> 6.500			
		3) <i>Foires</i> 55.500			
		4) <i>Expositions</i> 16.000			
		9) <i>Divers</i> 28.000			
		<i>Total</i> 130.000			
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	413	1.000	800
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de maté- riel didactique; dépenses diverses	2.256	4.500	4.000
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la cons- truction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveil- lance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	40.000

21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.407	80.000	80.000
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.000.000	53.000.000	54.000.000
34.081 (34.50)	07.10	Prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition d'habitations à bon marché: subventions d'intérêt (loi modifiée du 13.7.1949; règlement ministériel modifié du 11.9.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	-
34.082 (34.50)	07.10	Prêts à caractère social dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition de logements: subventions réduisant le taux d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
34.083 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	660.000	200.000
35.060 (35.00)	07.10	Contribution à des organismes internationaux	929	1.000	1.000
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.096	70.900	62.600
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	80

21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.640 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; action de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses	-	-	600
		Total de la section 21.2.....	55.012.780	56.796.601	57.345.867
		Total du département 21.....	66.837.420	70.849.999	73.638.022

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.598.455	2.560.327	2.591.838
12	Achat de biens non durables et de services	2.862.883	3.389.915	3.150.010
31	Subventions d'exploitation	2.229.268	3.328.100	3.153.555
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.121.114	3.435.503	6.053.406
34	Transferts de revenus aux ménages	52.000.000	53.660.110	54.200.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	9.042	17.150	11.613
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	3.945.936	4.307.894	4.325.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	70.722	151.000	152.600
Total		66.837.420	70.849.999	73.638.022

22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	16.833	22.875	20.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 20.400			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers	10.227	13.000	11.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 11.500			
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	54.595	62.000	55.500
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.850	2.900	2.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.500			
		3) Réparations et entretien..... 700			
		Total..... 2.700			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	8.267	8.000	7.400
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 7.400			
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	40.631	49.000	44.100
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 44.100			
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	16.299	16.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 16.000			
12.100 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	500.000
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	242.703	130.000	250.000

22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160.704	90.000	80.000
12.140 (12.16)	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; partici- pation à des foires et à des expositions	29.998	30.000	27.000
		<i>Détail:</i> 3) Foires..... 27.000			
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	17.571	35.000	25.000
12.300 (12.30)	12.10	Dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.186	2.500	2.250
34.040 (34.40)	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; sub- ventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.000	250.000	300.000
35.060 (35.00)	07.33 09.20 12.12	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	57.900	67.000	60.000
41.000 (31.00)	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les ac- tivités intéressant le département des travaux publics	50.000	50.000	50.000
41.010 (41.40)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établis- sment public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.900.000	2.900.000	2.400.000
93.000 (21.10)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'éta- blissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	950.000
		Total de la section 22.0.....	3.858.764	3.728.475	4.801.850
		Section 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	27.320.800	28.832.250	29.186.102
		<i>Détail:</i> A - Fonctionnaires affectés à l'administration 1) Rémunérations de base..... 26.736.229 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 620.968 3) Charges sociales patronales..... 1.182.041 4) Allocations de repas..... 646.864 Total..... 29.186.102			

22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.843.900	2.131.105	2.491.962
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.150.299			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.743			
		3) Charges sociales patronales..... 282.936			
		4) Allocations de repas..... 56.984			
		Total..... 2.491.962			
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	158.902	18.516	18.305
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 18.305			
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	30.638.430	33.516.842	33.170.609
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 25.325.238			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.959.309			
		3) Charges sociales patronales..... 3.886.062			
		Total..... 33.170.609			
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	8.932	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	189.365	302.250	213.000
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	57.906	95.000	95.000
		<u>Détail:</u>			
		3) Permanences à domicile..... 60.000			
		5) Prestations individuelles..... 26.000			
		9) Divers..... 9.000			
		Total..... 95.000			
11.150 (11.12)	07.33 09.20 12.12	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemni- tés pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	612.213	550.000	600.000
12.010 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	159.648	220.000	180.000

22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.020 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	1.955.773	1.999.000	2.100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	286.550		
		2) Carburants et lubrifiants.....	949.695		
		3) Réparations et entretien.....	863.755		
		<i>Total</i>	2.100.000		
12.030 (12.16)	07.33 09.20 12.12	Fourniture de vêtements de travail et de protection	130.362	145.000	145.000
12.040 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau	325.194	400.000	380.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	97.338		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	48.030		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau et de bureautique.....	41.816		
		4) Consommables bureautiques.....	125.143		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	22.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	24.423		
		9) Divers.....	20.750		
		<i>Total</i>	380.000		
12.050 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	518.314	550.000	550.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	40.000		
		2) Frais téléphoniques.....	447.000		
		4) Téléx et téléfax.....	30.000		
		5) Radiophonie.....	20.000		
		7) Réseau radio.....	13.000		
		<i>Total</i>	550.000		
12.060 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Entretien des installations de télécommunications	13.152	20.000	18.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	3.000		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	15.000		
		<i>Total</i>	18.000		
12.070 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Location et entretien des équipements informatiques	75.899	60.000	55.000

22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			15.000
		3) Frais de réparation des micro-ordinateurs.....			40.000
		<i>Total</i>			55.000
12.080 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.061.194	1.021.000	1.100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			190.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			410.000
		3) Chauffage.....			249.000
		4) Réparations et entretien.....			251.000
		<i>Total</i>			1.100.000
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.679	63.160	64.378
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			64.378
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	58.000	200.000	200.000
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	192.730	165.000	205.000
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	603.176	645.000	620.000
12.190 (12.30)	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées	25.310	28.000	20.000
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.354	160.000	140.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Etablissement et exploitation des banques de données (routes, ouvrages d'art et accidents).....			55.000
		2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études et comptages manuels).....			85.000
		<i>Total</i>			140.000
12.301 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	179.561	200.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Laboratoire d'essais des matériaux.....			40.400
		2) Service géologique.....			73.000

22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) <i>Service photogrammétrique</i> 96.600			
		<i>Total</i> 210.000			
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	2.407	2.500	2.500
12.304 (43.21)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73.197	79.588	94.650
24.010 (12.12)	12.10	Location de logiciels informatiques	183.893	240.000	220.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	879	60
12.520 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	154	-
12.540 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau	-	616	2.770
12.550 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	38.758	4.527
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Frais téléphoniques</i> 4.527			
12.580 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	-	357	-
12.801 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	-	21.652	-
12.804 (12.30)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	33.877	-
		Total de la section 22.1.....	66.643.291	71.740.604	72.086.963
		Section 22.2 - Ponts et chaussées.- Travaux propres			
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.198.435	1.150.000	1.500.000

22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	5.999.394	5.950.000	5.950.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	3.610.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	2.325.000		
		3) Division centrale de la voirie.....	15.000		
		Total.....	5.950.000		
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1.817.892	3.600.000	3.600.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	3.535.000		
		2) Service électromécanique.....	15.000		
		3) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	50.000		
		Total.....	3.600.000		
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.049.430	2.750.000	3.000.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de répa- ration. (Sans distinction d'exercice)	1.595.636	1.900.000	1.940.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	330.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	422.000		
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	600.000		
		4) Division des eaux et des ouvrages d'art.....	588.000		
		Total.....	1.940.000		
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.415.127	2.000.000	2.200.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	405.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	180.000		
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	1.400.000		
		4) Service électromécanique.....	210.000		
		5) Division des ouvrages d'art.....	5.000		
		Total.....	2.200.000		
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	234.381	335.000	275.000

22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			125.000
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			150.000
		<i>Total</i>			275.000
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	79.960	82.500	85.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	698.927	714.000	720.000
14.010 (14.10)	07.33 07.40	Stations d'épuration, canalisations et distributions d'eau: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	3.202	-	-
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Sans distinction d'exercice)	135.929	167.000	165.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien du domaine du port de Mertert.....			44.500
		2) Entretien du chenal.....			19.500
		3) Entretien et consolidation des berges.....			28.000
		4) Nivellement de terrains et plantations.....			16.000
		5) Entretien des ouvrages d'art.....			48.000
		7) Entretien de la signalisation fluviale.....			9.000
		<i>Total</i>			165.000
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	349.562	350.000	350.000
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	64.840	78.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre.....			45.000
		2) Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport.....			30.000
		<i>Total</i>			75.000
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	14.829	17.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien du chenal.....			3.000
		2) Entretien et consolidation des berges.....			4.000

22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Nivellement de terrains et plantations..... 1.000 4) Entretien des ouvrages d'art..... 6.000 5) Entretien de la signalisation fluviale..... 1.000 <hr/> Total..... 15.000			
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	544.695	560.000	570.000
43.000 (43.22)	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat; subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice)	297.478	285.000	200.000
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice)	1.109.751	1.300.000	1.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
14.502 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	30.694	4.645	5.700
14.504 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	59.766	10.717	15.000
14.514 (14.10)	09.20	Aménagement hydraulique de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	8.340	-	-
		Total de la section 22.2.....	20.708.268	21.253.862	22.165.700
		Section 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	7.903.494	8.482.196	8.590.735
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 8.048.076			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 39.001			
		3) Charges sociales patronales..... 340.798			
		4) Allocations de repas..... 162.860			
		<hr/> Total..... 8.590.735			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.110.463	1.215.175	1.543.148
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.330.074			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.227			
		3) Charges sociales patronales..... 176.541			

22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 31.306			
		Total..... 1.543.148			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	212.587	5.267	5.190
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 5.190			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.214.462	1.302.223	1.340.351
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.143.445			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 46.598			
		3) Charges sociales patronales..... 150.308			
		Total..... 1.340.351			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	7.680	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.070 (11.00)	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	20.107	20.700	11.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 11.100			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	11.663	21.643	16.400
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	-	1.050	1.050
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 550			
		5) Prestations individuelles..... 500			
		Total..... 1.050			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	70.473	74.000	74.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	74.919	70.000	71.860
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 10.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 28.860			
		3) Réparations et entretien..... 33.000			
		Total..... 71.860			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.496	2.500	2.000

22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	47.234	59.500	48.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 26.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 8.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.400			
		9) Divers..... 1.500			
		<i>Total</i> 48.400			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	91.214	93.000	93.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 21.000			
		2) Frais téléphoniques..... 72.000			
		<i>Total</i> 93.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	39.372	44.000	46.000
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	151.046	158.000	159.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 43.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 68.000			
		3) Chauffage..... 30.000			
		4) Réparations et entretien..... 18.000			
		<i>Total</i> 159.000			
12.170 (12.30)	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	14.997	15.000	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	480	-	1.200
11.630 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	-	8.223	-
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	3.293	3.100	-
		Total de la section 22.3	10.975.980	11.575.677	12.013.534

22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres					
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice)	4.949.664	5.200.000	-
12.081 (12.11)	Divers codes	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	2.339.831	2.180.000	-
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.765.917	3.500.000	4.250.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	130.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	800.000		
		3) Chauffage.....	600.000		
		4) Réparations et entretien.....	2.600.000		
		5) Assurances.....	120.000		
		<i>Total</i>	4.250.000		
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.499.968	1.450.000	1.575.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	1.535.000		
		9) Divers.....	40.000		
		<i>Total</i>	1.575.000		
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	914.971	950.000	1.000.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Chauffage.....	1.000.000		
12.085 (12.11)	01.34	Installations thermiques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice)	1.269.219	1.200.000	-
12.086 (12.11)	01.34	Installations électriques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice)	2.258.501	2.500.000	-
12.087 (12.11)	01.34	Surfaces vertes autour des bâtiments de l'Etat: plantation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	324.777	300.000	-
12.088 (31.11)	05.23	Domaine thermal de Mondorf: remboursement des frais d'entretien des installations techniques (convention du 07.03.1990). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	271.413	270.000	-
12.089 (12.11)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.854.658	900.000	-

22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 10.000			
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat : frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.390.512	4.000.000	5.500.000
12.092 (12.11)	08.30	Centre national sportif et culturel Kirchberg - remboursement des frais de garantie total relative au contrat d'exploitation et de maintenance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	84.000	-
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.571	75.000	-
12.121 (12.30)	01.34	Frais d'études pour la mise en application de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.949	75.000	-
12.122 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO2 en prove- nance de bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	-
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.695	50.000	40.000
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	596.762	500.000	600.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	107.208	67.000	65.000
12.302 (12.30)	01.34	Installations techniques dangereuses et installations techniques de sécurité dans les bâtiments de l'Etat: ré- ception et contrôle par des organismes agréés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	229.504	330.000	-
12.303 (74.00)	01.34	Mobilier et équipement des administrations et services publics et des établissements d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation	86.163	95.000	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.582 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: ex- ploitation, entretien et réparation	-	-	12.524
12.585 (12.11)	01.34	Installations thermiques : entretien et contrôle	212	-	-
12.589 (12.11)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat	7.724	-	-
12.591 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat : frais d'exploitation	32.195	-	-

22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.801 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations	-	-	916
		Total de la section 22.4.....	27.024.414	23.761.000	13.053.440
		Total du département 22.....	129.210.717	132.059.618	124.121.487

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	71.328.217	76.525.515	77.304.752
12	Achat de biens non durables et de services	34.930.874	31.923.141	22.171.035
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	18.102.604	18.518.862	18.965.700
24	Transferts de revenus aux administrations privées	183.893	240.000	220.000
34	Transferts de revenus aux ménages	250.000	250.000	300.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	57.900	67.000	60.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.950.000	2.950.000	2.450.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	1.407.229	1.585.000	1.700.000
93	Dotations de fonds de réserve	-	100	950.000
Total		129.210.717	132.059.618	124.121.487

23.0 - Transports. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
23 - MINISTERE DES TRANSPORTS					
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	2.110	4.400	4.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 4.200					
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	240	1.900	1.600
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.600					
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	8.218	12.000	9.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	99.057	135.000	120.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	12.123	10.000	12.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.800					
2) Carburants et lubrifiants..... 5.600					
3) Réparations et entretien..... 4.600					
Total..... 12.000					
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	12.696	19.000	17.500
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 2.000					
4) Statistiques et abonnements..... 11.000					
6) Documentation et bibliothèque..... 1.000					
9) Divers..... 2.000					
10) Consommables informatiques..... 1.500					
Total..... 17.500					
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	1.840	2.000	2.000
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	-	6.500	7.000
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	95.820	107.000	107.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	546.528	800.000	720.000

23.0 - Transports. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.121 (12.30)	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73.197	77.000	94.650
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	111.223	200.000	180.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	14.550	52.000	65.000
12.200 (12.30)	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	100
32.000 (32.00)	12.00	Remboursement à la Société Nationale de certification et d'homologation (S.N.C.H.) des frais de représentation au groupe de travail communautaire à la sécurité ferroviai- re	-	7.320	-
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.586	11.540	20.560
41.000 (31.00)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	6.125	4.100	4.400
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	-	9.681	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 200			
12.500 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	-	320	360
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 360			
12.512 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	1.606	-
12.580 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	-	1.606	-
		Total de la section 23.0.....	994.313	1.472.973	1.365.570
		Section 23.1 - Circulation et sécurité routières			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	32.337	35.100	40.150

23.1 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>Jetons de présence..... 40.150</i>			
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	6.424	8.200	9.250
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Jetons de présence..... 9.250</i>			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	74.387	91.000	87.978
12.130 (12.16)	12.10	Frais de publication	3.301	-	-
12.140 (12.16)	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	197.832	200.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Campagnes publicitaires..... 200.000</i>			
12.160 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	175	125	125
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules, des permis de conduire et des cartes pour tachygraphes numériques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.143.665	4.200.000	4.866.000
12.320 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	28.041	33.000	41.500
33.000 (35.10)	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs	-	-	244.000
33.010 (31.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	267.151	310.000	73.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Sécurité routière..... 65.000</i>			
		2) <i>Automobile club..... 3.720</i>			
		3) <i>Fédération des maîtres-instructeurs..... 1.240</i>			
		5) <i>Divers..... 3.040</i>			
		<i>Total..... 73.000</i>			
41.000 (31.00)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la chambre de commerce	97.319	105.000	105.000
43.000 (43.22)	12.10	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus"	102.617	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (11.10)	12.10	Frais d'expert et d'études	-	2.737	-

23.1 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
33.510 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routière	-	2.504	-
		Total de la section 23.1.....	4.953.249	4.987.666	5.667.003
Section 23.2 - Transports publics					
12.070 (12.12)	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routiers des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	-	500.000	1.000.000
12.141 (12.16)	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	63.992	145.000	90.000
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	840.644	963.754	978.600
31.020 (31.22)	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104.500.000	117.000.000	119.966.000
31.021 (31.22)	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.005.869	12.972.000	11.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Services publics d'autobus.....			11.000.000
31.040 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	75.483.401	75.000.000	84.515.750
31.050 (31.32)	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique. (Sans distinction d'exercice)	50.000	433.000	433.000
33.001 (41.40)	12.13	Dotations dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	500.000	2.059.500	2.902.633
33.010 (33.00)	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	2.000	5.000	3.000
34.090 (12.00)	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire. (Crédit non limitatif).....	3.037.408	3.200.000	3.670.000

23.2 - Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34.091 (12.00)	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.998.484	20.500.000	22.900.000
43.000 (43.22)	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.595.960	7.556.000	8.215.000
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	39.420	100.000	100.000
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus"	-	250.000	235.000
43.003 (43.22)	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	-	50.000	100.000
43.020 (31.00)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	10.843.177	12.000.000	13.568.750
Total de la section 23.2.....			236.960.355	252.734.254	269.677.733
Section 23.3 - Transports ferroviaires					
11.000 (11.00)	12.20	Traitements des fonctionnaires	147.853	149.803	151.800
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			146.334		
3) Charges sociales patronales.....			4.064		
4) Allocations de repas.....			1.402		
<i>Total</i>			151.800		
31.023 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.467.400	27.000.000	27.131.510
32.001 (32.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140.598.000	144.000.000	145.861.314

23.3 - Transports ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92.000.000	96.000.000	92.452.000
		Total de la section 23.3.....	258.213.253	267.149.803	265.596.624
Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux					
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires	1.480.289	1.459.350	1.497.428
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.370.873			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 34.401			
		3) Charges sociales patronales..... 61.200			
		4) Allocations de repas..... 30.954			
		Total..... 1.497.428			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	43.179	43.655	45.918
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 39.296			
		3) Charges sociales patronales..... 5.215			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 45.918			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.842	2.315	2.303
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 2.303			
11.030 (11.00)	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	6.532	13.083	20.407
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 16.579			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.437			
		3) Charges sociales patronales..... 2.391			
		Total..... 20.407			
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	930	1.839	1.415
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	3.967	5.800	5.900

23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.500		
		3) Permanence à domicile.....	4.400		
		Total.....	5.900		
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	7.869	10.000	10.000
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.912	6.000	6.000
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.153	10.290	11.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	3.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	5.700		
		3) Réparations et entretien.....	2.400		
		9) Divers.....	200		
		Total.....	11.800		
12.030 (12.16)	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	4.161	3.800	3.800
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau	11.739	13.060	11.754
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.700		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.116		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	693		
		4) Consommables bureautiques.....	2.070		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.250		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.565		
		9) Divers.....	360		
		Total.....	11.754		
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	11.275	16.900	15.210
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	1.440		
		2) Frais téléphoniques.....	9.000		
		4) Téléx et téléfax.....	540		
		5) Radiophonie.....	4.230		
		Total.....	15.210		
12.060 (12.12)	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	2.862	3.890	3.890
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	2.300		

23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Réparations et pièces de rechange..... 1.590			
		Total..... 3.890			
12.070 (12.12)	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	5.026	7.700	8.300
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 6.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.300			
		Total..... 8.300			
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	23.461	24.300	25.980
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 4.400			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 15.180			
		3) Chauffage..... 3.200			
		4) Réparations et entretien..... 2.000			
		9) Divers..... 1.200			
		Total..... 25.980			
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.870	59.600	59.600
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.481	5.000	2.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 2.500			
12.170 (12.30)	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	11.992	12.000	11.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation	7.091	5.400	1.400
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.008	5.000	3.450
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	44.270	103.800	95.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Exploitation de la voie d'eau..... 45.000			
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues..... 50.000			
		Total..... 95.000			
14.010 (14.10)	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	246.161	354.000	334.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien courant..... 166.000			
		2) Renouvellement et modernisation des installa-			

23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>tions.....</i> 30.700 3) <i>Entretien des équipements spéciaux.....</i> 90.500 4) <i>Taxes diverses.....</i> 9.000 5) <i>Hydrométrie.....</i> 38.000 <hr/> <i>Total.....</i> 334.200			
14.011 (14.10)	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) <i>Participation aux frais avancés par les auto- rités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle.....</i> 9.000 2) <i>Participation aux frais d'exploitation, d'en- tretien et de renouvellement des ouvrages hy- drauliques d'Apach/Schengen.....</i> 25.000 <hr/> <i>Total.....</i> 34.000	8.373	124.000	34.000
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) <i>Commission de la Moselle.....</i> 99.300 2) <i>Instance internationale de péréquation et de coordination en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en na- vigation intérieure, dans le cadre de la Com- mission Centrale pour la navigation du Rhin.....</i> 23.100 <hr/> <i>Total.....</i> 122.400	99.300	122.400	122.400
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires <u>Détail:</u> 3) <i>Permanence à domicile.....</i> 1.043	-	725	1.043
		Total de la section 23.4.....	2.062.743	2.413.907	2.334.698
		Section 23.5 - Direction de l'aviation civile			
11.000 (11.00)	12.40	Traitements des fonctionnaires <u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base.....</i> 1.044.111	977.189	1.078.886	1.105.909

23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 43.507			
		4) Allocations de repas..... 18.291			
		Total..... 1.105.909			
11.010 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	244.423	365.699	338.447
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 293.206			
		3) Charges sociales..... 38.909			
		4) Allocations de repas..... 6.332			
		Total..... 338.447			
11.020 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.923	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	7.588	15.220	13.035
		<u>Détail:</u>			
		1) Réunions de la Commission des Licences..... 300			
		2) Réunions de la Commission de l'Aviation Générale..... 700			
		3) Examens théoriques des pilotes..... 6.000			
		4) Examens pratiques des pilotes..... 2.160			
		5) Réunions de la Commission consultative aéroportuaire..... 840			
		6) Réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile..... 1.680			
		7) Réunions de la Commission administrative et consultative des Licences..... 480			
		8) Réunions de la Commission spéciale d'autorisation d'accès aux zones de sûreté de l'aéroport..... 875			
		Total..... 13.035			
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers	2.472	8.980	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Réunions de la Commission des Licences..... 240			
		2) Réunions de la Commission de l'Aviation Générale..... 560			
		3) Examens théoriques des pilotes..... 1.980			
		4) Examens pratiques des pilotes..... 1.920			
		5) Réunions de la Commission consultative aéroportuaire..... 420			
		6) Réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile..... 480			
		7) Réunions de la Commission administrative et consultative des Licences..... 400			
		Total..... 6.000			

23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour	1.607	2.000	3.000
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	86.969	90.000	90.000
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.147	4.500	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	700		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.000		
		3) Réparation et entretien.....	1.800		
		<i>Total</i>	4.500		
12.040 (12.12)	12.40	Frais de bureau	11.371	13.100	13.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.200		
		2) Location et entretien des machines à photocopier et d'autres machines de bureau.....	600		
		4) Consommables bureautiques.....	500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	300		
		6) Documentation et bibliothèque:.....	8.000		
		- périodiques techniques			
		- journaux/quotidiens			
		- abonnements			
		- manuels techniques			
		9) Divers.....	500		
		<i>Total</i>	13.100		
12.050 (12.12)	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	2.033	4.200	4.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	4.200		
12.080 (12.11)	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	16.559	27.000	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	23.000		
		2) Electricité.....	4.000		
		3) Taxes communales.....	2.000		
		<i>Total</i>	29.000		
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.815	5.000	5.000
12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.246	500.000	300.000
12.140 (12.16)	12.40	Frais de promotion de l'aéroport	2.500	12.000	-

23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.150 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	5.000
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	2.346	12.000	12.000
12.220 (12.30)	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	330	25.000	15.000
12.302 (12.30)	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
32.000 (32.00)	12.40	Aérogare: remboursement des frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.863.801	-	-
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.215.008	1.391.000	1.270.000
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	851.066	208.500	250.470
		<u>Détail:</u>			
		1) a) Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) - Contribution annuelle.....	158.977		
		b) Organisation de l'aviation civile internationale - Plan d'action de l'O.A.C.I. pour la sûreté de l'aviation.....	13.993		
		2) Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.).....	23.500		
		3) Institut du transport aérien (I.T.A.).....	6.000		
		4) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe ABI (Autriche/Benelux/Irlande/Suisse).....	3.000		
		5) Joint Airworthiness Authorities (J.A.A.).....	45.000		
		Total.....	250.470		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.650 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	10.787	-	-
		Total de la section 23.5.....	7.477.180	3.788.285	3.464.861
		Section 23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg			
11.000 (11.00)	12.44	Traitements des fonctionnaires	10.461.374	11.297.089	11.463.961

23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	9.554.029		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.237.705		
		3) Charges sociales patronales.....	462.585		
		4) Allocations de repas.....	209.642		
		<i>Total.....</i>	<i>11.463.961</i>		
11.010 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	144.869	181.552	203.997
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	166.157		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.972		
		3) Charges sociales patronales.....	23.240		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>Total.....</i>	<i>203.997</i>		
11.020 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.468	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	434.786	549.078	442.105
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	305.674		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	84.636		
		3) Charges sociales patronales.....	51.795		
		<i>Total.....</i>	<i>442.105</i>		
11.040 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	38.229	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	12.44	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	10.179	15.644	11.985
11.150 (11.12)	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	67.667	50.000	50.000
12.000 (12.15)	12.44	Frais de gardiennage	-	490.000	-
12.010 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	17.050	18.000	18.000
12.011 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	40.916	60.000	50.000

23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.020 (12.14)	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	152.735	215.100	200.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 10.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 63.000			
		3) Réparations et entretien..... 127.000			
		Total..... 200.000			
12.030 (12.16)	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.686	1.785	1.690
12.040 (12.12)	12.44	Frais de bureau	25.214	35.500	35.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 14.000			
		2) Location et entretien des machines à photo- copier..... 4.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 4.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 8.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 35.500			
12.041 (12.12)	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronau- tiques. (Crédit non limitatif).....	1.457	2.500	2.000
12.050 (12.12)	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	169.378	192.000	209.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 7.000			
		2) Frais téléphoniques..... 163.000			
		5) Radiophonie..... 39.000			
		Total..... 209.000			
12.070 (12.12)	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	8.465	60.000	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 25.000			
12.080 (12.11)	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien	403.101	452.400	400.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Matériel de nettoyage et d'entretien..... 45.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 65.000			
		3) Chauffage..... 50.000			
		4) Réparations et entretien..... 25.400			
		9) Evacuation de déchets spéciaux(Sondermüll)..... 7.000			
		10) Entretien des bâtiments occupés par l'Etat			

23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>loués auprès de luxAirport.....</i>			
		<i>11) Contrats d'entretien omnium pour les installations de chauffage et de ventilation.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
12.090 (12.21)	12.44	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
12.100 (12.11)	12.44	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés par le secteur des administrations publiques à la société Luxairport. (Crédit non limitatif).....	-	-	52.000
12.120 (12.30)	12.44	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102.303	200.000	427.400
12.121 (12.30)	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques	97.520	167.520	120.000
12.122 (12.36)	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	851.828	900.000	535.000
12.150 (12.30)	05.30	Prestations médicales et paramédicales	1.986	2.500	2.000
12.170 (12.30)	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux	26.103	30.000	27.000
12.190 (12.30)	12.44	Cours de formation et de perfectionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	308.247	460.000	383.000
12.200 (12.30)	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	628.182	584.500	617.395
12.350 (12.36)	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radiocommunications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours. (Crédit non limitatif).....	237.549	218.000	252.000
14.030 (14.10)	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	275.207	200.000	275.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Entretien général de l'aéroport.....</i>			
		<i>2) Balisage diurne de l'aire de mouvement.....</i>			
		<i>4) Réfection du revêtement en béton asphaltique de l'aire de mouvement.....</i>			
		<i>5) Creusement de tranchées pour travaux de réparation des infrastructures souterraines.....</i>			
		<i>6) Réfection de caniveaux en bordure de piste.....</i>			
		<i>7) Assistance d'entreprises privées pour garantir le transport des neiges.....</i>			
		<i>8) Décapage des résidus de gomme.....</i>			
		<i>Total.....</i>			

23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
14.031 (14.10)	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifeu. (Crédit non limitatif).....	463.973	300.000	350.000
14.032 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électriques. (Crédit non limitatif).....	138.105	150.000	150.000
14.033 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électroniques. (Crédit non limitatif).....	554.141	605.000	580.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Matériel courant d'entretien.....	45.000		
		2) Installations de télécommunications.....	27.000		
		3) Installations de radionavigation.....	154.000		
		4) Installations météorologiques.....	30.000		
		5) Equipements de mesure.....	35.000		
		6) Système de protection.....	27.000		
		7) Système de gérance et contrôle à distance des installations de radionavigation et de radio- communication.....	60.000		
		8) Système de contrôle d'accès des bâtiments de l'administration de l'aéroport.....	25.000		
		9) Programme de maintenance EUROCONTROL du système RADNET.....	65.000		
		10) (R.S.F.T.A) Nouveau système du réseau fixe des télécommunications aéronautiques.....	27.000		
		11) Réseau informatique interne de l'Aéroport.....	15.000		
		12) NMS Système de mesure de bruit des avions (système de mesure en service depuis 1999).....	60.000		
		13) Entretien de l'autocommutateur téléphonique.....	10.000		
		<u>Total.....</u>	<u>580.000</u>		
14.050 (14.20)	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entre- tien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	215.625	215.000	225.000
24.010 (12.12)	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologi- ques	9.761	21.800	21.200
32.000 (12.00)	12.44	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	3.600.000	-
35.020 (35.30)	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télé- communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.320	7.200	11.400
35.060 (12.00)	12.44	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	640.000	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	12.44	Frais de gardiennage	-	285.000	-

23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
14.550 (14.20)	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du SIAS et de la ville de Luxembourg	197.450	200.000	-
		Total de la section 23.6.....	16.094.874	22.407.468	17.141.833
Section 23.7 - Garage du gouvernement					
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	10.164	10.165	10.165
11.101 (11.40)	01.34	Masse d'habillement	7.440	9.296	9.300
11.150 (11.40)	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	209.851	90.000	90.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	223.968	164.980	202.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			14.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			100.000
		3) Réparations et entretien.....			88.000
		Total.....			202.000
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	-	1.000	1.000
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	-	500	500
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			500
12.300 (12.30)	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements lo- gistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	100
12.301 (12.30)	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
41.000 (12.00)	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Gara- ge du Gouvernement	-	2.335	1.200
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	-	-	248

23.7 - Garage du gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
11.601 (11.40)	01.34	Masse d'habillement	-	-	2.480
		Total de la section 23.7.....	451.423	283.376	317.093
Section 23.8 Aéroports et transports aériens					
32.000 (12.00)	12.44	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	3.400.000
32.001 (12.00)	12.44	Remboursement à la société de l'aéroport des frais d'ex- ploitation liés à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de surêté de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	9.200.000
35.060 (12.00)	12.44	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	570.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620 (12.30)	12.44	Frais d'experts et d'études	-	-	127.300
		Total de la section 23.8.....	-	-	13.297.300
		Total du département 23.....	527.207.390	555.237.732	578.862.715

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	14.344.058	15.398.680	15.522.696
12	Achat de biens non durables et de services	10.112.124	13.131.853	13.044.232
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	2.099.035	2.148.000	1.948.200
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.761	21.800	21.200
31	Subventions d'exploitation	217.506.670	232.405.000	243.046.260
32	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	144.461.801	147.607.320	158.461.314
33	Transferts de revenus aux administrations privées	769.151	2.377.004	3.222.633
34	Transferts de revenus aux ménages	25.035.892	23.700.000	26.570.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	2.184.280	2.380.640	2.244.830
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	103.444	111.435	110.600
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	18.581.174	19.956.000	22.218.750
93	Dotations de fonds de réserve	92.000.000	96.000.000	92.452.000
Total		527.207.390	555.237.732	578.862.715

24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
24 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
Section 24.0 - Egalité des chances					
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	2.801	3.000	3.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 3.000					
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	1.809	2.000	1.800
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.800					
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.362	1.750	1.575
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	27.991	35.000	38.000
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	12.050	13.500	12.150
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 6.000					
3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.650					
6) Documentation et bibliothèque..... 3.500					
Total..... 12.150					
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	10.793	11.520	10.368
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 10.368					
12.100 (12.11)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.627	55.500	57.550
<i>Détail:</i>					
1) Loyers..... 53.400					
2) Charges locatives accessoires..... 4.150					
Total..... 57.550					
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	126.028	350.000	320.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication	79.381	80.000	72.000

24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	49.769	60.000	60.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances en- tre les femmes et les hommes	259.324	265.000	238.500
12.303 (12.30)	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	68.379	100.000	90.000
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.842	95.213	46.011
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonc- tionnement des centres d'accueil et des services conven- tionnés pour femmes	6.701.918	7.348.028	7.503.360
		<i>Détail:</i>			
		1) Centres d'accueil.....	4.609.070		
		2) Services.....	2.894.290		
		<i>Total.....</i>	<i>7.503.360</i>		
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activi- tés du Conseil National des femmes du Luxembourg	247.817	224.000	224.000
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	5.000
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	85.403	85.000	85.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la pro- motion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	62.819	70.000	65.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes "Emploi et valorisation des res- sources humaines". (Sans distinction d'exercice)	107.822	218.000	218.000
33.012 (33.00)	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les fem- mes et les hommes dans les entreprises	12.395	12.395	12.395

24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.690 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	-	989
		Total de la section 24.0.....	8.007.330	9.034.906	9.064.698
		Total du département 24.....	8.007.330	9.034.906	9.064.698

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.801	3.000	3.000
12	Achat de biens non durables et de services	786.355	1.069.483	948.943
33	Transferts de revenus aux administrations privées	7.218.174	7.962.423	8.112.755
Total		8.007.330	9.034.906	9.064.698

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses courantes**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
10	Dépenses non ventilées	36.761.354	38.989.082	39.288.288
11	Salaires et charges sociales	1.344.763.416	1.413.364.109	1.485.038.650
12	Achat de biens non durables et de services	356.076.610	356.191.466	339.762.798
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20.606.835	21.325.562	21.454.100
21	Intérêts de la dette publique	25.934.000	23.443.500	30.178.000
23	Intérêts imputés en débit	1.233.150	700.100	800.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	5.483.673	7.028.650	7.677.310
31	Subventions d'exploitation	271.206.777	293.607.041	307.827.120
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	163.713.870	165.998.088	182.234.107
33	Transferts de revenus aux administrations privées	201.898.356	228.967.520	241.291.838
34	Transferts de revenus aux ménages	245.982.576	256.353.934	280.486.507
35	Transferts de revenus à l'étranger	80.903.644	83.776.751	95.410.271
36	Impôts indirects et "prélèvements"	0	100	100
37	Impôts directs non ventilés	487.191	450.000	500.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	154.308.523	188.370.978	212.246.820
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.472.051.357	2.603.905.510	2.706.835.797
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	87.627.053	102.992.446	105.217.522
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	46.964.534	48.840.270	55.164.131
93	Dotations de fonds de réserve	914.655.749	1.020.093.586	1.110.304.698
Total		6.430.658.668	6.854.398.693	7.221.718.157

Budget des dépenses

CHAPITRE IV

DEPENSES EN CAPITAL

30.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
30 - MINISTERE D'ETAT					
Section 30.3 - Conseil d'Etat					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	18.274	1.000	15.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 15.000					
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	3.430	70.000	10.000
Total de la section 30.3.....			21.704	71.000	25.000
Section 30.4 - Gouvernement					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	30.000	30.000
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	4.354	3.000	5.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice)	49.992	300.000	25.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	35.000	25.000
74.041 (74.22)	01.10	Service information et presse: acquisition d'équipements spéciaux	13.266	-	-
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	56.822	35.000	25.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	32.682	35.000	30.000
74.301 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	27.717	19.000	15.000

30.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.310 (74.22)	01.10 03.20	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	169.247	1.000	1.000
		Total de la section 30.4.....	354.080	458.000	157.000
Section 30.5 - Conseil économique et social					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	5.000	1.000	11.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.000	1.000
		Total de la section 30.5.....	5.000	3.000	13.000
Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	20.920	22.000	37.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			22.000
		2) Machines d'entretien.....			15.500
		Total.....			37.500
74.010 (74.22)	02.00	Acquisition de machines de bureau	-	5.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Machines à photocopier.....			15.000
74.020 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	8.094	9.000	7.000
74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	671.467	700.000	650.000
74.040 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	-	-	220.000
74.050 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	52.168	60.000	60.000

30.6 - Centre de communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.051 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	89.110	165.000	115.000
74.060 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	21.400	50.000	50.000
74.061 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	46.314	130.000	100.000
Total de la section 30.6.....			909.473	1.141.000	1.254.500
Section 30.7 - Cultes					
52.001 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la réfection de la toiture de la synagogue à Luxembourg	78.769	-	-
52.002 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la remise en état du presbytère de l'Eglise Protestante du Luxembourg	-	-	50.000
52.003 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe	-	-	50.000
Total de la section 30.7.....			78.769	-	100.000
Section 30.8 - Médias et Communications					
51.050 (51.20)	08.40	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	17.000.000
73.050 (73.33)	08.40	Dépenses dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	-
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau	1.327	1.000	1.250
<i>Détail:</i>					
		1) Télécopieur.....		1.000	
		2) Coupe-papier.....		250	
		Total.....		1.250	
74.011 (74.22)	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	5.615	4.500	3.000

30.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	7.449	5.000	5.000
		Total de la section 30.8.....	14.391	12.500	17.009.250
		Total du département 30.....	1.383.417	1.685.500	18.558.750

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	-	1.000	17.000.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	78.769	-	100.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	1.000	-
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.304.648	1.683.500	1.458.750
Total		1.383.417	1.685.500	18.558.750

31.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 31.0 - Dépenses générales					
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	-	2.000	1.500
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	9.982	27.000	15.000
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	19.875	10.000	10.000
74.300 (74.22)	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel lo- cal des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	144.678	140.000	232.000
Total de la section 31.0.....			174.535	179.000	258.500
Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres mis- sions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	240.984	210.000	275.000
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	31.830	32.000	32.000
74.250 (74.00)	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bu- reau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	487.258	610.000	500.000
<i>Détail:</i>					
<i>7400 Acquisition de véhicules automoteurs</i>					
<i>1) Voitures..... 143.000</i>					
<i>7401 Acquisition de machines de bureau</i>					
<i>2) Photocopieurs et duplicateurs..... 28.000</i>					
<i>7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions</i>					
<i>2) Téléx et téléfax..... 5.100</i>					
<i>7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 47.500</i>					
<i>7405 Acquisition d'équipements informatiques..... 54.600</i>					

31.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobilier..... 221.800</i> <i>Total..... 500.000</i>			
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles mis- sions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	357.344	220.000	72.000
		Total de la section 31.1.....	1.117.416	1.072.000	879.000
		Section 31.4 Immigration			
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	15.000	16.000
74.250 (74.22)	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	1.000
		Total de la section 31.4.....	-	20.000	17.000
		Section 31.5 - Direction de la défense			
54.060 (54.01)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	127.007	105.000	33.500
54.061 (35.00)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.366.651	1.800.000	1.600.000
54.062 (35.00)	02.00	Participation au financement du nouveau Quartier Général de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.379	144.000	217.000
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.000.000	33.000.000	33.000.000
		Total de la section 31.5.....	23.527.037	35.049.000	34.850.500

31.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 31.6 - Défense nationale					
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	358.429	247.808	240.000
74.010 (74.20)	02.10	Acquisition de machines de bureau	-	15.000	15.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	3.430	4.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et téléfax.....			3.000
74.030 (74.20)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice)	92.608	81.500	38.900
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	184.127	50.300	79.075
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	112.793	95.000	57.340
74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	569.489	600.000	610.700
74.080 (74.20)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	1.771	5.000	4.000
74.300 (74.20)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice)	134.020	646.700	447.880
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	65.540	432.000	551.550
74.320 (13.00)	02.10	Équipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	474.117	410.000	177.500
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection n.b.c.	355.077	441.600	119.261
74.340 (74.20)	02.10	Acquisition d'instruments de musique	24.233	24.730	25.350
74.390 (74.22)	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès. (Sans distinction d'exercice)	-	100	100
Total de la section 31.6.....			2.375.634	3.053.738	2.369.656

31.7 - Coopération au développement et action humanit.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire			
74.250 (74.22)	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en dé- veloppement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.489	180.000	123.100
		<i>Détail:</i>			
		7400 Acquisition de véhicules automoteurs..... 75.900			
		7401 Acquisition de machines de bureau..... 8.000			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 6.000			
		7405 Acquisition d'équipements informatiques..... 18.500			
		7406 Acquisition de logiciels..... 3.000			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau..... 11.700			
		<u>Total..... 123.100</u>			
		Total de la section 31.7.....	99.489	180.000	123.100
		Section 31.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne			
74.300 (74.22)	01.43	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'au- tres équipements	166.519	-	-
		Total de la section 31.9.....	166.519	-	-
		Total du département 31.....	27.460.630	39.553.738	38.497.756

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
54	Transferts en capital à l'étranger	1.527.037	2.049.000	1.850.500
72	Construction de bâtiments	240.984	210.000	275.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.692.609	4.294.738	3.372.256
93	Dotations de fonds de réserve	22.000.000	33.000.000	33.000.000
Total		27.460.630	39.553.738	38.497.756

32.0 - Affaires culturelles

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
32 ET 33 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 32.0 - Affaires culturelles					
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.849.999	6.835.546	5.872.408
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides	43.802	12.800	43.800
63.041 (63.51)	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma de province. (Sans distinction d'exercice)	11.030	20.000	-
72.000 (72.30)	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	295.300	50.000
74.000 (74.10)	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	24.000	-
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	3.568	-	1.863
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	12.389	11.000	11.000
74.060 (74.40)	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.978	1.500	1.500
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	-	124	124
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	69.036	75.000	50.000
74.300 (74.22)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	-	2.500	1.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	10.000.000	10.000.000	10.000.000
93.001 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif).....	-	-	540.000
Total de la section 32.0.....			12.991.802	17.277.770	16.571.695

32.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux					
52.000 (52.10)	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	84.840	270.000	240.000
74.000 (74.10)	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	22.000	22.000	-
74.040 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	940
74.050 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements informatiques	30.999	-	-
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	173	2.000	5.000
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	6.424	6.000	6.000
Total de la section 32.1.....			144.436	300.000	251.940
Section 32.3 - Bibliothèque nationale					
74.010 (74.22)	08.20	Acquisition de machines de bureau	8.959	4.100	-
74.020 (74.22)	08.20	Acquisition d'installations de télécommunications	1.389	-	-
74.040 (74.22)	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	52.770	9.700	9.700
74.070 (74.22)	08.20	Alimentation de la réserve précieuse. (Sans distinction d'exercice)	83.326	85.000	76.500
74.080 (74.22)	08.20	Livres d'artistes	-	-	33.750
Total de la section 32.3.....			146.444	98.800	119.950
Section 32.4 - Archives nationales					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	26.000	-
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	-	13.000	39.600

32.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.060 (74.22)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	59.922	-	10.500
74.070 (74.22)	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	-	10.000	5.000
Total de la section 32.4.....			59.922	49.000	55.100
Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel					
74.040 (74.22)	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	199.359	200.000	-
74.060 (74.40)	08.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	117.716	100.000	-
74.070 (74.22)	08.20	Acquisition de collections et de documents photographiques; acquisition de documents cinématographiques. (Sans distinction d'exercice)	38.938	39.000	-
Total de la section 32.5.....			356.013	339.000	-
Section 32.7 - Centre national de littérature					
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	10.149	9.235	2.700
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	5.996	6.600	7.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.570 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	1.089	-	-
Total de la section 32.7.....			17.234	15.835	9.700
Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales					
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.975	124	124

33.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
54.011 (54.21)	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	124	124
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	34.810	7.500	7.500
74.041 (74.22)	04.10	Organisation du brevet de technicien supérieur: acquisition d'équipements spéciaux	-	170.000	70.000
Total de la section 33.0.....			138.785	177.748	77.748
Section 33.5 - Recherche et innovation					
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	5.802	6.100	6.100
Total de la section 33.5.....			5.802	6.100	6.100
Total du département 32/33.....			13.860.438	18.264.253	17.092.233

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	84.840	270.000	240.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	103.975	124	124
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	124	124
63	Transferts de capital aux administrations publiques et locales	2.904.831	6.868.346	5.916.208
72	Construction de bâtiments	-	295.300	50.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	766.792	830.359	345.777
93	Dotations de fonds de réserve	10.000.000	10.000.000	10.540.000
Total		13.860.438	18.264.253	17.092.233

34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
34 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 34.0 - Dépenses générales					
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.281.168	2.600.000	2.700.000
54.031 (54.41)	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.583.556	1.100.000	2.000.000
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	663.882	800.000	800.000
54.033 (54.41)	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.277.294	1.400.000	1.500.000
54.034 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	500.000
54.035 (54.41)	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	540.347	600.000	500.000
81.030 (81.50)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.040 (81.50)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.050 (51.20)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.070 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.091 (84.23)	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
84.098 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225.000	100	100
84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	894.290	1.500.000	100
84.123 (84.23)	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.237 (93.00)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.500.000	13.500.000	13.500.000
Total de la section 34.0.....			20.965.537	21.500.700	21.500.800
Section 34.1 - Contributions directes et métrologie					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	38.173	83.000	72.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 72.000					
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	9.569	22.000	25.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 25.000					
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	38.541	18.600	18.000
<i>Détail:</i>					
1) Installations téléphoniques..... 18.000					
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	14.174	7.700	255.400
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	23.996	20.000	217.200
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels	38.164	12.500	167.000

34.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	12.394	12.400	12.400
		Total de la section 34.1.....	175.011	176.200	767.000
Section 34.2 - Enregistrement et domaines					
51.050 (51.20)	01.22	Dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif).....	3	-	-
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	12.774	52.000	22.000
		<i>Détail:</i> 1) Voitures..... 22.000			
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	10.716	12.000	24.000
		<i>Détail:</i> 2) Photocopieurs et duplicateurs..... 24.000			
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	-	1.000	1.000
		<i>Détail:</i> 2) Téléx et téléfax..... 1.000			
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	7.736	110.000	4.000
74.060 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	-	-	102.000
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	11.188	11.200	11.200
		Total de la section 34.2.....	42.417	186.200	164.200
Section 34.3 - Douanes et accises					
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice)	66.209	75.000	75.000
		<i>Détail:</i> 1) Frais de transformation et d'aménagement..... 75.000			

34.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	178.834	180.000	182.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 182.000			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	23.558	15.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	24.632	18.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 10.000			
		9) Divers..... 25.000			
		Total..... 35.000			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	43.643	40.000	40.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.495	500.000	277.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.840	2.000.000	3.096.700
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	54.382	55.000	85.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-dro- gues	57.762	65.000	65.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.550 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	9.988	-	-
		Total de la section 34.3.....	512.343	2.948.000	3.867.700
		Total du département 34.....	21.695.308	24.811.100	26.299.700

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	3	-	-
54	Transferts en capital à l'étranger	6.346.247	6.500.000	8.000.000
72	Construction de bâtiments	66.209	75.000	75.000
74	Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	663.559	3.235.400	4.723.900
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	300	300
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	14.619.290	15.000.400	13.500.500
Total		21.695.308	24.811.100	26.299.700

35.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
35 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR ET BUDGET					
Section 35.0 - Dépenses générales					
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.767.339	3.000.000	3.000.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.070.237	8.000.000	8.000.000
71.051 (71.32)	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000.000	10.000.000	5.000.000
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	50.000	90.000
81.030 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	250.000	100
81.035 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	10.000
Total de la section 35.0.....			36.837.576	21.300.100	16.100.200
Section 35.1 - Inspection générale des finances					
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	365	14.000	1.500
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	9.889	6.200	6.200

35.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	2.718	9.670	4.000
		Total de la section 35.1.....	12.972	29.870	11.700
Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat					
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	921	1.000	1.300
		Total de la section 35.2.....	921	1.000	1.300
Section 35.3 - Direction du contrôle financier					
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau	-	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.500	1.500
		Total de la section 35.3.....	-	3.500	3.500
Section 35.4 - Cadastre et topographie					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	42.440	31.700	43.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			41.700
		9) Divers.....			1.800
		Total.....			43.500
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	4.649	11.000	10.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	378	4.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....			3.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	290.364	222.000	44.000

35.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	150.466	147.000	106.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice)	121.247	61.000	64.000
		Total de la section 35.4.....	609.544	476.700	270.500
		Total du département 35.....	37.461.013	21.811.170	16.387.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
53	Transferts en capital aux ménages	-	100	100
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	36.837.576	21.000.000	16.000.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	50.000	90.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	623.437	511.070	287.000
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	250.000	10.100
Total		37.461.013	21.811.170	16.387.200

36.0 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		36 - MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE			
		Section 36.0 - Dette publique			
91.005 (93.00)	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortisse- ments. (Crédit non limitatif).....	85.676.000	5.000.000	5.000.000
		Total de la section 36.0.....	85.676.000	5.000.000	5.000.000
		Total du département 36.....	85.676.000	5.000.000	5.000.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Dette publique**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
91	Remboursement de la dette publique	85.676.000	5.000.000	5.000.000
Total		85.676.000	5.000.000	5.000.000

37.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
37 - MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 37.0 - Justice					
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.000	1.000
74.250 (74.22)	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	30.435	32.500	15.000
<i>Détail:</i>					
7410 Acquisition de machines de bureau..... 1.000					
7450 Acquisition d'équipements informatiques..... 13.000					
7480 Acquisition de mobilier de bureau..... 1.000					
<u>Total..... 15.000</u>					
Total de la section 37.0.....			30.435	33.500	16.000
Section 37.1 - Services judiciaires					
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	28.109	16.000	-
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	21.182	25.000	24.000
<i>Détail:</i>					
1) Machines à écrire..... 1.000					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 22.000					
9) Divers..... 1.000					
<u>Total..... 24.000</u>					
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1.627	5.000	5.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	20.747	20.000	8.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	445	12.500	6.000
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	1.000	2.500
Total de la section 37.1.....			72.110	79.500	45.500

37.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires					
74.000 (74.10)	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	82.330	40.000	21.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 21.000			
74.010 (74.22)	03.30	Acquisition de machines de bureau	11.307	15.500	9.500
74.040 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	610.977	650.000	650.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 613.500			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 36.500			
		Total..... 650.000			
74.050 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	29.989	17.500	17.500
74.060 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	33.415	27.800	28.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.540 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	74.968	14.700	50.000
		Total de la section 37.2.....	842.986	765.500	776.000
Section 37.3 - Juridictions administratives					
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	19.670	1.000	1.000
		Total de la section 37.3.....	19.670	1.000	1.000
Section 37.4 - Police grand-ducale					
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice)	2.281.641	2.271.920	2.297.925

37.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.001 (74.10)	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	851.644	100	100
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau	138.534	213.000	213.000
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	502.642	310.000	307.750
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.688	10.000	5.000
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	4.954	5.000	5.000
74.251 (74.22)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	-	13.000	13.000
		<u>Détail:</u>			
		7430 Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données..... 13.000			
74.252 (74.22)	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: acquisition de véhicules et de matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.886	-	-
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.757.996	2.885.000	4.136.185
74.305 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000.000	1.769.315
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	309.941	313.500	310.000
74.311 (74.22)	03.20	Acquisition et installation d'un système de comparaison d'empreintes digitales. (Sans distinction d'exercice)	195.500	200.000	-
Total de la section 37.4.....			7.178.426	7.221.520	9.057.275
Total du département 37.....			8.143.627	8.101.020	9.895.775

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la justice**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	8.143.627	8.101.020	9.895.775
Total		8.143.627	8.101.020	9.895.775

38.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses					
62.010 (62.20)	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.419.444	1.115.521	1.115.521
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	2.800
74.300 (74.22)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.146.222	-	-
Total de la section 38.0.....			2.565.666	1.115.521	1.118.321
Section 38.3 - Institut National de l'Administration Publique					
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau	-	14.000	-
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	3.849	2.400	2.400
Total de la section 38.3.....			3.849	16.400	2.400

38.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique					
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	-	-	1.500
Total de la section 38.4.....			-	-	1.500
Section 38.5 - Centre informatique de l'Etat					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	22.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	22.000		
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	-	-	6.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....	6.000		
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informa- tique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	2.838.290	3.960.000	3.900.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Equipements pour les besoins du traitement de l'information:			
		a) Site central.....	1.025.225		
		b) Centres départementaux.....	1.929.025		
		2) Equipements de télétraitement.....	920.750		
		3) Equipements pour les besoins de projets de recherche.....	25.000		
		Total.....	3.900.000		
74.051 (74.22)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipe- ments. (Sans distinction d'exercice)	2.692.151	3.400.000	2.500.000
74.052 (74.22)	Divers codes	Equipement d'un centre de secours informatique. (Sans distinction d'exercice)	-	-	1.291.450
74.060 (74.40)	Divers codes	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	1.624.842	1.932.000	1.500.000

38.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.061 (74.40)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logi- ciels	1.380.144	1.275.000	1.389.000
		Total de la section 38.5.....	8.535.427	10.567.000	10.608.450
Section 38.6 - Service central des imprimés					
74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	150.270	90.500	65.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 50.000			
		9) Divers..... 15.000			
		Total..... 65.000			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	-	7.500	-
74.021 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommu- nications	7.208	12.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 3.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	33.930	364.500	692.000
74.041 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	8.496	18.250	15.000
74.043 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisa- tion de documents. (Crédit non limitatif).....	429.776	10.000	100.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	25.000	26.000	26.000
		Total de la section 38.6.....	654.680	528.750	901.000
Section 38.7 Service eLuxembourg					
74.300 (74.22)	Divers codes	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'informa- tion: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	600.000

38.7 - Service eLuxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.301 (74.22)	Divers codes	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	-	40.000	40.000
		Total de la section 38.7.....	-	540.000	640.000
		38.8 - Service médical - Dépenses diverses			
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	7.500
		Total de la section 38.8.....	-	-	7.500
		Total du département 38.....	11.759.622	12.767.671	13.279.171

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.419.444	1.115.521	1.115.521
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	10.340.178	11.652.150	12.163.650
Total		11.759.622	12.767.671	13.279.171

39.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 39.0 - Dépenses générales					
74.050 (74.22)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	24.951	10.000	2.500
74.061 (74.40)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	-	100	100
74.062 (74.40)	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales	9.632	-	-
Total de la section 39.0.....			34.583	10.100	2.600
Section 39.1 - Finances communales					
63.000 (63.21)	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Sans distinction d'exercice)	7.500.000	8.500.000	8.750.000
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	892.500	892.500	892.500
<i>Détail:</i>					
1) Ville de Luxembourg.....			396.700		
2) Ville d'Esch-sur-Alzette.....			495.800		
Total.....			892.500		
63.003 (63.21)	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice)	3.067.559	1.000.000	1.800.000
63.004 (63.21)	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Sans distinction d'exercice)	5.500.000	6.500.000	6.250.000
63.020 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice)	371.840	270.000	371.840

Section 39.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
63.022 (63.51)	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice)	370.000	270.000	370.000
63.023 (63.51)	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice)	250.000	550.000	1.500.000
63.024 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	300.000
63.025 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	-	80.000	50.000
63.026 (63.51)	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	-	-	200.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	200.000	250.000	250.000
Total de la section 39.1.....			18.451.899	18.612.500	20.734.340
Section 39.2 - Commissariats de district					
74.252 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	1.086	8.000	2.500
<i>Détail:</i>					
7401 Acquisition de machines de bureau					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 2.500					
Total de la section 39.2.....			1.086	8.000	2.500

39.4 - Contrôle de la comptabilité des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	-	5.000	-
Total de la section 39.4.....			-	5.000	-
Section 39.6 - Administration des services de secours					
63.000 (63.21)	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la pro- tection civile	347.867	320.000	246.000
74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	1.046.479	2.000.000	2.050.136
<i>Détail:</i>					
4) Véhicules de secours et d'intervention..... 2.050.136					
74.010 (74.22)	03.50	Acquisition de machines de bureau	-	11.788	27.185
74.020 (74.22)	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	502.953	383.445	500.771
74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	258.164	266.539	774.825
74.050 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	-	450.095	26.119
74.060 (74.40)	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	-	385.507	443.033
Total de la section 39.6.....			2.155.463	3.817.374	4.068.069
Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)					
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau	4.025	12.000	10.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 10.000					
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	34.048	38.000	32.000

39.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels	27.158	30.000	24.000
74.320 (33.00)	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	-	1.000	1.000
Total de la section 39.7.....			65.231	81.000	67.000
Section 39.8 - Aménagement communal					
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau	-	5.000	2.000
<i>Détail:</i>					
		3) Téléfax.....			1.000
		4) Destructeur de papier.....			1.000
		Total.....			2.000
Total de la section 39.8.....			-	5.000	2.000
Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau					
52.010 (52.20)	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	-	7.000	100
53.010 (53.20)	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	20.504	30.000	25.000
63.000 (63.21)	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hy- giénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration; protection et restauration des cours d'eau; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	189.921	190.000	140.000
63.001 (63.21)	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.014.483	3.050.000	3.050.000
63.002 (63.21)	10.10	Cours d'eau: travaux d'aménagement à réaliser par les communes aux cours d'eau en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des travaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.763.105	-	-

39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
63.003 (63.21)	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	120.000	120.000
72.010 (72.10)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	18.360	13.000	12.000
73.032 (73.21)	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	32.416	110.000	40.000
73.040 (73.11)	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.757.264	1.250.000	1.150.000
73.070 (73.41)	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	48.441	95.000	80.000
74.000 (74.10)	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	213.388	190.000	167.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures.....	35.000		
		2) Camionnettes, camions et autobus.....	112.000		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	20.000		
		<u>Total.....</u>	<u>167.000</u>		
74.010 (74.22)	07.40	Acquisition de machines de bureau	6.772	3.000	3.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....	3.000		
74.020 (74.22)	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	963	5.000	5.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Installations téléphoniques.....	5.000		
74.030 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	120.554	90.000	90.000
74.031 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	201.250	100	100
74.040 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	222.914	209.000	150.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Hydrogéologie.....	29.000		
		2) Hydrométrie.....	40.000		
		3) Protection des eaux.....	50.000		
		4) Laboratoire.....	15.000		

39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>5) Bureaux régionaux et ateliers.....</i>			<i>16.000</i>
		<i>Total.....</i>			<i>150.000</i>
74.050 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	2.213	6.000	5.000
74.051 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	40.494	46.000	45.000
74.060 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	6.004	5.000	4.500
74.061 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	40.257	165.000	105.000
74.080 (74.22)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	5.342	6.000	6.000
74.300 (74.22)	10.40	Acquisition de matériel piscicole	-	7.000	6.500
93.000 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	10.000.000	15.000.000	15.000.000
		Total de la section 39.9.....	16.824.645	20.597.100	20.204.200
		Total du département 39.....	37.532.907	43.136.074	45.080.709

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	7.000	100
53	Transferts de capitaux aux ménages	20.504	30.000	25.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	22.687.275	22.042.500	24.040.340
72	Construction de bâtiments	18.360	13.000	12.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	1.838.121	1.455.000	1.270.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.768.647	4.338.574	4.483.269
93	Dotations de fonds de réserve	10.200.000	15.250.000	15.250.000
Total		37.532.907	43.136.074	45.080.709

40.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Section 40.0 - Dépenses générales					
41.050 (41.12)	04.33 04.34	Acquisition d'équipements spéciaux au profit des services de l'Etat à gestion séparée. (Sans distinction d'exercice)	-	-	714.400
74.300 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	185.964	164.000	181.000
Total de la section 40.0.....			185.964	164.000	895.400
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation					
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	49.536	40.000	-
74.041 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	719.371	790.000	-
74.060 (74.40)	04.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	7.407	7.000	-
74.061 (74.40)	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	203.183	180.000	-
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	107.237	200.000	51.300
74.301 (74.22)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	116.092	70.000	1.078.750
Total de la section 40.1.....			1.202.826	1.287.000	1.130.050

40.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau	6.295	7.000	7.000
74.300 (74.30)	04.01	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du projet "e-Luxembourg/Nortic"	34.656	-	-
Total de la section 40.2.....			40.951	7.000	7.000
Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire					
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	2.500	4.200	2.500
Total de la section 40.3.....			2.500	4.200	2.500
Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement					
64.000 (64.10)	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, pri- maire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.972.085	5.000.000	5.130.000
Total de la section 40.5.....			2.972.085	5.000.000	5.130.000
Section 40.6 - Service des restaurants scolaires					
74.000 (74.10)	04.10	Acquisition de véhicules automoteurs	19.731	18.000	-
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux, frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	2.238.904	1.200.000	-

40.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.301 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation des restaurants scolaires	49.979	50.000	-
		Total de la section 40.6.....	2.308.614	1.268.000	-
Section 40.7 - Education différenciée					
64.000 (64.10)	04.52	Ecoles, instituts et foyers d'éducation différenciée gérés par des associations: participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement	55.000	50.000	-
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	72.927	68.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus.....			75.000
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau	24.885	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			20.000
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	91.009	112.660	50.000
74.050 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques	87.744	100.000	-
74.060 (74.40)	04.52	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	18.843	18.900	-
74.300 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	-	-	100.000
		Total de la section 40.7.....	350.408	369.560	245.000
Section 40.8 - Service de la formation des adultes					
74.040 (74.22)	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	40.298	48.000	48.000
		Total de la section 40.8.....	40.298	48.000	48.000

40.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 40.9 - Inspectorat					
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	6.000	6.000
		Total de la section 40.9.....	-	6.000	6.000
Section 41.1 - Enseignement postprimaire					
54.080 (54.22)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	10.000
		Total de la section 41.1.....	-	-	10.000
Section 41.2 - Institut d'études éducatives et sociales					
74.040 (74.22)	04.34	Acquisition d'équipements spéciaux	36.371	-	-
74.050 (74.22)	04.34	Acquisition d'équipements informatiques	33.872	-	-
74.060 (74.40)	04.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4.231	-	-
		Total de la section 41.2.....	74.474	-	-
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle					
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	22.000	-
74.250 (74.00)	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	216.480	200.000	300.000
		Total de la section 41.3.....	216.480	222.000	300.000

41.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 41.4 - Sports.- Dépenses générales					
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	90.000	90.000	70.000
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	42.600	-	22.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 22.000			
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	-	-	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 12.000			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	21.638	5.000	5.000
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	10.950	20.000	16.000
74.050 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre des projets "e-Lëtzebuerg"	8.366	3.200	-
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	8.418	10.000	10.000
93.001 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.2003 au 31.12.2007. (Crédit non limitatif).....	20.000.000	20.000.000	16.000.000
93.002 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux. (Crédit non limitatif).....	3.500.000	3.500.000	3.500.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	-	40.590	-
Total de la section 41.4.....			23.681.972	23.668.790	19.635.000

41.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 41.5 - Institut national des sports					
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	18.470	1.500	-
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	19.212	24.700	13.000
Total de la section 41.5.....			37.682	26.200	13.000
Section 41.6 - Centre national sportif et culturel					
61.010 (74.00)	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement et de transformation de l'aire de récréation du centre natio- nal sportif et culturel	-	500.000	-
61.011 (61.40)	08.30	Participation de l'Etat à l'acquisition d'équipements spéciaux	350.000	-	-
Total de la section 41.6.....			350.000	500.000	-
Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports					
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	10.172	4.000	-
Total de la section 41.7.....			10.172	4.000	-
Total du département 40/41.....			31.474.426	32.574.750	27.421.950

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	-	714.400
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	90.000	90.000	70.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	-	10.000
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	500.000	-
64	Transfert de capitaux aux écoles privées	3.027.085	5.050.000	5.130.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.507.341	3.434.750	1.997.550
93	Dotations de fonds de réserve	23.500.000	23.500.000	19.500.000
Total		31.474.426	32.574.750	27.421.950

42.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION					
Section 42.0 - Famille					
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.760.528	7.600.000	7.600.000
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	18.070	22.500	-
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	8.715	10.000	7.000
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	1.398	2.500	2.500
74.060 (74.40)	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	949	2.500	25.500
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	3.923	-	3.500
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	53.287.500	60.500.000	60.500.000
Total de la section 42.0.....			60.081.083	68.137.500	68.138.500
Section 42.2 - Solidarité					
93.000 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	25.000	100
Total de la section 42.2.....			50.000	25.000	100
Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers					
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	36.295	22.000	22.000

42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	-	-	3.155
		Total de la section 42.3.....	36.295	22.000	25.155
Section 42.4 - Fonds national de solidarité					
74.010 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	-	-	7.000
74.020 (74.22)	06.20	Acquisition d'installations de télécommunications	782	-	-
74.040 (62.10)	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	3.000	-
74.080 (74.22)	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	-	-	2.100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.520 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications	1.307	-	3.475
74.540 (74.22)	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	390	-
74.580 (62.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition de mobilier de bureau	4.778	16.600	-
		Total de la section 42.4.....	6.867	19.990	12.575
Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales					
74.020 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition d'installations de télécommunications	1.827	2.720	2.460
74.041 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition d'équipements spéciaux	26.152	5.000	2.400
74.050 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition d'équipements informatiques	80.126	10.000	-
74.060 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionenemt: acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	593.581	660.000	750.000

42.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.080 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition de mobilier de bureau	13.093	30.000	15.000
		Total de la section 42.5.....	714.779	707.720	769.860
Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat					
74.001 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	33.000	-	22.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voiture..... 22.000			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	2.786	-	-
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	4.028	3.554	3.000
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier	3.750	8.000	20.000
		Total de la section 42.6.....	43.564	11.554	45.000
Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	35.000	-	38.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 38.000			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	-	8.500	-
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	-	27.000	14.532
		Total de la section 42.8.....	35.000	35.500	52.532

42.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 42.9 - Service national d'action sociale					
74.060 (74.40)	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	239	7.500	1.000
Total de la section 42.9.....			239	7.500	1.000
Section 43.1 - Service national de la jeunesse					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	227.870	38.400	38.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			38.000
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	-	8.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			6.000
74.040 (74.22)	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	105.762	114.065	115.000
74.050 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	10.397	15.700	8.000
74.060 (74.40)	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	5.000	3.500
Total de la section 43.1.....			344.029	181.165	170.500
Total du département 42/43.....			61.311.856	69.147.929	69.215.222

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	6.760.528	7.600.000	7.600.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.213.828	1.022.929	1.115.122
93	Dotations de fonds de réserve	53.337.500	60.525.000	60.500.100
Total		61.311.856	69.147.929	69.215.222

44.0 - Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
44 - MINISTERE DE LA SANTE					
Section 44.0 - Ministère de la Santé					
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.000	1.000
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	2.983	2.000	2.000
Total de la section 44.0.....			2.983	3.000	3.000
Section 44.1 - Direction de la santé					
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	43.911	-	22.000
<i>Détail:</i>					
		1) Division de l'Inspection Sanitaire.....			22.000
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau	2.945	21.730	6.600
<i>Détail:</i>					
		8) Division de la Radioprotection.....			1.000
		9) Division de la Santé au Travail.....			2.800
		10) Secrétariat Général			
		11) Service de la Médecine de l'Environnement.....			2.800
		Total.....			6.600
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	2.250
<i>Détail:</i>					
		2) Service de la Médecine de l'Environnement.....			1.000
		3) Service Audiophonologique.....			1.250
		Total.....			2.250
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice)	53.464	36.700	44.500
<i>Détail:</i>					
		1) Services Audiophonologiques.....			6.000
		2) Service Orthoptique et Pléoptique.....			20.000
		3) Service de la Médecine Dentaire Scolaire.....			3.500
		4) Division de la Radioprotection.....			15.000
		Total.....			44.500

44.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	39.620	48.072	29.684
		<i>Détail:</i>			
		2) Service de la Médecine de l'Environnement..... 4.450			
		3) Division de la Santé au Travail..... 4.000			
		4) Service Audiophonologique..... 9.800			
		5) Division de la Médecine Curative..... 3.034			
		6) Division de la Radioprotection..... 6.400			
		7) Division de l'Inspection sanitaire..... 2.000			
		<i>Total</i> 29.684			
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels in- formatiques	57.476	52.500	82.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Service des Statistiques..... 67.500			
		5) Division de l'Inspection Sanitaire..... 15.000			
		<i>Total</i> 82.500			
74.060 (74.22)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modifica- tion et mise à jour de logiciels et du matériel électro- nique et informatique	18.496	37.500	33.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division de la Radioprotection..... 33.000			
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	6.820	8.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Secrétariat général..... 8.000			
		Total de la section 44.1	222.732	205.502	228.534
		Section 44.2 - Laboratoire nationale de santé			
74.000 (74.10)	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	14.116	-	20.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Voitures..... 20.500			
74.010 (74.22)	05.20	Acquisition de machines de bureau	5.369	6.500	5.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieur..... 2.500			
		9) Divers..... 2.500			
		<i>Total</i> 5.000			

44.2 - Laboratoire nationale de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.020 (74.22)	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	927	2.000	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Télex et Téléfax</i> 1.500			
74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	899.805	800.000	820.000
74.040 (74.22)	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.050 (74.22)	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	4.942	12.000	8.000
74.060 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	84.351	70.000	41.000
74.080 (74.22)	05.20	Acquisition de mobilier	10.620	10.000	15.000
74.171 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	-	1.000	4.000
74.300 (74.22)	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	100.000	50.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Département d'immunologie</i> 40.000			
		Total de la section 44.2.....	1.120.130	951.600	955.100
		Section 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf			
52.000 (51.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-Bains. (Sans distinction d'exercice)	493.128	482.575	500.000
		Total de la section 44.6.....	493.128	482.575	500.000
		Section 44.7 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques			
51.000 (51.10)	05.22	Participation aux frais d'investissements d'établissements hospitaliers publics	1.393.734	-	-

44.7 - Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
51.002 (51.10)	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice)	1.325.661	3.900.000	3.380.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public.....	1.690.000		
		2) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers privés ainsi que par l'organisme regroupant les établissements hospitaliers visés à l'article 12 de la loi du 28.08.1998.....	1.690.000		
		<i>Total</i>	3.380.000		
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	297.456	467.000	965.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales : Modernisations diverses.....	40.000		
		2) Logements d'urgence, accueils et foyers de jours, locaux agréés d'injection de drogues pour toxicomanes.....	800.000		
		4) Diverses associations: grosses réparations.....	125.000		
		<i>Total</i>	965.000		
52.001 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	173.822	1.795.000	1.500.000
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	293.327	352.650	250.000
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	41.651.000	33.000.000	33.000.000

44.7 - Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
52.501 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisé: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	24.612	-	-
		Total de la section 44.7.....	45.159.612	39.514.650	39.095.000
		Total du département 44.....	46.998.585	41.157.327	40.781.634

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transfert en capital aux entreprises et institutions financières	2.719.395	3.900.000	3.380.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	1.282.345	3.097.225	3.215.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.345.845	1.160.102	1.186.634
93	Dotations de fonds de réserve	41.651.000	33.000.000	33.000.000
Total		46.998.585	41.157.327	40.781.634

45.0 - Protection de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
45 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT					
Section 45.0 - Protection de l'environnement					
52.000 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	88.219	90.000	90.000
63.000 (63.21)	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	4.613	60.000	60.000
63.003 (63.21)	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette. (Sans distinction d'exercice)	-	20.000	20.000
71.040 (71.31)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction d'un nouveau bâtiment pour le "Oekozer". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	143.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	18.483	22.000	15.200
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	19.867	18.000	15.500
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	4.500.000	7.000.000	7.000.000
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto. (Crédit non limitatif).....	5.000.000	10.000.000	10.000.000
Total de la section 45.0.....			9.631.182	17.210.000	17.343.700
Section 45.1 - Administration de l'environnement					
52.000 (52.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	20.000	20.000	20.000

45.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice)	9.852	100.000	25.000
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.842.491	8.000.000	10.000.000
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures	9.285	10.000	10.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	40.000	40.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 20.000			
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau	11.250	12.000	13.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.000			
		3) Téléfax..... 1.500			
		Total..... 13.500			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	1.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	108.693	115.000	150.000
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	16.972	35.000	1.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	24.298	25.000	23.500
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	79.721	75.000	75.877
		Total de la section 45.1.....	25.162.562	8.433.000	10.339.877
		Section 45.2 - Administration des eaux et forêts			
51.040 (51.10)	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues dans les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.03.2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	429.016	-	-

45.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
63.002 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes. (Sans distinction d'exercice)	297.530	343.000	343.000
74.000 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: acquisition de véhicules auto- moteurs	74.560	22.500	46.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 46.000			
74.001 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automo- teurs	251.660	225.000	253.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 253.000			
74.010 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de machines de bureau	7.491	14.800	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'installations de télécommunications	995	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.000			
74.040 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements spéciaux	39.384	50.000	50.000
74.050 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements informatiques	24.966	24.600	24.600
74.060 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de logiciels informatiques	29.699	22.000	24.000
		Total de la section 45.2.....	1.155.301	702.900	753.600
		Total du département 45.....	35.949.045	26.345.900	28.437.177

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	429.016	-	-
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	118.071	210.000	135.000
53	Transfert de capitaux aux ménages	24.842.491	8.000.000	10.000.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	302.143	423.000	423.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	-	-	143.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	9.285	10.000	10.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	748.039	702.900	726.177
93	Dotations de fonds de réserve	9.500.000	17.000.000	17.000.000
Total		35.949.045	26.345.900	28.437.177

46.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI					
Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales					
74.000 (74.10)	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	16.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 16.000					
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
52.500 (52.10)	13.90	Participation aux frais d'investissements immobiliers des chambres professionnelles salariales	-	208.131	-
Total de la section 46.0.....			-	208.131	16.000
Section 46.1 - Administration de l'emploi					
74.010 (74.22)	06.43	Acquisition de machines de bureau	7.561	10.000	10.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 7.000					
9) Divers..... 3.000					
<u>Total..... 10.000</u>					
74.020 (74.22)	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	723	2.000	1.000
<i>Détail:</i>					
2) Téléx et Téléfax..... 1.000					
74.040 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	10.896	30.000	10.000
74.050 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	38.855	25.000	35.850
74.060 (74.40)	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	11.287	19.000	36.535

46.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.510 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	-	4.428	-
		Total de la section 46.1.....	69.322	90.428	93.385
		Section 46.2 - Inspection du travail et des mines			
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	31.070	61.000	32.000
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau	40.356	25.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs.....			22.000
		3) Plieuse inséreuse.....			5.000
		6) Scanner.....			8.000
		Total.....			35.000
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	19.558	15.600	25.000
74.050 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	17.527	17.500	25.000
74.060 (74.40)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	14.814	15.000	15.000
		Total de la section 46.2.....	123.325	134.100	132.000
		Section 46.3 - Ecole supérieure du travail			
74.040 (74.22)	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	1.500
		Total de la section 46.3.....	-	-	1.500

46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés					
51.040 (51.10)	06.34	Participation aux frais d'aménagement de postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel, de matériel didactique et d'autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.209	40.000	-
52.000 (52.10)	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	185.167	179.225	179.225
<i>Détail:</i>					
2) Aménagement d'une deuxième structure de formation et de travail de l'APEMH à 179.225 Bettembourg.....					
74.040 (74.22)	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	39.000
Total de la section 46.5.....			217.376	219.225	218.225
Total du département 46.....			410.023	651.884	461.110

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	32.209	40.000	-
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	185.167	387.356	179.225
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	192.647	224.528	281.885
Total		410.023	651.884	461.110

47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale					
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	30.000	-
74.020 (74.22)	06.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	28.750	-
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	23.743	25.000	35.000
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	25.035	285.000	762.710
<i>Détail:</i>					
		1) Logiciel Pensions complémentaires.....			720.710
		2) Autres logiciels.....			42.000
		<i>Total</i>			762.710
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	828	1.000	1.000
Total de la section 47.1.....			49.606	369.750	798.710
Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale					
74.030 (74.22)	06.10	Acquisition d'appareils médicaux	9.946	-	-
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau	5.764	-	-
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	-	13.526	14.344
<i>Détail:</i>					
		7403 Acquisition d'appareils médicaux.....			8.395
		7408 Acquisition de mobilier de bureau.....			5.949
		<i>Total</i>			14.344
Total de la section 47.2.....			15.710	13.526	14.344

47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales					
74.030 (74.22)	06.10	Acquisition d'appareils médicaux	16.967	-	-
74.040 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux	354	-	-
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	-	27.000	11.015
<i>Détail:</i>					
7401 Acquisition de machines de bureau					
2) Photocopieuses et duplicateurs, destructeur.....			1.000		
7403 Acquisition d'appareils médicaux.....			9.015		
7404 Acquisition d'équipements spéciaux.....			1.000		
Total.....			11.015		
Total de la section 47.3.....			17.321	27.000	11.015
Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales					
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	-	1.750	-
Total de la section 47.4.....			-	1.750	-
Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation					
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	27.159	32.000	16.000
Total de la section 47.6.....			27.159	32.000	16.000
Section 48.2 Centre commun de la sécurité sociale					
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	271.271	-	-
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels	98.878	-	-

48.2 - Centre commun de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.080 (74.22)	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau	16.828	-	-
74.250 (74.22)	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	3.650	-	-
Total de la section 48.2.....			390.627	-	-
Section 48.4 Office des assurances sociales					
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	19.810	-	-
74.250 (74.22)	13.90	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels à ventiler	3.249	-	-
Total de la section 48.4.....			23.059	-	-
Section 48.5 Caisse de pension des employés privés					
74.000 (74.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de véhicules automoteurs	12.718	-	-
74.080 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	11.733	-	-
74.250 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	1.344	-	-
Total de la section 48.5.....			25.795	-	-
Section 48.6 Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels					
74.080 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	4.993	-	-

48.6 - Caisse de pension des artisans, commerçants, ind.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.250 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'équipement	2.038	-	-
		Total de la section 48.6.....	7.031	-	-
Section 48.7 Caisse de pension agricole					
74.080 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobi- lier de bureau	2.242	-	-
		Total de la section 48.7.....	2.242	-	-
		Total du département 47/48.....	558.550	444.026	840.069

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	558.550	444.026	840.069
Total		558.550	444.026	840.069

49.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales					
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	48.873	-	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 30.000			
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	929	1.000	11.000
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	18.284	22.000	15.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	45.000	-
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informati- ques	10.857	11.500	2.000
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	1.000	2.000
		Total de la section 49.0.....	78.943	80.500	60.000
Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales					
51.040 (51.10)	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversi- té en milieu rural et forestier	1.165.041	-	-
73.000 (73.13)	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	250.000	250.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et socia- le pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	26.000.000	27.000.000	27.000.000
		Total de la section 49.1.....	27.165.041	27.250.000	27.250.000

49.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture					
53.023 (53.10)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la réalisation de mesures spéciales visant à la rationalisation d'exploitations agricoles; dépenses diverses	14.500	-	-
63.005 (63.21)	10.10	Pistes cyclables: travaux de construction et de remise en état. (Sans distinction d'exercice)	50.588	-	-
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	145.533	141.600	145.000
<i>Détail:</i>					
		1) Voitures.....	118.500		
		9) Divers.....	26.500		
		<u>Total.....</u>	145.000		
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	8.666	16.000	12.000
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	858	2.600	1.000
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	113.413	150.000	111.368
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	125.387	63.500	62.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	13.138	14.000	14.500
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	-	12.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
52.500 (52.10)	10.10	Travaux d'assainissement, de drainage, de sous-solage et d'irrigation; installation de conduites d'eau et d'abreuvoirs dans les parcs à bétail; clôtures pour parcs à bétail: participation de l'Etat au coût des travaux	1.175	-	-
Total de la section 49.2.....			473.258	387.700	358.368
Section 49.4 - Service d'économie rurale					
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	4.086	9.500	7.000

49.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	-	2.000
		Total de la section 49.4.....	4.086	9.500	9.000
Section 49.5 - Administration des services vétérinaires					
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.343	250.000	250.000
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	-	3.000	-
74.022 (74.22)	10.10	Vétérinaires officiels.- Acquisition d'installations de télécommunications	6.822	-	-
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	49.766	150.000	40.000
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	-	2.000	1.000
		Total de la section 49.5.....	159.931	405.000	291.000
Section 49.6 - Viticulture					
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	-	1.500	1.500
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	101.039	116.676	89.545
		Total de la section 49.6.....	101.039	118.176	91.045
Section 49.7 - Sylviculture					
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.002.214	1.730.000	1.730.000

49.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
63.000 (63.21)	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	453.134	650.000	650.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	241.843	300.000	300.000
74.040 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	168.967	170.000	164.000
74.050 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	12.931	12.500	10.500
Total de la section 49.7.....			2.879.089	2.862.500	2.854.500
Section 49.8 - Développement rural					
74.040 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements spéciaux	2.447	-	1.500
Total de la section 49.8.....			2.447	-	1.500
Total du département 49.....			30.863.834	31.113.376	30.915.413

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	1.165.041	-	-
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	1.175	-	-
53	Transfert de capitaux aux ménages	2.120.057	1.980.000	1.980.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	503.722	650.000	650.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	241.843	550.000	550.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	831.996	933.376	735.413
93	Dotations de fonds de réserve	26.000.000	27.000.000	27.000.000
Total		30.863.834	31.113.376	30.915.413

50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
50 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR					
Section 50.0 - Economie					
51.040 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000.000	2.750.000	2.500.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	3.000.000
51.042 (51.10)	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500.000	2.000.000	1.750.000
51.043 (51.10)	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.993.664	9.000.000	6.000.000
51.044 (31.00)	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée. (Sans distinction d'exercice)	74.887	75.000	150.000
51.050 (31.00)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.400.000	14.000.000	18.500.000
51.051 (51.20)	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la "Société des Foires Internationales de Luxembourg" Société anonyme à Luxembourg: remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme "Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg". (Sans distinction d'exercice)	1.450.000	1.450.000	1.450.000

50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
51.052 (51.20)	11.30	Mesures en faveur du développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois, subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	250.000
52.000 (52.10)	09.10	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. - Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice)	36.394	40.000	120.000
63.000 (63.21)	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	50.000
71.000 (71.11)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	5.000
71.010 (71.12)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	6.500.000	200.000
72.010 (72.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.242.173	5.250.000	1.500.000
73.050 (73.31)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	594.031	800.000	800.000
73.071 (73.41)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.357.454	8.000.000	6.000.000
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	11.477	40.000	20.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	101.756	125.000	130.000

50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels	44.923	85.000	45.000
81.030 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.950.000	2.031.000	31.000
Total de la section 50.0.....			40.756.759	52.656.000	42.501.000
Section 50.1 - Service central de la statistique et des études économiques					
74.000 (74.10)	01.32	Acquisition de véhicules automoteurs	-	30.000	-
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau	625	17.000	1.300
<i>Détail:</i>					
		1) Machines de bureau.....	700		
		9) Telefax.....	600		
		<i>Total.....</i>	<i>1.300</i>		
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	64.631	67.000	86.000
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	49.290	51.000	52.000
Total de la section 50.1.....			114.546	165.000	139.300
Section 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat					
74.000 (74.10)	09.00	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	20.000	-	-
74.010 (74.22)	09.00	Acquisition de machines de bureau	-	4.000	-
74.030 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	23.583	44.500	32.500
74.042 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.000	3.323

50.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.530 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	87.365	-	-
		Total de la section 50.2.....	130.948	49.500	35.823
		Section 50.7 - Inspection de la concurrence			
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	18.150
		Total de la section 50.7.....	-	-	18.150
		Total du département 50.....	41.002.253	52.870.500	42.694.273

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	30.418.551	29.775.000	33.600.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	36.394	40.000	120.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	-	5.000	50.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans les pays	-	6.505.000	205.000
72	Construction de bâtiments	3.242.173	5.250.000	1.500.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	4.951.485	8.800.000	6.800.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	403.650	464.500	388.273
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	1.950.000	2.031.000	31.000
Total		41.002.253	52.870.500	42.694.273

51.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT					
Section 51.0 - Classes moyennes					
52.000 (52.10)	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat	-	2.500	2.500
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.245.760	6.500.000	6.750.000
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	100.000
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	326	3.000	1.500
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	2.000	1.000
Total de la section 51.0.....			6.346.086	6.607.500	6.855.000
Section 51.1 - Tourisme					
52.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	-	25.000	25.000
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	73.613	76.000	76.000
63.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	20.181	-	-
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	-	21.000	-
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	41.338	45.000	43.000

51.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	19.146	8.000	7.500
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.000.000	7.300.000	7.450.000
Total de la section 51.1.....			7.154.278	7.475.000	7.601.500
Section 51.2 - Logement					
51.000 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.003 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	727.397	1.308.932	1.574.248
51.004 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000.000	13.000.000	14.000.000
51.005 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	-	-
51.006 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.776	40.000	100.000
51.008 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.040 (51.10)	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
51.041 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.313.339	1.170.000	2.000.000
51.042 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	100
51.043 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	162.784	56.475	100
51.044 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
52.000 (52.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	29.655	500.000	1.000.000
53.000 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.999.541	11.000.000	11.000.000
53.001 (53.10)	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	10
53.002 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.679.713	1.800.000	1.800.000
53.003 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	683.310	2.000.000	2.000.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.493	50.000	25.000
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	10

51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	500.000
53.008 (53.10)	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.300	300.000	200.000
63.002 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (ar- ticles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	800.000	1.600.000
63.003 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux commu- nes et aux établissements publics placées sous la sur- veillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000.000	6.040.000	6.300.000
63.004 (63.21)	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de lo- gements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	10
63.005 (63.21)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainisse- ment par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10	10
63.006 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructu- res de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	16.800	16.800
63.007 (63.21)	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des in- frastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau	5.111	100	3.000
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax.....			1.000
74.040 (74.22)	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	219	100	-
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	255.999	84.600	50.000
81.030 (81.40)	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
83.000 (83.00)	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	50.000	50.000	50.000
		Total de la section 51.2.....	25.491.637	38.719.547	42.220.888
		Total du département 51.....	38.992.001	52.802.047	56.677.388

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	9.233.296	15.576.807	17.674.848
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	29.655	527.500	1.027.500
53	Transferts en capital aux ménages	18.763.117	22.250.020	22.375.020
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	3.593.794	6.932.820	7.992.920
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	322.139	164.800	107.000
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	100	100
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
93	Dotations de fonds de réserve	7.000.000	7.300.000	7.450.000
Total		38.992.001	52.802.047	56.677.388

52.0 - Travaux publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
52 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 52.0 - Travaux publics.- Dépenses générales					
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	5.000	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	100.000	100.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.250.000	100
Total de la section 52.0.....			-	1.355.000	105.100
Section 52.1 - Ponts et chaussées					
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	15.000
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	15.000
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.188.327	200.000	200.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.009.601	1.105.000	1.100.000
<i>Détail:</i>					
		1) Direction.....	35.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	656.000		
		3) Division des services régionaux de la voirie			

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		à Diekirch.....			
		4) Division centrale de la voirie (autoroutes).....			
		5) Division des eaux et des ouvrages d'art.....			
		6) Service electro-mécanique.....			
		<u>Total.....</u>			
73.010 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	19.229.009	19.000.000	19.800.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>Direction</i>			
		1) Divers contrats d'études.....	100.000		
		<i>Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg</i>			
		1) N 1 a Réaménagement rue Tour Jacob Clausen.....	250.000		
		2) N 2 Réaménagement traversée de Sandweiler....	200.000		
		3) N 3 Route de Thionville à Hesperange.....	100.000		
		4) N 4 Carrefour N 4/N 31 Bourgaard à Esch/Alzette.....	650.000		
		5) N 5 Giratoire entrée de Bascharage.....	200.000		
		6) N 5 b Traversée de Pétange lot 2.....	100.000		
		7) N 6 Traversée sortie de Capellen.....	150.000		
		8) N 6 Giratoire N 6 / Accès PAC liaison CR 102....	250.000		
		9) N 6 Giratoire rte d'Arlon-Bd de Merl à Strassen.....	150.000		
		10) N 7 Giratoire N 7/CR 118 à Mersch.....	250.000		
		11) N 7 Giratoire N 7/CR 123 à Bereldange.....	50.000		
		12) N 10 Redressement Sortie de Wasserbillig.....	750.000		
		13) N 10 Redressement Machtum - Ahn.....	100.000		
		14) N 10 Réaménagement embouchure Remerschen.....	200.000		
		15) N 10 Traversée de Machtum.....	100.000		
		16) N 10 Réparation murs entre Ahn et Wormeldange.....	250.000		
		17) N 10 Traversée de Remich.....	50.000		
		18) N 11 C Réaménagement traversée de Graulinster.....	100.000		
		19) N 12 / CR 181 Traversée de Bridel.....	150.000		
		20) N 13 Giratoire à Hellange.....	1.000.000		
		21) N 13 Route de Mondorf à Bettembourg.....	150.000		
		22) N 13 Giratoire N 13/CR 101 à Garnich.....	100.000		
		23) N 13 Suppression PN 13 à Dippach.....	50.000		
		24) N 16 /CR 162 Carrefour Ellange - Gare.....	50.000		
		25) N 16 Avenue Fr. Clement à Mondorf-les-Bains....	200.000		
		26) N 28 Raccordement N 28/N 2 à Bous.....	600.000		
		27) N 31 Rue de Bascharage à Niederkorn.....	400.000		
		28) N 31 Route d'Esch à Belvaux.....	100.000		
		29) N 31 Giratoire Schelek/Wolser Bettembourg.....	150.000		
		30) N 34 Liaison N 34-CR 230 à Bertrange/Strassen.....	200.000		
		31) N 56 Rue de Hollerich à Luxembourg.....	100.000		
		32) Entretien voiries, crédits de régie, études.....	1.280.000		
		33) Raclages et tapis.....	1.100.000		
		34) Reprofilages.....	1.100.000		
		35) Renforcements coordonnés.....	1.650.000		
		<i>Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch</i>			

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		1) N 7 Rocade Ettelbruck - Gare..... 800.000 2) N 8 Route de Mersch à Saeul..... 500.000 3) N 10 Redressement Reisdorf - Hoesdorf..... 500.000 4) N 10 Entrée de Vianden..... 500.000 5) N 10 Redressement Dasbourg-Marbourg..... 500.000 6) N 11 Rue Charly à Echternach..... 500.000 7) N 12 Accès à la décharge à Folschette..... 500.000 8) N 12 Op der Lann - Rue de la Gare à Wiltz..... 500.000 9) N 14 Rue Alexis Heck à Diekirch..... 600.000 10) N 25 Renforcement Kautenbach - Wiltz..... 500.000 11) N 26 Accès Lycée du Nord à Wiltz..... 500.000 12) N 27 Traversée de Lipperscheid..... 500.000 13) N 27 Redressement entre la N 15 et Esch / Sûre..... 500.000 14) Petits crédits, sommes à valoir, hausses..... 150.000 15) Renforcement divers tronçons..... 150.000 16) Reprofilages, raclages, tapis, sommes à valoir..... 220.000 Total..... 19.800.000			
73.011 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	27.683.243	26.000.000	27.000.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>Direction</i>			
		1) Divers contrats d'études..... 250.000			
		<i>Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg</i>			
		1) CR 101 a Rue de l'église à Lintgen..... 100.000			
		2) CR 101 Redressement Clemency - frontière belge..... 200.000			
		3) CR 102 Rue G-D Charlotte à Mersch..... 200.000			
		4) CR 104 Traversée de Nospelt..... 250.000			
		5) CR 104 a Réaménagement à Kehlen..... 150.000			
		6) CR 106 Traversée de Kleinbettingen centre..... 125.000			
		7) CR 106 Rue de Limpach à Mondercange..... 100.000			
		8) CR 106 Rue de Mondercange à Esch-Alzette..... 100.000			
		9) CR 109 Traversée de Koerich-Goebange..... 200.000			
		10) CR 110 Route d'Esch à Ehlerange..... 50.000			
		11) CR 110 Suppression PN 2 à Bascharage..... 150.000			
		12) CR 112 Traversée de Greisch..... 50.000			
		13) CR 112 Redressement Buschdorf-Boevange..... 50.000			
		14) CR 114 Redressement à Boevange/Attert..... 150.000			
		15) CR 116 Redressement Obenthalt-Buschdorf..... 50.000			
		16) CR 119 Redressement Eisenborn - Imbringen.... 250.000			
		17) CR 120 Impasse Angelsberg - Beringerbiertg..... 100.000			
		18) CR 122 Traversée de Rodenbourg..... 250.000			
		19) CR 122 Traversée de Flaxweiler..... 100.000			
		20) CR 122 Redressement "Am Rondel" à Wormeldange..... 50.000			
		21) CR 122 b rue Principale à Wormeldange..... 50.000			
		22) CR 122 a Rue Hiehl à Wormeldange..... 250.000			
		23) CR 124 Redressement Asselscheuer - Eisenborn..... 50.000			
		24) CR 125 Rue de Fischbach à Blaschette..... 250.000			
		25) CR 126 a Rue du Rham à Oberanven..... 175.000			
		26) CR 129 rue de Godbrange à Junglinster..... 175.000			

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		27) CR 129 Redressement Godbrange - Junglinster.....	175.000		
		28) CR 129 Redressement Godbrange - Heffingen.....	75.000		
		29) CR 129 Traversée de Beidweiler.....	50.000		
		30) CR 130 Koedange-Schiltzbiérg.....	50.000		
		31) CR 132 Syren - Moutfort.....	25.000		
		32) CR 132 Redressement Oberanven - Ernster lot 2.....	250.000		
		33) CR 134 Traversée de Manternach dir. Wecker....	50.000		
		34) CR 134 Redressement Olingen - Betzdorf.....	87.000		
		35) CR 134 Réaménagement Centre Roodt/Syre.....	125.000		
		36) CR 137 Manternach - Muenschecker.....	50.000		
		37) CR 139 Manternach vers Lellig.....	50.000		
		38) CR 141 Rue Boxbiérg à Wasserbillig.....	50.000		
		39) CR 145 Redressement Canach - Beyren.....	125.000		
		40) CR 146 Redressement Primerbiérg vers Greiveldange.....	50.000		
		41) CR 146 rue Benzelt à Greiveldange.....	50.000		
		42) CR 146 a Redressement Wormeldange - Niederdonven.....	50.000		
		43) CR 148 Traversée de Welfrange vers N 13.....	50.000		
		44) CR 148 Traversée de Waldbredimus.....	150.000		
		45) CR 149 Traversée d'Erpeldange.....	125.000		
		46) CR 149 route de Mondorf à Ellange.....	190.000		
		47) CR 150 Traversée d'Emerange.....	50.000		
		48) CR 152 Wintrange - Remerschen.....	350.000		
		49) CR 152 Réaménagement centre Bech - Kleinmacher.....	50.000		
		51) CR 156 Rue Krackelshaf à Frisange.....	150.000		
		50) CR 156 Rue Pierre d'Aspelt à Aspelt.....	200.000		
		52) CR 159 b Redressement entre Roeser et Bivange.....	350.000		
		53) CR 163 Suppression PN 6 à Leudelange - Gare.....	550.000		
		54) CR 164 rue de Boudersberg à Dudelange.....	50.000		
		55) CR 165 a Rue des légionnaires à Tétange.....	50.000		
		56) CR 166 Rue de Schifflange à Kayl.....	50.000		
		57) CR 168 Rue Denis Netgen à Schifflange.....	125.000		
		58) CR 168 Embouchure CR 168/CR 170 à Schifflange.....	100.000		
		59) CR 174 Rue de Hussigny à Differdange.....	250.000		
		60) CR 175 Avenue de la Gare à Pétange.....	100.000		
		61) CR 176 Rue Philippart à Rodange.....	100.000		
		62) CR 178 Rue de Luxembourg à Roedgen.....	50.000		
		63) CR 188 Schuttrange -Canach.....	200.000		
		64) CR 189 Traversée de Goebblange.....	30.000		
		65) CR 226 Contern - Syren.....	100.000		
		66) CR 306 Rue Principale à Nommern.....	100.000		
		67) CR 306 Traversée de Pettingen.....	50.000		
		68) Raclages et tapis.....	1.200.000		
		69) Reprofilages.....	1.200.000		
		70) Renforcements coordonnés.....	950.000		
		71) Entretien voiries, crédits de régie, études.....	1.100.000		
		Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch			
		1) CR 121 Redressement Vugelsmillen - Grundhof.....	500.000		
		2) CR 129 traversée de Hemstal.....	200.000		
		3) CR 137 Rue Mélicksheck à Consdorf.....	500.000		

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		4) CR 139 Binnerbreck - Herborn.....	200.000		
		5) CR 308 Redressement Bourscheid - Bourscheid/Moulin.....	500.000		
		6) CR 309 Traversée d'Arzdorf.....	400.000		
		7) CR 310 Traversée de Bigonville.....	200.000		
		8) CR 314 Redressement Carelshof - Oberfeulen....	400.000		
		9) CR 314 Renforcement Eschdorf - Lultzhausen....	400.000		
		10) CR 317 Redressement à Todlermillen.....	400.000		
		11) CR 317b Redressement à Dirbach.....	400.000		
		12) CR 321 Redressement Bockholtz - Goesdorf.....	500.000		
		13) CR 324 Réaménagement à Obereisenbach.....	300.000		
		14) CR 324 Redressement Pintsch - Bockholtz.....	400.000		
		15) CR 327 Redressement Weicherdange - Mecher.....	400.000		
		16) CR 331 Alscheid - CR 331A.....	400.000		
		17) CR 343 Traversée de Siebenaler.....	400.000		
		18) CR 348 Renforcement Bürden - Bourscheid.....	600.000		
		19) CR 348 Traversée de Schlindermanderscheid....	400.000		
		20) CR 349 Renforcement Welscheid - Scheidel.....	400.000		
		21) CR 350 Renforcement Niederfeulen - Welscheid.....	500.000		
		22) CR 352 Redressement Groësteen - Landscheid.....	500.000		
		23) CR 354 Traversée de Fouhren.....	600.000		
		24) CR 354 Entrée et traversée de Walsdorf.....	400.000		
		25) CR 356 Redressement Broderbour - Folkendange.....	300.000		
		26) CR 357 Redressement Bettendorf - Hessemillen.....	300.000		
		27) CR 357 Redressement Eppeldorf - Beaufort.....	300.000		
		28) CR 358 Redressement Haller - Savelborn.....	400.000		
		29) CR 358 Sortie de Reisdorf.....	400.000		
		30) CR 361 Redressement N 27 - Goesdorf.....	500.000		
		31) CR 364 Renforcement Berdorf - Echternach.....	400.000		
		32) CR 373 Redressement N 12 - Stockem - N 18....	400.000		
		33) Petits crédits, sommes à valoir, hausses.....	293.000		
		34) Renforcement divers tronçons.....	200.000		
		35) Reprofilages, raclages, tapis, sommes à valoir.....	400.000		
		Total.....	27.000.000		
73.012 (73.11)	12.14	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	852.027	1.600.000	1.600.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	500.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	1.100.000		
		Total.....	1.600.000		
73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.782.732	6.800.000	6.000.000

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			
		1.800.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			
		800.000			
		3) Division des Ouvrages d'Art.....			
		3.400.000			
		<u>Total.....</u>			
		6.000.000			
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice)	219.693	230.000	220.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			
		85.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			
		135.000			
		<u>Total.....</u>			
		220.000			
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dis- positifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	508.638	1.075.000	600.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			
		268.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			
		327.000			
		3) Division des ouvrages d'art.....			
		5.000			
		<u>Total.....</u>			
		600.000			
73.016 (73.11)	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	426.892	3.000.000	2.500.000
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice)	291.305	420.000	330.000
73.018 (73.11)	12.12	Viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'E- toile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	191.353	1.000.000	500.000
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétus- tes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice)	590.903	745.000	700.000
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de cons- truction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	1.789.198	1.900.000	1.900.000
73.030 (73.21)	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	91.840	5.000	100

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	423.230	470.000	440.000
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.172	750.000	260.000
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	12.583	200.000	150.000
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	600.000	330.000	260.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Réalisation du quai de Ehnen (part Etat: 1ère tranche des travaux).....			230.000
		2) Réaménagement du quai à Remich (études).....			30.000
		Total.....			260.000
73.061 (73.11)	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.016.953	1.900.000	1.400.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			1.100.000
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			300.000
		Total.....			1.400.000
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice)	95.960	96.000	97.000
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice)	111.757	100.000	25.000
73.064 (73.43)	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	25.000
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000.000	900.000
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	9.000.000	10.615.000

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
73.067 (12.00)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien	-	4.500.000	3.000.000
73.068 (73.43)	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site	-	200.000	150.000
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
73.070 (73.43)	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusbiert sur la A13. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.584.035	3.000.000	2.850.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			362.000
		2) Camionnettes, camions et autobus.....			1.457.000
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....			553.500
		4) Accessoires pour véhicules tout usage.....			115.000
		9) Divers.....			362.500
		<i>Total.....</i>			<i>2.850.000</i>
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau	37.026	43.000	38.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			23.500
		9) Divers.....			15.000
		<i>Total.....</i>			<i>38.500</i>
74.020 (74.22)	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	29.958	30.000	27.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....			5.500
		2) Téléex et téléfax.....			7.500
		9) Divers.....			14.700
		<i>Total.....</i>			<i>27.700</i>
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	94.955	60.000	70.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	1.845.353	1.850.000	1.950.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Instruments de géodésie et de photo- grammétrie.....			110.850
		2) Equipements routiers.....			203.600
		3) Equipements pour le service d'hiver.....			647.750
		4) Machines, engins de chantier et tracteurs.....			597.300
		5) Equipement spécialisé pour l'auscultation et l'inspection spécifique des ouvrages d'art.....			36.500

52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Divers..... 354.000			
		Total..... 1.950.000			
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	939.610	950.000	960.000
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.996	103.000	105.000
74.045 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	251.651	260.000	200.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	130.934	185.000	95.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	27.201	36.000	33.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
73.510 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	7.010	-	-
73.511 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	2.724	234	-
73.513 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection	1.817	-	-
73.515 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	10.416	-	-
73.560 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	758	-	-
		Total de la section 52.1.....	68.336.860	88.243.334	86.131.600

52.2 - Fonds des routes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 52.2 - Fonds des routes					
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000.000	10.000.000	10.000.000
		Total de la section 52.2.....	36.000.000	10.000.000	10.000.000
Section 52.3 - Bâtiments publics					
10.000 (10.00)	01.43	Présidence de l'Union Européenne: location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'é- quipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.333.408	-	-
72.010 (72.10)	01.25	Bâtiments à usage administratif, sanitaire et social: travaux de remise en état. (Sans distinction d'exercice)	2.962.464	3.300.000	-
72.011 (72.10)	04.00	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: travaux de remise en état. (Sans distinction d'exercice)	3.399.560	3.750.000	-
72.012 (72.10)	01.25	Divers bâtiments de l'Etat: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.056.962	7.600.000	-
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: tra- vaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.469.599	2.000.000	2.630.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Bâtiment-Tour et Centre de Conférences à Kirchberg.....	80.000		
		2) Bâtiment Robert-Schuman à Kirchberg.....	750.000		
		4) Hémicycle.....	150.000		
		5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg.....	800.000		
		7) Cour de Justice des C.E.....	200.000		
		8) Ecoles Européennes.....	200.000		
		11) Centre de conférences provisoire.....	450.000		
		Total.....	2.630.000		
72.014 (72.10)	02.10 03.20	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police. (Sans distinction d'exercice)	2.387.360	3.750.000	-
72.015 (72.10)	01.34	Installations thermiques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice)	1.280.000	1.350.000	-

52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
72.016 (72.10)	01.34	Installations électriques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice)	1.326.765	1.425.000	-
72.017 (72.10)	01.34	Installations de sécurité: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice)	3.684.282	4.750.000	-
72.018 (72.10)	01.34	Remplacement de transformateurs, de condensateurs et d'équipements contenant du PCB. (Sans distinction d'exercice)	45.179	75.000	-
72.019 (72.10)	01.34	Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	253.783	375.000	-
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	178.716	135.000	150.000
72.021 (72.10)	01.34	Travaux d'isolation thermique. (Sans distinction d'exercice)	144.671	180.000	-
72.022 (72.10)	01.25 04.00	Bâtiments affectés à des services publics, y compris bâtiments d'enseignement de l'Etat: surveillance, maintenance, entretien et remise en état dans l'intérêt de l'entretien préventif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	562.121	1.000.000	-
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.024.958	600.000	600.000
72.024 (72.10)	01.25 04.00	Travaux nécessaires pour la réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat y compris les bâtiments d'enseignement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	174.881	125.000	-
72.026 (72.10)	01.34	Travaux de remise en état et de transformation dans les immeubles loués par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	800.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	34.750	50.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 50.000			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	10.671	14.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 10.000			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	-	3.300	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 3.500			

52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		2) <i>Télex et téléfax</i> 1.500			
		<i>Total</i> 5.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	25.725	39.000	39.000
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Service jardinage</i> 7.000			
		3) <i>Service garage</i> 7.000			
		4) <i>Château de Berg</i> 25.000			
		<i>Total</i> 39.000			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	12.009	6.500	5.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	38.844	70.000	34.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice)	175.916	400.000	260.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	5.572	11.000	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
10.500 (12.30)	01.43	Présidence de l'Union Européenne : location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	-	-	157.720
72.513 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: tra- vaux de construction, de transformation et de remise en état	-	133.600	-
		Total de la section 52.3.....	37.588.196	31.142.400	4.750.720
		Section 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes			
72.010 (72.10)	01.10 01.34 08.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménage- ment et de modernisation de bâtiments et d'immeubles re- levant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice)	1.059.899	1.500.000	-
72.011 (72.10)	01.42 02.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménage- ment et de modernisation de bâtiments et d'immeubles re- levant du ministère des affaires étrangères et de l'im- migration. (Sans distinction d'exercice)	1.114.096	1.020.000	-

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
72.012 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice)	1.532.501	1.350.000	-
72.013 (72.10)	01.33 01.34	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice)	69.532	525.000	-
72.014 (72.10)	01.22 01.23 01.92	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice)	1.241.344	950.000	-
72.015 (72.10)	01.22 01.23	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice)	143.469	130.000	-
72.016 (72.10)	03.10 03.20 03.30	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice)	1.820.413	2.325.000	-
72.018 (72.10)	03.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice)	156.952	300.000	-
72.020 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice)	4.098.483	3.940.000	-
72.021 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeuble relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice)	3.117.605	3.770.000	-
72.022 (72.10)	05.20 05.22	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice)	595.395	850.000	-
72.023 (72.10)	07.30 07.50 10.40	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	849.275	520.000	-
72.024 (72.10)	06.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice)	69.018	50.000	-

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
72.025 (72.10)	07.32 10.10 10.11	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	314.787	300.000	-
72.027 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	949.850	800.000	-
72.029 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice)	736.008	910.000	-
72.031 (72.10)	Divers codes	Bâtiments et services publics: divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.664.247	1.750.000	-
72.032 (72.10)	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	299.462	350.000	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Ecoles européennes.....	250.000		
		2) Institut d'Europe à Munsbach.....	50.000		
		<i>Total.....</i>	<i>300.000</i>		
72.033 (72.10)	06.34	Mise en état et modernisation de l'institut médico-professionnel de Kreuzberg à Dudelange. (Sans distinction d'exercice)	169.780	190.000	-
72.034 (72.10)	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Sans distinction d'exercice)	495.160	620.000	-
72.035 (72.10)	06.33	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice)	1.849.248	1.450.000	-
74.080 (74.22)	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice)	1.031.217	1.235.000	960.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Château de Berg.....	40.000		
		2) Chambre des députés.....	15.000		
		3) Château de Senningen.....	30.000		
		4) Musée de la déportation (ancienne gare de Hollerich).....	2.500		
		5) Maison de Cassal.....	2.500		
		6) Conseil d'Etat.....	50.000		
		7) 21, rue Large.....	2.500		
		8) Villa Pauly (CDSR, CDRR) 57 bd. de la Pétrusse.....	2.500		

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		9) Cour des comptes..... 10.000 10) Divers ministères..... 750.000 11) Divers nouveaux services..... 20.000 13) Palais Grand-Ducal..... 30.000 15) Service de Législation..... 5.000 <hr/> Total..... 960.000			
74.081 (74.22)	01.34 01.42 02.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration. (Sans distinction d'exercice)	273.219	225.000	325.000
		<u>Détail:</u> 1) Casernes, cités et camps militaires..... 170.000 5) Divers..... 70.000 6) Bureau des passeports..... 5.000 13) Ambassade à Bruxelles (résidence)..... 80.000 <hr/> Total..... 325.000			
74.082 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice)	469.417	585.000	498.000
		<u>Détail:</u> 1) Musée national d'histoire et d'art..... 150.000 2) Archives nationales..... 10.000 3) Bibliothèque nationale..... 60.000 4) Sites et monuments..... 15.000 5) Médiathèque de Dudelange..... 10.000 7) Musée national d'histoire naturelle..... 50.000 8) Musée du vin à Ehnen..... 15.000 11) Bâtiments relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche..... 150.000 12) Divers services..... 5.000 13) Centre européen de géodynamique et de seismologie..... 5.000 15) Maison Servais à Mersch..... 8.000 17) Annexe Bibliothèque Nationale (Eurocontrol)..... 20.000 <hr/> Total..... 498.000			
74.083 (74.22)	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice)	121.663	100.000	85.000
		<u>Détail:</u> 1) Administration du personnel de l'Etat..... 20.000 2) Institut national d'Administration publique..... 25.000 3) Service national de la sécurité dans la fonction publique..... 10.000 5) Centre informatique de l'Etat..... 20.000 6) Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat..... 10.000 <hr/> Total..... 85.000			

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.084 (74.22)	01.20 01.22 01.25	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice)	448.073	500.000	345.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Administration des contributions..... 150.000			
		2) Administration de l'enregistrement..... 55.000			
		4) Administration des douanes Mersch..... 45.000			
		5) Divers immeubles..... 10.000			
		9) Administration des contributions Esch/Alzette..... 10.000			
		10) Administration des contributions Ettelbruck..... 15.000			
		11) Administration de l'Enregistrement Diekirch..... 10.000			
		12) Centre administratif Capellen..... 10.000			
		13) Direction des Douanes (Galerie Kons)..... 20.000			
		14) Douanes Aéroport Findel Terminal A..... 20.000			
		<u>Total..... 345.000</u>			
74.085 (74.22)	01.22 01.23 01.30	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice)	64.264	70.000	60.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Administration du cadastre..... 45.000			
		2) Inspection générale des finances..... 5.000			
		3) Administration du Cadastre à Esch/Alzette..... 5.000			
		5) Divers services..... 5.000			
		<u>Total..... 60.000</u>			
74.086 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice)	496.789	550.000	747.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Parquet général à Luxembourg..... 15.000			
		2) Palais de justice à Luxembourg..... 30.000			
		3) Palais de justice à Diekirch..... 10.000			
		4) Justices de paix..... 10.000			
		5) Centres pénitentiaires..... 110.000			
		6) Service central d'assistance sociale..... 40.000			
		7) Tribunal de la Jeunesse..... 2.500			
		10) Divers services..... 5.000			
		12) Tribunal de Commerce..... 5.000			
		13) Police grand-ducale..... 290.000			
		17) Ecole de Police Herrenberg..... 230.000			
		<u>Total..... 747.500</u>			
74.088 (74.22)	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice)	105.752	130.000	120.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Commissariats de district..... 25.000			
		2) Protection civile Luxembourg..... 20.000			
		3) Atelier de la protection civile à Lintgen..... 10.000			

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		5) Bâtiments relevant des services de l'aménagement du territoire..... 20.000 6) Centre de la protection civile à Schimpach..... 20.000 8) Direction de la Gestion de l'Eau..... 15.000 9) Service Médico-Sapeur..... 5.000 10) Pisciculture à Lintgen..... 5.000 Total..... 120.000			
74.090 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Structures d'enseignement, structures d'accueil..... 940.000 2) Institut national des sports..... 30.000 3) SCRIPT..... 10.000 Total..... 980.000	998.638	1.240.000	980.000
74.091 (74.22)	06.32 06.33 06.36	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Centres pour enfants a) Centres conventionnés pour enfants..... 52.000 b) Maisons d'Enfants de l'Etat..... 25.000 3) Centre socio-éducatif à Dreiborn..... 25.000 4) Centre socio-éducatif à Schrassig..... 25.000 5) Service national de la jeunesse..... 200.000 6) Foyer Ulysse..... 5.000 8) Centres pour handicapés..... 30.000 9) Internats socio-familiaux..... 50.000 10) Anc. Institut Héliar Weilerbach..... 10.000 Total..... 422.000	289.950	340.000	422.000
74.092 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 2) Laboratoire de l'Etat..... 40.000 4) Division de la pharmacie et des médicaments,.... 10.000 5) Inspection sanitaire..... 5.000 6) Service de la médecine de travail..... 10.000 7) Centre pour toxicomanes à Manternach..... 10.000 8) Direction de la santé..... 20.000 9) Service de la médecine curative..... 5.000 10) Service audiophonologique..... 5.000 11) Division de la radioprotection..... 10.000 12) Divers services..... 35.000 13) Jugend an Drogenhelf 93 rue d'Anvers..... 5.000 Total..... 155.000	184.206	220.000	155.000

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.093 (74.22)	07.30 07.50 13.91	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	172.494	200.000	140.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Administration de l'environnement..... 30.000			
		2) Administration des eaux et forêts..... 35.000			
		3) Eaux et Forêts Grevenmacher..... 10.000			
		4) Centre forestier Senningerberg..... 35.000			
		5) Eaux et Forêts Ellergronn..... 5.000			
		7) Eaux et Forêts Cloche d'Or..... 10.000			
		8) Réserve naturelle Manternach..... 10.000			
		12) Domaine Hutbierg..... 5.000			
		<u>Total..... 140.000</u>			
74.094 (74.22)	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice)	168.781	90.000	130.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Administration de l'emploi à Luxembourg..... 70.000			
		2) Inspection du travail et des mines..... 50.000			
		3) Administration de l'emploi à Esch/Alzette..... 10.000			
		<u>Total..... 130.000</u>			
74.095 (74.22)	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice)	106.570	150.000	120.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Inspection générale de la sécurité sociale..... 40.000			
		2) Conseil arbitral des assurances sociales..... 30.000			
		3) Conseil supérieur des assurances sociales..... 10.000			
		4) Service national d'action sociale..... 10.000			
		5) Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance-dépendance..... 30.000			
		<u>Total..... 120.000</u>			
74.096 (74.22)	10.10 10.11 10.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	202.137	100.000	103.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettel- bruck..... 20.000			
		2) Laboratoire vétérinaire..... 20.000			
		3) Service agricole..... 20.000			
		4) Economie rurale..... 8.000			
		5) Institut viti-vinicole à Remich..... 20.000			
		6) Inspection vétérinaire..... 5.000			
		7) Office national du remembrement..... 5.000			
		8) Divers services..... 5.000			
		<u>Total..... 103.000</u>			

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.097 (74.22)	01.32 09.00 09.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice)	15.657	15.000	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Statec..... 10.000			
		2) Service de l'énergie de l'Etat..... 5.000			
		Total..... 15.000			
74.098 (74.22)	01.34 12.34 12.44	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	76.152	105.000	80.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Service de la navigation à Grevenmacher..... 10.000			
		2) Garage du Gouvernement..... 5.000			
		3) Administration de l'Aéroport..... 25.000			
		5) Service de l'Aviation Civile..... 5.000			
		6) Nouvelle aérogare..... 35.000			
		Total..... 80.000			
74.100 (74.22)	01.34 07.50 12.12	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice)	274.277	170.000	169.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Divers services des ponts et chaussées, arrondissement du nord..... 45.000			
		2) Ponts et chaussées à Grevenmacher..... 5.000			
		3) Bâtiments publics à Luxembourg..... 20.000			
		4) Ponts et chaussées à Mersch..... 5.000			
		5) Ponts et chaussées, 3-15, rue Albert 1er à Luxembourg..... 10.000			
		6) Direction des ponts et chaussées, bd de la Foire à Luxembourg..... 10.000			
		7) Ponts et Chaussées à Bereldange..... 10.000			
		8) Service de géologie, av. G.-D. Charlotte à Luxembourg..... 10.000			
		9) Ponts et Chaussées à Esch-sur-Alzette et à Bettembourg..... 10.000			
		10) Ponts et Chaussées à Remich..... 10.000			
		11) Service des Ouvrages d'Art Luxembourg..... 10.000			
		12) Ponts et Chaussées à Bertrange..... 15.000			
		14) Ponts et chaussées à Echternach..... 2.500			
		16) Service de l'éclairage à Rosport..... 7.000			
		Total..... 169.500			
74.101 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement. (Sans distinction d'exercice)	18.584	25.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Service des aides au logement..... 20.000			

52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.102 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice)	415.437	1.320.000	1.700.000
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	59.117	160.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Maison d'Europe à Munsbach.....	5.000		
		3) Ecole N.A.M.S.A.....	5.000		
		5) Centre de conférences provisoire (FIL), Kirchberg.....	40.000		
		<i>Total</i>	50.000		
74.105 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmerie. (Sans distinction d'exercice)	982.110	845.000	300.000
74.106 (74.22)	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.017	25.000	25.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
72.531 (72.10)	Divers codes	Bâtiments et services publics : divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	-	-	47.238
		Total de la section 52.4.....	29.391.045	32.000.000	7.897.238
		Section 52.5 - Fonds d'investissements publics			
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	451.405	750.000	750.000
93.000 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	101.000.000	38.000.000	46.000.000
93.001 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000.000	50.000.000	42.000.000
93.002 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500.000	6.500.000	6.500.000
93.003 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif).....	2.000.000	7.000.000	7.000.000

52.5 - Fonds d'investissements publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
93.004 (93.00)	Divers codes	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif).....	-	-	55.000.000
		Total de la section 52.5.....	154.951.405	102.250.000	157.250.000
		Total du département 52.....	326.267.506	264.990.734	266.134.658

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
10	Dépenses non ventilées	8.333.408	-	157.720
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	-	25.000	15.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	1.188.327	225.000	215.000
72	Construction de bâtiments	52.758.831	56.003.600	6.377.238
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	60.097.213	80.371.334	78.472.300
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	13.389.727	15.615.800	14.397.300
93	Dotations de fonds de réserve	190.500.000	112.750.000	166.500.100
Total		326.267.506	264.990.734	266.134.658

53.0 - Transports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
53 - MINISTERE DES TRANSPORTS					
Section 53.0 - Transports.- Dépenses générales					
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	4.404	10.000	4.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	5.000	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	26.000	6.000
Total de la section 53.0.....			4.404	41.000	15.000
Section 53.1 - Circulation et sécurité routières					
74.040 (51.20)	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	9.425	36.000	43.700
74.050 (51.20)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	394.720	430.000	450.000
74.300 (74.22)	12.10	Participation de l'Etat à un projet commun en vue de l'introduction du chronotachygraphe numérique; frais d'intégration et de mise en oeuvre du système afférent	306.757	395.000	-
Total de la section 53.1.....			710.902	861.000	493.700
Section 53.2 - Transports publics					
51.010 (51.20)	12.10	Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.100.456	1.835.500	648.600
52.010 (63.00)	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics. (Sans distinction d'exercice)	2.903.604	2.260.000	5.134.644

53.2 - Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	22.000	-
		Total de la section 53.2.....	6.004.060	4.117.500	5.783.244
Section 53.3 - Transports ferroviaires					
81.030 (81.40)	12.20	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.031 (81.40)	12.13	Participation dans le capital de lux-Tram S.A.. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	10.000.000	10.000.000
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires in- ternationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	5.000.000
		Total de la section 53.3.....	15.000.000	15.000.100	15.000.200
Section 53.4 - Navigation fluviale					
74.000 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	148.886	-	25.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus.....			25.000
74.020 (74.22)	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	44.000
74.040 (74.22)	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	98.116	306.200	251.000
		Total de la section 53.4.....	247.002	306.200	320.000

53.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
Section 53.5 - Direction de l'aviation civile					
73.010 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'Aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	715.367	-	-
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau	3.677	2.000	2.000
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	100
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	100
81.030 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de sociétés. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.031 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de promotion et de développement de l'aéroport de Luxembourg s.à r.l.. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
81.032 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
81.033 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
Total de la section 53.5.....			719.044	13.500	2.400
Section 53.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg					
73.010 (73.11)	12.40	Travaux d'aménagement des infrastructures aéronautiques et aéroportuaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.228.055	1.000.000	660.000
<i>Détail:</i>					
		1) Sécurité des chantiers.....	60.000		
		12) Etudes et travaux de réalisation du Radar secondaire de compensation.....	400.000		
		13) Etudes et travaux de réalisation du Radar			

53.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>de détection des mouvements au sol.....</i> 200.000			
		<i>Total.....</i> 660.000			
73.011 (73.11)	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	875.000	-
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	461.875	460.000	650.000
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Camionnettes, camions et autobus.....</i> 500.000			
		3) <i>Machines et engins de chantier et tracteurs.....</i> 150.000			
		<i>Total.....</i> 650.000			
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau	1.262	3.350	2.100
		<i>Détail:</i>			
		4) <i>Téléfax.....</i> 600			
		5) <i>Destructeur de papier.....</i> 1.500			
		<i>Total.....</i> 2.100			
74.040 (74.22)	12.40	Installations de sécurité et de contrôle; équipement; matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.202.088	4.371.300	4.127.135
		<i>Détail:</i>			
		7) <i>Remplacement de 5 équipements de radionavigation (NDB).....</i> 150.000			
		9) <i>Radome, antenne primaire, radar secondaire.....</i> 3.977.135			
		<i>Total.....</i> 4.127.135			
74.041 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	408.910	457.000	878.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Installations électriques.....</i> 471.000			
		2) <i>Installations électroniques.....</i> 293.000			
		3) <i>Equipements spéciaux.....</i> 95.000			
		4) <i>Equipements divers.....</i> 19.000			
		<i>Total.....</i> 878.000			
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	-	175.000
		<i>Détail:</i>			
		a) <i>Développement et modifications des logiciels dans les services ATS.....</i> 150.000			

53.7 - Garage du gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>b) Création d'une Web-page Météo.....</i> 25.000			
		<i>Total.....</i> 175.000			
		Total de la section 53.6.....	11.302.190	7.166.650	6.492.235
		Section 53.7 - Garage du gouvernement			
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	167.036	184.000	184.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures..... 184.000			
		Total de la section 53.7.....	167.036	184.000	184.000
		Section 53.8 Aéroports et transports aériens			
73.011 (73.11)	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sû- reté de l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	7.883.000
		Total de la section 53.8.....	-	-	7.883.000
		Total du département 53.....	34.154.638	27.689.950	36.173.779

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	3.100.456	1.835.500	648.600
52	Transferts en capital aux administrations privées	2.903.604	2.260.000	5.134.644
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	6.943.422	1.875.000	8.543.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	6.207.156	6.718.950	6.847.235
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	500	300
93	Dotations de fonds de réserve	15.000.000	15.000.000	15.000.000
Total		34.154.638	27.689.950	36.173.779

54.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
54 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
Section 54.0 - Egalité des chances					
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	-	6.400	10.000
74.070 (74.22)	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	-	6.197	6.197
Total de la section 54.0.....			-	12.597	16.197
Total du département 54.....			0	12.597	16.197

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	-	12.597	16.197
Total		-	12.597	16.197

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses en capital**

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
10	Dépenses non ventilées	8.333.408	-	157.720
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	-	714.400
51	Transferts de capitaux aux entreprises	53.858.495	58.728.307	79.903.448
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.810.020	6.889.081	10.221.469
53	Transferts de capitaux aux ménages	45.850.144	32.260.244	34.380.244
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7.873.284	8.549.124	9.860.624
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	500.000	-
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.419.444	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	29.991.765	36.946.666	39.087.468
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	3.027.085	5.050.000	5.130.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	38.025.903	27.730.000	16.563.000
72	Construction de bâtiments	56.326.557	61.846.900	8.289.238
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	74.081.369	93.112.334	95.735.300
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	58.024.415	65.546.069	65.369.232
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	1.950.000	2.281.900	41.800
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	14.619.290	15.000.400	13.500.500
91	Remboursement de la dette publique	85.676.000	5.000.000	5.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	408.688.500	354.325.000	404.740.200
Total		892.955.679	774.931.546	789.860.164

*Résumé:***Total général du budget des dépenses**

Chapitre		2005 Compte provisoire	2006 Budget	2007 Crédits
III.	Dépenses courantes	6.430.658.668	6.854.398.693	7.221.718.157
IV.	Dépenses en capital	892.955.679	774.931.546	789.860.164
Total		7.323.614.347	7.629.330.239	8.011.578.321

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses courantes et en capital

Code	Classes de comptes	2005 Compte provisoire*	2006 Budget	2007 Crédits
10	Dépenses non ventilées	45.094.762	38.989.082	39.446.008
11	Salaires et charges sociales	1.344.763.416	1.413.364.109	1.485.038.650
12	Achat de biens non durables et de services	356.076.610	356.191.466	339.762.798
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20.606.835	21.325.562	21.454.100
21	Intérêts de la dette publique	25.934.000	23.443.500	30.178.000
23	Intérêts imputés en débit	1.233.150	700.100	800.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	5.483.673	7.028.650	7.677.310
31	Subventions d'exploitation	271.206.777	293.607.041	307.827.120
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	163.713.870	165.998.088	182.234.107
33	Transferts de revenus aux administrations privées	201.898.356	228.967.520	241.291.838
34	Transferts de revenus aux ménages	245.982.576	256.353.934	280.486.507
35	Transferts de revenus à l'étranger	80.903.644	83.776.751	95.410.271
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	487.191	450.000	500.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	154.308.523	188.370.978	212.961.220
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.472.051.357	2.603.905.510	2.706.835.797
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	87.627.053	102.992.446	105.217.522
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	46.964.534	48.840.270	55.164.131
51	Transferts de capitaux aux entreprises	53.858.495	58.728.307	79.903.448
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.810.020	6.889.081	10.221.469
53	Transferts de capitaux aux ménages	45.850.144	32.260.244	34.380.244
54	Transfert de capitaux à l'étranger	7.873.284	8.549.124	9.860.624
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	500.000	-
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.419.444	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	29.991.765	36.946.666	39.087.468
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	3.027.085	5.050.000	5.130.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	38.025.903	27.730.000	16.563.000
72	Construction de bâtiments	56.326.557	61.846.900	8.289.238
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	74.081.369	93.112.334	95.735.300
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	58.024.415	65.546.069	65.369.232
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entrepri- ses et institutions financières	1.950.000	2.281.900	41.800
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	14.619.290	15.000.400	13.500.500
91	Remboursement de la dette publique	85.676.000	5.000.000	5.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	1.323.344.249	1.374.418.586	1.515.044.898
Total		7.323.614.347	7.629.330.239	8.011.578.321

* cf. les observations formulées au chapitre C de l'exposé introductif.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE V

RECETTES POUR ORDRE

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES					
POUR ORDRE					
CHAPITRE V					
Recettes pour ordre					
1. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	977.079.585	1.060.130.000	1.020.000.000
3. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune	21.333.028	18.000.000	20.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	1.383.855.670	1.750.000.000	1.755.000.000
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	981.397	911.000	349.252
7. (00.00)	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	60.152.425	55.319.000	47.314.000
8. (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	-	321.000	321.000
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	26.788	22.925	20.000
10. (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	459.552.726	460.000.000	465.000.000
11. (10.00)	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	21.894.733	22.000.000	20.000.000
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.360.624	3.500.000	3.500.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	18.000.007	16.250.000	20.000.000
16. (42.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	-	100	100
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	12.171.988	16.100.000	11.800.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.757.790	15.141.036	13.701.375
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	592.549	1.211.238	20.428.000
26. (84.23)	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	128.235.896	147.000.000	149.000.000
30. (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	127.579	200.000	200.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	9.320.974	9.000.000	9.000.000
33. (00.00)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	220.361	234.756	195.720
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	8.285	8.356	8.811
35. (00.00)	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	18.263.210	18.341.094	18.141.003
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	25.715.288	23.956.734	24.305.977
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	6.471.268	5.400.000	6.000.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	3.926.486	1.000.000	2.000.000
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG	5.142.372	5.000.000	10.000.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	1.245.405	1.198.693	1.363.306
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	170.160	100	449.530
49. (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	7.661.785	100	100
50. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	689	3.500	3.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	3.352.239	3.571.315	3.500.000
52. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	105.675	100.000	850.000
54. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	2.426	2.438	6.500
55. (10.00)	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	4.086.331	4.500.000	7.000.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	-	-	130.800
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	-	265.000	265.000
58. (10.00)	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat	-	150.256	100
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	-	180.000.000	75.000.000
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	-	122.410	668.110
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	-	40.000	40.000
62. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDIF"	-	-	82.805
63. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	-	-	35.000.000
64. (36.03)	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	-	-	70.000.000
65. (10.00)	13.90	Remboursement par la Commission européenne des frais de personnel et de gestion pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	-	-	1.000
Total des recettes pour ordre.....			3.175.815.739	3.819.001.051	3.810.645.489

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE VI

DEPENSES POUR ORDRE

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
CHAPITRE VI					
Dépenses pour ordre (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
1. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	977.079.585	1.060.130.000	1.020.000.000
3. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	21.333.028	18.000.000	20.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	1.383.855.670	1.750.000.000	1.755.000.000
<i>Détail:</i>					
1) <i>Quote-part des recettes brutes à verser à l'union européenne</i>					
<i>a) à titre de ressources propres..... 40.320.000</i>					
<i>b) comme contribution assise sur le produit national brut..... 213.890.000</i>					
2) <i>Quote-part des recettes brutes restant acquise au Grand-Duché:</i>					
<i>a) alimentation du fonds communal de dotation financière..... 150.079.000</i>					
<i>b) transfert du solde au budget ordinaire des recettes..... 1.350.711.000</i>					
<i>Total..... 1.755.000.000</i>					
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	969.952	911.000	349.252
7. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	58.140.628	55.319.000	47.314.000
8. (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	-	321.000	321.000
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	2.502	22.925	20.000
10. (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	459.552.726	460.000.000	465.000.000
11. (00.00)	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes	21.894.733	22.000.000	20.000.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Restitution et charges de la taxe de consommation sur l'alcool.....			50.000
		2) Alimentation du fonds communal de dotation financière.....			19.950.000
		<i>Total.....</i>			<i>20.000.000</i>
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.360.624	3.500.000	3.500.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	18.000.007	16.250.000	20.000.000
16. (42.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	-	100	100
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional(FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	6.679.804	16.100.000	11.800.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	3.718.345	15.141.036	13.701.375
20. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation	834.257	1.211.238	20.428.000
26. (00.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	128.235.896	147.000.000	149.000.000
30. (12.16)	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	54.100	200.000	200.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	9.320.974	9.000.000	9.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dédommagement communal.....			2.000.000
		2) Transfert du solde au budget ordinaire des recettes.....			7.000.000
		<i>Total.....</i>			<i>9.000.000</i>
33. (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	220.361	234.756	195.720
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	8.285	8.356	8.811
35. (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	18.263.210	18.341.094	18.141.003

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	25.715.288	23.956.734	24.305.977
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	6.471.268	5.400.000	6.000.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	3.926.486	1.000.000	2.000.000
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG	4.999.694	5.000.000	10.000.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	1.007.555	1.198.693	1.363.306
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	64.378	100	449.530
49. (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	7.661.785	100	100
50. (00.00)	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	1.396	3.500	3.000
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	3.352.239	3.571.315	3.500.000
52. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	110.842	100.000	850.000
54. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	-	2.438	6.500
55. (10.00)	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	4.086.331	4.500.000	7.000.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	-	-	130.800
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	-	265.000	265.000
58. (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets Eurostat	-	150.256	100
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	-	180.000.000	75.000.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2005 Compte provisoire	2006 Budget voté	2007 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Part nationale..... 25.000.000			
		2) Part étrangère..... 50.000.000			
		<i>Total..... 75.000.000</i>			
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	-	122.410	668.110
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	-	40.000	40.000
62. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDIF"	-	-	82.805
63. (10.00)	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	-	-	35.000.000
64. (36.03)	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	-	-	70.000.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Alimentation du fonds communal de dotation financière..... 14.000.000			
		b) Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto..... 28.000.000			
		c) Transfert du solde au budget courant des recettes..... 28.000.000			
		<i>Total..... 70.000.000</i>			
65. (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	-	-	1.000
		Total des dépenses pour ordre.....	3.168.921.949	3.819.001.051	3.810.645.489

Annexes

I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement
Fonds d'équipement militaire
Fonds pour les monuments historiques
Fonds de crise
Fonds de la dette publique
Fonds des pensions
Fonds pour la réforme communale
Fonds communal de dotation financière
Fonds spécial de la pêche
Fonds cynégétique
Fonds pour la gestion de l'eau
Fonds spécial des eaux frontalières
Fonds d'équipement sportif national
Fonds pour les investissements socio-familiaux
Fonds d'assainissement en matière de surendettement
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
Fonds des investissements hospitaliers
Fonds spécial de la chasse
Fonds pour la protection de l'environnement
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto
Fonds pour l'emploi
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture
Fonds d'investissements publics administratifs
Fonds d'investissements publics scolaires
Fonds des routes
Fonds du rail
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux
Fonds pour la loi de garantie
Fonds pour la promotion touristique
Fonds d'entretien et de rénovation

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat

III. La situation financière des services de l'Etat à gestion séparée

La présentation de l'évolution financière des services de l'Etat à gestion séparée fera l'objet d'une documentation spéciale.

1) FONDS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1) Base légale:

Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

2) Objet:

Art. 2. - Le Fonds a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement dans les domaines

- de la coopération bilatérale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises;
- des agents de la coopération, des coopérants, des boursiers et des stagiaires.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 4. - (...) Le Fonds peut intervenir dans les pays en développement par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou de projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il peut intervenir dans la forme d'investissements ou d'études à effectuer au sujet des formes d'investissements.

Art. 5. - Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	10.018.358	2.536.662	2.536.662
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	113.250.130	129.672.093	145.123.000
b) Dotation supplémentaire	-	-	-
- Remboursements	7.753.489	-	-
- Dépenses	128.485.315	129.672.093	145.123.000
- Avoir au 31.12	2.536.662	2.536.662	2.536.662
II. Programme des dépenses			
- Coopération bilatérale mise en oeuvre par Lux-Development (LD)	55.244.334	63.200.000	74.000.000
- Frais de fonctionnement de LD	5.934.328	7.458.545	7.850.000
- Coopération bilat. mise en oeuvre sans recourir aux services de LD	7.254.491	7.000.000	7.000.000
- Coopération multi-bi.	24.082.135	15.000.000	16.000.000
- Coopération avec les O.N.G. luxembourgeoises	26.617.439	29.000.000	32.000.000
- Assistance technique	3.096.372	4.000.000	5.000.000
- Objectif du millénaire (ODM): capacity building	-	4.013.548	-
- PIC II et nouvelles initiatives (e.a. microfinance et gouvernance)	-	-	3.273.000
- Divers	386.631	-	-
- Réordonnement aux comptes extraordinaires des fonds non employés à la fin de l'exercice *	5.869.585	-	-
Total des dépenses	128.485.315	129.672.093	145.123.000

Note *: Fonds concernant des projets en cours d'exécution et s'étendant sur plusieurs exercices

2) FONDS D'EQUIPEMENT MILITAIRE

1) Base légale:

Loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire.

2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds d'équipement militaire créé par l'article 2 de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire peut servir au paiement de dépenses occasionnées par les investissements dans les capacités et moyens militaires à définir par une ou plusieurs lois spéciales.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 2. - Le fonds est alimenté par: a) des dotations budgétaires annuelles; b) des emprunts.

Dépenses (voir sous "Objet" et ci-dessous):

- L'acquisition de l'avion militaire 400M a été autorisé par la loi du 21 mars 2005 et les dépenses relatives au 2e programme pluriannuel d'équipement militaire feront l'objet d'un projet de loi spéciale.
- Art. 2. - dernier alinéa de la loi: "L'avoir au 31 décembre 2001 pourra servir à la liquidation des dépenses prévues à l'article 1er de la présente loi ainsi qu'au paiement des dépenses engagées avant le 31 décembre 2001 en application de l'article 1er de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	8.828.141	17.998.141	48.998.141
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	22.000.000	33.000.000	33.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	5.000.000	-
- Dépenses.....	12.830.000	7.000.000	59.548.432
- Avoir au 31.12	17.998.141	48.998.141	22.449.709
II. Programme des dépenses			
1) Avion A400M:			
Avances à payer	12.830.000	6.000.000	5.788.432
2) 2e plan d'équipement militaire:			
- Véhicules de reconnaissance	-	-	45.000.000
- Station de purification d'eau	-	-	3.600.000
- Capacités satellitaires	-	-	5.000.000
- Divers	-	1.000.000	160.000
Total des dépenses	12.830.000	7.000.000	59.548.432

3) FONDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

1) Base légale:

Article 17 de la loi du 14 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

2) Objet:

Le Fonds est destiné à financer les dépenses non courantes en rapport avec l'organisation, la restauration et la construction de monuments historiques réalisées pour le compte de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires et, éventuellement, par des dotations en provenance du Fonds culturel national conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi du 14 mars 1982 précitée.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	3.069.500	1.249.200	12.639.700
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	10.000.000	10.000.000	10.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	25.000.000*	-
- Dépenses.....	11.820.300	23.609.500	21.910.500
- Avoir au 31.12.	1.249.200	12.639.700	729.200
II. Programme détaillé des dépenses			
1. Patrimoine féodal	3.314.405	3.775.000	3.225.000
2. Patrimoine religieux	598.841	1.010.000	1.610.000
3. Patrimoine rural	1.295.901	1.797.000	1.380.000
4. Patrimoine industriel	1.823.176	7.950.000	6.085.000
5. Enceintes fortifiées	105.207	500.000	750.000
6. Sites archéologiques	525.029	910.000	925.000
7. Etudes	447.642	600.000	525.000
8. Forteresse de Luxembourg	1.035.078	1.217.500	1.447.500
9. Musée de la Forteresse et alentours	2.675.021	4.425.000	4.478.000
10. Friches industrielles de Belval	-	1.425.000	1.485.000
Total général	11.820.300	23.609.500	21.910.500

* **Note:** Ce dépassement est notamment imputable aux dépenses supplémentaires résultant de la loi du 17.02.1997 sur la mise en place du Musée de la Forteresse (12,8 mio.), de l'aménagement des rotondes et de la halle des soufflantes pour l'année culturelle 2007 (4,5 mio.) et des alentours du Musée d'Art moderne (2,1 mio.).

4) FONDS DE CRISE

1) Base légale:

Loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise.

2) Objet:

D'après l'article 1er de la loi, le fonds a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire.

Aux termes de l'article 4 de la loi, le recours au fonds de crise ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2005	2006	2007
- Avoir au 01.01.	21.715.473	21.715.473	21.715.573
- Dotations budgétaires	0	100	100
- Dépenses.....	0	0	0
- Avoir au 31.12.....	21.715.473	21.715.573	21.715.673

6) FONDS DES PENSIONS

1) Base légale:

Loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (art 62)

2) Objet:

Le Fonds des pensions, géré par l'Administration du Personnel de l'Etat, a pour objet de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 62.- Le Fonds de pension est alimenté:

- a) par la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61;
- b) par des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;
- c) par des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
- Avoir au 01.01.	759.835	1.108.875	0
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	275.548.963	281.504.336	309.135.000
b) Autres recettes	102.961.980	108.295.664	110.736.000
- Dépenses	378.161.903	390.908.875	419.871.000
- Avoir au 31.12.	1.108.875	0	0

7) FONDS POUR LA REFORME COMMUNALE

1) Base légale:

Article 21 de la loi du 23 décembre 1972 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973.

2) Objet:

Art. 21. (2) - Le fonds est destiné au financement des opérations réalisées, dans le cadre de l'aménagement du territoire, en vue de la réforme administrative et du regroupement des communes, notamment de la fusion des communes.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes:

Art. 21. (3) - Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à ordonnancer au profit du fonds spécial les sommes restant disponibles à la clôture de l'exercice 1972 sur le crédit de l'article 37.0.43.000 du budget des dépenses de cet exercice.

Article 39.1.93.000

Dépenses:

Voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
- Avoir au 01.01.	61.973	261.973	11.973
- Dotations budgétaires	200.000	250.000	250.000
- Autres recettes	-	-	-
- Dépenses.....	-	500.000	250.000
- Avoir au 31.12.....	261.973	11.973	11.973

8) FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE

1) Base légale:

Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988.

Art. 29 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007.

2) Objet:

Le Fonds a pour objet de recevoir et de permettre la répartition de la dotation à allouer aux communes sur la base de la loi organique du fonds, telle qu'elle a été modifiée, dotation annuellement fixée par la loi budgétaire (voir l'article 29 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2007).

3) Recettes et Dépenses:

Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, tel qu'il est modifié par l'article 29 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2007.

II ... (1) Le fonds est alimenté par:

1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,

2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,

3° une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers,

4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2005	2006	2007
- Avoir au 01.01.	-	-	-
- Dotations budgétaires	467.318.382	531.036.400	584.502.000
- Dépenses.....	467.318.382	531.036.400	584.502.000
- Avoir au 31.12.....	-	-	-

Note:* Le montant comptabilisé s'élève à 483.455.948 euros et comprend une avance de 16.137.566 euros versée en trop et remboursée par le Fonds communal de dotation financière.

9) FONDS SPECIAL DE LA PECHE

1) Base légale:

Loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures.

2) Objet:

Art. 7. (1) Les montants de la taxe piscicole sont versés sur un fonds spécial qui sert:

1. au repeuplement des eaux de la première catégorie;
2. au repeuplement des eaux intérieures qui sont polluées accidentellement, si le pollueur est inconnu;
3. à l'allocation de primes d'encouragement aux propriétaires riverains qui ont effectué, dans l'intérêt piscicole, des travaux d'aménagement;
4. à l'indemnisation des propriétaires riverains des cours d'eau déclarés zones de frayère.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 41. - (1) Il est perçu annuellement sur le prix de location un droit d'adjudication de dix pour cent, dont cinq pour cent à titre de contribution aux frais d'administration du syndicat et cinq pour cent au profit de l'Etat pour l'alimentation du fonds spécial.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	499.191	385.927	308.807
- Dotations budgétaires	78.865	65.300	71.060
- Dépenses.....	192.129	142.420	208.000
- Avoir au 31.12.....	385.927	308.807	171.867
II. Programme des dépenses			
1) Déversements de poissons	74.189	88.500	78.000
2) Projets divers (Construction de pontons d'amarrage, réalisation de passes à poissons, amélioration de la franchissabilité des rivières)	117.940	53.920	130.000
- Total des dépenses	192.129	142.420	208.000

10) FONDS CYNEGETIQUE

1) Base légale:

Loi modifiée du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse.

2) Objet:

Le fonds cynégétique a pour objet la conservation et le rétablissement de populations d'espèces indigènes classées comme gibier.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 9 (...) Le fonds est alimenté:

- par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
- par l'excédent éventuel prévu à l'article 13 de la loi du 20 juillet 1925.

Le fonds sert à financer les mesures à prendre dans l'intérêt de:

- a) la conservation et du rétablissement des biotopes;
- b) la reproduction et l'élevage de gibier;
- c) la création et l'aménagement de réserves de chasse;
- d) l'amélioration des conditions cynégétiques en général;
- e) le repeuplement des chasses.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2005	2006	2007
- Avoir au 01.01.	521.645	553.724	574.483
- Dotations budgétaires	32.079	32.759	32.028
- Dépenses.....	-	12.000	-
- Avoir au 31.12.....	553.724	574.483	606.511

11) FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

1) Base légale:

Art. 41 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000

2) Objet:

Art. 41. - (1) Il est créé un fonds spécial ... ayant pour objet la protection et l'assainissement des eaux (...).

3) Recettes et Dépenses:

Art. 41 (1): Le fonds prend à charge les dépenses occasionnées par l'exécution du programme des travaux visés. Ces dépenses font l'objet d'une programmation pluriannuelle arrêtée par le Gouvernement.

Art. 41 (2): Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

Art. 41 (3): Le Ministre est autorisé à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90%.

1. du coût des investissements correspondant à la réalisation:

- de nouvelles infrastructures communales en matière d'évacuation et d'épuration des eaux usées,
- de travaux supplémentaires d'adaptation des stations d'épuration communales existantes à de nouvelles technologies épuratoires,
- de travaux à effectuer sur les réseaux communaux de canalisation et de collecte en vue d'éliminer les eaux parasites,

2. des frais d'études et des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des mesures visées.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	115.463.316	90.203.810	60.203.810
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	10.000.000	15.000.000	15.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses.....	35.259.506	45.000.000	50.000.000
- Avoir au 31.12.....	90.203.810	60.203.810	25.203.810
II. Programme des dépenses			
1) Alzette	17.286.458	25.000.000	27.000.000
2) Chiers	4.841.980	3.000.000	3.000.000
3) Moselle.....	1.070.501	2.000.000	5.000.000
4) Sûre.....	12.060.567	15.000.000	15.000.000
5) Divers	-	-	-
- Total des dépenses	35.259.506	45.000.000	50.000.000

12) FONDS SPECIAL DES EAUX FRONTALIERES

1) Base légale:

Loi du 21 novembre 1984 portant approbation de la convention entre le Grand-Duché, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975.

2) Objet:

Art. 3. La délivrance d'un permis de pêche prévu dans la Convention peut être assujettie au paiement à charge du titulaire d'une taxe.

Les montants de cette taxe sont versés sur un fonds spécial qui sert exclusivement aux fins prévues par l'article 8 de la Convention.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes: Voir sous "Objet".

Art. 8. de la Convention: Les Parties Contractantes s'engagent à affecter les recettes provenant de la délivrance des permis de pêche et du paiement de dommages-intérêts et de dédommagements exclusivement à la promotion de la pêche et plus particulièrement au repeuplement des eaux frontalières.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	1.478.667	1.347.103	1.252.923
- Dotations budgétaires	76.000	40.620	59.723
- Dépenses.....	207.564	134.800	126.000
- Avoir au 31.12.....	1.347.103	1.252.923	1.186.646
II. Programme des dépenses			
1) Déversements de poissons	62.240	64.800	56.000
2) Reconversion de différents barrages sur l'Our	99.107	65.000	65.000
3) Subventions pour mesures de promotion de la pêche	46.217	5.000	5.000
- Total des dépenses	207.564	134.800	126.000

13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL

1) Base légale:

- Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.

-

Loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal sportif.

2) Objet:

Réaliser un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet d'une loi spéciale (en vigueur actuellement: la loi du 8 novembre 2002 précitée).

3) Recettes et Dépenses:

- Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

- Voir l'objet du Fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	19.705.365	30.706.434	23.554.434
- Dotations budgétaires			
a) normale.....	21.000.000	23.500.000	23.500.000
b) supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses	9.998.931	30.652.000	34.605.067
- Avoir au 31.12	30.706.434	23.554.434	12.449.367
II. Programme des dépenses			
VIe programme quinquennal.....	64.300	-	-
VIIe programme quinquennal.....	4.749.800	-	-
VIIIe programme quinquennal	5.184.831	30.652.000	34.605.067
Total des dépenses.....	9.998.931	30.652.000	34.605.067

14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifiée par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

- Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.
- Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille ou de la Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers. En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	160.948.893	145.002.361	115.502.361
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	53.287.500	60.500.000	60.500.000
- Dépenses	69.234.032	90.000.000	90.000.000
- Avoir au 31.12.	145.002.361	115.502.361	86.002.361
II. Programme des dépenses			
1) <u>Ministère de la Famille</u>			
Construction, aménagement, équipement dans l'intérêt des			
a) infrastructures pour enfants, jeunes, adultes et personnes handicapées	4.108.060	8.830.331	15.034.357
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés	1.050.968	1.120.000	1.420.000
c) infrastructures pour personnes handicapées	14.175.714	22.375.183	23.720.661
d) infrastructures pour le troisième âge	40.210.533	53.095.709	50.593.028
e) maisons relais	1.105.778	31.007.195	29.262.718
f) jeunesse	7.843.135	11.152.167	8.388.870
2) <u>Ministère de l'Egalité des chances</u>	739.845	1.065.754	1.810.000
- Sous-total	69.234.033	128.646.339	130.229.634
Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets)	100%	70%	69%
Total des dépenses	69.234.033	90.052.437	89.988.677
Total des dépenses arrondi	69.234.032	90.000.000	90.000.000

15) FONDS D'ASSAINISSEMENT EN MATIERE DE SURENDETTEMENT

1) Base légale:

Loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement (art. 23).

2) Objet:

Art. 23. - L'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire des dettes.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations annuelles du budget de l'Etat et par des dons (art. 24).

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2005	2006	2007
- Avoir au 01.01.	379.416	396.575	391.575
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	50.000	25.000	100
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
c) Remboursements	3.361	5.000	5.000
- Dépenses	36.202	35.000	35.000
- Avoir au 31.12.....	396.575	391.575	361.675

16) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

Loi du 29 décembre 1970 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (art. 20)

2) Objet:

Art. 20 - Seront financées:

- les constructions sanitaires autorisées ou à autoriser par une loi spéciale;
- la construction de maisons de retraite prévue par la loi du 18 février 1950 autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction de maisons de retraite;
- les constructions à caractère social à autoriser par une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

(en euros)

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01	66.311.417	61.874.923	46.353.873	-
- Alimentations				
a) Alimentation normale	6.500.000	6.500.000	6.500.000	-
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-
Total:	6.500.000	6.500.000	6.500.000	-
- Dépenses	10.936.494	22.021.050	32.109.931	-
- Avoir au 31.12.	61.874.923	46.353.873	20.743.942	-
II. Programme des dépenses				
I. Projets en cours de réalisation				
- Fondation APEMH Bettange-sur-Mess(1ère phase,château).....	893.784	900.000	59.931	-
- Assainissement du barrage d'Esch/Sûre (2e phase).....	167.498	200.000	300.000	15.532.502
- Assainissement du barrage de Rosport	-	-	-	9.000.000
- C.I.P.A. Esch/Alzette	55.989	97.792	-	-
- C.I.P.A. Dudelange	7.630.844	9.000.000	9.000.000	12.699.008
- C.I.P.A. Wiltz	495.246	6.300.000	9.000.000	29.724.244
2. Loi budgétaire:				
- Rénovation du bâtiment Source Kind	25.610	419.205	-	-
- C.I.P.A. Bofferdange (aile C):remise en état	748.503	399.300	-	-

(en euros)

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
- Femmes en détresse: immeuble, rue Glesener,51, Luxembourg ..	304.126	-	-	-
- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz	97.671	800.000	1.000.000	1.253.581
- CHNP Ettelbruck: remise en état	118.722	900.000	900.000	1.572.029
Projets en cours d'achèvem., abandonnés ou préfin.	-	-	-	-
- Femmes en détresse: immeuble, rue de Rollingergrund,153, Lux.	-	300.000	1.200.000	2.350.000
- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal: aménagements	112.249	1.000.000	2.000.000	587.751
- Internat socio-familial (anc.CNA) Dudelange	-	-	-	5.000.000
3. Projets en cours d'élaboration				
- C.I.P.A. Differdange (Maison de soins (SERVIOR))	68.298	81.702	-	-
- Mertzig (SERVIOR)	-	-	-	-
- Maisons de soins Esch/Alzette	-	-	-	50.000
- C.I.P.A. Vianden	170.121	123.051	-	-
- C.I.P.A. Echternach et Maison de soins	-	-	250.000	6.750.000
4. Nouveaux Projets				
- C.I.P.A. Niedercorn: transf.,adaptation au projet SERVIOR	-	100.000	1.000.000	1.300.000
- Foyer Eislecker Heem Lullange;transformation	47.833	500.000	1.500.000	1.452.167
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff	-	100.000	2.000.000	970.000
- Centre d'accueil pour réfugiés Schiffflange	-	-	500.000	3.500.000
- Kraïzbierg Dudelange:mise en conformité Centre E. Mayrisch ...	-	100.000	1.000.000	900.000
- Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère	-	300.000	500.000	1.000.000
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne	-	200.000	400.000	600.000
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre	-	200.000	500.000	800.000
- Valerius Haff Tandel	-	-	-	4.000.000
- Domaine Thermal Mondorf: mise en conformité cuisine centrale	-	-	1.000.000	500.000
Total des dépenses	10.936.494	22.021.050	32.109.931	

17) FONDS DES INVESTISSEMENTS HOSPITALIERS

1) Base légale:

Loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers (art. 15)

2) Objet:

Art. 15. Le fonds est destiné à honorer les engagements pris par l'Etat, y compris les frais financiers, en ce qui concerne les grands projets de construction ou de modernisation dans le domaine hospitalier.

Art. 16. Une loi spéciale fixe pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 15 : Le fonds est (...) alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

En ce qui concerne les dépenses, les plafonds dont question à l'article 16 précité ont été fixés par la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	280.205.990	200.877.051	126.627.051
- Alimentation normale	41.651.000	33.000.000	33.000.000
- Dépenses.....	120.979.939	107.250.000	60.807.191
- Avoir au 31.12.	200.877.051	126.627.051	98.819.860
II. Programmes des dépenses			
Extension Baclesse	-	-	2.000.000
Centre de rééducation	17.819.165	25.000.000	20.000.000
CHL(Hopital Municipal, Pédiatrie, Sécurité Maternité)	34.806.835	5.000.000	10.000.000
INCCI	6.551.258	500.000	1.316.967
Eich.....	-	5.000.000	5.000.000
Kirchberg	40.000.000	8.000.000	1.574.891
Clinique Dr. Bohler	-	18.000.000	2.000.000
Ettelbruck (nouvel hôpital)	9.476.693	20.000.000	1.415.333
CHNP (partie Centre adolescents)	-	250.000	250.000
St. Joseph Wiltz	818.801	5.000.000	2.000.000
Hopital de la Ville d'Esch	4.793.796	5.000.000	5.000.000
Dudelange (partie hôpital)	-	-	500.000
Ste Thérèse Luxbg.	1.652.937	10.000.000	1.000.000
Centre convalescence Colpach (Loi 1999 modifiée)	-	2.500.000	5.000.000
Frais d'experts	498.223	-	-
Frais financiers	2.081.118	-	-
Ste Marie Esch	-	-	500.000
Marie-Astrid Differdange (mise en sécurité)	2.481.113	3.000.000	1.500.000
CHNP (Loi 1999) (sans Centre adolescents) (cf. supra)	-	-	250.000
Hôpital du Kirchberg (Clinique de jour PSY juvénile)	-	-	1.000.000
Centre Hosp. E. Mayrisch: nveau service d'urgence	-	-	500.000
Total des dépenses	120.979.939	107.250.000	60.807.191

18) FONDS SPECIAL DE LA CHASSE

1) Base légale:

Loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (art. 13.)

2) Objet:

Art. 13. - Indemnisation des dommages causés aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon.

3) Recettes et Dépenses:

"Art. 13. - Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:

1° par un dixième par le syndicat de chasse sur les terres duquel les dégâts ont été commis ;

2° par neuf dixièmes par l'adjudicataire du droit de chasse sur le lot duquel les dégâts ont été commis.

A l'issue de l'année cynégétique et pour la première fois le 1er août 2007, les sommes avancées par l'adjudicataire de chasse sont remboursées par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse. Toutefois, le montant remboursé ne peut dépasser le montant de quatre euros par hectare de la superficie du lot de chasse.

Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 juillet de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

...

Si, après paiement de toutes les indemnités et des frais, la recette des droits supplémentaires touchés par l'Etat, en vertu de l'alinéa qui précède, laisse un excédent, celui-ci sera versé à un fonds de réserve, affecté à l'indemnisation des dégâts ci-dessus spécifiés. Lorsque ce fonds de réserve aura atteint la somme de "12.394,68 euros", l'excédent sera versé au fonds spécial pour le repeuplement des chasses."

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
- Avoir au 01.01.	1	0	1
- Dotation budgétaire	355.985	316.078	308.487
- Dépenses.....	355.986	316.077	308.000
- Avoir au 31.12.....	0	1	488

19) FONDS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) Base légale:

Loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

2) Objet:

Aux termes de l'article 2 de la loi modifiée du 31 mai 1999 le fonds a pour objet:

- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- la protection de la nature et des ressources naturelles;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 4, les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux visés par la loi.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	61.374.313	51.886.883	22.417.685
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	4.500.000	7.000.000	7.000.000
b) Dotation supplémentaire	-	-	-
Total	4.500.000	7.000.000	7.000.000
- Dépenses	13.987.430	36.469.198	28.346.487
- Avoir au 31.12.	51.886.883	22.417.685	1.071.198
II. Programme des dépenses			
- Air, bruit, climat et énergie.....	3.245.505	13.375.914	7.456.103
- Déchets	7.765.151	12.223.332	17.826.034
- Nature.....	2.976.774	10.869.952	3.064.350
Total des dépenses	13.987.430	36.469.198	28.346.487

20) FONDS DE FINANCEMENT DES MECANISMES DE KYOTO

1) Base légale:

Loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

2) Objet:

Aux termes de l'article 22, paragraphe 2, "le fonds a pour objet de contribuer au financement des mécanismes de flexibilité de Kyoto et des mesures nationales afférentes qui sont mis en œuvre en vue de la réduction des émissions à effet de serre.

Il intervient dans les domaines suivants:

1. échange de droits d'émissions;
2. activités de projet de mise en œuvre conjointe (MOC) réalisées dans les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition dans le but d'acquérir des unités de réduction des émissions ;
3. activités de projet de mécanisme de développement propre (MDP) dans des pays en voie de développement dans le but d'acquérir des réductions d'émissions certifiées;
4. participation à des fonds multilatéraux gérés par des organismes internationaux ou régionaux qui ont pour mission notamment d'appuyer financièrement lesdites activités;
5. projets et programmes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national".

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté:

- 1) par des dotations budgétaires annuelles,
- 2) par le produit de la vente de crédits d'émissions,
- 3) par des dons.

Suivant le projet de loi promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement, le fonds est alimenté également à partir du 1.1.2007 par:

- 4) "par une contribution spéciale Kyoto moyennant un relèvement du taux des accises sur les carbur. routiers,
- 5) par une partie du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	-	2.965.353	3.766.771
Alimentation:		-	-
- Budgétaire normale	5.000.000	10.000.000	10.000.000
- Contribution climatique carburant	-	-	35.000.000
- Taxe véhicules automoteurs	-	-	28.000.000
Total	5.000.000	10.000.000	73.000.000
- Dépenses	2.034.647	9.198.582	73.785.000
Avoir au 31.12	2.965.353	3.766.771	2.981.771
II. Programme des dépenses			
- Achats de droits d'émission	-	-	5.000.000
- Projets Mécanisme de Développement Propre	-	4.365.000	33.185.000
- Projets Mise en Oeuvre Conjointe	-	1.000.000	5.000.000
- Fonds multilatéraux	-	3.100.000	11.100.000
- Mesures nationales	-	-	15.000.000
- Divers	2.034.647	733.582	4.500.000
Total des dépenses	2.034.647	9.198.582	73.785.000

21) FONDS POUR L'EMPLOI

1) Base légale:

Loi du 30 juin 1976 portant

1. création d'un fonds pour l'emploi;
2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet, telle qu'elle a modifiée et complétée.

2) Objectifs:

Le fonds pour l'emploi est destiné à couvrir les dépenses résultant:

1. de l'octroi des indemnités de chômage;
2. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes;
3. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des adultes;
4. de la promotion de la formation pratique en entreprise ainsi que de l'insertion et de la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi, inscrites à la section spéciale;
5. du maintien de la relation contractuelle des travailleurs formant le sureffectif structurel de la sidérurgie.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds pour l'emploi est alimenté par les ressources ci-après:

1. par des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et de l'impôt sur le revenu des collectivités;
2. par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale;
3. par des dotations budgétaires;
4. par des remboursements.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	87.125.093	2.954.532	29.337.101
- Produit de l'impôt de solidarité	92.919.957	103.600.000	110.700.000
- Produit de la cotisation sociale sur carburants	128.235.896	148.789.542	149.000.000
- Remboursements	40.934.506	39.961.000	40.970.000
- Dotation budgétaire normale	10.000.000	50.000.000	50.000.000
- Dotation budgétaire supplémentaire	-	50.000.000	-
- Compensation pour le non-relèvement en 2007 des impôts de solidarité de 1 point de %	-	35.000.000	-
Total	272.090.359	427.350.542	350.670.000
- Dépenses	356.260.920	400.967.973	401.902.600
- Avoir au 31.12.	2.954.532	29.337.101	-21.895.499
II. Programme des dépenses			
A. Dépenses générales			
a. Indemnités de chômage			
1. Chômage complet	121.700.000	128.000.000	128.000.000

(en euros)

	2005	2006	2007
2. Chômage partiel	1.000.000	800.000	900.000
3. Chômage pour intempéries/ accidentel et technique	10.500.000	13.000.000	7.000.000
Sous-total a.	133.200.000	141.800.000	135.900.000
b. Actions pour combattre le chômage des jeunes			
b.1 Dépenses sans cofinancement communautaire			
1. CAT - Etat	11.469.816	11.200.000	7.000.000
2. CAT- Autres (communes, privé, etc.)	7.796.315	8.800.000	7.500.000
3. Stages d'insertion	6.500.000	7.500.000	9.000.000
4. Complément à l'indemnité pour stagiaires et CAT	200.000	200.000	210.000
5. Indemnité d'apprentissage & divers	329.749	500.000	500.000
Sous-total b.	26.295.880	28.200.000	24.210.000
c. Actions en faveur de l'emploi			
c.1 Dépenses sans cofinancement communautaire			
1. Stages de réinsertion profes.(hors chômeurs indemnisés)	4.188.707	6.100.000	8.200.000
2. Garantie de salaires	7.712.375	7.000.000	7.000.000
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs	157.093	200.000	500.000
4. Aides à la mobilité géographique	125.089	135.000	135.000
5. Aide au réemploi (hors sidérurgie)	26.090.146	31.000.000	36.000.000
6. SNAS - mise au travail	12.966	20.000	20.000
7. Travaux extraordinaires d'intérêt général (WSA)	2.065.153	2.400.000	2.300.000
8. Preretraite (hors sidérurgie)	27.541.377	29.520.000	28.000.000
9.Participation au paiement d'une indemnité de congé parental	16.880.000	17.000.000	17.000.000
10. Détachement de main-d'oeuvre ADEM	1.678.175	1.800.000	1.850.000
11. Frais informatiques	-	10.000	-
12. Bilans de compétence et d'insertion pour chômeurs	136.039	200.000	200.000
13. Pool des assist. à la direct. dans l'enseignement secondaire plu: encadrement psycho-social des chômeurs	3.113.506	1.000.000	1.000.000
14. Actions en faveur de l'emploi féminin	-	1.500.000	1.500.000
15. Aides à l'embauche de chômeurs âgés/longue durée	3.306.386	4.800.000	6.400.000
16. Aides incapacité de travail et réinsertion professionnelle	10.215.286	14.000.000	18.000.000
17. Indemnité compensatoire travailleurs handicapés	1.502.935	1.600.000	1.650.000
18. Divers	1.181.507	1.100.000	1.200.000
c.2. Dépenses sans cofinancement communautaire <i>Initiatives sociales en faveur de l'emploi</i>			
1. Forum pour l'emploi	4.461.479	5.411.700	5.682.000
2. Proactif	9.448.989	14.101.826	14.806.000
3. Objectif Plein Emploi	10.474.530	13.076.175	13.730.000
4. Défi-Job asbl	129.663	272.292	285.900
5. Eng nei Schaff asbl	108.738	152.234	159.800
6. ICOPA-RTPH	300.904	363.746	381.900
7. Actions locales communes	462.461	735.000	772.000
c.3. Dépenses avec cofinancement communautaire			
Sous-total c.	2.406.353	3.000.000	6.000.000
	133.699.857	156.497.973	172.772.600
d. Section spéciale (Formation)			
1. Aides et primes à l'apprentissage	14.160.425	11.500.000	12.000.000
2. Complément apprentissage pour adultes	1.746.142	2.100.000	2.400.000

(en euros)

	2005	2006	2007
3. Initiation polyvalente pour jeunes	923.730	1.000.000	1.050.000
4. Autres actions de formation du FPE	4.762.938	4.900.000	5.000.000
5. Projet FEST du Proactif	-	1.600.000	1.600.000
6. Projet FEST du Forum pour l'emploi	-	1.220.000	1.220.000
Sous-total d.	21.593.236	22.320.000	23.270.000
Sous-total A.	314.788.973	348.817.973	356.152.600
B. Dépenses liées au secteur de la sidérurgie			
1. Travaux extraordinaires	3.506.276	1.000.000	1.000.000
2. Chômage partiel alternatif	7.453.569	13.500.000	6.100.000
3. Indemnité de réemploi	53.596	150.000	150.000
4. Préretraite	30.458.507	37.500.000	38.500.000
Sous-total B.	41.471.947	52.150.000	45.750.000
C. Remboursements comptables extraordinaires	-	-	-
II. TOTAL Dépenses	356.260.920	400.967.973	401.902.600
III. Programme des recettes			
A. Alimentation normale			
<i>a. Impôts de solidarité</i>			
1. Impôt sur le revenu des collectivités	46.021.588	52.000.000	54.200.000
2. Impôt sur le revenu des personnes physiques	46.898.369	51.600.000	56.500.000
3. Impôt sur le revenu des communes	-	-	-
<i>b. Contribution sociale sur carburants</i>	<i>128.235.896</i>	<i>148.789.542</i>	<i>149.000.000</i>
Sous-total A.	221.155.853	252.389.542	259.700.000
B. Remboursements			
1. Comptables extraordinaires	200.000	200.000	200.000
2. Remboursement chômage	850.000	900.000	900.000
3. Remboursement soldes faillites	672.645	600.000	700.000
4. CECA	1.560.000	1.500.000	-
5. Fonds social européen	314.778	200.000	200.000
6. Participation des entreprises aux stages d'insertion	3.936.602	4.700.000	5.500.000
7. Participation des entreprises au stage de réinsertion	2.456.008	3.561.000	4.770.000
8. Participation au coût de la préretraite	27.815.336	28.000.000	28.200.000
9. Divers	3.129.137	300.000	500.000
Sous-total B.	40.934.506	39.961.000	40.970.000
C. Alimentation suppl.: Dotation budgétaire			
1. Dotation normale	10.000.000	50.000.000	50.000.000
2. Dotation supplémentaire	-	50.000.000	-
3. Compensation pour le non-relèvement en 2007 des impôts de solidarité de 1 point de %	-	35.000.000	-
Sous-total C.	10.000.000	135.000.000	50.000.000
III. TOTAL Recettes	272.090.359	427.350.542	350.670.000

22) FONDS D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'AGRICULTURE

1) Base légale:

Loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 (art. 20)

Loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture (art. 53)

Loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural (art. 60)

2) Objet:

Art. 60. - Les aides prévues dans la présente loi, telles qu'elles sont spécifiées par règlement grand-ducal, sont imputables au Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (...).

3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 (. . .) Ce fonds est alimenté:

1. par des dotations budgétaires annuelles suivant les possibilités financières de l'Etat;

2. par les recettes et les bonifications revenant au Grand-Duché de Luxembourg du chef de l'application de la politique agricole commune dans le cadre de l'Union Européenne pour autant que ces mesures sont effectivement à charge du présent fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	16.966.945	17.917.941	15.293.677
- Alimentation:			
- budgétaire normale.....	17.000.000	27.000.000	27.000.000
- budgétaire supplémentaire.....	9.000.000	-	-
- FEOGA.....	6.805.748	4.808.505	4.994.497
Total:	32.805.748	31.808.505	31.994.497
- Dépenses.....	31.854.752	34.432.769	44.722.626
- Avoir au 31.12.	17.917.941	15.293.677	2.565.548
II. Programme des dépenses			
- Loi agraire 1986.....	75.620	3.000	3.000
- Loi agraire 2001:			
- Investissem. exploitat. agricoles.....	21.222.877	22.000.000	10.190.000
- Jeunes agriculteurs.....	3.883.624	3.130.000	50.000
- Collectivités et produits de qualité.....	1.389.824	3.050.000	12.023.000
- Méthodes de prod. écologiques.....	1.863.700	1.508.925	1.063.250
- Infrastructures agricoles.....	1.996.501	500.000	537.616
- Zones rurales.....	1.422.606	4.240.844	2.957.500
- Loi agraire 2007:			
- Axe 1: Compétitivité	-	-	12.625.560
- Axe 2 : Environnement & paysage	-	-	3.254.000
- Axe 3: Zones rurales	-	-	77.600
- Axe 4: Leader	-	-	1.941.100
Total des dépenses	31.854.752	34.432.769	44.722.626

23) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art.3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

(en euros)

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01	201.676.069	106.992.849	62.174.528	-
- Alimentations:				-
a) Alimentation normale	10.000.000	38.000.000	46.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire *	91.000.000	20.000.000	-	-
Total	101.000.000	58.000.000	46.000.000	-
- Dépenses	195.683.220	102.818.321	106.625.794	-
- Avoir au 31.12	106.992.849	62.174.528	1.548.734	-
II. Programme des dépenses				
I. Projets en réalisation				
- Musée d'histoire naturelle Grund.....	-	208.446	-	-
- Centre pénitentiaire Schrassig: 1ère extension	6.350.261	2.500.000	2.900.000	5.708.650
- Parc de Hosingen: aménagement	-	100.000	146.424	-
- Parc de Hosingen: centre écologique	1.289.280	2.600.000	3.000.000	4.538.519
- Abbaye Neumünster	4.332.645	5.000.000	1.007.198	-
- Bâtiment Tour Kirchberg: façades	46.178	500.000	1.650.000	10.288.371
- Chambre des Députés: extension et transformation	-	20.825	-	-
- C.P.A. Givenich:2e extension	2.161.010	2.500.000	1.600.000	1.346.028
- Immeuble Printz et Rischar: transformations	4.238.629	7.500.000	4.500.000	686.769
- C.N.A. Dudelange (y inclus centre culturel)	4.786.340	6.000.000	10.000.000	16.597.989
- Palais de Justice des CE Kirchberg : désamiantage	1.491.467	938.271	-	-
- Centre de conférences Kirchberg: 1ère extension +CCK	14.218.552	17.300.000	22.500.000	97.865.206
- Salle de concert Luxembourg-Kirchberg	38.620.362	10.000.000	1.697.681	-
- Police des Autoroutes et P&Ch. à Bertrange	4.338.872	6.500.000	8.700.000	24.172.899
- Parc "3 Eechelen": aménagement	1.164.908	4.200.000	6.500.000	4.019.951
- Ponts & Chaussées Bertrange: atelier mécanique	882.600	-	-	-

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
- Acquisition de deux immeubles admin.à Lux.-Kirchberg	91.000.000	-	-	-
2. Loi budgétaire:				
- Dépôt Musée d'Histoire Bertrange (FAPRAL)	470.296	250.000	46.056	-
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	42.522	150.000	119.237	-
- Institut viti-vinicole Remich (cave crémant)	202.845	1.000.000	1.000.000	225.642
- Centre Marienthal:travaux d'infrastructure	208.247	600.000	725.688	-
- Centre tactique de Police Reckenthal	25.835	346.645	-	-
- Eaux et Forêts Ellergronn:phase 1	680.692	800.000	510.507	-
- Ministère de l'Education Nationale:réhabilitation	136.894	1.400.000	1.500.000	3.065.068
- Parc Château de Walferdange	702.625	445.624	-	-
- Ferme Grisius Lultzhausen:SN des Sports	44.308	1.600.000	1.100.000	2.392.440
- Château de Roebé Larochette	432.037	1.200.000	1.043.698	-
- Théâtre national, route de Longwy	1.115.944	560.948	-	-
- Ponts & Chaussées: dépôt Walferdange	-	100.000	2.224.978	2.000.000
- Caserne Herrenberg : remise en état de trois pavillons	410.083	2.000.000	2.000.000	1.185.495
- Ancienne Commerzbank Luxembourg	3.249.708	-	-	-
- Centre de Recherche Public - Santé:pavillon provisoire	725.275	1.000.000	252.504	-
- Garage central pour les forces de l'ordre	2.450.251	3.300.000	1.007.923	-
- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes)	197.605	800.000	700.000	641.253
- Bâtiment CUBE: démolition	209.340	-	-	-
- INS: réfection pelouse et modernisation hall omnisports	357.180	2.500.000	2.500.000	1.100.088
- Représentation permanente ONU à New York	762.630	2.812.550	-	-
- Centre pénit.Schrassig:réfect.toit.plates+béton mur d'enc.	1.244.795	1.300.000	1.300.000	969.680
- Centre d'information 'Accord de Schengen'	519.097	-	-	-
- Musée 'A Possen' Bech-Kleinmacher: transformation	304.558	550.000	500.000	574.634
- Château de Colmar-Berg	1.066.906	-	-	-
- Ecole de Police Verlorenkost	754.788	441.795	-	-
- Nouvelle Ambassade à Varsovie	518.904	1.509.496	-	-
- Ambassade à Bruxelles	87.391	1.233.721	-	-
- Ecole de Police Verlorenkost: gymnase	314.206	-	-	-
- Centre de production artistique Bonnevoie	-	-	-	-
- Centre de conduite de la Police à Colmar-Berg	1.890	-	-	-
- Projets en cours d'achèvement,abandonnés,préfinancés	458.317	-	-	-
- Unité de sécurité Dreibern	-	250.000	2.500.000	2.858.123
- Stand de tir Reckenthal:extension	24.749	-	100.000	6.375.251
- Centre pénitentiaire Schrassig: mesures de sécurité	-	-	50.000	4.950.000
- Château de Schoenfels:centre d'accueil et atelier thérapeutiqu	5.263	500.000	1.500.000	1.757.829
- Stand de tir Bleesdall:mise en conformité	-	-	-	1.221.704
- Haff Réimech	-	-	-	4.353.519
- Ponts & Chaussées Mersch	-	-	-	5.500.000
- Police grand-ducale Kayl: réaménagement.et agrandissement	-	-	-	1.500.000
- Ferme Casel Givenich	-	-	500.000	1.250.000
- Maisons d'enfants Schiffflange:extension	1.552	400.000	544.848	-
- Dépôt de munitions Herrenberg	-	-	-	2.764.796
- Ponts & Chaussées Grevenmacher: dépôt Potaschbiarg	1.904	-	-	4.967.817
- Police g-d.Rédange:bât.adm.et transf.logem.de service	-	-	-	5.000.000
- Ecole Nat.des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation	8.814	100.000	300.000	2.020.986
- Ponts & Chaussées Windhof : ateliers et garage	-	-	-	1.350.000
- Ponts & Chaussées Echternach: nouvelle construction	-	-	-	6.000.000
- Ponts & Chaussées Clervaux: extension	-	-	-	4.000.000
- Caserne Herrenberg : réhabilitation des infrastr. techn.	-	-	2.000.000	3.000.000
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg	-	-	1.000.000	1.000.000
3. Etudes (loi de garantie) * partie des études				
- CRP Henri Tudor: extension	-	-	-	-
- Aérogare: 4e extension (petits porteurs+terminal princip.)	46.767	-	-	-
- Cité judiciaire - Plateau du St Esprit	-	-	-	-
- Bâtiment Konrad Adenauer:extension (part études)	131.103	5.000.000	3.199.052	-

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
- Cour des Comptes:2e extension	-	500.000	1.000.000	500.000
- Cour de Just. de l'UE:mise en conform.bât. annexes A,B,C	-	350.000	150.000	-
4. Projets en cours d'élaboration				
- Bibliothèque nationale:extension Kirchberg	-	-	-	-
- Centre de secours à Luxembourg-Gasperich	492.540	200.000	200.000	79.054.230
- Police grand-ducale Grevenmacher	91.064	500.000	500.000	11.006.790
- Centre Marienthal	-	150.000	500.000	19.664.421
- Bât.Pub.:atel. et dépôt(nouv.constr.)Bertrange-Bourmicht	107.906	250.000	500.000	13.947.443
- Centre de Conférences Kirchberg-2e extension	136.241	400.000	1.000.000	100.434.172
- Laboratoire National de Santé	466.876	500.000	3.500.000	89.290.383
- Labo.médecine vétér.et Labo.méd.légale (2e phase)	64.036	50.000	300.000	31.764.417
- Bâtiment Schuman: transform.pour la Bibliothèque Nat.	214.104	-	-	118.307.708
- Château de Berg:rénovation	-	-	-	15.000.000
- Centre Hollenfels	-	-	-	10.400.000
- Cité policière à Luxembourg-Verlorenkost	417.027	250.000	500.000	198.510.926
- Ponts&Chaussées Remich: ateliers	-	200.000	200.000	9.546.915
5. Autres projets				
- Justice de paix Esch/Alzette	7.156	300.000	500.000	13.008.577
- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière	58.356	300.000	3.000.000	5.641.644
- Caserne Herrenberg:modernisation (1ère phase)	112.457	200.000	500.000	34.146.445
- Centre de recherche public - Santé	608.209	50.000	150.000	77.426.263
6. Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie				
- Bâtiment administratif à Luxembourg-Gare	-	500.000	-	-
7. Nouveaux Projets				
- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction	24.040	100.000	1.000.000	875.960
- Centre douanier Gasperich: nouvel atelier à trois niveaux	-	-	-	1.200.000
- Police grand-ducale Kehlen: nouvelle construction	-	-	-	2.000.000
- Administration de l'Eau Diekirch: Hôtel du Midi	-	-	700.000	1.300.000
- Palais de Justice Diekirch: transformation	46.783	-	-	4.453.217
- Police grand-ducale Lorentzweiler: nouvelle construction	-	-	-	2.000.000
- Musée du Vin à Ehnen: réaménagement et extension	-	-	-	6.000.000
- Centre d'intervention(service incend. et sauvetage) Findel	-	-	-	pm
- Nouveau Centre pénitentiaire	-	-	-	pm
- Laboratoire pour l'ASTA	-	-	-	pm
Total des dépenses	195.683.220	102.818.321	106.625.794	

Note *: La dotation supplémentaire de 2006 sera compensée par une réduction de la dotation du fonds scolaire

24) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
(en euros)				
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01.....	255.211.557	226.310.952	190.755.839	-
- Alimentations				
a) Alimentation normale *	45.000.000	50.000.000	42.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-
Total	45.000.000	50.000.000	42.000.000	-
- Dépenses	73.900.605	85.555.113	121.064.552	-
- Avoir au 31.12	226.310.952	190.755.839	111.691.287	-
II. Programme des dépenses				
I. Projets en réalisation				
- Lycée de garçons Esch/Alzette:nouvelle construction	-	-	-	-
- Institut pour IMC	134.007	28.822	-	-
- LT des Arts et Métiers:agrandissement et rénovation	-	-	-	-
- CNFPC Esch/Alzette	1.658	-	-	-
- Ecole européenne primaire et secondaire	16.367	26.848	-	-
- Lycée de garçons à Luxembourg:extension	110.584	200.000	2.133.979	-
- LT Nord Wiltz : extension(1ère phase)	8.163	150.000	242.800	-
- Lycée classique Diekirch:extension (ttes. les phases)	2.183.079	1.150.000	1.600.000	1.360.037
- LT Mersch:extension et transformation	79.834	204.493	-	-
- LT Joseph Bech Grevenmacher	1.319.419	1.800.000	1.276.687	-
- LT Esch/Alzette: ateliers CNFPC	-	-	-	-
- LT Josy Barthel Mamer	4.070.986	4.350.000	4.309.213	-
- Internat à Diekirch	3.827.721	4.000.000	2.000.000	1.453.703
- LT Esch/Alzette (Raemerich)	14.628.390	5.000.000	4.072.231	-
- LT Nic Bieber Dudelange	5.218.315	5.000.000	8.000.000	19.858.766
- Lycée du Nord Wiltz: extension (2e phase)	6.569.941	12.700.000	14.700.000	33.729.056

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
- LT Mathias Adam Pétange:nouvelle construction	8.080.027	20.000.000	22.000.000	50.452.661
- Nouveau Lycée et Internat à Rédange-sur-Attert	9.021.918	10.000.000	18.000.000	56.627.580
- LTC Dommeldange: annexe	5.600.748	8.000.000	8.000.000	6.050.221
- LT Esch/Alzette(Lallange)	1.473.978	1.500.000	15.000.000	86.622.623
- Divers en cours d'achèvement,abandonnés, préfinancés	91.165	-	-	-
2. Loi budgétaire				
- LT des Arts et Métiers: assainissement extérieur	416.211	529.480	-	-
- Internat St Willibrord Echternach: cuisine etc	49.476	668.127	-	-
- LT Nord Wiltz:classes supplémentaires	-	-	-	-
- ISERP Walferdange : modernisation	455.640	500.000	499.968	-
- Centre de Langues	455.007	616.552	-	-
- Lycée Robert Schuman : bibl, cafet. struct d'accueil, parking etc	451.950	1.600.000	2.000.000	1.289.754
- Athénée: réhabilitation salle de fêtes	1.013.321	561.834	186.679	-
- LT Michel Lucius: nouvelle aile, salles de classe	1.860.626	1.000.000	447.688	-
- LT des Arts et Métiers: réhabilit.cuisine et ext.structure d'accueil	-	100.000	500.000	5.691.674
- LT Joseph Bech à Grevenmacher(anc.bât.): mes. de sécurité	469.875	200.000	2.000.000	3.781.418
- Solution transitoire pour l'Ecole Europ. Lux.-Kirchberg	647.966	103.327	-	-
- Lycée et Collège Vauban: structures provisoires	3.281.300	394.479	-	-
- Ecole Européenne: transf. 7 classes en salles spéciales	455.819	462.195	-	-
- Piscine olymp. Kirchberg: rénov.façades vitrées,vestiaires	20.160	250.000	2.000.000	2.556.667
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette	41.930	200.000	1.000.000	3.658.070
- LT Ettelbruck: salle des sports et piscine	31.657	171.538	-	-
- CPE Luxembourg-Kirchberg: 3ième extension	3.772	-	-	5.996.228
- CNFPC et LT Ettelbruck:salle des sports dans CHNP	-	100.000	1.000.000	1.291.040
- IST: bâtiments laboratoires	305.493	600.000	594.507	-
- LT Michel Lucius: démolition aile caduque	-	-	550.000	200.000
3. Projets en cours d'élaboration				
- LT Mathias Adam - Jenker	25.126	300.000	5.000.000	21.379.144
- Ancienne Ecole Américaine: transformation	25.973	-	-	13.083.503
- Nouveau Lycée à Junglinster	503.757	300.000	500.000	104.692.883
- LT pour professions de santé	304.769	300.000	500.000	62.839.885
- LT Bonnevoie:extension et remise en état	-	-	-	66.120.000
- Centre de Logopédie	22.178	250.000	500.000	1.683.815
- Université Luxembourg-Limpertsberg	-	-	-	pm
- LT Michel Lucius Luxembourg	-	-	-	pm
- Athénée: rénovation	-	-	500.000	24.500.000
- Lycée Hubert Clement: réaménagement	22.116	27.884	-	-
- Lycée Pôle Nord	-	-	-	pm
- Lycée Pôle Sud	-	-	-	pm
- LT agricole Ettelbruck: extension	-	-	-	pm
- Deuxième Ecole europ. et Centre de la petite enfance(part études)	599.200	2.000.000	900.800	-
4. Autres projets				
- Internat Ettelbruck	983	9.534	-	-
- LT Esch/Alzette-place Victor Hugo:démol. aile désaffectée	-	-	-	55.000.000
5. Nouveaux projets				
- LT hôtelier Alexis Heck: mise en conformité cuisine	-	100.000	1.000.000	700.000
- LT hôtelier Alexis Heck: salle des sports	-	-	50.000	2.950.000
- LT agricole Ettelbruck: salle des sports	-	-	-	3.000.000
- Neie Lycée à Mersch	-	100.000	-	-
- Ecole europ. à Luxembourg-Kirchberg:extension salle des sports	-	-	-	pm
- IESS: bâtiment définitif à Mersch	-	-	-	pm
- Lycée Nordstad (LT,LS,CHNPC,Sports)	-	-	-	pm
Total des dépenses	73.900.605	85.555.113	121.064.552	

Note *: La dotation de 2006 ne sera liquidée qu'à concurrence de 30 millions afin de compenser la dotation additionnelle pour le fonds administratif.

25) FONDS DES ROUTES

1) Base légale:

Loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (art. 16 et 17) modifiée entre autres par la:

- Loi du 29 août 1972
- Loi du 26 mars 1998
- Loi du 21 décembre 1998
- Loi du 6 juin 2002
- Loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 (art. 50).

2) Objet:

Art. 16. - Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication prévu à l'article 6, alinéa 1er ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie sont imputables au Fonds des routes. Le Ministre des Travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 16. - Ce fonds est alimenté:

- a) par des dotations budgétaires;
- b) par des recettes d'emprunts;
- c) par le produit de la vente d'immeubles acquis dans le cadre du programme précité et rendus disponibles après l'établissement de la grande voirie;
- d) par les remboursements effectués par la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 7 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen signée à Luxembourg, le 18 avril 1994, et approuvée par la loi du 18 août 1995.

Les sommes dont question sub b), c) et d) sont portées directement en recette au Fonds des routes.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
(en euros)				
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01	62.629.912	1.064.181	72.472.136	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale	10.000.000	10.000.000	10.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire	26.000.000	-	-	-
c) Recettes d'emprunts	-	200.000.000	100.000.000	-
d) Divers	530.903	-	-	-
Total alimentations	36.530.903	210.000.000	110.000.000	-
- Dépenses	98.096.634	138.592.045	144.930.000	-
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10%)	-	-	14.493.000	-
- Dépenses ajustées	98.096.634	138.592.045	130.437.000	-
- Avoir au 31.12	1.064.181	72.472.136	52.035.136	-
II. Programme des dépenses				
<u>Autoroute de Trèves</u>				
- Section I et III	-	-	-	-

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
- Section II	-	-	-	-
- Section I (accès Z.T.Aéroport)	-	-	-	-
- Divers: emprises et études	44.103	-	-	-
<u>Contournement de Luxembourg:</u>				
- Cont. Ouest: échangeur de Helfent (+ accès), Cessange	-	-	-	-
- Cont. Ouest: échangeur Bridel liaison rue de l'Industrie	-	-	-	-
- Cont. Sud-Est: Centre douanier et échangeur Gasperich	-	-	-	-
- Cont. Sud-Est: Gasperich - Irrgarten	-	-	-	-
- Cont. Sud-Est: Irrgarten-Kirchberg	1.845.535	304.465	-	-
- Voirie connexe Aéroport	-	-	-	pm
- Pénétrante Sud et Rocade de Bonnevoie	-	-	-	-
- Divers: emprises et études	-	-	-	-
<u>Collectrice du Sud:</u>				
- Voie express(Lallange-Belval,entr.Esch,RP Raemerich)	-	-	-	-
- Lankelz-Biff	-	-	-	-
- Biff-Rodange	-	-	-	-
- Foetz-Dudelange-Hellange	-	-	-	-
- Diverses sections	-	-	-	-
- Adaptation de l'échangeur de Foetz	-	-	-	-
- Divers: emprises et études	7.217	3.572.783	-	-
- Echangeur de Burange	-	-	-	16.400.000
<u>Liaison avec la Sarre</u>				
- Section I	1.505.334	-	-	-
- Section II	11.599.102	-	-	-
- Diverses sections y compris bypass Hellange	488.737	3.600.000	100.000	18.500.000
- Station de service	-	-	-	10.000.000
- Divers: emprises et études	178.842	-	-	-
<u>Grande voirie du Nord:</u>				
- Echangeur d'Ingeldorf	-	-	-	-
- Contournement d'Ettelbruck	-	-	-	-
- Ettelbruck-Niederfeulen (petit contourn. d'Ettelbruck)	-	-	-	-
- Ettelbruck-Friedhaff	-	-	-	-
- Contournement de Schieren	-	-	-	-
- Contournement de Colmar/Colmar-Mersch	-	10.000	-	-
- Contournement Mersch	-	250.000	-	-
- Luxembourg-Mersch	51.154.017	65.000.000	65.000.000	260.246.304
- Diverses sections	-	-	-	-
- Route de liaison A7/A6	-	200.000	200.000	61.600.000
- Contournement Ettelbrück-Niederfeulen	-	-	100.000	74.900.000
- Divers: emprises et études	679.128	500.000	500.000	2.500.000
<u>Autres</u>				
- Divers	2.149.639	1.000.000	250.000	6.850.361
- Aménagements sécuritaires	-	-	750.000	2.250.000
- Surveillance des chantiers	1.976.714	1.500.000	1.500.000	11.523.286
- Aires de service	349.974	2.500.000	2.500.000	4.650.026
- Projet "CITA"	4.030.586	7.200.000	8.000.000	22.263.679
- Entretien grande voirie	7.635.541	8.000.000	8.000.000	63.384.459
- Entretien technique CITA et tunnels	3.995.777	5.000.000	5.000.000	39.504.223
- Giratoire de Merl	3.002.522	1.002.289	-	-
- Echangeur de Pontpierre	-	-	-	9.400.000
- Contournement Sandweiler	583.427	873.292	-	-
- Aménagement d'un giratoire à Kayl	-	-	-	-

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
- Contournement Junglinster	316.977	300.000	500.000	60.656.813
- Contournement Strassen	-	-	-	-
- Contournement Bascharage/Dippach	686.874	-	-	49.313.126
- Contournement Differdange	-	-	900.000	4.300.000
- Liaison route d'Arlon/rue de Strassen	837.962	123.242	-	-
- N34 Bertrange, section médiane	-	1.500.000	1.500.000	1.000.000
- Giratoire rue de l'Industrie/N34 Bertrange	-	-	1.100.000	1.000.000
- Boulevard de Merl, Giratoire N5/N34-rte d'Arlon et voie de Liaison Bourmicht	-	-	-	23.400.000
- Contournement Echternach voie Charly (études)	-	-	100.000	100.000
- Contournement Nord Differdange N31 (études)	-	-	-	200.000
- Contournement Hosingen (études)	-	-	-	200.000
- Contournement Troisvierges (études)	-	-	100.000	100.000
- Contournement Bous 2ème tronçon (études)	-	-	100.000	100.000
- Contournement Remich (études)	-	-	100.000	100.000
- Transversale Clervaux (études)	-	-	-	200.000
- Descente vers la Vallée de l'Alzette (études)	-	-	100.000	100.000
- Raccordement échangeur Mertert à N1 et Port (études)	-	-	-	200.000
- Nouvel accès SIDOR (études)	-	-	-	200.000
<u>Ban de Gasperich</u>				
- Rues Esch/Raiffeisen	8.182	-	-	12.216.268
- Nouvel échangeur autoroutier	-	-	-	20.481.720
- Voirie secondaire (Kockelscheuer)	-	-	-	16.896.760
- Voirie secondaire (Gluck)	-	-	3.000.000	3.497.400
- Voirie "rue des Scillas"	-	-	-	4.118.750
<u>Adaptation croix et échangeur A3 / A6:</u>				
- Elargissement A3/A6	-	100.000	250.000	100.000
- Croix de Gasperich	3.925.608	1.505.974	-	-
- Croix de Cessange	-	100.000	300.000	11.600.000
- Echangeur Helfenterbrück	155.919	2.200.000	5.000.000	24.327.451
- Section courante Mamer-Bettembourg	-	500.000	500.000	49.100.000
<u>Liaison Micheville</u>				
- Liaison Micheville (phase 1)	938.917	31.000.000	37.000.000	4.787.864
- Liaison Micheville (phase 2)	-	-	-	129.000.000
<u>Pont Adolphe & Passerelle à Luxembourg</u>				
- Pont Adolphe (pont provisoire inclus)	-	500.000	800.000	33.700.000
- Passerelle	-	50.000	100.000	5.750.000
<u>Divers ouvrages d'art</u>				
- Pont sur la Sûre à Moestroff	-	-	600.000	1.250.000
- Pont frontalier Moselle à Remich	-	-	100.000	1.350.000
- Pont frontalier Grevenmacher	-	100.000	150.000	7.050.000
- OA498 Insborn et 499 Lultzhausen	-	100.000	100.000	7.800.000
- Pont sur l'Alzette à Hesperange	-	-	500.000	2.000.000
- Pont sur les CFL à Schieren	-	-	30.000	1.380.000
- Elargissement du viaduc Haute-Syre sur A1 (études)	-	-	100.000	100.000
Total des dépenses	98.096.634	138.592.045	144.930.000	

26) FONDS DU RAIL

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

Les projets de remise en état, de modernisation et d'extension du réseau ou de suppression de lignes sont repris dans un programme d'investissement quinquennal établi par le Ministre des Transports avec le concours du gestionnaire de l'infrastructure.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme d'investissement, y compris les acquisitions immobilières requises à cet effet, sont imputées sur le Fonds du Rail.

Le Fonds du Rail est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par des redevances d'utilisation de l'infrastructure;
- par le produit de la vente d'immeubles et de terrains appartenant au domaine foncier du réseau et rendus disponibles après la réalisation du programme d'investissement;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées à des projets inscrits au programme d'investissement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	128.816	45.464	153.786
- Alimentation:			
- Budgétaire normale investissement	10.000	10.000	10.000
- Budgétaire normale maintenance	92.000	96.000	92.452
- Emprunt	0	332.000	100.000
- Subvention U.E.	1.250	2.000	2.000
- Restitution T.V.A. (investissement)	17.289	12.009	21.053
- Restitution T.V.A. (maintenance)	13.043	17.250	14.377
- Autres recettes (Redevances,..)	29.943	74.562	12.200
Total	163.525	543.821	252.082
- Dépenses	246.877	435.499	308.995
- Avoir au 31.12.	45.464	153.786	96.873
II. Programme des dépenses			
- Dépenses projetées:			
- Maintenance	112.220	115.000	106.320
- Investissement	126.527	180.943	194.450
<i>dont</i>			
- Prolongement ligne Bettembourg-Volmerange	625	3.800	853
- Troisième voie dans le triangle de Fentange	8.700	694	-
- Mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg	6.303	15.100	29.199
- Raccordement de Kirchberg et de Findel	4.427	25.000	25.420
- Tête Nord de la Gare de Luxembourg	108	15.000	15.573
- Raccordement Belval-Usines	505	5.000	11.908

(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007
- <i>Système de contrôle de vitesse</i>	3.049	7.000	3.809
- <i>Modification de l'alimentation électrique</i>	6.005	6.349	973
- <i>Centre de Remisage en Gare de Luxembourg</i>	4.896	15.000	22.980
- <i>Réalisation d'une sous-station à Berchem</i>	-	8.000	787
- <i>Entretien constructif</i>	37.213	74.000	75.379
- <i>Réseau tertiaire</i>	-	-	2.920
- <i>Autres projets et dépenses</i>	54.696	6.000	4.649
- <i>Etudes et personnel</i>	8.130	8.224	8.225
- <i>Acquisition d'immeubles appartenant à Arcelor et aux C.F.L.</i> ..	-	131.332	-
- Total des dépenses	246.877	435.499	308.995

27) FONDS DES RACCORDEMENTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

La participation à la réalisation de projets ferroviaires situés en-dehors du territoire national lorsque ces projets contribuent au maintien et au développement des raccordements ferroviaires du Grand-Duché de Luxembourg avec ses pays voisins et à l'insertion du réseau ferroviaire national dans les réseaux de transport transeuropéens.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses engendrées par ces participations sont à charge du Fonds des Raccordements Ferroviaires Internationaux.

Le Fonds est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées au Grand-Duché de Luxembourg en vue de promouvoir la réalisation des raccordements ferroviaires;
- par les rémunérations des participations de l'Etat dans des entités étrangères ou internationales qui sont, le cas chargées de la réalisation des projets ferroviaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
- Avoir au 01.01.	50.009.863	28.035.151	5.035.151
- Dotations budgétaires:			
a) dotation normale	5.000.000	5.000.000	5.000.000
b) dotation supplémentaire	-	20.000.000	-
- Dépenses	26.974.712	48.000.000	1.000.000
- Avoir au 31.12.	28.035.151	5.035.151	9.035.151

28) FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

1) Base légale:

Loi du 30 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 modifiée par la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001 ainsi que la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 (art. 36).

2) Objet:

Art. 43. - Le fonds pour la loi de garantie est destiné à financer les dépenses stipulées dans les contrats de location-vente conclus conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles, ainsi que les dépenses résultant de la location d'immeubles destinés à accueillir des institutions et organismes internationaux, y compris les charges locatives et frais annexes afférents, et pour lesquels le Gouvernement dispose d'une option d'achat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 43.- Le fonds pour la loi de garantie est alimenté par des dotations budgétaires ainsi que par le produit des loyers versés par les institutions occupant les immeubles mentionnés à l'alinéa premier ainsi que les immeubles réalisés sur base de la loi du 13 avril 1970, conformément aux stipulations des contrats de sous-location conclus par ces institutions avec l'Etat.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)			
	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01	149.241.878	107.450.684	72.584.751	-
- Alimentations				-
a) alimentation normale	2.000.000	7.000.000	7.000.000	-
b) location/vente	6.335.341	6.375.500	6.534.888	-
c) alimentation supplémentaire	-	-	-	-
Total	8.335.341	13.375.500	13.534.888	-
- Dépenses	50.126.535	48.241.433	53.741.433	-
- Avoir au 31.12	107.450.684	72.584.751	32.378.206	-
A. Projets en état de remboursement				
Location-vente				
Fonds Kirchberg				
- Centre polyvalent de l'enfance Lux.-Kirchberg	-	-	-	-
- Bâtiment administratif Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
- Extensions Cour de Justice CE Luxembourg-Kirchberg et mesures transitoires	12.144.000	12.144.000	12.144.000	-
Sous-total	12.144.000	12.144.000	12.144.000	-
Autres				
- Centre Informatique Luxembourg-Gare	1.128.800	1.128.800	1.128.800	5.644.000
- Contournement de Differdange	998.400	1.082.100	1.082.100	2.164.200
- Bâtiment administratif Gendarmerie Esch/Alzette	315.400	315.400	315.400	946.200
- Missions diplomatiques Bruxelles	2.181.800	2.380.433	2.380.433	23.805.000
- Campus scolaire Geesknepchen	12.975.900	13.500.000	13.500.000	216.000.000

(en euros)

	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs
- Centre nat. sportif et culturel à Luxembourg-Kirchberg	5.459.000	8.983.000	8.983.000	221.370.100
- Centre de recherche public Henri Tudor	-	1.207.700	1.207.700	18.114.900
Sous-total	23.059.300	28.597.433	28.597.433	488.044.400
B. Projets en voie de construction				
Location-vente				
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	60.700	-	3.500.000	132.369.100
- Cité judiciaire au plateau du Saint Esprit	-	-	2.500.000	218.496.900
Sous-total	60.700	-	6.000.000	350.866.000
C. Projets non entamés				
Location-vente				
- Nouvelle aérogare du Findel	-	-	-	449.232.800
- Parking Findel	-	-	-	399.119.700
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel	-	-	-	38.154.600
- Deuxième Ecole Européenne à Mamer	-	-	-	345.043.100
Sous-total	-	-	-	1.231.550.200
D. Autres Projets				
Location-vente				
- 4ième extension du Palais de Justice CE à Lux.-Kirchberg	-	-	29.609.000	562.571.300
Sous-total	-	-	29.609.000	562.571.300
E. Locations avec options d'achat				
- Tours dits A et B à Luxembourg-Kirchberg	14.862.535	7.500.000	7.000.000	n.a.
Sous-total	14.862.535	7.500.000	7.000.000	-
Total des dépenses	50.126.535	48.241.433	53.741.433	

29) FONDS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

1) Base légale:

Loi du 17 mars 2003 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

2) Objet:

Art. 7. - Il est institué ... un fonds spécial ... destiné à financer les participations de l'Etat allouées dans l'intérêt de la réalisation d'investissements éligibles à l'obtention d'une aide sur base de la présente loi (...).

3) Recettes et Dépenses:

Les participations ou dépenses engagées dans le cadre de cette loi sont à charge du Fonds.
Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2005	2006	2007
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	7.080	1.072.373	1.076.773
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	7.000.000	7.300.000	7.450.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses	5.934.707	7.295.600	7.515.600
- Avoir au 31.12.	1.072.373	1.076.773	1.011.173
II. Programme des dépenses			
- Aides à l'hôtellerie	1.255.995	1.700.100	1.500.100
- Aides aux communes (infrastructures, campings)	3.028.684	3.735.000	4.100.000
- Aides aux syndicats d'initiative (infrastructures, campings) ...	1.298.554	1.000.000	1.300.000
- Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse	-	150.000	-
- Aides aux campings privés	109.522	250.100	100.100
- Aides pour la mise en valeur du patrimoine culturel	93.570	80.200	150.300
- Aides pour la création de gîtes	61.466	175.100	145.000
- Investisseurs privés	-	130.100	130.100
- Autres aides	86.916	75.000	90.000
- Total des dépenses	5.934.707	7.295.600	7.515.600

30) FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION

1) Base légale:

Art. 39 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007.

2) Objet:

Art. 39 - Objet et champ d'application du fonds:

II. - Le fonds a pour objet:

a) l'entretien, la maintenance et la remise en état des immeubles bâtis de l'Etat;

b) la rénovation, la transformation et la mise en conformité de ces immeubles.

Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

3) Recettes et dépenses:

Art. 39/paragraphe IV.-Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	2005	2006	2007	(en euros) <i>Exercices ultérieurs</i>
I. Mouvements du fonds				
- Avoir au 01.01.	-	-	-	-
- Dotations budgétaires:				
a) Dotation normale	-	-	55.000.000	-
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-	-
Total	-	-	55.000.000	-
- Dépenses	-	-	55.000.000	-
- Avoir au 31.12.....	-	-	-	-
II. Programme des dépenses				
Ministère d'Etat , Présidence du Gouvernement	-	-	2.340.000	7.125.300
<i>dont entretien</i>			936.000	
<i>dont rénovation</i>			1.404.000	
Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration	-	-	1.870.000	5.694.150
<i>dont entretien</i>			748.000	
<i>dont rénovation</i>			1.122.000	
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural	-	-	1.110.000	3.379.950
<i>dont entretien</i>			444.000	
<i>dont rénovation</i>			666.000	
Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement	-	-	80.000	243.600
<i>dont entretien</i>			32.000	
<i>dont rénovation</i>			48.000	
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	-	-	3.980.000	12.119.100
<i>dont entretien</i>			1.592.000	
<i>dont rénovation</i>			2.388.000	
Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur	-	-	224.000	682.080
<i>dont entretien</i>			89.600	
<i>dont rénovation</i>			134.400	
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	-	-	13.630.000	41.503.350

<i>dont entretien</i>			5.452.000	
<i>dont rénovation</i>			8.178.000	
Ministère de l'Égalité des Chances	-	-	1.000	3.045
<i>dont entretien</i>			400	
<i>dont rénovation</i>			600	
Ministère de l'Environnement	-	-	1.400.000	4.263.000
<i>dont entretien</i>			560.000	
<i>dont rénovation</i>			840.000	
Ministère de la Famille et de l'Intégration	-	-	8.410.000	25.608.450
<i>dont entretien</i>			3.364.000	
<i>dont rénovation</i>			5.046.000	
Ministère des Finances	-	-	3.070.000	9.348.150
<i>dont entretien</i>			1.228.000	
<i>dont rénovation</i>			1.842.000	
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative	-	-	910.000	2.770.950
<i>dont entretien</i>			364.000	
<i>dont rénovation</i>			546.000	
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	-	-	1.215.000	3.699.675
<i>dont entretien</i>			486.000	
<i>dont rénovation</i>			729.000	
Ministère de la Justice	-	-	8.470.000	25.791.150
<i>dont entretien</i>			3.388.000	
<i>dont rénovation</i>			5.082.000	
Ministère de la Santé	-	-	1.920.000	5.846.400
<i>dont entretien</i>			768.000	
<i>dont rénovation</i>			1.152.000	
Ministère de la Sécurité Sociale	-	-	100.000	304.500
<i>dont entretien</i>			40.000	
<i>dont rénovation</i>			60.000	
Département ministériel des Sports	-	-	700.000	2.131.500
<i>dont entretien</i>			280.000	
<i>dont rénovation</i>			420.000	
Ministère des Transports	-	-	900.000	2.740.500
<i>dont entretien</i>			360.000	
<i>dont rénovation</i>			540.000	
Ministère du Travail et de l'Emploi	-	-	70.000	213.150
<i>dont entretien</i>			28.000	
<i>dont rénovation</i>			42.000	
Ministère des Travaux Publics	-	-	1.570.000	4.780.650
<i>dont entretien</i>			628.000	
<i>dont rénovation</i>			942.000	
Divers Ministères et services	-	-	2.330.000	7.094.850
<i>dont entretien</i>			932.000	
<i>dont rénovation</i>			1.398.000	
Mise sur support informatique du patrimoine de l'Etat	-	-	700.000	2.131.500
<i>dont entretien</i>			245.000	
<i>dont rénovation</i>			455.000	
Total des dépenses	-	-	55.000.000	

Note * : La répartition entretien/rénovation est actuellement au rapport 40-60%. L'entretien contient l'entretien curatif (20%) et la remise en état sans plus-value pour le bâtiment (20%). La rénovation comprend la remise en état et la transformation avec une plus-value pour le bâtiment (60%). Pour la 1ère année ce rapport a été fixé globalement pour tous les départements.

II) L'ENCOURS DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ETAT

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/03	Montant en circulation au 31/12/04	Montant en circulation au 31/12/05
SNCI	loi du 02/08/1977 Art. 13.	illimité	B.E. 84/93	12.394.676	13.892	13.892	8.931
			B.E. 85/95	12.394.676	20.838	20.838	20.838
			B.E. 86/96	12.394.676	11.108	11.108	11.108
			B.E. 87/97	12.394.676	62.647	62.647	62.647
			B.E. 88/98	12.394.676	0	0	0
			B.E. 89/99	24.789.352	93.327	93.327	93.327
			B.E. 90/00	24.789.352	13.798	8.687	8.687
			B.E. 91/01	24.789.352	161.759	134.402	104.558
			B.E. 92/02	24.789.352	134.897	134.897	45.760
			B.E. 93/03	24.789.352	855.188	216.227	172.241
			B.E. 95/05	24.789.352	36.325.200	38.126.691	1.959.840
			B.E. 96/06	24.789.352	32.649.368	34.042.048	35.375.723
			Emprunt obligataire 93/01	37.184.029	0	0	0
			Prêt CECA 97/02 1)	6.817.072	0	0	0
Prêt CECA 95/00 1)	8.998.535	0	0	0			
Prêt BEI 95/00 1)	1.636.097	0	0	0			
Prêt BEI-technologies nouvelles 1)	17.352.547	0	0	0			
	lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 16 septembre 2005		LUXTRUST s.a.	1.000.000			1.000.000
Fonds du Kirchberg	loi du 07/08/1961 Art. 3. modifiée par loi du 26/08/1965 et loi du 28/08/1968	19.831.482	ligne de crédit en compte-courant BCEE	14.873.611	13.117.044	13.312.929	2.806.083
Fonds Vieille Ville	loi du 29/07/1993 Art. 6.	49.578.705	crédit auprès de la BGL	3.718.403	3.718.403	3.718.403	1.211.032
			crédit auprès de la BL	7.436.806	7.436.806	7.436.806	7.436.806
			crédit auprès de la BCEE	40.455.209	14.677.493	18.345.955	20.874.325
			Crédit auprès de la DEXIA	9.918.403	9.898.450	9.920.000	9.920.000
CFL	loi du 21/12/2004 Art.6. Conv. int. rel. à la constitution d'Eurofima 20/10/55 Art. 5	500.000.000	prêt EUROFIMA no 2431	371.840	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2481	74.368.057	74.368.057	74.368.057	74.368.057
			prêt EUROFIMA no 2516	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
			prêt EUROFIMA no 2518	0	10.000.000	10.000.000	80.000.000
			prêt EUROFIMA no 2519	0	10.000.000	10.000.000	3.200.000
			prêt BCEE et DEXIA-BIL			0	165.000.000
Fonds Belval	loi du 25/07/2002 Art. 3.	non déterminé	ligne de crédit en compte-courant BCEE	0	926468,05	19.534.479	43.301.891
Fonds Cité Syrdall	loi du 10/12/1998 Art. 7.	7.436.806			2.316.651	2.564.779	2.651.439
Fonds du Logement	loi du 25/02/1979 Art. 57. modifiée par loi du 21/12/1990 et la loi du 20/12/1991	24.789.352	ligne de crédit en compte-courant BCEE	5.453.658	0	0	0

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/03	Montant en circulation au 31/12/04	Montant en circulation au 31/12/05
SOTEG S.A.	loi du 27/11/1973 Art. 3	2.478.935		0	0	0	0
LUXGAZ DISTRIBUTION S.A.	loi du 24/01/1990 Art. 3	4.957.871		0	0	0	0
AGORA s.à.r.l.	loi du 01/08/2001 Art. 2	50.000.000	ligne de crédit en compte-courant BCEE et DEXIA-BIL	0	13.588.698	20.393.235	0
BCEE	Lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 6 juin 2002		Garantie du capital, des intérêts et des frais de prêt accordés par la BCEE après approbation du Logement		3.721.338	3.209.433	3.333.370
Société de l'Aéroport S.A.	loi du 27/07/2002 Art. 5		Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aérogare (DEXIA)	200.000.000	10.065.907	32.059.686	50.191.316
			Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aérogare	105.000.000		1.296.971	8.113.211
Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A.	loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder ...		ligne de crédit auprès de la BGL		7301860,99	747.312	747.312
Diverses banques de la place 2)	loi du 8 décembre 1977 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures		prêts aux étudiants dont l'Etat se porte garant du capital des intérêts et frais accessoires		95178233,45	220.303.696	234.874.327
TOTAL				780.083.111	356.657.431	530.076.505	756.892.829

1) La garantie de ces prêts est donnée dans le cadre de l'article 13 de la loi du 2 / 8 / 1977 portant création de la SNCI

2) Pour l'année 2003, le montant s'applique à la seule BCEE